ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1908

I

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1908

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes.
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1908

I

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
1908

SÉANCE DU 7 AVRIL 1907

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Theunissens, *trésorier;* chanoine Laenen, Bergmans, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, président Blomme, Stroobant, chanoine van Caster, L. Blomme.

Le procès-verbal de la séance du 3 février dernier est lu et approuvé. Il y a lieu de procéder à la nomination de trois membres correspondants regnicoles, en remplacement de MM. Mast, van Wint et van Hoorebeke, décédés.

Huit candidatures ont été régulièrement acceptées après discussion.

Onze membres prennent part au vote dont le dépouillement permet de constater que MM. Bernays, avocat à Anvers, abbé Warichez, archiviste diocesain à Tournai et Sibenaler, conservateur du musée à Arlon sont nommés membres correspondants regnicoles.

M. le baron R. du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut à Mons, est nommé membre honoraire regnicole, en remplacement de M. le baron de Bethune, décédé.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY

SÉANCE DU DIMANCHE 28 JUILLET 1907

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. P. Saintenoy, *président.*

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* chanoine van Caster, R. P. van den Gheyn, S. J., Stroobant, membres titulaires; Willemsen, l'abbé Warichez, Dr van Doorslaer, abbé Zech, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. van der Ouderaa, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, Bergmans, chanoine van den Gheyn, Soil de Moriamé, Kintsschots, membres titulaires; Casier, Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 1907 est lu et approuvé.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance et lit un compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces figureront au Bulletin.

M. l'abbé Zech fait la description de la statue d'Hermès, trouvée en 1903, à Pergame, et discute l'inscription qui en désigne Alcamène comme auteur. Son travail sera imprimé dans les Annales.

M. Donnet donne communication de documents inédits se rapportant à des œuvres d'art offertes, au XVIIe siècle, à l'église de Rumpst, par des membres de la famille van Brouckhoven. Son étude sera également réservée pour les Annales.

Il est décidé qu'une réunion publique aura lieu le premier dimanche du mois d'octobre. Le bureau est chargé des détails de l'organisation.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 1907

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire ;* Hymans, Geudens, Kintsschots, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J , chanoine van Caster, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, président Blomme, baron de Borrekens, membres titulaires ; Casier, Willemsen, van Doorslaer, Coninckx, Comhaire, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Behault de Dornon, Bergmans, van der Ouderaa, Soil de Moriamé, membres titulaires ; Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles ; le comte van der Straeten-Ponthoz, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 1907 est lu et approuvé.

L'Académie royale flamande donne connaissance de la liste de ses concours pour l'année 1908. Pris pour notification.

La Societa di Storia Patria per la Sicilia Orientale sollicite l'échange de ses publications avec celles de l'Académie. Il lui sera demandé qu'elle envoie à l'inspection un spécimen des siennes.

La Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, envoie la liste chronologique d'édits et ordonnances du règne d'Albert et d'Isabelle et demande que les membres de l'Académie, s'ils possèdent des renseignements complémentaires, veuillent bien les communiquer à M. Brants. M. le président engage les membres à répondre à cette invitation.

Après avoir donné connaissance à l'assemblée du résultat des votes qui ont eu lieu à la séance des membres titulaires, M. Saintenoy rappelle que, lors du déjeûner qui a suivi la séance publique du mois d'octobre, une dépêche avait été adressée au Roi, pour lui faire part du toast qui avait été porté en son honneur. Sa Majesté a bien voulu répondre par le télégramme suivant :

« Le Roi, sensible au toast que vous avez porté à Sa Majesté, » à la séance solennelle annuelle de l'Académie royale d'Archéo-

» logie d'Anvers, et touché de l'accueil fait à vos paroles par les » membres de l'Académie, me charge de vous adresser et de vous » prier de transmettre à tous ceux dont vous vous êtes fait l'inter- » prète, ses sincères remerciements.

« *Le Secrétaire du Roi.* »

M. l'abbé Grob, membre correspondant étranger, envoie à l'inspection, extrait d'une copie manuscrite d'une relation de voyage, faite en 1786, en Allemagne, Belgique et Luxembourg, par Merjai. Le secrétaire s'est mis en rapport avec M. Grob pour connaître ses intentions à ce sujet, et attend sa réponse.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck présente, de la part de M. l'abbé Remes, curé de l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, une monographie de ce temple. MM. les chanoines van Caster et Laenen sont nommés commissaires pour examiner ce travail.

M. Donnet donne lecture du rapport annuel de sa gestion, en qualité de secrétaire et de bibliothécaire, et communique une note de M. Theunissens, trésorier, qui fait connaître les résultats financiers de l'exercice écoulé. Ces rapports paraîtront au Bulletin.

M. Donnet dépose la liste des principaux ouvrages parvenus à la bibliothèque depuis la dernière séance, ainsi que le compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées dans le Bulletin.

M. Comhaire décrit les fouilles qui, récemment, ont été exécutées à la place Saint-Lambert, à Liége, et en fait connaître les principaux résultats. Ce rapport, appuyé de plans et photographies, suscite une discussion à laquelle la plupart des membres prennent part. Le travail de M. Comhaire est réservé aux Annales.

M. le chanoine J. Laenen traite des relations diplomatiques des Pays-Bas avec la France et l'Angleterre à l'époque d'Albert et d'Isabelle.

Le règne des archiducs marque une époque de profonde décadence, d'efforts, généreux peut-être, mais restés toujours stériles, d'humiliantes défaites tant militaires que diplomatiques.

M. Laenen, d'après les correspondances du XVIIe siècle, conservées aux archives impériales de Vienne, trace en quelques larges traits, l'aspect général et l'historique des relations diplomatiques avec l'Angleterre et la France.

Aux deux Cours, de Paris et de Londres, les archiducs entretenaient

un agent diplomatique. Du vivant de l'archiduc Albert, celui-ci avait rang d'ambassadeur, plus tard et après le départ des titulaires, l'archiduchesse Isabelle se contenta de confier les affaires à de simples secrétaires d'ambassade. Du reste, à cette époque, les affaires de quelque importance étaient traitées exclusivement par l'ambassadeur de Philippe IV qui était redevenu notre souverain.

La situation de ces diplomates n'était rien moins qu'enviable. A Paris ils se heurtaient à l'hostilité ouverte du roi et de la Cour, à Londres à la défiance des conseillers du roi, dans les deux Cours à la jalousie et à la morgue castillane de l'ambassadeur espagnol. Aussi, si l'on excepte les négociations du comte d'Arenberg, en vue de la paix de Kepley, leur mission fut-elle une longue suite d'échecs et de déboires. En France ils ne parvinrent pas à empêcher le roi d'envoyer des secours en troupes et en argent aux rebelles hollandais, en violation du traité solennel de Verviers.

A Londres ils ne purent obtenir ni les facilités commerciales qu'ils demandaient, ni l'établissement de comptoirs anglais dans les pays de l'obéissance des archiducs.

Ni les uns ni les autres ne furent plus heureux dans les réclamations au profit de leurs nationaux lésés, ou dans la défense des prérogatives de leurs maîtres. Le roi de France hésite à recevoir les ambassadeurs des archiducs, il leur donne rang après ceux de la république de Venise et refuse de traiter avec la distinction qui revient à son rang, l'archiduc Albert; tandis que Jacques Ier s'arroge jusqu'au droit d'envoyer aux Pays-Bas ses propres agents indaguer, contre les sujets des archiducs au mépris de la juridiction des tribunaux belges et de l'autorité souveraine des archiducs.

L'heure étant trop avancée, il est décidé d'organiser une séance complémentaire au commencement du mois de janvier, dans laquelle MM. le vicomte de Ghellinck et Coninckx, donneront connaissance de leurs communications figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, PAUL SAINTENOY.

Rapport du secrétaire et bibliothécaire pour l'année 1907

MESSIEURS,

Impitoyablement les années se succèdent, rapides et pressées. C'est à peine si j'ai dû vous rendre compte des travaux de l'année antérieure, que déjà il me faut vous présenter un nouveau bilan pour l'exercice académique 1907. Les événements auxquels notre Compagnie a été mêlée, n'ont pas offert de particularités bien saillantes; qu'il me soit permis de vous les résumer ici brièvement.

Et d'abord, il me faut remplir un pieux devoir, en vous rappelant le souvenir des confrères que nous avons eu le regret de perdre au cours de l'année que nous clôturons aujourd'hui.

Le 16 mars 1907, décédait à Bruxelles, Désiré-Alexandre van Bastelaer. Il était entré, en 1873, dans notre Compagnie comme membre correspondant regnicole, et avait été promu membre titulaire en 1895. Il prit autrefois une part active à nos travaux, et nos publications renferment de nombreuses notices dues à sa plume érudite. Il me suffira de citer parmi les principales: *L'art romain et l'art barbare dans les bijoux; les couvertes, lustres, etc., la céramique chez les romains*, ses communications concernant les grès flamands, les monuments mégalithiques, etc.

Le docteur Constant Bamps, qui avait passé presque toute son existence à Hasselt, finit ses jours à Ixelles, le 3 avril 1907, à l'âge de 60 ans. Membre titulaire depuis 1898, il était entré comme correspondant à l'Académie en 1890. Rappelons parmi les lectures qu'il nous fit, celles qui avaient rapport à des *Clochettes du XVIe siècle*, aux *Anciennes gildes militaires de Hasselt*, etc.

Un de nos membres les plus assidus, qui se faisait un devoir d'assister chaque année à nos séances publiques du mois d'octobre, M. Henri van Neuss, ancien conservateur des archives de l'Etat à Hasselt, est mort inopinément dans cette ville, le 29 mars 1907. Il y était né le 16 août 1835. Membre correspondant depuis 1889, il était devenu titulaire en 1899.

Parmi nos membres correspondants, nous avons eu à déplorer deux décès. C'est d'abord le 16 février 1907, M. Gustave van Hoorebeke, avocat à la cour d'appel de Gand, âgé de plus de 81 ans Il s'était surtout occupé de recherches généalogiques, et il fit paraitre dans nos publications des recherches concernant les familles de la Kéthulle, Penneman, Gobert, de Patin, etc. C'était un de nos plus anciens membres, ayant été élu en 1876.

En 1896, nous avions reçu parmi nous, M. Jean van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles, qui est décédé à Ixelles le 26 octobre 1907. Il s'était occupé surtout d'études archéologiques, et ses publications relatives à l'histoire de Bruxelles, jouissent d'un légitime succès.

Nous avons encore le regret de devoir enregistrer la perte d'un de nos membres honoraires regnicoles, reçu en 1904 dans notre Compagnie, le baron Jean-Baptiste de Béthune, gouverneur de la Flandre Occidentale. Le rôle actif qu'il joua à la tête de la gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc et dans nombre d'associations archéologiques brugeoises, est trop connu pour que nous le rappelions en détail ici. Il est décédé à Heestert, le 24 mars 1907.

Enfin, un de nos membres correspondants étrangers les plus éminents, M. Jules Lair est mort à Paris, le 16 mai 1907. Sa grande érudition lui avait valu d'être placé à la tête de l'association des anciens élèves de l'Ecole des chartes et de faire partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous l'avions nommé membre en 1901.

Quelques-uns de nos membres ont bien voulu se charger de rédiger la biographie de ces regrettés collègues défunts. J'émets le vœu, que cette tâche soit exécutée à bref délai, pour que dans nos publications, nous puissions trouver leur souvenir consacré d'une manière plus complète et plus détaillée que je n'ai pu le faire en ces courtes lignes.

* * *

Lors de la réunion statutaire du mois de décembre dernier, il a été procédé à l'élection réglementaire d'une partie du bureau. A notre vice-président, M. Paul Saintenoy, revenait de droit la présidence. Vous vous joindrez certes à moi pour constater la grande courtoisie, le dévouement et l'érudition dont il a fait preuve dans

l'accomplissement de ses fonctions. Pour la vice-présidence, vos suffrages se sont repportés sur M. Max Rooses. Malheureusement il vient d'être porté à votre connaissance que notre érudit confrère, en présence de ses multiples occupations, renonce à la présidence qui lui revenait de droit pour l'exercice 1908. Tous vous regretterez certes cette décision.

Trois places de membre correspondant regnicole étaient vacantes, par suite du décès de MM. Mast, van Wint et van Hoorebeke. Pour leur succéder, vous avez choisi parmi onze candidats qui avaient régulièrement été présentés, M. Bernays, avocat à Anvers, M. l'abbé Wariehez, archiviste de l'évêché à Tournai, et M. Sibenaler, conservateur du musée d'antiquités à Arlon. Enfin, vous avez décerné le titre de membre honoraire regnicole à M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur de la province du Hainaut, en remplacement de M. baron de Bethune, décédé.

L'Académie a tenu tous les deux mois les séances prescrites par le règlement. Les ordres du jour de ces réunions vous ont prouvé, et par le nombre, et par l'importance des études présentées, l'activité scientifique dont ont fait preuve nos membres. Toutefois, cette activité si louable, pour se manifester complètement, aurait dû avoir un écho plus complet dans nos publications. Et ici il me faut signaler une lacune, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous faire constater les résultats, c'est-à-dire que les auteurs de communications, faites en séance, reprennent leurs manuscrits pour les compléter. Ce travail supplémentaire est sans doute parfois fort laborieux, car ces manuscrits, malgré des rappels réitérés, tardent souvent trop longtemps à revenir au secrétariat. Et ce retard provoque un arrêt regrettable dans l'impression de nos publications qui gagneraient certainement à paraitre le plus régulièrement possible. C'est ainsi, que cette année nous avons distribué deux fascicules des Annales; le troisième, dont une centaine de pages sont déjà imprimées, attend son complément, et devra à bref délai être suivi du quatrième. Quant aux Bulletins, vous en avez reçu deux fascicules; le troisième, ainsi que celui qui contient les communications faites en séance publique, vous seront envoyés prochainement. Enfin, vous recevez encore un volumineux fascicule consacré à la reproduction du discours que notre confrère M. Cogels a prononcé, il y a trois ans, lors de son instal-

lation comme président. Qu'il me soit donc permis de faire encore une fois appel au zèle de mes confrères, pour qu'ils veuillent bien m'aider dans la tâche ardue de la publication de nos Annales et Bulletins en me faisant parvenir le plus tôt possible les manuscrits des études qui ont été présentées dans les dernières séances.

Les travaux qui ont été imprimés dans nos publications, vous permettront de vous rendre compte de l'activité que nos membres ont déployée depuis un an, dans les divers domaines de la préhistoire, de l'histoire et de l'archéologie. C'est ainsi que, dans les Annales, vous trouverez l'étude que M. le chanoine van Caster a faite en vue de la *Restauration de l'hôtel de ville de Malines*, et la description que nous a donnée M. Paul Saintenoy, d'un portrait de *Jean-Isaac Pontanus*, en y joignant d'intéressants détails biographiques. Le R. P. van den Gheyn, S. J., nous a présenté des *Notes sur quelques manuscrits et miniatures de l'école flamande conservés dans les bibliothèques d'Espagne*, et a fourni plus tard un complément de son *Iconographie de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York*. M. Henri Hymans nous a fait part d'une découverte artistique, en nous communiquant des détails inédits sur *Une gravure d'après Rubens, non décrite. Une expédition de froment vers Civita-Vecchia*, a eu lieu en 1593-1594; M. le chanoine Maere en a relaté les diverses péripéties. *Johannes à Fine ou les van den Eynde, fondeurs à Malines*, ont trouvé un biographe consciencieux en M. le Dr van Doorslaer, tandis que M. Paul Bergmans consacrait une étude à nous faire connaître *Jacques de Richebourg, avocat et philologue anversois du XVIIIe siècle.* Faisant preuve de son activité habituelle, M. Willemsen a étudié *La réorganisation de la noble confrérie de Saint-Hubert de Malines en 1730*, et dans une étude comparative, à laquelle a collaboré M. L. De Pauw, nous a soumis des détails sur *Les puits romains du pays de Waes et les puits roumains en bois.* De fort intéressantes *Fresques* ont été récemment découvertes dans l'église de Termonde; M. le chanoine van den Gheyn s'est empressé de nous les décrire. Continuant la série de ses rapports annuels, si libéralement illustrés, M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, nous a, cette fois, présenté le *Rapport sur le congrès archéologique de France à Car-*

cassonne et Perpignan. Enfin, votre secrétaire, abordant une question d'actualité, vous a soumis une étude sur *les Abords de l'église Notre-Dame à Anvers*, et dans une seconde communication, vous a parlé des *Dons faits à l'église de Rumpst par la famille Van Brouckhoven*.

Si maintenant nous ouvrons nos Bulletins, nous y trouverons la reproduction de l'intéressant discours qu'a prononcé M. Saintenoy en prenant possession du siège présidentiel, et dans lequel il analysait *Le manuscrit de l'histoire de l'art de Seroux d'Agincourt*. Plus loin est insérée la première partie du travail, intitulé *Coups d'œil et coups de plume*, illustré avec un talent si pittoresque, par notre confrère M. Heins. M. Stroobant nous a de nouveau donné le résultat de diverses découvertes faites en Campine, notamment de la *Trouvaille d'une enseigne de cohorte romaine à Vorsselaer* et de fouilles exécutées dans *La nécropole par incinération du Wildert*.

Nous avons également accueilli dans nos Bulletins la copie du *Discours prononcé aux funérailles de M. van Bastelaer* par M. Saintenoy, et une *Notice biographique sur M. Louis Quarré Reybourbon*, par M. Donnet.

Au mois d'octobre, nous avons tenu à l'hôtel de ville d'Anvers notre réunion publique annuelle. Nous avons tous été heureux de constater le succès toujours croissant de cette solennité scientifique. Un public de plus en plus nombreux, répond à notre invitation, et la presse locale ne nous a pas ménagé ses éloges. Dans cette séance, M. Saintenoy a fourni de nombreux détails sur *les Architectes flamands dans le nord de l'Allemagne au XVIe siècle*. M. l'abbé Zech a expliqué avec une grande compétence la *Papyrologie grecque et ses progrès*. M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck a abordé un sujet d'actualité en traitant de l'*Ordre de la Toison d'or et de l'exposition de Bruges*. Enfin, M. Donnet, en vous conviant à faire une visite *Sous le régime français. Chez Anastasie*, a dévoilé les rigueurs de la censure, dont avait eu à souffrir à cette époque la presse anversoise.

Les délégués de notre Compagnie ont pris une part active aux diverses manifestations scientifiques qui ont été organisées depuis un an. C'est ainsi que M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck a bien voulu nous représenter encore une fois aux congrès de la

Société d'Archéologie française. Le résultat de ces assises intellectuelles vous sont suffisamment connus par les fidèles comptes-rendus que chaque année notre confrère nous communique. A Dunkerque, nous avons eu pour délégué M. Willemsen, dont la participation a été hautement appréciée. Enfin nous croyons aussi pouvoir rappeler l'incomparable succès du congrès de Gand, auquel ont pris part beaucoup de nos membres, mais dont l'incontestable réussite est due en majeure partie et plus spécialement à plusieurs d'entre eux, parmi lesquels il faut citer les présidents, MM. le chanoine van den Gheyn, et Pirenne ainsi que le secrétaire-général, M. Paul Bergmans.

Messieurs, il me faudrait encore vous faire rapport sur l'état de notre bibliothèque, mais ce serait abuser de votre indulgente attention, car régulièrement, à chaque séance, je vous ai soumis la liste des publications que nous avions reçues, et je vous ai donné un rapide compte-rendu des principales d'entre elles. Ces documents dont vous avez pu prendre connaissance, si pas aux réunions, du moins en parcourant les Bulletins, vous auront prouvé, que le service d'échanges est des plus actifs et que les hommages d'auteurs se multiplient de la façon la plus flatteuse. Je dois pourtant signaler que, depuis l'année dernière, nous avons noué de nouvelles relations d'échanges, avec la Société *Hageland* de Tirlemont, avec la revue *Bijdragen voor geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant*, avec le département d'archéologie de la *Phillips Academy* à Andover, aux Etats-Unis, et avec la *Biblioteca provincial y del instituto de Canarias* à Laguna de Ténérife.

Mais je dois m'arrêter ici. Le rapide compte-rendu que je viens d'avoir eu l'honneur de vous soumettre, vous prouvera péremptoirement, que dans tous les domaines qui lui sont assignés, l'Académie royale d'Archéologie de Belgique a fait preuve d'une activité des plus louable, activité dont les manifestations devraient le plus régulièrement et le plus rapidement possible être divulguées hors du cercle fermé de notre Compagnie. Nos publications, pour atteindre ce but, constituent un instrument parfait de propagande et de divulgation. A tous je me permets de faire encore appel pour que leurs efforts concourrent à conserver à ces publications la régularité et l'importance scientifique qu'on est en droit d'en attendre.

Fernand Donnet.

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'août à décembre 1907

I° HOMMAGES D'AUTEURS.

Abbé H. Bruyère et Jos. Berthelé. Exploration campanaire du Périgord.

Jos. Berthelé. Une nouvelle hypothèse sur l'origine du nom de Montpellier.

Id. Un prétendu moulin à papier sur l'Herault.

Id. Quelques documents concernant les moulins de Carabottes au XIIIe siècle.

Id. La famille Cavillier et les fonderies de cloches de Corrépuits, etc.

Id. Essai de catalogue des cloches françaises du XIIIe siècle.

Id. Association des amis de l'Université de Montpellier.

Brants. Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas.

Henri Hymans. Sur une gravure d'après Rubens non décrite.

D. D. Brouwers. Cartulaire de la commune de Dinant. VII.

A De Cock et Is. Teirlinck. Kinderspel en kinderlust. VII.

Nap. de Pauw. Boue van der audiencie. II.

Id. Kinderspelen uit Vlaamsch België. II.

P. Dieleman. Een belangrijke bladzijde uit de geschiedenis van het Zeeuwsche Dykrecht.

Charles Dawson. The « restorations » of the Bayeux tapestry.

Emile Dilis. Bezoek van bisschop J.-B. de Smet te Lokeren in 1732.

Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Juillet 1907.

Id. Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst.

H. G. Fordham. Cambridgeshire maps. Supplement and additions and corrections.

Theodor Kluge. Die darstellungen der löwenjagd im altertum.

Walther Küchler. Die cent nouvelles nouvelles. Ein beitrag zur geschichte der französischen novelle.

Christian Rauch. Wolf Traut, in der schule Dürers.
A. Blomme. Le Couvent des Carmélites à Termonde. Documents.
Jacques W. Grob. Luxemburger chronikon.
Id. Denkmäler der kunst im luxemburger lande.
Id. Historische werke von Eustach von Wiltheim.
José de Sousa Monteiro. Elogio historico de Mommsen.
Id. Elogio historico de José Maria Latino Coelho.
Eduardo Burnay. Elogio historico do conde de Ficalho.
Id. El ingenioso hidalgo Don Quyote de la Manche Tricentenario de sua primeira edicao.
Vicomte B. de Jonghe. Un escalin d'Ernest de Lynden.
Armand Heins. Coups d'œil et coups de plume. 2e partie.
Chanoine van den Gheyn. La peinture murale de la collégiale de Termonde.
G. Willemsen. Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle.

2° ECHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 9e année. Nos 8, 9, 10 et 11.
Id. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1907. Nos 5, 6, 7 et 8.
Id. Bulletin de la Société royale belge de Géographie. 1907. No 3.
Id. Académie royale de médecine de Belgique. Mémoires couronnés et autres mémoires. Collection in-8°. Tome XIX. Fasc. 4, 5, 6 et 7. Bulletin IVe série. Tome XXI. Nos 6 et 7.
Id. Revue belge de numismatique. 63e année. 4e livr.
Id. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 45e année. Nos 9 et 10.
Mons. Annales du Cercle archéologique. Tome XXXVI.

ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Annales. Tome XLII.

HASSELT. L'ancien Pays de Looz. 11e année. Nos 1 à 6.

LIÉGE. Wallonia. XVe année. Nos 5, 6, 7, 8 et 9.

GAND. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. Juni-October 1907.

Id. Leven en werken der Zuidnederlandsche schrijvers, 3e afl.

ID. Société d'histoire et d'archéologie.
Annales. Tome VII. Fas. 2. Tome VIII. Fas. 2.
Bulletin. 15e année. Nos 4 et 5.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liége. 2e année. Nos 8, 9, et 11.
Bulletin, tome XXXVII. 1r fasc.

ID. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
Leodium. 6e année. Nos 8, 9, 10 et 11.

TURNHOUT. Taxandria. Gedenkschriften van den geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.
4e jaar. No 2.

BRUGES. Annales de la Société d'Emulation.
Tome LVII. 3e fasc.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant, 6e jaarg. Aug., Sept., Oct., Nov. 1907.

ANVERS. Bulletin des archives.
Tome XXIV. 3e livr.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXIII. 3e livr.

ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie.
Tome XXXI. 1r et 2e fasc.

TIRLEMONT. Hageland gedenkschriften.
1907. 1e afl.

BRECHT. Tijdschriften van den geschied- en oudheidkundigen kring van Brecht en omstreken. III. 1906.

LUXEMBOURG. Vereins fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht.
13 jahrg. 8, 9, 10, 11 heft.

AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Verhandelingen. Letterkunde. Deel VII en VIII. No 3.

Verslagen en mededeelingen. Deel VIII.
Jaarboek 1906.
Prijsvers: Rufius Crispinus.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 1r trim. 1907.
Mémoires. 7e série. Tome VI.

ID. Bulletin monumental.
71e vol. Nos 1 et 2.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CX. 2e, 3e, 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXI. 8e, 9e, 10e et 11e livr.

ID. La correspondance historique et archéologique.
14e année. Nos 161, 162, 163, 164.

ID. Revue de la Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie. 19e année. Nos 7, 8, 9, 10.

ID. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. 1906. 3e livr.
Bulletin historique et philologique. 1906. Nos 1 et 2.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie. 1907. Nos 2.

ABBEVILLE. Société d'émulation. Bulletin trimestriel.
1907. No 2.

LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome X. Août à novembre 1907.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8e année. No 46.

ANGERS. Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts. 5e série. Tome IX.

CAEN. Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. 1906.

AMIENS. Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1906. 3e et 4e trim.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres. Mémoires de la section des lettres. 2e série. Tome III. No 3.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Mémoires. Tome XXVIII.
Bulletin historique. Tome XI. 4e fasc. Tome XII. 1r fasc.

BESANÇON. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
7e série. 10e vol. et table générale.

TOURS. Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.
Tome XV. 3e et 4e trim.

CHAMBÉRY. Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Tome XLV. 1r fasc.

SAINTES. Revue de Saintonge et d'Aunis.
XXVIIe vol. 3e livr.

DIJON. Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte d'Or.
Tome XIV.

POITIERS. Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest.
3e série. Tome I. 2e trim. 1907.

ARRAS. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts.
2e série. Tome XXXVIII.

CAMBRIDGE. Proceedings of the Cambridge antiquarian Society.
No XLVII.

DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVI. sect. C. part. 13/16.

LONDON. Transactions of the royal historical Society.
Third series. Vol. I.

ID. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXIV. No 255.

AUGSBURG. Zeitschrift des historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. 33r Jahrg.

BERLIN. Monatshefte der Kunstwissenschaftlichen literatur.
3r Jahrg. 7, 8 & 9 heft.

METZ. Jahrbuch der Gesellschaft fur lothringische geschichte und altertumskunde. 18r jahrg.

GIESSEN. Grossherzogl. Hessischen Ludwigs Universität.
Habilitationsschrift.
Akademische rede.

BONN. Jahrbücher des Vereins von altertumsfreunden im Rheinlande.
Heft 116 2.

HANNOVRE. Zeitschrift des historischen vereins fur Niedersachsen. 1907. 1 à 4.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des Ackerbaues und der kunste.
Monatsbericht B. XLI. Heft 4.

AGRAM. Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga drustva.
Sv. IX.

HERMANNSTADT. Verhandlungen und mitteilungen des Siebenbürgischen vereins fur naturwissenschaften.
LVI band.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome III. Livr. I.

ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Vol. IV. Fasc. 3 & 4.

LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4e série. Tomo XI. N° 3.

PORTO. Portugalia. Tomo II. Fasc. 3.

LISBONNE. Académie royale des sciences.
Jornal de sciencias mathematicas, physicas e naturaes. 1e serie. N° 48. 2e série. Nos 1-27.
Sessao publica de Academia. 1905.
Historia e memorias. Nova Serie. 2e classe. Tomo 10. Part. 1 & 2.
Notas das assembleas generaes. Fasc. I.
Boletini da segunda classe. Vol. I.

LISBONNE. O archeologo portugues. Vol. XII Nos 1 à 4.

BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. Año XI. N° 53.

MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos. 3a epoca. Ano X. Mayo. — Agosto de 1907.

PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Marzo de 1906.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel XLIV. Afl. 5 & 6.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLV. Afl. 1.

Rio de Janeiro. Archivos do museu nacional. Vol. XIII.
Rangoon. Report of the superintendent, archaeological survey, Burma. 1906-1907.
Peshawar. Annual report of the archaeological survey of India. Frontier circle. 1906-1907.
Lahore. Annual progress report of the superintendent of the archaeological survey. Northern circle. 1907.
Allahabad. Annual progress report of the archaeological surveyor. Northern circle. 1907.
Davenport. Proceedings of the Davenport Academy of sciences. Vol. XI, p. 125-417.
Boston. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. Vol. XLII. Nos 27-29. Vol. XLIII. Nos 1-3.
Washington. Smithsonian institution. 24th annual report of the bureau of American ethnology.
Berkeley. University of California publications. American archaeology and ethnology.
Vol. 2. No 5. Vol. 4. Nos 3 et 4. Vol. 5. No 1.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

Munich. Katalog einer sammlung von wertvollen olgemalden.
Leipzig. Carl Beck. Lager katalog nr 5 Zeitschriften und grössere bibliothekswerke.
Id. Adolf Weigel. Metteilungen für Büchenfreunde.
Id. Karl W Hiersemann. Katalog 340. Kunstgeschichte.
Id. Gustav Tock. Ex bibliotheca Theodori Mommseni.
Heidelberg. Ernst Carlebaet. Bibliotheca historica VIII.
Londres. George Harding. Bibliotheca historica. No 142.
Berlin. Mayer & Müller. Deutsche philologie und litteratur. Catalog 230.
Cambridge. W. Heffer & Sons. List of books. No 32.

Compte-rendu des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'août à octobre 1907

MESSIEURS,

Notre confrère, M. Jos. Berthelé, infatigable dans ses recherches campanaires, vient de nous envoyer une nouvelle série d'études relatives à l'histoire des cloches françaises. C'est d'abord un *Essai de catalogue des cloches françaises du XIIIe siècle encore existantes*, dans lequel il discute certaines attributions récemment publiées, et conclut, qu'à sa connaissance, en France, il subsiste seulement cinq cloches datées, remontant au XIIIe siècle. Un même nombre de cloches non datées pourraient être attribuées à cette période. Un second opuscule nous fait connaître *la famille Cavillier*, qui dans ses importantes fonderies, depuis trois siècles, a produit d'innombrables cloches dont on retrouve encore de nombreux spécimens dans maintes églises françaises. Enfin, en collaboration avec M. l'abbé Brugière, notre confrère nous transmet encore sa volumineuse *Exploration campanaire du Périgord* comprenant une nomenclature détaillée et une description de toutes les cloches des divers arrondissements de l'ancien Périgord. Ce catalogue raisonné fournit nombre d'indications iconographiques, épigraphiques et archéologiques précieuses pour l'histoire campanaire ; il résume en même temps la biographie de tous les fondeurs ayant travaillé pour ces parages.

Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire du livre, ont tous cité un document dont les conséquences étaient majeures, et qui semblait établir sans conteste, qu'en 1189, un évêque de Lodeve autorisa l'établissement d'un *moulin à papier sur l'Herault*. Etudiant les sources qui ont donné naissance à cette assertion historique, M. Berthelé prouve, que celle-ci ne repose que sur une mauvaise lecture des anciens textes. Les commentateurs, au lieu de lire : *plenariam potestatem faciendi paxeriam seu paxerias in flumine Erauri*, avaient abusivement déchiffré *paperia* et *paperias*. Or, *paxeria* est la forme ancienne qui a donné normalement en français moderne *pais-*

sière et par corruption *pansière*, c'est-à-dire la chaussée d'un moulin. Or, dans ces parages existait, en effet, fort anciennement un moulin, dont l'identification topographique, d'après le texte de la charte en question, ne présente pas le moindre doute.

Un autre de nos collègues, M. le curé Grob, a bien voulu également faire hommage à notre bibliothèque de ses plus récents travaux, qui tous, se rapportent à l'histoire du Luxembourg. C'est d'abord les *Historische werke von Eustach von Wiltheim*. Cet écrivain, qui vers le milieu du XVIIe siècle, était placé à la tête du conseil provincial du Luxembourg, a publié de nombreuses études se rapportant à l'histoire de sa patrie. Ce sont ces écrits que M. Grob réédite, en leur donnant une forme littéraire plus moderne et en les accompagnant de nombreuses notes et d'intéressants commentaires.

Dans un autre opuscule, le même auteur, sous le titre de *Denkmaler der kunst im luxemburger lande*, décrit quelques fort intéressants monuments artistiques: fonts baptismaux, tabernacles, épitaphes, appartenant à des églises luxembourgeoises.

Dans une plaquette qu'il intitule: *The restorations of the Bayeux tapestry*, M. Charles Dawson étudie les transformations qu'a subies cette célèbre tenture au cours des travaux de restauration auxquels elle fut soumise anciennement. Des gravures comparatives permettent de se rendre compte des additions ou modifications qui ont été apportées à l'œuvre primitive en exécutant ces travaux.

Plusieurs papes, au XVIe siècle, firent de toutes parts activement rechercher les manuscrits anciens, afin d'en enrichir la bibliothèque vaticane. Dans ce but, des envoyés pontificaux parcoururent les principales bibliothèques de l'Europe. Dom Ursmer Berlière nous fait connaître, qu'à cette époque, il y eut même des *bibliophiles belges au service de Léon X et de Clément VII*. Parmi ceux-ci, il faut citer Jean Hitmers de Zonhoven qui, en 1517, fut envoyé en mission auprès du roi Christian de Danemark, de l'archevêque Albert de Mayence, et qui en même temps rendit visite à nombre de détenteurs de manuscrits précieux. En 1526, on le trouve chargé d'une nouvelle mission de ce genre, dans les mêmes pays et dans les Iles Britanniques. Plus tard, il vint dans nos provinces, où il s'adressa même à divers religieux qui lui servirent d'auxiliaires.

Simon Vostre, de concert avec Philippe Pigouchet, à la fin du

XVe et pendant les premières années du XVIe siècle, publia à Anvers, à un grand nombre d'éditions, un livre remarquable qui est partout connu sous le titre de: *Les heures de Simon Vostre à l'usage d'Amiens.* M. E. Schytte le décrit encore une fois dans une étude illustrée que nous trouvons dans le « Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie » (année 1906, 3e et 4e trimestres). Des reproductions permettent d'apprécier toute la valeur artistique des gravures formées de sujets empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, ainsi que des bordures si pleines d'imagination et si gracieusement composées.

Dans un de nos derniers comptes-rendus, nous avons signalé deux études relatives aux gardes d'honneur qui furent instituées sous l'Empire. Sur le même sujet, nous trouvons un troisième article dans la « Revue de Saintonge et d'Aunis » (XXVII vol. 3e livr.). Il est consacré aux *Gardes d'honneur, gardes nationales et anciens volontaires royaux en 1808 et 1815 à Saintes.* L'institution de ce corps d'élite est exposée, et des indications sont fournies au sujet de la manière dont il se recrutait et même s'habillait.

A tour de rôle, la plupart des villes belges, après avoir recueilli tous les documents possibles au sujet des anciennes habitations urbaines, les livrent à l'étude des archéologues, et s'efforcent, en conservant ces vieilles demeures, de maintenir l'aspect primitif de la cité. C'est aujourd'hui le cas pour Liége où, dans le « Bulletin de l'Institut archéologique », M. Eug. Polain étudie *L'architecture liégeoise. Les maisons en bois à pignon à Liége.* Des illustrations judicieusement choisies consacrent le souvenir d'habitations élevées d'après un système et un plan bien arrêtés, et permettent de se rendre compte des principes uniformes ayant présidé, à Liége, à l'édification des maisons bourgeoises.

Dans le « Bulletin monumental », (71e vol. Nos 1 et 2), M. Belson critique le travail consacré à *la Cathédrale d'Amiens et les « raffinements » de Goodyear.* Ce dernier avait affirmé que les irrégularités observées dans la construction des monuments du moyen âge provenaient non de causes fortuites ou involontaires, mais étaient le résultat d'une intention voulue de la part des architectes. Parmi ces irrégularités sont comprises l'obliquité d'alignement dans les plans, et l'élévation hors d'aplomb des murs, piliers et colonnes. Les auteurs

qui ont admis l'existence d'une intention bien arrêtée dans ces irrégularités, oublient en général que l'immense majorité des églises du moyen âge ont été bâties sur l'emplacement de constructions antérieures, édifiées au moyen de procédés très peu perfectionnés, et exécutées en périodes successives, parfois assez distantes les unes des autres et imparfaitement raccordées. M. Belson termine son étude en affirmant que les déviations de la normale que M. Goodyear a observées à Amiens et qu'il juge être des « raffinements » voulus dans la construction, sont toute autre chose. « C'est purement et simplement le résultat fortuit de mouvements accidentels. »

D'autre part, dans le même revue, MM. Lefèvre-Pontalis et Georges Durand discutent, en vue de publications éventuelles, *le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique.* Il s'agit de savoir si, pour un monument religieux, il faut suivre l'ordre chronologique ou bien adopter une marche immuable, basée plutôt sur l'ordre topographique. Chacun d'eux fournit des arguments en faveur de sa thèse, et il est évident que sur ce point, il sera impossible de rallier l'unanimité des archéologues.

Dans le « Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique », M. G. Kurth a fait imprimer ses *Recherches sur Henri de Dinant*, dans lesquelles il étudie quel est le vrai caractère d'homme privé et d'homme public de ce personnage; puis il examine quel rôle il joua comme réformateur, quel fut son programme et comment il put exécuter celui-ci. D'abord, M. Kurth croit pouvoir admettre que Henri de Dinant était de naissance patricienne. Liége était alors au pouvoir des grands qui l'administraient dans leur intérêt exclusif, mais à partir de 1253, les échevins durent abandonner au peuple le privilège de participer aux élections communales. Ces dernières ne pouvaient alors amener au pouvoir que des patriciens, mais en cette année, parmi ceux-ci fut élu Henri de Dinant, le candidat populaire. Le nouveau magistrat prit ouvertement le parti du peuple et s'attaqua bientôt aux échevins eux-mêmes. D'autre part, il organisa la résistance de la plèbe et créa une association jurée qui entra en lutte ouverte avec les patriciens et avec l'évêque. Bientôt il entraîna à sa suite les villes de Huy et de Saint-Trond, et les cités alliées, pour leur commune défense, créèrent une milice communale. Après diverses et

longues péripéties, après des alternatives de succès et de revers, la cause populaire fut finalement vaincue et la paix fut signée, le 17 octobre 1255. Les conditions en furent dures et leur exécution si impitoyable que, six mois plus tard, le peuple se révolta et rappela Henri de Dinant. Toutefois, cette tentative désespérée n'eut d'autre résultat que de rendre plus pitoyable encore la situation du peuple vaincu. Henri de Dinant termina sa carrière ignoré, loin de sa ville natale. Quant à son œuvre, aucune de ses pensées politiques, conclut M. Kurst, n'a reçu de lui une réalisation durable, mais aucune n'a été désavouée par l'avenir, et la postérité s'est chargée de les introduire, à l'état de réalités vivantes, dans la constitution définitive du pays.

Précédemment, nous nous sommes occupé ici même des niches avec ouverture extérieure ménagées en Angleterre, dans certaines parties des églises ogivales. Celles-ci ont d'évidentes similitudes avec les *oculi et armoires eucharistiques* qui existent dans les églises lorraines et que M. l'abbé Walbock décrit dans le « Jahr Buch der gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde (18e Jahrgang) ». En Lorraine il existe encore beaucoup « d'armoires encastrées dans les murs des églises et munies d'une petite ouverture donnant sur le dehors » ; quant à leur emploi, des avis nombreux ont été émis ; les uns y ont vu des confessionnaux, d'autres des réserves pour vases liturgiques, ou bien des armoires à reliques ; quelques-uns croyent qu'elles ont servi pour y déposer les saintes huiles, voire même le Saint-Sacrement. Nombreux furent les auteurs qui crurent que l'oculus ne servait qu'à laisser filtrer au dehors la lumière d'une lampe placée dans le sanctuaire, afin d'indiquer au loin, pendant la nuit, l'endroit où reposait le Saint-Sacrement Enfin quelques-uns ont cru que l'ouverture avait pour but d'étendre aux défunts reposant dans le cimetière, les effets de la présence réelle des Saintes-Espèces reposant dans l'église. Se basant sur l'étude de ces monuments encore existants et sur certaines prescriptions écrites, M. l'abbé Walbock émet l'opinion que ces armoires en Lorraine ont fait office de tabernacle. Quant à l'oculus, il n'aurait servi qu'à faciliter aux fidèles de donner cours au culte ardent qui alors régnait envers le Saint-Sacrement, en permettant à chaque heure du jour et de la nuit de lui rendre des hommages directs et constants.

Les études économiques semblent depuis quelque temps spécialement tenter la plume de notre confrère M. Willemsen. Dans les « Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand » (tome VII, 2e fasc.), il fait paraître une *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle.* En consultant les sources d'archives, en reproduisant les extraits de nombreux documents contemporains, il établit les circonstances qui causèrent la déchéance et la ruine de cette industrie si prospère au XVIe siècle. Ces vicissitudes furent semblables à celles qu'éprouvèrent également en Flandre d'autres industries tout aussi florissantes, telles la draperie et la tapisserie. L'antagonisme entre les producteurs ruraux et les travailleurs urbains, avait créé un mouvement de décadence qu'accentuèrent jusqu'à la ruine finale, des mesures fiscales peu efficaces, des droits prohibitifs établis aux frontières espagnoles, et surtout l'incurie et les pratiques coupables des intermédiaires trop intéressés qui s'étaient rendus maîtres de la production linière flamande.

Dans la même publication (tome VIII, 2e fasc.), un autre de nos confrères, le R. P. van den Gheyn, S. J., décrit *Un manuscrit de l'imprimeur gantois Robert De Keyser à la bibliothèque de l'Escurial.* Il s'agit ici du premier recueil illustré qui porte pour titre: *Salomonistria officia ex sacris desumpta, navigationi Caroli V imperatoris accomodata per Robertum Cesarem Gandensem.* Ce précieux manuscrit fut offert à Charles V, lors de la visite qu'il fit, en 1520, à Gand, et renferme des hymnes et cantiques auxquels l'auteur a fait subir de curieuses transformations en vue de les faire concorder avec les différentes circonstances que l'empereur aurait pu rencontrer pendant son voyage sur mer. L'auteur établit ensuite que Robertus César n'est autre que l'imprimeur gantois Robert De Keyser, et fournit sur cette intéressante personnalité de curieux renseignements complémentaires. Malheureusement il n'est pas possible d'établir avec certitude quel fut l'auteur des belles miniatures qui enrichissent le manuscrit de De Keyser, quoique certaines conjectures permettraient peut-être de supposer qu'elles aient été exécutées par l'habile pinceau de Clara De Keyser, sœur de l'imprimeur.

Le sol luxembourgeois est en quelque sorte saturé d'antiquités appartenant principalement à l'époque romaine. Chaque jour amène une découverte nouvelle, dont bénéficie en général le musée si

intéressant de la ville d'Arlon. C'est à la description de ces trouvailles qu'est en partie consacré le dernier volume des « Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg » (tome XLII), et c'est à la plume de notre confrère M. Sibenaler que sont surtout dues les notices qui les exposent. C'est ainsi que nous apprenons à connaître le mobilier retrouvé dans *les tombes romaines de Massul*, que sont exposés les fouilles faites à l'occasion de la transformation de *Cheutzé et des travaux de nivellement pour l'érection de la nouvelle église d'Arlon.* Ailleurs sont passées en revue *Les statuettes gauloises de Martelange*, dont l'accumulation en un espace restreint autorise diverses suppositions, sans apporter toutefois la solution du curieux problème de leur usage ou de leur emploi. *Le brûle-parfum de l'époque romaine trouvé à Majeroux,* est d'une forme spéciale, dont bien peu d'exemplaires ont jusqu'ici été retrouvés. Enfin l'importante découverte des *thermes d'Arlon,* est venu révéler inopinément aux archéologues luxembourgeois l'existence d'un établissement de bains qu'ils ne soupçonnaient guère, et compléter la topographie ancienne de la ville d'Arlon.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de vous communiquer encore quelques renseignements intéressants, ceuillis dans le dernier volume des « Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'Or » (tome quatorzième).

Résumant les derniers travaux, relatifs aux origines de l'art bourguignon, en réponse aux théories de M. Pitt, du musée d'Amsterdam, M. Kleinclausz affirme que, vers le milieu du XIVe siècle, les vieilles traditions de la sculpture bourguignonne furent altérées par des artistes flamands, puis, une trentaine d'années après, modifiées encore par les sculpteurs hollandais Claus Sluter et Claus de Werve, et que le mélange de ces deux styles a produit l'art des tombeaux des ducs et du puits de Moïse.

Le musée de Dijon possède un instrument antique, sur lequel je crois devoir spécialement attirer l'attention de notre excellent confrère M. Stroobant. C'est un buste de femme en bronze, surmontant une large tige évidée, évasée par la base et munie de deux anses. M. Metman rapproche cet objet de divers autres de même nature, et notamment de celui qui repose à la bibliothèque nationale et qui, autrefois, a appartenu à Peiresc. C'est également

un buste orné de divers accessoires et, détail important, cette pièce, aussi bien que celle de Dijon, est relevée d'incrustations d'argent, notamment dans les yeux des personnages. M. Metman, d'accord avec Babelon, Blanchet, Montfaucon et le P. du Molinet, n'hésite pas à voir dans ces objets des clefs de fontaine, *manubrium epistomii*, et rappelle que les Romains se servaient de ces outils pour régler le débit de leurs distributions publique et privée d'eaux. N'y aurait-il pas lieu de faire un nouvel examen du buste de Bacchus, récemment découvert à Vorsselaer, que notre confrère a décrit dans nos publications et, au lieu d'une enseigne, d'y retrouver peut être une clef de fontaine? Quoiqu'il en soit, l'objet gardera toujours sa valeur et restera un des plus précieux documents archéologiques de l'occupation romaine dans nos provinces.

FERNAND DONNET.

1 décembre 1907.

Les propriétés du couvent de Val-Duchesse à Anvers

Notre excellent confrère, M. Victor Tahon, président de la Société d'Archéologie de Bruxelles, a bien voulu nous communiquer la copie d'un intéressant manuscrit conservé aux archives générales du royaume, à Bruxelles (1). Ce volume que nous avons consulté ensuite, renferme une série d'actes datés du XIVe au XVIe siècle et qui se rapportent à des propriétés ou à des rentes que possédait, à Anvers, le couvent de Val-Duchesse, à Auderghem. Cette communauté de religieuses appartenant à l'ordre de Saint-Dominique, fut fondée en l'honneur de la Sainte-Trinité, en 1262, par Aleyde de Bourgogne, femme d'Henri III, duc de Lothier et de Brabant.

Les biens que le couvent possédait à Anvers lui furent, pour la plupart, donnés par des religieuses, ou constituaient une partie de la dot qu'elles versèrent lors de leur entrée au couvent. Parmi les documents qui se rapportent à ces biens, et qui datent des XVe et XVIe siècles, beaucoup n'offrent pas grand intérêt; ils se retrouvent en partie dans les actes scabinaux de l'époque et concernent des propriétés connues. Par contre, les actes du XIVe siècle sont plus intéressants; ils n'existent pas ailleurs, et au point de vue de l'histoire topographique de la ville d'Anvers, ils fournissent certaines indications méritant d'être signalées. Nous croyons donc bien faire en analysant brièvement ici les plus importants d'entre eux.

* * *

(1) Inventaires des couvents supprimés, n° 4063.

Le recueil, comme nous l'apprend son titre, fut rédigé en l'année 1508, d'après les ordres de la prieure Catherine van Nuynhem. Voici du reste le titre exact du manuscrit :

Hier nae volghen zekere brieven erffelycke lyftochte ende anderssins toebehoirende ende aenghaende den goidshuyse van Tshert-toghinnendale by Ouderghem gelegen, gecolligeert ende gheregistreert ten tyde vander Eerweerdighe vrouwen in Gode vrouwen Katherinen van Nuynhem, priorinne desselfs goidshuys in oighste maent int jaer Ons Heeren alsmen screef duysent vyf hondert ende achte.

C'est un in-folio dont le texte redigé sur papier, d'une belle écriture régulière, en trente-quatre doubles pages, auxquelles a été adjointe une dernière page supplémentaire. La reliure est moderne.

Le premier acte que nous rencontrons, a trait à une propriété située à Anvers, au *Clapdorp*. Cette propriété, qui consistait en *eenre hoffstat*, c'est-à-dire un terrain, était grevée d'une rente annuelle de 18 deniers de Louvain. Le magistrat l'avait taxée lors de la levée de l'impôt, créé en vue de procurer des ressources pour la construction de nouvelles fortifications, devenues sans doute nécessaires à la suite du troisième agrandissement de la ville, qui eut lieu pendant les dernières années du XIIIe siècle :

Om groten orbore ende om grote mitscape der port van Antwerpen alse die port mede te vestene te chanchiedene ende om den tvist die binnen Antwerpen gheviel.

Les troubles auxquels il est fait ici allusion, se produisirent à la fin du XIIIe siècle et eurent pour acteurs les membres de la classe bourgeoise. Les causes n'en sont pas bien définies ; d'aucuns veulent y voir le résultat de revendications démocratiques contre les privilèges de certaines familles, dont les membres détenaient exclusivement le pouvoir urbain ; d'autres croient qu'ils eurent pour cause l'exercice du droit d'étape sur le sel, le poisson et l'avoine (1). Quoiqu'il en soit, il fallait alors renforcer les fortifications de la ville, et pour couvrir les frais de ces travaux, le magistrat dut procéder à la vente de divers terrains et aliéner certains revenus dont elle jouissait. D'autres actes de la même époque ont conservé le souvenir de

(1) MERTENS EN TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen*, II, 121.

ces transactions. Tous renferment la clause que nous avons citée ci-dessus. Il est à remarquer que l'expression *port* ou *poert* a ici la signification de « ville » et se retrouve dans le mot *porter* ou *poorter*, bourgeois (1).

En l'année 1303, le propriétaire de ce bien était un bourgeois de la ville, qui avait nom Guillaume Vincken. Celui-ci racheta cette servitude pécuniaire au moyen d'une somme qu'il versa entre les mains des échevins d'Anvers (2).

Le Clapdorp formait un hameau, situé au nord de la ville, et auquel on accédait par la Porte aux Vaches. Il fut englobé vers cette époque dans l'enceinte.

* * *

Un autre acte, daté de l'année 1347 (3), se rapporte à une propriété qui pourrait bien être assimilée à celle dont nous venons de parler. En effet, Marguerite, femme de Gautier Goudvinghers, vendait à Nicolas Lammins De Voldre une rente annuelle de trois florins de Florence *(florine van Florencien)*, hypothéquée sur une maison située hors de la Porte aux Vaches, près de l'entrée du couvent des dominicains: *een huys met allen zynē toebehoertē dat gestaen es buytē die Coepoerte aen die predikeren poerte.* L'acte ajoute que cette propriété provenait de Guillaume Vincs. Les dépendances du couvent des dominicains s'étendaient en effet entre l'Escaut et le Clapdorp, et il est fort possible, que sur le terrain qui lui appartenait Guillaume Vincs ait construit la maison dont il est ici question. Ce qui semble confirmer cette supposition, c'est qu'en 1508, dans l'acte relatif au *hofstadt* du Clapdorp, fut ajoutée la mention d'une maison existant en cet endroit et habitée alors par Jean Conceel. L'acte de 1347 que nous venons de citer fut confirmé derechef en 1372.

(1) *Historisch onderzoek naar den oorsprong en den waren naem der openbare plaetsen en andere oudheden van de stad Antwerpen*, 213.
(2) Folio 1 du manuscrit.
(3) Folio 23 et 24.

Les dominicains étaient arrivés, en 1241, à Anvers, et dès 1249 s'étaient établis au *Driesch* où ils édifièrent un couvent. Cet emplacement, lors du second agrandissement de la ville en 1250, fut enclos dans la nouvelle enceinte qui, en cet endroit, formait une emprise sur les champs extérieurs s'étendant jusqu'au Clapdorp. La propriété de Vincs était donc située entre le mur de la ville et le hameau, à proximité de la Porte aux Vaches (1).

Au sujet des biens de Val-Duchesse, nous rencontrons souvent encore mention du nom de Marguerite Goudvinghers, et nous apprenons que c'est en faveur de sa fille Nathalie, qui avait pris le voile dans ce couvent, qu'elle avait fait ces nombreux dons. Parmi les propriétés qu'elle transmit ainsi aux religieuses d'Auderghem nous pouvons citer les suivantes :

En 1328, *des vridaeghs inde paesschdaige*, Jean Beverclause, appelé Vleeschouwere, reconnut avoir reçu la jouissance, moyennant le payement annuel de 12 escalins de grọs tournois, du quart d'un terrain situé au *Craywyc*, à côté du pont conduisant au Bourg, et appartenant à Clémentine, fille de Gautier Goudvinghers. Sur ce terrain fut bâtie une maison qui resta grevée d'une rente d'un même import, et qui devint, peu après, propriété de Marguerite Goudvinghers.

Le *Craywyc* était cette partie de l'ancienne ville d'Anvers qui s'étendait depuis le fossé du Bourg jusqu'au Canal, appelé primitivement *holenvliet* et plus tard canal aux Charbons.

La même Marguerite Goudvinghers avait acheté, en 1339, *des woensdaegs nae Sinte Lucs dach Evangelisten*, de Michel Ruen, une rente annuelle de 3 escalins et 6 deniers vieux gros tournois, monnaie de France, pour le payement de laquelle on avait donné en garantie une maison située au *Dilf*, c'est-à-dire au cœur même de la vieille cité, à proximité de ces fossés du château, dans lesquels avait été, depuis bien longtemps, amenagé un chantier pour la construction des navires.

La même Marguerite Goudvinghers possédait encore une maison

(1) L. Torfs. *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers depuis l'origine de cette ville.*

avec jardin, *haer huys ende hof*, située courte rue Neuve, au coin d'une ruelle, *inde cortte nuestraete op den hoec vander steghe daer men ghaet ter herberghen weert die wylen was tser Wouters van Bergheem*. Elle avait acheté ce bien le 1 avril 1358, de Catherine, fille de Jean van den Nulande. Elle avait plus tard grevé ce bien d'une rente de 4 florins d'or, payables au couvent d'Auderghem, en faveur de sa fille, lors de la prise de voile de cette dernière, à Val-Duchesse, *Jouffrouwe Natalye haer dochter nonne inden voerscreve cloestere*.

C'est en 1343, que Marguerite Goudvinghers céda toutes ces diverses propriétés à sa fille, *al dit voerscreve goed hebben ende behouden sal te haren live, ende dat nae haere beider live alle dit voergesceide goet here ende blive den convente des cloesters van Oudergheem in dese vorwaerden dat elcke jouffrouw, die den voerscreve convente toehoert oft toe hoeren sal, hebben sal vandesen voerscreve goede op elken dach alse vasten een juperken wyns alsoe verre alse die voerscreve goet dat gherecken mach*.

Cette dernière clause nous apprend que le revenu de ces biens devait servir à procurer, à chaque religieuse, une mesure de vin pour chaque jour de jeûne.

Toutefois, Marguerite Goudvinghers, par un nouvel acte passé devant les échevins d'Anvers, en l'année 1347, *op Sente Peeters ende Sente Pauwels avonde apostelen*, se réservait en cas de survie, l'usufruit de certaines de ses propriétés, *eest dat ic langer leve dan Natalye myne dochtere voerscreve dat ic dan myn lyftocht sal behouden van dien goede dat hier nae bescreven ende genoemt staet*. Les biens que la donatrice se réservait, consistaient en: la maison de ses parents rue Neuve, *die woeninge die myns vader ende miene moeder was gestaen inde Niewestrate*, puis la maison qu'elle habitait rue des Dominicains, *de wooninge daer ic in wone gestaen inde predicaren strate*, enfin la maison sise hors de la Porte aux Vaches, *een huys gestaen buyten der coepoerten aende roye jeghen der predicaren bogaerdpoerte*, ainsi que diverses rentes d'un import assez considérable (1).

(1) Folio 22 v°du manuscrit.

Mais cette donation ne fut pas la seule preuve des libéralités de Marguerite Goudvinghers. Elle crut encore nécessaire de les confirmer par le testament qu'elle rédigea en 1385. Les pièces de ce genre, datant de cette époque, sont rares. Nous croyons donc bien faire en l'analysant ici brièvement. Ce document, rédigé en latin, est fort long; il a été passé par Jude Petrus, clerc du diocèse d'Utrecht, remplissant les fonctions de notaire impérial.

La testatrice est qualifiée de *honesta et discreta matrona Margareta relicta quondam Walteri Goudvinghers opidana Antverpiensis Cameracensis diocesis*. Elle choisit d'abord pour lieu de sa sépulture le couvent de Val-Duchesse, à Auderghem. Puis, elle énumère toute une série de legs pieux, entre autres: au doyen et chapitre de l'église Notre-Dame à Anvers, 5 gros de Flandre, à charge de célébrer un service anniversaire pour le repos de son âme; aux religieux de l'abbaye Saint-Michel, la même somme, aux mêmes conditions, plus 10 gros pour un repas le jour de ses funérailles, sans compter une mesure du meilleur vin pour chaque moine, *unum pottum vini de meliore quod ipso die exequiarum suarum dicti domini habebunt et potabunt*. Chaque pauvre malade qui, le jour de l'enterrement de la testatrice, se trouvera à l'hôpital, *in hospitali veteri prope Sanctum Georgium*, recevra un gros de Flandre. Elle attribuait ensuite cinq gros aux religieuses de Val-Sainte-Marguerite, hors des portes de la ville, c'est-à-dire du couvent de *Ter-Nonnen*, qui était situé à peu près à l'emplacement actuel du Parc; 2 gros à la fabrique de l'église Saint-Willibrord; 5 gros à la Table du Saint-Esprit; 12 gros aux sœurs blanches habitant, rue des Peignes (local actuel de la société de Saint-Vincent de Paule); 2 gros à l'infirmerie du Clapdorp; 2 livres de cire à la chapelle, existant près de la Porte aux Vaches; 4 gros aux frères Lollards, habitant près des Beggards; 15 gros à ces derniers; 12 gros aux sœurs du tiers-ordre de Saint-François, dont le couvent était situé rue de l'Hôpital; 5 gros par tête à dix prêtres pauvres, pour réciter des messes pour le repos de son âme, etc.

Elle instituait ensuite quelques legs particuliers. Sans oublier sa servante, *ancille que sibi serviet et morabitur secum in die mortis sue*, elle légua de petites sommes à diverses personnes qu'elle désignait nominativement.

Puis, elle mit à la disposition de ses exécuteurs testamentaires,

une somme de 5 livres de gros, pour acquitter les dettes injustes qu'elle aurait contractées à son insu ou involontairement, *pro injuste acquisitis sibi incognitis quinque libras grossorum veterum semel ad satisfaciendum de eisdem per dictos suos executores omnibus et singulis personis.*

Elle laissait ensuite l'usufruit de la maison qu'elle habitait et qui s'élevait place des Dominicains, *domus sua sita in platea predicatorum*, à Elizabeth de Wolfertsdyc. Enfin, elle disposait de tous ses autres biens en faveur des religieuses du couvent de Val-Duchesse à Auderghem.

Elle désignait ensuite comme exécuteurs testamentaires, Pierre de Akeren, chapelain de la chapelle de l'infirmerie au Clapdorp, et Jean Peregrim, prêtre, attaché à l'église Sainte-Walburge à Anvers. Les témoins qui signèrent cet acte, furent Arnold Pauli, Jean Louys, Arnold de Leefdale, habitants d'Anvers, Léon de Belgele, clerc, Adelaïde de Schoenhoven et Elisabeth de Wolfertsdyc, appartenant aux diocèses d'Utrecht, de Tournai et de Cambrai (1).

* * *

Nous venons de voir, dans l'acte restrictif de 1347, que Marguerite Goudvinghers se réservait l'usage sa vie durant de la maison qu'avaient habitée ses parents, rue Neuve. Il n'est pas donné d'autres indications topographiques. Faut-il identifier cette demeure avec une autre maison lui appartenant et dont nous avons aussi parlé, qui était située dans la courte rue Neuve, au coin d'une ruelle? Nous ne le croyons pas. Peut-être faudrait-il plutôt l'identifier avec une propriété plus importante, que nous trouvons un peu plus tard en possession du couvent d'Auderghem (2). En effet, au commencement du XVIe siècle, les marguilliers de l'église Saint-Jacques, dans le but de ménager au nouveau temple un dégagement vers la place de Meir, se rendirent acquéreurs des propriétés qui lui faisaient face de l'autre côté de la longue rue Neuve. Ils achetèrent, entre

(1) Folio 23 du manuscrit..

(2) Edm. Geudens. *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek*, II, 115.

autres, le 23 décembre 1508, des religieuses de Val-Duchesse, trois maisons *drie steenen huizen gelegen tusschen de nieuw geopende straet westwaerts en den gemeynen gang half den voors. huysen toeberoerende, oostwaerts, comende achter aen Jan Heyns raemhof.* Cette description démontre que ces trois maisons étaient situées au coin oriental de la nouvelle rue appelée alors *Baenstrate*, qui s'appela ensuite rue du Lombard, pour finir par être connue sous le nom de rue du Chêne.

De ces trois maisons, celle du coin portait pour enseigne *de Roose* et était composée de deux demeures; la seconde s'appelait *Sente Woutruyde*. Derrière ces maisons s'étendait encore une parcelle de terrain joignant la *Baenstrate*. Quant à la ruelle qui les délimitait à l'autre extrémité, elle servait d'issue à plusieurs propriétés de la place de Meir.

* * *

D'autres documents du XIVe siècle ont trait à une maison, située sur le quai Saint-Jean. C'est d'abord un acte qui est daté de 1334, *op ten jaersavond*, en vertu duquel Guillaume Caestichere, le vieux, *Willem die men heet Caestichere douden*, vend à Renier, curé de l'église d'Eeckeren, représentant le couvent d'Auderghem, une maison au canal Saint-Jean, *op ten werf dien men heet sente Jans werf op den hoec vander steghe naest des voerscreven Willems huyse* (1).

Soixante ans plus tard, en 1405, la communauté religieuse de Val-Duchesse, représentée par la prieure Mathilde Crupelant, vendit cette maison à Jean Thys et à sa femme Béatrix Tsmolderen. Cette fois, l'emplacement de la maison était encore plus exactement désigné; elle était située au coin du Canal et du petit Schelleken, *op sinte Jansvliet op den hoec van den cleyne scheldekene ende op de eene side neve Jans Tsblocx huys* (2).

Dans le même voisinage se trouvait une maisonnette, *een camere metten hove, opt cleyn schelleken* qui, en garantie d'une rente

(1) Folio 4 v° du manuscrit.
(2) Folio 5.

annuelle de 13 escalins de gros, fut hypothéquée, le 6 mai 1411, par Jean Vyt, en faveur de Nicolas Lance.

Un peu plus tard, le 9 novembre 1454, la même propriété se vit grevée d'une nouvelle rente de 10 escalins, émise par le même Jean Vyt, mais cette fois les bénéficiaires de cette opération furent les religieuses de Val-Duchesse, représentées par leur receveur Jean Claes (1).

Si le second bien était venu en possession du prieuré d'Auderghem par voie d'achat, le premier lui avait, par contre, été cédé pour servir de dot conventuelle à une des religieuses, Marguerite Colouts, lors de sa prise de voile. Du reste, cette dotation avait été confirmée par un testament régulier.

En effet, le 17 avril 1346, Laurent de Madere, fils de Laurent, *dominus Laurencius dictus Madere,* prêtre, qui du chef de son père était possesseur de diverses rentes, entre autres: une de 12 gros et un chapon sur la propriété avec maison de Jean Hape, *domum et domistadium in vico dicto Kypdorp*; 12 gros sur la maison de Baudouin Wynroepere; 31 gros et 20 mites sur la demeure de Nicolas, fils de Nicolas, le messager des échevins de la ville; 40 gros sur des maisons rue de la Vigne, appartenant à Henri Mettencoe et à Lambert Scelulammeken; 20 gros sur la demeure de Jean de Broechem à la Grand'Place, cédait ces divers revenus au couvent d'Auderghem, à condition que l'usufruit de ces rentes appartiendrait à Marguerite Crabinne, fille de Nicolas Colochi, qui avait pris le voile dans ce monastère (2).

Laurent de Madere était fils de Laurent de Madere et de Marguerite Volbrechts. Cette dernière fit son testament à Anvers, par devant le notaire Nicolas Pauwels, le 5 septembre 1360 (3). Elle fit, en mourant, des legs importants à la Table du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame; ceux-ci consistaient spécialement en rentes affectant diverses propriétés situées dans l'enceinte et quelques biens ruraux à Deurne.

(1) Folio 9 v° du manuscrit.

(2) Folio 5.

(3) Edm. Geudens. *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek,* I, 84.

Laurent de Madere, antérieurement déjà, avait testé le 15 avril 1346. Cet acte fut passé par un prêtre Jean de Tilia, *Johannes de Tilia, presbiter Cameracensis diocesis publicus imperiali auctoritate notarius*; la signature en eut lieu dans la salle du Chapitre du couvent des dominicains: *Antverpie in loco capitulari fratrum predicatorum*, en présence de trois témoins, spécialement requis à cet effet, savoir: Jean de Malines, religieux dominicain, Jean Alout, clerc, et Paul Bonte: *presentibus religioso viro fratre Johanne de Mechlinia ordinis predicatorum et discretis viris Johanne dicto Alout clerico et Paulo dicto Bonte.* Quant au testateur, il est qualifié de: *discretus vir et honestus dominus Laurencius dictus Madere presbyter Cameracensis diocesis.* Quant au but des libéralités de Laurent de Madere, il est parfaitement spécifié. Voici comment s'exprime le testament: *donavit, dedit, contulit ac libere et effectuando obtulit ad opus religiosarum mulierum prioriisse et conventui monasterii de Ouderghem ordinis predicatorum Cameracensis diocesis hoc tamen salvo quod Margareta dicta Crabinne filia quondam Nicholai dicti Colochi eiusdem monasterii monialis supradictos redditus quoad vixerit obtinent et sicut de annua pensione omni dolo et fraude exclusis de sepedictis redditibus ad usus suos proprios disponeret et gauderet; ipsa vero mortua dicti et superius assignati redditus ad usus monasterii supradicti omnibus modis quibus supra reddidit convertendos* (1).

* * *

En 1345, Nicolas Galees, surnommé Colinthe, passa un acte par devant les échevins d'Anvers, Jean van den Mortere et Guillaume de Molenere, en vertu duquel il cédait au couvent d'Auderghem, tout en laissant la jouissance sa vie durant à sa fille Marguerite, qui y était religieuse, les rentes suivantes: 8 escalins de gros tournois hypothéqués sur diverses propriétés situées au Kipdorp, rue de la Vigne et rue Neuve. Le testateur ajoutait que si un de ses héritiers tentait de s'opposer à cette donation, que celui-ci perdrait par ce fait tout droit à recueillir en héritage ses autres biens, qui dans ce cas,

(1) Folio 5 v° du manuscrit.

seraient attribués par moitié, au duc de Brabant et à l'évêque de Cambrai (1).

* * *

Avant d'aller plus loin, arrêtons nous encore un instant pour dire un mot d'une propriété du Craywyc dont il a déjà été question plus haut. Le 10 mars 1441, Jean Valck, batelier, vendait à Jean et Henri van Roemen, fils du secrétaire de la ville, Pierre van Roemen, une rente de 2 livres de gros, hypothéquée sur sa maison située dans la rue aux Nattes, au coin de la ruelle qui aboutit à la Montagne d'Or, *inde matstrate bynnen craeywyc dweers jegens die poerte over vanden drinck all vuyt op ten hoeck vanden steeghsken daer men coemt vanden guldenen bergghe waert tot inde selve matstrate tusschen twoerscreven steegsken aen deen zijde ende der wedewen Peeter Dycx erve aen dander zyde comende achter vute aen Jans van Oerderen erve* (2).

La rue aux Nattes s'étendait depuis la place du bourg, jusqu'au fossé de la première enceinte, et c'est sans doute en ce dernier endroit qu'était situé l'abreuvoir dont il est question dans l'acte ci-dessus.

La rente constituée en 1411, était peu après entrée en possession du couvent d'Auderghem. Elle était en effet, à la mort des deux frères van Roemen, échue par héritage à Jean Vossaert, fils de Jean, qui la vendit, le 22 juin 1462, aux religieuses, représentées par leur receveur Jean van den Wauwere alias Claes (3).

* * *

Dans la rue de la Vigne, qui aboutissait au marché au Lait, le couvent garda pendant assez longtemps la jouissance des revenus qu'il y possédait au XIVe siècle. Parmi ceux-ci, nous trouvons une rente annuelle de 20 escalins de gros, que Jean Gheerds, boulan-

(1) Folio 29 du manuscrit.
(2) Folio 29.
(3) Folio 30.

ger, avait constituée, le 3 mai 1443, en faveur de Elisabeth Svroeden, fille de feu Jean Svroeden, et garantie par une maison, située dans cette rue entre deux autres maisons qui portaient respectivement pour enseignes: *den haerbrant* et *den roelant* (1).

L'année suivante, le 9 juillet 1444, le même vendeur céda encore à Elisabeth Svroeden une seconde rente d'un import identique, hypothéquée sur la même propriété. Toutefois, de peur que cette garantie fut insuffisante, il greva en même temps, et à titre subsidiaire, un autre bien consistant en une maison avec jardin appelée *de seven sterre* et sise au vieux marché au Bétail, *aen doude Veemerct tusschen sheylich geests huys van Onser Vrouwen aen deen zyde ende Volpaerts huys van Zuylen aen dandere zyde* (2). Il y a lieu de noter que le vieux marché au Bétail dont il est ici question est le marché aux Œufs actuel, qui anciennement s'appelait *oude Veemerckt*.

Le 20 octobre de la même année 1444, une troisième rente de 20 escalins fut émise dans des conditions entièrement identiques à celles de l'acte précédent entre les mêmes contractants (3).

Lors du décès d'Elisabeth Svroeden, ces diverses rentes furent léguées par testament aux enfants d'Henri van der Byest et de Elisabeth Gast. Parmi ceux-ci se trouvait une fille qui avait nom Elisabeth van der Byest et qui prit le voile dans le couvent de Val-Duchesse. A cette occasion, par acte authentique du 5 janvier 1452, ses tuteurs Gilles van der Byest, tanneur, et Jean Gheerts, représentant la famille paternelle, Jean Gast et Jean Maes, ses parents du côté maternel, constituèrent en faveur de leur pupille, une dot de 3 livres de gros de Brabant, représentée par les rentes dont il vient d'être question, et qui furent cédées en toute propriété au couvent. Toutefois, il fut stipulé que la nouvelle religieuse jouirait, sa vie durant, de l'usufruit de la moitié de cette dot, et qu'elle pourrait disposer en toute liberté de ce revenu (4).

Henri van der Byest et Elisabeth Gast devaient jouir d'une situa-

(1) Folio 2 du manuscrit.
(2) Folio 2 v°.
(3) Folio 2 v° et 3.
(4) Folio 3 et 3 v°.

tion assez aisée. Nous les trouvons encore, le 23 juin 1459, vendant de concert avec leur fils Jean van der Ryest aux enfants de feu Henri van den Kerckove et de Catherine Spapen, diverses rentes assez importantes, entre autres 4 cens d'or de Gand, hypothéqués sur deux jardins situés dans la rue des Béguines et dans le voisinage de l'abbaye Saint-Michel, ainsi que 2 nobles de Flandres, sur une maison de la rue Porte aux Vaches. Ces propriétés étaient décrites comme suit: *eenen hof metten gronde ende met al datter toe behoert gelegen op tsceloestervelt, houden ontrent een buender, neffens de vierstege en neffes der vrouwen hof in den Roosenhoet, aen deen zide ende Henrick Druys erve aen dander zide — eenen hof gelegen inde begynenstrate streckende der boexsteyen vuytte tusschen Henrick Pyls erve aen deen zyde ende Wouters Moeleneren erve aen dander zide — een huys metten gronde ende met al datter toebehoert gestaen inde coepoirtstrate geheyten tvosken tusschen Willems Moeleneren erve aen deen zide en Jan Proestmans erve aen dander zide* (1).

***

D'autres propriétés, dont il a été question plus haut, étaient situées au Kipdorp. Cette antique voie de communication, constituait autrefois une partie de la grande digue *Eyendyk*, construite au VIIIe siècle, pour établir une communication à l'abri des eaux de l'Escaut, entre le village de Deurne et les parties émergées du territoire d'Anvers, notamment le bourg et le hameau du Kiel. Dans cette rue, à la suite de circonstances que nous ignorons, le couvent de Val-Duchesse possédait une propriété consistant en maison avec jardin et dépendances, *eene ydele hofstad met hove, gronde, metten vierendeele van eenen borneputte ende met al datter toebehoirt, ende die hy nu betymmert heeft, gelegen in Kypdorp tusschen desselfs Jans hofstede aen deen zyde ende Heinryc thuys van den Eeckhoven in dandere zyde* (2).

Le 28 mai 1401, le couvent, représenté par son prévôt, Jean

(1) Edm. Geudens. *Plaatsbeschrijving*, I, 201.
(2) Folio 3 v° du manuscrit.

van der Strate, vendit ce bien à un nommé Jean de Cuypere, moyennant une rente de 14 gros tournois monnaie de France, payable à perpétuité, chaque année, le jour de la saint Bavon.

Le couvent jouissait aussi d'une rente de 10 escalins 10 1/2 sous de gros, garantie par une propriété située dans la même rue Kipdorp, non loin de la nouvelle porte du même nom. Ce bien consistait en une maison avec jardin et houblonnière, aboutissant par derrière rue de la Boutique, *eenen huyse metten hove hoplande, gronde ende toebehoerten, gestaen in Kypdorp tusschen Heinric Cloets erve aen deen zyde ende Jan Tops huys was aen dander zyde streckende achter ute inde winckelstrate.* Il est à remarquer que ce terrain n'était pas alors coupé par les diverses rues peu importantes qui y furent tracées dans la suite.

Au commencement, du xve siècle, ce domaine étendu appartenait à Jean de Leeghe ou Sleegen. Celui-ci le légua à ses deux filles: Marguerite de Leeghe, femme d'Arnold Rombouts, forgeron, et Catherine de Leeghe, qui avait épousé Georges van Wezenbeke, fabricant de tables. Le 15 février 1472, les premiers grevèrent leur part de ce bien de la dite rente de 10 esc. 10 1/0 s. gr. (1).

De ces mêmes propriétaires provenait une seconde rente qui était également en possession du couvent de Val-Duchesse. Il s'agissait d'un revenu annuel de 18 escalins et 6 sous de gros. Celui-ci constituait le prix qu'Arnold Rombouts et Marguerite de Leeghe avaient obtenu pour la vente faite à Pierre Spilleman, menuisier, d'une maison avec jardin située sur la chaussée, hors la porte du Kipdorp, *een huys metten hove, derdendeele vanden borneputte, gronde ende toebehoerten gestaen buyten de buytenste Kipdorppoerte aen den steenwech.* Toutefois, en faisant cette cession, les vendeurs avaient stipulé qu'un locataire, nommé Guillaume van den Kerckhove, qui occupait la partie orientale de la maison et le tiers du jardin, continuerait à jouir de cette location sa vie durant, moyennant le payement d'une redevance annuelle minime.

Pour assurer le règlement financier de cette servitude, les époux Rombouts, donnèrent à Spilleman une hypothèque sur leur part de la propriété de la rue Kipdorp avec issue rue de la Boutique.

(1) Folio 6 du manuscrit.

C'est cette dernière hypothèque, consistant en une rente annuelle de 16 escalins et 3 sous de gros, que Pierre Spilleman céda, le 1 février 1476, au couvent d'Auderghem, représenté par son receveur Corneille Yveten (1).

* * *

Parmi les actes qui ont trait aux biens du couvent d'Auderghem à Anvers, il en est quelques-uns encore qui se rapportent au XIVe siècle. Nous les citerons brièvement.

Le jour de la fête de saint Etienne, de l'année 1364, Elisabeth, veuve de Pierre van Oerle et sa fille Elisabeth, vendirent au menuisier Jean van der Borgh, les trois quarts de deux maisonnettes avec jardin, *twee cameren met den hove, gronde ende al dat daer toebehoert*, situées dans le *hout meere*, c'est-à-dire à la place de Meir actuelle. D'après certains historiens, le nom de *hout meere* aurait été donné à cette partie de la ville parce qu'autrefois, en cet endroit, vers le coin de la rue des Tanneurs, existait une grande mare remplie d'eau croupissante, qu'on appelait *de meere* ou *den poel*, et dans laquelle on aurait fait flotter pour les conserver, des pièces de bois, d'où l'appellation de *hout meere* (2).

Quoiqu'il en soit, les travaux de terrassement, entrepris dans cette partie de la ville, ont permis d'établir, qu'autrefois, en cet endroit, à l'emplacement qu'aujourd'hui occupent les maisons qui bordent la place, au Sud, vers la rue des Tanneurs, coulait une rivière ou un large ruisseau. Plus tard, ce cours d'eau aura été détourné, ou bien encore, son parcours aura été modifié, à la suite de transformations du sol, et les eaux, ne trouvant plus d'issue, auront formé une mare ou un petit étang marécageux. C'est de cette particularité que, dans la suite, la place qui se dessina dans le voisinage, aurait reçu son nom.

C'est là aussi qu'à différentes époques, ont été retrouvés, reposant dans d'anciens dépôts de sables marins, saturés de coquillages, des débris appartenant à diverses époques, notamment des

(1) Folio 7 v° du manuscrit.
(2) A. Thys. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*

ossements, provenant d'animaux de races aujourd'hui disparues de nos contrées, des objets d'origine romaine, parmi lesquels un très joli petit flacon en verre, appartenant aujourd'hui à nos collections, des poteries du moyen-âge et d'époques plus récentes, etc.

Au commencement du XVe siècle, un certain Adrien Meerman était possesseur d'une rente de 2 escalins et 2 deniers de gros, hypothéquée sur une maison qui avait remplacé les deux anciennes maisonnettes, *een stede met haren toebehoerten in deynde vander Meeren gestaen.* Le 1 mars 1435, il céda cette rente à Jean van Pantgate (1).

Le 13 décembre 1437, le même Adrien Meerman constituait une nouvelle rente de 3 vieux gros tournois, garantis par le même gage, et la vendait à Jean Bode, le bâtard.

Plus tard, le couvent d'Auderghem devint propriétaire de ces deux rentes.

Un nommé Jean Scoef possédait une maison, qui avait été élevée sur les remparts, hors de la porte Saint-Jean. C'était, comme la décrit l'acte du XIVe siècle, *een huys metten gronde ende met all datter toebehoert ghestaen op de veste buten Sente Jans poerte.* Sur cette propriété il leva une rente de 2 florins du Rhin, qu'il céda, le 29 août 1393, à Jean Beelaerde, mercier. Le vendeur conservait toutefois la faculté de transférer cette hypothèque sur quelqu'autre de ses propriétés. Cette éventualité ne se produisit pas, car, plus tard, cette servitude eut pour bénéficiaire, sans modification, le couvent d'Auderghem (2).

* * *

Le même couvent, sans doute à la suite de quelque donation conditionnelle que lui avait faite Alice de Perwez, avait contracté certaines obligations vis-à-vis du couvent des Dominicains à Anvers. Nous avons vu que plusieurs des biens, entrés en possession des religieuses de Val-Duchesse, étaient situés à la frontière du Clapdorp, à proximité de cette maison religieuse. Ces obligations ne furent

(1) Folio 31 v° et folio 32 du manuscrit.
(2) Folio 31.

entièrement liquidées qu'à la fin du XIVe siècle, comme le constate la quittance suivante, libellée en 1385 (1):

Qytancie absolute des prioers ende convents vander predicaren cloosters bynnen der stadt van Antwerpen.

Wy prioer ende tconvent ghemeynlec vander predicaren ordene tAntwerpen, doen te wetene allen lieden dat wy claerlic quite gheschonden hebben ende schelden claerlic quite, der priorinnen ende convent vander Hertoghinnen dale bi Oudergheem, van alden achterstelle, dat zy ons sculdich mochten hebben geweest van joncvrouwe Aliten weghen van Parweys, tot opten dach van heden dat dese letteren ghemaect worden, ende houden ons van alden voerscreve achterstelle wel vernueght ende volcomelic daer af voldaen. In orcontscape der waerheit hebben wy prior ende convent ghemeynlic vander predicaren ordene voerscreve ons ghemeyns convents zegel hier aen gehangen. Gegheven int jaer ons heeren alsmen screef duysent driehondert tachtentich ende vive, den derden dach in oeghste.

* * *

Les propriétés du couvent de Val-Duchesse se répartissaient dans les divers quartiers de la vieille ville. C'étaient aussi bien des immeubles que des titres de rente. Ils nous permettent de rappeler le souvenir et de fournir quelques renseignements sur certains immeubles situés dans les rues principales de la cité.

Voici d'abord une maison située à la Grand'Place, et portant pour enseigne *de trompe*. Elle consistait *en een huys metten gronde ende toebehoirten geheeten de trompe gestaen aende merct tusschen thuys geheeten Batenborch aen deen zyde ende thuys geheeten de lanteerne aen dander zyde, comende achter aende roye.*

A la fin du XIVe siècle, cette maison appartenait à Jean Luycx et sa femme Gertrude van Gheele. Ceux-ci étaient également propriétaires d'une maison, située longue rue Neuve. Après leur mort, ces biens passèrent par héritage en partie à leur fils Jean Luycx et à leur fille Amelberge Luycx, qui avait épousé Jean Bouwens, orfèvre.

(1) Folio 11 v° du manuscrit.

Ces derniers eurent en partage notamment la maison de la Grand'Place et le quart de l'immeuble de la longue rue Neuve. Le 20 octobre 1409, ils grevèrent ces biens d'une rente de 2 livres de gros, monnaie de Brabant, en faveur d'Auderghem. Ce couvent était alors représenté par son receveur Corneille Yveten (1).

La situation de cette propriété soulève un petit problème topographique. D'après l'ouvrage de M. Geudens, la maison portant pour enseigne *de trompe*, était située du côté sud de la Grand'Place, au coin du pont à la Tourbe et aurait été démolie pour permettre l'élargissement de cette dernière rue (2). Or, l'acte que nous venons de citer, indique clairement que cette maison tout en occupant les mêmes parages, avait cependant deux voisines, appelées *Batenborch* et *de lanteerne*. A moins que l'enseigne n'ait successivement passé à deux maisons différentes et voisines.

* * *

Si nous passons maintenant rapidement en revue les différents dons qui furent faits depuis la fin du XIVe jusqu'au commencement du XVIe siècle, à l'abbaye de Val-Duchesse et qui consistaient principalement en rentes hypothéquées sur diverses propriétés, sises dans l'enceinte d'Anvers, nous pouvons fournir encore certaines indications qui, au point de vue topographique, ne seront peut-être pas dépourvues d'intérêt.

C'est ainsi que, le 6 novembre 1403, Gautier Schoef, maçon, déclarait devant le magistrat d'Anvers, que son frère Jean Schoef avait antérieurement vendu à Arnold Brixus, une maison au rempart des Tailleurs de pierres: *eenen huyse metten gronde ende met all datter toebehoert, gestaen opte steenhouwersveste, tusschen Willems soens huys in deen zyde ende Joes Tops huys in dandere zyde* (3). Cette vente n'avait pas été ratifiée dans la suite, et Brixus n'occupa cet immeuble qu'à titre de locataire. Toutefois, cette maison

(1) Folio 11 v° du manuscrit.
(2) *Plaatsbeschryving*, II, 20.
(3) Folio 1 v° du manuscrit.

fut, plus tard, grevée de diverses rentes, parmi lesquelles il en était une de 36 sous qui fut léguée à Auderghem.

Lors du troisième agrandissement d'Anvers, entrepris en 1314, le fossé qui bordait les remparts, depuis le canal Saint-Jean et la porte de ce nom jusqu'à la porte des Brasseurs, fut voûté et des maisons s'élevèrent en bordure de la nouvelle voie ainsi créée, qui prit le nom de rempart des Tailleurs de pierres, à cause du grand nombre d'ateliers de cette nature établis en cet endroit (1). L'acte que nous venons de citer, portant la date de 1403, est intéressant au point de vue documentaire, vu que jusqu'ici on ne connaissait aucune mention officielle du nom de cette rue nouvelle antérieure à l'an 1409 (2).

Plus importante fut la donation faite en faveur du couvent, en 1382, par Pierre Goedscales, habitant de Hoboken. Il devait aux religieuses une grande reconnaissance, s'il faut du moins en croire l'acte de cession, dans lequel il affirme qu'il fait ces dons *in gerichter aelmoesenen, puerlic omme Gode ende omme sine ziele daer mede te quytene ende in gherechter ghestadiger ghiften sonder eenich wederroupen den selven cloostere van Oudergheem..., ende voer menich goetdoen dat hi gehadt heeft vanden cloostere* (3). Cette libéralité consistait en diverses rentes. D'abord, une première de 2 florins sur une maison sise au canal, près du pont des teinturiers : *die huysinghe daer Peter Magherman in woent ghestaen op die roye by de verwers bruggbe.* Ce pont était situé à l'extrémité du canal des Teinturiers, en face de la jonction des rues de l'Etalage et des Vieillards. Le canal des Teinturiers existait depuis le XIVe siècle, et lors de l'agrandissement de 1314 avait fait partie des fossés de l'enceinte. Pierre Goedscales donna ensuite une seconde rente de 2 1/2 florins garantie par une boutique située dans le voisinage de la maison des bouchers : *een huys ende gront daer Jan Beke de vleeschouwere in woent, Willem Beecssone was, ghestaen bi tvleeschuys.* Un acte subséquent, datant de l'année 1403, *den yersten*

(1) TORFS. *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers.*
(2) AUG. THYS. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*
(3) Folio 1 v° du manuscrit.

dach van spurkille, fournit quelques détails complémentaires sur cette dernière propriété. Guillaume et Jean Goedscales, sans doute les fils de Pierre, en cédaient, en effet, alors la propriété à Danckaert Beelaert. Elle consistait en *een huys met hove gronde ende al datter toehoert gestaen bened'n tfleeschuys tusschen Arnoud Kyckens huys aen deen zyde ende Jan Beys huys aen dandere zyde*. Quelques années plus tard, le 20 septembre 1415, le même Guillaume Goedscalcs, qui habitait également Hoboken, constitua sur cette propriété une nouvelle rente de 10 escalins de gros, en faveur de *mir vrouwen der priorinnen ende joffrouwen ghemeynlic vanden cloostere van Ouwergheem* (1).

La boucherie dont il est question dans ces divers actes, n'est pas le beau bâtiment ogival qui existe encore, mais un local antérieur que les bouchers érigèrent en 1250 et qui occupait à peu près la même situation.

* * *

Le 1 juillet 1472, Jean van der Naelden et Henri de Snydere, brocanteurs, avaient vendu une maison appelée *Dossenhoot*, et située au nouveau marché au Bétail, à Antonine De Coninex, fille de Pierre Sconincx et veuve de Corneille Huygesoens, coutelier. Celle-ci, d'accord avec son fils Corneille Henric Hagaerts, habitant Bergen-op-Zoom, recédait cette propriété, le 24 décembre 1481, à Corneille Yveten alias van Molle, tailleur. Le bien consistait alors en *eenen huyse metten plaetsen gronde ende toebehoirten geheeten Dossenhoot gestaen aen de nyeuw veemerct tusschen thuys geheyten den rinck aen deen zyde westwaert ende thoechuys geheeten de gans aen dandere zyde* (2). Mais un peu plus tard, le 5 janvier 1487, le même acheteur, sans doute dans le but de trouver des ressources afin de parfaire le prix d'achat, constituait sur cet immeuble une rente de 30 escalins de gros de Brabant. Le couvent, pour régulariser cette transaction, était représenté par Jean Godenay, son

(1) Folio 21 du manuscrit.
(2) Folio 4.

receveur, *rentmeester des goidshuys van s Hertoginnendale by Ouwergheem gestaen.*

* * *

Le couvent possédait une rente de 10 escalins et 6 deniers de gros, grevant une propriété située rue de l'Hôpital et consistant en une maison avec jardin: *een stede metten huyse, hove, gronde doerweghe ende met alle datter toebehoirt gestaen in de gasthuysstrate tusschen Jan Robbrechts stede aen deen zyde ende des voerscreve Jorys stede die hy te voren daer hadde aen dander zyde* (1). Cette rente provenait de Jean Beelaert, mercier, qui l'avait achetée, le 22 juillet 1410, du propriétaire de ce bien, Georges van den Dyken. Plus tard, il passa à Pierre van der Delft, puis à Adrien van den Werve.

Le même Beelaert, à cette époque, le 11 septembre 1410, avait acquis une seconde rente qui entra plus tard en possession du couvent d'Auderghem, et qui se montait à 6 escalins et 9 deniers de gros de Brabant. Celle-ci lui avait été cédée par Jean Boghe, cordonnier, et était garantie par une maison, située sur les remparts près d'une des tours de l'enceinte: *een huys metten gronde ende met all datter toebehoert gestaen aen de nuwe brugghe naest den ronden torre opten muer vander stad.*

La nouvelle enceinte, tracée en 1314, ne fut achevée que bien longtemps après. Un siècle plus tard on y travaillait encore. Toutefois, à l'époque où l'acte précédent fut passé, c'est-à-dire en 1410, la ville était déjà entièrement fermée; mais pourtant les travaux de défense n'étaient pas encore tous terminés. Nous supposons que la tour ronde dont il est ici question, n'est autre que la *tour bleue*, qui fut si malencontreusement démolie, il y a quelques années, malgré l'opposition unanime de tous ceux qui s'intéressaient au passé militaire d'Anvers. Cette tour fut élevée vers 1313, en même

(1) Folio 8 v° du manuscrit.

temps que la partie de l'enceinte qu'elle complétait ; elle fut probablement modifiée et agrandie au commencement du XVIe siècle (1).

* * *

Le 26 mai 1407, Marguerite Taeys, femme de Jean van Gheldenaken, hypothéquait sa maison située rue Zierick : *een stede metten toebehoirten gestaen inde Zierickxstrate neffens Jans huys vanden Houte nu ter tyt toebehoirende heeren Floreyse Vraucx den lantdeken.*

Cette rente qui se montait à 1 vieux gros de monnaie plus un chapon, devint dans la suite propriété des religieuses de Val-Duchesse.

Corneille Yveten, appelé van Molle, que nous avons déjà rencontré plus haut, agissant au nom du couvent, dont il était alors receveur, vendait, le 19 juin 1481, à Pierre Daneelssone, marchand de grains, une maison située au Rivage en face de la porte de Sanders : *een huysinge metter poerten, plactssen, stalleken, coekenen, gronde ende met alle datter toebehoert gestaen opt Sant voer Sandersgat tusschen Jan Symoens huysinge ende erve aen deen zyde oistwaert, ende der stad muer ende garriten aen dander zyde westwaert, comende achter zuytwaert aen Peter Jacops soens erve.*

Le Sandersgat ou poterne de Sanders, appelée ainsi, paraît il, en souvenir de l'architecte Gilles Sanders, qui possédait des biens dans le voisinage, s'ouvrait dans le mur d'enceinte qui protégeait la ville du côté du fleuve, non loin de la porte royale, dans le Sablon. Elle exista jusqu'en 1830 (2).

Pour payer son acquisition, Pierre Daneelssone constitua sur ce bien, en faveur du couvent, une rente annuelle de 6 livres de gros de Brabant, payable moitié à la Chandeleur et moitié à la saint Jean.

* * *

(1) Lieutenant-colonel Wauwermans. *La tour bleue d'Anvers.*
(2) Ed. Thys. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*

Les propriétés sur lesquelles les religieuses d'Auderghem possédaient des rentes, étaient disséminées quelque peu dans tous les quartiers de la ville. Nous les passerons rapidement en revue, en suivant l'énumération qu'en fait le manuscrit de la bibliothèque royale.

Le couvent jouissait d'une rente de 10 escalins de Brabant, sur une propriété consistant en deux maisonnettes, situées rue de la Boutique, à proximité du moulin qui s'élevait près du rempart: *twee cameren metten hove gronde ende toebehoerten gestaen in de Winckelstrate jeghens de groote vestmoelen over tusschen Godevaerts de Buysschere erve aen deen zyde ende de draybaen aen dander zyde* (1).

La rue Butte du Moulin rappelle l'existence de ce moulin qui se dressait sur une élévation factice non loin de la porte Kipdorp, et qui, dans les actes du XVe siècle, est appelé *de groote vestmolen* ou *wintmolen*. Il disparut au commencement du XVIe siècle et des maisons furent édifiées sur son emplacement.

La rente en question n'était plus payée depuis un certain temps. Pour récupérer les arriérés, les religieuses s'adressèrent à la justice, et obtinrent un jugement les autorisant à faire saisir le bien en litige qui fut vendu publiquement au marché du Vendredi et adjugé à Jean de Fevre, *droechscheerder*, fils de Jean de Fevre. A la suite de cet achat, l'acquéreur passa un acte devant les échevins d'Anvers, le 10 mars 1506, régularisant cet achat et reconnaissant sur sa nouvelle propriété une hypothèque portant intérêt annuel de 7 escalins et 6 deniers en faveur du couvent. Celui-ci, pour conclure cette transaction, était représenté par son receveur Gautier de Moor.

* * *

Un certain Marc der Kindere, sabottier, *plattynmakere*, à la fin du XVe siècle, acquit un terrain au vieux marché au Bétail, contre le mur du bourg, et y bâtit une nouvelle maison.

Voici comment l'acte décrit cette propriété: *een huys dat hy nu van nyeuws tymmerende is metten gronde ende toebehoirten gestaen bide oude Veemerct tusschen thuys gheketten de tonnenscotel*

(1) Folio 10 v° du manuscrit.

dat nu van deser erven gespleten es, aen deenzyde ter voerscreven ouder veemerct waert ende thuys geheeten den ovengapaert aen dander zyde comende achter opte borchgrecht. (1).

N'ayant sans doute par les ressources suffisantes pour subvenir aux frais de cette construction, der Kindere greva sa nouvelle maison de diverses rentes. L'une d'elles, du montant de 5 escalins de gros de Brabant, fut cédée au couvent d'Auderghem, en vertu d'une transaction datée du 26 mars 1482 et conclue avec Corneille Yveten, receveur de la communauté.

* * *

La désignation de *oude Veemerct* aurait pu faire croire qu'il s'agissait ici du marché aux Œufs, qui anciennement, portait le nom de *Veemerct*, mais puisque la propriété de der Kindere aboutissait au *borch grecht*, il est évident qu'il est ici question du nouveau marché au bétail, situé près du couvent des dominicains. Du reste, depuis plus d'un siècle déjà, le commerce du bétail avait transféré ses réunions habituelles en cet endroit.

Ce qui, un instant, aurait pu provoquer un doute, c'est que le couvent d'Auderghem possédait également des intérêts au marché aux Œufs. Il jouissait, en effet, au xve siècle, d'une rente annuelle de 1 vieil écu, récupérable sur une maison avec jardin, qui à la fin du siècle précédent, était décrite: *een huys en hof met sine toebehorten tenden onser Vrouwe kerke ghestaen tusschen Jan Braems huys ane dine side des wassen keersmakers en een beghine covent ane dande side.* A la suite de cette indication puisée dans le chartrier de la Table du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame, sont inscrits les noms des divers possesseurs de cette rente. Ils se succèdent comme suit: *modo Claus Gherongs. M^o^ Jan Bode bastaert. Nu 't godshuys van Oudergheem.* M. Geudens, auquel nous empruntons cet acte, consigné dans le premier volume de son ouvrage: *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen en omtrek* (p. 38), croit que la propriété en question constituait à cette époque le refuge de l'abbaye. Nous ne sommes pas de cet avis, et croyons

(1) Folio 12 v° et 13 du manuscrit.

que l'indication citée établit simplement que Val-Duchesse était propriétaire de la rente constituée sur cette propriété, au même titre qu'elle possédait les nombreuses autres hypothèques que nous citons dans cette notice.

Ce qui nous confirme encore dans notre opinion, c'est que dans l'acte que nous venons de citer, après la description de la maison, est ajoutée une mention qui en fait connaître l'occupant: *daer her Lauwereins de Made (r) priester in woende.* Or cet ecclésiastique, Laurent de Madere, est le même que nous avons vu en 1346 faire au couvent de Val-Duchesse des dons importants, dans le but de constituer une dot religieuse pour Marguerite Crabinne qui venait d'y prendre le voile.

* * *

Le 12 septembre 1506, Gautier de Moor, receveur de Val-Duchesse, agissant au nom de cette communauté religieuse, achetait de Roland van den Veken, boulanger, ou plutôt pâtissier, une rente de 2 livres de gros de Brabant, en garantie du payement de laquelle, ce dernier hypothéquait la maison qu'il possédait près de la porte aux Vaches: *een huys metten gronde ende toebehoirten geheeten dlam Goids gestaen ende gelegen buyten de Coepoerte tusschen Costen Noyts erve aen deen zyde ende Jans de Beers erve aen dandere zyde.*

La même année, le 21 novembre 1506, de Moor acheta encore dans des conditions identiques, une autre rente annuelle de 30 escalins de gros de Brabant. Cette fois le vendeur était Jacques De Smet, fils de feu Jacques De Smet, et la propriété qui servait de garantie consistait en treize maisonnettes situées à l'extrémité de la longue rue Neuve, près de la rue de Jésus actuelle, et aboutissant par derrière à la ruelle appelée alors *Meirsteeg,* devenue, après plusieurs transformations, l'actuelle rue Leys. Voici comment l'acte les décrit: *dertthien cameren metten hoven gronde ende toebehoirten gestaen int eynde vander langhernyenstraten deen tenden dandere tusschen dmeersteecxken aen deen zyde ende Jocops de Cuypers erve aen dander zyde, comende achter aen dmeersteecxken voirscreven* (1).

(1) Folio 13 du manuscrit.

Le 3 octobre de l'année suivante, le même vendeur, appelé cette fois Jacques Smit, tanneur, constituait une nouvelle rente de 13 escalins de gros de Brabant, en faveur d'Auderghem. Quoique le titre de l'acte, en désignant le gage mobilier, semblerait établir que celui-ci était représenté par un second groupe de treize maisonnettes, *cameren naest voerscreven*, nous croyons cependant qu'il s'agit des mêmes dont il a été question dans l'acte précédent, leur désignation étant en effet identique : *dertthienc woenhuyskens metten hoven gronde ende toebehoerten gestaen ende gelegen teynden de langhenyenstrate tusschen der erfgenamen Jacops de Cuypers erve aen deen zyde ende dmeersteechsken aen dander zyde* (1).

* * *

Vers le milieu du xve siècle, Jean Schollemont vendait un terrain situé au coin de la ruelle du Livre et de la rue de la Cuiller, à Jean Vloetberchs et à Arnoud Sanders, tous deux menuisiers, qui se partagèrent cette propriété. Sur ce bien ils construisirent une maison, au coin des deux rues, et quatre maisonnettes dans la ruelle. Mais un peu plus tard, le 4 octobre 1474, le premier cédait sa part toute entière à Sanders. La propriété consistait alors en *eenen stuc erven metten hoeckhuyse ende met noch viere cameren die de voerscreve Jan Vloetberchs ende Aert Sanders daer op getymmert ende gestelt hebben houdende tsamen omtrent vyfthien roeyen gestaen ende gelegen inde Bocxstege op ten hoeck vander lepelstraten tusschen deselve lepelstrate ter eenre zyden ende Jan Schollemonts erve aen dander zyde ende oic achter* (2).

L'acheteur, pour garantir le payement à acquitter partiellement en rentes annuelles, s'engageait à bâtir, endéans l'année, sur le terrain encore disponible, deux nouvelles maisonnettes semblables aux quatre, alors existantes. Toutefois, il y a lieu de remarquer qu'il existait antérieurement, grevée sur cette propriété, une autre rente d'une livre de gros, dont le payement ne se fit pas régulièrement, et qu'à la suite de difficultés judiciaires, elle fut alors publiquement

(1) Folio 13 v° et 14 du manuscrit.
(2) Folio 14 v°.

vendue au marché du Vendredi; elle fut achetée par Guillaume van der Loo, épicier. Mais peu après, le 12 août 1478, celui-ci la cédait à son tour, au couvent d'Auderghem, représenté par son receveur Corneille Yveten. Mais van der Loo dut donner des garanties supplémentaires, en vue du règlement régulier de cet engagement financier, et dans ce but il engagea la maison qu'il habitait au Rivage, et qui portait pour enseigne *Het Lammeken*. Voici comment, dans l'acte scabinal, ce bien est décrit: *een huys metten toebehoerten geheeten dlemmeken voer thouten hoot op tsant gestaen tusschen thuys geheeten den bruynen baert aen deen zyde ende wylen Jans de Hane huys ende erve was aen dander zyde ter loocbruggen waerts* (1).

Cette description nous permet d'établir que cette maison s'élevait non loin du rivage de l'Escaut, près du mur d'enceinte qui défendait la ville du côté du fleuve, et à proximité du canal au Sucre actuel, à l'endroit où alors le Sablon y débouchait, en face du pont à l'Ail qui mettait cette voie en communication avec la rue des Bateaux, située sur l'autre rive du canal. Les travaux résultant de la rectification de l'Escaut ont complètement modifié aujourd'hui cette topographie, les quais actuels, s'étendant sur leur emplacement.

En s'éloignant un peu de ces parages, dans la ruelle du Livre, au coin de la rue Saint-Antoine, existait un groupe de cinq maisonnettes; au milieu du xve siècle, elles appartenaient à Guillaume Magrieten, qui en avait hérité de ses parents. En 1464, elles passèrent à son fils Pierre, pour échoir, à la mort de ce dernier, à son petit-fils Guillaume Magrieten, menuisier. Elles consistaient alors en: *vive cameren met den gronde ende toebehoorten gestaen ende gelegen deen neffens dandere op den hoeck vande boecstegen ende van sinte Anthonisstrate* (2). On sait que le *boecstege* ou ruelle du Livre, a fait place depuis la transformation du quartier Saint-André à la rue Nationale. Le dernier propriétaire greva ces maisonnettes d'une rente annuelle de 5 escalins de gros de Brabant, qu'il céda, le 6 juillet 1513, à Gautier de Moor, agissant en qualité de receveur pour compte du couvent de Val-Duchesse.

(1) Folio 15 v° du manuscrit.
(2) Folio 34 et 34 v°.

Nous avons parlé, dans le premier acte ci-dessus, du pont à l'Ail appelé *Loocbrugge*. Dans le même voisinage existait aussi deux maisons, accolées au mur d'enceinte de la ville: *twee huysen metten gronde ende toebehoerten gestaen aende loocbrugge op ter stad mueren tusschen der stadt terve aldaer aen deen zyde ende de waterpoerte aldaer aen dander zyde* (1). La *Waterpoerte* dont il est ici question, peut être la porte royale, qui, démolie de nos jours, a été reconstruite plus loin et s'élève isolée aujourd'hui en bordure du quai, à l'extrémité du canal Saint-Jean. Toutefois, cette appellation peut aussi s'appliquer à une des portes voisines du canal au Sucre, qui, percées dans le mur d'enceinte, donnaient accès de la ville sur les quais du fleuve.

Au commencement du XVIe siècle, la moitié de la propriété de ces deux maisons appartenait à Jean, Corneille et Marguerite, enfants mineurs de Jean Spillemans et d'Ursule Smeets. Le 17 mars 1507, les tuteurs de ces orphelins: Pierre Spillemans, Jean Claus Heyns et Jean Spillemans, vendaient au couvent d'Auderghem une rente de 10 escalins de Brabant pour le service de laquelle on hypothéquait la part des enfants Spillemans dans la propriété de ces deux maisons.

* * *

Dans le dernier acte que nous venons de citer, nous avons nommé Pierre Spillemans. Nous supposons que c'est du même personnage qu'il est question dans les transactions suivantes. En effet, le 1 février 1476, Pierre Spillemans, menuisier, vendait à Corneille Yveten, agissant pour compte du couvent d'Auderghem, une rente annuelle de 22 escalins et 6 deniers de gros, hypothéquée sur deux nouvelles maisons qu'il possédait sur le rempart, hors de la porte dite *cammerpoerte*, près du chemin qui conduisait vert l'hôpital. Voici comment l'acte les décrit: *twee nyeuwe huyse metten gronde ende toebehoirten gestaen deen neffens dander op te veste buyten de cammerpoerte tes gasthuys steegher waert* (2). Mais quelques jours plus tard, Spillemans se débarassait de la propriété elle-même. En

(1) Folio 28 v° du manuscrit.
(2) Folio 18 v° et 19.

effet, il vendait, le 26 avril 1476, à Jean van Vlymeren, appelé van Breeden, maçon, ces deux maisons. Ce nouvel acte nous donne quelques détails plus précis au sujet de leur situation topographique. Nous y apprenons qu'elles s'élevaient *tusschen Gielys De Bruyne des slootmakers huys, daer af den muer tusschen beyde ghestaen gemeyne is aen deen zyde ende Jans van der Sluys des backers huys, daer af den muer tusschen beyde oec gemeyne es aen dander zyde* (1). Il est ensuite fait mention d'une servitude qui grevait ces maisons, leur propriétaire étant obligé de respecter un égoût qui passait dans leur sous-sol, conduisant dans les fossés des remparts les eaux provenant d'un immeuble voisin appelé *de Lelye*, et étant une brasserie qui appartenait à Guillaume Bode: *Item alse van alsulken goten oft waterloope als van Willems Bode des bruwers huys ende erve geheeten de Lelye beneden onder dese voerscreve twee huysen loopt tot inde roye welke gote oft waterscap die selve houden moet.*

Des extraits des divers actes, que nous venons de reproduire, il semble pouvoir être déduit, que les deux maisons de Spillemans avaient été bâties à l'emplacement actuel du rempart des Lombards, vers sa jonction avec la rue des Peignes. Mais dans leur description topographique, il est une particularité qui nous semble fort intéressante, c'est la mention d'une brasserie, *brouwers huys*, en 1476, établie sans doute dans la rue dite *Cammerstrate*. Cette date constitue la plus ancienne indication, relative à une brasserie, qui aurait existé en ces parages. Ailleurs, nous avons développé les motifs qui nous paraissaient infirmer l'opinion générale, attribuant au voisinage des brasseries, l'étymologie du nom de cette voie de communication, que nous supposions plutôt devoir provenir des maisonnettes, *cameren*, qui, autrefois, s'élevaient nombreuses dans ce voisinage. Il faudrait, pour nous convaincre de l'inexactitude de notre supposition, retrouver des mentions plus anciennes encore, et prouver qu'aux XIIIe et XIVe siècles, quand cette rue portait déjà son nom de *Cammerstrate*, des brasseries existaient en cet endroit (2).

(1) Folio 18 du manuscrit.
(2) FERNAND DONNET. *Les méreaux des brasseurs d'Anvers.*

Il y a lieu de remarquer que dans son ouvrage: *Plaatsbeschrijving der straten van Antwerpen* (I, 108), M. Geudens s'occupe aussi de la maison appelée *de Lelye*; il cite divers actes du xve siècle, antérieurs en date au nôtre, et dans aucun de ceux-ci la maison n'est désignée comme brasserie; c'est: *eender huysingen met hove, gronde en metter stallinge van achter tot vore en met al datter toebehoert, geheeten de Lelye, gestaen inde Cammerstrate* — ou bien, en 1427, *de huysinghe genampt de Lelie inde Cammerstrate bevonden*. Il est donc présumable, qu'à l'époque où notre acte fut passé, en 1476, cette maison n'avait que tout récemment reçu sa destination nouvelle et venait d'être convertie en brasserie.

Mais ces mêmes actes, d'autre part, fournissent certaines indications qui viennent à l'appui de notre thèse et rendent d'autant plus admissible l'opinion que nous avons émise, et qui tend à faire dériver le nom de cette rue de la présence des nombreuses *cameren* ou maisonnettes. C'est ainsi qu'un acte de 1390 (1) parle de *II camere met hove gestaen in de haghe steghe naest der vors. stede (in de Camerstr.)*; puis, en 1423, il est question d'une propriété de la même rue, avec sortie rue Everdy, où étaient bâties *drie cameren*, données en gage à la Table du Saint-Esprit de l'église Notre-Dame (2).

* * *

Si nous ne nous éloignons pas trop de ce quartier, nous trouvons mention d'une propriété, sise rue des Tanneurs; c'était une maison avec jardin: *eenre huysingen met hove, bogaerde, gronde ende met all datter toebehoert gestaen inde huydevetterstrate tusschen desselfs Willems erve aan deen zyde ende Jacope van den Velde erve aen dander zijde* (3).

Ce bien, divisé en deux parts, appartenait aux frères Guillaume et Jacques van der Heyden, quand, le 12 janvier 1440, le premier,

(1) Geudens. *Loc. cit.*, f° 98.
(2) Id. f°s 109 et 112.
(3) Folio 21, v° du manuscrit.

qui était débiteur de son frère, constitua en faveur de ce dernier, sur sa part, une rente annuelle de 20 escalins de gros. Mais un peu plus tard, le 9 juillet 1457, le bénéficiaire de cette rente, Jacques van der Heyden, la céda à son tour, aux religieuses de Val-Duchesse qui, lors de cet achat, étaient représentées par Jean van den Wouwer, dit Jean Claus.

Si maintenant, sans quitter ces parages, nous nous arrêtons quelques pas plus loin, à la place de Meir, nous trouvons que le couvent d'Auderghem y possédait aussi des intérêts dans divers biens. C'est d'abord une maison avec tannerie, que les actes de l'époque décrivent comme suit: *een huys metter plaetsen, vetteryen, hove, gronde ende toebehoerten gestaen inde meere tusschen Jans van Hove des cuypers erve aen deen zyde westwaert, ende Mathys van den Berghe erve aen dandere zyde, comende achter metten voerscreve hove aen Pieter Raets des huydevetters erve* (1).

Le 29 mars 1479, les propriétaires de ce bien, Jean Starcke et sa femme Elisabeth van Roode, le donnèrent en garantie d'un prêt qui leur avait été consenti, pour le règlement des intérêts duquel ils constituèrent une rente annuelle de 2 livres de gros de Brabant en faveur de leur créancier, le couvent de Val-Duchesse.

Cette même communauté religieuse était aussi devenue bénéficiaire d'une rente qui avait été constituée, le 5 janvier 1457, en faveur de Jean Tollinc, le vieux, par Lambert Coppens, dit Tsmit, fils de Jean Coppens, maçon, et sa femme Elisabeth van Aken, sur une maison bâtie sur le rempart, à la porte de Meir, près du chemin conduisant à l'hôpital: *een huys met hove gronde ende met alter datier toebehoert gestaen buyten de meerpoerte opte veste by des gasthuys steegher tusschen de weduwe Jans van Cancelbeke ende haver dochter erve aen deen zyde ende Karels de Galle outcleercoepers erve was aen dander zyde* (2). Cette rente qui se montait à 7 escalins et 6 deniers de gros, avait été apportée au couvent par une des religieuses, Béatrix Tollincx, dont elle constituait partiellement la dot monacale.

La *meerpoerte* était située, on le sait, au pont de Meir; de là

(1) Folio 19 et 19 v° du manuscrit.
(2) Folio 28.

l'enceinte suivait la direction de la rue du Berceau actuelle pour joindre, un peu plus loin, le rempart des Lombards C'était donc en cet endroit, non loin de la courte rue de l'Hôpital, que devait se trouver la maison de Jean Coppens.

Quant à la tannerie avec demeure, située à la place de Meir, dont il a été question plus haut, elle devait, sans aucun doute, s'élever vers le coin de la rue des Tanneurs et joindre par derrière les établissements de même nature, bordant le côté est de cette dernière rue.

* * *

En passant dans la partie de la ville, située au nord de la place de Meir, nous rencontrons bientôt la rue de l'Empereur, dans laquelle existaient, au xve siècle, également des propriétés hypothéquées en faveur des religieuses de Val-Duchesse.

C'étaient d'abord deux maisons, bâties à côté d'une ruelle dépendant de la propriété voisine de Jean Pels. Voici plus exactement leur description: *een loove dat twee woeningen zyn metter plaetsen, bornepulte, gronde ende met al datter toebehoert gestaen inde Keyserstrate tusschen Jan Pels huyse ende erve aen deen zyde oestwaert ende desselfs Jans Pels ganck aen dander zyde westwaert* (1).

Le propriétaire de ce bien, Henri Coelkies, marchand de poissons, le 19 juillet 1484, leva sur ces maisons un capital, pour lequel il s'engagea à payer, annuellement, en deux rentes distinctes, un intérêt de 10 et de 5 escalins de gros de Brabant, en faveur des religieuses de Val-Duchesse, qui lui avancèrent les fonds nécessaires. Cette transaction fut passée devant les échevins d'Anvers, le 19 juillet 1484.

Dans le voisinage de ce bien, en bordure de la nouvelle rue qui fut tracée, à cette époque, et qui aboutissait dans la rue de l'Empereur, existait un terrain, qui fut vendu à divers, par Paul Eelwout. Un des acheteurs, Pierre van Verdyck, maçon, y bâtit

(1) Folio 17 et 32 v° du manuscrit.

une maisonnette. Peu après, le 29 octobre 1501, il la vendit à Marie Sbocks, fille de feu Thomas Sbocks et veuve de Jean van Noten, teinturier. Cette vente consistait, d'après l'acte de cession, en: *eene loove dat een woeninge op huer selve is, metter plaetsen, halver weerduwen, gronden ende toebehoorten, gestaen inde nieuwe straet die metten zuyde eynde inde Keyserstraet compt, tusschen Willems van Ransbeke woeninghe ende erve hier aff gespleten zynde, suydwaert, ende de voorscreven Peeters ander erve die hy aldaer behoudene blyft, ende daer aff den muer tusschen beyde gestaen gemeyne is halff ende halff noortwaert* (1).

La rue de l'Empereur, lors du troisième agrandissement de la ville, s'étendait depuis les anciens remparts, au canal des Récollets actuel, jusqu'à la nouvelle enceinte, qui occupait le tracé de la Montagne aux Corneilles actuelle. Dans sa partie septentrionale furent, au XVIe siècle, tracées les rues de l'Amman, Chapelle-de-grâce et des Rois. La première de ces rues fut ouverte par décret du magistrat en 1502; les deux autres le furent plus tard (2). L'acte de 1504, parlant d'une nouvelle rue dont l'extrémité sud aboutissait dans la rue de l'Empereur, il est évident qu'il s'agit ici de la rue de l'Amman, alors récemment créée. Quant à la ruelle, dont l'acte de 1484 fait mention, elle pourrait être identifiée avec une voie d'accès que l'on retrouve sur les anciens plans et qui s'ouvrait sans issue entre les rues de l'Amman et Chapelle-de-grâce, mais un peu plus près de cette dernière que de la première. Jan Pels, le propriétaire des maisonnettes et de la ruelle, est probablement le tapissier de ce nom, *tappytwercker*, dont il est fait mention dans plusieurs actes de la fin du XVe siècle, et qui épousa Marguerite Sheridan.

* * *

En retournant vers la vieille ville, nous rencontrons une maison portant pour enseigne *de moelensteen*, située courte rue Neuve et adossée au canal: *een huysinghe geheeten den moelensteen inde*

(1) Folio 33 v° du manuscrit.
(2) Aug. Tuys. *Historique des rues et places publiques de la ville d'Anvers.*

corthenyeustrate gestaen ende achter aende roeye vutcomende (1). Cette maison, pour pouvoir aboutir au canal, ou plutôt à l'ancien fossé de l'enceinte, devait être située du côté septentrional et au commencement de la courte rue Neuve, non loin du marché au Lait. Au début du xve siècle, cette propriété appartenait à Jean van der Ryt. Après le décès de celui-ci, un partage eut lieu, et lors de cette opération, il fut reconnu que Henri van Lith et sa femme Elisabeth van den Wouwen, celle-ci du chef des enfants qu'elle avait eus d'un premier mariage avec Arnould van Corpt, restaient débiteurs vis-à-vis des héritiers de Jean van der Ryt, d'une rente de 10 escalins de gros de Brabant, grevant cette maison. Cette rente avait été constituée pour égaliser les parts des héritiers, lors de la liquidation de la succession de van der Ryt. Pour compenser le montant de cette rente, van Lith et sa femme, le 24 octobre 1451, s'engagèrent à faire construire, pour les enfants van Corpt, endéans l'espace d'une année, une nouvelle maison à leur convenance, sur le terrain où s'élevait auparavant la maison appelée *de Clocke* et qui appartenait en moitié à Elisabeth van den Wouwen et en moitié aux enfants de son premier mariage: *dat zij op te erve van den huyse geheeten de clocke half der voerscreven jouffrouwe Lysbetten, ende half den voerscreve kinderen van Corpt toebehoerende inde corte nyeustrate gestaen, sonder der voerscreve kinderen cost oft last bynnen jaers naestcomende sullen doen tymmeren een goet custbaer nyeu huys gelyc zy dat bewoenen willen* (2). En attendant la construction de cette maison, Elisabeth van den Wouwen mettait à la disposition de ses enfants, la maison *de Clocke* toute entière, pour qu'ils pussent l'habiter. Quelques années plus tard, le 31 janvier 1484, la rente de dix escalins, grevant cette maison, était aliénée au profit du couvent de Val-Duchesse.

* * *

Le 5 juillet 1501, les religieuses du monastère d'Auderghem,

(1) Folio 32 v° et 33 du manuscrit.
(2) Folio 32 v° et 33.

représentees par leur receveur Antoine Dreynelere, achetaient de Pierre Gast, tailleur, et de sa femme Alice van Loevene, fille de feu Jean van Loevene, une rente de 20 escalins de gros de Brabant, dont ceux-ci grevèrent une maison qui leur appartenait dans la rue Vieille Bourse, au coin, et avec sortie rue du Jardin, et connue sous l'appellation de *den hert*. Voici, du reste, d'après l'acte scabinal, description plus ample de cet immeuble : *een huys metten gronde ende toebehoerten geheeten den hert gestaen inde Bullincstrate dat men heet de Wolstrate, tusschen thuys geheeten dcit cruys aen deen zyde ende thofstraetken aen dander zyde, comende bezyden vuten met eenre doren int selve hofstraetken* (1). On sait que la rue Vieille Bourse actuelle, dès le XIIIe siècle, s'appela *Bullincstrate*, pour prendre, plus tard, le nom de *Wolstrate*, avant de finir par recevoir son appellation actuelle.

* * *

Nous revenons maintenant à peu près à notre point de départ, pour nous occuper encore un instant de deux ou trois propriétés situées dans l'ancienne ville. Voici d'abord une maison appelée *tswynken* et s'élevant près du marché aux Poissons : *een huys metten gronde ende met all datter toebehoert geheeten tswynken gestaen boven de vischmerct tusschen Peter Schillemans erve aen deen zyde ende der weduwen wylen Gielys Cousmakers erve aen dandere zyde* (2). Cette propriété appartenait à Jean Cornelis, cordonnier; celui-ci était redevable d'une somme annuelle de 10 escalins de gros de Brabant envers le cordonnier Pierre Wielans, qui avait été son tuteur, et pour se libérer, il constitua, le 5 octobre 1464, une rente d'un import équivalent, en faveur de ce dernier, sur sa maison. Mais quelques années plus tard, le 13 mars 1479, le même Pierre Wielans cédait cette rente à Corneille Yveten, agissant en qualité de receveur des religieuses de Val-Duchesse.

Vers la même époque, c'est-à-dire le 17 novembre 1487, Yveten,

(1) Folio 17 v° du manuscrit.
(2) Folio 15 v°.

toujours en sa qualité de fondé de pouvoirs des religieuses, achetait une nouvelle rente du montant annuel de 5 livres de gros, hypothéquée sur une propriété beaucoup plus importante, située hors de la Porte aux Vaches, au *Dries*. C'était une maison avec jardin, étang, pigeonnier, etc. L'acte donne de ce bien l'intéressante description suivante: *een huysingen metten duyfhuyse plaetsen, vischputte, hove, gronde ende toebehoerten gestaen buyten de Coepoerte opten Driesch op ten hoeck vander straten daer men ten nyeuwen wercke waert gaet tusschen de selve strate aen deen zyde ende Wauters van den Hove erve was nu der wedewen ende erfgenamen Michiels de Pape wilen toebehoerende aen dander zyde, comende achter aen Anthonys vanden Broecke erve was* (1). Le propriétaire de ce bien était Henri Coelkies, marchand de poissons, qui l'avait acheté de la ville d'Anvers. La propriété voisine, qui avait été occupée par Antoine van den Broecke, était alors déjà cédée au couvent voisin des dominicains.

Le *Driesch* était primitivement une grande prairie dépendant du Clapdorp et s'étendant entre ce hameau et les propriétés du couvent des dominicains, qu'elle joignait, depuis que la partie du fossé de l'ancienne enceinte, qui l'en séparait, avait été comblée. Quant au *Nyeuwen wercke*, il faudrait le chercher vers la plaine Falcon, et il serait constitué par la section en saillie des nouveaux remparts qui furent érigés à la suite du deuxième agrandissement de la ville (2).

***

Ce n'était pas seulement dans l'enceinte même et dans les alentours immédiats seuls de la ville d'Anvers, que le couvent d'Auderghem possédait des intérêts; il était également propriétaire de biens dans diverses localités du marquisat du Saint-Empire. C'est ainsi qu'il possédait à Eeckeren, à l'endroit dit *den Eyckelenberg*, un vaste bois qu'il exploitait régulièrement. Jusqu'en 1792, il vendit les arbres qui en provenaient, comme l'atteste l'annonce d'enchères,

(1) Folio 9 et 16 v° du manuscrit.
(2) Torfs. *Les agrandissements et les fortifications d'Anvers*.

qui eurent lieu publiquement, le 11 janvier de cette année, par le ministère du notaire van Sweden, et dans lesquelles furent offertes diverses essences forestières: *eene groote partye eyke schaerhout, masteboomen, mastensteun, en ontrent 4000 schoon maste boonstaeken* (1).

Il est à remarquer, qu'à cette époque, le couvent avait de grandes difficultés pour percevoir les revenus qui lui appartenaient, et qu'alors déjà, les débiteurs de rentes ne se faisaient pas faute d'omettre d'acquitter régulièrement le payement des intérêts annuels. Les abus devinrent si graves, qu'il fut forcé de faire annoncer, par la voie des journaux, que son représentant, le notaire van Sweden, attendrait, le 9 janvier 1792, le versement des payements arriérés, à l'auberge *den Kemel*, au marché aux Chevaux, à Anvers, et que ceux qui seraient trouvés en défaut après ce délai, seraient poursuivis judiciairement (2): *Alzoo vele ingezetenen der stadt Antwerpen in den chynsboek van het klooster van s'Hertoginnendael menigvuldige jaeren ten agteren staen, zoo zal den notoris van Sweden, als tot het ontfangen der zelve chynssen aengesteld, op maendag wezende den 9ste January 1792 van s'morgens ten 11 uren tot namiddag om dry ueren in den Kemel op de peerdemerkt alhier vaceren tot het ontfangen der voorgemelde achterstellige chynssen: verzoekende een ieder des raekende ten zelven dage hunne agterstellen te komen voldoen: foute dier, dat men tegens de gebrekkelyke by evictie zal procederen.*

* * *

Les propriétés que le couvent de Val-Duchesse posséda anciennement à Anvers, ou sur lesquelles il exerçait un droit hypothécaire, n'étaient pas d'une importance transcendante. Toutefois, il nous a semblé de quelqu'intérêt d'en présenter la nomenclature et d'en esquisser la description, cette étude permettant de condenser quelques détails topographiques relatifs à la ville d'Anvers,

(1) *Gazette van Antwerpen.* Bijvoegsel. 6 January 1792.
(2) *Loc. cit.*

principalement aux XIVe et XVe siècles. Il eut peut-être été possible d'identifier plus complètement l'emplacement exact de chaque bien, mais le résultat de pareil travail fort ardu, n'aurait pas été compensé par l'importance des informations complémentaires, peut-être découvertes. Il suffisait d'indiquer leur situation approximative et de s'attacher surtout à reconstituer la position respective des diverses places ou rues dont il a été question dans les actes que nous avons cités. Cette reconstitution permet de se former une idée assez exacte de la physionomie de l'ancienne ville, physionomie dont les derniers traits s'altèrent journellement et s'oblitèrent de plus en plus sous l'attaque incessante de la pioche des démolisseurs officiels et sous les continuels empiètements d'une voirie nouvelle et entièrement transformée.

FERNAND DONNET.

L'Ardenne...?

C'est un peu plus loin ! (1)

Il y a des gens, suivant un dicton du théâtre moderne, qui se disent Espagnols, parce qu'il est, sans doute, très « fashionable » d'être Espagnol. Mais *nul*, chose certaine, *ne veut être Ardennais.*

C'est là un petit phénomène d'ethnographie que je me permets de présenter aujourd'hui à mes honorables collègues de l'Académie.

L'Ardenne existe; elle est bien connue. Tous les géographes la placent sur la carte et en bornent le territoire. Les géologues, les botanistes, en distinguent le sol, la flore. Savants et littérateurs ont écrit des volumes entiers sur elle (2).

(1) Note lue en séance de l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique*, le 3 février 1907.

(2) Je cite au hasard de la plume: Victor Joly. *Les Ardennes.* Bruxelles. — Jérôme Pimpurniaux (Ad. Borgnet), *Guide du voyageur en Ardenne.* Bruxelles, 1857, 2 vol. in-8°. — H. Nanquette. *Les Ardennes illustrées.* Paris. — Charles d'Héricault. *Les Ardennes illustrées*, 1868. Publié par E. de Montagnac. — ... *Les Ardennes*, dans le *Magasin pittoresque*, Paris, vol. XL1°, 1870, p. 171-3, 195-8, 260-1, 307-10, 69-90 (Bouillon), 340-2; vol. XLII, 1874, p... — M. et A. Heins. *En Ardenne.* — Bergmann et Heins. *Dans l'Ardenne. Grand Duché.* — J. D. Copaponassard (Jos. Delbœuf). *L'Ardenne. A trente ans d'intervalle.* Liège, 1887. — Emile Reuter. *Les Ardennes belges au point de vue militaire et agricole.* Bruxelles, 1874. — Jean d'Ardenne. *L'Ardenne, Guide du touriste et du cycliste.* 3 vol., Bruxelles, 1898. N^elle édit., vol. I, 1907. — J. E. Demartrau. *L'Ardenne belgo-romaine.* Liège, 1904. — God. Kurth. *Quelle est l'étymologie d'Arduenna ?*

Il n'est pas jusqu'aux fonctionnaires de la 3e République française qui n'en aient qualifié un département.

Mais nul ne veut être Ardennais.

* * *

J'avais été assez intrigué, un jour, à Verviers, de ce qu'un de nos collègues, bien connu comme linguiste wallon et folkloriste, s'était récrié, lorsque je lui parlais de l'Ardenne et de sa patrie: *Verviers en Ardenne, jamais de la vie!*

— *Et le pays de Herve? — Encore moins.*

— *Mais alors où commence l'Ardenne?*

— *Un peu plus loin....*

La fin du dialogue n'était pas, elle, une nouveauté et je connaissais cette phrase typique pour l'avoir déjà surprise chez ces fiers habitants du pays des sombres forêts et des hautes montagnes. L'expérience était amusante, et je la renouvellais maintes fois depuis. Elle est, du reste, et je la conseille, à la portée de tous ceux qui m'entendent et me liront.

Parcourrez du Nord au Sud, ou du Sud au Nord, de l'Ouest à

dans la *Revue de l'Instr. publ. en Belgique*, 1875, 23e année, 6e livr., t. XVIII, p. 408-411. — X. *La poésie en Ardenne au XVIIe siècle*, dans les *Ann. Soc. arch. de Namur*, t. XIII, 1875, p. 22-36. — Henri Segard. *Lettres ardennaises*, journal *Le Carillon*, Ostende, janvier 1901. — Une correspondance de Wildbad, dans le journal *La Meuse*, Liège, 14-15 août 1875. — L. T. [Chevalier Léon de Thier] *Chemin de fer du Luxembourg. Parcours géographique et historique à course de locomotive*, journal *La Meuse*, 1870. T. à p. — Eugène Gens, dans la *Belgique Monumentale*. — Van Bemmel. *Guide sur le chemin de fer du Luxembourg*. Bruxelles, 1860. — Van Bemmel et Gravrand. *Voyage à travers champs...* — Bertholet. *Histoire du duché de Luxembourg*. — Le p. Alex. Wiltheim *Luciliburgensia sive Luxemburgum Romanum* (publié par le Dr Neyen, 1842). — Le chevalier L'Evêque de la Basse Moûturie. *Itinéraire du Luxembourg germanique, ou voyage pittoresque dans le Grand Duché*. Luxembourg, 1844. — K. Arendt. *Das Luxemburger Land*. — C. G. Roland. *Toponymie namuroise*. — Abbé C. J. Roland. *Est-ce que le progrès réalisé... le pagus Arduennensis*, dans le compte-ren lu du *Congrès archéol. d'Arlon*, 1899, p. 85-100. — Etc.

l'Est, comme de l'Est à l'Ouest, le vaste territoire que je n'hésite pas à limiter à la Meuse, au Nord, à son affluent la Voer, à l'Eifel (ou le Rhin) et à la Lorraine, et questionnez l'habitant? Toujours, la réponse, stéréotypée, vous sera fièrement présentée :

— *Oh! Monsieur, ce n'est nullement l'Ardenne ici. C'est un peu plus loin.*

Quittez Liège avec moi ; nous gagnerons les hauts plateaux. Liège, en Ardenne? On sourirait si vous émettiez pareille plaisanterie (nous verrons cependant ce qui en est). Chênée? — *Oh! non*! Embourg, Beaufays, Sprimont, Aywaille, — *en Ardenne? Mais vous n'y êtes pas, marchez toujours.* Nous parvenons à Harzé, à Harre, au Chêne à l'pîre... — *l'Ardenne? — Mais c'est plus loin.*

Nous pourrions continuer à marcher longtemps, sans peut-être jamais atteindre cette Ardenne insaisissable.

Déjà pour Aywaille — où par deux fois j'ai tenté, avec succès, l'expérience — la remarque avait été faite par un autre écrivain, M. Gustave Francotte, qui dans son *Introduction* à la réédition des « Légendes » de Marcellin La Garde (1), disait: « N'en déplaise à ceux qui affirment que l'Ardenne commence *un peu plus loin* (2), la terre d'Aywaille est indiquée comme située au pays de Liège, dans la forêt d'Ardenne. »

Récemment je questionnais notre confrère M. le docteur F. Tihon, qui habite depuis quelques années Theux: « *Oh! pour nous (nous, gens du pays de Theux), l'Ardenne commence seulement vers l'Amblève* » — c'est-à-dire non pas où nous habitons, mais un peu plus loin...!

Si du Nord nous passons au Sud, le phénomène se reproduit.

Ces jours derniers, encore, je questionnais un de nos jeunes savants, originaire des confins méridionaux de la Belgique:

— *L'Ardenne? Mais c'est pays gaumet* (3) *chez moi, pays lorrain,*

(1) *Le Val de l'Amblève. Histoires et scènes ardennaises.* 4e édition. Liège, Henri Poncelet, in-8o, s. d. (1897). Page VII.

(2) *Sic!*

(3) Tout l'arrondissement de Virton, Etalle, Marbehan, Florenville. — Voyez pour cette région, la brochure de Edouard Ned (M. Glouden), *En Pays*

totalement différent de l'Ardenne que nous ne voulons connaître. Ce qui est mauvais, misérable, c'est ardenne: « pain d'Ardenne », « terres d'Ardenne ». Mais chez nous....! Du reste, c'est connu; la forêt d'Anlier forme une séparation nette, précise, infranchissable et infranchie. L'Ardenne, c'est au Nord; l'Ardenne, c'est vers Neufchâteau, Bastogne, Marche (1), *c'est plus loin...*

Le phénomène qui se présente au Nord et au Sud-Ouest, se reproduit au Sud-Est. Passons dans le Grand-Duché.

M. le professeur Demarteau, dans son travail *l'Ardenne belgo-romaine*, après avoir trouvé que les vallées de l'Alzette, de l'Attert et de la Sûre, ne constituent qu'une limite conventionnelle de l'Ardenne, l'*Œsling* (2), — au Sud s'étend le *Gutland*, le *Bon-Pays*, fertile, le pays gaumet de tout à l'heure —, ajoute: « Tout le Grand-Duché a pourtant fait partie de ce vaste ensemble forestier que les Romains appellaient l'Ardenne. Mais les progrès identiques des moyens matériels et des mœurs ont toujours fait reculer celle-ci, chacun la plaçant toujours plus loin (3) que là où est son champ: il semblerait que, telle la peau de chagrin, par un privilège surnaturel, l'Ardenne aille toujours se retrécissant... Aujourd'hui donc, suivant la voix populaire, on a constitué en une sorte de plus petite Ardenne, la moitié du canton de Redange, » etc.

Gaumet. Bruxelles, 1896. Un extrait dans le journal l'*Innovateur*, Verviers, 29 avril 1906, *Les Gaumets.*

Un détail réellement amusant, c'est que les gens du pays de Virton traitent tout le reste de la Belgique (voire les hauts plateaux de Libramont, Baraque Fraiture, Baraque Michel !) de « Pays-Bas » (par ex. ce dicton: il n'y a que les maçons des Pays-Bas pour manier la brique).

Les agronomes vous diront que c'est le terrain jurassique, le *Bas-Luxembourg*, le *Jardin de la Belgique* (*Bull. de la Soc. les Mélophiles*, Hasselt, t. IV, p. 19), qu'il comporte 90.000 hectares, alors que la région ardennaise en possède 380.000 et la région condrusienne 410.000.

(1) « *Vance, Fauvillers, Mellier, c'est Ardenne; Marbehan, c'est gaumet.* »

(2) *Œsling, Osninc* dit un document de 1222, *Eisling*, le « pays de la gelée » disent les paysans allemands du voisinage.

(3) L'expression typique vient toute seule sous la plume de l'auteur (comme elle est venue sous celle de M. Gustave Francotte). Quiconque a quelque peu circulé dans ces régions aura eu certes l'occasion de l'entendre.

Et si nous passons à l'Est proprement dit, à la région allemande, ne devons-nous pas voir dans l'Eifel, l'Eifel neigeux, le *Schnee-Eifel* disent les riverains de l'Aar, une partie de l'Ardenne?... Nous en verrons tout à l'heure la réponse.

Vraiment, pourrions nous finir par la trouver cette Ardenne, au cœur même du pays? On a souvent cité cette dénomination de Bastogne, le « Paris en Ardenne »; mais n'est-ce une plaisanterie de quelque gent-de-lettres...? (1). Ce qui paraît plus sérieux, c'est le qualificatif de la ville de Saint-Hubert *en Ardenne*, qui expliquerait, au moins ici, une reconnaissance de la qualité d'Ardennais. Mais n'est-ce donc une expression créée à Liège même, dès le moyen âge, pour distinguer ce célèbre pèlerinage de celui qui se pratique aux souvenirs du patron des Nemrods dans l'ancienne collégiale de Sainte-Croix en la capitale? Et cela paraît d'autant plus vraisemblable que notre population qualifie aussi de Saint-Rock *en Ardenne*, le pèlerinage qu'elle fait, en septembre, à certaine chapelle isolée dans la forêt à une bonne lieue au Sud d'Aywaille.

* * *

Ces trois expressions ont au moins cet avantage de nous donner, topographiquement, trois points de repère pour situer l'Ardenne. Mais il en est bien d'autres.

Je disais plus haut que je limitais l'Ardenne à la Meuse (2) et ce, vers le Nord, jusqu'à la Voer, jusqu'au pays de Maestricht. Tout ce territoire, s'il comporte l'Ardenne proprement dite, pour les géographes enclave aussi, vers le Nord-Ouest, le *Condroz*, vers le

(1) Pourtant déjà citée en 1844. (Le chevalier L'Evêque de la Basse Moûturie, *Itinéraire du Luxembourg germanique*, p. 2) et en 1860 (L. T. *Chemin de fer du Luxembourg*, p. 26).

(2) Il serait à rechercher, dans les archives des cours, cette indication que donne le bornage des propriétés. Elle est très précieuse par exemple, cette description cadastrale que je trouve dans un registre de la cour d'Yvoz (n° 10279, f° 77. Archives de l'Etat à Liège): « une maison... extant au peron à Jvoz joindant vers Ardenne au réal chemin... » 1733. Or Yvoz, Yvoz-Ramet, se trouve sur la rive droite de la Meuse, entre Liège et Huy. C'est encore: l'Ardenne n'est pas ici, mais plus loin!

Nord le *pays de Herve*. Ces contrées sont aussi, incontestablement, terres d'Ardenne.

Le Condroz (1), déjà signalé par les Romains (2), est borné par la Meuse et l'Ourthe, mais s'étendait autrefois sur la rive droite de cette rivière en une large bande de territoires passant sur l'Amblève et la Vesdre et se prolongeant jusqu'à l'Eifel. Harzé est signalé au IXe siècle (3) *in pago Condrusio*.

Le pays de Herve est compris entre la Meuse, la Vesdre, la Voer et l'Allemagne. Les « Pays d'Outre Meuse » du moyen âge, duché de Limbourg, comté de Dalhem, etc., qui relevaient — d'où l'origine du surnom — du Brabant, y correspondent grosso-modo.

Or des documents historiques nous montrent clairement qu'il faut aussi rattacher ce Pays de Herve à l'Ardenne. Citons un diplôme de Henri V, du 13 août 1103, délivré au chapitre Saint-Adalbert à Aix (4) qui place *Olne* au « pagus des Ardennes » (5); l'acte de

(1) Piot, dans son important mémoire sur les *Pagi* de la Belgique au moyen âge (*Mémoires couronnés* de l'Académie royale de Belgique, 1871), ne connaît qu'un seul pagus, celui « des Ardennes » *pagus Arduennensis*, — disons alors « de l'Ardenne » —, qui comprend les pagi minores des Ardennes proprement dites, du Condroz et de la Famenne.

M. le chanoine Roland considère le *pagus Condrustris* comme totalement distinct du *pagus Arduennensis* (*Congrès arch. d'Arlon*, 1899, p. 85 et suivantes).

Cependant au début de l'évêché de Liège, le territoire du Condroz n'a fait qu'un avec l'archidiaconat des Ardennes.

(2) Les *Condrusi*, peuplade cliente des Trévires. D'où le *pagus Condrustis, Condrustus, Condrustensis, Condrucium*...

A noter, à propos des Trévires, et de leurs « clients » que les territoires attribués à tous ces peuples, correspondent parfaitement à la plus grande Ardenne. Voyons les *Caerosi* sur la Kyll, les *Sunici* vers Juliers, les *Eburones* sur la Vesdre, les *Condrusi*, les *Segni* sur l'Ourthe supérieure, les *Poemani* dans la Famenne.

(3) A° 899. Dom Martène, t. II, 34.

(4) « Parochia Olne quæ sita in pago Ardenne ». Quix. *Hist. d'Aix-la-Chapelle*, t. Ier, p. 53. — Ernst. *Codex diplomaticus Limburgensis*. p. 115. — Quix. *Codex diplomaticus Aquensis*, vol. II — Stouren. *Le Ban d'Olne*, dans *Bull. Soc. d'art et d'hist.*, Liège, t. VII, p. 128-129. — Crahay. *Coutumes du Limbourg*.

(5) M. le curé J. Stouren (loc. cit.) fait évidemment erreur quand il ne

fondation de l'abbaye du Val-Dieu, 1216, par le pape Honorius III (1) qui fixe aussi cet endroit dans la forêt d'Ardenne, et plus loin encore la ville d'Aix que le pape Adrien VI, en 1159, situe en Ardenne, etc.

A signaler ici un très antique chemin qui traverse le pays d'Olne et franchit la vallée de la Vesdre à Fraipont (fractus pons) et qui s'appelle l'*Ardenneuse voye* — pour désigner encore que l'Ardenne n'est pas ici, mais plus loin !

Du reste, malgré les innombrables vicissitudes de la politique, tous ces territoires, si morcelés et confondus les uns dans les autres, pendant les neuf siècles de l'indépendance liégeoise, accusent, historiquement, une origine commune.

Voici autour de Liège — rive droite de la Meuse bien entendu — le domaine royal carolingien de Jupille (Bellaire, Evegnée, Queue du Bois, Forêt, Magnée, Basse-Fraipont, Gomzée, Chaudfontaine, Vaux s/Chèvremont peut-être, Chênée, Grivegnée et Bressoux).

Tout contre s'étendait le comté de Dalhem et le duché de Limbourg. Namêche (2) écrit: « Le duché de Limbourg était parfois appelé *duché d'Ardenne*, et nous voyons saint Albert de Louvain, évêque de Liège, désigner son oncle Henri Le Vieux, duc de Limbourg, par le titre de « duc d'Ardenne ». Or les ducs de Limbourg se disaient souverains de tout le pays jusqu'à la Meuse » (3) (4). Bolland, terre libre et franche seigneurie, dépend des sires de Houffalize (XIIIe siècle, etc). La dime d'Aubel (Able ou Abele, XIIIe et XIVe siècles), avant d'être transmise à l'abbaye du Val-Dieu (1248),

veut admettre que Olne soit en Ardenne, p. 128, — c'est encore le *plus loin* national! — Mais retenons-en cette phrase: « ...probablement parce que la forêt d'Ardenne s'étendait alors jusqu'à Olne. Ceci n'a rien d'étonnant, car aujourd'hui encore on peut dire que cette forêt s'étend au Nord jusqu'à la Vesdre ».

(1) J. S. RENIER. *Historique de l'abbaye du Val-Dieu*, t. I^r, Verviers, 1865.

(2) *Histoire nationale*, IV, p. 445 note.

(3) ERNST admet cette souveraineté sur une partie du comté de Dalhem. Mais après la bataille de Woeringen, le souverain et le fondataire se confondirent dans la personne du duc de Brabant.

(4) Voir mon prochain travail sur *le Chemin du Duc*.

est tenue en fief de l'abbé de Luxembourg, tout comme celle de Fouron le Comte appartient, dès 1080, à cette abbaye de Munster à Luxembourg. La dime de Saint-Remy relève de l'abbé de Saint-Maur, à Verdun, en 1024; celle de Mortroux appartient à l'abbaye de Corneli Munster; celle de Saint-André, à l'abbaye de Borcette; celle de Mortroux, au chapitre de la collégiale de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle. Olne, la Rochette, Herstal, relèvent aussi du chapitre d'Aix-la-Chapelle, alors que le Mont-Saint-Hadelin est une minuscule seigneurie dépendante de la principauté de Stavelot.

Et tout ce qui précède ne concerne somme toute que le pays de Herve! Et avant de passer au Condroz, faut-il ajouter que Maestricht, l'abbaye de Saint-Servais à Maestricht, est, en 889, donné par l'empereur Arnoul à l'archevêque de Trèves, Rahbod (1).

Une grande partie du Condroz dépend du duché de Limbourg; ce sont les seigneuries *d'Au delà des Bois* (Sprimont, Rotheux, Taviers, Villers-aux-Tours), et presque tout le reste, de l'abbaye de Stavelot (comté de Logne, Louveigné, etc.). Tilleur et Terwagne sont sous la crosse de l'abbé de Saint-Hubert (cela dès 816), Ramet sous celle de l'abbé de Luxembourg. Anthisnes sous celle de l'abbé de Waulsort, et Yernée est fief des comtes de Montaigu en Ardenne. Aywaille et Harzé dépendent du duché de Luxembourg; le prieuré d'Aywaille établi par l'abbé de Cluny en 1088 — et notez que la charte de fondation porte nettement *territorio Leodiensi in silva Ardenna!* (2) — passe en 1585 aux Jésuites de Luxembourg. Amay, sur la Meuse, dont dépendait Ombret sur la rive droite (et ce jusqu'à la loi du 26 septembre 1842), a eu des rapports évidents avec l'Ardenne, et si l'ancienne abbaye, après collégiale, de cette localité n'est pas l'œuvre de sainte Ode, tante de saint Hubert (3), il est certain que le diacre Grimon ou Adalgise de Verdun lui fit en 633 un don considérable (4). Il n'est d'excep-

(1) Miræus, p. 367 et 369. — Bouille, p. 12-13.

(2) Jos. Halkin. *Notice sur les prieurés clunisiens de l'ancien diocèse de Liège.* Bull. Soc. d'art et d'hist. du diocèse, t. X. — Chevalier Jos. de Theux. *Hist. de la Seigneurie de Montjardin et de la Porallée miraculeuse.* — Etc

(3) Jos. Demarteau. *Saint-Hubert.*

(4) Migne. *Patrologie Latine.* LXXXVII.

tion que pour Horion-Hozémont, situé en Heslaye, dépendance de l'abbaye de Stavelot; mais — détail des plus curieux et sur lequel on n'a jamais attiré l'attention — ce territoire se raccordait par une très fine languette à la Meuse et, par suite, au pays d'Ardenne!

Toute la contrée située à la droite de la Meuse, Pays de Herve et Condroz, a donc, cela est historiquement incontestable, une origine commune et forme un tout dont le morcellement n'a jamais pu effacer les grandes lignes, la grande unité.

Si nous passons au Sud, Cugnon, entre Florenville et Bouillon, est bien en Ardenne, ainsi que le prouve une charte de vers 644 (1). Mézières est en Ardenne — « à l'entrée des Ardennes », disait un vieil écrivain, en 1554, François de Rabutin *(Commentaires)*. « Au cœur de l'Ardenne, la petite ville de Givet s'épanouit, claire et joyeuse », écrit un autre. Et tout le pays, à plusieurs lieues à la ronde, au Sud jusqu'aux portes de Reims, en pleine Champagne, c'est le département *des Ardennes*. Mieux encore, Verdun, au milieu du département de la Meuse, dans « les Woëpvres » ne pourrait-il avoir été en Ardenne, puisque, à la fin du xe siècle, Godefroid I^r^, comte de Bouillon et de Verdun, est surnommé *l'Ardennais?*

Arrivant au Grand-Duché, il n'est nullement difficile, encore, de prouver, historiquement, que les limites de l'impalpable Ardenne vont se retrécissant. Wiltz (en 782), Consthum (en 805), Sgegen près Vianden (en 784), Burtz (ou Bourtscheid?, en 928), Ettelbrück (en 901), Feulen non loin (en 963), Mersch (en 993), Saül non loin vers Arlon (en 854), Heisdorff (en 996), et bien d'autres localités sont situées en Ardenne par les anciens documents (2).

Et quant à l'Eifel, certes la démonstration historique est plus malaisée, car la transformation doit remonter haut (3) : deux textes,

(1) « In terra nostra silva Arduennense in loco qui dicitur Casecongidunus ». MARTÈNE et DURAND. *Amplissima collectio*, t. II, col. 6.

(2) Voyez le p. WILTHEM (*Luxemburgum romanum*), abbé ROLAND (Congrès d'Arlon, p. 77-99), J. E. DEMARTEAU (*Bull. Inst. arch. liégeois*, XXXIV, p. 208-9, note).

(3) On peut cependant citer l'abbaye de Prüm en « Ardenne ». Le p. ALEX. WILTHEM dans ses *Notæ historicæ in Gregorii Turonici narrationem de S. Vulfilaïco* (libr. VIII, c. 15), copié par NELIS (Bibl. Royale,

assez semblables au surplus, de César, font s'étendre l'Ardenne jusqu'au Rhin (1), et si l'on envisage l'épigraphie belgo romaine, c'est bien en cette région que la curieuse inscription dédicatoire à la « déesse Ardenne », fut trouvée, entre Montjoie et Düren... (2).

A l'Ouest, la *Forêt Charbonnière* semble procéder aussi, d'après les mêmes textes de César, de la grande forêt ardennaise, et l'épigraphie belgo-romaine nous donnera encore un texte, une seconde inscription dédicatoire à la « déesse Ardenne », édifiée à Rome il est vrai, mais par un « Rémois », soldat à la VII° cohorte prétorienne (3).

Et pour utiliser un troisième document épigraphique belgo-romain — si romain est-il ? —, rappelons cette énigmatique inscription de CVRIA ARDVENNAE, trouvée en 1827 sur une pierre de l'église d'Amberloux (4), au cœur même du pays.

En vérité la « peau de chagrin » que fut toujours l'Ardenne, s'est

Bruxelles, n° 17349-17360, f° 65-128. — *Bull Cions R d'Histoire*, VII, 1844, p. 300 sv) cite les: 9° *Monasterium S. Salvatoris Prumiense in Arduenna*, 10° *Monasteria Stabulense et Malmundariense in Arduenna*...

Mieux encore, une charte de 852 (BEYER, *Urkunda*, t. Ier, p. 61) mentionne un pagus Caros bien à l'est de Prüm: « *quasdam res fisci nostri consistentes in Ardenna..., sitas scilicet in pago Caroscowo in Wablimaris villa* ».

(1) ... *in silvam Arduennam, quæ ingenti magnitudine per medios fines Treverorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet* (*De bello gallico, V, 3*). Et: *profectus per Arduennam silvam, quae est totius Galliae maxime atque ab rivis Rheni finibusque Treverorum ad Nervios pertinet millibus que amplius quingentis in longitudinem patet* (*id.* VI. *29*.)

Le « quingentis » (D) est certes un lapsus calami de copiste. D'ANVILLE propose CL, cent cinquante milles, ce qui donne la distance du Rhin aux sources de la Sambre.

(2) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, B. XXIX-XXX. Bonn, 1860. S. 65 sv. — *Bull. Inst. arch liégeois*, XXXIV, 1904, p 1-2. — BRAMBACH, *Corpus inscriptionum Rhenanarum* (C. I. R.), N° 589. — DESSAN, *Inscriptiones latinae selecte*, n° 4697. — H. SCHUERMANS, *Bull. Cions R. d'Art et d'Arch.*, t. X, p. 45 sv. T. à p., p. 327.

(3) *Corpus inscrip. lat.*, t. VII, n° 46. — DESSAN. *Inscr. lat. selectae*, n° 4633. — *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XXXIV, p. 7.

(4) *Annales de l'Inst. arch. d'Arlon*, vol. I (1847-49), p. 86, vol. III (1852-53), pp. 33, 140, 144. — WILTHEIM, *Luciliburgensia*, apud Neyen, p. 285. — ROULEZ, in *Jahrbücher... in Rheinlande*, B. XI, S. 42. — *Bull. Cions R. d'Art et d'Archéologie*, t. VII, p. 19. — *Bull. Inst. arch. liég.*, XXXIV, p. 127.

« retirée » en une pellicule insignifiante ! Eifel à gauche, Forêt Charbonnière et Famenne à droite, le *Bon-Pays* au Sud, Condroz et Pays de Herve au Nord, renient leur mère commune ! (1).

***

Mais il est un autre procédé de démonstration, celui qui m'est cher, celui du folklore.

Si la région envisagée constitue un ensemble au point de vue historique et un ensemble dont le centre d'influence se trouvera vers le Sud-Est, elle constitue aussi un ensemble parfait au point de vue naturaliste et ethnographique.

Le géologue subdivise ce pays en trois zones : la zone calcaire ou condrusienne (qui correspond assez bien, coïncidence curieuse, avec le « Condroz » des historiens); au centre, la zone ardennaise (à laquelle on peut rattacher encore le marquisat de Franchimont, la principauté de Stavelot et partie du duché de Luxembourg), et, au Sud, la zone jurassique. Notons aussi, entre la Berwinne et la Voer, un prolongement de la zone hesbignonne ou limoneuse. Le botaniste, lui, subdivisera également la contrée en régions calcaire, ardennaise, jurassique, qui correspondent à peu près aux divisions des géologues.

La Meuse forme une séparation nette, tranchée, coupée au couteau peut-on dire, depuis Namur jusqu'à Visé (2)... En excur-

(1) M. Demartrau (*L'Ardenne belgo-romaine*, p. 10 et 11), en arrive aussi à limiter l'Ardenne primitive par la Meuse, les bois de la Berwinne (à hauteur de Maestricht) et du pays de Juliers, le Rhin, la Moselle, et y joint l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Il y a mieux encore cependant, que notre opinion ici exprimée : un troisième passage de César (VI, 33), *ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam, extremasque Arduennæ partes*... est interprété (édition Roersch) : les dernières ramifications de l'Ardenne, la Forêt Charbonnière, la Forêt de Soignes et le Waverwald des environs de Malines ! ! !

(2) A noter ici, cependant, que Borgnet (Jérôme Pimpurniaux, *Guide* cité) et Jean d'Ardenne (*l'Ardenne*) enclavent dans l'Ardenne les vallées de la Mehaigne, du Hoyoul et de l'Orneau. Je suis près d'être du même avis; je m'expliquerais en d'autres circonstances.

sion un jour d'été, l'année dernière, à Chokier, je fus réellement frappé, après avoir traversé la Meuse au passage d'eau établi en cet endroit, de constater une différence considérable entre les deux flores de la rive gauche et de la rive droite et, de remarquer en outre, que celle-ci possédait tous les caractères et l'étonnante richesse (1) de la flore ardennaise.

A des points de vue plus ethnographiques, il est des détails curieux et variés que j'ai pu noter en parcourant (2) ces contrées qui me sont si familières.

Voici, par exemple un motif architectural, cette pomme de pin en pierre (3) qui décore les montants aux entrées des parcs et des jardins. Nous la trouvons, cette pomme de pin — dont l'usage remonte aux premiers temps de notre civilisation (4), — depuis Liège, la Meuse, jusqu'à Luxembourg, Trèves, au moins jusqu'à la Moselle.

Un autre motif architectural, et des plus gracieux, c'est cette couverture en ardoises découpées en losanges, en triangles, en demi-cercles, que sais-je, et qui, par un arrangement savant et artistique, permettent des dessins variés, des sortes de dentelles noirâtres, courant d'un bout à l'autre de la façade, des millésimes, etc. Ces sortes *d'épeneure*, comme on dit en wallon ardennais (5), qui sont du XVIIIe siècle (6), se rencontrent particulièrement à Malmédy, mais aussi à Ensival près Verviers.

(1) On n'a pas encore assez fait remarquer cette variété, cette exhubérance, cette vitalité de la flore, sauvage, de l'Ardenne.

(2) Je serais reconnaissant à ceux de mes collègues qui voudraient bien compléter mes notes à ce sujet. Je les prie tout spécialement d'indiquer les *villages* où ils auraient observé tel ou tel détail.

(3) *Pire à maquette*, dit-on à Liège.

(4) Dans un travail, prochain, sur *le Perron* de Liège, je m'étendrais avec plus de détails sur ce sujet.

(5) Généralement c'est un lattis de planchettes de bois, une carapace de branches de genêts ou de tiges de sphaignes, une couche de bruyères, de fougères. Voir mon travail sur *l'Habitation dans les Hautes Fagnes de l'Est*. Bull. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles, t. XIII, p. 260-275, 1894.

(6) Il a pu en exister avant. On n'exécute plus guère ce travail, certes dispendieux. Je viens cependant d'en voir deux exemples modernes, mais restreints à des toitures, rue du Vert Bois, à Liège, et à Rocour lez Liège.

A noter que Viollet le Duc recommande vivement l'emploi de semblables

Et puisque nous parlons d'ardoises, un ornement curieux est celui que l'on rencontre depuis la Semois jusqu'à l'Amblève, de cette espèce de galerie garnissant la crête du toit, ce « crétage », et formé de ces grosses ardoises, ces plaques de schiste, ces *herpai* ou *herbins* (1), découpés en fer de lance et enchevêtrés régulièrement l'un dans l'autre, alternativement penchés à droite et à gauche.

L'usage de rejointoyer les façades (qui sont entièrement en pierre) avec un solide mortier dans la composition duquel entre de la limonite et de la limaille de fer, *li molèie*, de teinte rougeâtre par conséquent, se retrouve aussi bien dans le pays de Beaufays et sur les bords de la Vesdre que dans la région, plus septentrionale, d'Aubel.

Cette gracieuse coutume de tresser une couronne de marguerites et de la jeter le jour de la Saint-Jean d'Eté (21 juin) sur le toit de chaume de l'habitation, et qui est bien ardennaise, se retrouve dans le Nord ; j'ai pu la constater un jour au hameau de Hachoister, commune de Bolland, en plein pays de Herve!

Parmi le mobilier, il se trouve un meuble caractéristique de la région ardennaise ; c'est le poële carré à *taques* ou plaques de fonte, porté sur un unique balustre, poële chauffé avec des briquettes de tourbe que l'on introduit par une portière donnant toujours, à travers la muraille, dans une pièce contiguë à celle où se dresse le fourneau. Or, ce poële se rencontre également dans le pays de Verviers et de Herve.

Les couleurs dont les campagnards peignent portes et volets de fenêtres, et leurs attelages, peuvent, sans erreur, être nettement réparties, délimitées, en régions d'influence. Le vert, le brun, le rouge, le jaune, le gris, le bleu, le chrôme, sont les teintes usitées dans l'une et l'autre de ces régions. Le bleu est caractéristique par exemple pour les grands *chars* à ridelles de l'Ardenne. Or, j'ai vu récemment pareille charrette, pareillement peinte en bleu, à la ferme de l'abbaye du Val-Dieu, bien au nord dans le pays de Herve (2).

couvertures de pignons en « ardoises » de bois (chêne, châtaignier, épin), qu'il nomme *bardeaux, essentes, esseaux, bauches* (*Dict. d'architecture*, t. II, p. 117.)

(1) Voir ma notice, citée: *l'Habitation dans les Hautes Fagnes de l'Est.*

(2) Mes compagnons d'excursion remarquaient eux-mêmes combien, dans

Passant au costume, nous prendrons un seul détail, celui de cette coiffure particulière, formée d'une cotonnette ajustée à une monture en fil de fer ou en planchettes; elle contourne la tête en avançant beaucoup autour du visage et retombe largement sur les épaules (1). Elle est absolument ardennaise (2); elle est portée par les femmes, par les chaudes journées d'été, pour travailler aux champs ou dans la bruyère (3). On la nomme *bâbeu* vers l'Amblève, *hâlette* vers la Semois. Or, je l'ai aperçue un jour, bien au nord de la Vesdre, vers Soumagne (4).

Le *bot* ou *hotte*, ce grand panier à bretelles, utilisé par les messagers (5), est tout aussi caractéristique de l'Ardenne que le *bâbeu* (6). Or je puis signaler l'existence à Bressoux, un peu au nord de Liège, du type quasi carré, à fond très large, qui se rencontrait naguère sur les bords de l'Amblève.

Voyons maintenant, au chapitre de la nourriture, une pâtisserie dont l'aspect intéresse les moins prévenus d'entre nous en matière de folklore. C'est une brioche, en pâte de pain, ayant la forme d'une tresse, d'une corde enroulée, d'un nœud. Sans entrer dans de longues considérations, aujourd'hui, sur son origine, sa valeur ou ses variantes, mentionnons que nous la rencontrons depuis Trèves jusqu'à Liège et Maestricht.

un vieux chemin quasi abandonné qui mène à l'abbaye, le sol, les plantes, tout était conforme à un site ardennais.

(1) Le chapeau de paille à *barada*, bien connu, est cantonné dans la région de Spa, la Baraque Michel, et vers Montjoie, Eupen, Raeren.

(2) On le rencontre aussi plus au sud, sur les bords de la Marne, par exemple. C'est un peu le *cabas* de nos grand'mères de vers 1840.

(3) Mes collections de folklore renferment, à ce jour, cinq variétés de ce type.

(4) A noter que cette coiffure est rarement portée, d'où la difficulté de l'observer. Il faut un beau temps persistant et de très fortes chaleurs pendant la moisson, pour que les femmes l'emportent avec elles. — En Hesbaye, les femmes se contentent de plier un mouchoir sur la tête.

(5) J'en possède cinq types, actuellement.

(6) Voir ma note: *Li pire âx Hôtlis. Pierre levée à Havelange-Harzé.* Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Bruxelles, t. XXIV, p. CCXII-CCXVIII. 1906.

Il y a aussi une façon de disposer les *michots*, ou petites brioches à corinthes, en un grand cercle ou roue en comportant une douzaine et dont j'ai noté l'emploi non seulement en Ardenne, à Vieil-Salm, Francorchamps, mais aussi au pays de Verviers, à Oine, etc.

La *crètche du miche*, cet usage de cuire quatre *miches* ou petits pains en croix, se perpétue dans les mêmes régions (1).

La *gozette*, ou petite tourte aux pommes, se retrouve à Liège, comme à Verviers, à Aubel, à Spa, Malmédy, etc.

Pour un folkloriste, vous voyez qu'il n'était pas si téméraire d'avancer que Liège (2) et Maestricht (3) fussent en Ardenne!

Tous ces détails, qui seront en d'autres circonstances l'objet d'études approfondies, m'ont formé une conviction nette de l'originalité de la population que je n'hésite pas à qualifier d'*ardennaise*.

* * *

Cependant, pourquoi diable ces gens sont-ils si bien d'accord pour renier leur parenté et pour reporter l'Ardenne en d'autres sites, toujours *plus loin*?

Il faut y voir tout d'abord cette interprétation assez générale de considérer l'Ardenne comme un pays pauvre — profonde erreur (4), —

(1) Notée à Verviers, Dalhem, Aubel, etc.

(2) Il faut distinguer pour Liège, dont le territoire est si étendu et à cheval sur le fleuve, les influences hesbignonnes et ardennaises et, historiquement comme traditionnellement, la partie principale de la ville étant sur la rive gauche, on pourrait considérer la ville entière plutôt comme hesbignonne. Un texte du xe siècle (*Translatio sancti Germani*) dit par exemple: in pago Hasbanio villa Leudico. PERTZ, S.S., t. XV, p. 8.

(3) A remarquer cette curieuse prétention — non dénuée de fondement on le voit —, qui m'a été plusieurs fois signalée, que le peuple de Maestricht, quoique hollandais et parlant hollandais, se déclare *wallon*.

Il faut ajouter que les Maestrichtois ont toujours fait fête aux Liégeois — il en est de même des Malmédiens et des Luxembourgeois Grands Ducaux —, et qu'ils déplorèrent, des générations durant, les événements de 1830-31 qui les ont détaché de notre pays.

(4) Faut-il insister ici sur la réelle richesse de ces communes ardennaises dont les habitants ne paient nul impôt et qui ont, non seulement le

stérile, froid, sauvage, inhabitable. Vous êtes surtout frappé de cette impression que vous éprouvez en voyageant dans le centre du pays: les habitants semblent ne considérer comme « Ardenne » que les grandes forêts tout à fait inhabitées, ou que les landes désertes, les fagnes des hauts plateaux .. où il fait si mauvais, où le terrain est si inculte, pierreux ou marécageux, le vent si violent, que même les sapins n'y peuvent croître. Alors là! oui, où il n'y a pas d'habitants, c'est bien l'Ardenne! (1).

Il est une autre raison, plus sérieuse, qu'il faut, je pense, mettre en avant. Entre les populations du sud et du nord de la Belgique il y a une séparation nette, tranchée; le Flamand et le Wallon appartiennent à deux races totalement différentes. Le Wallon procède, pour la plus grande partie, du croisement séculaire des populations germaniques, qui n'ont jamais cessé de migrer vers le sud-ouest, avec les restes d'une race antique, petite et trapue, aux cheveux noirs, au crâne brachycéphale dont les derniers descendants se retrouvent particulièrement dans les grandes forêts ardennaise et charbonnière.

N'y a-t-il pas lieu de faire intervenir ici cette différenciation de race qui fait que la population de la plus grande partie de l'Ardenne, étant fortement imprégnée de sang germanique, rend la

---

droit de « vaine pâture », sur les « sarts » et « aisances » et « communes » et le droit « de parcours » (droit semblable de faire paître) sur les terrains récoltés et clairières des bois, et le droit de « glanage » sur les moissons, mais encore peuvent se procurer tout le bois nécessaire à leur chauffage l'année durant dans les forêts et les aisances communales, ont le droit « d'affouage », la « pelaine » ou « pellerie », « l'essartage », etc. (Voyez, entre autres, E. L. *Quelques usages qui disparaissent en Ardenne*, dans *La Belgique horticole et agricole*, 15 octobre 1907).

(1) C'est si vrai que, au hasard de la lecture, je lis dans le travail cité de Emile Reuter (*Les Ardennes belges*, p. 23): « Après Durbuy, le pays *s'ardenise* complètement. Ce sont des plaines immenses dont la stérilité ne nourrit que des genêts et des bruyères; ce sont des bois qui s'étendent à perte de vue; quelquefois des mares, des flaques d'eau bourbeuse ajoutent à la tristesse du pays. Quelques champs labourés autour d'une ferme isolée, ou à proximité des hameaux, apparaissent au voyageur. Mais la bruyère, c'est-à-dire la stérilité, l'aridité, la désolation, la nature inculte et rebelle dans toute la beauté de sa sauvagerie, dispute pied à pied le terrain que l'homme s'efforce d'envahir. »

parenté qu'elle peut avoir et qu'elle a avec les petits habitants des grands bois?

Au fond, ils n'auraient pas à être si gênés d'une telle parenté. On trouve des qualités remarquables, telle la probité (1) chez les vrais, les « pauvres » Ardennais et il n'est pas jusqu'à leur malice qui puisse leur être discutée — rusé comme un Ardennais (2).

CH. J. COMHAIRE.

---

(1) Les voituriers abandonnent sur la route leur cargaison, les ménagères laissent la nuit leur linge sur les haies, les habitants vont aux champs ou dans la forêt, laissant l'huis de la demeure au large... Le vol est chose inconnue. Cette merveilleuse qualité doit être un legs des petits brachycéphales.

Je signale ici, à un double point de vue, la croyance aux *nutons*, *sottais*, &c., et ce détail adéquat, bien typique, que les habitants déposent les objets à réparer à l'entrée de la grotte et vont les rechercher le lendemain sans crainte de se les voir voler par les nains ou par leurs propres voisins.

(2) Voici une appréciation d'un Liégeois, le chevalier Léon de Thier (L. T. *Chemin de fer du Luxembourg*, p. 24). « La meilleure partie de la population des Ardennes émigre dans les autres provinces belges, et, grâce à son esprit astucieux, souple et décidé à la fois, elle fait tant des pieds et des mains qu'elles parvient à s'étendre dans les grasses prairies gouvernementales arrosées par le budget. L'Ardennais, c'est le savoyard de la Belgique. Plus habile même que son confrère étranger, il part sans marmotte, et ne se fait pas ramoneur. S'il monte, ce n'est pas dans le tuyau d'une cheminée, c'est dans le grand escalier des administrations et du Pouvoir. Sa plus belle qualité est d'aimer son pays et de n'y jamais retourner de peur d'avoir à le détester. Il est juste de dire aussi qu'ayant de fortes épaules, ils se les prêtent les uns aux autres pour se faire la courte échelle et monter là où le plus audacieux et le plus malin veut atteindre. L'échelle de Jacob n'était ni plus longue ni plus solide; mais les Ardennais n'en auraient pas besoin pour escalader le ciel, si le ciel avait des places lucratives à donner ».

Et voici une autre appréciation — pour les dames celle-ci, soyons galant à la fin, *in cauda venenum* — d'un Verviétois, ou plutôt d'un vrai Ardennais, J. F. Xhoffer, qui en un « avis » en tête de son vaudeville *Les Deux Soroches*, dialecte de Jalhay (*Bull. de la Soc. liégeoise de littér. wallonne*, t. V. p. 71 sv. 1861) écrit: « Les femmes des Ardennes sont généralement plus intelligentes que les hommes. Sous le rapport de l'allure et du langage, elles ne sont pas plus réservées que les hommes; la brusque franchise y est restée dans son état primitif ».

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 1 DÉCEMBRE 1907

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Hymans, Geudens, Kintsschots, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine van Caster, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, président Blomme, baron de Borrekens.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 1907 qui est lu et approuvé.

M. le président fait part du décés de M. van Malderghem, membre correspondant regnicole. Une lettre de condoléances a été adressée à la famille.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Max Rooses qui, vu ses occupations et l'état de sa santé, n'accepte pas la présidence qui lui revenait en 1908.

Il fait aussi part de la démission de M. Theunissens de ses fonctions de trésorier. L'Académie regrette cette décision, motivée par l'état de santé de l'honorable membre. Le président rappelle les services que le trésorier démissionnaire a rendus à l'Académie, pendant les dix-sept années qu'il a rempli ses fonctions. Il propose de lui adresser une lettre de remerciments et de le proclamer membre honoraire. Cette proposition est acclamée. M. le baron de Borrekens est nommé conseiller pour achever le mandat de M. Theunissens.

Il y a lieu de procéder à l'élection d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier.

Après scrutin, ces places sont dévolues à MM. Hymans, A. Blomme et Geudens.

Tous trois remercient en quelques mots et assurent l'Académie de tout leur dévouement.

Pour les quatre places de membre titulaire, sont présentées neuf candidatures.

Pour les six places de membre correspondant regnicole, dix candidatures sont présentées, qui seront discutées dans la prochaine réunion.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, PAUL SAINTENOY.

SÉANCE DU DIMANCHE 19 JANVIER 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, Stroobant, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Kintsschots, van der Ouderaa, R. P. van den Gheyn, membres titulaires; Casier et Coninckx, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, chanoine van den Gheyn, Bergmans, président Blomme, de Behault de Dornon, membres titulaires; MM. Hulin, Comhaire, Heins, Dr van Doorslaer, membres correspondants regnicoles.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1 décembre 1907, qui est approuvé.

Le président fait part des récents décès de MM. le ministre de Trooz, membre d'honneur, comte van der Straeten-Ponthoz et Hagemans, membres honoraires regnicoles. Il fait l'éloge des défunts et adressera, au nom de l'Académie, des lettres de condoléances à leurs familles. Il veut bien se charger de rédiger la biographie de M. Hagemans.

M. le président annonce que, prochainement, M. Hymans fêtera le cinquantième anniversaire de son entrée à la Bibliothèque royale; il se fait l'interprète de l'Académie pour lui présenter les plus vives félicitations et les souhaits de tous les membres.

L'offre d'échange émanant de la Societa di Storia patria per la Sicilia Orientale est acceptée.

Il est décidé que la prochaine séance aura lieu le 9 février.

M. le vicomte de Ghellinck développe son rapport sur le Congrès de la Société française d'archéologie à Avallon et fait circuler les nombreuses photographies prises au cours de son voyage. Ce rapport sera inséré aux Annales.

M. Coninckx donne lecture de son étude sur le peintre David Vinckboons et sa famille. Ce travail sera également imprimé dans les Annales.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, PAUL SAINTENOY.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1907 et Janvier 1908

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Catalogo dos libros, opusculos e manuscriptos pertencentes a bibliotheca nacional de Nova Goa.

L. VAN DER ESSEN. Etude critique et littéraire sur les vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.

Chanoine J. E. JANSEN. Turnhout in het verleden en het heden.

HERBERT GEORGE FORDHAM. Notes sur la cartographie des provinces anglaises et françaises des XVIe et XVIIe siècles.

ID. Hertfordshire maps: A descriptive catalogue of the maps of the county.

FERNAND DONNET. Congrès de Gand. Rapport sur les travaux de la 3e section.

G. VAN DEN ELSEN et W. HOEVENAARS. Analecta Gysberti Coeverincx.

Paul Cogels. Céraunies et pierres de foudre.

H. Coninckx. Notes d'art.

Id. Marguerite d'Autriche commémorée.

Alphonse de Witte. Herstal, atelier monétaire des ducs de Brabant-Lothier.

Dr G. van Doorslaer. Notes sur la navigation, l'industrie et le commerce malinois.

Id. Coup d'œil sur la ville de Malines durant la régence de Marguerite d'Autriche.

Id. Mechliniana. Notes recueillies.

Paul Lohest. Découvertes archéologiques, place Saint-Lambert, à Liége.

Georges Perrot. Notice sur la vie et les travaux de M. Jules Auguste Lair.

Paul Saintenoy. Les architectes flamands dans le nord de l'Allemagne au XVIe siècle.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Mémoires. Collection in-8°. 2e série. Tome III.
Id. Collection in-4°. 2e série. Tome II.

Id. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 9e année. N° 12. 10e année. Nos 1 et 2.

Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXI. Nos 8, 9 et 10.

Id. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 31e année. Nos 4 et 5.

Id. Revue belge de numismatique.
64e année. 1e livr.

Id. Société d'archéologie de Bruxelles.
Annales. Tome XXI. Livr. 3 et 4.

BRUXELLES. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 45e année. Nos 11 et 12.

LIÉGE. Wallonia. XVe année. Nos 10, 11 et 12.

HASSELT. L'ancien pays de Looz. 11e année. Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

CHARLEROI. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Tome XXIX.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie
Bulletin. 15e année. Nos 6 et 7.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift. 1906. IV.

VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Bulletin. 9e vol. Tome I. 8e vol. 1r fasc.
Chronique trimestrielle. 1907. No 5.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 6e année. No 12. 7e année. No 1.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. December 1907 en Januari 1908.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 2e année. No 12. 3e année. No 1.

GAND. Koninklijke vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. November en December 1907.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation.
Tome LVII. 4e fasc.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XV. 3e livr.

TURNHOUT. Cercle historique et archéologique de la Campine, Taxandria. 4e année. Nos 3 et 4.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXIII. 4e livr.

NAMUR. Société archéologique.
Annales. Tome XXV. 4e livr.
Rapport annuel 1906.

LUXEMBOURG. Vereines fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst.
Ons Hemecht. 13 jahrg. 12 heft. 14 jahrg. 1 heft.

LEIDEN. Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.
Handelingen en mededeelingen. 1906-1907.
Levensberichten. 1906-1907.

BOIS-LE-DUC. Provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant.
Catalogus der boekerij. Sup. II.

PARIS. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 19e année. Nos 11 et 12.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. Vol. 71. Nos 3-4.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 2e trimestre 1907.
Mettensia. V.

ID. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1907. 1e livr.
Section des sciences économiques et sociales. Congrès des sociétés savantes de 1906.
Id. Bulletin. Année 1906.

ID. Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions.
Tome LV. Nos 1, 2, 3. Tome LVI. No 1.

ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXI. 12e livr. Tome CXIV. 1e livr.
Partie littéraire. Tome CX. 6e livr. Tome CXII. 1e livr.

ID. La correspondance historique et archéologique. 14e année. Nos 165-166.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
8e année. No 47.

BORDEAUX. Société archéologique. Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie. 3e série. 11e année. No 3.

ID. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome X. Décembre 1907.
Mémoires. Tome X. 1, 2, 3. Tome XI. 1, 2. Tome XII. 1, 2, 3. Tome XIII. 1, 2, 3.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 56e année. 222e livr.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1907. 1r trim.
NANCY. Académie de Stanislas.
Mémoires. 6e série. Tome IV.
ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XIV. Nos 186 et 187.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Bulletin archéologique et historique. Tome XXXIV.
SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XXVIIe vol. 4e et 5e livr.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LVII. 1e livr.
ROUBAIX. Société d'émulation.
Mémoires. 4e série. Tome V.
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Précis analytique des travaux. 1905-1906.
DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Mémoires. 14e vol.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
Bulletin. 4e série. Tome XX.
PONTOISE. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome XXVII. 2e fasc.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Mémoires. 10e série. Tome VI.
ABBEVILLE. Société d'Emulation.
Bulletin trimestriel. 1907. Nos 3 et 4.
LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die verhandlungen. 1907. I, II & III.
Abhandlungen der philologisch-historischen klasse.
B XXIII. No 4. B XXV. No 3. B XXVI No 1.
DUSSELDORF. Beitrage zur geschichte des Niederrheins.
21 band.
NUREMBERG. Naturhistorischen gesellschaft zu Nürberg.
Abhandlungen. XVI band.
Jahresbericht 1905.

GORLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der Wissenschaften. Neues lansikisches magazin. 83r band.
Codex diplomaticus Lusatiæ superioris. III.
BERLIN. Monatshefte der kunstwissenschaftlichen literatur.
3 Jahrg. 10-11 heft.
METZ. Mémoires de l'Académie.
3e série. XXXIVe année.
GRAZ. Historischen Verein fur Steiermark.
Zeitschrift. V Jahrg. 1, 2, 3, 4 heft.
Neujahrsblatt 1908. N° 1.
AGRAM. Vjesnik Kr. Hrvatsko slavonsko-dalmatingskoga zemaljskoga arkiva. God IX. Sv. 3 & 4.
CAMBRIDGE. Antiquarian Society.
List of the members.
New Museum of archaeology and ethnology.
DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings, title and table.
LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXIV. N° 256.
UPSALA. Kungl. Universitetets bibliotek.
Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. VII. Fasc. 1-2.
LISBONNE. Boletine da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. 4ª serie. Tomo XI. N° 4.
ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di Antichita.
Vol. IV. Fasc. 5, 6, 7, 8.
CATANE. Societa di Storia patria per la Sicilia orientale.
Archivo storico. Anno IV. Fasc. III.
MILAN. Reale Instituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. Serie II. Vol. XXXIX. Fasc. 17-20. Vol. XL. Fasc. 1-15.
PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Juny de 1906.
BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Vol. VI. N° 51.

MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos.
3ª epoca. Ano X. Sept.-Oct. de 1907.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel L. Afl. 1 en 2.
Rapporten van de commissie in Nederlandsch Indië voor oudheidkundig onderzoek. 1905-1906
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLV. Afl. 2 en 3.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLIII Nº 4, 5, 6.

WASHINGTON. Bureau of American ethnology of the Smithsonian Institution.
25th annual report.

CAMBRIDGE. The Cambridge historical Society.
Publications. II.

MONTRÉAL. Institute of architects of Canada.
Quarterly Bulletin. Vol. I. Nº 1.

CALCUTTA. Annual report of the archaeological survey.
Eastern circle for 1906-1907.

3e CATALOGUES.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Katalog 341, Kunstgewerbe 243, Orientalische kunst 344. Antike kunst. Katalog 342, Graphische kunst. Id. 348. Ostasien, Australien, Oceanien.

PARIS. E. Flammarion et A Vaillant. Catalogue nº 101. Ouvrages de bibliothèques.

LEIPZIG. B. G. Teubner. Verlagsverzeichnis.
Id. Mitteilungen der Verlagsbuchhandlung.
Id. Roth et Schunke. Antiquariatskatalog nr 7. Kunst und Kunstgewerbe.

Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1907 et Janvier 1908

MESSIEURS,

M. le chanoine Jansen, qui récemment a bien voulu offrir à notre bibliothèque, une série d'études dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, nous envoie encore les trois volumes du travail historique qu'il a consacré à sa ville natale, sous le titre de *Turnhout in het verleden en het heden*. Pour la composition de cet ouvrage, il a consulté toutes les sources d'archives et parcouru tous les documents imprimés qui pouvaient lui fournir des renseignements sur le passé de la ville de Turnhout. Sa monographie nous fait chronologiquement connaitre l'histoire de la capitale de la Campine, en n'épargnant aucun détail ; puis, se déroule la description de la ville actuelle ; de nombreuses notices exposent la biographie des principaux personnages originaires de la localité ; enfin, en une dernière partie sont consignés les documents trop étendus pour trouver place dans le corps de l'ouvrage. Des tables permettent de consulter avec fruit le livre de M. le chanoine Jansen qui constitue certes la meilleure et la plus complète contribution apportée dans ces derniers temps à l'histoire de Turnhout.

Bien plus aride est la tâche qu'a entreprise M. L. van der Essen. Dans son *étude critique et littéraire sur les vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, l'auteur, comme il le dit du reste, s'applique surtout à l'étude du développement de la légende, au détriment de l'histoire, dans les vies de saints, et à l'examen détaillé des procédés littéraires employés par les hagiographes. Il passe en revue les écrits qui se rapportent aux saints qui vécurent dans l'ancienne Belgique depuis l'avènement des rois francs de la dynastie mérovingienne jusqu'à Pepin-le-Bref. Après une étude biographique critique de chaque personnage, ou, à défaut de documents sérieux, après la reproduction de la légende, l'auteur étudie l'hagiographie

médiévale qui s'y rapporte ainsi que les divers remaniements successifs que cette version première a éprouvés.

Les archéologues qui en Italie, s'intéressent particulièrement aux résultats des fouilles qui journellement s'exécutent sur l'une ou l'autre partie de la péninsule, ont, dans ces derniers temps, pu se réjouir de résultats particulièrement féconds. La *R. Accademia dei Lincei* les expose dans ses « Notizie degli scavi di antichita » (vol. IV, fasc. 5 et 6). C'est en Etrurie, à Corneto Tarquinia, la découverte d'environ deux cents tombes de l'époque primitive. Les restes incinérés des défunts sont renfermés dans des urnes de forme et d'ornementation très caractéristique, recouvertes de jarres renversées; le mobilier comprenant tant la céramique que les objets en métal: rasoirs, fibules, bijoux, est des plus intéressants. A Rome même, des trouvailles datant de la période impériale, ont également été faites, et d'importantes sculptures ont notamment été mises au jour.

Se spécialisant dans les études géographiques, notre confrère M. Herbert George Fordham, parmi divers travaux, vient de faire éditer, en un volume enrichi de cartes et tiré à petit nombre, les *Hertfordshire maps*. C'est la liste minutieuse, avec description détaillée, de toutes les cartes qui furent dressées de 1579 à 1900, et qui sont consacrées à la province anglaise de Hertford et à ses principales villes. Dans la première partie se rencontrent divers spécimens cartographiques qui ont été élaborés par les savants appartenant à l'école cartographique néerlandaise.

Après avoir reçu autrefois le second volume, voici que nous parvient maintenant le premier volume des *Analecta Gysberti Coeverincx*, qu'éditent les Pères van den Elsen et Hoevenaers, Ord. Præm. Coeverincx qui fut doyen de Bois-le-Duc et évêque de Daventer, a réuni bon nombre de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique des provinces dans lesquelles il exerça son ministère. Parmi ceux-ci il y en a beaucoup qui offrent pour nous un intérêt direct; qu'il me suffise de citer les actes concernant l'érection des nouveaux évêchés, ceux qui se rapportent à l'ancien duché de Brabant, dont Bois-le-Duc faisait partie, et spécialement ceux dans lesquels intervint directement l'abbaye de Tongerloo. Des détails peuvent également être puisés dans ces analectes au sujet du passé religieux de certaines

paroisses faisant actuellement partie du territoire belge, telles Averbode, Baelen, Calmpthout, Desschel, Diest, Duffel et maintes autres.

Au XVIe siècle, le gouvernement, souvent réduit aux abois, eut, à plusieurs reprises, recours à l'institution de loteries pour se créer des ressources supplémentaires. En 1561 et 1564, deux tentatives importantes de ce genre eurent lieu à Anvers; ce fut un nommé Jacques van Hencxthoven qui fut chargé de leur organisation, et les prix, dont la nomenclature a été conservée, consistaient surtout en pièces d'orfèvrerie, parfois d'une grande richesse. M. G. Bigwood fournit tous les détails de ces entreprises financières dans une étude qui porte pour titre: *Une loterie patriotique au XVIe siècle* et qui a été imprimée dans les « Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles ». (Tome XXI, livr. 3 et 4).

Souvent dans nos églises, voire même dans nos hôtels de ville, se retrouvent d'anciens coffres ayant servi à renfermer les archives ou même les objets précieux dont on voulait garantir la sécurité. Ces coffres, depuis le tronc d'arbre évidé et bardé de frustes ferronneries, jusqu'au meuble plus régulier, divisé en compartiments, d'ordonnance parfois fort décorative, et complété par de multiples serrures aux dispositions compliquées, par leur aspect fruste et barbare, semblaient défier toute identification d'âge. Ce travail a pourtant tenté M Johnston qui, dans « the archaeological Journal », publié par « the royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland » (vol. LXIV, n° 256), sous le titre de *Church Crests of the thirteenth and fourteenth Centuries in England*, décrit, en les classifiant, les coffres de ce genre qui existent encore dans nombre d'églises anglaises. Parmi les types reproduits dans cette étude, il en est assez bien qui appartiennent à des modèles dont on retrouve des spécimens identiques dans nos provinces.

D'enigmatiques monnaies, attribuées à Henri I, duc de Brabant, avaient suscité parmi les numismates des attributions peu concordantes. Ce qui, surtout, les distinguait était leur revers portant une construction militaire accostée d'un arbuste en fleurs. Grâce à la reproduction d'un sceau du XIVe siècle, notre confrère M. de Witte, a eu la bonne fortune, de faire cesser toute incertitude et de pouvoir attribuer avec certitude ces deniers à l'atelier d'Herstal, qui, jusqu'ici, n'était guère connu. Cette constatation intéressante

est faite dans une étude qui porte pour titre: *Herstal, atelier monétaire des ducs de Brabant-Lothier, Godefroid I et Henri I*, et qui a été insérée dans le dernier fascicule de la « Revue belge de numismatique ».

Parmi les récents décès qui ont décimé nos rangs, un des plus cruels a certes été celui de M. Jules Lair, membre correspondant étranger, dont la haute valeur scientifique était universellement reconnue. Son souvenir vient d'être rappelé en une biographie détaillée qu'a publiée l'Institut de France. Cette *notice sur la vie et les travaux de M. Jules Auguste Lair* est due à la plume de M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui fait connaître en détail la vie si active et si bien remplie du défunt; il nous initie à ses travaux et nous énumère les importantes publications historiques dont il fut l'auteur.

9 février 1908.

FERNAND DONNET.

De la part de quelques sources artistiques anciennes dans une invention moderne

---

Messieurs,

En venant occuper le fauteuil où m'ont appelé vos bienveillants suffrages, nul doute que je ne sois l'interprète de vos sentiments unanimes, en exprimant le regret de ne pas voir à cette place l'éminent confrère que vous aviez choisi pour diriger les travaux de l'Académie pendant l'année courante. M. Rooses, mu par des raisons de convenance personnelle, a décliné l'honneur et le fardeau de la présidence.

Et plus que tout autre, il m'appartient de déplorer une résolution, exprimée du reste en des termes infiniment gracieux. Elle met à contribution une bonne volonté qui vous est tout acquise, vous le savez de longue date, mes chers confrères, mais fréquemment contrariée, aussi, par des devoirs trop impérieux pour être toujours éludés.

Souffrez pourtant que je le dise : la façon quelque peu impromptue dont j'arrive à prendre possession du siège présidentiel, doit me créer un titre de plus à votre indulgence. Mes efforts tendront à y recourir le moins souvent possible.

Le petit travail que je vais avoir l'honneur de vous communiquer la sollicite presque dès le début. Vous voudrez bien considérer toutefois son peu d'étendue, chose de toutes la plus facile-

ment excusable, et pour ce qui est du sujet vous voudrez bien l'envisager au point de vue purement iconographique ou historique.

Dans un milieu comme le nôtre, il y a de quoi faire admettre le thème sans trop de rigueur par les curieux qui m'écoutent. Remarquez, au reste, qu'on lui a fait l'honneur de pas mal d'articles et même d'un intéressant petit volume, devenu rare (1).

L'autre jour à peine, un grand organe illustré y revenait à propos d'un portrait du comte d'Argyll, exécuté à Edimbourg en 1684 (2). Je puis donc y revenir, à mon tour, sans trop d'émoi.

Au cours de l'année 1906, à une des ventes où fut dispersée à Amsterdam la précieuse bibliothèque de notre regretté confrère le chevalier Gustave van Havre, zélé collectionneur de documents pour servir à l'histoire d'Anvers, se rencontrait un objet passablement imprévu, une toute petite guillotine!

D'après une note ancienne appliquée sur ce peu aimable joujou, il aurait été confectionné à Anvers à l'image de l'instrument qui, pour la première fois, y fonctionna le 21 ventôse, an VI, pour le supplice du parricide Gérard Cousyn.

Il appartient aujourd'hui aux collections de la ville. Au moment de son acquisition, des journaux assurèrent qu'il s'agissait non pas d'une copie, mais d'un modèle confectionné à l'échelle. C'est une erreur. La République, en adoptant une forme nouvelle pour l'application de la peine capitale, en a dû faire parvenir l'appareil aux municipalités et la petite guillotine, actuellement déposée à la Bibliothèque communale, n'est pas d'un travail assez délicat pour avoir pu servir de point de départ à la confection d'un instrument dont toutes les parties avaient leur importance.

Mais il s'agissait d'une nouveauté — on l'affirmait du moins — et de même que la gravure en répandait l'image, on s'expliquerait qu'à titre de pure curiosité, se disant qu'il s'agissait d'une chose éphémère, quelqu'un eût songé à en perpétuer le souvenir, comme on devait le faire pour les premières locomotives, multipliées

(1) *History of the Guillotine*, by the Right honorable John William Croker. London, Murray, 1853.

(2) *Illustrated London News*, 1908, p. 160 N° du 1r février.

sous vingt prétextes et adaptées à toutes sortes d'usage, surtout des encriers.

Mais l'instrument, pour représenter en fait une innovation, était loin de constituer une invention. Ses origines remontaient, au contraire, fort loin dans le passé. Ce n'est donc pas sans raison que, dans une lecture faite à l'Académie française au mois d'octobre 1871, M. Ernest Legouvé put dire qu'il ne connaissait que deux exceptions à la règle trop constante de dépouiller le génie de ses œuvres: Américc Vespuce donnant son nom à l'Amérique sans l'avoir découverte et le docteur Guillotin ayant le malheur de voir donner le sien à la guillotine qu'il n'avait pas inventée.

Cette réflexion me revint à la mémoire d'une manière assez inattendue il y a une couple d'années.

Je visitais, à Edimbourg, le magnifique musée des antiquités nationales. Dans ce foisonnement d'objets, où se reconstitue le passé d'un peuple, revivent avec son histoire, ses traditions et ses mœurs, une section est réservée aux instruments de torture et de justice.

Il semble que partout on mette quelque complaisance à ces exhibitions et, je l'ai constaté maintes fois, le public est loin de les fuir. C'est quelque chose comme une mesure du progrès des idées modernes, une affirmation de plus de justice et plus de douceur opposées à la barbarie des siècles révolus. J'ignore s'il y a dans la curiosité un chapitre spécial pour l'étude de ces objets où tant d'ingéniosité se prodigue en l'art d'infliger la souffrance (1). Souvent ils sont de facture artistique et, à ce titre, ont pu trouver place dans les collections.

A Edimbourg on me fit remarquer, déposé dans un coin, un objet d'apparence fort banale et que, non averti, j'aurais sans doute confondu avec un chevalet de peintre. C'était la fameuse *Maiden*, la « vierge » d'Edimbourg. Fréquemment cité dans l'histoire locale et décrit par les voyageurs anciens, l'instrument est prochement apparenté à la guillotine, comme le faisait remarquer l'*Illustrated London News*, dans l'article mentionné plus haut.

Nuremberg a aussi sa *Jungfrau*, une des plus atroces parmi les

(1) Depuis la lecture de cette étude, il m'est tombé sous la main divers ouvrages sur la Torture et les punitions corporelles.

conceptions du genre, mais nul rapport n'existe entre l'épouvantable cloche garnie de pointes acérées, à l'instar du tonneau de Régulus, et l'objet qui nous occupe.

Une croyance populaire, difficile à déraciner, a fait admettre qu'en France, au moment où le bourreau ne suffisait plus au surcroît de travail que lui créaient les sentences de mort prononcées par les tribunaux révolutionnaires, un homme se soit présenté, apportant une machine de son invention, machine si ingénieusement conçue que, dans sa marche expéditive, elle ferait aller de pair les exécutions avec les arrêts eux-mêmes. Cet homme ayant nom Guillotin, se serait prévalu comme d'un honneur de nommer l'appareil dont lui-même allait devenir une des premières victimes.

Pure légende. Sans doute le médecin français dont le nom vient d'être cité doit, je ne dirai pas son renom, mais sa notoriété principale à la funèbre machine dont il fut le promoteur. Il ne semble pas cependant avoir mérité la réputation d'un homme sanguinaire.

La *Biographie Moderne,* recueil dont la circulation fut prohibée en France et qui date du commencement du XIXe siècle, le peint sous des couleurs plutôt sympathiques. Peu favorable aux hommes de la Révolution ce « *Dictionnaire de tous les hommes morts ou vivans qui ont marqué à la fin du XVIIIe siècle et au commencement de celui-ci par leurs écrits, leur rang, leur emploi, leur valeur, leurs malheurs, leurs vertus, leurs crimes et où tous les faits qui les concernent son rapportés de la manière la plus impartiale et la plus authentique* », consacre au docteur Guillotin une notice dont voici un passage:

« Le 1^r^ décembre 1789, il prononça sur le Code pénal, un rapport où règne le plus grand ton d'humanité, et il le termina en proposant comme moins cruelle que la corde la fatale machine qui prit son nom et immola par la suite tant de victimes. Il prit encore part en 1790 aux discussions sur le Code pénal. Quelques personnes égarées par l'horreur qu'a inspiré depuis cette machine, se sont fait un monstre d'un des hommes les plus doux et en même temps les plus obscurs de la révolution. Personne n'a déploré avec plus d'amertume que lui le funeste usage qu'on a fait de son invention. Les gens qui connaissent Guillotin le peignent comme un homme spirituel, froid, réservé et plein de droiture, qui se retira en quelque

sorte de la révolution dès qu'il aperçut la marche qu'on lui faisait prendre. Il est encore aujourd'hui (en 1806) un des meilleurs médecins de Paris et il est chargé par le Gouvernement de diriger la découverte de la vaccine. »

En réalité, l'homme que ce texte amène à classer presque parmi les philanthropes, fut le promoteur non pas seulement de la machine qui a gardé son nom, mais d'une forme de supplice jugée de cruauté moindre que celles usitées de son temps: la roue, l'estrapade, etc.

Membre de l'Académie de médecine qu'il contribua à fonder, il parait avoir joui de la réputation d'un homme de bien.

Chose certaine, rangé parmi les suspects, il faillit être exécuté et ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre.

Le sujet de cette lecture ne comporte pas l'exposé des phases par lesquelles passa la proposition du médecin français avant son adoption définitive. Il fallut pour cela de longs mois, une couple d'années, je pense. Outre que les modes de supplice alors en usage étaient fort barbares, ce que visait surtout la réforme proposée par Guillotin, était l'égalité des peines et la suppression des horreurs accompagnant la décollation par le glaive et les autres atrocités inhérentes à la peine capitale. C'est ainsi que nous avons vu de nos jours adopter l'électrocution par les Etats-Unis.

La théorie de Guillotin de même que sa machine furent l'objet de sérieuses critiques. On redouta que par sa perfection même, cette dernière n'agît sur le peuple comme une représentation et qu'il n'en vint à ce point d'immoralité d'en vouloir la fréquence. L'argument a été répété souvent depuis.

Des sommités médicales furent invitées à émettre leur opinion. Le docteur Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, fit un rapport tout en faveur de la réforme proposée par son confrère.

Et comme en France la satire n'abdique jamais ses droits, on chansonna « l'inimitable machine du docteur Guillotin, dite de son nom « la guillotine ». La chose n'existait pas, que le mot était crée; il fit fortune. Dans la suite on parla quelque peu de la « Louison » et l'on assure même que le docteur Louis en mourut d'émoi, en 1792. Guillotin, lui, devait vivre assez pour en porter le fardeau devant l'histoire. Il ne mourut qu'en 1814 et, dit-on, n'en parla

jamais. Par modestie, sans doute, car, en dernière analyse, l'observation de M. Legouvé est juste : il n'avait rien inventé.

C'est ce que commence par établir un document curieux et rare, dont, il y a bien des années déjà, un exemplaire me fût remis pour la Bibliothèque royale, par le baron de Vinck des Deux-Orp, ce collectionneur passionné de la Révolution française, et dont le cabinet des Estampes de Paris est devenu l'héritier.

La pièce à laquelle je fais allusion est décrite par les frères de Goncourt, dans leur *Histoire de la Société française pendant la Révolution*. Je ne l'ai jamais vu mentionnée ailleurs. Pour quelqu'un de familiarisé avec l'iconographie ancienne elle, vient sans la possibilité d'un doute, révéler la source de l'innovation proposée par Guillotin.

Il est peu fréquent, ailleurs qu'au théâtre, de voir un objet imaginaire ou issu de la fantaisie d'un artiste, prendre, au bout d'un temps plus au moins long, une forme réelle. Dans le cas présent c'est pourtant ce qui arriva.

Au moment où il fut question devant l'Assemblée nationale de recourir à des formes nouvelles pour l'application de la peine capitale, on distribua une image, non dépourvue de mérite ou d'intérêt, où était représentée, par avance, l'exécution d'un criminel dans les formes proposées. L'image n'a rien de répulsif; au contraire, un frais coloriage la rend presque aimable. Le prêtre et l'exécuteur sont poudrés de frais, vêtus avec élégance. Le bourreau, en habit gorge de pigeon, porte jabot et manchettes. Il se détourne comme en proie à une émotion profonde. En accomplissant son œuvre fatale, il semble intervenir malgré lui pour envoyer dans l'autre monde le patient agenouillé. Le texte gravé au bas de l'image explique cette circonstance ; le voici :

« *Machine proposée à l'assemblée nationale pour le supplice* » *des criminels, par le Dr Guillotin.* Les exécutions se feront » hors de la ville, dans un endroit destiné à cet effet. La machine » sera environnée de barrières pour empêcher le peuple d'approcher. » L'intérieur des barrières sera gardé par des soldats portant les » armes basses et le signal de la mort sera donné au bourreau par le » confesseur à l'instant de l'absolution. Le bourreau détournant les

» yeux coupera d'un coup de sabre la corde après laquelle sera » suspendu un mouton armé d'une hache. »

Et en post scriptum ces mots :

« N^a une semblable machine a servi au supplice de Titus Manlius, Romain. »

Absurde, en soi, cette dernière mention avait sans doute pour objet de prouver à la foule l'importance de l'innovation et peut-être, qui sait, de soustraire son promoteur aux honneurs d'une paternité plutôt gênante.

Seulement, le fait de placer sous le patronage des Romains l'objet dont se trouvait saisie l'Assemblée nationale, jette pour nous une lumière imprévue sur l'origine de l'instrument qu'il s'agissait de lui faire connaître.

En effet, parmi les curiosités de l'iconographie ancienne, on compte diverses gravures où apparaît un instrument de supplice très semblable à celui que devait adopter, en 1792, le législateur français. L'instrument représenté, est-il le produit de l'imagination de leurs auteurs? C'est infiniment douteux. Il est certain, en revanche, qu'on ne peut y voir celle de Guillotin. Lucas Cranach, célèbre peintre et graveur allemand, qui vécut de 1470 à 1553, a, dans une de ses gravures sur bois, représenté le martyre de l'apôtre saint Matthias, s'accomplissant à l'aide d'un mécanisme à peine différent de celui préconisé par Guillotin.

Dans un volume, publié à Bologne en 1550, sous le titre de *Symbolicæ questiones de universo genere,* à la page 37, apparaît un spartiate conduit au supplice et qu'on s'apprête à décoller de la même façon.

Jacques Callot, dans la suite bien connue d'estampes représentant les miracles de l'Annunziata, à Florence, gravées d'après les dessins d'Antoine Tempesta, montre un gentilhomme du nom de Francesco, soustrait au supplice près de s'accomplir, toujours dans les formes susdites.

Jacob Cats, le plus populaire des écrivains hollandais du XVIIe siècle, consacre un poème : *Op een vallende bijl in eenige landen gebruyckelyk* (sur une hache tombante utilisée en divers pays). Non content d'en faire ressortir l'ingénieuse combinaison, il nous la représente

dans une gravure d'après Adrien Van de Venne, et dont voici le texte explicatif:

Op een vallende Bijl, in eenige Landen Gebruijckelijk.

Daer is een seker tuijg in ouden tijt gevonden
Waer door al menig mensch ter aerden is gesonden
Dit is een stale bijl, die hangt aen eenen draet
Terwijl se door een groef, en op en neder gaet
En als 'er eenig mensch is tot 'er doot verwesen,
Soo wordt in 't openbaer het vonnis opgelesen
En hem wordt straks het oog met eenig kleet bedeckt
Den hals hem bloot gemaeckt, en op een block gestreckt
Als dan het dunne snoer in stukken wordt gesneden
Soo schuyft de sware bijl in haesten na beneden
En treft hem in den hals die onder leyt en sucht,
En flucks is hem de Geest verdwenen in de lucht.
Een ieder wie het ziet, met groote schrick bevangen
Gevoelt een killig hert en doods-gelijcke wangen
Bysonder als de beul ontrent het touije raeckt
Of met een kleyne snee het yser gaende maeckt.

A l'hôtel de ville de Nuremberg, dans la grande salle décorée de fresques, l'on voit sur un des piliers le supplice d'un personnage de l'antiquité, Titus Manlius (?) peinture du XVIe siècle, attribuée même à Albert Dürer. On ne manque jamais de faire remarquer au voyageur cette peinture, à cause de l'emploi d'un instrument pareil à la guillotine moderne.

Il y a enfin, pour clore cette liste déjà longue, à citer deux estampes dont l'une, surtout, se rapproche d'une manière remarquable de la feuille répandue à Paris au moment de la proposition introduite devant l'Assemblée nationale. Elles ont pour auteur, l'une, Georges Pencz, l'autre, Henri Aldegrever, habiles graveurs allemands, travaillant au milieu du XVIe siècle. Toutes deux illustrent le supplice de Titus Manlius.

La fréquence de ce sujet dans l'iconographie ancienne tient à une cause assez spéciale. Elle se motive par le fait que, comme la mort des fils de Brutus, nous avons ici un des exemples les plus exaltés de la justice des Romains. De nombreux actes d'héroïsme et de respect

filial, ne suffirent pas à soustraire Torquatus à la sentence rigide prononcée contre lui par son père pour infraction à la discipline. Chose curieuse pourtant, aucun auteur ne parle des formes dans lesquelles s'accomplit ce supplice. Tite Live, Cicéron, Valère Maxime, Aulu Gelle en parlent d'une manière assez étendue ; ils ne disent rien d'où l'on puisse inférer qu'un mécanisme plutôt qu'une simple hache aurait fonctionné. Aldegrever et Pencz seraient-ils les inventeurs de l'appareil que devaient voir proposer comme un progrès, les hommes de la Révolution? C'est douteux.

J'incline à penser que, mus par un souci de fidélité, ces artistes voulurent, pour le supplice d'un Romain illustre, figurer les choses comme probablement elles s'accomplissaient à Rome de leur propre temps. Des écrivains du XVIe siècle, en effet, parlent avec un certain luxe de détails de l'emploi en certains pays d'un mécanisme pour l'exécution des arrêts criminels. Le P. Labat, dans son *Voyage en Espagne et en Italie*, paru en 1730, en donne même une description détaillée. « Ce supplice, dit-il, est pour les gentilshommes et ceux qui jouissent du privilège de la noblesse, comme sont tous les ecclésiastiques séculiers ou réguliers... J'ai ouï dire, ajoute le même voyageur, qu'on se sert quelquefois de cet instrument en Angleterre, « pourvu que les patients en veulent faire la dépense. »

Tout semble donc indiquer que c'est aux œuvres artistiques et très expressément à la gravure d'Aldegrever prémentionnée, que fut empruntée, en France, l'idée première de l'appareil, avec lequel le peuple aurait bientôt des occasions si nombreuses de se familiariser.

Des changements y furent introduits sans doute, et spécialement l'échafaud destiné à en faire, comme on l'avait redouté, un spectacle pour la foule. L'échafaud était si élevé que certain valet du bourreau fut tué sur le coup pour en être tombé.

Mais, chose curieuse, et que révèle le catalogue du musée des antiquités d'Edimbourg, au moment où, en France, on se livrait à de savantes dissertations pour inventer cette machine à occire, elle n'était pas du tout délaissée en Ecosse, du moins pour les personnages de rang. Et c'est ainsi qu'en 1797 elle servit encore au supplice du Lord Prévôt et des magistrats d'Edimbourg.

Peu communes aujourd'hui, les réductions comme celle ayant

fait partie de la collection du chevalier van Havre, furent à l'origine très répandues. La confection même des « bois de justice », pour me servir du mot adopté, n'alla pas sans difficulté, les ouvriers exigeant un salaire double pour y travailler. Un fabricant de clavecins de Strasbourg en obtint la fourniture, mais des difficultés ayant surgi, il menaça de prendre un brevet! Et la chose put très bien n'être pas improductive. De même qu'on vit la tour Eiffel prêter sa forme, moyennant un droit d'auteur, aux objets les plus divers, nous savons par quantité de textes à quelle variété d'objets on adapta en France la silhouette de la guillotine.

Sans parler de sa représentation sur les faïences dites patriotiques, dont l'authenticité est mise en question, Champfleury, l'historien de cette céramique spéciale, assure que chez les bijoutiers du Palais Egalité, l'ancien Palais Royal, on vendait des boucles d'oreilles, des modèles de cachets qui faisaient de la funèbre machine un objet presque familier. Les Goncourt, d'autre part, nous apprennent qu'en Angleterre, devenu un joujou, elle servait à décapiter les poules.

En somme, pas plus que les réductions de la Bastille, les réductions de la guillotine rencontrées dans certaines collections ne peuvent passer pour des objets de haute rareté. Je tiens pour autrement curieuses les gravures où très certainement il faut voir l'origine de sa conception, ou plutôt de son adoption par la France.

Il m'a paru intéressant, encore que le sujet ne soit point de ceux que l'on aborde avec plaisir et qu'au surplus il ait été traité déjà, de faire ressortir ce rapport généralement peu signalé de l'antiquité d'une chose réputée moderne au premier chef.

Je m'en excuse en songeant que, nous aussi, avons le droit, si pas de nous prévaloir d'une part quelconque dans ce qui concerne l'emploi de l'appareil, de le considérer dès aujourd'hui comme revendiquant sa place parmi les antiquités.

La répulsion qu'il inspire s'en atténue d'autant et je n'aurai pas, j'espère, cessé de faire œuvre d'archéologue en évoquant dans cette courte communication, sa macabre silhouette.

Henri Hymans.

Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, en janvier 1908

Lorsque nous avons fait connaître naguère (1) les découvertes archéologiques faites dans les Briqueteries de Thielrode, nous avons chaque fois formulé les plus expresses réserves quant à ce que nos trouvailles ultérieures nous révèleraient. Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir fait ces réserves que les découvertes successives viennent confirmer et corroborer nos affirmations antérieures, en tant que celles-ci aient pu avoir un caractère hypothétique.

Disons d'abord que, dans une exploitation industrielle aussi vaste et aussi étendue que les Briqueteries de Thielrode (30 hectares), l'on ne peut songer à explorer systématiquement le terrain et qu'il faut attendre patiemment le retour de chaque campagne hivernale de fouilles industrielles. Il faut alors suivre celles-ci pas à pas et dès qu'un objet quelconque est signalé dans le sous-sol, se rendre compte de sa situation, de sa nature, de sa composition, de son orientation, etc.

Aussi me fais-je un vrai devoir de remercier ici une fois de plus M. Victor Lapage, directeur des Briqueteries de Thielrode, qui depuis la mise en train de son usine ne s'est jamais fait faute de nous signaler immédiatement tout ce qui a été successivement mis au jour dans l'exploitation des terrains de sa compagnie.

* * *

(1) *Ann. du Cercle archéologique du Pays de Waes,* XXII, 307. – *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique,* 1905, 34 ss. — *Ibidem,* 1906, 219 ss. — *Annales de la Fédération archéologique et Historique de Belgique.* XXe Congrès (Session de Gand, 1907), tome II, 125 ss.

C'est dans ces conditions que, le 17 janvier 1908, à midi et demi, M. Lapage vint nous avertir qu'en dénudant une nouvelle banquette, les terrassiers avaient effleuré, sans l'entamer en aucune façon, une longue bande de cendres de bois, semblant contenir des poteries et des objets en fer.

Nous nous empressâmes d'accompagner M. Lapage et à 1 1/2 heure nous nous trouvions déjà sur place.

Le grand froid qui régnait à ce moment (-5°) et qui avait eu pour conséquence la congélation à environ 0m30 de profondeur de toutes les terres exposées directement au contact de l'atmosphère extérieure, ne nous permit pas de penser un instant à commencer immédiatement notre exploration.

Nous nous bornâmes à constater que la couche de cendres, d'épaisseurs variables, avait une longueur de 2m41, du S. au N., sur une largeur de 1m40 et se trouvait à 0m80 de profondeur sous le niveau actuel du sol, à une distance d'environ cent mètres au N.-E. du puits romain, découvert en 1904, et qu'elle était située dans la parcelle 690, section A du cadastre de Thielrode.

Ce n'est que le 20 suivant que nous pûmes, à la suite du dégel, entamer sérieusement nos travaux de fouille.

Nous commençâmes par mettre la couche de cendres à nu latéralement et nous pûmes alors en dresser la coupe comme suit :

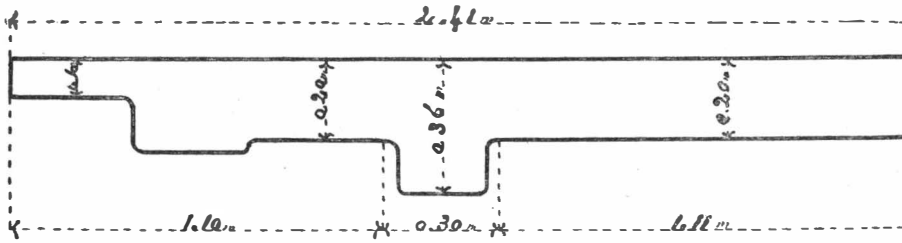

Echelle: 0.05 m. par mètre.

En commençant le déblaiement des cendres, par le haut, nous pûmes constater qu'à la partie supérieure, une poutre de chêne, fortement calcinée, occupait toute la longueur du parallèlogramme formé par la couche de cendres trouvée. A cette poutre se rat-

tachaient, de chaque côté, diverses pièces de bois, qui y étaient jointes au moyen de clous. Le tout représentait exactement une charpente, qui s'est écroulée pendant un incendie; quant aux cendres proprement dites, elles étaient fort grasses et nous semblent être des cendres de paille ou de joncs.

Nous pûmes retirer des pièces de bois 36 clous ou fragments de clous, également calcinés. Une particularité à noter, c'est que ces clous étaient creux. Est-ce un effet de la calcination? Ils sont carrés, à tête ronde et plate, semblables à ceux retirés de la charpente du puits en bois.

A la base de la couche de cendres, nous avons rencontré de nombreux tessons de poteries (272): entre autres: le fond d'une *urnula*, une partie de *lagena*, un col de *patina* (circonférence 1m095), une *patina* de grande taille (diamètre 0.350, circonférence 1m030, épaisseur 0.012) dont la pâte est entremêlée de petits éclats de pierre blanche, qui semble être du marbre. Cette *patina* pourra être remontée entièrement, tous les tessons s'enchassant bien et formant un tout; les autres poteries pourront être reconstituées partiellement.

Au fond de la grande excavation, la terre était calcinée. Etait-ce un foyer? On doit le supposer.

Nous n'avons trouvé aucune trace de substruction ou de dallage.

Il est à noter, qu'un dépôt de cendres identique fut découvert, le 26 mai 1899, dans la parcelle n° 196. Nous n'y avons relevé aucune trace de charpente ou de toiture, nous y avons trouvé une grande quantité de *tegulæ* et d'*imbrices*, surtout des premières. Nous avons supposé alors, que nous nous trouvions en présense des restes d'un four de campagne.

Nous émettons encore aujourd'hui provisoirement la même hypothèse, pour l'amas de cendres récemment trouvé En effet, l'exiguité et la disposition des lieux, peut faire écarter l'hypothèse que nous nous trouvons devant une ancienne habitation. Mais ce qui nous semble inexplicable, c'est l'existence d'une charpente en bois au-dessus d'un four. Ou était-ce un séchoir?

Nous n'osons proposer de solution même provisoire.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir signaler cette récente

trouvaille, nous réservant de conclure si des découvertes ultérieures nous permettent un jour de le faire.

***

Le 18 janvier 1908, on découvrit dans le Rupélien (R2c) à une profondeur de 7 mètres, le squelette entier d'un fossile.

Nous n'avons pu ramener à la surface que les vertèbres au nombre de 28 et un maxillaire. Toutes les côtes étaient brisées en morceaux de grandeur différente, probablement par la bèche des terrassiers.

Tel que nous l'avons mesuré *in situ*, ce fossile avait une longueur de 1m41.

Ces ossements ne sont pas encore déterminés.

***

Comme on le voit, les Briqueteries de Thielrode continuent à être un champ d'explorations et de découvertes singulièrement fécond, grâce au dévouement de leur zélé directeur, M. Victor Lapage.

G. Willemsen.

9 février 1908.

TABLE DES MATIERES

Séance du 7 avril 1907. . . . . page 5
Séance du dimanche 28 juillet 1907. . . . . » 6
Séance du 1 décembre 1907. . . . . » 7
Rapport du secrétaire et bibliothécaire pour l'année 1907, par M. Fernand Donnet. . . . . » 10
Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'août à décembre 1907 . . . . . » 16
Compte-rendu des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'août à octobre 1907, par M. Fernand Donnet. . . . . » 23
Les propriétés du couvent de Val-Duchesse à Anvers, par M. Fernand Donnet. . . . . » 31
L'Ardenne...? C'est un peu plus loin!, par M. Ch. J. Comhaire » 69
Séance des membres titulaires du 1 décembre 1907. . . . » 86
Séance du dimanche 19 janvier 1908. . . . . » 87
Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1907 et janvier 1908. . . . . » 88
Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1907 et janvier 1908, par M. Fernand Donnet. . . . . » 95
De la part de quelques sources artistiques anciennes dans une invention moderne, par M. Henri Hymans. . . . » 99
Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, en janvier 1908, par M. G. Willemsen. . . . . » 109

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1908

II

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1908

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 9 FÉVRIER 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, président Blomme, Stroobant, de Witte, vicomte de Jonghe, L. Blomme et van der Ouderaa.

Le procès-verbal de la séance du 1 décembre 1907 est lu et approuvé. Pour les quatre places vacantes de membre titulaire sont régulièrement inscrites, après discussion, huit candidatures.

Le R. P. Dom Ursmer Berlière, membre correspondant étranger, étant venu habiter définitivement la Belgique, sera inscrit comme correspondant regnicole. Pour les quatre autres places vacantes de correspondant regnicole, sont présentées huit candidatures.

Il est décidé que le trésorier remplacera les actions métalliques autrichiennes, composant le capital de l'Académie, par des fonds belges de toute sécurité.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
PAUL SAINTENOY.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Paul Saintenoy, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *tréso-*

rier; Hymans, R. P. van den Gheyn, S. J., chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, président Blomme, Stroobant, de Witte, vicomte de Jonghe, L. Blomme, van der Ouderaa, membres titulaires ; Willemsen, Casier, Hulin, Dr van Doorslaer, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Behault de Dornon, Bergmans, Soil de Moriamé, membres titulaires; Coninckx et Comhaire, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 1908 est lu et approuvé. Il est fait lecture d'une lettre de M. Theunissens, qui remercie l'Académie pour les preuves de reconnaissance qui lui ont été données à l'occasion de sa retraite.

Communication est faite du programme du 3e Congrès international de l'histoire des religions, qui aura lieu à Oxford en septembre 1908, et de l'invitation de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, qui célébrera, le 9 avril 1908, le centenaire de sa reconstitution.

M. Saintenoy se lève et remercie l'Académie pour l'appui qu'elle lui a donné pendant son année de présidence ; il cède ensuite sa place à M. Hymans, président annuel pour 1908. Celui-ci se fait l'organe de la Compagnie pour féliciter son prédécesseur de la manière brillante dont il a exercé son mandat ; il donne ensuite lecture de son discours inaugural, dans lequel il expose la part des sources artistiques anciennes dans une invention moderne. Ce discours sera imprimé dans le Bulletin.

M. le chanoine Laenen, en son nom et en celui de M. le chanoine van Caster, fait rapport sur le travail présenté par M. l'abbé Remes : *L'église Saint-Nicolas à Bruxelles*. Il conclut que l'Académie pourrait accueillir cette notice dans ses Annales à condition que l'auteur y apporte quelques corrections et modifications qu'il indique. Ces conclusions sont adoptées.

M. Joseph Casier décrit un monument sculpté trouvé à Gand sur l'emplacement de l'ancien château des Espagnols; il en discute la signification et l'origine. Ce travail sera imprimé dans les Annales.

A la suite de cette communication, un échange de vues se produit entre l'auteur, MM. le chanoine van den Gheyn et Saintenoy. Ces derniers font quelques réserves au sujet de la nature de la pierre, de

la signification des sujets sculptés, et de la place qu'occupait le monument.

M. Hulin annonce qu'il a remis à M. Stockmans pour être modifié le manuscrit que celui-ci avait présenté et qui se rapporte au triptyque de l'église Saint-Gommaire à Lierre.

M. Saintenoy étudie, au point de vue architectonique, l'Annonciation de van Eyck, appartenant au musée de l'Ermitage, et identifie le plan et les détails de l'église représentée sur ce tableau Cette communication est réservée aux Annales.

M. Hulin félicite M. Saintenoy du résultat de ses recherches et s'occupant de van Eyck, est d'avis qu'il faut rectifier la date de 1414, qui figure dans l'inventaire de l'anversois Duarte comme étant celle de l'exécution du portrait d'un prince maure. Il aurait sans doute fallu lire 1418 ou 1419.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées dans le Bulletin.

M. Willemsen fait rapport sur de récentes trouvailles faites à Thielrode. Sa note figurera dans le Bulletin.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des livres parvenus à la Bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1908.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

H. CONINCKX. David Vinckboons, peintre, et son œuvre et la famille de ce nom.
ERNEST MATTHIEU. Les seigneurs de Naast. Notice historique.
CH. J. COMHAIRE. L'Ardenne...? C'est un peu plus loin.
J. E. JANSEN. Oude zegels van Herenthals.
ID. Pieter Corbeels.
FERNAND DONNET. Rapport sur l'exercice 1907.

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Octobre 1907.

L. MAETERLINCK. Les imitateurs de Hieronymus Bosch.

Chevalier GOETHALS. Considérations à l'appui du projet de dégagement de Notre-Dame d'Anvers.

FERNAND DONNET. Un quart de siècle de censure.

ID. Les propriétés du couvent de Val-Duchesse à Anvers.

NAPOLÉON DE PAUW. Middel nederlandsche gedichten en fragmenten.

TH. COOPMAN en JAN BROECKART. Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd.

JOSEPH CASIER. L'œuvre scientifique du XXe Congrès historique et archéologique de Gand. Section d'archéologie.

L. STROOBANT. Légendes et coutumes campinoises.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. L'ordre de la Toison d'or et l'Exposition de Bruges.

EMILE DILIS. Sinte-Amelberga's ommegang te Temsche in 1753.

ID. Epitaphier wasien. Complément. 2e fasc.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXI. N° 11. Tome XXII. N° 1.

ID. La Quinzaine. 1e année. N° 1.

ID. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 31e année. N° 6.

ID. Les Missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 10e année. N° 3.

ID. Académie royale de Belgique.
Annuaire 1908.
Biographie nationale. Tome XIX. 2e fasc.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts. Mémoires. Collection in-8°. 2e série. Tome III. Fasc. 1 et 2.
Id. Bulletin 1907. N°s 9-12.

BRUXELLES. Recueil des anciennes coutumes de Belgique. Quartier de Gand. Tome XIV.

Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique. Procès-verbaux des séances. 8e vol.

Cahiers I et II.

ID. Revue belge de numismatique.

64e année. 2e liv.

BRECHT. Tijdschrift van den geschied- en oudheidkundigen Kring. 1907. I.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.

Bulletin. 16e année. Nos 1 et 2.

Inventaire archéologique. Fasc. XLII.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.

Léodium. 7e année. Nos 2 et 3.

Bulletin. Tome XV. Tome XVI. 1e et 2e parties.

ENGHIEN. Annales du Cercle archéologique.

Tome VI. 4e livr.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.

Chronique archéologique. 3e année. Nos 2 et 3.

GAND. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. Januari en Februari 1908.

ID. Jaarboek 1908.

TERLEMONT. Hagelands gedenkschriften.

1907. 2e afl.

LIÉGE. Société liégeoise de littérature wallonne.

Table générale systématique des publications.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant.

7e jaarg. Februari en Maart 1908.

ANVERS. Bulletin de la Société royale de géographie.

Tome XXXI. 3 et 4e fasc.

ID. Antwerpsch Archievenblad.

Tome XXIV. 4e livr.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation.

Tome LVIII. 1r fasc.

LIÉGE. Wallonia.

XVIe année. No 1.

LUXEMBOURG. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 14 jahrg. 2 H. 3 H.

MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg. Tome XLIII.

PARIS. Notes d'art et d'archéologie. Revue de la Société de Saint-Jean. 20e année. Nos 1 et 2.

PARIS. La correspondance historique et archéologique. 14e année. Nos 167 et 168.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXII. 2e et 3e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 2e et 3e livr.

ID. Société nationale des antiquaires de France. Bulletin. 3e trim. 1907.

ID. Société française d'archéologie. Bulletin monumental. Vol. 71. Nos 5 et 6.

POITIERS. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 3e série. Tome I. 3e en 4e trim. 1907.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 8e année. No 48.

LILLE. Bulletin de l'Université et de l'Académie. 3e Série. 11e année. No 4.

DUBLIN. Proceedings of the royal irish Academy. Vol. XXVII. Part. 1, 2, 3, 4. Section C.

TRÈVES. Römisch-germanisches Korrespondenzblatt. Erster jahrg. Nr 1.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften des ackerbaues und der kunste im unter Elsass. Monatsberichte XLI band. Heft 5 & 6.

BONN Jahrbucher des Vereins von altertumsfreunden im Rheinlande. Heft 116, III. Heft 117, I.

LEIPZIG. Jahresbericht der fürstlich Jablonowski'schen gesellschaft.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes. Année 1906. Nos 3 et 4.

SAINT-PÉTERSBOURG. Commission impériale archéologique.
Bulletin. Livraisons 6 à 21.
Compte-rendu. Années 1901 à 1904.

ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei. Anno CCCIV. Fasc. 9 et 10.

CATANE. Societa di storia patria per la Sicilia orientale. Archivio storico.
Anno I, II, III et IV. Fasc. 1 et 2.

PALMA. Boletin de la Societat arqueologica Luliana. Juriol de 1906. Janer, Febrer & Mars 1908.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Tercera epoca. Ano X. Nov. Dec. de 1907.

BOMBAY. Progress report of the archaeological survey of India. Western circle. 1907.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen. Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel L. Afl. 3.

MONTRÉAL. Numismatic and antiquarian Society.
The canadian antiquarian and numismatic journal. 3e série. Vol. V. N° 1.

CAMBRIDGE. Forty first report on the Peabody Museum of american archaeology and ethnology.
Harvard University. 1906-1907.

WASHINGTON. Smitsonian Institution.
Report of the national Museum. 1907.

DAVENPORT. Davenport Academy of Sciences.
Proceedings. Vol. X. Vol. XII. June & Juli 1907.

BOSTON. Proceedings of the american Academy of arts and sciences. Vol. XLIII. N°s 7-11.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Karl N. Hiersemann. Katalog 349. Kostüme. Uniformen. Katalog 345. Architektur.

ID. Gustav Fock. Ex bibliotheca Theodori Momsenii. Pars secunda.

LONDRES. Georg Bell & sons. A catalogue of education and standard books.

LEIPZIG. K. F. Kochler. Antiquariats Katalog. N° 574.

Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1908

Messieurs,

Dans un travail qui a été inséré dans la *Revue de l'Art*, de Paris, M. L. Maeterlinck s'occupe des *Imitateurs de Hieronymus Bosch*. Il rappelle le souvenir de divers artistes du XVIe siècle, tels Jan Mandyn, Jan Crabbe, Jean Prevost, et d'autres encore, qui s'appliquèrent à travailler dans le genre « drôle » auquel le maître de Bois-le-Duc avait donné la vogue. Puis, analysant plus particulièrement deux triptyques du musée de Bruges et de sa propre collection, il croit pouvoir les attribuer à Henri Met de Bles, de Dinant, et élargissant encore le cercle de ses conjectures, il émet l'opinion que toutes les œuvres picturales sur lesquelles se distingue la marque en forme de B gothique, et que l'on attribuait généralement à Mandyn, doivent également être considérées comme ayant été peintes par Bles.

J'ai à vous signaler deux nouvelles brochures que nous envoie l'auteur de l'histoire de Turnhout, M. le chanoine Jansen. Dans la première, *Oude zegels van Herenthals*, il décrit une cinquantaine de matrices de sceaux communaux et scabinaux conservés aux archives de la ville d'Herenthals et dont certains spécimens appartiennent encore au XIIIe siècle. Cette description lui permet incidemment de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'organisation communale de la petite cité campinoise.

La seconde brochure est destinée à rappeler le souvenir de *Pieter Corbeels*, le libraire louvaniste qui, sous le régime français, à la fin du XVIIIe siècle, prit une part active à la lutte des patriotes belges contre le gouvernement de la République. Forcé de se refugier à Turnhout, il joua un rôle important dans la guerre des paysans, mais il subit bientôt le même sort que beaucoup de ses compagnons d'armes, et finit par tomber aux mains des ennemis, qui, en 1799, le condamnèrent à mort et l'exécutèrent sans pitié.

Deux de nos confrères, MM. le D^r^ van Doorslaer et Coninckx

s'appliquent à recueillir les moindres miettes de l'histoire de leur ville natale, et les livrent régulièrement à l'impression dans le Bulletin du Cercle archéologique de Malines. Dans cet ordre d'idées, ont récemment paru du premier: *Mechliniana. Coup d'œil sur la ville de Malines durant la régence de Marguerite d'Autriche*, et des *Notes sur la navigation, l'industrie et le commerce malinois*, tandis que du second on pouvait lire des *Notes d'art*, et *Marguerite d'Autriche commémorée*. A ceux qui s'occupent du passé de la ville archiépiscopale, la publication de ces notes sera évidemment fort utile; ils pourront y puiser des renseignements variés concernant l'histoire, les arts, la situation économique de Malines, à peu près à toutes les époques.

Il est bien dommage que nous ne soyions pas mieux à même de déchiffrer et de comprendre la langue russe, car *la Commission impériale archéologique* de Saint-Pétersbourg vient de nous faire parvenir une importante série de ses Bulletins et comptes-rendus. Ceux-ci renferment la description illustrée de toutes les fouilles intéressantes faites dans les diverses provinces de l'immense empire des Tsars. Il en est, telles les fouilles d'Olbia, dont les résultats ont été considérables. Dans ces rapports on pourra trouver d'utiles renseignements archéologiques sur le passé, les arts et les mœurs des colonies d'origine grecque ou romaine, aussi bien que des peuplades gothes ou autres qui, autrefois, habitèrent cette partie de l'Europe orientale.

Un champion nouveau est entré en lice pour prendre part à la lutte qui dans ces derniers temps s'est engagée à Anvers au sujet du dégagement de l'église de Notre-Dame. Dans une récente séance tenue par une société privée anversoise, M. le chevalier Goethals a résumé en termes excellents cette question aujourd'hui si controversée. La nécessité du dégagement s'imposant à la suite de modifications de voirie devenues inévitables, M. Goethals préconise l'exécution de ce projet, en recommandant expressément de ne pas isoler le monument. Ce sont conseils sages, et il est à souhaiter qu'ils soient écoutés. M. Goethals a fait imprimer sa causerie sous le titre de *Considérations à l'appui du projet de dégagement de Notre-Dame d'Anvers*.

Dans mes précédents comptes-rendus j'ai renseigné des études

qui presque simultanément ont paru dans plusieurs publications de sociétés archéologiques françaises, et consacrées à l'histoire de la garde d'honneur qui fut créée par Napoléon. Pour compléter ces indications, je signalerai aujourd'hui dans le même ordre d'idées, le travail de M. F. Pierre Clément dans les « Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest » (3e série, tome I, 4e trimestre de 1907), et qui porte pour titre : *La garde d'honneur de Poitiers sous le 1er Empire*.

Les études économiques, depuis quelque temps, sont fort en honneur, et malgré leur nature abstraite, trouvent pourtant des érudits qui s'y adonnent et qui parviennent à les rendre hautement intéressantes. Tel est le cas pour le récent travail de M. H. Lonchay, l'*Etude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et au XVIIe siècle* (Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1907. N° 12). L'Espagne devant, à cette époque, réunir des ressources considérables, pour faire face aux frais de la lutte engagée contre les révoltés dans nos provinces et aux expéditions qu'elle dut entreprendre contre les pays voisins, eut continuellement recours à des emprunts de diverses natures. Dans ce but, nos souverains furent forcés d'abord, tout comme de simples particuliers, de s'adresser aux capitalistes, aux banquiers et aux marchands qui leur procuraient les fonds nécessaires, moyennant les garanties personnelles des emprunteurs, sans tenir compte de leur rang ou de leur qualité. C'est à Anvers surtout que ces opérations se concluaient, et c'est dans le but de les faciliter que Philippe II institua des facteurs, qui furent chargés de servir d'intermédiaire entre la Cour et les capitalistes. D'autres fois, le gouvernement emprunta des capitaux aux receveurs officiels, mais ceux-ci ne pouvaient disposer de ressources indéfinies; ils étaient forcément limités par les montants des revenus domaniaux qu'ils étaient chargés de percevoir. Force fut donc, à un certain moment, quand les besoins furent devenus plus considérables et que les capitaux disponibles dans les Pays-Bas ne purent plus y suffire, de s'adresser aux provinces espagnoles et d'y lever des impôts dont les montants, sous forme de numéraire, furent importés dans nos provinces. D'autres fois, cette transmission de fonds se fit au moyen de lettres de change, dont la négociation

forçait souvent l'Etat espagnol à supporter un escompte, parfois fantastique. De pareils procédés devaient fatalement aboutir périodiquement à des suspensions de payement, qui en Espagne étaient assez facilement admises. Mais les détails des phases diverses de ces importantes transactions financières sont extrêmement intéressantes à étudier, car, en maintes occasions, elles expliquent des événements politiques, dont jusqu'ici on avait difficilement pu comprendre la succession ou l'issue.

La révolution qui bouleversa si profondément l'état social en France à la fin du XVIIIe siècle, devait avoir une répercussion sensible dans nos provinces. Mais avant d'y provoquer, par la force des armes, les déplorables événements dont les fastes de notre patrie ont enregistré les suites funestes, elle se manifesta déjà par des incidents qui, à maintes reprises, suscitèrent des difficultés et des appréhensions à notre gouvernement. Dès les premiers jours, les émigrés français, en grand nombre, passèrent la frontière ; les membres de la noblesse, les partisans de la monarchie, peu après les officiers de l'ancienne armée, vinrent chercher un asile en Belgique. Bientôt les événements s'aggravant, le nombre des refugiés s'accrut considérablement ; ils formèrent même des rassemblements armés ; dans certaines villes, dans la capitale surtout, ils se réunirent en grand nombre ; leurs agissements, leurs intrigues, ne furent pas sans provoquer des protestations et sans causer des soucis aux gouverneurs-généraux. Plus tard, de nombreux prêtres, fuyant la persécution et la mort, vinrent à leur tour chercher asile dans les différentes parties du pays. Ceux-ci du moins surent respecter l'hospitalité qui leur était offerte, mais dénués de tout, ils tombèrent bientôt à charge à la générosité des habitants et des autorités ecclésiastiques. L'entrée dans nos provinces des armées françaises força tous ces exilés à poursuivre leur fuite, et à chercher dans des contrées lointaines un refuge moins précaire. Ce sont les incidents divers du séjour dans les Pays-Bas de ces proscrits que M. Félix Magnette a développés dans son récent travail : *Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794)* qui a été imprimé dans la collection in-8° des mémoires de la classe des lettres et des sciences morales et de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique (2e série, tome IV, fascicule I).

Quand notre correspondance, pour une cause quelconque éprouve

le moindre petit retard, nous ne savons pas accabler d'assez d'imprécations l'administration des Postes. Et pourtant le service se fait dans des conditions telles, que si nos pères des XVIe ou XVIIe siècles avaient pu les soupçonner, ils les auraient cru irréalisables, tant il fallait alors s'armer de patience pour obtenir l'échange de lettres dont de multiples obstacles empêchaient parfois la remise à destination. Les conditions de ce service embryonnaire sont connues ; l'organisation des maitres-de-poste de l'époque a été plus d'une fois décrite. Mais on ignorait comment le même service s'organisait deux ou trois siècles plus tôt. Il a fallu toute la patience de M. Gilliodts pour dépouiller les comptes communaux de la ville de Bruges de 1280 à 1344, et y receuillir tous les renseignements qui lui ont permis de faire connaître, qu'à cette époque éloignée déjà existait *le service des postes à Bruges*, et nous apprendre dans quelles conditions il s'exerçait, quels étaient les messagers qui en étaient chargés, quel salaire ceux-ci touchaient, quels moyens de locomotion ils utilisaient et quel était le coût approximatif du transport de la correspondance. Cette curieuse étude a été imprimée dans les Annales de la Société d'émulation de Bruges (tome LVIII. 1^r^ fascicule).

M. Emile Dilis nous a remis le second fascicule de son *Epitaphier wasien*, dont antérieurement nous avons rendu compte, et en même temps nous fait parvenir une nouvelle brochure qu'il intitule : *Sinte Amelberga's ommegang te Temsche in 1753*, dans laquelle il décrit, d'après une plaquette de l'époque, le cortège qui parcourut en 1753 les rues de la coquette petite cité de Tamise, pour commémorer le jubilé dix fois séculaire de l'arrivée en cette localité de sainte Amelberge.

Mais je dois m'arrêter, Messieurs. Si vous voulez bien consulter les ouvrages dont je viens de déposer la liste, vous serez convaincus que j'aurais encore pu assez bien compléter mon compte-rendu ; toutefois la crainte de paraître excessif me force à arrêter ici mon travail et à vous engager à parcourir les publications que je n'ai pu analyser plus complètement.

Anvers, 5 avril 1908.

FERNAND DONNET.

ARMAND HEINS.

COUPS D'ŒIL

et

COUPS DE PLUME.

Notes et croquis

d'archéologie pittoresque.

3e Partie.

A BRUGES.

A l'hôtel de ville de Bruges, au cours des travaux qui se faisaient il y a quelque temps pour les dégagements des salles principales du monument et notamment dans le voisinage de celle qui contient les nouvelles peintures décoratives de M. M. De Vriendt, nous avons remarqué ces retombées d'arcs bien caractéristiques de l'art local.

En effet, on s'apercevra plus loin que les exemples de ces têtes soutenant des arcs décoratifs ne sont pas isolés — plusieurs autres monuments ont contenu de ces motifs — ceux qui sont croqués ci-contre sont dignes de remarque, en ce sens qu'ils peuvent remonter à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe. L'arc à double tête servant de culot ou de console, avec son chanfrein en briques est surtout à remarquer.

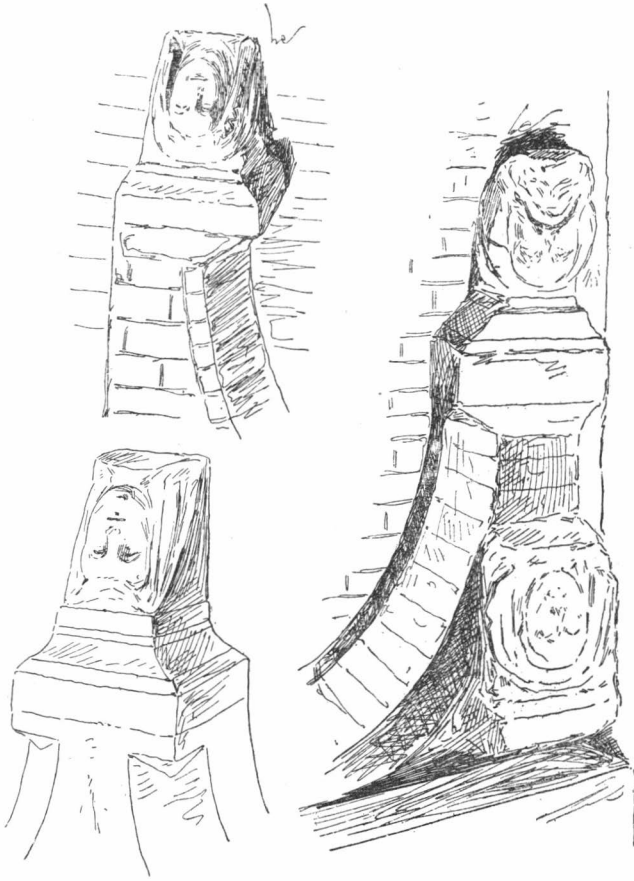

A GAND.

Au musée lapidaire de cette ville, dans cette superbe enceinte des ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Bavon, on conserve beaucoup de motifs décoratifs en pierre, dont les deux croquis ci-joints font ressortir l'intérêt. Le dessin supérieur reproduit l'aspect d'une clef de voûte romane qui doit avoir appartenu à l'ancienne église de cette abbaye ou même, peut-être, à son cloître primitif. Il y a lieu de signaler principalement, à l'égard de cet antique vestige, que les feuillages qui le décorent sont identiques à ceux que l'on remarque aux fragments des superbes et célèbres bas-reliefs ayant probablement formé linteau de porte, conservés au même endroit.

Le second croquis représente une clef de voûte de forme irrégulière, décrite dans l'inventaire de la ville de Gand, et qui proviendrait de l'ancienne porte de la ville, dite des Tours. Il est probable que ce fragment remonte au XIIIe siècle. On y retrouve, au motif central, où se trouve cette tête de femme, le parti-pris décoratif déjà usité au XIIe siècle et que l'on voit aussi aux culs-de-lampe de la crypte du château des comtes, la tige feuillue s'échappant de la bouche.

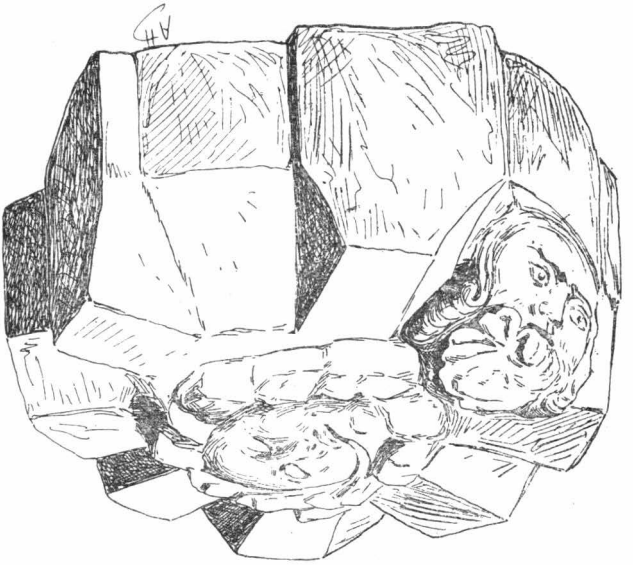

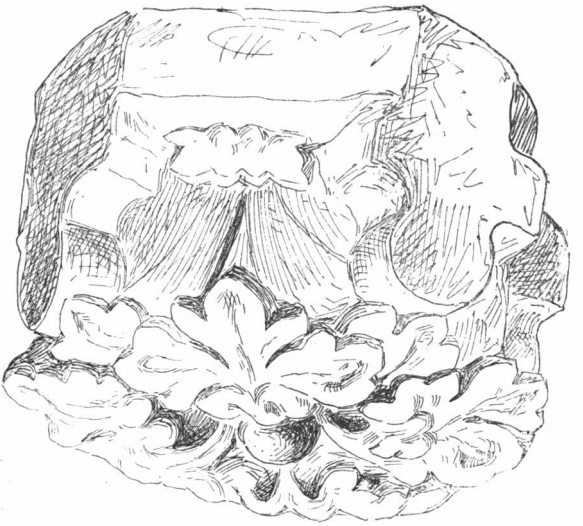

A DAMME.

Les divers fragments, dont le dessin figure ci-contre, sont visibles à Damme. L'un, celui qui se trouve en haut de la page, forme une intéressante console en pierre, serrée entre deux pans de muraille de l'ancienne tour de l'église, près du porche; elle date du XIIIe siècle.

La tête de serpent termine la rampe en fer forgé de la petite halle du XVe siècle, l'hôtel de ville actuel.

Enfin, au bas de la page, nous avons représenté un intéressant motif décoratif, une sorte de petit animal taillé en pierre, formant clef de voûte d'une très vieille cave, qui règne sous une maison située en face de ce curieux monument civil.

Les arceaux en briques, à moulures, sont caractéristiques. A notre avis, cette cave peut remonter au XIIIe siècle.

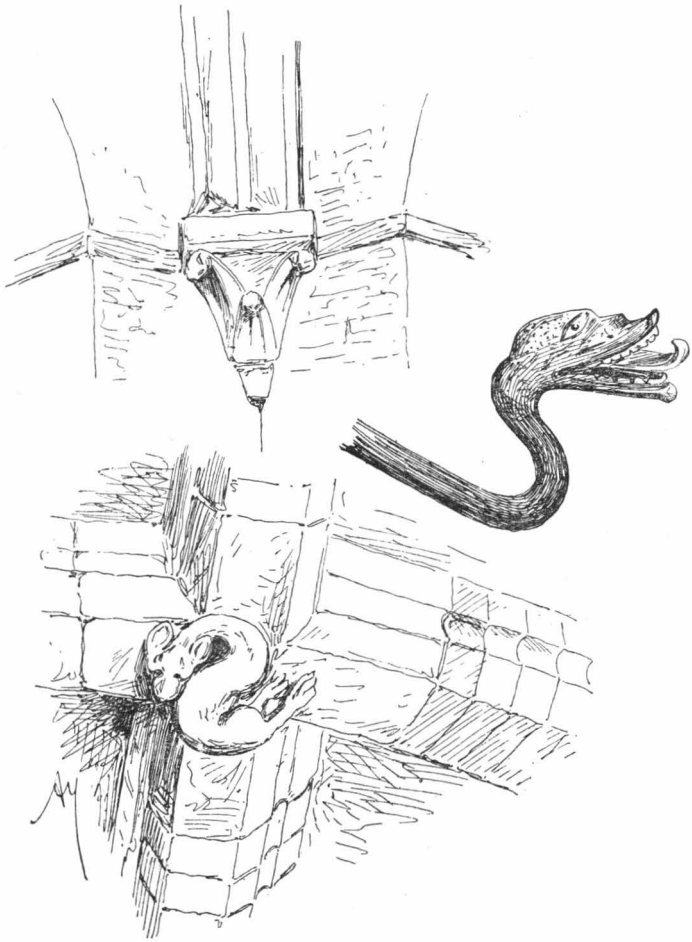

A BRUGES.

Parmi les fragments de sculpture ornementale, provenant de l'hôtel de ville de Bruges et conservés actuellement au musée des Halles, il a été représenté ici deux pièces d'intérêt différent. L'une, placée au haut de notre page de vignettes, représente une truie ou un sanglier, attaqué à la tête et aux jambes par deux chiens.

Au bas de la feuille, un groupe de quatre personnages, ayant également formé une console de l'ancien palais municipal du XIVe siècle, attire l'attention par les détails qu'on y trouve, les deux amoureux, d'un côté, et de l'autre une servante, lavant les cheveux d'une dame qui incline la tête au-dessus d'un bassin.

Enfin, au même musée, le motif intermédiaire est un linteau de porte de la primitive église de Rousbrugghe-Haeringe (près d'Ypres et de la frontière française), dont le caractère fruste et barbare s'apparente aux plus anciens motifs de sculpture chrétienne connus. On voit des compositions de ce genre dans des contrées du Midi, à Chypre, en Palestine et en Algérie.

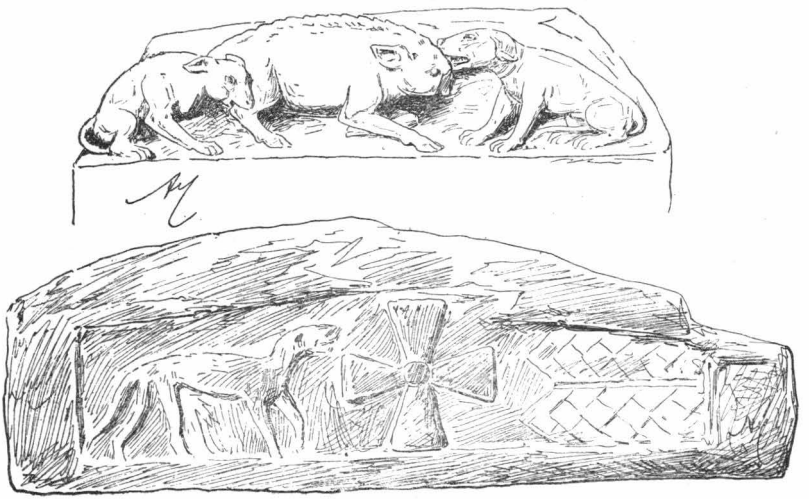

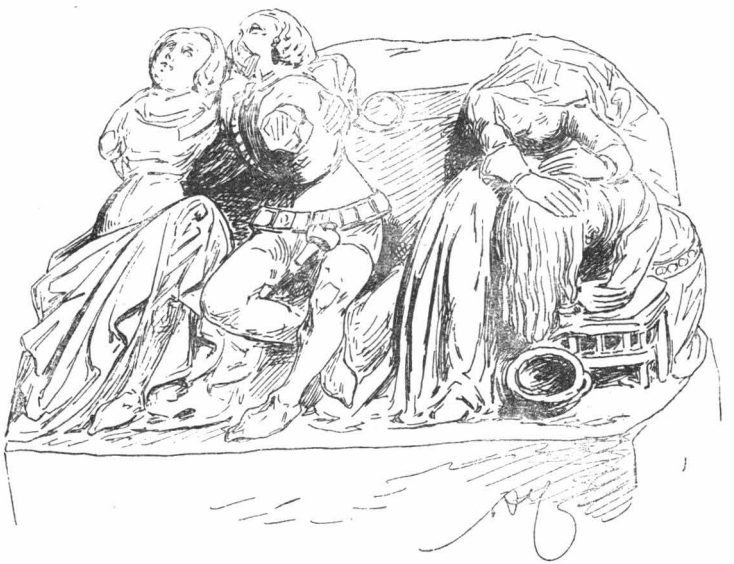

A DAMME.

Dans la belle église de cette vieille petite ville, des travaux de restauration ont mis au jour divers détails d'ornementation, ayant été longtemps cachés sous des plâtras et des enduits de briques ou de chaux. La jolie niche, en pierre, formant apparemment une piscine, dont nous avons dessiné la silhouette, est bien du style brugeois, dont nous donnons plus loin quelques spécimens.

Les têtes à feuillages, elles aussi, se trouvent ou se trouvaient dans le pourtour de l'église, soutenant des arcs règnant au long des parois. Parmi ces faces, taillées en pierre, il en est de très originales, comme donnée et expression.

Le corbeau en pierre bleue, au bas de la page, avec ses belles ornementations de feuilles crochues, terminées en un motif très travaillé, se trouve à Gand, au musée lapidaire. Il provient des fouilles opérées, il y a quelques années, dans l'enceinte des ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, et il a tous les caractères de l'art du XIIIe siècle.

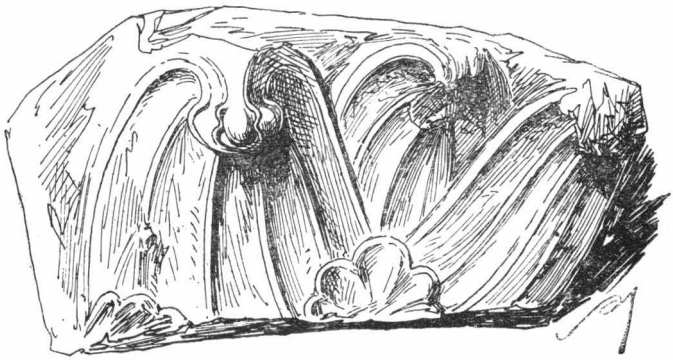

A QUAREMONT.

Ce petit village, situé aux environs de Renaix, au-delà des collines qui couronnent cette ville, a une église ancienne intéressante. Sous la salle qui forme le porche au bas de la tour, nous avons remarqué ces curieux chapiteaux à crochets du XIIIe siècle, de forme assez insolite.

Ils doivent être d'origine tournaisienne, comme du reste tant d'autres motifs analogues, dispersés dans la vallée de l'Escaut, depuis Tournai jusqu'à Gand et même au-delà.

A BRUGES.

Une dalle en marbre blanc gisait, il y a quelque temps encore, en dehors de la petite église du béguinage, près de la porte latérale romane, que nous avons croquée dans notre première série. Sur cette dalle, de dimension assez grande, et qui, pensons-nous, a été dressée maintenant contre le mur de l'église, presqu'au même endroit, on remarque, aux angles du cadre, aux emplacements où d'habitude on taillait les emblèmes des quatre évangélistes, quatre personnages, tenant des phylactères. L'originalité de leurs attitudes et de leurs expressions nous a paru bonne à signaler, comme échantillon de l'art décoratif du XVe siècle.

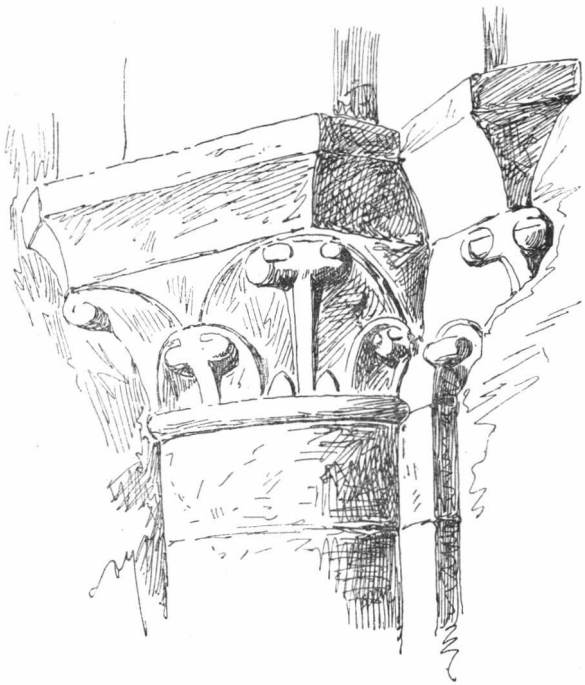

A BRUGES.

Les deux principaux groupes que l'on voit ci-contre, à gauche de la page se trouvent placés, comme consoles aux retombées des arcs de la voûte formant le passage de la porte de Gand. Les figurines sont d'un beau faire, nerveux et vivant; leur valeur d'art est d'autant plus grande qu'elles peuvent dater du commencement du XVe siècle.

A COURTRAI.

Au musée de cette ville, dans l'une des pittoresques tours du vieux pont du Broel, on conserve un grand nombre de fragments d'architecture et de sculpture; parmi ceux-ci nous avons remarqué ces deux consoles aux humoristiques sujets, qui semblent pouvoir illustrer le Reynaert de Vos. Ce sont, d'abord, le renard faisant main basse sur une bande de poules criant et se débattant, et le second, avec son bonhomme portant un capuchon à oreilles, accroupi avec son chien sous la moulure du haut, évoque encore, lui aussi, le souvenir de quelque odyssée du genre de celles de Tiel Uylenspieghel.

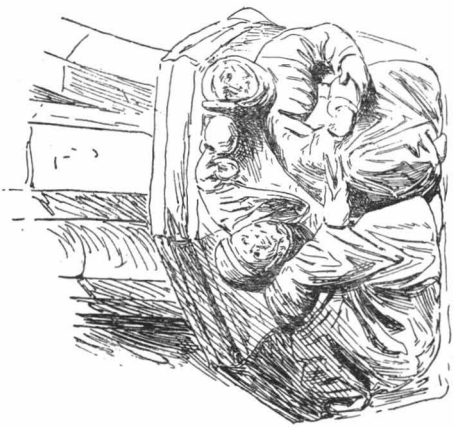

A BRUGES.

Sous la tour des Halles, tour qui fut reconstruite à la fin du XIIIe siècle et remplaça un beffroi en bois, on distingue, à la voûte centrale, au croisement des nervures, un masque curieux ; cette tête d'homme, de la bouche duquel s'échappent des tiges se terminant en feuillages qui encadrent la face, forme la caractéristique d'un motif décoratif fort usité à cette époque. En effet, du commencement du XIVe siècle, on en voit beaucoup à Gand, notamment à la salle de l'ancien réfectoire de la Byloque.

A LIEFFERINGHE.

Dans l'église de ce petit village de la Flandre Orientale, près de Grammont, au chœur et à d'autres parties des murs extérieurs, on remarque ces quelques jolis détails de sculpture : moulures diverses portées par des corbeaux en pierre, en forme de têtes ou modillons de formes géométriques. Les rampants des pignons sont ornés, au bas, de motifs analogues ; c'est ainsi que l'un d'eux se distingue par une tête très expressive. On peut attribuer ces caractéristiques spécimens d'art décoratif au XIVe siècle.

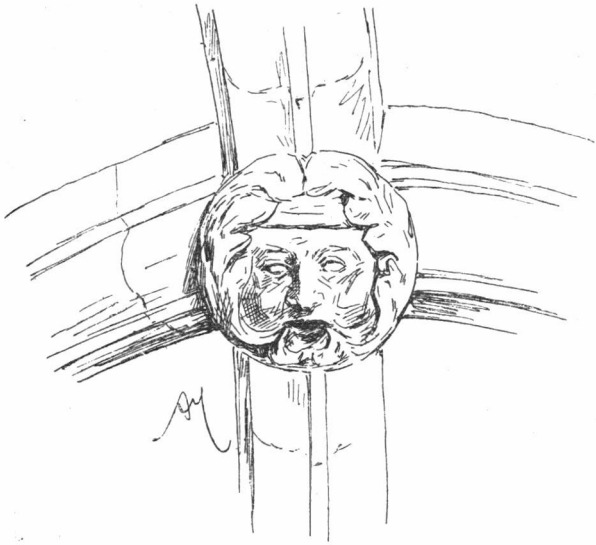

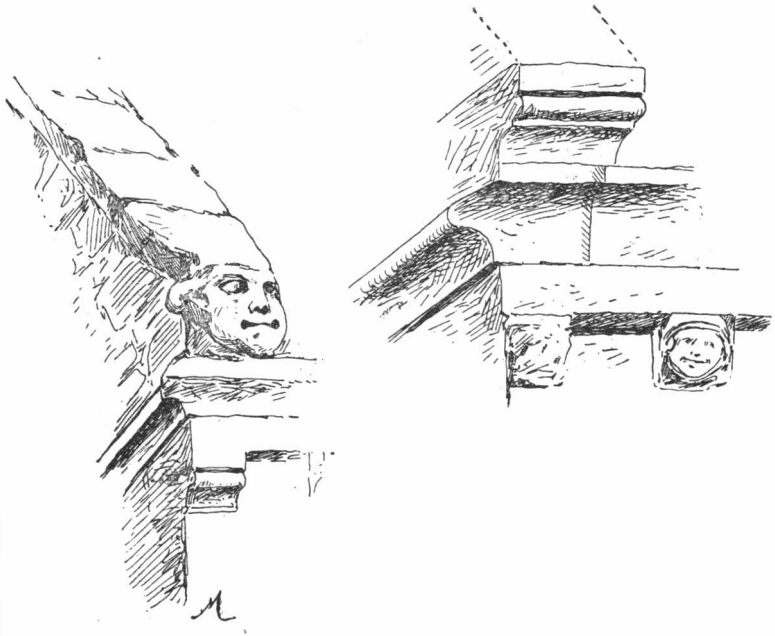

A GAND.

Dans une ancienne salle du couvent désaffecté des Dominicains, salle qui se trouvait contre le chevet du chœur de l'église, si malheureusement disparue, les consoles à fleurons ou crochets sont dignes d'étude. Elles se trouvent aux angles et contre les murailles de cette salle, qui fut probablement la sacristie de cette église. Les bâtiments de ce couvent dataient du XIIIe siècle. L'église fut terminée au commencement du XIVe siècle.

A YPRES.

Dans la sacristie de l'église si intéressante d'Ypres, une série de détails d'architecture a attiré notre attention. Principalement, parmi ces documents, nous avons noté ce culot ou console avec tête terminale et, comme couronnement d'une colonne, se trouvant au centre de la salle, un chapiteau élégant, sur plan octogonal, à deux rangs de crochets bien disposés sur les surfaces plates.

Cette forme rare de décor nous paraît remonter au XIIIe ou au XIVe siècle.

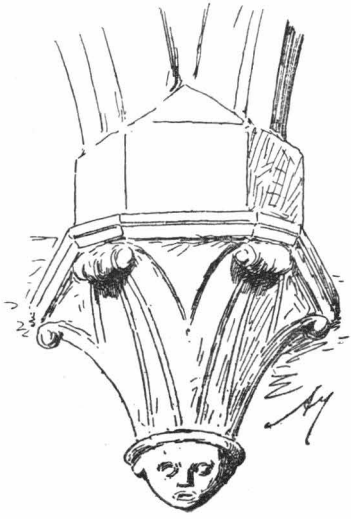

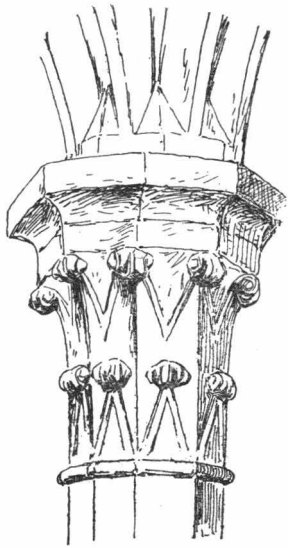

A BRUGES.

Voici les plus caractéristiques échantillons de cette disposition bien spéciale, à Bruges, des arceaux trilobés à redents en forme de têtes, que nous avons signalés déjà ailleurs.

Ces deux spécimens sont placés dans le musée des Halles et proviennent de démolitions faites en cette ville de Bruges, au cours de ces dernières années. Tous deux paraissent pouvoir être attribués au XVe siècle, si pas à la fin du XIVe, comme l'indiquent les rangs de roses décorant les moulures creuses, les chapiteaux à crochets élégants et les coiffures des figures. De ces restes curieux, le plus grand est en terre cuite peinte et l'autre en pierre blanche.

A MULLEM.

Le chevalier Marchal, dans son ouvrage sur la sculpture en Belgique, signale comme un des plus anciens exemples de l'art du tailleur de pierre, cette dalle incomplète, portant, sculptée en relief, une croix et encadrée par une moulure suivant la forme de la pierre. Celle-ci est placée sur l'autel d'une ancienne chapelle du XIIIe siècle de la petite église du village de Mullem.

La tour romane de celle-ci est remarquable et a été reproduite par nous dans les « vieux coins en Flandre ».

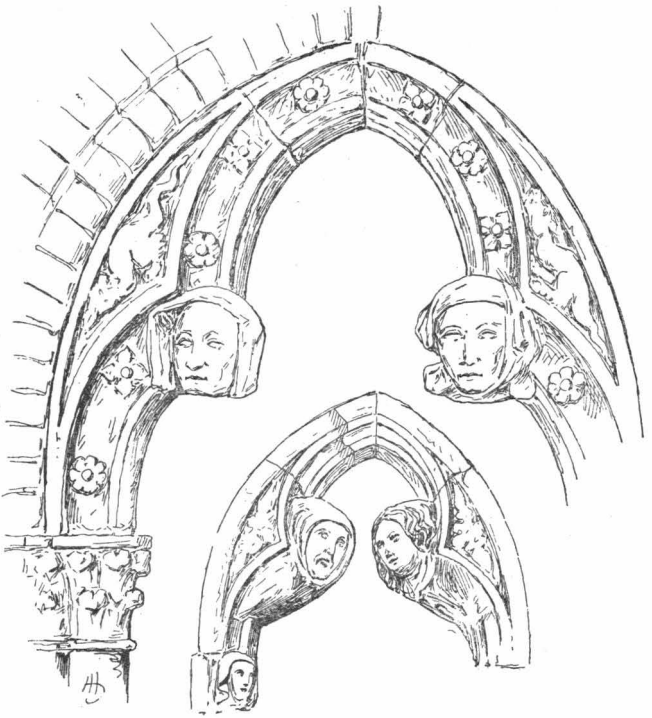

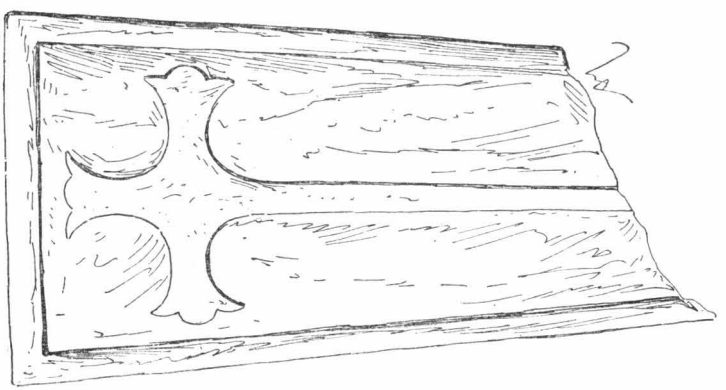

A GAND.

Dans l'ancien couvent des Frères prêcheurs ou dominicains, dont les vieux bâtiments longent la Lys vers le nouveau pont Saint-Michel, il y a quelques motifs décoratifs intéressants ; parmi ceux-ci les deux clefs à têtes entourées de feuillages et les consoles à têtes très détériorées.

Les premiers de ces détails sont fixés aux voûtes d'une sorte de passage vers la rivière ; les autres sont visibles dans une vaste salle à piliers, recevant en faisceaux les moulures d'arcs soutenant la voûte ; les retombées des angles sont ornées par des têtes que notre croquis signale à l'attention.

A TIRLEMONT.

A l'église, au bas de la paroi extérieure sud de la tour, une ancienne porte basse, qu'encadre un chanfrein s'amortissant en une élégante volute sous le linteau plat, conserve toute sa primitive ordonnance de pentures et de clous. Les extrémités des plaques formant le renfort des gonds sont décorées de fleurs de lys d'un joli tracé.

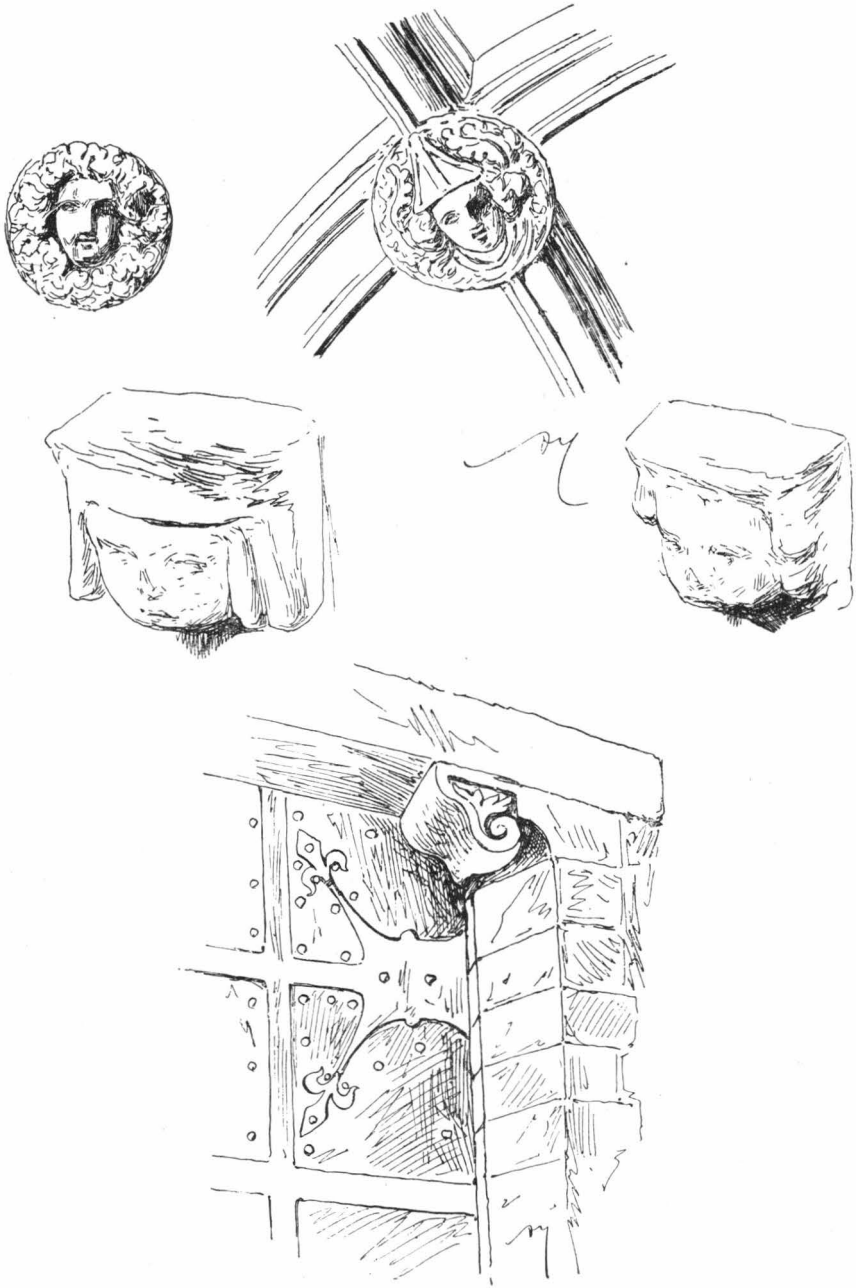

A COURTRAI.

Dans celle des tours appelées « Broeltorens » se trouvant au-delà du pont sur la Lys, vers le faubourg de la ville, ces différents corbeaux à têtes attirent l'attention du visiteur.

Une salle basse, à voûte nervée, contient dans les angles, ces motifs décoratifs taillés en pierre. Les arcs de la voûte viennent s'appuyer sur ces têtes ; leur intérêt réside dans l'expression vivante que le sculpteur leur donna.

A MULLEM.

Au bas de la page, ces consoles allongées à feuilles très simples sont dessinées à Mullem, le petit village dont, plus haut, nous donnions un autre document d'art. Ici il s'agit des retombées de voûtes de la tour de l'église. Cette tour romane, du XIIIe siècle, est de charmant aspect et c'est l'un des rares spécimens de ce genre en Flandre que le temps nous conserva presqu'intact.

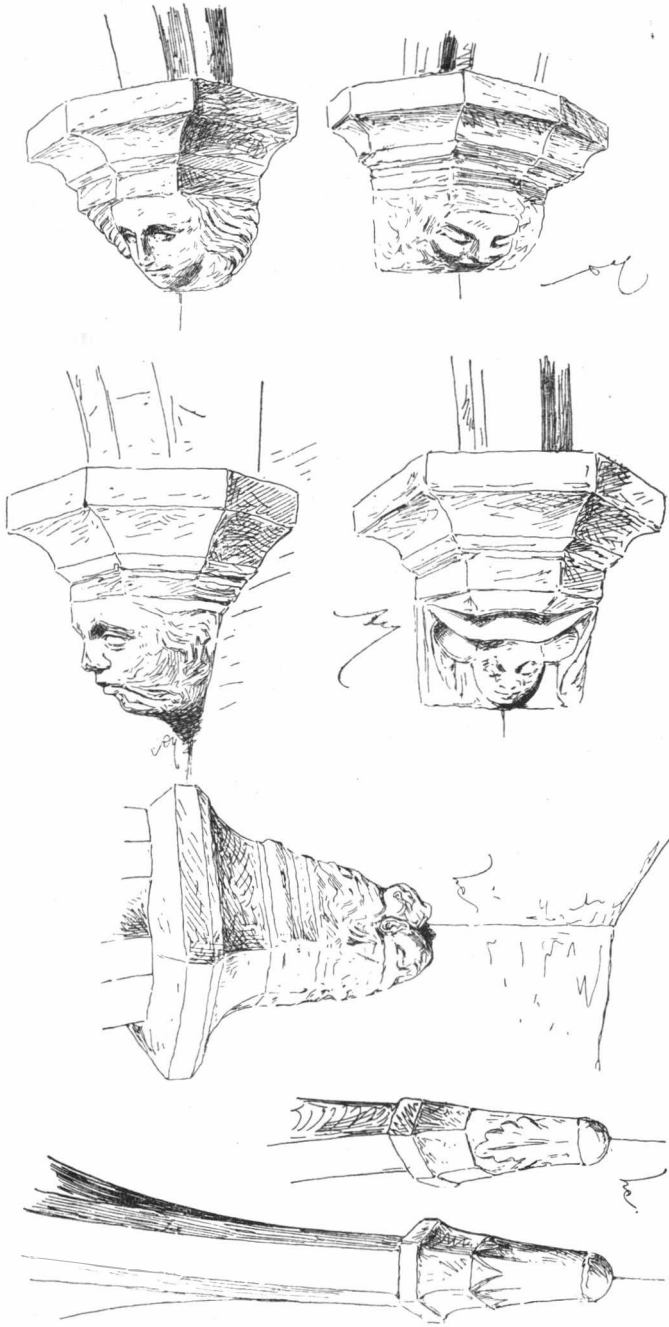

A BRUGES.

Provenant de l'abbaye de Saint-André près Bruges, une clef de voûte très originale, sollicite le regard du visiteur du musée de Gruuthuse. Actuellement placée dans le jardinet de cette charmante demeure patricienne, elle se fait remarquer par le rendu nerveux et original de ces animaux fantastiques, se mordant mutuellement la queue terminée par une large feuille. Ce reste de l'art du XIIIe siècle est taillé en pierre. On conserve au musée susdit cinq ou six clefs, provenant de ce même couvent.

A BRUGES.

Le tombeau d'Adornes, dont nous donnons ici un fragment se trouve placé dans la chapelle de l'église de Jérusalem, au centre de la partie basse; par une singulière fantaisie du bâtisseur, une chapelle haute, à laquelle on accède par deux escaliers latéraux, se trouve au-dessus de l'autel principal.

Ce tombeau est celui d'Anselme Adornes, fils du fondateur de l'église.

Il mourut en Ecosse, en 1483, et sa femme, Marguerite Van der Banck, représentée à ses côtés sur cette dalle tumulaire, mourut en 1463. Ces détails, que l'on trouve dans les ouvrages de James Weale, donnent à ce monument presqu'intact, une valeur documentaire importante.

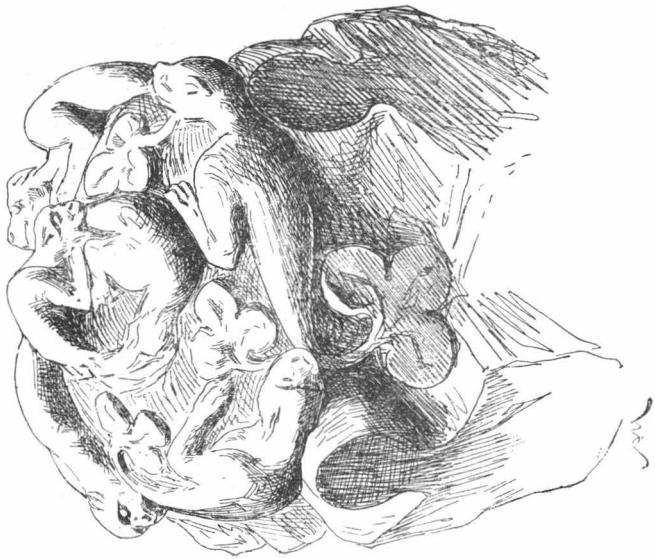

A DAMME.

Sous la halle de Damme, dans une sorte de cave à belles voûtes soutenues par des nervures se réunissant sur une console pointue, on remarque les clefs de voûte dont les croquis ci-contre indiquent les données peu communes ; d'une part, un briquet datant bien le bâtiment de l'époque de splendeur de la Maison de Bourgogne, soit au XVe siècle. D'autre part, une tête de nègre lippu, aux cheveux embroussaillés, et encore, à d'autres points de rencontre des arceaux ogivaux, une sorte de chauve souris et un autre animal ailé, à tête de femme, aux pattes crochues. Ces restes de sculpture sont extrêmement bien conservés et donnent une idée parfaite des tendances fantaisistes et du libre choix de motifs décoratifs faits par nos anciens artistes du ciseau.

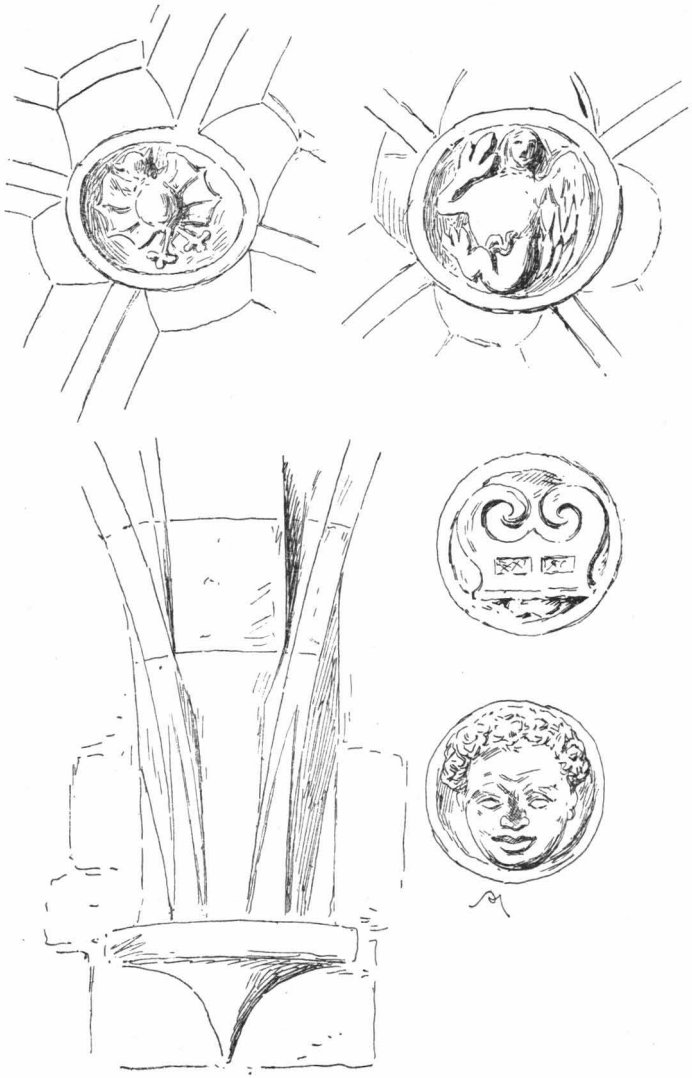

Notice biographique sur Jacques Felsenhart [1] 1826-1903

Jacques Felsenhart naquit à Arlon, le 10 février 1826. Il était fils de Jean-Baptiste Felsenhart et de Marguerite Schuster, son épouse. Son père et son grand'père exerçaient la profession de bijoutiers.

Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, Jacques Felsenhart suivit pendant quelque temps les cours du séminaire de Bastogne.

Intelligent et travailleur, il embrassa d'abord la carrière de l'enseignement. Par arrêté ministériel du 11 août 1847, il fut nommé instituteur à l'Ecole industrielle et commerciale de Beaumont, où il avait déjà été désigné comme instituteur assistant, par délibération du Conseil communal du 17 mars 1846, soit à l'âge de vingt ans. Le 10 octobre 1848, il devint professeur au Collège royal d'Ath.

Désireux d'approfondir ses connaissances, il se fit inscrire à l'université de Bruxelles, et y obtint, le 29 avril 1851, le diplôme de docteur en philosophie et lettres.

Le 27 octobre suivant, il fut attaché au Collège communal de Bouillon, en qualité de professeur de troisième latine; il fut également chargé des leçons d'allemand. Felsenhart était, en effet, un

(1) Cette notice a été rédigée d'après les renseignements que Mlles Felsenhart et M. Gaillard, archiviste général du Royaume, ont bien voulu nous fournir avec une obligeance dont nous leur sommes sincèrement reconnaissant.

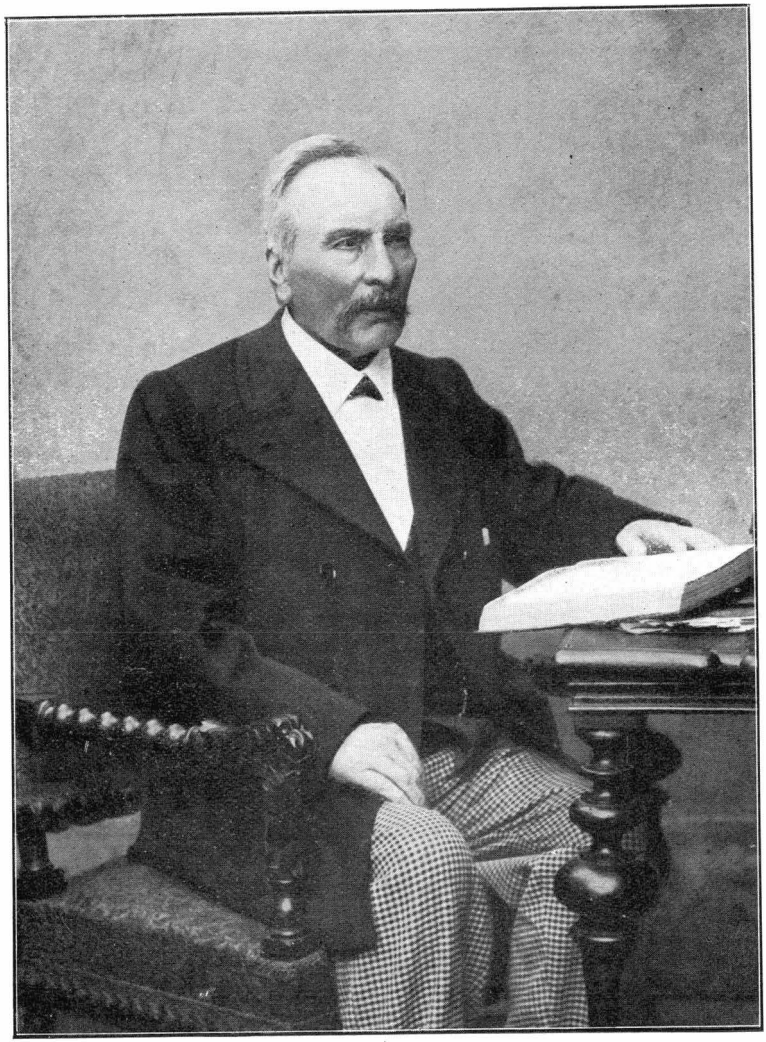

linguiste distingué, aussi versé dans la connaissance des langues germaniques que dans celle des langues anciennes.

A la fin de l'année 1856, il abandonna sa chaire officielle et se livra à l'enseignement privé. Il prépara, avec le plus grand succès, des jeunes gens aux examens universitaires. Parmi ses plus brillants élèves, il faut citer son fils Gustave, qui obtint le grade de docteur en philosophie et lettres, à l'université de Bruxelles, à l'âge de dix-huit ans. Il ne rompit, d'ailleurs, pas toute attache avec l'enseignement officiel, car il fut longtemps membre des jurys d'examen pour l'obtention des diplômes d'instituteur.

Le 22 décembre 1859, Felsenhart épousa à Schaerbeck Mlle Marie-Catherine Sourit, née à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 juin 1825, et décédée à Ixelles, le 31 mars 1882. Elle lui donna trois enfants : Léopoldine, née à Bruxelles, le 2 février 1861; Camille-Gustave-Jean-Baptiste, né à Bruxelles, le 15 février 1863, mort prématurément à Saint-Léger, le 13 juin 1906, après avoir été, pendant vingt-trois ans, professeur successivement aux athénées royaux de Malines, Arlon et Charleroi, et Marie-Suzanne, née à Ixelles, le 11 mai 1865.

Epoux et père de famille, Felsenhart désira s'assurer une position stable. Une inclination innée vers les recherches scientifiques et un goût très vif pour l'histoire nationale le poussèrent tout naturellement à la chercher dans un dépôt d'archives.

Le 1er février 1864, il entra en qualité d'employé temporaire aux Archives générales du Royaume, et il resta attaché à ce dépôt jusqu'au moment de sa retraite, le 17 décembre 1893. Il avait été nommé successivement employé de première classe, le 28 octobre 1871, sous-chef de section, le 31 décembre 1879, et chef de section, le 31 janvier 1888. Aux Archives générales, il s'occupa particulièrement de la mise en ordre et du classement du fonds de la secrétairerie d'Etat allemande. C'était un fonctionnaire aussi serviable que modeste. Jamais il n'étalait son savoir, mais il était toujours prêt à faire profiter les travailleurs de ses connaissances, comme le prouvent les nombreuses lettres de remerciments que sa famille conserve.

A partir de son entrée aux Archives générales, il put consacrer une partie de ses loisirs à des travaux personnels, qui parurent

dans les revues spéciales belges. Il écrivit aussi dans quelques journaux, tels que *le Nord* (1869-1870.)

Il publia d'abord une série d'articles basés principalement sur les publications officielles *(Calendars)* des *State papers* d'Angleterre, dont il avait fait ressortir l'importance dans une note publiée par l'Académie royale d'archéologie: *Trésors historiques en Angleterre* (1). Ces articles ont paru dans les *Annales* de l'Académie ou dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*. En voici les titres: *Analectes pour servir à l'histoire des relations entre la Belgique et l'Angleterre sous les archiducs Albert et Isabelle* (2), *Les Colonies anglaises de 1574 à 1600 d'après les State papers* (3), *Sir Thomas Gresham, agent diplomatique et financier de la Reine Elisabeth à Anvers* (4), et *Ambassade de sir Thomas Challoner aux Pays-Bas et en Espagne sous Elisabeth, reine d'Angleterre* (5).

Felsenhart aborda ensuite l'étude de son pays natal, le Luxembourg, à l'époque romaine, et consacra à ce sujet intéressant un travail de longue haleine qui parut, par chapitres, dans le *Messager des sciences historiques*, de 1870 à 1873 : *Le Luxembourg belge et son ethnographie sous la domination romaine* (6).

Les fonds qu'il était chargé de classer aux Archives générales lui donnèrent l'occasion d'examiner le rôle militaire de don Juan d'Autriche et ses rapports avec les princes étrangers. Il en tira la matière d'une monographie qu'il donna également au *Messager des sciences historiques: Don Juan d'Autriche à la tête de ses troupes et en relation avec des princes étrangers* (1576-1578) (7).

(1) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 2e série, t. II, Anvers. 1866, pp. 95-100.

(2) *Messager des sciences historiques de Belgique*, Gand, 1866, pp. 214-230.

(3) *Messager...*, 1866, pp 446-486.

(4) *Messager...*, 1868, pp. 410-426

(5) *Annales de l'Académie d'archéologie*, 2e série, t. V, Anvers, 1869, pp. 139-156.

(6) *Messager...*, 1870, pp. 475-488; 1871, pp. 15-39, 120-162, 290-330, 385-414; 1872, pp. 125-174; 1873, pp. 23-80, 377 462. Le tirage à part forme un volume in-8° de 334 pages, qui a paru en 1874, avec l'adresse de l'éditeur Callewaert, à Bruxelles.

(7) *Messager...*, 1881, pp. 203-220, 325-348 et 420-436.

Il commença ensuite, dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, la publication d'*Etudes historiques sur le duché de Luxembourg et comté de Chiny*. La première étude, imprimée en 1883, est consacrée à l'*Invasion française dans le Luxembourg de 1542-1544* (1); la seconde, beaucoup plus développée, expose les *Relations de la province de Luxembourg avec le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens, 1716-1744*, et fut publiée de 1885 à 1888 (2).

Toutes ces études sont basées sur des documents inédits; elles constituent des travaux de première main, qui conservent toute leur valeur et devront toujours être consultés par ceux qui étudient les périodes de notre histoire nationale auxquelles elles se rapportent.

Jacques Felsenhart avait été élu membre correspondant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique le 18 décembre 1870. Sans avoir pris une part considérable à ses travaux, il a honoré la compagnie par sa valeur scientifique, et son souvenir reste parmi nous comme celui d'un probe et consciencieux érudit. Il était également membre de l'Institut archéologique d'Arlon et de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. En février 1890, il reçut la décoration civique de première classe.

Il s'éteignit doucement, à Ixelles, le 17 décembre 1903, à l'âge de soixante-dix-sept ans, entouré des soins pieux de ses enfants qui l'adoraient.

Outre les travaux imprimés que nous avons énumérés, Felsenhart a laissé une quantité considérable de notes sur les sujets les plus divers du domaine historique, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, ainsi que plusieurs dissertations sur l'histoire du Luxembourg, qu'il n'a pu achever. Ces manuscrits sont conservés dans sa famille.

PAUL BERGMANS.

---

(1) *Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XV, Arlon, 1883, pp. 283-383.

(2) *Institut... Annales*, t. XVII, Arlon, 1885, pp. 181-263; t. XVIII, 1886, pp. 265-320; t. XIX, 1887, pp. 25-126; t. XX, 1888, pp. 209-296.

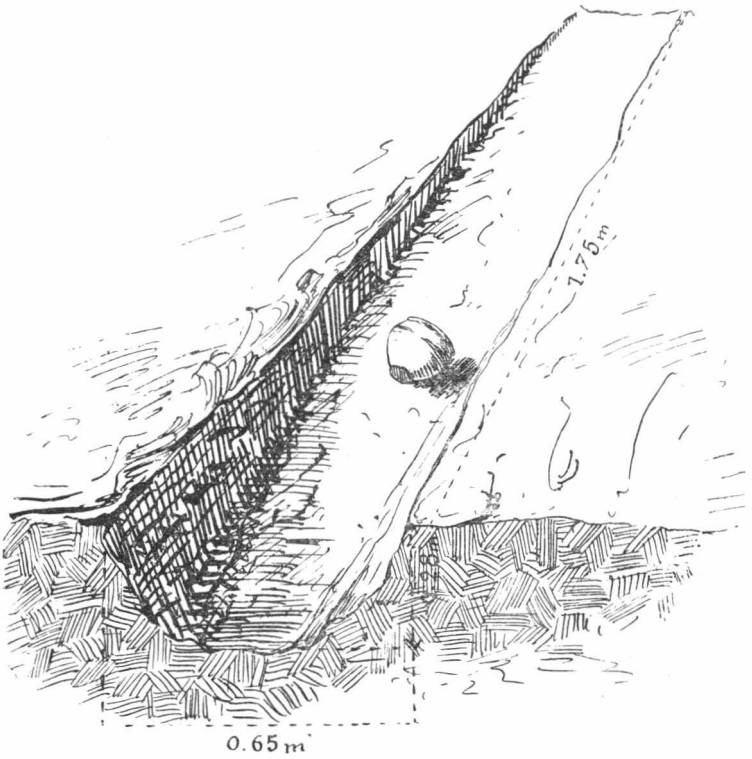
1.75m
0.65m

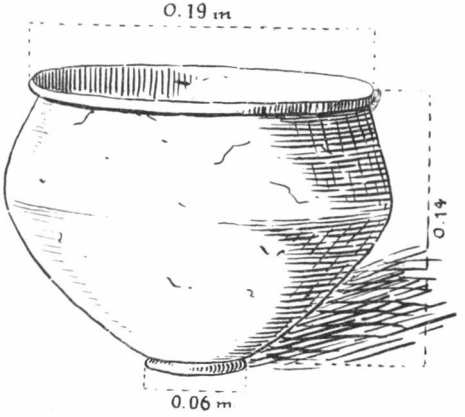
0.19m
0.14
0.06m

Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, le 14 mars 1908

Le samedi 14 mars 1908, les terrassiers mirent à découvert à 52 mètres au N. du foyer découvert le 17 janvier précédent, et dans la même parcelle (Son A, N° 690 du cadastre de Thielrode), un autre amas de cendres, à la profondeur également de 0m80 sous le niveau du sol actuel.

Le foyer découvert fut immédiatement exploré. Il avait, à la partie supérieure, les dimensions suivantes : longueur 1m75, largeur 0m65. Il était orienté de l'Est à l'Ouest, tandis que celui mis à nu le 17 janvier, l'était du Sud au Nord. Les cendres étaient aussi partiellement de bois et partiellement de paille ou de joncs.

Lorsque toutes les cendres furent enlevées l'on put constater que ce foyer était de forme concave, mesurant à l'Ouest une profondeur de 0m28 et remontait en pente douce vers l'Est.

Aucune trace de substruction ou de dallage n'a été découverte.

Au fond de l'excavation et à peu près vers le milieu l'on trouva une urne complète, mais entièrement fendillée. Elle était couchée sur le côté, quelques autres tessons furent aussi mis au jour.

Aucun objet métallique, clous ou autres, ne fut trouvé.

Notre confrère du Cercle archéologique du Pays de Waes, M. P. G. de Maesschalck (1) a bien voulu faire un croquis du foyer dénudé et de l'urne trouvée. Ce croquis, en l'absence d'une vue photographique,

(1) Nous lui réitérons nos bien vifs remercîments.

impossible à prendre, vu la disposition des lieux, donne une idée exacte de la réalité.

Un bulletin de ces constatations nous fut transmis le même jour par M. Lapage, directeur des Briqueteries de Thielrode.

Le lundi, 16 mars, nous nous rendimes sur place et nous pûmes constater *de visu* la situation, l'orientation et la forme du foyer. Quant aux autres détails, ils nous furent confirmés par Frans Stroobant et Hippolyte Hofman, contremaitres terrassiers de l'usine, qui avaient coopéré au dépouillement du foyer. Nous ajoutons pleine foi à leurs déclarations, d'autant plus que l'un d'eux, Hippolyte Hofman, a assisté et aidé à toutes les fouilles pratiquées aux Briqueteries de Thielrode, depuis l'existence de celles-ci, et que par là il a été mis à même d'apprécier la nécessité de constatations sérieuses, exactes et minutieuses.

L'urne avait été transportée dans les bureaux de la Direction et laissée dans l'état dans lequel elle se trouvait au moment de sa découverte.

Par suite du séjour à l'intérieur pendant un jour et demi les déchirures s'étaient accentuées et quelques fragments du col s'étaient détachés.

Cette urne a les dimensions suivantes d'après les mensurations que nous en avons faites ce même 16 mars; hauteur 0^m11, diamètre au col 0^m19, diamètre à la base 0^m06, épaisseur de la pâte 0^m007. Ce vase est à large panse, le col est formé par un boudin, et un petit boudin orne aussi la base.

Après ces mensurations nous avons procédé au dépouillement de l'urne. Elle ne contient que des cendres fines et du sable. Par suite de ce dépouillement même elle fut entièrement fragmentée. Nous pourrons aisément la remonter et la reconstituer.

Ce vase n'a subi qu'une demi-cuisson et il a une couleur bleuâtre.

Les quelques autres tessons trouvés au même endroit sont de nature identique ; notamment un fond de poterie a une grande similitude de dessin avec le fond de la poterie retrouvée en entier.

* * *

Cette fois, nous croyons, vu la forme du foyer et la pauvreté du mobilier, que nous nous trouvons bien devant un fond de cabane. Et nous commençons même à croire que tous les foyers qui ont été successivement mis au jour, sont les restes des habitations qui se trouvaient autour du puits et de la briqueterie-tuilerie-poterie de Thielrode.

Mais cette fois aussi nous montrerons la même prudence que celle que nous avons eue jusqu'à présent, et avant de conclure définitivement, nous attendrons que tout le plateau où se trouve la briqueterie actuelle ait été dénudé et fouillé et que l'emplacement de chaque découverte et de chaque foyer ait été exactement repéré sur le plan.

Mais dans l'intervalle, nous croyons qu'il est utile et même nécessaire de signaler chaque trouvaille au fur et à mesure de sa mise au jour.

5 avril 1908. G. Willemsen.

Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck

Dans notre notice sur l'enseigne de cohorte trouvée l'année dernière, à Vorsselaer, nous signalions les nombreuses trouvailles faites jadis aux environs du castrum de Grobbendonck, et nous émettions la conviction que des recherches méthodiques y feraient découvrir de nouveaux vestiges de l'occupation romaine.

Le hasard, ce précieux auxiliaire des archéologues, vient de faire découvrir presque au centre du village de Grobbendonck, un dépôt de cinq bracelets en bronze, dont deux seulement sont entiers, mais qui tous présentent des types différents.

Au mois de février dernier, M. De Vries, bourgmestre de Grobbendonck, notre dévoué correspondant, voulut bien nous aviser qu'on venait de trouver aux *Steenbergen*, collines de pierres, dans le jardin de M. Cassiers, à environ 1.50 mètre de profondeur, des fragments de bracelets, ainsi qu'une petite urne de forme peu ordinaire.

Nous étant rendus sur le terrain, le propriétaire M. Cassiers, diamantaire, voulut bien nous offrir généreusement la trouvaille que nous déposerons en son nom dans un musée public.

A notre demande, M. Cassiers eut l'obligeance de faire ouvrir une tranchée d'environ 2 mètres de profondeur dans son jardin et bientôt il en sortit quantité de tessons d'urnes romaines, de tegulas et de ciment romain. On nous apporta même deux *imbrices* complètes qui étaient sorties du même terrain.

Les gravas se présentant sur une grande étendue, nous supposons que nous nous trouvons en présence d'un établissement romain que

Grobbendonck (Campine Anversoise). I. Vase trouvé avec les bracelets en bronze (h. 44 m.m.) II. Urnes en terre cuite provenant de la nécropole à incinération de Grobbendonck (h. 850 et 600 m.m.).

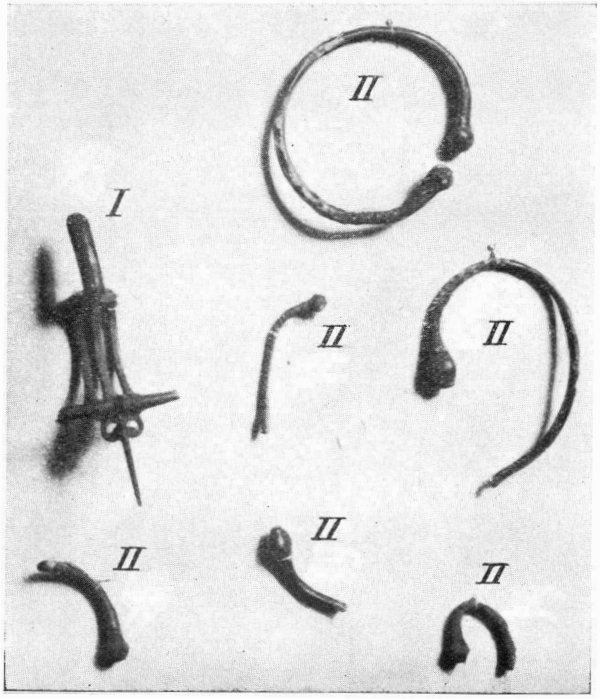

I. Fibule en bronze de la villa romaine de Neerhaeren. II. Bracelets en bronze de Grobbendonck.

M. De Vries et moi fouillerons cet été à l'intervention et au profit des musées royaux du cinquantenaire.

Rien ne permet de supposer que nous nous trouvons en présence d'une sépulture. S'agit-il d'une cachette de fondeur ou simplement d'objets provenant de la villa romaine voisine du lieu de la découverte, c'est ce que nous n'oserions trancher.

Tous les bouts des bracelets de Grobbendonck sont de forme globulaire. Ils sont en fonte de bronze dont nous n'avons pu encore faire faire l'analyse. Le dedans du bracelet est plus plat que le dehors qui est arrondi. Sur l'un d'eux se remarque une ornementation gravée en lignes parallèles et le décor appelé « œil de perdrix ». Deux autres, malheureusement fragmentaires, sont en spirales et se rapprochent beaucoup comme facture d'une épingle en bronze trouvée en 1905 dans la nécropole à incinération de Grobbendonck, dans une urne à col droit, et que nous avons dessinée dans notre description (1).

Nos bijoux datent-ils de l'âge du bronze? Nous n'osons encore l'affirmer, n'ayant pas, en ce moment, à notre disposition les albums de MM. Montelius, Chantre ni Lindenschmidt.

M. John Evans, dans son *Age du bronze* (traduction Battier, 1882), donne à la page 410, fig. 474, le croquis d'un bracelet dont les bouts globulaires sont aplatis. Au musée d'Edimbourg on conserve un bracelet complètement fermé, partiellement en spirale (2) mais aucun des bijoux ne présente absolument le type de ceux de Grobbendonck.

Le petit vase qui accompagnait la trouvaille est particulièrement curieux. C'est une espèce de mesure minuscule en terre cuite, (h. 55 mm.) *faite au tour* et recouverte à l'*intérieur* d'un vernis plombifère. A priori elle ne semble pas du tout être contemporaine des bracelets, mais sa forme inusitée ne permet pas de lui assigner un âge quelconque. Elle est cependant de facture assez grossière et pourrait avoir été un récipient à acide (?) ayant servi au fondeur (?)

(1) Louis Stroobant. *La nécropole par incinération de Grobbendonck*, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1905.

(2) *Catalogue of the National museum of antiquities of Scotland.* Edimburgh, Neill, 1892. *Caitness,* nº 101, *bronze armlet,* p. 259.

M. Carthaillac a constaté, dit Van Bastelaer (3) que les *dolmen* renfermaient parfois des fragments de poterie de l'époque du bronze dont la surface extérieure avait été enduite de plombagine.

Caylus parle de l'emploi de l'enduit graphiteux dans l'antiquité, qui donne une teinte *bronzée* comme l'intérieur du petit vase de Grobbendonck. Enfin M. Flouest, également cité par Van Bastelaer, écrit que l'enduit graphiteux caractérise *surtout* la poterie de l'âge du bronze.

Ces citations suffisent-elles pour établir la contemporanéité du petit vase et des bracelets ? C'est ce que nous laissons à l'appréciation de nos savants confrères, beaucoup plus compétents que nous.

4 avril 1908. LOUIS STROOBANT.

P. S. Depuis la rédaction de cette note, nous avons pu, grâce à l'obligeance de notre confrère M. le Bon de Loë, consulter les albums de Montelius, Chantre, Lindenschmidt et d'autres ouvrages classiques. Mais dans aucun d'eux nous n'avons rencontré la figuration de bracelets absolument semblables à ceux de Grobbendonck.

Il nous reste à remercier M. Cassiers dont l'intéressante trouvaille a été déposée par nous en partie aux Musées Royaux du Cinquantenaire, en partie au musée *Taxandria* à Turnhout.

L. S.

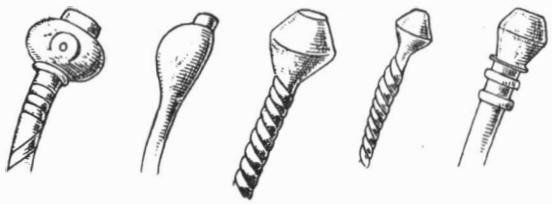

Grobbendonck. Détails des cinq bracelets de l'âge du bronze trouvés en 1908.

(3) D. A. VAN BASTELAER. *Le Cimetière Belgo-Romano-Frank de Strée*, Mons 1877, p. 96.

VIVERO
VIGILA
AENBIDT HEM, ALLEN
SYN ENGELEN
PSAL·90·

A propos d'un petit monument découvert récemment à l'église Sainte-Catherine à Malines

Dans les derniers jours du mois de février de cette année, on démolit une informe annexe appuyée contre l'un des murs extérieurs du chœur de l'église Sainte-Catherine à Malines.

Grande fut la surprise quand encastrée à environ 2,50 mètres du sol, on découvrit une intéressante sculpture, en pierre blanche, dont, depuis bien longtemps, personne ne soupçonnait plus l'existence (1).

Le monument se compose de trois parties, séparées aujourd'hui par suite de cassure de la pierre. La partie centrale est formée d'une scène en haut relief encliassée dans un cadre à peu près oval, que contourne une large draperie dans les replis de laquelle se cachent deux figures de petits anges joufflus. Le sujet central représente la sainte Vierge, saint Joseph et trois anges en adoration devant le Sauveur nouveau-né, couché, tout nu, sur un gros bloc de pierre,

(1) L'inscription n'a été relevée ni par VAN DEN EYNDE, *Provincie, stad ende district van Mechelen...*, Bruxelles, 1770, 2 vol., in-4°, ni par les *Graf-en gedenkschriften der provincie Antwerpen*, ni par le CHANOINE VAN HELMONT dans son manuscrit sur le chapitre de Saint-Rombaut. C'est à ce ms. intitulé *Capitulum mechliniense* et conservé aux archives de l'archevêché ainsi qu'aux *Notes* de BACKX, aux mêmes archives, que nous empruntons la plupart des détails qui suivent sur Jacques de Wachtelaer.

recouvert d'un peu de paille et d'un linge. L'un des anges, celui du milieu se présente sous les traits d'une jeune fille la tête couverte d'un voile, les deux autres, avec leur chevelure abondante rappellent un type assez commun au XVIe siècle.

La figure agenouillée de la Vierge, drapée dans un large manteau dont les plis débordent sur le cadre, a bonne allure; celle de saint Joseph a la figure mutilée. Le personnage est vêtu d'un pourpoint qui descend jusqu'un peu au-dessus du genou; il porte, jeté sur l'épaule gauche, un manteau qui retombe derrière le dos, recouvre la partie inférieure des jambes et déborde lui aussi sur le cadre.

Dans le fond, les deux animaux traditionnels passent la tête par une ouverture pratiquée dans le mur d'une étable fort délabrée.

La partie supérieure du monument comporte un fronton brisé dont les deux corniches s'enroulent en volute et sont découpées de chaque côté de l'axe. Au centre s'élève une espèce de piédestal formé d'un écusson oval et couronné d'une corbeille de fleurs. Entre les deux volutes, au-dessous de l'écusson, on voit la partie supérieure d'un conopé d'où s'échappent les tentures qui encadrent le sujet central; sur les volutes jouent deux petits anges, de bonne facture, dont l'un, celui de droite, est malheureusement en grande partie mutilé.

La partie inférieure du monument est formée d'un cartouche d'un dessin sévère.

Le monument porte trois inscriptions : la première sur la frise du fronton; TU VERO VIGILA ; la seconde sur le biseau de la partie inférieure du cardre central: 1623; la troisième sur le cartouche: AENBIDT HEM, ALLEN SYN ENGELEN PSAL *0 6*. Sur la pierre qui porte le divin enfant, l'artiste a, en outre, apposé sa signature, un F majuscule.

Quel est cet artiste? Il serait difficile de répondre de façon tout à fait péremptoire à la question, les comptes de l'église de 1585 à 1643 étant devenus introuvables. Il ne peut être question cependant d'attribuer l'œuvre à Luc Faid'herbe dont l'initiale F autant que la façon de traiter le sujet évoquent aussitôt le souvenir. Né, en effet, le 19 janvier 1617 notre artiste n'avait que six ans à l'époque où fut sculpté le monument.

Serait-ce l'œuvre de l'oncle de Luc, d'Antoine Faid'herbe ?

Dans son *Histoire* de la peinture et de la sculpture à Malines, Emmanuel Neefs ne cite de cet artiste, en dehors de quelques décorations de circonstance, que fort peu d'œuvres. D'abord une vierge et deux anges, polychromés par Henri, le frère d'Antoine et le père de Luc, une sainte Elisabeth et un saint Augustin qui furent achetés par l'hôpital d'Hulst, démoli aujourd'hui, ensuite une Vierge des sept douleurs pour l'église Notre-Dame à Malines, qui fut remplacée plus tard par une statue représentant le même sujet par Luc Faid'herbe, puis cinq statues pour le buffet d'orgue d'Anderlecht, qui ont également disparu, enfin deux statuettes taillées dans le bois de l'arbre de Montaigu, l'une pour le peintre Josse Stevaert, l'autre pour l'église Saint-Jean à Malines (1).

Cette dernière, que seule de toute l'œuvre certaine d'Antoine Faid'herbe, nous avons pu examiner, ne porte malheureusement pas la signature de l'artiste.

Néanmoins nous ne pensons pas nous tromper en attribuant le monument à Antoine. Ce qui paraît justifier cette attribution, c'est autant le F de la signature que la parenté entre cette œuvre et les hauts reliefs bien connus de l'église d'Hanswyck. Cette parenté s'explique par le fait que Luc reçut sa première éducation artistique dans l'atelier de son oncle.

Rien d'étonnant du reste à ce que le généreux donateur se soit adressé à Antoine pour cette œuvre qui ne manquait pas d'une certaine importance. Antoine, à ce moment, était un artiste considéré et fort en vue, qui fut à deux reprises, en 1621 et en 1623, appelé aux fonctions de doyen de la Gilde de Saint-Luc (2).

Si l'artiste ne nous est connu que de manière probable, il en est autrement du donateur.

Si nous n'avons pas pu identifier les armoiries, la devise, au moins est incontestablement celle de Jacques de Wachtelaer, curé de la

(1) On sait que pour mettre fin à de regrettables abus, les archiducs accordèrent en 1603 le monopole du débit du bois de chêne de Montaigu à Jean Petit. Cf. Placaerten van Brabandt, I, 64.

(2) Voyez sur cet artiste Emmanuel Neefs. *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines.* Gand, 1870, t. II, pp. 151-157.

paroisse de 1603 à 1633, et se retrouve sur la pierre tombale de ce personnage autrefois à l'église Saint-Rombaut (1).

Jacques de Wachtelaer naquit à Bergeyck, en 1577, d'une ancienne famille très considérée dans la contrée (2). Il était fils de la sœur de Laurent Naegelmaeckers *alias* Bacx (3) qui fut archidiacre de Malines de 1596 à 1602 et qui l'institua son héritier (4). Jacques

(1) Voyez ci-après la note au sujet des armoires qu'a bien voulu nous communiquer notre confrère M. Fernand Donnet.

(2) Cf. *Katholiek Meyerysch Memorieboek*, v. *Bergeyck*, p. 237.

(3) *Archives du chapitre*, actes capitulaires, reg. 1574-1586, fol. 17 v°.

(4) Jacques de Wachtelaer éleva à son oncle un monument dans l'église du couvent de Blydenberg, dont Naegelmaeckers avait été pendant de longues années le directeur spirituel.

Voici l'inscription exacte de ce monument que J. Baerten. — *Verzameling van naemrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom*, Malines, s. a. — ne donne que d'une manière incomplète:

D O. M
ET LAURENTIO NAGELMAKERO
BERGHEYCANO QUI POST SEDULAM
PHILOSOPHIAE AC THEOLOGIAE
PROFESSIONEM IN ECCLES. METROP.
MACHL. PASTOR CANONICUS
DEMUMQUE ARCHIDIACONUS FACTUS
TANDEM ARTHRITIDE MAGNO RELICTO
SUI DESIDERIO CONFECTUS AN. AGENS
LVII IN HOC SACRARUM VIRGINUM
QUIBUS ET A CONFESSIONIBUS FUIT
COLLEGIO SEPELIRI VOLUIT
XXX JUNII CIↃ IↃ CII
JACOBUS WACHTELAER EX SORORE
NEPOS ET TESTAMENTO HAERES P C.
NAGELMAKERUS HAC RESCRIBAT LAURENTIUS URNA
NATALE ATTRIBUIT BERGA CUI EYCKA SOLUM
LOVANIUM E SACRIS STUDIIS TITULUM DEDIT AUCTUM
QUEM MECHLINIA UT ARCHIDIACONO
CONFECERE VIRUM CHIRAGRAE PODAGRACQUE DOLORES
QUOD SUPEREST CINERI DIC BONA VERBA SACRO
REQUIESCAT IN PACE.

De Wachtelaer fut également exécuteur testamentaire de Jean Nagelmakers, neveu de Laurent, qui fut vicaire à Sainte-Catherine et mourut en 1532. *Archives du chapitre*, actes capitulaires, reg. 1615-1637, réunion du 9 oct. 1632.

de Wachtelaer fit ses études à l'Université de Louvain, où il conquit le grade de licencié en théologie.

Après le décès de Martin Nootschalen, mort de la peste, *van de gave Gods*, le 28 septembre 1603, de Wachtelaer fut nommé, le 17 octobre suivant, curé de Sainte-Catherine et reçut l'institution canonique (1); le 31 du même mois il prit possession de sa cure par procuration et se présenta à la résidence réelle et personnelle, le 18 juin de l'année suivante.

De Wachtelaer résigna sa cure le 16 août 1633, le jour même où il prit possession de la prébende de chanoine gradué, devenue vacante par la mort de Joannes à Fine. Déjà en 1609, le curé de Sainte-Catherine avait été nommé examinateur synodal.

De Wachtelaer mourut vers la fin de l'année 1659 et fut enterré à l'église Saint-Rombaut dans la basse nef nord, devant la première chapelle près du transept.

Sur sa tombe fut placée l'épitaphe suivante, malheureusement disparue aujourd'hui :

TU VERO VIGILA.
MONUMENTUM
R. ADM DOM. D.
JACOBI DE WACHTELAER
S. T. L. HUIUS ECCLESIAE CANON. GRAD.
IN QUO VIRO PARITER ELUXERE
INGENII ACUMEN CUM IUDICII VIGORE.
GRAVITAS CUM CANDORE
CHARITAS CUM VERITATIS AMORE APUD MECHLENIENSES
SYNODO DIOCESANA INTERFUIT
PASTOR D. CATHAR. ANIMARUM CURAE
ANN. 30. INDEFESSE INCUBUIT
28. VERO CANONIC. VIXIT
ITA 1659 AETATIS 2. SUPRA OCTOGES.
OBDORMIVIT IN DOMINO
TU MIHI VIATOR
EVIGILATURO AD DIEM IUDICII
BENE PRECARE.

(1) *Archives du chapitre.* Actes capitulaires, reg. 1600-1615, réunion du 17 octobre.

PAVIT OVES JACOB, VIGILANS NOCTESQUE DIESQUE
POST FŒTAM LIAM PULCHRA RACHELE FRUATUR.

Par son testament, de Wachtelaer, qui semble avoir joui d'une assez grande aisance, donna en dehors de nombreux autres legs pieux, une somme de mille florins à l'église métropolitaine pour la fondation d'un office solennel annuel des saints anges et d'un anniversaire (1). Il fonda également, ensemble avec le chanoine Pierre Noels, son ami et plus tard son exécuteur testamentaire, une messe quotidienne dans la maison de Saint-Joseph, dite *het Blauw-huys*.

Après avoir examiné quels furent l'auteur et le donateur du monument, une dernière question pourrait se poser : à quelle occasion cette œuvre sculpturale fut-elle placée?

Les différentes travées des murs du chœur sont percées de hautes fenêtres sauf celle contre laquelle s'appuyait notre petit monument. Là le mur est plein, et comme le montre l'appareil, a toujours été plein, ce qui semblerait indiquer que ce mur a été réservé au placement d'une tour du Saint-Sacrement telle qu'on en plaçait volontiers au XVe et au XVIe siècle, à l'époque où l'église fut bâtie. L'hypothèse d'un tabernacle de grande dimension placé contre ce mur est confirmé par l'existence, dans le mur, de gros ancrages attachés à l'extérieur et qui paraissent avoir été destinés pour retenir une masse d'un poids considérable placée à l'intérieur.

Dès lors le monument du Jacques de Wachtelaer aurait eu le même but que celui d'une infinité de plaques et de monuments similaires: attirer l'attention des passants sur la place exacte où, à l'intérieur, repose le Saint Sacrement pour les inviter à un acte d'adoration.

Seulement, dans les archives nous n'avons trouvé nulle trace de ce tabernacle et nous savons d'autre part, par la relation d'une visite de l'église de la part du chapitre, en 1709 (2) et d'une autre faite par le cardinal d'Alsace, en 1743 (3), qu'au XVIIIe siècle le

(1) *Archives du chapitre.* Testaments des chanoines Test. orig. et codiciles du 30 avril 1653, 28 mai 1657, 22 août 1658.

(2) *Archives du chapitre.* Liasse : visites d'églises.

(3) *Archives de l'archevêché.* Liasse : *Sainte-Catherine de Malines,* visite du 11 décembre 1743.

tabernacle était situé derrière le maître autel « retro altare maius ».

Ceci cependant ne prouve pas tout contre les conclusions que suggèrent les traces retrouvées, d'autant plus qu'à toute époque l'église Sainte-Catherine a été en butte à des bouleversements continus, dont hélas! nous n'avons pas encore vu la fin.

Chanoine J. Laenen.

Malines, le 5 avril 1908.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

LA FAMILLE DE WACHTELAER

Au sujet des armoiries qui décorent le petit monument sculpté de l'église Sainte-Catherine, notre confrère, M. Fernand Donnet, qui au nom du comité provincial de la Commission royale des monuments assistait avec nous à l'inspection de ce monument, nous communique la note suivante :

« J'avais d'abord cru que le blason appartenait à quelque famille malinoise, plusieurs d'entre elles portant des meubles fort semblables à ceux qui décorent le monument de Sainte-Catherine; mais après quelques recherches, j'ai pu l'identifier d'une façon exacte.

Le curé de Wachtelaer, étant originaire du village de Bergeick, dans le Brabant septentrional, j'ai fait quelques recherches pour me rendre compte si sa famille avait laissé des traces dans ces parages (1) et j'ai trouvé qu'à différentes époques :

Evert Wachtelaar était écoutète du banc de Bergeick, en 1634 et 1636, pour le quartier du Kempenland, à Oirschot;

Isaac Wachtelaer était échevin de la même juridiction en 1628, 1632, 1635, 1636, 1640, 1647, 1648, 1649 et 1651.

Adrien Wachtelaer, notaire à Bergeick, remplissait en 1688 et 1692, les fonctions de procureur dans les mêmes conditions.

Un autre Isaac Wachtelaars était échevin en 1699, puis secrétaire et de nouveau échevin en 1716.

En 1616, Isaac Wachtelaar était chantre ou chapelain de l'église de Bergeick; il remplissait encore cet office en 1634. Mais dès le

(1) Voir Panken et Van Sasse *Beschryving van Bergeick*.

2 avril 1613 ses pouvoirs avaient été étendus davantage, car il avait été investi de la juridiction *ad placitum pastoris.*

Du reste, les membres de cette famille, même sous le régime protestant, s'étaient toujours distingués par leur attachement à la religion catholique.

D'autre part, dans différents actes d'ordre privé, tels que partages de biens, procurations, etc., on voit encore intervenir des personnalités portant le même nom, notamment Adrien Wachtelaars avec sa femme Marie Bynen, Isaac Wachtelaars, fils de Jean et époux de Jenneken Corstiaens, etc.

Enfin, dans un acte scabinal de 1608, je trouve mention de « Jacob Wachtelaar zoon van Abraham Adamzn priester », qui pourrait très bien être identifié avec le curé de Sainte-Catherine (1).

Il était évident donc que la famille Wachtelaer avait occupé un rang distingué dans sa paroisse natale, mais jusqu'ici je n'avais rencontré aucune mention d'un blason quelconque, quand mon attention fut attirée par la mention dans un acte de 1479, du nom de Ysaack Quaeckelaers, au sujet duquel les historiens de Bergeick remarquaient que *volgens de overlevering namen zyne afstammelingen den naam van Wachtelaar aan.* La famille de Wachtelaer se serait donc primitivement appelée Quaeckelaers. Or ce dernier nom est formé du substantif *Kwakkel*, qui signifie caille. Les premier et et quatrième quartiers du blason figurant sur le monument de Sainte-Catherine représenteraient donc les armoiries de la famille Wachtelaer : de . . . à 3 cailles de . ., posées 2 et 1. Il est du reste à remarquer, que plusieurs familles dont le nom offre une origine identique à celle de Quaeckelaers ou Wachtelaer, portent dans leurs blasons les mêmes oiseaux. Citons : Quartelaar, 3 cailles de gueules sur or; Wachtel, caille brochant sur parti ; Wächtl de Dhaun, 3 cailles d'argent sur azur ; Wachter d'Eisenberg, cailles écartelées 2 et 3, etc. (2).

Il me restait à identifier les deuxième et troisième quartiers du blason

(1) Nous savons d'autre part par le testament de Jacques de Wachtelaer que celui-ci avait un demi-frère qui portait le nom d'Abraham.

(2) De Renesse. *Dictionnaire des figures héraldiques.* I.

du curé Jacques de Wachtelaer. En parcourant les notices relatives aux principales familles de Bergeick, j'ai été arrêté par le crayon généalogique relatif aux Bacx ou Back (1), dont le blason correspond parfaitement aux quartiers de celui de Malines. Cette famille porte en effet: d'argent, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.

Or, comme on l'a vu plus haut, la mère de Jacques de Wachtelaer était une Bacx (2).

Je crois donc avoir résolu ce petit problème héraldique, et le blason figurant sur le monument de l'église Sainte-Catherine est celui du curé Jacques de Wachtelaer qui portait : écartelé, aux 1 et 4 de Wachtelaer, et aux 2 et 3 de Back ou Bacx. »

---

(1) Panken et van Sasse. *Loc-cit.*
(2) P. 168.

Une inscription aérostatique

(Visé = 1812) [1]

En ces temps où l'aérostation fait de si notables progrès, où la direction — pourquoi ne pas dire la dirigeabilité? — des ballons est une question pratiquement résolue, où l'aéroplanisme va permettre à l'homme de bondir et de se soutenir, comme l'oiseau, dans l'espace, il est assez piquant de découvrir un monument qui rappellât une expérience aérostatique à l'aurore même, on peut le dire, de cette conquête humaine.

Il y peu de temps, un de mes dévoués correspondants, M. Boullienne, habitant actuellement Visé, voulut bien me signaler une inscription faisant mention d'un ballon... — D'un ballon? — Parfaitement!... Je pris aussitôt le train pour Visé.

En cette charmante petite ville, la dernière de Wallonie, à la frontière hollandaise, on peut voir rue du Collège [2], fixée au mur d'un arrière bâtiment, une petite dalle de calcaire (de 0^m59 sur 0^m425), dalle blanchie par une longue exposition à l'air [3], dalle toute simple, toute modeste, n'ayant pour toute ornementation que l'échancrure en rond des quatre angles:

On y lit:

(1) Communication faite à l'*Académie royale d'Archéologie de Belgique*, en séance du 5 avril 1908.

(2) N° 22, chez M. Dossin, mercier, ancienne maison Mathot.

(3) Naguère, elle était posée, au milieu du jardin, sur un socle ou piédestal en pierre.

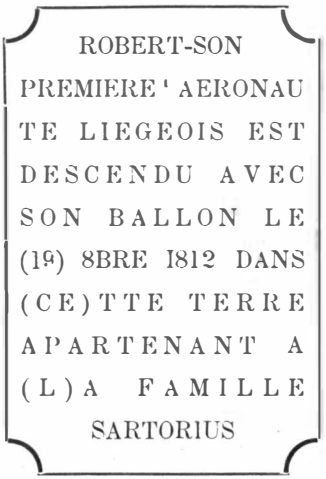

Or, ce Robertson, et son ascension du 19 octobre 1812, ainsi que la famille Sartorius, nous sont parfaitement connus.

* * *

Robertson est le célèbre physicien et le célèbre aéronaute. Il est curieux de s'arrêter un instant à envisager cette existence mouvementée, originale, peut-être étrange, dans tous les cas laborieuse et productive, où malheureusement un tantinet de « puffisme », nécessité je pense, par l'obligation de produire, de faire comprendre et admettre ses nombreuses inventions et recherches de physique, a discrédité aux yeux de beaucoup. Je m'empresse d'ajouter que ce reproche n'est formulé que par certains érudits, et que d'autres, tel Arago, tiennent Robertson en la plus haute estime et le considèrent comme un savant de tout premier ordre (2).

(1) Cette graphie ne doit pas étonner; je la retrouve à l'instant dans un ms. de 1773 (mss. de Delvaux, t. 1er, fol. , Bibliothèque de l'Université de Liège).

(2) Voyez ce qu'en dit M. Fulgence Marion dans son manuel *Les Ballons et les voyages aériens* (Paris, Hachette, 4e édition, 1881, p. 239): « Nous avons souvent rencontré des aéronautes et des physiciens *fort peu sérieux eux-mêmes* qui traitaient Robertson à peu près dans les termes dont on salue un saltim-

Etienne Gaspard Robert, de son vrai nom (1), fut baptisé le 15 juin 1763, en l'église d'Ans et Glain (2), aux portes de Liège. Il fit ses études chez les Oratoriens de Visé, où il montra de brillantes dispositions. Il reçut bientôt un bénéfice ou prébende en la collégiale de Sainte-Ode à Amay ; mais, resté dans les ordres mineurs, Robert continua à vivre dans le monde, n'étant astreint ni au célibat ni à une vie purement religieuse. Il s'établit au faubourg Sainte-Marguerite, en une habitation encore connue (3).

Certains goûts pour les beaux arts, qu'il manifestait, lui valurent d'emblée le prix à l'Académie de peinture qui venait d'être créée par le prince évêque Velbruck (4) ; ce prix, une superbe médaille en or, lui fut remis en séance solennelle de la Société d'Emulation, par le prince en personne.

Mais, simultanément, il éprouvait les goûts les plus vifs, pour la physique, poussé en cette voie par son ami Villette — autre physicien célèbre. Dès 1787, on voit Robertson procéder à des expériences scientifiques, à Liège, devant le Magistrat ; il défend dans l'*Esprit des journaux* diverses thèses, sur la congélation de l'eau, sur un

banque. Nous avons, au contraire, rencontré des savants qui, comme Arago, se donnaient la peine d'examiner au long le résultat de ces observations, malgré la forme pittoresque dont il décore son récit ».

(1) Voyez : DE BECDELIÈVRE. *Biographie liégeoise*, t. II, pp. 781-787. — E. ROCH. *Essais sur les voyages aériens d'Eugène Robertson*, Paris, 1831. — ULYSSE CAPITAINE. *Nécrologe liégeois*, pour 1864, p. 77. — KOTZEBUE. *Souvenirs d'un voyage en Italie*, vol. I chap 8. — FULGENCE MARION. *Les Ballons et les voyages aériens*, Paris, Hachette, 4e édition, 1881, pp 239-256. — GOBERT. *Les rues de Liège*, t. III, pp. 416 420 — Et surtout les *Mémoires récréatifs, scientifiques et anecdotiques du physicien aéronaute E. G. Robertson*, Paris, Rignoux, 3 volumes in-8°, avec pl. et fig., vol. I et II, 1831, et vol. III, 1837. — *La Minerve, vaisseau aérien destiné aux découvertes et préposé à toutes les académies de l'Europe, par Robertson, physicien.* Vienne, S. V. Degen, in-8°, 35 pp. et fig. 1804 Réimpression, in-8°, 1820. — Un long extrait de ce dernier ouvrage, qui a eu les honneurs de parodies et placards burlesques, se trouve dans F. MARION, *loc. cit.*, pp. 158-161.

(2) Le baptistère de Glain (vol. VI, 14) l'indique fils de Jean Robert et Elisabeth Balace.

(3) GOBERT. *Les Rues de Liège*, t. II, p. 365.

(4) Le sujet de composition était : *Apollon tuant le Serpent Python.*

électrophore de Villette, etc., et en 1794 et 1795, il croit, tout comme le père Kirchner et Buffon, avoir ressuscité les miroirs avec lequels Archimède, des murs de Syracuse brûla les vaisseaux de Marcellus. Et le 18 pluviôse an IV (7 février 1796), il se rendait à Paris, muni de brillantes recommandations, pour soumettre au Directoire, son invention (1); une commission, composée de Monge, Le Fevre-Gineau et Guyton-de Morveau, fut nommée —, mais les événements politiques ne lui permirent pas de conclure.

Dans l'entretemps, Robert-son (car, depuis quelques années, il avait anglicanisé son nom) est nommé professeur de chimie et de physique expérimentale à « l'Ecole centrale », qui venait d'être créée à Liège; mais il ne vint pas prendre son poste. Il est du reste très occupé à Paris; son cabinet de physique, en la Cour des Capucines, attire curieux et savants. On y voit, on y admire, on s'extasie devant un *automate trompette*, une *gondole mécanique* que des ailes dirigent à volonté, un *télégraphe*, une *boite magique*, un *mégascope*, un *polyscope*. et beaucoup d'autres appareils d'optique appliqués à la « phantasmagorie », qu'il a créée, et à la physique amusante. Signalons tout particulièrement parmi ses inventions, un phonorganon, figurant un enfant assis et derrière lequel l'opérateur, au moyen d'un clavier ad hoc, composait les mots et les phrases que la statue prononçait distinctement; et, « avant l'établissement du gaz d'éclairage, il compose pour l'Académie de Musique, un ventilateur et une lampe durant *la nuit et le jour* avec les différents sons que produit la lumière du soleil quand il se lève et quand il se couche » (2). On lui attribue même, avant Volta, l'explication et l'application du galvanisme (3).

(1) « Ce *miroir d'Archimède* était enrichi d'un mécanisme si simple et si ingénieux que la main d'un enfant suffisait pour faire coïncider à un même foyer mille miroirs planes et pour en varier la distance à volonté » (DE BECDELIÈVRE, *loc. cit.*, t. II, p. 782).

(2) DE BECDELIÈVRE, p. 785.

(3) « Quand Volta vint à Paris pour y établir la véritable théorie du galvanisme, Robertson avait déjà appliqué à cette science quelques appareils nouveaux. On peut assurer qu'il fut le premier à faire connaître le galvanisme en France, tant par les feuilles périodiques que par les expériences publiques... » (DE BECDELIÈVRE, *loc. cit*, pp. 782-783).

Voir à ce sujet: SUE. *Histoire du galvanisme.*

C'est surtout comme aéronaute que Robertson acquiert, dès son époque, une renommée universelle. Il n'accomplit pas moins, dans la plupart des pays d'Europe (1), de cinquante-neuf ascensions (2). La plus remarquable est celle qu'il exécuta à Hambourg, le 18 juillet 1803, avec son condisciple et compatriote Lhoëst, établi en cette ville. Le ballon monta jusqu'à 3670 toises ou 7156 mètres, altitude la plus élevée qu'un homme eut atteinte alors. « Ce fut, dit Fulgence Marion (3), le premier voyage aéronautique dont la science a pu tirer quelques indications utiles » (4).

L'année suivante, l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg charge Robertson et un savant russe, Zacharof, d'exécuter une ascension scientifique qui se prolongea une partie de la nuit. A Wilna, le 15 janvier 1809, il ose s'élever par 18 degrés Réaumur de froid. On prétend aussi (5) qu'il fut envoyé par le gouvernement russe, en compagnie de son ambassadeur le comte Golofkin, à Pékin, pour offrir à l'empereur le spectacle nouveau d'une ascension aérostatique et de diverses autres expériences de physique, dans lesquelles excellait le célèbre savant. A Paris, il entreprend une série nombreuse de voyages aériens, crée et perfectionne des parachutes, accomplissant jusqu'à douze ascensions pour améliorer l'un d'eux.

Après ses longs séjours à Paris, à Saint-Pétersbourg, et ses voyages en Allemagne, en Pologne, en Danemark, en Angleterre,

(1) A Paris, Dresde, Varsovie, Saint-Pétersbourg, Copenhague, Vienne, etc. Il savait faire usage de sept langues. Il a écrit simultanément en espagnol et en allemand, un manifeste sur le danger des montgolfières; il habita quelque temps la Russie ; il connaissait l'anglais et l'italien...

(2) Le premier ballon qu'il lança — voyez l'habileté de cet homme — avait la forme d'un croissant et portait en grand caractères turcs le nom de l'ambassadeur ottoman, Esseid-Aly, en l'honneur de qui avait lieu la fête. C'était à Tivoli, le 2 juillet 1799. La veille, Robertson s'était présenté chez le diplomate, et, négligemment, avait obtenu sa signature...

(3) *Loc. cit.*, p. 239.

(4) Voyez les *Mémoires de* Robertson.

F. Marion, *loc. cit.*, pp. 240-250, a reproduit in extenso le compte-rendu de cet important voyage.

(5) de Becdelièvre, *loc cit.*, p. 784. C'est nié par Gobert, *loc. cit.*, t. III, p. 419, 2 — Mais il est à noter que Becdelièvre dit simplement: « avait formé le projet. »

en Italie, en Espagne et sur les Côtes barbaresques, Robertson vint se retirer aux Batignolles, près Paris, pour y soigner sa santé délabrée et jouir en paix d'une fortune honorablement gagnée. Il préparait le 3e volume de ses *Mémoires* et un *Manuel sur l'Aérostation*, lorsque la mort vint l'atteindre le 2 juillet 1837 (1).

* * *

Revenons-en maintenant à notre monument épigraphique et à l'ascension qu'il mentionne. Il nous en est resté les détails les plus complets.

Robertson, avec son talent d'organisateur avait annoncé, avec tout le fracas dont on était capable à cette époque reculée, son voyage en ballon.

Il faut, au préalable, se rappeler, tout ce que pareil spectacle pouvait susciter d'émotion parmi nos populations. La première tentative des frères Montgolfier, le 5 juin 1783, à Annoney, dans le Vivarais (l'Ardèche actuelle), suivie bientôt des expériences du professeur Charles et des frères Robert, de Pilâtre de Rozier et du major marquis d'Arlandes, de Blanchard et de cinquante autres, avait suscité dans l'Europe entière un enthousiasme indescriptible. Le ciel était conquis, crut-on, et dans le peuple on ne douta point qu'il serait possible sous peu d'aller rendre visite aux habitants de la Lune, de Mars et d'autres astres. L'espace n'avait plus d'abîmes que le génie humain ne pouvait franchir. On n'entendait plus parler que de ballons: objets de parure, chapeaux, boutons, assiettes, couleurs, carrosses, tout fut « au ballon ». Partout s'organisaient des fêtes publiques pour le lancement de montgolfières et à tout instant, de jour et de nuit, de petits globes de baudruche ou de papier, gonflés à l'air échauffé à la lampe à alcool, s'élevaient soudain de quelque coin d'une promenade ou d'un jardin privé, pour la plus grande joie des jeunes et des vieux.

A Liège, Blanchard comme il l'avait fait à Londres, à Franckfort,

(1) Ses fils Eugène (voir Becdelièvre, *loc. cit.*, t. II, pp. 786-787) et Dimitri, furent aussi des aéronautes et des physiciens distingués, le premier en Portugal, en Espagne et au Mexique, le second aux Indes.

à Gand et ailleurs, vint organiser une ascension, dès décembre 1786, ascension qui du 18 fut remise au 27 de ce mois, après des incidents curieux dont le docteur Bovy (1) s'est fait le narrateur. Nous n'insistons pas, si ce n'est pour signaler qu'il nous faut attendre vingt-six ans pour voir la population liégeoise à même de jouir d'un pareil spectacle.

C'est ce que Robertson sut lui-même faire remarquer, et, habile « Barnum » avant la lettre, amena autour de sa représentation le maximum de réclame. Lisez le *journal politique du département de l'Ourte*, communément la « Gazette Desoer » et les *Annonces Latour* de l'époque!

Dans le n° du 5-6 octobre (n° 256) du *Journal*, un premier article dit que le M. professeur Robert-son vient d'arriver à Vienne et qu'en passant à Cassel, il a présenté au Roi de Prusse, son « Phonorganon » ou machine parlante. Et, finaud, il ajoute: « On croit *(sic)* qu'il exécutera à Liège, qui est sa ville natale, son 48e voyage aérostatique. »

Quelques jours après, le 10 octobre (n° 240 du *Journal* et 241 des *Annonces)*, il avertit dans un prospectus explicatif et des plus alléchant, que « le palais de Liège lui a été accordé comme étant le lieu le plus commode pour le public & le plus convenable pour le faire jouir long-temps de l'ascension, des expériences, & des préparatifs du départ qui est le moment le plus intéressant; que l'aërostat vernis en gomme élastique a un diamètre de 20 pieds et contient environ 5.460 pieds cubiques de gas hidrogène; que le professeur partira à trois heures, qu'il s'élèvera très haut & assez perpendiculairement à environ 2.000 pieds, il fera descendre un animal en parachute (2); que les frais s'élèveront à 2.700 francs, que les premières places sont fixées à 4 francs seulement, les 2e à 2 francs et les 3e à un franc... »

Puis, le 14 (n° 243) on peut lire dans les deux seules gazettes

(1) *Promenades historiques dans le Pays de Liège.* par le docteur B. Y., Liège, 1838, tome 1er, pp. 53-56. Reproduit dans *La Meuse* (rose) du 18 juillet 1907: *Le premier ballon à Liège,* par X.

(2) Ce fut, en effet, un lapin qui, sain et sauve, parvint dans les vignes de Hors Château.

locales : « Robert-son, qui a prévenu le public qu'il ne ferait qu'une seule ascension à Liège, dimanche prochain à trois heures, a crû devoir inviter ses compatriotes à prendre les billets d'avance, tant pour connaître les constructions qu'il doit faire, que parce qu'il sera difficile de s'en procurer le jour de l'expérience *(sic)* à cause de l'empressement du public *(resic)*. » L'article annonce « qu'il y aura des chaises pour les dames et des planches sous leurs pieds. » En même temps, Robert-son fait savoir que le ballon et son attirail sont exposés « en la salle de la Société d'Emulation, place du Lycée impérial, un grand ballon de 187.000 décimètres cubes, le fillet, le parachute, l'ancre & la gondole, &c. » et que le prix d'entrée, là bas, est « à la volonté d'un chacun ».

Il semble que le public mettait peu d'empressement à souscrire. En effet, le 17, nouvelle réclame (n° 246) : « Désirant réunir un plus grand nombre de ses compatriotes, Mr Robert-son a fixé le prix des premières places à 3 francs .. A midi, il sera tiré trois coups de canon pour annoncer l'ouverture des bureaux, à deux heures, trois autres coups pour indiquer l'instant où le remplissage du Ballon devient sensible & commence à intéresser les amateurs, trois autres coups annonceront le départ qui est fixé à trois heures. »

Nouvel article, avec un grand en-tête, le dimanche 18 (n° 247) : « Le ciel paraît favoriser ma 48° ascension », dit Robertson. Et il déclare que c'est un spectacle intéressant : « On y verra, ajoute-t-il, le procédé ingénieux de la décomposition de l'eau ; peu à peu le ballon se développera & après s'être balancé, se soutiendra de lui-même ; l'instant deviendra plus intéressant lorque le ballon se détache de l'appareil pour recevoir la gondole, dans laquelle monte l'aëronaute pour faire une promenade à ballon captif en jettant des couplets sur les spectateurs... Il y aura des bancs pour les dames et une musique d'harmonie. »

Il pousse le détail jusqu'à recommander « aux personnes à qui leur fortune ne permet pas de voir cette expérience de près, de se rendre non à la citadelle, mais au Grand Marché ou sur la place de l'ancienne cathédrale. »

Le ciel, quoiqu'en ait dit Robertson, ne favorisait nullement l'ascension. Une tempête terrible se déclare le dimanche matin et force est de postposer la fête au lendemain. Toute la nuit le vent fait rage et

ne semble faiblir. Bref, malgré la rafale. Robertson se décida le lundi, vers une heure, à se fier à son esquif. Son voyage fut cependant heureux et le ballon atterrit assez facilement à Visé. Robertson qui ne perdait pas son temps, en publiait le surlendemain, le 21, une relation détaillée, article qui était, le 25, déjà reproduit dans le *Journal de Paris* (1) Voici cette narration intéressante:

« Le mauvais temps ayant obligé Mr Robert-son de remettre son ascension au lendemain, elle a eu effectivement lieu le 19 de ce mois, quoique le ballon qui avait été rempli la veille eût été agité toute la nuit par un vent impétueux, même un peu endommagé, il avait encore assez de force ascensionnelle pour enlever 165 livres; l'aéronaute prit dans sa gondole environ 20 livr. de sable, un parachute, deux bouteilles pleines, des cordages, le baromètre, une boîte & des comestibles, &c., il s'est élevé majestueusement de la cour du Palais, à une heure & un quart debout dans sa frêle gondole & en saluant affectueusement les spectateurs Au bout de quelques minutes, il laissa tomber son parachute auquel était supendue une corbeille contentant un lapin; ce parachute parcouru d'abord environ 80 toises sans se développer après lesquelles il continua à descendre lentement, & déposa dans un jardin aux environs de la ville le lapin en vie sans qu'il eût éprouvé le moindre mal. Au bout de dix minutes, la ballon est entré dans la nue en prenant une direction nord-est, en suivant le cours de la Meuse. Le ballon ayant disparu aux yeux du public, Mr Robertson ne crut pas devoir prolonger son voyage, sa descente qui devait être pénible à cause du grand vent, l'occupait uniquement, il se rapprocha de la terre, & la ville de Visé lui présentant un moyen d'obtenir un prompt secours, il descendit vers la porte de Lorette. A l'instant où le ballon toucha terre, il eut encore assez de force pour s'élever & bondir au-dessus d'un arbre qui se trouvait sur sa route. Il jetta l'ancre, mais la rapidité avec laquelle marchait encore le ballon malgré que la nacelle touchât la terre, l'empêcha de se fixer. Mr Robert-son se saisit des branches d'une haie qui était

(1) Il est à croire en examinant le contexte, que Robertson avait simultanément adressé deux relations manuscrites, le 20, au *Journal Desoer* et au *Journal de Paris.*

à sa portée & bientôt un particulier lui prêtat assistance, mais il fut quelque temps indécis parce que son fils agé de 10 ans, pleurait en lui criant: ni va pas, papa, n'y va pas, c'est le diable. Quelques instans après la descente de Mr Robertson, Mr L. Joseph Sartorius, docteur en médecine, & M. Jean D. Sartorius, négociant, arrivèrent sur les lieux, & lui rendirent tous les services possibles. Une particularité qui mérite d'être remarquée, c'est que Mr Robert-son, en faisant sa première ascension dans le département de l'Ourte, où il est né, est justement descendu dans le lieu où il a fait ses premières études & reçu par un condisciple qui l'a accueilli, avec toute l'expression d'une ancienne amitié.

« Le procès-verbal fut fait et signé par Mr Philippin, maire de Visé. Le baromètre est descendu à 22 pouces & un quart, & le thermomètre à 3 degrés au-dessus de zéro! »

Mais il y eût du mécontentement. Des gens qui avaient payé chèrement leur place pour voir partir le ballon, en escomptant le programme primitif qui parlait de trois heures, arrivèrent sans doute après une heure et quart lorsque tout était terminé. Telle semble du moins la raison de la «note» de Robertson, du 21 (nº 250 du 22 oct.) Il y dit que l'affiche du lundi matin prévenait le public qu'aussitôt que le ballon serait convenablement rétabli, il ferait tirer le canon, et que le départ se ferait deux heures après, que le tambour fut battu et le canon tiré à onze heures, et qu'à une heure Robert-son monta dans sa nacelle, &c. «Qu'il me soit permis maintenant, ajoute-t-il, de repousser l'injustice par quelques mots d'apologie sur mon compte que ma modestie m'interdirait, si la justice que je me dois, & que les autres me refusent, ne m'y forcait. J'ai parcouru l'Europe jusqu'aux frontières de la Sibérie, j'ai offert le spectacle de mes ascensions devant sept souverains (devant l'empereur de Russie, les rois de Prusse, de Suède, de Danemarck, de Bavière, de Wirtemberg & l'empereur d'Autriche,) & ce qui n'est pas moins honorable, j'ai exécuté deux ascensions devant deux des plus célèbres Académies de l'Europe, par-tout j'ai reçu protection & sur-tout indulgence, & comment ne l'obtiendrai-je pas aux yeux de mes compatriotes, au milieu desquels je reviens après 27 ans d'absence? »

Et comme tout finit par des chansons, Robert-son publie les « vers »

qu'il devait faire pleuvoir de sa nacelle sur les spectateurs, ce que le mauvais temps aura peut-être empêché d'exécuter. Ils manquent un peu d'envolée — mais méritent la publicité par leur saveur d'antan et le coup droit que l'auteur porte à ses ronchonants compatriotes (1).

Aux Dames.

Sexe aimable, ornement de ma chère Patrie!
Je vous quitte à regret, je m'eloigne de vous
Les sens émus, l'ame attendrie...
Mais vous le désirez: un tel ordre est bien doux;
Eh! quel mortel aurait droit de s'en plaindre!
Recevez mes adieux; sur-tout cessez de craindre,
Quand de vous plaire ici vous me voyez jaloux
Pour mériter votre suffrage,
Si j'échappe à vos yeux comme un léger nuage,
J'emporte dans les airs vos vœux approbateurs:
J'y domine un instant, voilà mon seul partage;
Et vous, dignes objets d'un éternel hommage,
Vous fondez votre empire en régnant sur les cœurs!

R...

A ses Concitoyens.

Mes chers Concitoyens, l'on nous prête un travers:
L'on dit que le Liégeois, d'humeur très-peu fidelle,
Porte dans tous les coins de ce vaste univers,
Ses goûts, son inconstance & ses talens divers;
Pour constater ce fait, d'une façon nouvelle,
Je vais en chercher dans les airs.

(1) Il est fort probable que si Robertson n'avait pas revendiqué à Liège sa qualité de Liégeois, ses compatriotes le prenant pour un exotique quelconque, eussent trouvé tout parfait. A Liège, les Liégeois n'ont de mérite que lorsqu'ils sont bien morts.

Au sel de l'épigramme, oh! que mon cœur préfère,
Le charme heureux de ce beau vers!
A tous les cœurs bien nés, que la Patrie est chère!
Voilà ce que je me disais,
Quand, loin de vous, j'abandonnais la terre ;
Et sans craindre les feux du maître de tonnerre,
Vers son palais je m'élançais.
A l'habitant des airs pardonnez ce langage.
Plus heureux aujourd'hui, je vous offre le gage
De mes efforts, de mes essais,
Je n'en suis plus pourtant à mon apprentissage :
Un 4 avec un 8 signale ce voyage,
Dont je vais tenter le succès ;
Je pars & je reviens pour vous en faire hommage.
H...

Enfin, un concert eut lieu, probablement pour apaiser les mécontents. Robertson y produisit son *(sic) trompette mécanique* et son *phonorganon*. « Les musiciens ont joué, dit le compte-rendu, en impromptu l'air céleste *(sic)* : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?* C'est un hommage rendu à Grétry, c'est toujours une nouvelle jouissance pour ses compatriotes, pour les amis de l'art enchanteur qui immortalisa ce maître inimitable... »

* * *

Il me resterait un mot à dire de cette famille Sartorius (1), dont l'inscription fait mention à la fin. On a vu qu'il s'agissait ici des deux frères Joseph Sartorius, docteur, et de Jean S., négociant. Cette famille est, hélas! connue dans nos annales liégeoises par un crime qui eut dans tout le pays un retentissement énorme et, bien qu'il date de 1771-1779, est encore vaguement connu. Une jeune

(1) Récemment est décédée à Liège une demoiselle Sartorius, très âgée, la dernière représentante, je crois, de cette famille. Elle s'était adonnée à la peinture et a laissé quelques tableaux, de fleurs spécialement.

fille de Visé, Mlle Warrimont, fut trouvée noyée dans la Meuse ; elle était en situation intéressante, et ses relations avec le chanoine Maximilien Sartorius, appartenant à l'une des premières familles du pays, n'étaient pas ignorées. La justice voulut s'emparer de celui-ci, mais il disparut tandis que son frère Eustache venait se constituer prisonnier. Après des débats mouvementés, longs et palpitants (1), Eustache Sartorius fut déclaré coupable et roué vif. Bien

(1) Un troisième frère était avocat, et celui-ci fit l'impossible pour sauver le criminel et réhabiliter sa mémoire. Il publia un long « mémoire ». Voici au surplus la bibliographie de cette affaire :

A. *Cause célebre, contenant l'assassinat commis le dix-neuf de décembre 1771 en la personne de Mademoiselle Warrimont, de la ville de Visez, au Pays de Liege.* Londres (Liège), in-8°. 66 pp, M.DCC.LXXIX.

B. La même, réimpression, in-12°, 136 pp., simultanément avec H ci dessous.

C. *Relaes.* Placard in-folio, s. l. n. d. (Gand?, 1779?) (C'est une relation en flamand, avec un chanson).

D. *Gedenkwaerdig proces behelzende de moord, gepleegd den 19 wintermoend 1771, aen de persoone van Joffrouw Warrimont, geboortig ter stad Visez, lande van Luyck. Uyt het fransch vertaeld naer de copie, door J. F. V. Tweeden druk.* Gend. J. F. Vanderschueren, in-8°, s. d. (L'imprimeur en est l'auteur).

E. *Epître aux mânes de Mademoiselle Warrimont, suivie de sa réponse.* Bruxelles, in-8°, 14 pp., s. d.

F. *Epître aux mânes de Mlle de Warrimont, suivie de sa réponse et de la lettre écrite des enfers à elle-même.* Au temple de la vérité, in-8°, s. d. (1780).

G. *Lettre au sujet d'une brochure intitulée : « Cause célèbre ».* S. l., in-8°, 23 pp., (daté de Visé, 28 juin).

H. *Mémoire de M. l'avocat Sartorius, pour servir de suite à la cause célèbre de Henri Eustache Sartorius, son frère, exécuté le 5 mars 1779.* Londres (Liège), in-12°, 183 pp.); (à la p. 163, on trouve : *Observations sur l'écrit produit par l'avocat Sartorius, intitulé : Plaintes secrètes, preuves & informations.*

I. L'article ci-dessous de M. Léon Béthune.

J. Un autre article paru dans le journal *La Meuse* en ces dernières années et qui échappe pour le quart d'heure à nos recherches.

Les nos A, E et H sont à la Bibliothèque de la ville de Liège (Bibliothèque Ulysse Capitaine, nos 1754, 1756, 1755. Le no 1755 contient B et H sous la même reliure. Les pièces mss. annoncées dans le catalogue ont disparu) Le no 1755 porte ms. le chronogramme :

LE VINGT SEPT FEVRIER
HENRI EUSTACHE SARTORIUS
FÜT CONDAMNE.

des années après, veut une légende (¹), un Verviétois faisant partie des armées de Napoléon, fut un jour au fond de l'Espagne mystérieusement protégé par un vieillard, chef d'une guérilla espagnole, qui lui lança cette apostrophe, en langue wallonne, tout en s'esquivant dans la nuit : « J'y sos li Sartorius ! = Je suis le Sartorius ! »

* * *

Tels sont les souvenirs et documents qu'évoque la petite dalle commémorative de Visé.

Il est à désirer qu'elle soit conservée avec le plus grand soin par son propriétaire et par la population visétoise. Considérons que ce monument épigraphique, qui n'intéresse ni un défunt, ni une inauguration d'édifices publics ou d'un habitation particulière, mais concerne l'art de l'aérostation, est unique, je pense, en son genre. Car le monument de l'espèce qui devait commémorer la descente de Blanchard et Jeffrins, le 7 janvier 1785, dans la forêt de Guesmes près de Calais, n'existe pas ou n'existe plus (²).

Ch. J. Comhaire.

---

(1) Cette historiette a été rapportée dans le journal *Le Vieux Liège*, nº du 1er juin 1895, t. Ier, col 71-72. Voir au surplus l'article de ce numéro : *Jean de Liège* (Léon Béthune). *A propos de la famille Sartorius.* Deux lettres contemporaines relatives à la sentence et à l'exécution du criminel.

Il a été fait des tirés à part de cet article, mais ils n'ont jamais été distribués.

(2) C'est en vain que nous avons écrit à M. le maire de Calais pour nous renseigner.

TABLE DES MATIERES

Séance des membres titulaires du 9 février 1908 . . . page 113
Séance ordinaire du 9 février 1908 . . . . . » 113
Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1908 . . . . . » 115
Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1908, par M. Fernand Donnet. . . . . » 120
Coups d'œil et coups de plumes (3e partie). Notes et croquis d'archéologie pittoresque (avec planches), par M. Armand Heins. » 125
Notice biographique sur Jacques Felsenhart (avec portait), par M. Paul Bergmans . . . . . » 154
Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, le 14 mars 1908 (avec planche), par M. G. Willemsem . . . . . » 159
Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck (avec planches), par M. L. Stroobant. . . . . » 162
A propos d'un petit monument découvert récemment à l'église Sainte-Catherine à Malines (avec planche), par M. le chanoine Laenen . . . . . » 165
Une inscription aérostatique (Visé 1812), par M. Ch J. Comhaire. » 175

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1908

III

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1908

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents: MM. A. Blomme, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Soil de Moriamé, Kintsschots, chanoine Laenen, L. Blomme, Stroobant, Bergmans, Pirenne, baron de Borrekens, membres titulaires; MM. Coninckx, Casier, Willemsen, Hulin, Comhaire, Dr van Doorslaer, Heins, membres correspondants regnicoles; M. le comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, van der Ouderaa, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, Saintenoy, Matthieu, membres titulaires; M. Dubois, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 1908 est lu et approuvé.

Le secrétaire donne connaissance du décès, survenu au mois de mars dernier, de M. le professeur Lessing, directeur du musée de l'art appliqué, à Berlin, membre correspondant étranger.

M. le président communique à l'assemblée l'allocution reproduite ci-dessous qu'il a prononcée en mars dernier, lors de la réception du nouveau gouverneur de la province d'Anvers, M. le comte de Baillet-Latour, et fait connaître la manière aimable dont ce haut fonctionnaire a remercié l'Académie en lui promettant toute sa plus sympathique protection.

Du 6 au 12 août 1908, aura lieu à Berlin un congrès international de sciences historiques. MM. Pirenne et Hulin voudront bien y représenter l'Académie.

La Société d'études de la province de Cambrai, annonce que le 19 mai prochain, elle fêtera le 25e anniversaire de l'ordination de

son président, M. le chanoine Leuridan. L'Académie décide de souscrire au volume commémoratif qui sera édité à cette occasion et de se faire représenter aux fêtes par M. Soil de Moriamé.

Les membres protestent contre le titre de fédération des sociétés archéologiques de Belgique, que persistent à prendre indûment certains membres de la commission créée pour étudier les projets à présenter éventuellement pour la conservation des monuments. M. Bergmans saisira de la chose le bureau de la fédération du dernier congrès de Gand.

M. le chanoine Laenen annonce que M. le curé Remes a modifié suivant les observations des rapporteurs, son travail relatif à l'église Saint-Nicolas à Bruxelles. Cette étude sera en conséquence imprimée dans les Annales.

M. Bergmans dépose la notice biographique qu'il a consacrée à la mémoire de M. Felsenhart ; elle paraîtra dans le Bulletin.

M. le chanoine Laenen présente, au nom des héritiers de M. le professeur Martens, une monographie du village de Kerkene. Il l'examinera et fera rapport dans la prochaine séance.

Il est donné lecture d'une lettre de D. Ursmer Berlière O. B., qui remercie pour sa nomination de membre correspondant regnicole.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des livres parvenus à la bibliothèque et le compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces deux pièces figureront dans le Bulletin.

M. le Dr van Doorslaer donne lecture de son travail relatif aux fondeurs Waghevens de Malines et fait connaître les principales cloches sorties de leur atelier. Cette étude sera réservée aux Annales.

M. le chanoine Laenen décrit un monument commémoratif qui a récemment été découvert dans l'église Sainte-Catherine à Malines. M. Donnet identifie les armoiries qui l'ornent. La notice de M. Laenen sera imprimée au Bulletin.

M. Stroobant exhibe un petit vase et des bracelets en bronze récemment exhumés à Grobbendonck et fait connaître les détails de cette trouvaille.

M. Willemsen communique le résultat des fouilles complémentaires, dernièrement exécutées à Thielrode, et étudie les objets mis au jour.

M. Comhaire décrit une pierre commémorative d'une ascension

aérostatique, retrouvée à Visé et retrace la biographie de l'aéronaute Robertson.

Ces trois dernières communications seront insérées au Bulletin.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
H. HYMANS.

ALLOCUTION

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique saisit avec empressement l'occasion que vous voulez bien voulu lui procurer d'offrir au représentant du Roi, l'hommage de ses sentiments respectueux.

J'apprécie hautement, veuillez me permettre de l'ajouter, le privilège d'être admis à prendre la parole en son nom.

Notre Compagnie, au cours d'une carrière longue et non dénuée de relief, a appliqué tous ses efforts à provoquer et à encourager l'étude des monuments où survit d'une manière si frappante le passé de la patrie. Je constate avec bonheur que chaque jour enrichit sa moisson, déjà si riche, de travaux et d'études.

L'Académie espère, Monsieur le Gouverneur, légitimer, sous votre administration, un appui qu'elle a su mériter de la part de vos honorables prédécesseurs. Cet appui, dans une mesure sérieuse, a concouru au succès de ses efforts.

Consciente de son rôle, elle saura, veuillez le croire, persévérer dans sa tâche, certaine de travailler ainsi au renom de la Belgique et de rehausser encore le prestige de la province que vous administrez.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1908.

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Les fouilles de Calmont.

ID. L'Ordre de la Toison d'or à l'exposition de Bruges, in-4°.

LÉON GERMAIN DE MAIDY. Une protestation touchant l'histoire de l'art en France.

ID. Remarques sur l'ouvrage de M. Maxe-Werly, intitulé: Notes et documents pour servir à l'histoire de l'art et des artistes dans le Barrois.

ALPH. DE WITTE Trouvaille de Zandvoorde.

G. WILLEMSEN. Note sur les fouilles effectuées à Thielrode en janvier 1908.

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Février 1908.

Vicomte B. DE JONGHE. Monnaies luxembourgeoises inédites.

R. P. J. VAN DEN GHEYN, S. J. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. VII.

HENRI HYMANS. De la part de quelques sources artistiques anciennes dans une invention moderne.

GEORG. F. L. SARAUW. Le feu et son emploi dans le nord de l'Europe.

L. MAETERLINCK. Les peintres rhétoriciens flamands et le « maître des femmes à mi-corps ».

HANS MOSLER. Die einführung der Rheinschiffahrtsoktroi konvention am Deutschen Niederrhein.

LOUIS STROOBANT. H. Van de Velde.

ID. Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck.

ARMAND HEINS. Coups d'œil et coups de plume. III.

Anders Wiman. Studier i ynglingatal. Inbjudningskrift till ahörande af den offentliga förelasning.

— La Suède comme pays des touristes.

Artur Korlen. Statwechs gereimte weltchronick ms. nº 777. Hannover.

Fernand Donnet. Het jonstich versaem der Violieren. Geschiedenis der rederijkkamer de Olijftak.

Id. Compte-rendu analytique des publications. Avril 1908.

Abbé M. Zech. La papyrologie grecque et ses progrès.

G. Willemsen. Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, le 14 mars 1908.

Paul Bergmans. Notice biographique sur Jacques Felsenhart.

2º ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. Nos 4 et 5. 10e année.

Id. Académie royale de médecine de Belgique. Mémoires couronnés et autres mémoires. Collection in-8º. Tome XIX. 8e fasc. Bulletin. Tome XXII. Nº 2.

Id. Bulletin des commissions royales d'art en d'archéologie. 46e année. Nos 1 à 6.

Id. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1908. Nos 1 et 2.

Id. Société royale belge de géographie. Bulletin 1908. Nº 1.

Id. Société d'archéologie. Annuaire. Tome XIX.

Gand. Société d'histoire et d'archéologie. Bulletin. 16e année. Nos 3 et 4.

Turnhout. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen. Taxandria. 5e j. Nr 1.

Brecht. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken.
Tijdschrift. 1907. II et III.

Liége Wallonia. XVIe année. N°s 2, 3 et 4.

Id. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 3e année. N°s 4 et 5.

Id. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 7e année. N°s 4 et 5.

Termonde. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.
Annales. 2e série. Tome XII. 1e et 2e livr.

Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.
Verslagen en mededeelingen. Maart en April 1908.

Hasselt. L'ancien pays de Looz. 12e année. N°s 3 et 4.

Donk. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant.
7e jaarg. April 1908.

Tirlemont. Geschied- en oudheidkundigen kring.
Hagelands gedenkschriften. 1908. 3e en 4e afl.

Luxembourg. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 14 jahrg. 4 und 5 heft.

Paris. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXII. 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 4e et 5e livr.

Id. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique et philologique. Année 1906. N°s 3 et 4.
Bulletin archéologique. Année 1907. 2e livr.

Id. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 2e année. N°s 3, 4 et 5.

Id. La correspondance historique et archéologique.
15e année. N°s 169-170.

Id. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 4e trim. 1907.

Tours. Société archéologique de Touraine.
Mémoires. Tome XLV.
Bulletin trimestriel. Tome XVI. 2e et 3e trim.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Mémoires. Tome XXXI.
Bulletin. Tome XIV. N° 188.

SAINTES. Revue de Saintonge et d'Aunis.
XXVIIe vol. 6e livr. XXVIIIe vol. 1e livr.

DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Mémoires. 45e vol.

CHAMBÉRY. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XLV. 2e, 3e et 4e fasc.

AIX. Annales de la faculté des lettres.
Faculté des lettres. Tome I. N°s 1-2.
Faculté de droit. Tome I. N°s 1-2.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1907. 2e et 3e trim.

EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Recueil des travaux. VIe série. Tome IV.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
9e année. N°s 49 et 50.

ID. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Mémoires. Sciences et lettres. 3e série. Tome IX.

COMPIÈGNE. Société historique.
Bulletin. Tome XII.
Procès-verbaux. Rapports et communications diverses. XV.
Description des fouilles archéologiques. 3e partie.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Tome XII. 3e et 4e fasc.
Regestes des évêques de Thérouanne. II. 1^r fasc.

MACON. Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Saône-et-Loire.
Annales. 3e série. Tome XI.

CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
Mémoires. 1907.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
Mémoires. 8e série. 1^r vol.

Nimes. Académie de Nimes.
Mémoires. VIIe série. Tome XXIX.

Beaune. Société d'archéologie.
Mémoires. Année 1905.

Cambrai. Société d'émulation.
Mémoires. Tome LXI.

Beziers. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bulletin. 3e série. Tome VII. 1e livr.

Bordeaux. Société archéologique.
Comptes-rendus. Tome XXIV. Tome XXVIII. 1^r fasc.

Ratisbonne. Verhandlungen des historischen verein von Oberpfalz und Regensburg. 58 band.

Londres. The Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXV. N° 1.

Palma. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana. Abril et Maig de 1908.

Barcelone. Revista dela asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. Año XII. N° 55.

Madrid. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
3ª epoca. Ano XII. Enero-febrero de 1908.

Copenhague. Kongelige nordiske oldskrift selskab.
Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie.
1907. II R. 22 B.

Upsala. Eranos. Acta philologica suecana. Vol VII. Fasc. 3 et 4.

Catane. Societa di storia patria per la Sicilia orientale.
Archivo storico per la Sicilia orientale. Anno V. fasc. I.

Agram. Vjesnik kr hrvatsko slavonsko dalmatingskoga Zemaljskoga arkiva. God X. Sv 1.

Lisbonne. Boletim da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes.
4ª serie. Tomo XI. N° 5.

Genève. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome III. livr. 2.

Batavia. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directie vergaderingen. Deel XLV. Afl. 4.

Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel L. Afl. 4.

MONTRÉAL. The numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic journal. 3e S. Vol. II. N° 2.

BERKELEY. University of California.
Publications. Vol. IV. Nos 6 et 7. Vol. V. Nos 1 et 2.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLIII. Nos 12, 13 et 14.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Bureau of american ethnology. Bulletin 33.

NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences Vol. XIII, p. 149-297.

MADRAS. Archaeological survey department. Southern circle. Annual progress report. 1906-07.
Government of Madras. Public department. Epigraphy. N° 503.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

VIENNE. Gilhofer & Rauschburg. Katalog N°86. Bibliotheca historica I.

LONDRES. Maggs bros. Books on art and allied subjets. N° 238.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'avril et mai 1908

MESSIEURS,

Lors de la dernière séance, notre président, en prenant réception du septième volume du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*, que lui remettait son auteur, le R. P. J. van den Gheyn, a dit, en d'excellents termes, tout le bien

qu'il pensait de ce travail important et de sa valeur scientifique. Il serait donc présomptueux pour moi de reprendre cet éloge qui a été fait d'une manière si autorisée. Je me bornerai à signaler que les nombreux manuscrits, qui sont analysés dans cet inventaire, sont ceux qui se rapportent à l'histoire de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, et à l'histoire générale de la Belgique. Que de découvertes heureuses les chercheurs peuvent faire dans ce catalogue, et combien de sources précieuses pourront être fructueusement explorées, grâce aux indications si précises et si méthodiques que fournit le R. P. van den Gheyn dans son magistral travail.

Les fouilleurs sont réellement infatigables; avec une inlassable patience, ils interrogent le sol de la patrie et chaque jour, sur l'un ou l'autre point du pays, des découvertes nouvelles viennent couronner leurs efforts. Cette fois, c'est notre confrère, M. le vicomte de Ghellinck qui, à Ruyen, au mont de l'Enclus, a, en plein bois, exploré une série de tumuli. Les résultats de ses investigations ont été importants, et dans une étude qu'il veut bien nous remettre, il décrit *les fouilles de Calmont*. Les tombes explorées renfermaient de nombreuses et intéressantes poteries, des instruments divers, des silex. L'étude de ces documents, permet à l'auteur d'affirmer que ces tombes sont indubitablement d'origine belgo-romaine et que, probablement, leur établissement remonte au IIe siècle de notre ère. Des fouilles ultérieures permettront de compléter ces découvertes, car des investigations sommaires, ont permis de reconnaître dans le voisinage l'existence de vestiges d'un antique centre d'habitations, datant probablement de la même époque.

Un compte-rendu de l'exposition de la Toison d'Or à Bruges, a été le point de départ d'une vibrante protestation de notre confrère M. Germain de Maidy. Un critique littéraire, constatant que les chefs-d'œuvre exposés témoignaient de l'essor « immense donné à l'art à un moment où les masses populaires sortaient à peine des ténèbres moyenâgeuses », ajoutait que ce mouvement artistique s'était produit en France, « à la suite d'importations italiennes et de l'irruption de tout un monde d'artisans, ramenés de l'étranger par les grands seigneurs guerroyants. » M. Germain, à juste titre, conteste le rôle, hors de toutes proportions, que pendant un certain

temps, on a bien injustement fait jouer à la Renaissance. Il rappelle l'éclosion admirable qui, dans les domaines artistiques et littéraires, s'est produite dès le XIe siècle et pendant les siècles suivants, époque des grandes abbayes, des fameuses querelles philosophiques, apogée de l'architecture romane et de l'épanouissement de l'art ogival. Alors s'était fait jour une renaissance réellement française, dont le rôle fut indubitablement plus favorable aux masses populaires que celui de cette renaissance du XVIe siècle, constituant « le règne des savants, des humanistes, des académiciens, qui dédaignèrent le peuple et rejetèrent les traditions nationales pour s'inspirer, souvent très maladroitement, des monuments antiques, conçus dans des pays de climats tout autres, pour des civilisations et des religions qui ne cadraient nullement avec l'état de la France. » Cette thèse, en vérité, est parfaitement juste, et ses déductions en sont incontestables, toutefois, se produisant à l'occasion de l'exposition de Bruges, il nous semble nécessaire de rappeler, que dans cette manifestation artistique inoubliable, tant d'œuvres portaient, il est vrai, le cachet de ce qu'on appelle improprement la Renaissance, mais qui, par contre, commetant d'autres, appartenaient sans conteste à cet art néerlandais, dont l'épanouissement éclata avec une si magistrale maîtrise sous le règne de la maison de Bourgogne, et dont beaucoup d'interprètes, et non des moindres, se répandirent dans les provinces voisines, et contribuèrent pour une part prépondérante à la vitalité de ce mouvement artistique dont M. Germain s'est fait l'éloquent défenseur dans sa brochure qu'il intitule: *Une protestation touchant l'histoire de l'art en France au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.*

Notre confrère M. le vicomte de Jonghe, avec une compétence indiscutable, continue à décrire les nouvelles acquisitions faites pour sa riche collection numismatique. Cette fois il nous fait connaître des *Monnaies luxembourgeoises inédites.* Ce sont d'abord des variétés très intéressantes du gros d'argent au griffon de Jean de Bavière et du double gros de Luxembourg, frappé pour le duché de Luxembourg, par Philippe-le-Beau. Puis, suit la description d'un escalin au paon, pièce fort rare et restée presqu'inconnue jusqu'ici, qui fut frappée à la monnaie de Luxembourg sous le règne des archiducs Albert et Isabelle. Qu'il nous soit cependant permis de faire une timide remarque. Loin de nous l'intention de réveiller la fameuse

querelle de la droite et de la gauche, mais ici nous trouvons toutefois l'occasion d'en appliquer les principes. Notre confrère, M. le vicomte de Jonghe, décrit subjectivement ses monnaies luxembourgeoises. Ainsi au droit du gros d'argent il nous montre « un griffon assis de trois quarts à gauche ». Or le griffon supporte un blason; un second blason aux armes de Luxembourg décore le revers de la pièce. En héraldique, on le sait, la droite de l'écu se trouve à la gauche du spectateur. Le lion de Luxembourg est quoique subjectivement tourné à gauche, héraldiquement dressé à droite. De même l'écu écartelé de Bavière et du Palatinat, a ses quartiers établis d'après les mêmes règles. S'il avait décrit en détail les deux blasons, M. de Jonghe, aurait dû fatalement se heurter à une opposition directe entre les écus et leurs supports, ou entre ces mêmes écus et la pièce de monnaie qu'ils décorent. Le griffon assis est tourné à droite aussi bien que le lion de Luxembourg, constatation qui résulterait naturellement d'une description objective.

Dans une brochure, dont il nous a envoyé un exemplaire, M. Georg. F. L. Sarauw, étudie *Le feu et son emploi dans le nord de l'Europe aux temps préhistoriques et protohistoriques*. Les nécessités de la vie ont incité l'homme, dès les premiers moments de son apparition en Europe, à produire le feu. La haute ancienneté de son emploi se prouve par la découverte de dépôts de cendres. Mais il était hautement intéressant de savoir quels étaient les procédés mis en usage aux diverses époques pour provoquer le feu. Cette étude avait déjà été tentée pour nos parages. M. Sarauw, à son tour, l'esquisse pour l'Europe septentrionale. Dès l'époque néolithique, des découvertes le prouvent, on produisait le feu, en frappant un silex au moyen de rognons de pyrite. Ces engins restèrent en usage pendant l'âge du bronze; plus tard, ils se perfectionnent et on leur donne une forme plus pratique. Malgré l'introduction postérieure de briquets en fer ou en acier, les pierres à feu se maintinrent presque jusqu'à nos jours, et il a fallu l'invention des allumettes pour finalement les faire tomber en désuétude.

L'archéologie religieuse comporte une étendue si vaste, que maintes questions de détail fournissent journellement encore matière à des études inédites. C'est dans cet ordre d'idées qu'il me semble

intéressant de signaler une étude du Rév. De Wick, au sujet des *Consecration crosses and the ritual connected with them* (The archaeological journal of the royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland. Vol. LXV. N° 257). Dans l'intérieur de nos anciens monuments médiévaux, contre les murailles ou piliers, nous pouvons, de ci de là, encore constater la présence de croix de consécration tracées en couleur peinte. Parfois il fut utilisé dans ce but des modèles gracieux ou élégamment ornés. En Angleterre, on trouve ces croix non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des édifices sacrés; elles ne sont pas seulement peintes, mais aussi sculptées, ou rehaussées d'applications en métal. L'étude de M. De Wick nous fournit sous ce rapport de typiques exemples et reproduit de fort curieux spécimens recueillis dans de nombreux temples du Royaume-Uni.

Il serait injuste de ne pas signaler l'hommage que rend M. L. Stroobant, à un des anciens présidents de notre Compagnie: *H. Van de Velde*. Celui-ci, qui remplissait à Anvers les fonctions de procureur du roi, était entré en 1855 comme membre correspondant dans l'Académie d'Archéologie. Devenu président, il imprima aux travaux de notre Compagnie une direction nettement scientifique, réformant les publications, et faisant prohiber l'impression des travaux généalogiques de complaisance qui antérieurement encombraient les annales. La biographie de H. Van de Velde fournit des renseignements précis et intéressants sur la vie de ce travailleur érudit, et contient en supplément la liste de ses publications

Au moment de clôturer cette rapide revue, nous parvient encore une brochure de notre confrère M. Germain de Maidy. Depuis quelque temps celui-ci semble se consacrer plus spécialement, avec une compétence indiscutable, aux études d'iconographie et de tradition religieuse. A propos d'œuvres sculptées, récemment mises au jour à Saint-Mihiel et attribuées, à tort ou à raison, aux Richier *(Bulletin mensuel de la société des lettres, sciences et arts de Bois-le-Duc, Février 1907. XXVI)*, il rappelle fort à propos les règles liturgiques, autrefois en vigueur et observées en Lorraine jusqu'au XVIIe siècle. Celles-ci stipulaient que « lorsque, par vétusté ou accident, un objet du mobilier ecclésiastique était devenu hors d'usage et ne pouvait être ni réparé ni refondu, il paraissait conforme à

la dignité du culte et au respect des choses saintes de le détruire. S'il était combustible, on le brûlait ; on versait les cendres dans la piscine, ou bien on les portait au cimetière, c'est-à-dire en terre bénite. Si la matière était réfractaire, c'est de même au cimetière qu'on inhumait cet objet. » Aujourd'hui ces règles, pour l'exécution desquelles, il existait des formules liturgiques spéciales, sont complètement tombées en désuétude. Il est évident qu'il serait souhaitable qu'un objet ancien ayant servi au culte, même détérioré, soit toujours conservé dans l'église à laquelle il appartient, ou dans une de ses dépendances. Actuellement il ne faut pas même qu'on ait le prétexte de la détérioration, pour que, sans le moindre scrupule, on le cède au premier brocanteur venu pour une somme souvent dérisoire. Et ainsi il se fait, que dans tous nos musées d'antiquités on peut contempler dans les vitrines des vases sacrés ayant servi à l'accomplissement des saints mystères ou des reliquaires dont les reliques n'ont pas même été enlevées; et que dans les musées des Beaux-Arts, les visiteurs s'arrêtent indifférents devant des œuvres, qui pendant des siècles, ont servi d'aliment à la piété des générations passées, ou qui, offertes en ex-votos, rappellent des grâces obtenues ou des dévotions séculaires. Les prescriptions liturgiques condamnaient autrefois ces profanations, mais aujourd'hui il faut l'érudition d'un archéologue pour qu'on se souvienne encore de leur existence et de leur persistance.

Messieurs, en terminant, qu'il me soit permis de déposer sur le bureau un dernier ouvrage offert à la bibliothèque de l'Académie. Comme vous pouvez vous en rendre compte, c'est un livre volumineux; il est consacré à l'*Histoire de la chambre de rhétorique anversoise* DE OLIJFTAK *depuis 1480*. Je ne puis pas vous en dire davantage; il ne me serait pas permis de faire de l'auto-bibliographie.

FERNAND DONNET.

31 Mai 1908.

Découverte d'urnes Hallstattiennes à Goirle (Brabant septentrional) Hollande

Le 8 janvier 1907, on trouva à gauche de la chaussée de Tilbourg à Turnhout, à l'entrée du territoire de la commune de Goirle, dans un champ élevé, plusieurs grands vases dont deux contenaient des urnes à col droit. Cette découverte se fit dans une parcelle de seigle où l'on extrayait du sable pour une maison en construction.

Cinq grands *dolium*, hauts de 60 c. m. (panse 53 à 55 c. m., fond 18 c. m , ouverture: deux de 30 c. m. et trois de 18 c. m.) furent trouvés, renversés dans le sol, c'est-à-dire l'ouverture en bas et disposés sur une couche d'argile comme l'indique le plan. Chacun de ces *dolium* possède deux oreilles de 8 c. m. de haut, placées à 7 c. m. en-dessous du bord supéricur.

Ces grands vases en terre cuite furent brisés par les ouvriers. Le n° I contenait 4 tèles ou plats du profil indiqué à la planche. Le n° II contenait cinq urnes à col droit, dont quatre sont reproduites ci-contre; la cinquième urne brisée, était semblable à la quatrième de la série. Les *dolium* III, IV et V ne contenaient que des cendres. Le col des *dolium* semble avoir été fermé à l'aide d'un bouchon de terre glaise. La quantité de cendres qui y était renfermée est renseignée dans la coupe (planche I).

Les grands vases sont entrés au musée de Leyde, les autres sont conservés par le propriétaire, M. H. Van Puyenbroek, manufacturier à Goirle, à l'obligeance duquel nous devons ces indications exactes.

Ce dispositif funéraire est exceptionnel pour nos contrées Nous nous trouvons en présence de la sépulture à incinération d'un seul personnage dont on semble avoir recueilli toutes les cendres de l'ustrinum. Aucune découverte de bronze, de silex ou de monnaie ne vient dater cette trouvaille. Seules les urnes à col droit du type Hallstattien, associées à des *dolium* de facture romaine (?) permettent de classer cette sépulture comme *Germanique*, contemporaine à l'invasion *Romaine*.

Les petites urnes ressemblent beaucoup à celles découvertes par nous à Ryckevorsel, dont elles ont le profil, l'absence d'ornementation et l'irrégularité.

Elles sont semblables aux vases de Weert, conservés au musée de Leyde (1), que M. J. H. Holwerda classe parmi les produits *Gallo-Germaniques*.

Quoi qu'il en soit, au sujet de l'âge de la sépulture de Goirle, il importe de signaler encore qu'elle constitue le seul exemple que nous connaissions en Campine où le *dolium* a été substitué à la tombelle de sable qui recouvre généralement les urnes à col droit.

La commune de Goirle est la première que l'on rencontre au nord du village belge de Poppel. Toute la contrée comprise entre Tilbourg, Alphen, Baarle-Nassau, Weelde, Poppel et Hilvarenbeek a été féconde en découvertes pré et protohistoriques. A Goirle même on a trouvé, en 1839, des monnaies en or de Constantin dans les ruines d'un antique château qui se serait élevé jadis près de la ferme *Abkove*. En 1785, au *Goirleschen Dam*, entre le village et Dongen, on aurait découvert, dans la bruyère, deux haches en bronze dessinés par Westendorp (2). P. Cuypers et Van Velthoven y ont découvert, vers 1842, diverses urnes (3) et vers la même époque, leur émule, J. A. van Spaendonck, fouilla un tumulus dans la bruyère de Goirle à l'ouest du *S. Jans Gool* près de la *Paapenmeerke*, dans la direction de l'église d'Alphen à la chapelle de *S. Jans Gool*. Cette fouille produisit un bracelet en bronze en spirale.

(1) Dr J. H. Holwerda Jr. *Nederland's vroegste beschaving*. Leiden, Brill, 1907. Plaat II, nº 3.

(2) Westendorp. *Antiquiteiten*, I, 285.

(3) Nyhoff. *Bijdragen*, V. 49.

A trois ou quatre kilomètres à l'ouest, au hameau *Brakel* sous Riel, on rencontre quantité de *Wallen*, levées de terre que la tradition dit être un ancien camp romain. Quoi qu'il en soit, au sujet de cette qualification on a trouvé à cet endroit à diverses reprises, quantité de monnaies romaines de Vespasien, Probus, Trajan, Aurélien, Titus, Valentinien, dont nous possédons quelques beaux spécimens en argent.

A deux kilomètres au sud du camp romain, se trouve le *Looeind* (de lucus) d'Alphen, près de la *Princehoef*, où nous avons récolté à diverses reprises des fragments d'urnes à col droit et des silex taillés (1). Cette nécropole a été décrite antérieurement par Heylen, P. Cuypers et Hermans (2),

Au hameau de Brakel même, van Spaendonck, P. Cuypers et de Grez ont fouillé, en 1842, plusieurs tumuli qui ont livré des urnes grossières à col droit.

Nous pourrions encore citer ici les nécropoles de la *Molenheide* à Baarle-Nassau, du *Bedaf*, du *Heuvel* sous Tilbourg, de Weelde, toutes localités voisines de Goirle, qui ont livré quantité de poteries funéraires qui témoignent combien cette partie de la Campine était habitée antérieurement à l'introduction du christianisme.

Toutes ces nécropoles possèdent leur mare sacrée où sonne une cloche au solstice d'hiver, un arbre à vertus curatives, un mât près duquel avaient lieu les exécutions judiciaires et dont la toponymie franke rappelle partiellement la destination. Nous y voyons une survivance de l'*Urdabrunne* où se tenaient les Nornes près du frêne *Ygdrasil* dans le *loo*, *lucus*, sacré.

Cette assimilation à la mythologie scandinave se confirme lors-

(1) L. Stroobant. *Légendes et coutumes campinoises*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la Campine, Taxandria*, Turnhout, 1908.

(2) A. Heylen. *Verlichtinge der Brabandsche en andere Nederlandsche oudheden*. Maestricht, 1793.

P. Cuypers. *Berigt omtrent eenige oude grafheuvelen onder Alphen* dans Nyhoff. *Bijdragen*. IV, 181.

Dr Hermans. *Begraafplaats te Alphen* dans *Geschiedkundig mengelwerk*, II. 265-272.

qu'on étudie les légendes qui se racontent à ces endroits. Ces légendes, toujours les mêmes quant au fond, se répètent avec quelques variantes à toutes les nécropoles campinoises. Elles permettront un jour d'établir quelles furent les croyances de ces Campinois protohistoriques dont le mobilier funéraire révèle la pauvreté et la barbarie (1).

Merxplas, 30 mai 1908.

LOUIS STROOBANT.

PLANCHE I.

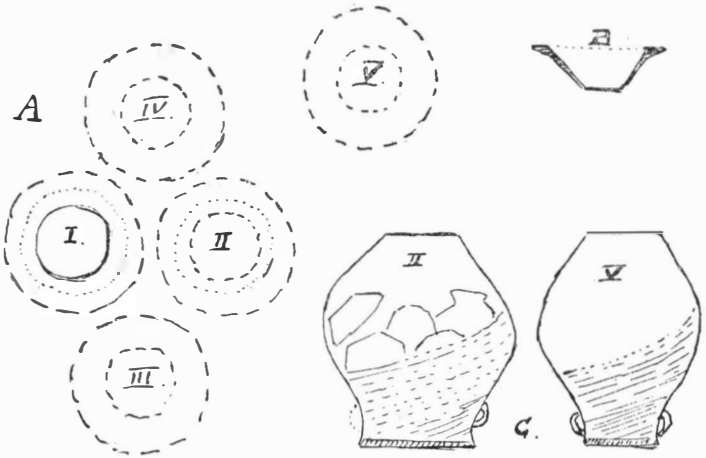

A. I. II. III. IV. V. Dispositif (plan) des dolium dans le sol. I. Ouverture 30 c. m., panse 55 c. m , fond 18 c. m., hauteur 60 c.m., contenait quatre plats profilés en B. — II. Mêmes dimensions, contenait les urnes à col droit reproduites planche III. Les dolium III, IV et V ne contenaient que des cendres. Ils ont: ouverture 18 c. m., panse 53 c. m., fond 18 c. m., hauteur 60 c. m.

B. Profil des quatre plats. C. Coupe des *dolium* II et V.

---

(1) C'est par erreur que les journaux ont annoncé la découverte à Goirle de poteries à *tête de chouette* semblables à celles trouvées par Schliemann à Ilios. Cette confusion provient de ce que M. Van Puyenbroek possédait un vase *moderne* de cette espèce.

PLANCHE II

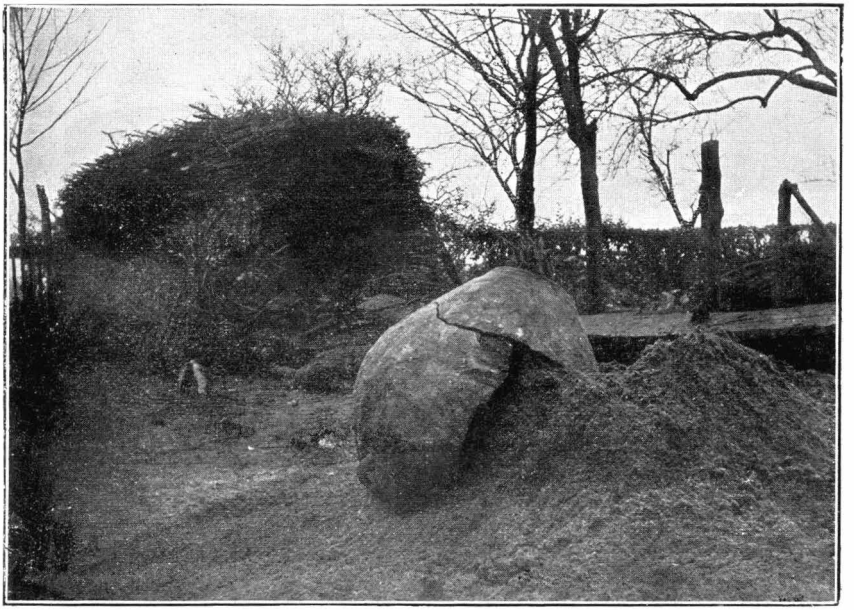

Goirle. (Brab^t. Holl.) *Dolium* (retourné) au moment de sa découverte en 1907.

PLANCHE III.

Goirle. (Brab^t. Holl.) Urnes à col droit trouvées dans un *dolium* en 1907.

Mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411

La sauvegarde des frontières du pays, avant la réunion de nos provinces sous une même domination, constituait pour le souverain une tâche importante, réclamant une surveillance constante et fréquemment l'emploi de mesures spéciales de précaution. Il lui importait de se tenir au courant de ce qui se passait dans les Etats voisins, en vue d'empêcher leurs hommes d'armes ou des bandes de troupes indisciplinées de pénétrer sur son territoire.

Quelques pages d'un compte du châtelain d'Ath retracent les dispositions prises au mois d'octobre 1411, lors de l'arrivée, sur les frontières du Hainaut, d'une troupe venant de Gand, qui avait été au service du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur.

Son passage avait été déjà annoncé à Tournai où, le 22 août, « les consaux se réunissent pour prendre une résolution au sujet de l'arrivée prochaine des gens du pays de Flandres qui se rendent au service du duc de Bourgogne. Il est décidé d'envoyer vers eux, à Espierres ou à Helchin, où ils doivent être campés, pour leur souhaiter la bienvenue et savoir quel chemin ils vont suivre.

S'ils viennent sur le pouvoir de la ville, des présents leur seront faits au nom de la ville (1). »

Apprenant le retour de cette armée, Oston d'Ecaussines, châtelain d'Ath, envoya, le jeudi 1 octobre, Cappiel, son sergent, à Valenciennes où se trouvaient la duchesse de Bavière et les membres du conseil :

« Sur cou que li dis castelains, le joeudy en devant qu'il deubt partir d'Ath envoya Cappiel, son sergant, à Valenchiennes vers no trés redoubtée dame me dame le ducesse et les signeurs dou conseil, en segnefiant que li ost de Flandres, se estoit mise au retour en revenant vers Flandres, et que li dit castelains devoit le samedy aller celle part vers Tournay, et pour avoir l'avis de ses signeurs dou conseil, et faire entkierque au dit Cappiel. Si revint ledit Capiauls vers le castelain à Tournay, demora en ce faisant deux jours, frais pour luy et sen ceval . . . . . xxiiii gr. »

Mission fut alors donnée à Oston d'Ecaussines, chevalier et châtelain d'Ath, de suivre les mouvements de cette armée et de faire respecter la frontière ; dans ce but il s'adjoignit des compagnons d'armes et se mit à la tête d'une troupe comptant 28 chevaux. Leurs opérations, du samedi 7 octobre, au mardi suivant, furent consignées dans un compte portant en tête :

« Chi sont li frait et despens fais par mons^r^ Oste d'Escaussines, castelain d'Ath, et pluiseurs compagnons à cheval tant de le ville d'Ath comme d'autres compagnons à cheval, de sur le marce que li ost de céaus de Ghand et de leur kierque fisent, au revenir en Flandres, ou moys d'octembre l'an mil iiii^c^ et onze, en revenant dou service de no très redoubté signeur mons^r^ de Bourgongne. Et sur chou que li dis castelains senty le retour des dessus dit, il se party d'Ath le samedy au matin iiie jour ou moys d'octembre l'an dessus dit, et se traist vers Tournay, pour estre sur le marce dou pays de Haynnau, acompagnies luy meysmes à vi chevauls.

(1) H. Vandenbroeck. *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, 1385-1422, t. I, p. 84.

Baudechon et Arnoul de Sepmeries à v chevauls. Jacquemart le Vassault à iii chevauls. Jehan dou Garden deux cevaus. Jehan de Sorbruecq deux cevauls. Thiery dou Plasnoit deux cevaus. Cappiel deux cevaus. Jehan le Jouene dit Hernut deux cevauls. Gossart des Preis deux cevauls. Mahieu le Tournier et Courtil deux cevauls. C'est xxviii cevauls (1). »

Le châtelain et ses gens, se trouvant à Tournai le 3 octobre, apprirent que l'armée venue de Gand campait à Orchies; ils résolurent de rester jusqu'à leur départ:

« Se fu que li ost de céaus de Ghand et leur compagnie estoient le samedy dessus dit à Orchies. Et en atendant leur partement li castelains et si gent demorèrent à Tournay, au disner et au giste. Et là sourvinrent encore Gilles dou Preit, Jehans Biellevauls, Froussars d'Oysciaurieu et autre compagnon de dessus le marce. Se fu despenssé en pain celui disner et soupper . . . xxiii gr. »

Mais ces compagnons ne se contentèrent pas de pain; le samedi étant jour d'abstinence, ils se firent servir cinq quartrons de harengs, 24 merlans, des « biecques » et 10 carpes, ainsi que du fruit, du beurre et du fromage, le tout arrosé de 21 lots de bière, de « claret et malevisée » et de 14 lots de vin.

La dépense de cette première journée, en comptant les frais payés pour 31 chevaux, fut de 18 livres 18 gros 2 estrelins, 20 gros pour la livre, valant en monnaie de Hainaut 14 livres 4 sous.

L'armée flamande quitta Orchies le dimanche et vint camper à Maire, faubourg de Tournai; ce fait engagea le châtelain et ses compagnons à rester afin de savoir la route que suivrait la troupe.

« Item, que le diemence ensuiwant, li ost des Flamens dessus dis se desloga d'Orchies et vinrent à Maire dallés Tournay. Et pourtant que il aprochoient les mètes dou pays de Haynnau affin que pour savoir quel chemin il prenderoient, li castelains et avoecq

(1) Archives générales du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes n° 25555.

lui li dessus nommet demorèrent encore celuy diemence disner et soupper à Tournay. Se fu despenssé en pain celuy jour. . xxv gros. »

On y ajouta de la viande de bœuf, de mouton et de porc, des fruits et du fromage. Outre 23 lots de bière, ces guerriers burent 6 lots de vin de Beaune et 12 lots de vin de France.

Le châtelain avait réclamé des renforts:

« Item, celui diemence furent ordeneth dou dit castelain pluiseurs compagnons armés à piet de sur le marche de l'Escault, en atendant le dit castelain et ses gens. Se leur fu envoyet pour le diemence au giste en pain . . . . . xxv gros ».

On leur fit cuire de la viande, on leur fournit du fromage « englesol » et deux tonneaux de bière.

Ces compagnons de pied furent avec Jacquement li Vassauls et Thiery dou Plasnoit utilisés la nuit à surveiller l'armée « se il besongnoit ».

Le bailli de Lessines arriva dimanche à Tournai.

La dépense du dimanche s'éleva à 21 livres 10 gros, valant en monnaie du Hainaut 16 liv. 2 s. 6 d.

Le lundi, l'armée délogea de Maire pour se diriger sur Helchin, le châtelain et ses gens suivirent leur marche, mais en restant sur la frontière du Hainaut.

« Item, le lundy au matin se desloga et party li ost de Flandres de Maire en allant vers Hellechin et adont ossy li dis castelains et li castelains de Leuse et autres compagnon à ceval se misent avoecq luy pour aller sur le marce de l'Escault au lès sur Haynnau. Sy desgunèrent eaus et li compagnons celui lundy au partir de Tournay. Se fu despenssés en pain, vin, cervoise, char et fromage à l'ostel du castelain . . . . . lxii gros. »

L'article suivant donne des détails sur la marche de l'armée:

« Item, que sur cou que li ost de Ghand s'estoient partit en rallant seloncq li rivière d'Escaut pour raller à Ghand, chil de le ville de Gramont et de Renays se traisent vers les presvos et jurés de le ville de Tournay en priant que pour leur avancement

il peuissent passer parmy Tournay en venant sur Haynnau sans faire domage au pays. Sy ne leur voeurent mies li dis presvost et juret chou acorder sans le gré et consentement dou dit castelain qui encore point n'estoit partis. Sy fu li castelains pryés de aller vers les dis presvost et jurés. Et ossi céaus de Gramont et de Renays. Et oye leur supplication et requeste, li castelains se consenty à ce que il passaissent parmy le pays de Haynnau paisuilement en prendant crant et fin à eaus de bien payer et sans faire damage au pays de Haynnau. Et fu ordené que li baillius de Lessines et Capiauls menroient céaus de Gramont tant que il seroient sur leur marce de Flandres.

« Item, que Jacquemart Moutons et Mahieus li Touriers furent ordené de mener et convoyer céaus de Renays. Se fu despenssé par eaus en cou faisant jour et nuit et pour leurs cevauls . xxvi gros ».

Le total de la dépense est calculé à 9 liv. 9 gros ou en monnaie de Hainaut à 7 l. 21 s.

Le châtelain surveilla la marche de l'armée se dirigeant sur Audenarde:

« Item, que celuy lundy que le dis castelains se party de Tournay, et que li ost de Ghant s'en alla à Hellechin sur Flandres. Et le castelains estoit sur le rivière d'Escaut ou pays de Haynnau, adies poursuiwant l'ost. On alla à le giste à Pottes. Sy fu que pour le dit castelain et ses gens de ceval et ossy le castelain de Leuse et pluiseurs autres compagnons à ceval, et pour Gille de Léaucourt, Rollant dou Gardin, Willaume dou Casteller, Grart de Hergies qui avoecq ledit castelain d'Ath se acompagnièrent jusques à l cevauls, il fu pris à Tournay et porté jusques à xx los de vin, dou fuer de iiii gros le loth, c'est . . . . . iiii^{xx} gros ».

Ils emportèrent également du pain, des épices, de la viande de bœuf, de mouton et de porc. D'autres vivres leur furent fournis:

« Item, que le lundy dessus dit que li castelains et si gens furent venut à Pottes et que il y prisent leur giste, il fu pris à Jehan Savice deux moutons de le valleur de xlviii gros. Et se fu compté audit Jehan pour pain, ciervoise, avaine, fuerre et bielle chière

xlvi gros, qui monta iiii^{xx} xiiii gros. Se fu ordené que Carles li Kocres qui tient les dismes de Saint-Andrieu de Castiel, Jehans li brasseres et Jehans Evrars payeroient celi somme au deseur et avoecq aucune avaine que livret avoi nt as compagnons. Et pour ce li dis castelains n'en fait pour le présent nul compte. »

Le châtelain donna avis au seigneur d'Audregnies et à Robert de Vendegies du départ de l'armée et retourna à Ath avec ses compagnons.

« Item, que tantost que li ost fu passée en allant à Audenarde, li castelain escripsy à mons. d'Audregnies et mons. Robert de Vendegies le département des dessus dis, et l'estat comment li partemens s'estoit fait; se fu payet pour les frais de Hanin Jacobe, vallet audit castelain et sen ceval en celi voye . . . . . xii gros. »

« Item, que le mardy au matin que li ost se fu deslogié de Hellechin et que allet en estoient vers Audenarde, li castelains se party en revenant vers Ath, avoecq luy les compagnons d'Ath que menet y avoit. Se fu par eaus despenssé à l'osteil Sandrart d'Ellegnies Ath xxxvi s. qui vallent . . . . . xlviii gros. »

Total de cette journée 10 livres 10 gros, ou en monnaie de Hainaut 7 l. 18 s. 3 d.

Le coût de cette opération s'éleva ensemble à 45 livres 6 sous 6 deniers.

E. Matthieu.

ARMAND HEINS.

COUPS D'ŒIL

et

COUPS DE PLUME.

Notes et croquis

d'archéologie pittoresque.

4e Partie.

A DIXMUDE.

Dans l'église de cette ville se trouvait, il n'y a pas bien longtemps encore, servant de judas dans la clôture de l'escalier menant au jubé, une plaque en métal découpé (cuivre probablement); elle est actuellement conservée à la cure. Son beau caractère d'art nous l'avait fait dessiner quand elle se trouvait en place avant les remaniements récents faits à cette église. A l'emplacement qu'occupait ce motif décoratif, un tableau à volets a été placé, copie d'une œuvre que l'église de Dixmude a vendue aux amis du musée de Bruges. La valeur de cette copie est médiocre, sa coloration vive et ses ors brutaux lui donnent un aspect très peu agréable.

A GAND.

Dans une collection particulière, celle de M. F. S., une série de cuivres anciens est conservée; nous en avons extrait deux spécimens choisis. Ici, sur ce plat d'offrande de la fin du xve siècle selon toute apparence, nous voyons représentés Adam et Eve dans le Paradis terrestre; l'arbre avec le serpent se trouve au centre de la composition. Des rangs d'entrelacs et d'autres motifs décoratifs complètent cette pièce de dinanderie.

A GAND.

Dans la même collection où nous avons vu le plat avec Adam et Eve, se trouve un autre échantillon de dinanderie qui méritait d'être reproduit ici.

C'est un saint Georges, à cheval, tenant l'épée, et achevant le dragon blessé qui se tord au pied de la monture qui se cabre.

Ce motif décoratif est reproduit de façon charmante par un artiste de la fin du xve siècle et forme le centre d'un grand plat d'offrande en cuivre, pareil à la pièce précédente.

A BRUGES.

Voici l'un des deux chandeliers-appliques en laiton, appartenant à la ville de Bruges et qui provoquent l'admiration à chaque exposition où on les voit figurer. Celui des deux que nous représentons ici est orné d'une figurine de femme tenant un écu sur lequel se détache la lettre P trois fois répétée. M. James Weale signale ces belles branches porte-cierges, dans l'un de ses guides de Bruges et les fait dater de la fin du xve siècle (vers 1480). Ces deux chandeliers sont actuellement placés au Musée de Gruuthuse.

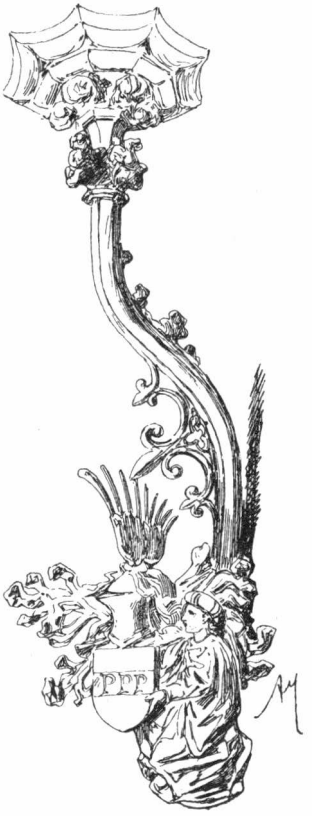

A GAND.

Chez un collectionneur bien connu, M. F. S., qui, il y a quelques années, exposa au musée de cette ville une partie de ses richesses artistiques, tableaux et sculptures anciens dans une salle qui porta son nom pendant quelques mois, on peut admirer ce morceau d'art religieux. C'est un fragment en bois sculpté, du xve siècle apparemment, représentant l'Adoration des Mages. La Vierge, S. Joseph, les trois rois, dans le fond, l'âne et la vache; plus haut encore, les montures des personnages qui viennent déposer des offrandes aux pieds de l'enfant Jésus. L'œuvre ne manque pas de caractère et méritait d'être signalée dans ce recueil de documents épars et peu connus.

A BRUGES.

Ce groupe de la Vierge et de sainte Elisabeth, de dimension moyenne, est conservé au musée de Bruges. Il marque bien le caractère local de la sculpture du XVe siècle. Les gestes sont curieusement expressifs.

L'œuvre a une certaine valeur d'art; on remarque surtout les draperies et la physionomie de la Vierge.

A BRUGES.

A la cathédrale Saint-Sauveur de cette ville, au-dessus de l'autel de la chapelle des cordonniers, on remarque ce grand Christ du XIIIe ou du XIVe siècle qui serait une pièce bien flamande, au dire de certains érudits. Elle proviendrait de l'abbaye de l'Eeckhout.

A signaler l'expression très touchante du divin Supplicié et la manière spéciale dont les pieds sont croisés l'un au-dessus de l'autre. Les draperies sont d'un travail remarquable.

La chapelle est séparée du transept de l'église par une clôture en bois sculpté, de la seconde moitié du XVe siècle, restaurée il y a quelque cinquante ans.

A BRUGES.

Au musée de Bruges on conserve une nombreuse série de masques de ce genre; taillées en bois, ayant servi de corbeaux ou de consoles, ces deux têtes, l'une d'expression amère, l'autre rieuse, sont d'une exécution savante et très ferme.

La plupart des églises anciennes de la West-Flandre, surtout celles qui sont situées dans la région maritime, sont ornées de ce genre de consoles à têtes et nous verrons, un peu plus loin, une série de ces masques typiques existant à Ypres.

Certaines façades de maisons à pans de bois avaient aussi de ce genre de soutiens plus ou moins artistiquement traités.

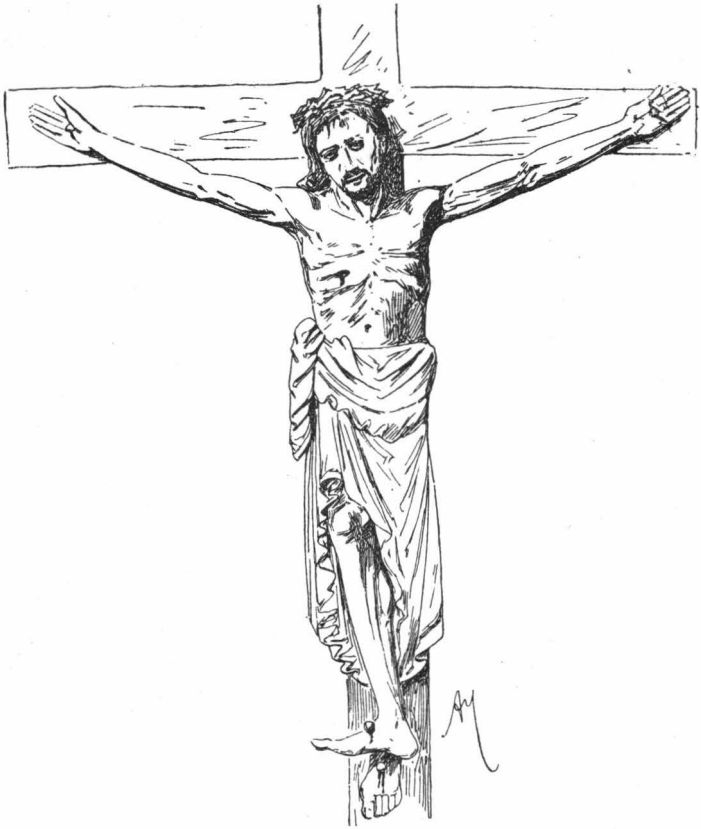

A COURTRAI.

Une belle série de consoles que nous sommes heureux de signaler ici à l'attention des connaisseurs. Elles sont déposées au musée du Broel et y sont cataloguées comme étant les extrémités des poinçons de la charpente de l'ancienne chapelle de l'hôtel de ville de Courtrai. Le nom de l'architecte de cette première maison communale, actuellement remplacée par un bâtiment du XVIe siècle, est connu. Ce serait Simon Van Assche, de Gand, le même qui construisit dans cette ville la halle aux draps, dans le premier quart du XVe siècle.

Ces têtes, taillées en chêne, pourraient bien provenir de cette ville et paraissent influencées par cette tradition sculpturale gantoise du XIVe siècle, dont il reste quelques exemples, entr'autres de grands masques d'apôtres, ayant servi de clefs de voûte à la chapelle de la Leugemeete.

Ces vestiges intéressants sont conservés chez le propriétaire de la brasserie qui a remplacé cette célèbre chapelle.

Nous croyons que c'est la première fois que les têtes du musée du Broel sont signalées et reproduites.

A BRUGES.

Trois morceaux de sculpture en bois qui se rencontrent dans des musées de Bruges.

En haut de la page, une semelle de poutre, représentant un personnage tenant un phylactère, semble appartenir à l'art de la fin du XIVe siècle ou du commencement du siècle suivant.

La tête de femme, une sainte Catherine, est d'une intéressante structure; cette face allongée qu'encadre une chevelure abondante, est très impressionnante. Enfin, le saint Corneille, grande statue en bois, conservée au musée des Hospices, est un morceau capital de l'art brugeois; il n'est guère signalé dans les publications relatives à cette ville. L'œuvre paraît dater du XVe siècle, elle est imposante et empreinte d'un beau caractère de dignité.

A YPRES.

Au musée de cette ville, on a réuni une série de ces corbeaux en bois, de travail très sommaire ; ceux que nous donnons ici dénotent une rudesse toute spéciale.

Les tailleurs d'images des XIVe et XVe siècles, ayant à orner les charpentes des combles dans les églises de la West-Flandre, ne mettaient aucun soin à traiter ces faces d'expression plutôt grotesque. Ce genre de sculptures, formant consoles, a aussi été adopté pour l'ornementation de façades de maisons particulières, et c'est ainsi qu'à Flessingue, nous en avons, tout récemment, rencontré dans des rues anciennes avoisinant le port.

A BRUGES.

Parmi les objets conservés dans des musées de cette ville, voici encore deux masques quelque peu caricaturaux, dans le genre de ceux qu'on a créés en si grand nombre à Bruges et dans le pays environnant. Ce sont presque toujours des têtes servant de consoles de poutres, en bois sculpté ; pour celles que nous reproduisons, la valeur d'art est cependant très appréciable et nous avons cru pouvoir les mettre en opposition avec les blocs si brutalement taillés, qui se trouvent au haut de la page.

A BRUGES.

Une jolie petite clef de voûte en bois (les figurines ayant 0.17 de hauteur), qui provient d'une chapelle du béguinage et que nous avons copiée au musée des Hospices.

Les feuillages en forme de croix de saint André qui s'élancent aux angles du quadrilobe ont beaucoup souffert.

Ce morceau de sculpture pourrait être de la fin du XIVe siècle.

Nous possédons un moulage de cette intéressante petite pièce artistique qui date d'une époque dont il nous reste relativement peu d'œuvres.

A NIEUPORT.

A mettre en parallèle avec les masques de la page précédente, des clefs de voûte en bois conservées au musée de Nieuport. Le travail en est assez barbare.

Le motif du bas de la page est un écu aux armes de Flandre dans un joli encadrement quadrilobé avec roses.

A LOO.

Nous avons signalé plus haut la profusion de documents sculpturaux du moyen âge, de travail évidemment très naïf, qui se trouvaient et se trouvent encore dans les églises de la Flandre maritime. L'église de Loo est décorée de nombreuses têtes, dont ci-contre quelques exemples typiques, servant de consoles à des poutres ou à des moulures de charpente du collatéral gauche du chœur.

C'est probablement un sabotier de village qui tailla ces faces en quelques coups de ciseau, dans des blocs de chêne. L'église est belle et grande; ancienne abbatiale, elle est consacrée à saint Pierre.

A BRUGES.

L'une de ces têtes, celle avec la langue pendante, est célèbre. Servant de console, comme sa voisine, elle est taillée en bois de chêne. On la conserve au Musée de Gruuthuse dont elle constitue un des plus curieux objets d'art. L'autre est au Musée des Halles. Toutes deux sont d'un type remarquable et ont une valeur de beaucoup supérieure à celle des motifs que nous venons de signaler à Loo.

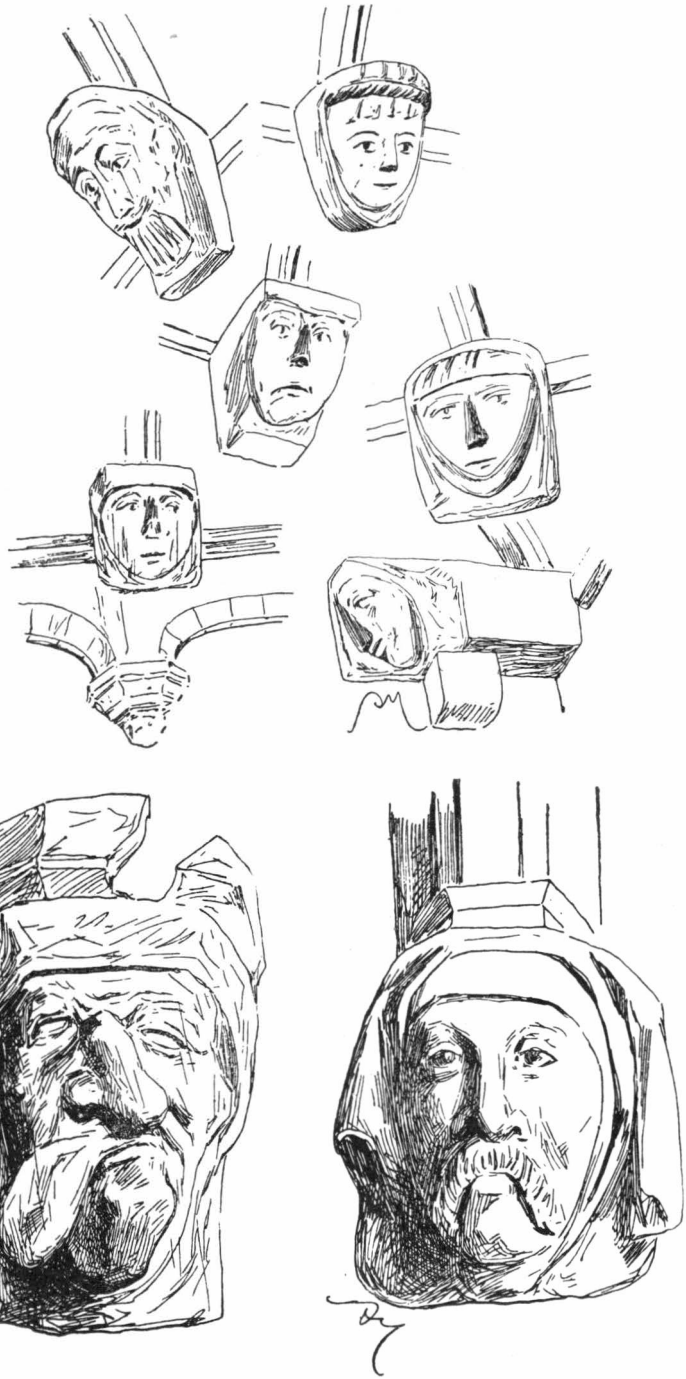

A BRUGES.

Au Musée de Gruuthuse on a pu voir ce fragment intéressant d'un groupe en bois. Le cavalier, à grand manteau à capuchon retombant, constitue un motif sculptural de réelle importance et le mouvement du cheval, baissant la tête vers le sol, est saisi très exactement. Ce groupe fait pendant, comme composition, à la belle pièce qui va suivre; de valeur moindre, il mérite cependant quelqu'attention, car la vie qui l'anime lui donne une importance toute spéciale. Comme le suivant, on peut l'attribuer à l'art de la fin du XVe siècle.

A BRUGES.

Aux environs de la ville, l'église du village, de Saint-Georges-ten-Distel (au Chardon), possède un beau groupe en bois sculpté et polychromé, de la fin du XVe siècle, qui fut exposé à diverses reprises, en ces dernières années, notamment aux Primitifs de Bruges et à l'exposition de la Toison d'or. Il y a lieu de remarquer, en ce morceau de grande valeur, le beau mouvement et l'allure très caractérisée du monstre que le saint cavalier vient d'attaquer. Divers détails des armures, des harnachements de la monture, sont remarquables. Ce groupe de grandeur 1/4 de nature environ, est un des plus beaux restes de l'art sculptural du pays brugeois.

A AUDENARDE.

Une jolie petite statuette en bois, de sainte Barbe. Ce morceau constitue un des restes les plus charmants de cet art ancien du tailleur d'images que nous ayions rencontré en Flandre. Elle est conservée au musée d'Audenarde, à l'étage de l'hôtel de ville.

A ANVERS ET A BRUGES.

Deux belles statues, l'une de saint Jacques, de grande et noble allure au Steen d'Anvers, l'autre de la Vierge avec l'enfant Jésus, d'une époque antérieure (XIIIe ou commencement du XIVe siècle) qui est conservée au Musée de Gruuthuse à Bruges.

Nos croquis indiquent les tendances assez opposées de l'art, au moment où elles furent créées; l'une est réaliste, l'autre, le groupe de la Vierge, en une pose hiératique, se rattache encore aux traditions romanes.

Ce dernier est de grandeur mi-nature et peint en blanc.

A BRUGES.

Au musée des Halles, parmi des restes de sculpture de toutes provenances et dont beaucoup ont été signalées dans ces rapides aperçus, il en est de très belle venue. Ces deux têtes de femmes avec guimpe, datant, selon toute apparence, de la fin du XIVe siècle, doivent surtout être signalées à cause de leur expression très particulière. Les autres consoles de la même collection, notamment les six têtes d'apôtres, dont nous ne donnons qu'un échantillon, sont, eux aussi, très intéressantes. L'aspect hirsute de ces figures les rend particulièrement curieuses — elles datent de la même époque que les beaux masques de femme qui ont un air si triste et si désabusé.

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Hymans, *président.*

Sont présents: MM. A. Blomme, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* van der Ouderaa, Willemsen, R. P. van den Gheyn, chanoine van den Gheyn, chanoine van Caster, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Stroobant, baron de Borrekens, membres titulaires; MM. le chanoine Jansen, Dilis, Casier, membres correspondants regnicoles; comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. le chanoine Laenen, Matthieu, Saintenoy, Comhaire, Bergmans, Dr van Doorslaer, membres titulaires; M. Coninckx, membre correspondant regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 avril 1908, qui est adopté sans observations.

Il est donné connaissance de lettres de dom Ursmer Berlière, Willemsen, Dr van Doorslaer, Matthieu, qui remercient pour leur nomination de membre effectif. MM. Dilis, chanoine Jansen, Fris, de Pierpont, en ont fait de même pour leur nomination de membre correspondant regnicole.

La Faculté d'histoire de l'université de Saragosse envoie le programme du congrès historique qui aura lieu dans cette ville en octobre prochain.

La Commission du « Corpus inscriptionum ad medicinam biologiam-

que spectantium » sollicite le concours des membres de l'Académie en envoyant un spécimen des publications qu'elle projette.

La Société d'études de la province de Cambrai remercie l'Académie pour la part qu'elle a prise à la manifestation jubilaire organisée en l'honneur de son président.

La Société française d'archéologie communique le programme de la 75e session de ses congrès, qui aura lieu à Caen. M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck est désigné pour y représenter l'Académie.

M. Hanssens, au nom de son père le Dr Hanssens, bibliothécaire honoraire de la ville d'Anvers, a sollicité l'intervention de l'Académie auprès de l'administration communale d'Anvers, pour qu'une plaque commémorative soit placée sur la maison habitée autrefois par l'historien L. Torfs. Il est décidé d'envoyer une requête dans ce sens.

M. le président annonce que M. Blomme, président du Tribunal de Termonde vient d'obtenir l'éméritat de ses fonctions; il fait des vœux pour que celui-ci puisse jouir le plus longtemps possible d'un repos si bien mérité, et que dans sa retraite il consacre le plus possible de ses loisirs aux travaux de l'Académie. Il félicite ensuite MM. le chanoine Jansen et Dilis, membres correspondants regnicoles qui, pour la première fois, assistent à la séance.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées dans le Bulletin.

Le R. P. van den Gheyn donne de nombreux détails biographiques et bibliographiques au sujet de deux érudits belges qui, au XVIIe siècle, vécurent en Italie: Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden.

M. Geudens expose un plan du *Peerdsbosch* et fournit des indications topographiques et historiques au sujet du passé de ce domaine rural.

Ces deux études seront insérées dans les Annales.

M. le chanoine Laenen n'ayant pu se rendre à la réunion, sa communication est remise à la séance du mois d'août.

M. Stroobant décrit une découverte de tombes anciennes faite récemment à Goirle.

M. Matthieu envoie une note relative aux mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411. Ces deux communications seront imprimées dans le Bulletin.

M. le chanoine van den Gheyn demande, qu'à l'occasion de la démolition de la citadelle de Gand et des fortifications de Diest et de Termonde, des mesures soient prises pour qu'au point de vue documentaire, des reproductions en maquette ou en photographie soient prises de ces diverses fortifications. MM. Blomme et Casier fournissent à cette occasion des détails sur les décisions prises dans ce sens à Gand et à Termonde.

M. le vicomte de Ghellinck voudrait que l'Académie protestât contre la démolition, à Bruxelles, du Steen de la rue Terarken. M. Hymans répond qu'il a déjà écrit dans ce sens au nom de l'Académie, au ministre des travaux publics.

M. Stroobant, dans le même ordre d'idées, propose que l'Académie insiste auprès des autorités compétentes en faveur de la restauration du château de Turnhout.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de juin et de juillet 1908

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Chanoine Laenen. A propos d'un petit monument découvert récemment à l'église Sainte-Catherine à Malines.

N. F. Macco. Geschichte und genealogie der familie Pastor.

Id. Geschichte und genealogie der familie Peltzer.

Id. Aachener Mappen und genealogien.

Id. Koningin Luise von Pruissen nach dem leben gemalt.

L. Maeterlinck. La sculpture à l'exposition de la Toison d'or.

Vicomte de Ghellinck Vaernewyck. Rapport sur le congrès archéologique de France. Avallon-Auxerre.

Ernest Matthieu. Comité provincial de la commission royale des monuments. Rapport.

Fernand Donnet. Note complémentaire sur les Reydams, tapissiers bruxellois.

G. Willemsen. Miscellanées.

Jos. Casier. A propos d'un conflit entre la gravure et la photographie.

Id. Une sculpture du XIIe siècle au musée de Gand.

Edmond Remes. L'église Saint-Nicolas à Bruxelles.

Ch. J. Comhaire. Une inscription aérostatique.

E. S. De Klerck. De Java oorlog van 1825-1830. V.

— Le vieux Bruxelles.

Ferdinand Courtoy. Le mobilier d'une chanoinesse d'Andenne, au XVe siècle.

Id. Anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur.

Alphonse de Witte. Les jetons de Jean-sans-Peur, comte de Flandre.

Id. Un nouveau gros au lion de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant.

2° ECHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
IVe série. Tome XXII. Nos 3 et 4.

ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 10e année. Nos 6 et 7.

ID. Revue belge de numismatique.
64e année. 3e livr.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 32e année. N° 2.

ID. Société d'archéologie de Bruxelles.
Annales. Tome XXII. Livr. 1 et 2.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. 7e jaarg. Mei, Juni en Juli 1908.

BRECHT. Tijdschrift van den geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken. 1907. IV. 1908. I.

TONGRES. Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome XXV.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 16e année. Nos 5, 6 et 7.
Inventaire archéologique. Fasc. XLIV.

HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XV. 4e livr.

LIÉGE. Wallonia.
XVIe année. Nos 5 et 6.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXIV. 1e livr.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 7e année. Nos 6 et 7.
Bulletin. Tome XVII. 1e partie.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
12e année. Nos 5 et 6.

GAND. Koninklijke vlaamsche Academie voor taal en letterkunde.
Verslagen en mededeelingen. Mei 1908.

SAINT-NICOLAS. Cercle archéologique du pays de Waas.
Annales. Tome XXVI.

Liége. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 3e année. Nos 6 et 7.
Anvers. Exposé de la situation administrative de la province. Session de 1908.
Rapports de MM. les commissaires d'arrondissement. 1908.
Id. Société royale de géographie d'Anvers.
Bulletin. Tome XXXII. 1r et 2e fasc.
Tournai. Société historique et archéologique de Tournai.
Annales. Tomes XI et XII.
Bruges. Annales de la Société d'émulation.
Tome LVIII. 2e fasc.
Namur. Annales de la Société d'archéologie de Namur.
Tome XXVII. 1e livr.
Luxembourg. Publications de la section historique de l'institut G. D. de Luxembourg. Vol. LV.
Id. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst. Ons Hemecht. 14 jahrg. 6 et 7 heft.
Maestricht. Publications de la société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.
Tables générales des tomes I à XL
Utrecht. Historisch genootschap.
Werken. 3e série. No 13.
Bijdragen en mededeelingen. XXIX.
Paris. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 1r et 2e trim. 1908.
Id. La correspondance historique et archéologique.
15e année. Nos 171-172.
Id. Revue de la Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 20e année. No 6.
Id. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. 72e vol. Nos 1-2.
Id. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXII. 6e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 6e livr.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bulletin mensuel. Nos 2, 3, 5, 6.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
9e année. N° 51.

CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society. Quarto publications.
New series. N° 1.
Proceedings. N°s XLVIII et XLIX.
Catologus of the first exhibition of portraits.

LONDRES. The royal archaeological Institute of great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXV. N° 258.

WIESBADEN. Verein fur Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
Annalen. Band XXXVII.
Mitteilungen. 1907-1908. N°s 1-4.

LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die verhandlungen. 1907. IV et V.

HEIDELBERG. Historisch philosophischen vereine.
Neue Heidelberger jahrbücher. Band XV

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der Wissenschaften, des ackerbaues und der kunste im unter Elsass. Monatsbericht. XLII band. Heft n^{rs} 1 und 2.

IENA. Zeitschrift des vereins für Thüringische geschichte und altertumskunde. B. XVIII. Heft. 2.

BONN. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande. Bönner Jahrbücher. Heft. 117, 2.

HERMANNSTADT. Verhandlungen und mitteilungen des Siebenbürgischen vereins für naturwissenschaften. LVII band.

ROME. Atti della R Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi d'antichita. Vol. IV. Fasc. 11 et 12. Vol. V. Fasc. 1 et 2.

LISBONNE. O archeologo portugues.
Vol. XII. N°s 9 á 12.

ID. Boletini da real associacoào dos architectos civis e archeologos portuguezes. Tomo XI. N° 6.

PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana.
Juny & Juriol de 1908.

LLEYDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any I. Num. 4 et 5.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XLVI. Afl. 1.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel L. Afl. 5 en 6.
BOSTON. American Academy of arts and sciences. Proceedings. Vol. XLIII. Nos 15 et 16.
CAMBRIDGE. Peabody museum of american archaeology and ethnology. Harvard university.
Memoirs. Vol. IV. N° 1.
CINCINNATI. Cincinnati museum association.
Annual report. 27e vol.
Annual exhibition of art. 1908.
WASHINGTON. Smithsonian institution. Bureau of american ethnology. Bulletin 35.
MONTREAL. Institute of architects of Canada.
Quarterly Bulletin. Vol. I. N° 2.
Premier congrès des architectes canadiens. Compte-rendu.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

NANCY. V. Vagner et J. Lambert. Le bouquiniste lorrain. N° 32.
PARIS. Librairie Schleicher frères. Catalogue de moulages.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Juin et Juillet 1908.

Messieurs,

Les souvenirs de l'exposition de la Toison d'or sont encore trop récents pour que je doive vous en rappeler les merveilles artistiques. Dans divers ouvrages, on s'est complu à décrire les chefs-d'œuvre les plus marquants ayant figuré dans cette belle manifestation artistique. C'est l'extrait d'une de ces publications que nous envoie notre confrère M. L. Maeterlinck. En un texte concis, il présente et il décrit les plus belles œuvres de sculpture, telles le retable du musée d'antiquités de Bruxelles, les bustes de Philippe le Bon, de Charles-Quint, le portrait équestre de Philippe II, etc., que des illustrations très réussies reproduisent en grand format.

Lors de diverses fouilles, notamment en Crète, en Sardaigne, en Eubée, à Chypre, on a découvert des lingots de métal, principalement de cuivre, affectant, quand ils étaient intacts, la forme de haches à double tranchant. Leur poids variait, et quelques-uns pesaient même près de quarante kilos. Un examen attentif a permis de reconnaître sur beaucoup d'entre eux certains signes conventionnels, principalement des marques ayant l'apparence de lettres usitées dans quelqu'antique alphabet. On avait donné à ces lingots des attributions diverses; les uns y voyaient des objets votifs de culte, d'autres des poids. M. J. N. Svoronos, dans son travail sur *Les premières monnaies*, publié dans ses *Leçons numismatiques*, (Revue belge de numismatique, 1908, 3e livraison), est d'avis que ces masses de métal, qui étaient coulées sous une forme stéréotypée, quelque fut leur grandeur, dérivent d'un type primitif: la hache de dimensions déterminées qui, par certaines populations, avait été adoptée comme unité monétaire.

Dans les *Annales du Cercle archéologique du pays de Waas*, tome XXVI, notre confrère M. G. Willemsen, publie une série de

Miscellanées fort intéressants. Il nous fait connaître de quelle manière se pratiquait l'observation des dimanches et jours de fête dans le diocèse de Gand au commencement du XVIIe siècle; puis, il fournit de copieux détails sur la police des denrées alimentaires au pays de Waas, aux XVIIe et XVIIIe siècles; ensuite, il communique des indications inédites au sujet de la refonte, en 1622, de la grosse cloche de Saint-Nicolas, et de la construction, dans la même ville, du bâtiment de la « Cipieragie », malencontreusement restauré aujourd'hui; enfin, il fait connaître les circonstances qui accompagnèrent, en 1624, dans le pays de Waas, l'invasion d'une maladie épidémique qui, suivant les usages de l'époque, fut qualifiée de peste.

A Bruxelles, comme du reste dans la plupart de nos grandes villes, des transformations radicales s'opèrent; des quartiers entiers disparaissent, de vieilles demeures, d'antiques monuments, sont journellement livrés à la pioche des démolisseurs. L'administration communale de la capitale s'est émue de voir disparaître, sans laisser de traces, tant de documents intéressants pour l'histoire de la vie intime de l'ancienne population. Déjà elle avait fait reproduire en aquarelle, les parties les plus intéressantes des quartiers condamnés, actuellement en voie de transformation. Toutefois, elle a encore fait plus; grâce à l'intervention de la Société d'archéologie, elle a fait photographier dans les quatre grandes sections de la ville, non seulement les monuments et les maisons remarquables à un titre quelconque, mais encore les détails, tels que les portes, balcons, pignons, statues, décors intérieurs, etc., offrant quelqu'intérêt. De ces précieux documents, ainsi colligés, et accompagnés de courtes monographies, l'administration communale a décidé de former une série d'albums, qui constituera en quelque sorte le souvenir le plus fidèle et le plus complet du « Vieux Bruxelles ». En attendant l'apparition de cette grande publication, elle a fait exécuter un album préliminaire, contenant une centaine de documents, se rapportant à la « cuve » de la ville. Elle a bien voulu nous en offrir un exemplaire. Les reproductions ainsi réunies, sont des plus intéressantes, et permettent de sauver de l'oubli nombre d'habitations particulières, de parties de l'ancienne enceinte fortifiée, de fragments particulièrement typiques de demeures diverses, qui constitueront pour les

constructeurs de demain des documents sûrs, et pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de la ville, des témoins irrécusables et vivants. Cette heureuse initiative mériterait d'être imitée par nombre d'autres villes, dans lesquelles on procède régulièrement à des démolitions, sans songer à faire reproduire les bâtiments condamnés à disparaître, ou bien, si des photographies ont été prises, qui les conservent si jalousement celées, que leur existence même est généralement ignorée.

Fort curieuses sont les extraordinaires et peu édifiantes aventures du père Florent, capucin, que M. Paul Rops détaille dans les *Annales de la Société d'archéologie de Namur* (XXVII, 1), sous le titre de *Le dernier des Brandenbourg. Un Dinantais à la Bastille sous Louis XIV.*

Théodore François baron de Brandenbourg, vicomte d'Esclaye, d'Oudenbourg et de Dinant, fit le 22 avril 1685, sa profession religieuse dans le couvent des capucins de Dinant. C'était le dernier hoir mâle de sa famille, et à l'occasion de son entrée en religion, on brisa solennellement les timbre et armoiries de la famille, celle-ci étant entièrement éteinte. Au lieu de suivre l'exemple de son frère aîné, qui également avait revêtu l'habit des disciples de saint François, et qui mourut en odeur de sainteté, le nouveau religieux qui avait reçu le nom de Frère Florent de Brandenbourg, parcourut l'Italie et l'Espagne, choyé par la haute société, entretenant des rapports suivis avec les têtes couronnées, et se souciant fort peu des règles de la vie monastique. Pendant l'été de 1702, il traversa la France pour se rendre dans les Pays-Bas. Ses allures libres, sa conduite peu en rapport avec l'habit qu'il portait, ses propos imprudents, attirèrent l'attention de la police de Louis XIV. On était alors au commencement de la guerre de la succession d'Espagne, et la crainte des espions était générale. Le 9 septembre, le père Florent et son compagnon de voyage furent arrêtés à Versailles et enfermés à la Bastille pour « espionnages et galanteries ». Sa captivité devait durer onze longues années. La visite des bagages du voyageur fit découvrir, au milieu d'objets les plus hétéroclites, des lettres diverses, dont quelques-unes fort suggestives. Une certaine quantité de ces missives et d'autres documents, provenant du dossier du père de Brandenbourg, ont été sauvés du pillage des

archives de la Bastille et ont permis de reconstituer en partie l'odyssée si mouvementée de notre compatriote. En 1713, la paix ayant été rétablie entre la France et la maison d'Autriche, le père de Brandenbourg fut enfin remis en liberté, conduit à Lille, et expulsé du territoire français. Mais depuis ce moment, on perd complètement ses traces, et on ignore quelle fut la fin de son existence si mouvementée.

La petite église de Franc-Waret, près de Namur, possède une chasuble garnie d'orfrois brodés remarquables, dont la valeur est telle qu'il n'en existe pas de plus précieux parmi les *anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur*. M. Ferdinand Courtroy les décrit dans un travail dont il a bien voulu nous envoyer un exemplaire. Divisée en six panneaux, cette belle œuvre a évidemment été exécutée d'après les cartons d'un artiste de grand mérite. Les compositions, d'une ordonnance harmonieuse, d'un dessin savant et d'une coloration fort juste, sont consacrées à la représentation des cinq mystères joyeux, le panneau de la nativité étant double. L'art de la broderie a été peu étudié en Belgique. C'est une lacune. Dans tous les cas, pour celui qui s'en occupera, peu de documents auront une valeur aussi grande que les magnifiques broderies de Franc-Waret. Celles-ci ont évidemment été exécutées pendant les premières années du XVIe siècle, mais quoique leur provenance brabançonne soit probable, il n'a pas encore été possible jusqu'ici d'obtenir des renseignements exacts sur leur origine; on ne sait pas davantage comment elles sont devenues propriété de la petite église villageoise qui a la bonne fortune de les posséder aujourd'hui.

Dans diverses brochures, notre confrère M. Alphonse de Witte, nous fait part de quelques nouvelles acquisitions de son riche médaillier. C'est d'abord *Un nouveau gros au lion de Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant*, variété inconnue jusqu'ici de cette monnaie plus ou moins irrégulière, que les ducs de Brabant, à l'instar de nombreux petits dynastes mosans, firent fapper au XIVe siècle, en contrefaisant plus ou moins servilement le type du gros au lion créé par le comte de Flandre, Louis de Crécy. Les Etats de Brabant, à juste titre, protestèrent plus d'une fois contre l'exercice, par les ducs, de ces pratiques irrégulières que ceux-ci pré-

tendaient pouvoir exercer à « leur bon plaisir et à leur seul bénéfice dans les donjons et les châteaux de leurs pays de Luxembourg et d'Outre-Meuse. »

L'attribution positive à Jean-sans-Peur d'un jeton est une vraie bonne fortune, si l'on considère l'extrême rareté des pièces de compte appartenant au règne de ce prince. On en connaissait un, constitué par la juxtaposition de deux coins disparates, celui que M. de Witte vient d'acquérir est d'une authenticité absolue: le blason, le nom et les titres qu'il porte, permettent sans contestation de le cataloguer parmi *les jetons de Jean-sans-Peur, comte de Flandre (1405-1417)*.

Les Tournaisiens saisissent toutes les occasions pour rappeler l'inébranlable fidélité dont ils firent preuve au cours des siècles vis à vis de la France. Conçu dans ce sens, un nouveau travail vient de voir le jour sous les auspices de la Société historique et archéologique de Tournai (Annales. Nouvelles série, tome XII.) Dans son livre: *Les Tournaisiens et le roi de Bourges*, M. Maurice Houtart, étudie la longue période pendant laquelle la ville de Tournai resta seule française, quoique autour d'elle toutes nos provinces eussent déjà passé sous le sceptre de la maison de Bourgogne. Oubliant leurs relations d'origine avec la Flandre et le Hainaut, les Tournaisiens s'efforcèrent, pendant la première moitié du XVe siècle, de ne pas être englobés dans la formation du domaine bourguignon. Pendant cette période, la monarchie française, mise en péril par l'invasion étrangère, ne put que faiblement faire sentir son influence directe en cette cité lointaine, dont naturellement l'organisme communal eut alors à subir une crise intense, pendant laquelle la démocratie et les patriciens se disputèrent la possession du pouvoir. C'est le récit de cette double lutte qu'expose avec force détails M. Houtart. Il nous apprend quelle fut la longue résistence que la ville opposa à sa réunion inévitable aux possessions de la maison de Bourgogne; il nous explique quels efforts les patriciens durent faire, pour reconstituer au sein de la commune tournaisienne, leur pouvoir un instant ébranlé par les revendications populaires.

L'établissement et les relations commerciales que créa dans le nord, Louis de Geer, sont fort connus. Divers ouvrages ont déjà été consacrés à retracer la biographie et la relation des aventures

de notre compatriote. Elles constituent une des pages les plus intéressantes de l'histoire économique du XVIIe siècle. Un des élèves du professeur G. W. Kernkamp apprêtant sur le même sujet une thèse académique, celui-ci, à cette occasion, publie dans les *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap* d'Utrecht (29e deel), une série de documents, notamment de nombreuses lettres qui apportent un contingent sérieux de renseignements inédits sur les missions et les opérations commerciales et financières de Louis de Geer.

D'autres publications encore auraient mérité d'attirer plus particulièrement votre attention, mais vous voudrez bien, Messieurs, compléter la tâche de votre bibliothécaire. Mieux que lui, vous pourrez vous rendre compte, par une visite à la bibliothèque, de la valeur des matériaux scientifiques mis à votre disposition dans les derniers envois dont je viens d'avoir l'honneur de déposer la liste sur le bureau.

FERNAND DONNET.

2 août 1908.

Henri van Neuss

Notice biographique

Au cours de l'exercice précédent, le 29 mars 1907, notre Compagnie eut le regret de perdre un confrère dont la loyauté égalait la science, et qui laisse parmi nous le souvenir d'un caractère et d'un talent. Elu membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, le 2 juin 1889 (1), Henri van Neuss fut promu membre effectif le 8 octobre 1899, en remplacement de M. Piot (2). Né à Hasselt, le 15 août 1835, il termina ses humanités au collège de sa ville natale et, poursuivant ses études à l'Université de Louvain, il y obtint le diplôme de candidat en philosophie et lettres. Le 9 décembre 1859, il fut nommé secrétaire communal de Hasselt, et devint conservateur des archives de l'Etat le 5 avril 1869, fonction qu'il remplit jusqu'à sa retraite en février 1903. Absorbé par les nombreux travaux qu'exigeaient le dépouillement et le classement des importantes archives confiées à ses soins, notre confrère assista rarement à nos séances. Si nos Annales ne contiennent aucun article dû à ses investigations, son œuvre cependant est considérable. Président de la Société des *Mélophiles*, membre correspondant de la *Commission royale des Monuments* (3); colla-

(1) Académie roy. d'Arch. de Belgique. Bull. (4me série des Annales), 1re partie, p. 564.

(2) Idem, id. (5me série des Annales) p. 451.

(3) Par arrêté royal du 15 février 1882.

borateur assidu de la *Biographie Nationale*, de la revue *L'Ancien Pays de Looz*, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie;* archiviste, archéologue et historien, tour à tour il consacra son activité à l'étude du passé de la province du Limbourg et à des recherches d'un intérêt plus général. En mainte occasion, la Commission royale instituée pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, eut recours à ses aptitudes spéciales pour la traduction en français, de vieux textes flamands.

Des bio-bibliographies très complètes, surtout la notice de son successeur M. l'archiviste Hansay, retracent la carrière de notre excellent confrère et nous dispensent d'une nouvelle nomenclature de ses ouvrages.

A. Blomme.

BIBLIOGRAPHIE.

1. Cuvelier, F. *De Melophielen van Hasselt.* Limburgsch Jaarboek, t. IV, 1895-1896.

2. Hansay, A. *Henri van Neuss, archiviste, historien et archéologue.* Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, t. V. 1907, pp. 232-237.

3. *Henri van Neuss.*

Bulletin de la section scientifique et littéraire de la Société chorale et littéraire des Mélophiles de Hasselt, t. 39, 1907, pp. I-VIII.

Contient le texte du discours que M. M. Geraets, président de la Société des *Mélophiles*, prononça le 2 avril 1907, sur la tombe de M. H. van Neuss; l'énumération des 26 articles que le défunt publia dans les Bulletins de cette société, et des 16 conférences qu'il y donna de 1863 à 1885.

4. Hansay, A. *Henri van Neuss, archiviste, historien et archéologue.* Idem, id., pp. IX XX portrait. — Tiré à part.

Les Brouettiers anversois et leur méreau

Nous avons publié naguère une étude sur l'organisation des corporations ouvrières anversoises (1).

Au cours des recherches faites à cette occasion dans les archives de la corporation des Brouettiers, nous avons rencontré quelques intéressants détails au sujet du méreau de ce groupement ouvrier.

Nous croyons qu'il plaira aux membres de l'Académie d'être renseignés sur les circonstances qui amenèrent l'émission de cette pièce, le nombre d'exemplaires frappés, le coût de la fabrication et, finalement, l'usage auquel elle était destinée.

Qu'il nous soit permis, pour la bonne compréhension du sujet, de retracer en même temps l'historique très succinct du corps des Brouettiers anversois.

* * *

C'est dans une ordonnance de la magistrature locale, en date du 10 mars 1392, qu'il est fait mention, pour la première fois, des ouvriers dits « Brouettiers » ou *Cordewaghencruyders* (2).

Cette ordonnance n'était, à proprement parler, qu'un appel public aux portefaix et brouettiers des environs, afin de les engager à se fixer dans l'intérieur de la ville, et à s'y grouper en association

(1) Emile Dilis. *De Antwerpsche Naties. Geschiedkundig overzicht van het ontstaan, de ontwikkeling en de inwendige inrichting dezer arbeidersvereenigingen van af de XIVe eeuw tot op onze dagen.* Anvers 1906.

(2) Archives de la ville d'Anvers *Clementynboeck*, f° 81.

(gheselscape), moyennant un droit d'entrée d'une livre de cire, d'une mesure de vin du Rhin d'une valeur de dix gros, et, en outre, d'une cotisation pécuniaire annuelle.

La plus ancienne réglementation de la célèbre procession ou *ommegang* de la Circoncision date de l'année 1399 (1). Ce document fournit la nomenclature des corps de métiers reconnus qui devaient y participer. Du fait que les Brouettiers y sont renseignés comme occupant la 30e place, il y a lieu de conclure que leur groupe, en cette année, était déjà régulièrement organisé.

La participation à ces cortèges mi-religieux mi-profanes était, à cette époque, considérée par les métiers comme un honneur des plus enviables, comme un véritable privilège. Mais avant de pouvoir en jouir, il fallait avoir rendu des services d'un caractère spécial, notamment avoir contribué à la défense de la ville et à la sécurité de ses habitants.

Une ordonnance du 23 février 1401, décrit assez minutieusement ce que la ville, en cas de besoin, désire des Brouettiers, en échange de la faveur de pouvoir figurer dans l'*ommegang* communal (2).

Les Brouettiers, quand elle entre en campagne, seront chargés du transport du matériel de guerre et des vivres; ils monteront et replieront les tentes. En cas de siège, ils transporteront également les engins militaires d'une porte à l'autre. Enfin, ils monteront la garde. Ils s'acquitteront de ces diverses charges, ajoute le même document, tout comme leurs ancêtres s'en sont acquittés: *ghelyc dat hare vorvoirders ghedaen hebben*.

Ces derniers mots sont très significatifs. A Woeringen, ce furent les chevaliers et les métiers anversois armés qui décidèrent du sort de la lutte. Y aurait-il eu des Brouettiers parmi ces derniers?

* * *

Un acte passé le lundi-perdu de l'année 1424, de commun accord

(1) L. de Burbure. *De Antwerpsche Ommegangen*. Anvers, 1878, p. 2.
(2) *Clementynboeck*, f° 24. Archives communales.

entre les membres du métier, nous fournit enfin des détails précis sur l'organisation du corps des Brouettiers (1).

Le nombre de membres de la corporation est illimité. Des doyens et des jurés la dirigent. Ceux-ci jugent aussi les différends. Les partis ont droit d'appel auprès de la magistrature locale. Le travail est réparti suivant le sort et, à cet effet, on jette des dés. Quant au salaire, il est partagé par quotités égales entre tous les membres. La corporation jouit du monopole à peu près exclusif du transport des marchandises et du déchargement des navires. Seuls les vins et les marchandises pondéreuses, pour le débarquement desquels il fallait employer la grue, tombaient dans la compétence des *Kraenkinders* ou « Ouvriers de la Grue », gens spécialement commis par la ville à l'exécution de ce travail.

Il est à remarquer que les Brouettiers, tout comme leur nom l'indique, ne faisaient, à cette époque, usage que de la brouette, alors que les ouvriers desservant la grue employaient le traineau. Ensuite, que le monopole des Brouettiers ne s'étendait pas aux époques de deux foires annuelles de la Pentecôte et de la Saint-Bavon. Tout le monde alors, bourgeois ou étranger, membre du métier ou non, avait droit au travail.

***

Le régime de corporation ouverte, sans limitation du nombre de membres, exerça, au dire des doyens, une influence néfaste sur la régularité et l'excellence du travail. Ils se trouvaient, prétendaient-ils, continuellement assaillis par des étrangers, des maladroits et des incapables, un tas de gens qui se moquaient de leur autorité!

Le magistrat, après enquête, jugea ces plaintes fondées et, à la date du 24 janvier 1447, décréta la suppression du régime en vigueur. Désormais le corps des Brouettiers ne comporterait plus que 50 membres. Par mesure transitoire, il fut interdit de procéder à de nouvelles admissions jusqu'à ce que par retraite volon-

(1) Recueil intitulé: *Kordewagenkruiers. Ambacht.* Tome I. Même dépôt.

taire et décès, le nombre de membres deviendrait inférieur à ce chiffre (1).

***

Mais bientôt une ère de prospérité sans pareille allait s'ouvrir pour le port d'Anvers. La lutte opiniâtre des Brugeois contre Maximilien et l'ensablement de leur port, d'une part, la découverte de l'Amérique et l'ouverture d'une nouvelle voie vers les Indes, d'autre part, furent les causes primordiales du déclin de la Venise du Nord et de l'ascension rapide de son heureuse rivale.

Gresham, Guichiardin, Scribanus ont tracé le tableau de la situation brillante d'Anvers, sous le règne de Charles-Quint. Il y a peut-être quelque exagération dans les chiffres qu'ils citent à l'appui de leurs assertions, mais nous pouvons cependant en conclure, sans crainte de nous tromper, qu'il devait y avoir, à cette époque, abondance de travail et, peut-être, pénurie de bras.

Deux faits bien établis viennent, au demeurant, confirmer cette conclusion. Ce sont, d'abord, les diverses mesures prises par l'édilité locale, de 1505 à 1544, et qui, pour la plupart, avaient pour but d'augmenter, dans une certaine mesure, le nombre de membres des diverses corporations ouvrières (2). C'est, ensuite, la formation, en dehors des métiers reconnus, de petits groupes d'ouvriers plus ou moins indépendants, qui tous, avec opiniâtreté, prétendaient monopoliser à leur profit exclusif, le travail se présentant à certains quais, aux alentours de certains canaux, en certains endroits de la ville.

Cette situation, avec toutes les complications et les exagérations de tarifs, voire même les exactions qui en dérivaient, ne pouvait, en aucune façon, être favorable au négoce. Aussi le commerce s'en plaignit-il à maintes reprises auprès de l'autorité compétente. Malheureusement, celle-ci n'osait intervenir sérieusement, de crainte, sans doute, de froisser la partie la plus turbulente de

(1) *Oudt Register in parkament*. f° 114. Ibidem.
(2) *Gebodboeck*, vol. A, f°s 32, 32 v° et 49. Ibidem.

la population. Il appartint au gouvernement, mis à la hauteur de la situation, de prendre des mesures radicales.

Le 21 novembre 1541, Charles-Quint signa un édit qui révolutionna entièrement l'organisation du corps des Brouettiers, et par ricochet, celle ou du moins une grande partie de celle du travail au port d'Anvers (1).

L'ancien corps, qui entretemps avait été porté de 50 à 75 membres, ainsi que tous les groupes plus ou moins indépendants, furent purement et simplement supprimés. En leur place, l'empereur décréta l'érection d'un vaste groupement, d'une véritable fédération, à un nombre de membres illimité et englobant tous les ouvriers débardeurs de la ville, à l'exception des Porteurs de tourbe, des Portefaix et de deux petits corps spéciaux, qui seuls purent garder leur organisation primitive et leurs anciens privilèges. Pour la manipulation et la manutention des marchandises soumises aux droits d'accises, il créa un corps particulier, dont il laissa à la ville le soin de fixer le nombre de membres sans que celui-ci toutefois put dépasser la centaine. Les membres du premier groupe devaient porter le nom de *Gemeene Kordewagenkruyers;* ceux du second *Vrije Kordewagenkruyers* ou *Boterkruyers.*

Il fut également stipulé que les employeurs auraient pleine et entière liberté de choisir les ouvriers à leur convenance, pourvu qu'ils fussent affiliés à la fédération.

La direction du premier groupe, qui allait bientôt compter de cinq à six cents membres, fut confiée à deux doyens et quatre anciens. Comme unique condition d'admission, à part évidemment la qualité de bourgeois d'Anvers, l'édit impérial ordonnait à chaque membre le versement d'une cotisation annuelle de deux florins Carolus.

La rentrée de cette contribution était le devoir des doyens et c'est tout juste pour en faciliter la perception que fut créé le méreau signalé dans notre préambule. Chaque membre de la corporation, en payant son dû, recevait, en guise de quittance, la pièce en question. Le jour de la Saint-André (30 novembre), il allait échanger celle-

(8) *Copie vanden mandemente ons genadichs Heeren des Keysers... opt stuck vanden vry en ende oock den ghemeynen Cordewagencruyders deser stadt etc. Thantwoerpen by Jan Grapheus, opte Breestrate. 1545.*

ci, dans un local fixé à cet effet, contre un copieux plat de pois étuvés, dans la préparation duquel il entrait, suivant les comptes, divers condiments exotiques.

Il appert du compte de l'exercice 1546-1547, que l'on fit frapper en cette année, par les soins de l'administration de la Monnaie d'Anvers, douze cents exemplaires, au prix de 15 sous le cent, soit une dépense de 9 florins; on avait, au préalable, fait graver deux coins, dont coût 7 florins et 10 sous.

Voici le libellé exact de ces deux postes de dépense:

Item besteedt twee ysers, om penninghen te mãken, daerm. de erweten mede wt gheven soude, cost . . VII gulden X st.

. . . . . .

Item ghegeven den mũtmeester, van XII hondert pennighen te mũten van elck hondert XV st., loopt . . . IX gulden.

Ajoutons ici, que la corporation s'était pourvue, l'exercice précédent (1544-1545), d'un sceau particulier, coûtant 17 sous:

Item ghemaeck een merckyser om de brieven van den ghemeynen cordewaghecruyers te segelen, cost . . . . . XII st.

Nous n'avons rencontré nulle part une empreinte du sceau des Brouettiers. Leur méreau, par contre, se retrouve dans la plupart des collections. De plus, il a été reproduit par van Orden (1), Mertens et Torfs (2), Delrue (3) et Minard-van Horebeke (4). Le voici derechef:

(1) G. van Orden. *Bijdragen tot de Penningkunde van het Koningrijk der Nederlanden.* Zaandam, 1830, planche VIII, nº 5.

(2) Mertens en Torfs. *Geschiedenis van Antwerpen,* tome IV, p. 200.

(3) Emile Delrue. *Aperçu numismatique sur les méreaux d'Anvers,* 1re série. Anvers. 1859, planche II, nº 7.

(4) L. Minard-van Hoorebeke. *Description de méreaux et jetons de présence, etc., des Gildes et corps de Métiers, Eglises, etc.* Gand, 1877-1879. Tome III, p. 11.

Au droit, un saint André debout et tenant sa croix. La figure coupe la légende SANCTVS & ANDREAS &. — Au revers, une brouette posée en fasce, les brancards à sénestre, et sommée du millésime 1546. Légende : GHEMAECKT ◦ INT ◦ IAER VAN ◦ ✋ ; puis une petite main appaumée, c'est-à-dire, la marque de la Monnaie d'Anvers.

Ce revers rappelle la bannière ou blason des Brouettiers, qui était de gueules à une brouette d'or, posée en fasce, les brancards à sénestre (1).

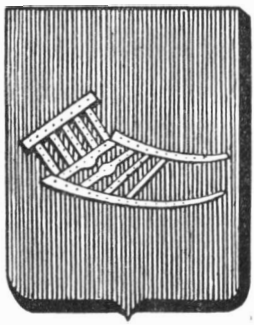

Le saint André, sur l'exemplaire reproduit ci-dessus, est accosté à dextre de la lettre P. Bon nombre de pièces cependant ne portent pas cette surcharge. Quelle est la signification de cette lettre?

(1) P. Génard. *Armorial des institutions communales d'Anvers.* Anvers, 1883. Planche XX, fig. 9. Nous ne saurions garantir l'authenticité de ce blason, ne l'ayant jamais rencontré dans aucune pièce d'archives.

van Orden (1) suppose que c'est l'initiale de *patronus*, patron. Nous ne partageons pas cet avis et croyons y voir plutôt la première lettre du mot *Packer* ou *Pakker*, c'est-à-dire ouvrier emballeur. Voici pourquoi.

En 1516, il existait déjà à Anvers un groupe distinct d'ouvriers portant ce nom. Devenus assez nombreux, ils sollicitèrent du magistrat, en 1524, la reconnaissance officielle de leur corps. Cette demande leur fut accordée deux ans plus tard (2). En vertu de l'édit impérial de 1544, ils furent englobés dans la vaste corporation des Brouettiers. Mais les *Packers*, en somme, n'étaient pas des ouvriers débardeurs, c'étaient plutôt — et certains textes le prouvent — des ouvriers de magasin. Ils invoquaient sainte Anne pour patronne et faisaient célébrer leurs services religieux à l'autel de cette sainte, en l'église des Grands-Carmes, tandis que les Brouettiers fêtaient la Saint-André à leur autel particulier en l'église paroissiale de Sainte-Walburge. Dans ces conditions, il n'est guère probable que les deux groupes se régalaient le même jour du fameux plat de pois étuvés. Une différence entre les méreaux distribués aux uns et aux autres était donc nécessaire. Quel meilleur signe distinctif, à notre avis, que l'initiale P pour les pièces réservées aux *Packers?*

Nous avons retrouvé jusqu'en 1603, l'usage de la distribution de pois étuvés. Comme les comptes subséquents restent muets à ce sujet, nous avons tout lieu de croire, que cette originale coutume cessa en cette dernière année et que les méreaux, dès lors, ne furent plus utilisés.

* * *

Quelques mots encore pour parfaire l'histoire de nos Brouettiers. L'édit de Charles-Quint fut très sévèrement appliqué durant de

(1) Ouvrage cité; p. 49. — Minard (tome III, p. 11) considère cette surcharge comme une simple estampille. Quant à Delrue, il y voit une « indication « du rang de vote qu'ils avaient dans le Conseil communal » ! Cette dernière assertion ne repose sur aucun fondement, puisque les doyens des Brouettiers ne siégeaient au Large Conseil qu'au 23e rang.

(2) *Eerste Ambachtsboek*, f° 132. — Archives communales.

longues années. Il perdit de sa rigueur dès que le commerce anversois, à la suite des troubles du dernier quart du XVIe siècle, commença à décliner. Lentement des groupes isolés et d'un nombre restreint de membres se reforment, s'organisent et parviennent à se réserver, à s'accaparer certains monopoles, mais, point important à noter, ces groupes épars restent sinon de fait, du moins de droit, sous la tutelle des doyens des Brouettiers: ce sont ces derniers, en effet, qui prennent presque toujours la place des chefs de groupe, ou bien qui les assistent, dans le cas où, pour des motifs quelconques, ils doivent entrer en relation avec la magistrature communale.

Les républicains français, à la fin du XVIIIe siècle, supprimèrent toutes nos corporations et s'emparèrent de leurs biens. L'antique groupe des Brouettiers partagea naturellement le sort commun. Comme souvenirs, ils ne nous ont légué qu'un calice en argent ciselé, portant les noms des doyens des années 1615 et 1616 (1), et le méreau dont nous venons de parler.

EMILE DILIS.

---

(1) *Catalogue du musée d'antiquités d'Anvers.* Edition de 1894, p. 163.

TABLE DES MATIERES

Séance ordinaire du 5 avril 1908. Procès-verbal . . . page 189
Allocution prononcée par M. le président lors de la réception du du nouveau gouverneur de la province d'Anvers. . . » 191
Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1908 . . . . . » 192
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'avril et mai 1908, par M. Fernand Donnet . . . . . » 197
Découverte d'urnes hallstattiennes à Goirle (Brabant septentrional) Hollande (avec planches), par M. Louis Stroobant . » 203
Mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411, par M. E. Matthieu . . . . . » 207
Coups d'œil et coups de plume. Notes et croquis d'archéologie pittoresque, 4e partie (avec planches), par M. Arm. Heins. » 213
Séance ordinaire du 30 mai 1908. Procès-verbal . . . . » 242
Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1908 . . . . . » 245
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1908, par M. Fernand Donnet . . . . . » 250
Notice biographique sur Henri van Neuss (avec portrait), par M. A. Blomme . . . . . » 256
Les brouettiers anversois et leur méreau, par M. Emile Dilis . » 258

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1908

IV

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1908

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

LYRANA

A) Aanteekeningen over den Lierschen schilder Gozewijn van der Weyden (1492-1500).

B) Onderzoek over den toestand der beeldende kunsten te Lier in de XVe eeuw.

C) De Tryptiek=Colibrant en haren schenker.

I. — Aanteekeningen over den Lierschen schilder Gozewijn van der Weyden (1492-1500)

Ten jare 1865 deelde wijlen ridder Leo de Burbure zijne *Documents biographiques inédits sur les peintres Gossuin et Roger van der Weyden le Jeune* (1) mede, volgens de scabinale protocollen van Antwerpen.

Gozewijn van der Weyden is waarschijnlijk de zoon van Pieter van der Weyden, en, dit is zeker, de kleinzoon van Rogier den Oude. Hij was te Brussel geboren in 1465 en schilderde in 1535, dus op 70-jarigen ouderdom, eene tryptiek in en voor de abdij van Tongerloo.

Alhoewel hij, alvorens te Antwerpen zijn ambt van schilder openbaar uit te oefenen, in de St-Lucasgilde diende opgenomen, vindt men geen spoor van zijne aanneming in den Liggere, tenzij Goris, onder de nieuwe vrijmeesters aangenomen in 1493, onze Gozewijn weze, waarvan de naam gebrekkig zou geschreven zijn. In 1503 kocht hij een huis in de Scheldestad en begon leerlingen te vormen. In 1514 werd hij deken der St-Lucasgilde gekozen en verkocht

(1) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1865, pp 354-383.

zijn huis in de Huidevettersstraat in 1514 om de refugie van Tongerloo te gaan bewonen. Ten jare 1535 schilderde hij te Tongerloo een groot tafereel voor de kerk aldaar en overleed er heel waarschijnlijk (1).

Gozewijn van der Weyden was in tweede huwelijk getreden met eene juffer der familie Benninck, bloedverwante der schilders Alexander en Simon Benninck; haar voornaam is onbekend.

Rogier II, zijn zoon, bijgenaamd de Jonge, werd in 1528 zonder proef in de St-Lucasgilde aangenomen en huwde Anna Mannaerts. Zij bezaten eene groote hoeve te Overbroeck, onder Brecht (2), welke later het *Goet van Rogier van der Weyden* bleef heeten, waaruit ridder Leo de Burbure besluit, dat Rogier er met zijne familie dikwijls verbleef. Hij overleed tusschen 1538 en 1543. Zijne twee zonen, Rogier III en Antonius, waren eenvoudige ambachtslieden; eene zuster, Catharina, huwde den schilder Lambrecht Ryck.

Alzoo, zegt de Burbure, eindigde in het duister de Antwerpsche nakomelingschap van een der uitstekendste schilders van de Vlaamsche School.

* * *

Met het oog op eene nieuwe geschiedenis van de heerlijke St-Gummaruskerk van Lier, onderzochten wij de kerkrekeningen der xve eeuw en voornamelijk die over het vierjarig tijdvak 1 Januari 1489-1 Januari 1493, en viel ons oog op deze lezing:

« Item betaelt Meester Goessem vander Weyden vanden doeren totten orgelen te schilderen binnen ende buyten tsamen iij lb. grooten.

» ende van slapenlakene ende canifasse daertoe

georboert . . . . . xij scel. groote. »

Eene nauwkeurige vergelijking der rekeningen leert ons, dat Meester Goessem of Gozewijn reeds vóor 1 Januari 1493 Lier bewoonde. Immers, telkens een kunstenaar of ambachtsman van buiten de stad aangeteekend staat, wordt zijne woonplaats zorgvuldig vermeld.

(1) *Cfr.* Heylen, *Verhandelingen over de Kempen*, bl. 160.

(2) De kerk van Brecht bezit eene eventijdige tryptiek: *De Marteldood van St Joris*, geschonken door heer Adriaan van der Noot, ook van een onbekenden meester. Mogen wij dit paneel aan Rogier II van der Weyden toeschrijven?

Nu, de prijs van 3 pond (1) welken Meester Willem Wynter en Andries van Duysborch, kerkmeesters, den schilder betaalden, zegt genoeg, dat het uitgevoerd werk niet onbelangrijk moest wezen.

Gemeld orgel was in 1492 vervaardigd door Meester Daneele van der Distelen, naar het patroon of bestek van zekeren Thadeus van der Ryt; het werd hem 6 pond groot Brabants betaald. Claus Schillemans, van Antwerpen, had hiertoe 523 pond lood geleverd.

Uit de omstandigheid, dat Meester Goessem van der Weyden reeds in 1492 binnen onze kerk wrochtte, waarvan het hoogkoor toen volop in opbouw was onder de geleide van Meester Herman de Wagemakere en diens zoon, Dominicus, met welke kunstenaars hij gewis in betrekking stond, is meermaals opgemaakt, dat het patroon of plan van het hoogkoor onzer kerk wel degelijk op den achtergrond der tryptiek Colibrant voorgesteld werd.

Deze zienswijze houdt echter geen steek; immers, aan den ingang van het hoogkoor staat een tuin of hoogzaal verbeeld; deze tuin werd slechts in 1536 gebouwd, zooals wijlen den heer Mast (2) heeft bewezen, tenzij men kunne toonen, dat er vóor dit jaar een andere tuin hebbe gestaan, wat niet waarschijnlijk is.

Bij de ordening van het stedelijk archief van Lier, vonden wij een zwaarlijvigen foliant, *het Poortersboeck der stadt Lier*, in 1416 door den nieuwgenoemden stadssecretaris Gillis Stecke begonnen en tot in 1659 door zijne opvolgers bijgehouden. Dit kostbaar register werd niet eens door wijlen den heer E. Mast benuttigd. En onbekend was het toch niet, want de bladzijden werden genummerd door eene hedendaagsche pen. Antoon Bergmann weet er evenmin van te spreken.

(1) Bij brieve van 14 April 1509 ontleende onze schilder aan den abt van Tongerloo gelijke 3 pond Vlaamsch of 13 Rijnsgl. (het pond Brabants deed slechts 2 Rgl.). Zie: Gozewijns brief in *fac-simile* bij FR. WALTMAN VAN SPILBEECK: *De voormalige abdijkerk van Tongerloo*, bl. 41; dit werk is, op zichzelve, eene levensbeschrijving van den meester, doch levert geene bijzonderheden vóor 1503.

(2) *Eenige bijzonderheden met bewijsstukken betrekkelijk het opbouwen der kerk van den H. Gummarus te Lier*, verschenen in het stadsverslag van 1876-1877 en in afdruk, bl. 12.

Dit *Poortersboeck* doorbladerend, vinden wij den 20ⁿ Mei 1497 vier poorters ingeschreven, waaronder deze:

« Item Mr Ghoessen van der Weyen es poirter gemaict met mannissen Schouteten ende hy dede zynen eedt *die predicto* (xxª *may* Aº xcvij) *presentibus eisdem scabinis Lyrensibus* (Wyntere, Cuyct, Roesbroec, Noydens), (fol. 91 vº). »

Het schrift is van de hand van Meester Dierk Houtain (1), stadssecretaris.

Bij ondervinding weten wij, dat de inschrijving of opneming van eenen poorter iemand veronderstelt die voornemens is handel te drijven, in eene gilde verlangt aangeteekend te worden of zich hier bepaald wil vestigen, om burgerrecht te genieten.

Wij doorbladerden verder de scabinale protocollen der overeenstemmende jaren en vonden weldra drie akten, waarin Meester Goessen of Gosuyn voorkomt en welke wij hier ontleden.

8 November 1498 verscheen Dierk van Cuyct of van Cuyc voor schepenen en verklaarde dat Meester Goesen van der Weyen, schilder, de 20 schellingen grooten Brabants erfelijk had afgekweten op afkorting der 32 schellingen 6 deniers welke de eerste hief « op desselfs Meester Goessens huys met synen gronde ende toebehoirten gestaen ende gelegen alhier in de Ruysbroecstrate daer deselve Meester Goessen nu innewoent » en welk hij 18 October 1497 had t'erve genomen. (Bijlage I).

Deze akte leert ons dus, dat Meester Gozewijn korten tijd te voren een huis was komen bewonen in de Ruisbroecstraat, thans de Stᵉ-Hubertusstraat.

Onmiddellijk achter deze akte volgt er eene andere, waarbij onze schilder zich jegens Dierk van Cuyct schuldenaar verklaart van 12 schellingen 6 deniers 's jaars, te Paschen betaalbaar. (Bijlage II).

De derde akte, van 24 April 1500, dat is, donderdags na Paschen, leert dat Meester Goezem en Antonia Wellens, « syn wettich wyf », hun huis in de Ruysbroecstraat met eenen uitgang in de Lisperstraat verkoopen aan Jan Cornelys en zijne gade Lisbeth... (naam

(1) Dierk Houtain schreef eene kronijk, althans een dagboek de stad Lier, waarvan ongelukkiglijk nog slechts eene bladzijde, die van het jaar 1507 tot 1508, op het stadsarchief bestaat.

onleesbaar). De akte zegt verder, dat het huis belast was met 15 mottoenen aan de abdij van St-Bernaards, met 20 grooten Brabants aan de paters Augustijnen, te Mechelen, 15 schellingen payments aan het kapittel van Lier, 18 grooten aan de Broodmis in het begijnhof, 5 schellingen Leuvens aan de zielmis aldaar, 1 ouden groote en 2 hoenders aan Gommaar van der Borchs erfgenamen, 7 grooten aan Walewijn van Ranst, 20 schellingen grooten aan juffrouw Margriet van Cuyct en 12 schellingen 6 deniers aan Dierk van Cuyc, verkooper. (Bijlage III).

In welke omstandigheden is onze schilder de Nethestad komen bewonen? Afdoende bewijzen ontbreken daarover. Wij willen echter de volgende gissingen in 't midden brengen.

Het komt ons vreemd voor, een jongen van welstellende ouders uit eene welvarende stad, als Brussel, in het kwijnende Lier te zien aanlanden. Zoo bloeiend, zoo levendig onze stad vóór een kwaart eeuws was geweest, zoo diep was thans het verval, zooals het hertogelijk octrooi van 3 December 1485 ons leert. De stad had, namelijk door den oorlog van Luik, « onoverwinnelycke scade » geleden en de « desolacie ofte vergaen » van Lier was niet om beschrijven: aan de stad Antwerpen alleen was Lier 7000 pond Artoys schuldig; de stadsrekening over 1484 vermeldt een inkomen van 1288 pond Brabants tegen eene uitgave van 2069 pond, aldus een mali van 780 pond latende. Dit jaar betaalde men 971 pond aan interest van lijfrenten en andere, en deze toestand was in 1498 nog verergerd, vermits de stadsrekening in December met een tekort van 1800 pond sloot. Kortom, gedurende ettelijke jaren waagde geen Lierenaar zich buiten de stad, uit vrees om voor de stadsschuld gekerkerd te worden.

Wat mag, in zulke omstandigheden, den jongen kunstenaar hebben aangezet om het rijkere Brussel te ontvluchten en de voorkeur te geven aan het armzalige Lier van dien tijd?

Had Gozewijn soms eenen leermeester gevonden bij een der Liersche schilders die hier destijds bloeiden, zooals in het volgend artikel betoogd wordt?

Was hij soms aan het Hof gehecht, dat veeltijds te Lier verbleef en was hij alzoo in de Nethestad gesukkeld?

Heerschte er soms oneenigheid in het ouderlijk huis, of, wat wij

liever zagen bevestigd, hadden de bekoorlijke lachjes eener Liersche schoone den jongen dichter met het penseel tot in zijne ziel geroerd; al gissingen, die het ons geoorloofd zij hier te opperen.

Met dit alles is echter het bewijs niet geleverd, dat de tryptiek Colibrant het werk zij van Gozewijn van der Weyden, alhoewel zij hem door verschillende schrijvers toegedacht wordt.

Hadde wijlen de archivaris A. Wauters (1) onze inlichtingen onder de hand gehad, meer dan ooit zou hij, die tot dusverre slechts bij vergelijking de schilderij aan meester Gozewijn toeschreef, hem dezelve bepaald hebben toegekend.

Anderzijds merkt Tongerloo's geschiedschrijver met nadruk op, dat slechts één tafereel met zekerheid aan Gozewijn van der Weyden mag worden toegeschreven, namelijk de beroepen tryptiek van 1530 (2). Nu, dezelve schijnt feitelijk onherroepelijk verloren. Er is derhalve geen spraak van vergelijking.

De tafereelhersteller of hertoetser P. J. Thijs, Lierenaar van geboorte, die onze tryptiek in 1819 te Brussel herstelde, getuigt in zijnen merkwaardigen brief aan de kerkmeesters onzer hoofdkerk het volgende: « ....misschien in de archieven van der kerke of stadt, indien die nog existeren, is rakende die stucken wel iets te vinden; wy hebben hier in het Museum een stuck van de selve hand, dat ik oock in order gebracht hebbe. » (3) De schilderij welke Thijs hier bedoelt, is, naar men ons verzekert, de Legende van Maria-Magdelena, achtereenvolgens toegeschreven aan Rogier II en aan Gozewijn van der Weyden.

---

(1) *Notice sur Roger van der Weyden*, in: *Messager des Sciences historiques*, 1846. *Recherches biographiques sur trois peintres flamands des XVe et XVIe siècles*, door A. Van Hasselt, verschenen in de *Annales de l'Académie d'Archéologie* van 1849, bl. 103.

(2) Fr. Waltmannus Van Spilbeeck: *De voormalige Abdijkerk van Tongerloo*, bl. 41, et Heylen: *Verhandelingen over de Kempen*, bl. 160.

(3) *Bulletins des Métiers d'art*, 1904, t. III, p. 248.

BIJLAGE I.

Dierick van Cuyct heeft bekent dat Meester Goessen van der Weyen, schilder, aen hem afgelost ende gequeten heeft overmids eender sommen van penningen etc. xx s. groten brabants jairlicker ende erfliker renten van dien xxxii s. vi d. brabants oick erflick alse hy hadde ende heffende was op desselfs meester Goessens huys met zynen gronde ende toebehoirten gestaen ende gelegen alhier inde Ruysbroecstrate daer deselve Meester Goessen nu inne woent ende dwelcke hy tanderen tyden te weten opten xviij^{en} dach van Octobri A° xiij^{c}xcvij daer op onder dander tegen den voirs. Dierick van Cuyct terve genomen heeft ende dair inne gelooft de voers. xx s. groten brabants te quytene te Paesschene anno xcviij lestleden alsoe wy verstaen. Scheldende mits dien de voers. Dierick van Cuyct den voirs. Meester Goessene synen vors. goeden ende nacomelingen vanden vors. xx s. groten brabants erflick clairlick quyte tot ewigen daigen. Ende voerts gelovende etc. Bekennende voirts de selve Dierc *pro se et suis successoribus* dat hy op des voers. meester Goessen huys niet meer rente en heeft noch heffende en blyft dan noch xii s. vi d. brabants erfliker renten. Sonder arglist... *Testes* Cuyct, Yssche, *Scab. Lyren.* viij^{a} *novembris* xcviij.

Scab. protocollen der stad Lier, 1498-1511, reg. n° 17, akte n^{r} 33.

BIJLAGE II.

De voirs. Meester Goessen heeft bekent erflick sculdich zynde den voirs. Diericke van Cuyct de somme van xii s. vi d. grooten brabants jairliker ende erfliker renten op zyn voirs. huys ende erve met alle zynre toebehoirten gestaen in de Ruysbroecstrate desen voirs. Diericke van Cuyct ende zyne nacomelingen alse hy niet langer etc. te Paesschen alle jaere erflick etc. om welcke dingen etc. soe heeft de voirs. Meester Goesen de voirs. goede dair voir verbonden en te pande gesedt met manissen srentmeesters etc. ende hier toe etc. met condicien hier inne onderspreken dat Meester

Goesen voirs. de voirs. xii s. vi d. brab. erflick af sal mogen lossen ende quiten tzynder goeder moeyten met xvi geliker penn. eens voir elken penn. te geven ende met voller ende verschener renten zonder argelist. *Testes Idem eod.*

Zelfde register, akt nr 34.

BIJLAGE III.

Passcha fuit xixa *Aprilis a°* xv^c^.

Item Meester Goessem vander Weyen ende Anthoenie Wellens, zyn wittich wyf, mitten selven hueren man ende momboir in desen, hebben bekent ende verleden dat sy wittelick hebben vercocht ende erfelick overgegeven om j somme gelts, etc. Jan Cornelys ende Lisbetten... een, zijnder huysvrouwe, j huys met zyn gronde, plaetsen, stalle, hove, porten, etc. in de Lisperstrate vutcomende met enen doergange daer neven gelegen over der kynderen Aven erve ende anderen synen toebehoirten gestaen ende gelegen inde Ruysbroecstrate tusschen Willems van Halle erve *ex una*, en Marien van der Beke *ex altera*, comende voer aen sheerenstrate, gelyc ende in alder manieren zy dese voers. goeden tanderen tyde ende gecregen hebben tegen Diericke van Cuyct, alsoe in welle etc. met manisse srendsmeesters en zyn gel. te waerne op xv mottoenen den goidshuze van Sente Bernaerts, op xx gr. brab. der Augustinen te Mechelen, op xv s. paym. den capittel van Lyere, op xviij gr. brab. der broedmissen int beghynhof, op v s. lovens der zielmissen aldaer, op 1 oude groten ende ij hoenders den erfg. Gommaers van der Borch, op vii g. br. Walewyn van Ranst, op xx s. gr. br., Joufr. Margriete van Cuyct als erfg., en op xii s. vi d. br. Diericke van Cuyct voers. al erfgenamen, los etc. en hier toe... *Testes*. Rompaye, Dornhoven, *scab. Lyr.* xxiiij^a^ Aprilis a° xc^c^ nae Paschen.

Zelfde register, akt nr 144.

II. — Onderzoek over den toestand der Beeldende Kunsten te Lier (1400-1500)

A. SCHILDERS

Onder de oudste beoefenaars van het penseel te Mechelen noemt de heer Emm. Neefs in zijne *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* (I, bl. 100), zekeren Rombaut van Lyere. De naam van dezen schilder schijnt aan te duiden dat hij zelf, of zijne familie, uit deze stad afkomstig was. Het zou, denken wij, natuurlijker zijn aan te nemen dat de voorvaderen van dezen kunstenaar de stad Lier voor bakermat hadden en dat hun zoon of hunnen afstammeling, waarvan kwestie, het daglicht te Mechelen zag, alwaar hij bij het doopsel den naam van St-Rombaut, den Mechelschen apostel, ontving.

Rombaut van Lyere kenmerkt zich door verschillige werken, welke hij uitvoerde met het oog op den oorlog welken de Brabanders, te samen met de Mechelaars, voornemens waren in het land van Gulik tegen den hertog van Gelder te voeren. Het vertrek der troepen geschiedde den 7 September 1397.

Het stadsbestuur gelastte den schilder acht lederen schilden en de kruiken en vazen te kleuren, welke de aanvoerders der krijgsbenden mede zouden voeren.

* * *

Onder de lange reeks schilders der xv^{e} eeuw noemt gemelde schrijver (I, bl. 124 en vlg.) zekeren Jan van Battele.

Van af het jaar 1403 arbeidde hij voor stadsrekening; in 1415-1416 « stoffeerde » hij het praalgraf van Frans van Halen in St-Romboutskerk, en in 1424-1425 versierde hij de reliquikast van den H. Rumoldus.

« Wij vinden eene leemte van tien jaar in het leven van het personaadje, dat ons bezighoudt, — zegt gemelde schrijver. Wat er van Jan Battel geworden is van 1424 tot 1434, zouden wij niet kunnen zeggen; de rekeningen en andere bescheeden welke wij raadpleegden blijven op dit punt stom. »

« In 1434-35, hernam meester Jan het penseel in zijne geboortestad; eene ploeg werklieden of leerjongens arbeidde onder zijn toezicht aan de vervaardiging der wagens en toebehoorten voor de jaarlijksche feesten van den *Ommegang*. »

De heer Neefs vermoedde niet eens dat Jan van Battel in het naburige Lier werkzaam was, welke stad, dank aan hare lakennijverheid en veestapel, eenen buitengewonen trap van welvaart besteeg, waarvan wij de weerga vinden in den opbouw der heerlijke St-Gummaruskerk en in den Lierschen Ommegang, destijds heinde en verre bekend en bezocht.

Is het van den eenen kant waar dat vreemde bouwmeesters de groote lijnen onzer heerlijke hoofdkerk trokken, anderszins bezat Lier in de xv^e^ eeuw haar ambacht der *Vier Gekroonden*, en het ontbrak hier aan geene bouwmeesters, getuige de kerken en torens door hen opgetrokken.

Er moet hier tevens, zoowel als eene rederijkkamer, een schilderskring hebben bestaan, waarvan Jan van Battele denkelijk den grondsteen legde. De volgende teksten uit de enkele bewaarde stadsrekeningen mogen ons gezegde staven:

« Item gegeven Janne van Battele van Ste Gumaers beelde ende van siinre tafelen en tabernaculen te stoffeerne ende van de yngelen (engelen) metten pyleren, en daer de reliquien instaen en van Ste Gumaers choire te stofferene, en voor van St Jans beelde metten tabernacule ende vander tabernacule ende cassen dair onse Vrouwe beelde yvoirien in steet inde hogen choor en noch meer werex te maken van scilderen. . . . . xvj lb. brab.

« Item gegeven van de ingelen ende columpne (kolommen) dair zy opstaen int beghynhof voir ons Vrouwe voer dat de stad de lynde hadde dier daer antwee (in twee) gewaeydt was. . iij lb. gr.

Stadsrekening over den 4^den^ trimester 1428.

« Item gegeven Jan van Battele voir siin scilderie mette stoffe

vander verwen, van line, laken, van houte, van yserwercke en andere loopt te gader . . . . . iiij lb. v. s. v. d.

» Item denselven gegeven van de coste vander maeltyt gedaen by de ghene die in syn processie gaan . . . . iiij lb. x s.

» Item denselven gegeven van sinen salaris . . . . j lb.

Stadsrekening over den 2den trimester 1428.

» Item gegeven Jan van Battele voer sine scilderie en voer de stoffe van verwene ende andere voer dachure vande geselle en voer heur costen alle dingen te gader gerekent loept . v lb. iij gr.

Stadsrekening over den 2den trimester 1440. »

De ruiter, die St-Joris verbeeldde was zekere Bogaerde; hij bereed het paard van Hendrik van Wesemaele, generaal of aanvoerder der Liersche krijgsbenden; zekere Griete van Boschoven was de « jouffrouwe »; verder de vier « Heymskinderen ».

« Item gegeven Jan van Battele voer sine scilderie en voer de stoffe van verwene ende andere, van dachure vande gesellen en voer huer coste, alle dingen te gader gerekent loept . . . . . v lb. ij gr.

Stadsrekening, 2den trim. 1440. »

Het volgend jaar beliep dezelve post 7 pond, 17 schel. en schonk men zekeren Henric Balle met zijne gezellen « die hier comen waren ter eere van de stat om te speelen ende te condigen van Ste Gommaer, ij stopen wins ende noch . . . . . xxi s. gr. »

Volgens de rekening van 1413 had dezelfde Hendrik Balle een spel ter eere van O. L. Vrouw gedicht, dat hier opgevoerd werd.

Destijds werd de H. Sacramentsprocessie opgeluisterd door vier gezellen « die hier plegen te comen pypen met pypen en met trompetten op beyde dagen den anderen pypers ende speelluden alome . . . . . j lb. vi d.

» Item gegeven den gesellen die hier tspel speelden ten omgange en die tsmergens inde processie gingen van dat hen daervore vande stad toegeseyt was . . . . . j. lb.

Stadsrekening, 2n trimester, 1444. »

De stadsrekening van 1449 spreekt van zekeren Lemene den beeldverwere, zonder meer. In 1451 beschonk de stad denzelven Lemene en Jan (van) Buyckelaer, die denkelijk Jan van Battele had vervangen, met 8 el blauw laken, kostende 23 schel. groot.

Jan van Buyckelaer schildert in 1456 de uurwijzers op Berlaarpoort. Twee jaar later levert hy een vaandel « die de gesellen van bynnen hadden doen maken ». Hy « ordineerde » telken jaren den ommegang. De driejarige rekening over 1474-1477 vermeldt eene uitgave aan Jan Buykelaer « van dat hy der stad wapenen te iiij stayen (keeren) vervuerde opte veste daer tvoerseyde buspoeder inne gedaen wert. »

Buyckelaer verguldde dit jaar « een kruis dat boven den hoogen choor staat » alsmede de appelen en « verwde » een St-Georiusbeeld.

(Kerkrekening, 1474-1475).

In 1485 betaalden de kerkmeesters aan Jan van Buyckelaer 4 schellingen « van onsen Heer opten esel te stoffeeren ende oic vande casufel, vande calumpnien daer die paeschkeerse op staet te stofferen »; verder « versierde » hij het H. Sacramentshuisje en het crucifix « opt ocsael » mits 9 schellingen, en verwde de ijzeren geerden in 19 vensters in den omgang mits 10 schellingen.

Niettegenstaande den droeven toestand der stadskas besteedde men in 1485 groote sommen aan processie en ommegang waartoe Jan Buyckelaer en heer Jan Hadscot veel tyds besteedden tot opluistering van *'t spel van der Heyden*, *de Moelen van Parys*, *de Beyaert*, *de Helle en Bethleem*.

In 1495 « stoffeerde » Buyckelaer « den gewonen man mijnsheeren van Ysselstein » mits 6 schell. en overleed in 1505.

Tijdens hetzelfde tijdvak « verwde HEER MATTEUS » eene nieuwe koorkap en leverde daartoe het noodig goud. Ten jare 1482 bestuurde hij den ommegang.

De kerkrekening van 15 Februari 1478 tot 14 Februari 1479 vermeldt verder deze twee posten:

« Item betaelt heer Matteus van eenen taffelet van Sinte Gommar dat geschenkt is aen Min Vrouwe Camerlinck, cost V s.

» Item noch betaelt van eenen taffelet dat gheschenkt wart den argentier van Brabant ende cost eenen leeu, *valet* vi s. vi d.

De hier bedoelde heer Mattheus is denkelijk de eerw. heer Cornelius Mattheus, kapelaan in het Beggijnhof, overleden 3 Februari 1535. Een meester Mattheus, stadsheelmeester, overleed 26 Oogst 1531.

Dezelfde kerkrekening spreekt verder van eenen anderen schilder, THOMAS MOLLE, in dezer voege:

« Item noch aen Thomas Molle van een tafereel te maken, ix gr., ende aen een kersse, vj gr., ende noch van xiij vor Sinte Gommar, xiij, item noch vander groete kersse v s., *valet* iij s. vi d. »

Een ander schilder was JAN HASSCOT of HADSCOT, « Willemssone wilen was, » die den 16 Mei 1494 voor schepenen van Lier verklaarde voldaan te zijn van wege Jan Huge over alzulke zoenpenningen en andere voorwaarden in denzelven zoen begrepen, als borg van Jan van Hersselt, moordenaar, die zijnen vader, Willem Hadscot (1), geëuveld had, en belooft daarbij zich nimmer te wreken; Jan en Marcelis Cops, zijne oomen, blijven hier borg voor (2).

Op 16 April 1507 verscheen voor schepenen van Antwerpen Katline Davyts, Jansdochter, met Jan Hasschot, schilder, wonende te Lier, en verkoopt aan Hendrik van Else, schoenmaker aldaar, 1 halster rogs erflijk op eene schuur en bogaard te Lier aan de Mechelschepoort (3).

Omtrent dien tijd, denkelijk in 1500, nam hij van Mevrouw Elisabeth van Immerseel, de grootste weldoenster welke de St-Gummarusstad ooit kende, aan, een altaartafereel of tryptiek te schilderen voor het H.-Geestaltaar in de groote kerk mits de som van drie pond groot Vlaamsch. Wij deelen hieronder den tekst van het Concept mede (4).

(1) Willem Hadscot, « natuerlic sone wylen meester Henricx Hadscot, priester, is poerter aengenomen op 16 May 1480. » *Poortersboeck.*

(2) *Scab. protocollen van Lier*, 1486-1498.

(3) *Scab. protocollen van Antwerpen, sub. Vaken en Keyser*, fol. 2 verso.

(4) « Concept vander vorwerden daerop dat Jan Hatschodt schilder aen nemen soude te maken een tavereel navolgende den beworpe dair af gemaect.

Inden iersten selen die malueren omgaens vanden selven tavereele metten pilaer in midden doergaende ende oec die malueren vanden doeren binnen vergult syn van fynen goude ende desgelicx tgescrifte op beyde die doeren van fynen goude gescriven worden en tvelt daeraf zwert.

Item opten outaer sal worden geschildert een beelde van Onser Vrouwen in een taberkele (tabernakel) en daer boven eenen inghel houdende twee wapenen, deene van Immersele ende dander van Sompeken.

Item die doeren buyten selen worden geschildert marber het sy met root

De H.-Geestrekening over gemeld jaar geeft de breedvoerige beschrijving van de onkosten van gemeld nieuw altaar (1), en vermeldt

groen alsoe Mine Vrouwen dat gelieven sal ende die verwapent na hare gelieften.

Ende dat werck der schilderien aengaende heeft de selve Jan Hatschodt verlaten (aangenomen) om drie ℔ groten fl. » (vlaamsch).

Opden rug, in xvii^e eeuwsch geschrift: Voerwaerde ende project vanden autaer.

Oorspronkelijke minuut in het archief der H. Geesttafel, fondatie-van Immerseel, altaar der H.-Geesttafel.

(1) « Uitgeven van reparacien aen des heiligeest altaer.

Inden yersten gecocht tAntwerpen tegen Philips, woenende opten Oever, een tafele gesneden ende gestoffeert met fynen goude xv lb. vlaems die geset is voer des heiligeest altaer. Item vander selve te scepe te doen iiij ½ gr. Item den gesellen te drincgelt xij gr. Item vander tafele te deckene met berde vij s. iij d. Item aenden lijfcoop iiij s. ende vander sceepvracht ij s. j ½ d., loopt tsamen xxiij ℔. iiij s. ix d.

Item betaelt Janne Perre, Henricsone, met zynder gesellen van xxj daghen de capelle te besettene ende die te wittene metten cnape, loopt xxij s., maer want de kerckmeesters den Heyligeest daer toe hebben gegeven v s. aldus hier xvij s.

Item betaelt Pauwelse Dycke aen basten omme mede te stellene ende van eender ketenen met eenen snuttere ij s. iiij d. xxj^en.

Item betaelt Willeme van Assche vanden gordynen roeden inne te houdene (kappen) viij gr. iiij^en.

Item gecocht tegen Marieke xiiij ellen roets says coste elce elle xiij ½ gr. ende betaelt van nayene xviij gr. *valent* tsamen xvij s. nj d.

Item betaelt Margrieten Baerts van eender blauwen gordinen te makene ix gr van xxv ellen blauwer coerden iij gr. ende van iij ellen frenien tsamen ij s. vi gr.

Item betaelt Anthonise Bellens vanden voete te makene daer de tafele op staet, vanden wercke byde voynte te makene, vanden altaer te leggene ende te bereydene, van besyden de tafele te scuttene ende van twee cassynen (kassen) in de camere van den Heyligeesthuyse te makene tsamen xxvij s.

Item gecocht tAntwerpen een root say omme een tente voer den altaer te makene xxx s. van nayene ende makene xv gr. van daer op te doen scriven *Veni Pater pauperum* ij s. iij d. *valent* xxxiij s. ix d.

Item betaelt Janne Hadtschot van den beelde vanden Heyligeeste van nyeuwe te verguldene ende te stofferen ij lb.

Item betaelt Gielise van Ranst van eender nyeuwer tabernacule boven den Heiligeest ende onder eenen voet x Rynsgulden *valent* ij ℔. x s.

Item betaelt Janne Perre, Willems van Assche ende eender jongen

dezen post : « Item betaelt Janne Hadtschodt van den beelde vanden Heyligeeste van nyeuwe te verguldene ende te stofferen... ij lb. En verder eene uitgave van 10 schellingen om « Melleke Coelen te schilderen ».

De kerkrekening over 1517 vermeldt het « pelle » of begrafenisrecht van den eerw. heer Jan Hatscot, kapelaan des begynhofs, op 28 Januari 1517 overleden. Deze is stellig onze schilder niet. Althans, het *Poortersboeck* vermeldt onder dato 23 Januari 1502.

« Jan Hadscot, heeren Janssone, priesters, es poirter gemaict xxiii[a] January a° xv[c]ii. »

Een ander lid dezer familie, heer Gommaar Hasscot, bewaart de kleederen van O. L. Vrouw en geeft den « bruithoet » uit, waarvoor hij 30 schell. groot 's jaars geniet.

(*Kerkrekening*, 1474-75).

Ongelukkiglijk is, bij onze weet, geen enkel stuk van al de schilders bekend, en, wie weet nochtans, of er in de Nethestad niet hier of daar iets bewaard bleef? Men zij erop gewezen.

B. BOUWMEESTERS EN STEENHOUWERS.

Wij hebben hooger gezien dat Lier in de xv[e] eeuw reeds zijn ambacht der *Vier Gekroonden* bezat. Geen wonder, dat de oprichting onzer hoofdkerk de kunstliefde van metsers en steenhouwers of witwerkers prikkelde. Daar de stof van dit artikel zich innerlijk met de geschiedenis van onzen kerkbouw versmelt, welke wij

vanden stellene om die beelde vanden Heyligeeste wederom op te stellene iij s. xviij[en].

Item betaelt voer xix ellen frenijen iij s. vi d. xviij[en].

Item betaelt Janne Boechoudt voer twee gheerdekens aenden altaer met meer reparacien xviij gr.

Item betaelt Thomase Sas van drie molkene ongebluschen calcx te vj gr. dmoecken met eender ouden reste tsamen iiij s. iiij ½ d.

Somma totalis Liii ℔. xiij s. vj ½ d. br.

Rekening der H. Geesttafel van Lier van 1510, archief van het Weldadigheidsbureel aldaar.

eerlang hopen in 't licht te geven, zullen wij ons slechts bij enkele gegevens bepalen.

Op de lijst der bouwmeesters, met de oprichting onzer kerk gelast, treffen wij slechts éenen Lierenaar aan, te weten Meester Jan Haseldonck, van 1447 tot 1485. De stadsrekeningen noemen hem « appelgierder », van het Fransch woordje *appareilleur* of steenbereider of « meester wercman van der stadt ».

Jan van den Haseldonck, wijlen Antonissone, verkocht op 25 Maart 1416 een huis in de Mechelstrate aan Yda van Loxberge.

Op 25 April 1418, koopt hij tegen heer Jan van Ysche, priester, een huis in de Berlaerstraat « bide Hoghebrugge opden hoec ».

Hij huwde, vóor 5 Januari 1421, Katline Ardennekens, dag waarop zijne vrouw met hare medeërven een huis buiten de Ekelschepoort op den hoek der vest verkoopt.

Den 1 Februari 1445 verschijnt hij voor schepenen van Lier met Thonis, zijnen broeder, als momber van Lisbeth Ardennekens, Aertsdochter, « onmondig » of minderjarig.

Jan van Hazeldonc of van den Hazeldonck ging op 16 Oogst 1431, voor schepenen van Antwerpen, voorwaarden aan met de kerkmeesters van Bouchout tot het bouwen van den toren der kerk van Bouchout (1), mits 10 mottoenen voor elke roede werks, den mottoen tegen 13 1/2 grooten gerekend. (Bijlage I).

Den 14 Juli 1447 nam hij aan het bouwen van het hoogkoor der kerk van Vracene; deze zou 24 voet breed, 54 voet lang en 40 voet hoog wezen; buitenwaarts zou hij Diedeghemschen arduin en « egsteenen » gebruiken; de steen voor 't vensterwerk (« d'vensterier ») zou zijn van de Poele en van der Heyde; Meester Everaert Spoirwater leverde de plans.

De aannemingsprijs bedroeg 148 pond grooten Vlaamsch, in drie jaarlijksche termijnen te betalen.

Wij deelen dit contract mede onder Bijlage II.

In de aanbestedingsakte wordt hij « metser tAntwerpen » geheeten.

Ten jare 1446 ging een Jan van Hazeldonck, metser, voor schepenen van Antwerpen, huwelijksvoorwaarden aan met Elisabeth

(1) F. Donnet. *Notes artistiques et archéologiques sur la province d'Anvers*, 1905, pp. 4-5, in de *Bulletins de l'Académie d'Archéologie*, 1905.

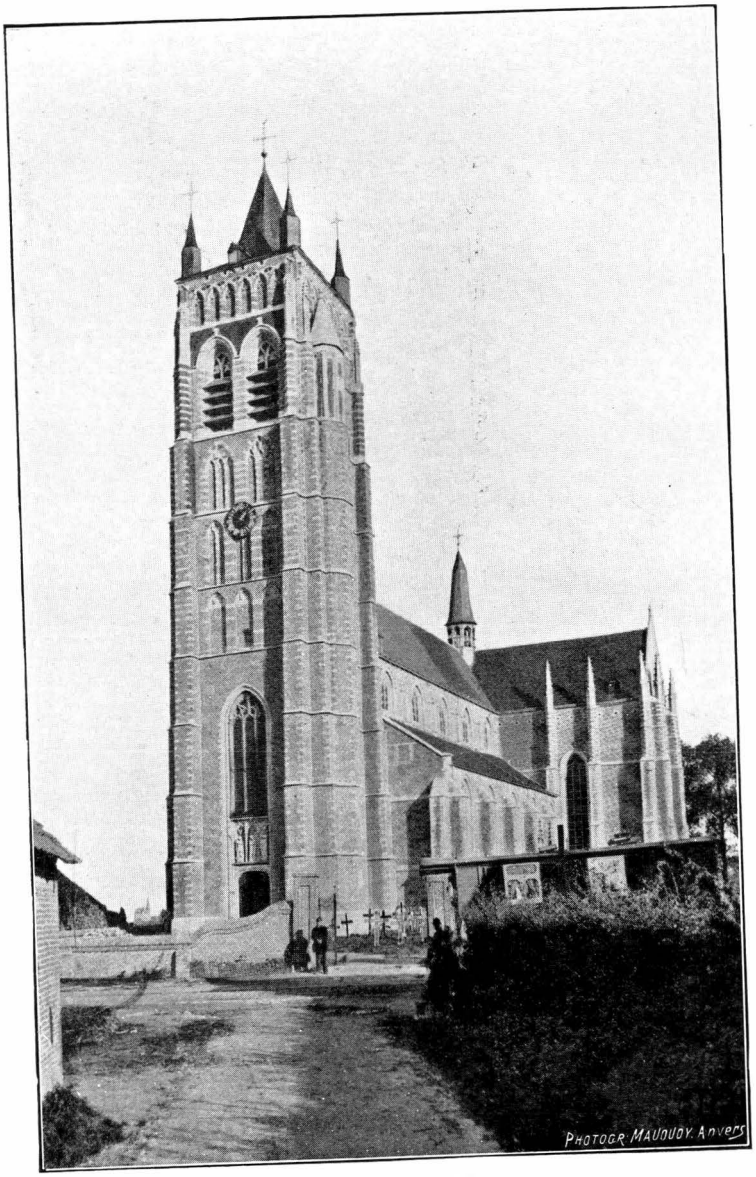

SINT LENAERTSTOREN (Brecht)

begonnen in 1436 door Mr Claus Van Haseldonck en Jan Stampaert.

Hollanders. Denkelijk geldt het hier zijnen zoon Jan, die in voormelde akte als borg optreedt.

Van af het jaar 1447 komt onze bouwmeester steeds in de akten met den titel van Meester voor; hij was tevens gezworen erfscheider der stad Lier; eene akte van den jare 1457 (1) noemt hem leenman van heer Henric van Withain, heer van Boutershem en Huldenberg, met den titel van Meester; van zijn zegel is slechts een brokje overig: een uil omklemt het wapenschild.

Als stadsbouwmeester van Lier genoot Meester Jan eene jaarwedde van 2 pond.

Een ander bouwmeester van denzelfden familienaam was Nicolaas Haseldonck, Verhaseldonck, of van den Haseldonck, almede een verdienstelijk kunstenaar. Hij was het immers die, op 10 Juli 1436, met Jan Stampert *alias* van Lyere, voor schepenen van Antwerpen ten verzoeke van den pastoor en der kerkmeesters van Brecht, als mede-provisors der Sint-Lenaertskapel aannam den opbouw van den toren met het portaal, « een rikelic portael met sinen beel(d) steden voer aenden torre,... ende die pileernen buyten te cleeden met met haeren beel(d)steden ende al dat wit werck van den portale vorseyt » (2). Van af de grondvesten tot op eene hoogte van 20 of 25 voet hadden de aannemers voor hunnen arbeid — de levering van steen en gerief bleef ten laste der aanbesteders — 17 guldens voor ieder duizend verwerkte steens; boven de 25 voet bedroeg het loon slechts 2 gulden per duizend steens. Dit verschil van prijs lag in het beitelen van het rijk portaal (3).

De Antwerpsche schepenbrieven behelzen ongetwijfeld verdere aanbestedingsakten van kerken en torens door hem opgericht.

De Liersche schepenakten leeren ons verder Aert van Wychmale en Adriaen, zijnen zoon, kennen, die op 4 Januari 1421 beken-

(1) Charter nr 396 der H.-Geesttafel, Lier.

(2) Bijlage II.

(3) Volgens de kerkrekening van 1436 (de oudst bewaarde) betaalde men toen 18 grooten het duizend karreelsteen. Het pond Brabants tot 4 gl. gerekend, vertegenwoordigde het metsersloon gemiddeld 2 gl. voor duizend verwerkt steen, wat ongeveer gelijk stond met de waarde van duizend steen; men houde echter rekening van de geldwaarde, die rond 1450, twintigmaal grooter was dan heden.

den ontvangen te hebben van de kerkmeesters van Santhoven, de som van 100 gouden kronen, de kroon te 56 grooten gerekend, en nog 20 pond groote Brabants, wegens aanneming « van metselrien ane de voirs. kerke en ane de torre van Santhoven » (1).

De Hollandsche uitgever Christiaan van Lom, die ten jare 1747 zijne *Beschrijving der stadt Lier* in 't licht gaf, bewerkt naar de oude Liersche kronijken en aanteekeningen uit de oude kerkrekeningen, leert ons de namen kennen van de metsers, beeldhouwers en aannemers die aan St-Gummaruskerk wrochten. (Zie Bijlage III).

De rekeningen der stad en van St-Gummaruskerk hebben ons de volgende namen van metsers en steenkappers bewaard, welke almede aan onze kerk wrochten:

Rombaut Goede Naeyens of Goedeweyns (1418), Gillis de Laet, Jan en Michiel Zouwen, Gillis de Proest en Jan van Roest (1424), Laureis van der Linden, aannemer (1425), enz.

BIJLAGE I.

Jan van den Haseldonck bekende dat hy den torre vander kercken van Boechout ghenomen heeft te maken van metselryen elke roede voor x mottoenen xiii ½ voer elken mottoen ende dat hy dair werken sal tallen tyde als hem de kerckmeesters stoffe leveren sullen, en waert dat hy aen den voerscreven torre yet meswrachte dat hy der kerken dat oprichten soude ter werclude pryse *unde obligave-*

(1) « Aert van Wychmale en Adriaen siin sone hebben bekent en verlyt dat zy opgehaven en ontfangen hebben van Thomase Bacx en van Aerde de Leege, kercmeesters vander kerke van Santhoven, vander zelven kerke wege, hondert goudt cronen elke crone te lvi gr. gerekent en noch twintich lb. groot en iiij groote brab. gelt, midts denwelke zy den voirs. kercmeesteren tvoirs. kerk behoef geloeft hebbe en geloven en elc van hen een voir al te volvuerne en wel en loffelic te voldoene alsulke vorwaerden van metselrien ane de voirs. kerke en ane de torre van Santhoven als zy metten vors. kercmeests tsamen gemaict hebben op hen zelven en op alle haer goederen etc. zonder argelist. *Testes* P. Paesschen Dielbeke, *scabini Lyrenses* iiij January a° xxiiij°.

(*Scab. protocollen Lier*, V, akte nr 230).

runt se et sua. Ende wairt dat sake dat de voerscreven Jan aflyvich worde voer ende eer den voerscreven torre volmaect waere, soe quam mede voer ons Katlyne Ardennekens syn wyf met Janne haren man geloefde de selve voerwaerde te voldoen *cum se & suis salvo* dat so wanneer den voerscreven torre xx voete hoghe gewrocht sal syn vande eerde opwairt, dat dan de voirscreven kercmeesters cose hebben selen sullen weder zij den voerscreven Janne leveren sullen een peert ende een ghewint ende dat hair toebehoirt oft dat zy hem vande voerscreven xx voete opwaert van elke roeden xii der voirscreven mottoene gheven sullen. xvi augusti.

Fiat littera soluto modo pro pinsoribus.

B iii guldens.

Scab. protocollen van Antwerpen, 1431, II, fo 321 vo.

BIJLAGE II.

Symoen de Hont ende Jacop van Buenelaer als kercmeesteren der kerken van Vraessene *ex una*, ende Jan vander Haseldonc, metser tAntwerpen, *ex altera*, bekenden dat sy onderling met malcanderen zeker vorwaerden gemaect hebben ende overcomen syn als van eenen choier dien de voirs. Jan maken sal, calc ende steene daer toe leveren inder manieren hier na verclaert. Inden yersten dat de voirs. Jan den voirg. choir xxiiij antwerpsche voet wyt sal maken bynnen der mueren en liiij voete lanc metten huyven bynnen den mueren ende xl voete hoege vanden dorpele vander lyedoren opwaert totter daclysten ende de mueren sal hij buyten maken van goeden Diedegheemschen ardunen ende egsteenen ende dveynsterier vanden Poele vander Heyden ende voirt alsoe meester Everaert Spoirwater bewysen sal van goeden custbaren steenen. Item alle ragimenten, reprysen, semeysen, sloitstenen, alle lysten caepmenten vormen tot sevenen toe daer af dat de ij syn met iij posten ende v met ij posten ende dafcleedinge boven vanden pylaeren in alder manieren alsoet meester Everaert voers. bewisen sal, sal hy maken van goeden custbaren steenen soe dat best tot elker manieren dienen sal. Item alle tcalc ende de roedesteene die ten voirs. wercke vanden choire

behoeven selen sal hy oic leveren ende de werclieden betalen. Behoudelic dien dat men hem dair toe sal doen hebben de nyeuwe roedesteene die nu opt kerchof staen ende de stoffe vanden ouden choire. Item alle de stoffe die hy totten voirs. wercke leveren sal sal hy moeten leveren op sinen cost tot opten nyeuwen dyck ende van daer selen de kercmeesteren die halen ontfaen ende opt kerchof bringen sonder sinen cost. Item dat hy den selven choir welven, plaesteren ende paveren sal met goeden Brueselsen voetsteenen. Item dat hij voirt maken sal vander kerken inden choir gaende met twee oft drie trappen ende eenen voer den autaer, ende voirt twee halve pilaeren voer den choir met eenen groeten boge achtervolgende den vouten vanden nyeuwen werke ende van daer opwaert eenen ghevel tusschen den choir ende der kerken met drie cruycen metten avenckele van witten steenen. Item dat hy fonderen sal na den eesch vanden fondamente ten goeden gronde iiij voete dicke oft meer eest te doene. Item vander voetlysten opwaert soe sal hy den muer dic maken ij ½ voete ende de pilaren wtstaende na den last van den wercke. Ende hier voer selen hem de voirs. kercmeesteren geven ende betalen de somme van hondert ende xlviij pont gr. Vleems gelts eens hevende, te wetene bynnen drie jaren deen na den anderen volgende ende bynnen elken jare een derdendeel ende elc derdendeel te drie paymenten daeraf dyerste p. vanden yersten jaer wesen sal *Johannis Bap^te^ proximo*, dander te Bamisse, dende en tderde *Purificatione deinde* ende alsoe oec in dander ij jaren deinden diesgelyke. Ende omme de voirs. leveringe ende werc te voldoen ende de voers. penninge te betalene inder maniere voers. *obligarunt* de voers. paertien *se et sua;* gebraecke yet aenden voirs. Janne, Henrick van Sompeken Cornelis Danckaerts ende Jan van den Haseldonck des voirs. Janssone *satisfacient cum se et suis cum relevatione.*

S(olvit) de Kercke.

Scab. protocollen Antwerpen, 1417, II, fol. 196 v°.

BIJLAGE III.

Her Heinrick vander Beke, priester, Prochiaen van Brechte, Gielys van Alphen ende Wouter Willem Wouterszone, als Provisoeren

ende Kercmeesteren der capellen van Sinte Ledenaerts, aen deen partye, ende Meester Claus van Haseldonc ende Jan Stampaert *alias* van Lyere, metsers, aen dander partye, bekenden ende verliden onderlinge aen beyden partyen dat zekere condicien ende vorwaerden tusschen hen gemaect ende geordineert syn als van eenen torre te Sinte-Ledenaerts te metsene, alsoe hierna bescreven staet. Inden yrsten is voirwaerde, waert dat zake dat dat fundament van den vors. torre gefundeert worde inder eerden xii voete of daeromtrent, luttel myn oft meer, dat dan de voirs. Meester Claus ende Jan Stampert hebben sullen van elken duysent steens te metsene, xvii guldens *prout communiter in Antwerpia*, ende waert dat zake dat men den voirs. torre dieper funderen moeste toten drifsande, des souden de voirs. metsers bliven inde Kercmeesters van Sinte-Ledenaerts ende goiden mannen van geliken saken, ende des sullen hen die Kercmeesters leveren calc, savel, steen, stellinchout ende datter toe behoirt, ende zy zelen hen zelven cnaepen ende dienen. Item de voirwaerden van elken voirs. duysent steens te vermetsene zullen dueren toter tyt dat den vors. torre hoech syn sal boven der eerden xx oft xxv voete oft daeromtrent, ten wederseggen des voirs. Meesters Claus ende Jans, zonder argelist. Vorders is voirwaerde dat de vors. metsers zullen metsen een rikelic portael met sinen beelsteden voer aenden torre, ende die leene boven mit sinen witten werke mit hoirre toebehoirten, ende die pileernen buyten te cleeden met hoeren beelsteden ende al dit werck vanden portale vors., ende dat men aenden zelven torre metsen zal zullen de vors. Meesters Claus ende Jan bynnen leggen sonder der voirs. capellen cost. Ende voert, als van der metselryen boven der erden ende boven de voirs. xxv voete, soe hebben de voirs. metsers den voirs. persoon ende Kercmeesters gelooft ende toegeseyt dat zy altoes dat werck voertmaken zullen ende willen II guldens myn elck duysent steens dan ander wercliede van prise nemen selen, zonder argelist. *Unde obligarunt* de voirs. metsers hen ende thaere ende elc voer al.

x[a] Julii.

Scab. protocollen Antwerpen, 1436, fol. 33.

BIJLAGE IV.

Van Lom — bl.	Jaar	Namen.	Uitgevoerde werken aan Sint-Gummaruskerk.
307	1425	Peter Vermeren	24 voet pylaer onder den toren.
308	1426	Peter de steenhouwer	een sluitsteen.
		Lambert van den Eynden	venster en boog in den toren.
309	1435	Goosen van den Eynden	de pilaren en bogen in den beuk.
309	1436		de onderste zolder boven het welfsel.
»	1439		de beeldsteden der XII Apostelen.
	1441		eenige altaren in den beuk gewyd.
310	1442	Mr Jan Maldermans (1) en Jan Wagemans	de boog der kerk, groote scheiboog.
	1443		beuk voltrokken = 25 roeden à 13 saluten roede = 328 saluten of 98 $\frac{m}{n}$ gr.
		Mr Andries Keldermans	6 harnassen met de posten der glazen vens aan den boeg.
		Mr Jan Keldermans, Mr Bouwen Munnik en M Goosen van der Linden	575 voeten « odynen » tot elk kruis van twel van den boog.
311		Mr Adriaen van Wyckmale	welft 6 kruisen van den hoek mits 14 $\frac{m}{n}$.
	1444	Mr Dominicus van Loven	bespreekt den groote boog van de koor.
	1448	(	kruiswerk boven St-Eloys en St-Gomma
	1453	(	altaren.
312	1455	Mr Jan Mol	de torennaald besteed mits 4 pond.
	1460		1ste steen van 't kruiswerk gelegd.
	1462		kapel Ste-Cathrien gemetst.
			(Otto v. d. Bemden en zijn broeder sch ken 36 p. en de Kerkms 14 p. = 50 $\frac{m}{n}$.
	1473		2 pilaren in den muur der oude koor geme
		Mr Hereman	besteekt de koor. Het kruiswerk is af.
314	1475	Mr Jan de Smit te Mechelen	het kruis van de kleinen toren, 286 pond gende, mits 2 pond gr.
315	1476		de oude kerk afgebroken.
			Joannes de Bourbon, biscop Luik, sche 1 glazen venster in den beuk, bij St-El alter; nog andere vensters geschonken, Jan Colibrant, de hr van Imerseel.
316		Mr Jan Haseldonck	pilaar in den ommegang achter de koor voet hoog.
»		Mr Jan Boeks	welfsel hoog koor gemaakt.
317	1480		tresory of schatkamer en 3 kapellen: Ha boog, Bakkerskapel en hr Joris Colibr kapel.
		Mr Henric Perre en consoorten	maakt in den omgang voor de sacristy, St-Sebast. koor en St-Antonius-à-Pad koor, nu Bakkerskapel en Colibrantsk nu Colvenierskapel, de welfsels mits 9 Brab.

(1) Lees: Keldermans.

Van Lom — bl.	Jaar	Namen.	Uitgevoerde werken. aan Sint-Gummaruskerk.
	1483	Mr Henric & Mr Gomar Perre	kapittelhuis gemaakt, oude kapittelkamer en kelder afgebroken; de panden en 2 kapellen en kapittelkamer gewelfd mits 8 ℔.
318	1494	Mr Dominicus van Loven	slaagt den boog der hooge koor over.
	1506		sufragaan Kamerijk wijdt 6 altaren.
	1512	Mr Jan Peyre & cons.	breekt de oude hooge koor af.
	1515		het hooge koor gedekt met schalien, groot 11 roeden.
319		Roeland Coymans	maakt nieuw kruis op de hooge koor, 201 pond wegende.
	1517		keizer Maximiliaen schenkt 3 ramen in 't hoog koor; bisschoppen Kamerijk en Utrecht 2 r.; prevost van Maestricht, abt St-Bernaerts en stad Antwerpen ieder 1.
		Abraham Janssens, schilder	schildert binnenste paneel hoogaltaar. Op 16 mei 1517 is het hoogaltaar gewijd en 9 altaren in den ommegang en een gedeelte van het hoogkoor en omgang.
	1518	Dezelve	schildert de deuren der schilderij hoogaltaar.
	1534		oczael gemaakt en tabernakel.
	1548		welfsel in het kruiswerk boven St-Eloysaltaar.
	1549		„ „ „ „ St-Gomaersalter
	1555		eenige steekbogen boven den omgang tegen de hooge koor.
	1557		
	1559		de abt van St-Bernards geeft 1 glas boven St-Gomaersaltaer.
	1567		nog 4 steekbogen.
	1569		nog 4 steekbogen.

III. — De Tryptiek-Colibrant te Lier en haren schenker.

Vier jaren zijn verloopen sedert wij eene verhandeling over de Tryptiek-Colibrant meêdeelden (1). Ondertusschen lieten wij dit onderwerp niet varen; wij namen inzage van de talrijke bijdragen door een paar dozijn schrijvers aan hetzelve gewijd en stonden verbaasd bij al den opgedienden onzin.

Slechts één schrijver, wijlen de heer P. Génard, deed oorspronkelijke navorschingen over het Liersch panneel (2). Nademaal de familie Colibrant van een bij uitstek Liersch geslacht was, bepaalde deze schrijver zich uitsluitelijk tot opzoekingen in het archief der Nethestad, dan wanneer de Colibranten, over het algemeen genomen, hunne geboortestad hadden verlaten. Op aanraden van den heer Georges Hulin, lid der Academie, onderzochten wij de Antwerpsche scabinale protocollen en ontsluierden daar meer dan een geheim.

* * *

De erfelijkheid der voornamen in de middeleeuwsche geslachten is een steen des aanstoots, waarover de geslachtskundigen vrij dikwijls stronkelen.

Dit is andermaal het geval met de familie Colibrant, in welke rond de jaren 1500-1510 gelijktijdig tal van Jannen en Jorissen optreden. Gelukkiglijk laten de Antwerpsche schepenbrieven ons toe daarin klaar te zien.

Ziehier hoe de heer Génard de buitenpersonaadjes of de schenkers der Tryptiek Colibrant beschrijft:

« Het uitwendige der luiken is insgelyks geschilderd, en dit gedeelte des tafereels, dat niet een schryver eener byzondere aendacht schynt weerdig te hebben geoordeeld, heeft ons nogtans in staet gesteld

(1) *Bulletin des Métiers d'art*, février 1904, t. III, pp. 243-249.

(2) *Aanteekeningen over eene schilderij en hare luiken der XVe eeuw in de collegiale kerk van Lier*, 1860, 34 blz. in-12°.

van eene belangryke ontdekking te doen. In der daed, wy hebben er de portretten van verscheidene personaedjen op gevonden, welke, volgens het gebruik, diegene zyn van de *schenkers* en hunne familie.

» Regts, op een wit kussen, is een ridder geknield, van omtrent vyf en veertig jaren; hy is gekleed met het kostuem der XVe eeuw en draegt den wapenrok; zyn patroon sint Jan-Baptist bevindt zich links met het mystische lam. Achter den ridder ziet men zyne twee zonen; even als hun vader, hebben zy het zweerd aan de zyde en zyn met den wapenrok bekleed; de eerste, blond van hoofd, draegt een stalen pantser; de tweede, met bruin haer, heeft er een gouden.

» Het oppergedeelte van het paneel bevat de geslachtwapens van den ridder; zy zyn: *van zilver met twee afgesneden leliebloemen van sabel* (zwart) *in het frankkwartier van goud met dry merletten van sabel, het schild bekroond met stalen helm, met gouden lis; helmsieraad: een gouden kuipken waeruit het borststuk van een man steekt met baerd, gekleed met een gouden onderkleed en muts van hetzelfde metael met boorden van bruinen pels. Helmdekken van zilver en van goud (van sabel?)*

» De linke luik geeft ons het portret der schenkster. Even als haer gemael is zy geknield en heeft de handen te gader; een witte sluijer bedekt haer het hoofd. Naby haer, heure eenige dochter, omtrent veertien jaer oud, en aen hare zyde, haer patroon, de heilige Jacobus de Oudere. In het oppergedeelte van het tafereel, een engel, de geslachtwapens der edel vrouw vasthoudende; zy zyn: *van keel* (rood) *met twee vrouwenhoofden van vleeschkleur in het bovenstuk en eene gouden ster van zes stralen puntig uitgaende in de schildvoet.*

» De namen ontdekken van de familiën aen welke deze wapenschilden behooren, was niet moeijelyk; wy hebben ze in onze opzoekingen dikwerf ontmoet. Dat men dus voor altoos het denkbeeld van eenen aertshertog en eene spaensche vorstin late vare; een eenvoudige ridder en zyne vrouw zullen voortaen de eer genieten van het belangryk triptiek van Sint-Gummarus te hebben laten schilderen.

» Het wapenschild van den man behoort aen de familie COLIBRANT; dat van de vrouw, aen de familie MEYNGLAERT; de voornamen der schenkers ons veropenbaerd zynde door hunne beschermheiligen, bleef er ons niets over dan het bewys te vinden van het huwelyk, in de XVe eeuw, van den ridder JAN BAPTIST COLIBRANT met JACOBA

Meyngiaert. Onverwachten tegenslag; het was maer met moeite dat wy ons geschikte oorkonden mogten bezorgen om ons de noodige inlichtingen te geven; want de omstandigheden welke eene menigte gedrukte werken ons leverden en onder anderen het *Généalogie de la famille de Van der Noot*, door Azevedo, waren ver van aen het doel onzer opzoekingen te beantwoorden; de verwarring die in de afstammingen bestond, deed ons een kostelyken tyd verliezen. Eindelyk, dank aen de dienstveerdigheid van twee boekminnaers, MM. Hendrik Le Grelle en P. Th. Moons-Van der Straelen, werden wij in staet gesteld van de oorspronkelyke handschriftelijke geslachtlysten der twee familiën te raedplegen; het was niet zonder eene ware voldoening te gevoelen dat wy hier, op gemeld tydstip, de echte aenduiding vonden van het huwelyk door het tafereel van Lier bestatigd.

» De familie Colibrant, eene der oudste des hertogdoms van Braband, stamt af, gelyk men weet, van het oude huis van Van Liere, waer zy bestendig het wapenschild heeft van gevoerd, gekorven met de geslachtwapens der familie Kerreman, in frank-kwartier geplaetst. De familie Meyngiaert, die aen de stad Antwerpen eenen burgemeester en schepenen gegeven had, telde insgelyks onder de eerweerdigste onzer provinciën; zy beroemde zich zelfs over hare verwantschap met eenen der afstammelingen van Pieter Pot, den vermaerden stichter der abtdy van Sint-Salvator te Antwerpen en een der voornaemste weldoeners van de moederstad des belgischen koophandels.

» Jan Baptist Colibrant was zoon van Jan Colibrant en van Joanna van Heffene, deze laetste aen eene familie toehoorende die, in de xv^e^ eeuw, in Mechelen verbleef.

» Van zyne vrouw Jacoba Meyngiaert, had Jan Baptist Colibrant dry kinderen gehad; de oudste zyner zonen hiet *Joris*, de jongste *Jan*, gelyk zyn vader; de naem der dochter is ons onbekend gebleven. *Joris* stierf in Palestina den 12^n^ augusty 1511, zonder huwelyk te hebben aengegaen. Wat zynen jongeren broeder raekt, hy huwde Joanna van Houbraken, waervan hy twee dochters had: 1° *Judoca*, die zich in de echt vereenigde met *Jan Berwouts*, en 2° *Joanna*, die Lucas Moninex, schepen van Lier, tot echtgenoot had.

Jan-Baptist Colibrant vervulde waerschynlyk ook ambtelyke betrek-

kingen te Lier; wy veronderstellen zelfs dat hy er de hoofdman was der Kolveniers, en wy zoeken in deze byzonderheid de uitlegging van de verschillende mildheden welke hy en zyne familie niet ophielden aen deze gilde te doen. In der daed, wy zien dat het triptiek van het *huwelyk der heilige Maegd* ten allen tyde den autaer versierde der kapel van Sint-Christoffel, in 1480 gebouwd door den ridder Joris Colibrant, jongsten broeder van Jan en schepen van Lier in 1503-1514. Op dit tydstip was deze kapel versierd met geschilderde glasramen, aen de gilde opgedragen door de antwerpsche familiën van Draeck, Van de Werve, Van Wachtendonck, alle dry verwant met degene van Colibrant; men las er de zinspreuk dezer laetste op: 'T es al kinderspel. De ridder had, daerenboven, zyne milddadigheid uitgestrekt over de kollegiale zelf, en reeds, in 1476, had hy den beuk dezer kerk verrykt met eene groote geschilderde glasraem, geplaetst boven het standbeeld van den heiligen Petrus.

» Uit de voorgaende oorkonden en de datums erin aengehaeld, schynt te volgen dat het triptiek van Sint-Gummarus omtrent het einde der xv^{e} eeuw geschilderd is.

» Verschillende beweegredenen zetten ons aen om deze meening te houden staen, en ofschoon, tot ons groot spyt, de handvesten der stad en der kollegiale ons niet eene stellige inlichting bezorgd hebben, zal eene eenvoudige opsomming der feiten ons gelyk geven.

» Wy hebben door het portret van Jan-Baptist Colibrant gezien, dat deze heer, op het tydstip der vervaerdiging van het triptiek, den ouderdom van vyf-en-veertig jaren bereikt had. Voor eenen oogenblik aennemende dat de overlevering, welke wil dat het tafereel omtrent 1496 gemaeld is, met de waerheid overeenstemme, zoo volgt daeruit dat onze ridder omstreeks 1451 geboren is. Hy was dus vyf-en-twintig jaer in 1476, op den oogenblik dat hy, volgens de registers van Sint-Gummarus, eene glasraem aen de kollegiale van Lier offerde; hy was er dertig in 1481, vermoedelyk tydstip van zyn huwelyk met Jacoba Meyngiaert. Zyne oudste dochter, welke de linker luik voorstelt als veertien jaer oud zynde, zou ongeveer 1482 geboren zyn, en zyne zonen Joris en Jan, twaelf tot dertien jaer oud schynende, zouden in 1483 en 1484 het licht hebben gezien. De eerste had, by gevolg, by zyne dood in Jerusalem, in 1511, den

ouderdom van acht-en-twintig jaer bereikt. Gelyk men ziet, hebben deze jaertallen niets dat gewaegd zy, en zyn van aert om de twyfelmoedigheid der nauwgezetste oudheidskundigen weg te ruimen; van eenen anderen kant, de kostumen alleen duiden op eene beslissende wyze aen dat het tafereel in 't begin der regering van Philip den Schoone gemaeld is. » — Tot dusverre de heer Génard.

De aldaar voorgestelde persoon is wel degelijk Jan Colibrant — zijn schutspatroon, de H. Joannes-Baptista en zijn geslachtswapen getuigen het; doch aangaande zijne vrouw steunt de heer Génard slechts op eene genealogische en heraldieke aanteekening, namelijk een handschriftelijke geslachtslijst der familiën Colibrant en Mengiaert, opgemaakt door J. B. van der Straelen (1).

Nu, wat betreft het wapen der vrouw, hierover bezit men, volgens de opgaven van den weled. heer Baron C. de Borrekens, geene gegevens. Gelukkiglijk komt het zegel van Willem Mengiaert, burgemeester van Antwerpen in 1443, en de hs. stamboom der familie Pot (stadsarchief Antwerpen), desaangaande allen twijfel wegnemen.

Zegel van Willem Mengiaert.

Als bij toeval echter, treffen wij in het Liersch archief (2) en wel op hetzelfde jaar, eene variante van gemeld zegel aan, ins-

(1) *Bibliothèque royale*, Ms., IIe série 761[1], nos 82 ot 470.
(2) Archief der H. Geesttafel, Charter nr 335.

gelijks van Willem Mengiaert, schepen van Antwerpen, doch verbeeldende *een schild beladen met twee rozen in het bovenstuk, eene roos in den schildvoet, in 't midden eene Gothische letter i* of *j*.

Ander zegel van Willem Mengiaert.

Zegel van Willem van de Werve.

Het bestaan van dit zegel, dat wel degelijk den naam Mengiaert draagt, komt ons eenigszins verdacht voor, des te meer dat de lijst van het Antwerpsch magistraat op het 1443 slechts eénen Willem Mengiaert vermeldt, tenzij men aanneme dat onze schepen twee zegels gebruikte. De heer Louis Bisschops, onder-archivaris ter stede, die eene bijzondere studie over de Antwerpsche schepenzegels bereidt, noemt het een raadsel, althans, het zegel komt hem verdacht voor evenals het ander aanhangend zegel van Willem van de Werve.

De heer Génard heet de gezellin van Jan Colibrant, *Jacoba* Meyngiaert; haar voornaam daarentegen is, volgens onze akten, *Josina*. Daar Josina de vrouwelijke vorm is van Joos, in 't Fransch Josse, in 't latijn Judocus, zou de voorgestelde beschermheilige de H. Judocus wezen. De naam Joos ging in het geslacht Colibrant over, en wij vinden hem later terug, in latijnschen vorm, bij Judoca Colibrant, gehuwd met Jan Berwouts.

Jan Colibrant schijnt afgetrokken te hebben geleefd; wij treffen zijnen naam slechts eenmaal aan in de Liersche schepenbrieven, te weten den 9 October 1487, wanneer hij aan Cornelis van Heffene,

wonende te Mechelen, tot behoef van dezes wettige huisvrouw Juf. Katline s'Douwen, 2 pond groote Brabants 's jaars verkoopt op eene hoeve met gronden en toebehooren, geheeten het *Goct ten Dycke* onder den bijvang van Lier, en op al zijne andere goederen, en dit, zegt de akte, mits eene som van penningen gekomen van zeker goed der voorzeide jufvrouw s'Douwen toebehoorende bij Cornelis van Heffene verkocht en waarvan Jan Colibrant de penningen had aanvaard. De akte bepaalde, dat de comparant de rent mocht aflossen naar goeddunken en meldt dat zijn vader overleden was (« Jan Colibrant, Jans sone wijlen ») (1).

Verder vermeldt eene akte van 28 Maart 1490, een stuk land te Kessel palende aan « wilen Jan Colibrant », doch dit kan evengoed Jans vader beduiden.

Het sterfjaar van Jan Colibrant is ons onbekend, doch stellig was het vóór 1490, want den 23 Augustus van gemeld jaar vinden wij in de Antwerpsche schepenbrieven het huwelijkcontract van Baltasar van Ymmerseel, bastaardzoon van heer Jan van Immerseel, ridder, generaal der Lierenaars tijdens dit woelig tijdvak, heer van Iteghem, Hameiden, Wommelghem, markgraaf van Antwerpen van 1494 tot 1503 (2), met « jufvrouw Jozyne Mengiaerts, wijlen Gillis dochter, Jan Colibrants weduwe. »

Dit verdrag bedingt, dat, ingeval van gebrek aan wettig oir, de onroerende goederen de zijde zullen volgen van waar zij gekomen zijn; geene renten van Josina Mengiaert zullen mogen afgelegd worden, althans, in 't voorkomend geval, in andere renten aangelegd; geen onroerend goed mag worden verkocht tenzij ten overstaan en met goedkeuring van vier harer naastbestaanden; al ander goed zal « bij 't scheyden vanden huwelycke deylen half en half. » De laatstlevende behoudt zijne kleederen, kleinigheden en juweelen; Balthazar zal zijn paard en harnas behouden. De langstlevende zal hebben « in duarie » op de doode zijde 5 pond erflijk, van half tot half jaar betaalbaar.

Tevens verschijnt in de akte heer Jan van Immerseel, ridder, Balthasars natuurlijke vader, die zijnen zoon 50 gl., deels in erf, deels

(1). *Scab. protocollen Lier*, deel 15, 1486-1498.
(2) *Cfr.* Th. de Raadt, *Itegem et ses seigneurs*, p. 53.

in lijfrent zal bezetten. Na deze akte volgt eene aanteekening, volgens dewelke de secretaris Beca de huwelijksvoorwaarden ontwierp, die collega Lodewyckx te boek stelde (1).

De toon dezer akte leert, dat het verschil van maatschappelijke stand tusschen de weduwe Colibrant en den bastaard van Immerseel groot was; alle voorzorgen werden genomen om hem het verkwisten onmogelijk te maken; men vrage niet of de markgraaf vreemd aan deze koppeling was.

(1) Baltasar van Ymmersseel bastaert zone heer Jans van Ymmersseel, ridders, *ex una*, ende joufr. Jozyne Mengiaerts Gielis dochter wilen *cum tutore*, *ex altera*, bekenden in gerechte huwelycker voorwaerden op dat etc. dat zij willecoorden ende consenteerden *pro se et suis* dat zoo wanneer thuwelic bedde tusschen hen beiden gescheiden sal zyn weder daer wittich oir is alsdan levende oft nyet dat alle de erflycke ende onroerende goede ende renten die zy nu aen malcanderen te huwelycke brengen oft versterven selen gaen ende bliven selen ter zyden waert van daer die gecomen zelen zyn. Ende oft enige vande voers. Joeff. Jozynen renten afgequeten werdden dat men de penninge daer af comende sal moeten beleggen aen andere gelycke erfrenten en natueren vander afgequetender renten staende en gaende. Ende en salmen der selver Joufr. Jozynen erflycke ende onruerende goede en renten nyet moegen vercoopen veranderen verthieren oft versetten in gheene manieren ten zy by consente en bywesene van iiij der voers. joufr. Jozynen naesten vrienden ende magen twee van svaders en ij van huer moeder zyden. Ende wart daer af yet ter contrarien gedaen dat dat van onweerden zyn soude. Item alle andere goede sal men ten scheidene van den huwelycke deylen half en half. Behoudelic den lanstlevende van hen zyn cleeden cleynheden ende juweelen tzynen live behoirende en Balthasar zyn peert en harnasch op dat hy dan een heeft en daer toe oic zyn vordeel inde ruerende haeflycke goede nade stad rechte van Antwerpen. Voort is vorwaerde dat de lanstlevende van hen in dien thuwelic bedde voers. schiet zonder wettich oir van hen beiden comen zynde sal hebben in gerechte duarien op alle des aflivigen haeflycke ende erflycke goede vive ponde gr. brab. lyfrenten van halven jaere te halven jaere van dan verschinende maer anders nyet. Voerdane geloefde heer Jan van Ymmerseel ridder *qui eciam comparuit* dat ny den voers. Baltasar zynen natuerlyken zone geven sal vyftich gulden deen helft daer af in erfrenten ter quitingen staende den d. xvi d. ende dander helft in lyfrenten tzynen live den d. viij d. altyt ter quitingen ende met verschenender renten.

xxiij d. Augusty a° xc
ende geset vut Beca beworp by my
Lodewycx.

Schepenbrieven Antwerpen, 1490, I, 132 v°.

Hunne vereeniging gedijde niet, want reeds vóor 26 September 1493 was Josina Mengiaerts van het tooneel verdwenen, dag waarop Balthazar van Immerseel, dienaar der Lange Roede, huwelijkscontract aanging met Juf. Geertruid Palms, weduwe van Pauwel van Meerle (1). Uit hunnen echt was een dochtertje gesproten, Josina van Immerseel, die vóor 1518 huwde met Michiel van Groelst, op 23 December 1520 voor notaris Math. Steenberch testeerde en vóor 2 Maart 1520 (o s.) overleed, een dochtertje nalatende met name Anna van Groelst, die vóor April 1540 (o. s.) Bonaventura van Wachtendonck huwde (2).

Ontleden wij thans de akten van het sterfhuis Colibrant-van Immerseel-Mengiaert.

Den 13 Oogst 1501 verkoopt Cornelis Bouwens, kruidenier, aan de voogden van Jan en Joris, wettige zonen van wijlen Jan Colibrant, en van jufvrouw Joesine, wettige dochter van Balthazar van Immerseel, « daer moeder van allen af was jouffrouwe Joesine Meyngiaert ten voerseyden kinderen behoefs », 20 schellingen grooten brabants op eene « hoeve dat iiij woningen zijn, met gronde, groot 40 roeden, gestaan op den *Caudenberg*. (*Scab. prot. Antw.*, 1501, 38).

Op 13 Januari 1501 (o. s.) verschenen voor schepenen van Antwerpen Jan van der Elst en Joris Colibrant, als vrienden, magen en voogden van Jan en Joris Colibrant wettige kinderen van wijlen Jan Colibrant *daar moeder af was* jufvrouw Josina Mengiaerts, wettige dochter van wijlen Gillis Mengiaerts, van den voorbedde; Wouter van Immerseel en Willem Lodewycx, secretaris der stad, als vrienden, magen en voogden van jufvrouw Josina van Immerseel, wettige dochter van Balthazar van Immerseel die hij had *na het overlijden* van Jan Colibrant bij de voorzeide jufvrouw Josina Mengiaerts; verder Jan van Halmale, Janszone, ridder, en meester Jan Croeck, doctor in de medicijnen, als voogden van jufvrouw Lisbeth Mengiaerts, van het nabed; met deze akte gaan partijen over tot de verdeeling der nalatenschap van Gielis Mengiaerts hunnen vader en grootvader (3).

(1) *Scab. protocollen van Antwerpen*, 1493, II, 48.

(2) Medegedeeld door den heer L. Bisschops, onder-archivaris te Antwerpen.

(3) *Schepenbrieven van Antwerpen*, 1501, *sub* Stecke, Lodewycx en Vaken, fol. 49 en 68.

Den 17 September 1509 verkoopen Willem van Halmale en jufvrouw Katline van den Hulst, die luttel tijds te voren getrouwd waren, aan de voogden der weezen van jufvrouw Josina Meyngiaerts 4 pond erfelijk op een huis in de *Vlier* of *Boeksteeg* (1).

Op 21 Januari 1510 (o. s.) verkoopt Joris Colibrant, wettige zoon van Jan Colibrant, mits 40 pond groot Brabants, aan Balthazar van Immerseel (2) zijn derde deel in de hoeve, gronden en toebehoorten geheeten *'t goet van Groenenberg* onder Sint-Laureys te Hove, dat hij van zijne ouders had geërfd; wat dit deel meer waard was, moest hij zijnen broeder Jan Colibrant opleggen. Ten slotte voegt de akte er deze merkwaardige bepaling bij: « ende is te wetene dat de penningen hieraf comende bekeert zijn om des voorzeide Joris reyse van Jherusalem » (3). Onmiddellijk daarna volgt eene andere akte waarbij Joris Colibrant in eigen naam en voor Jan, zijnen broeder, en voor juffrouw Josina van Immerseel, Balthazars dochter, zijne zuster, aan zijnen neef Jan van den Elst verkoopt een twaalfde van 5 nobelen, 5 zisters rog, 4 kapuinen en 6 hinnen 's jaars, op wijlen Godevaert van der Dilfts goed te Wyneghem *aen de Vloet*, hen verstorven van wijlen Jan van der Elst, hunnen oud-oom, en waarin Jan van der Elst reeds de andere deelen bezat (4).

Op 9 April 1510 verkocht Frans Colibrant, wijlen Willemszone, als gemachtigd van Joris Colibrant, den jonge, volgens procuratie van 1 Februari « alhier », aan Berthelmeus Thielens een bosch onder Brecht (5).

Uitwijzens deze twee laatste akten, waren de weezen Colibrant en de wees Josina van Immerseel meerderjarig in 1510, wanneer zij, zonder tusschenkomst hunner voogden, vaste goederen verkoopen.

Wij spraken daareven van Joris Colibrants ontworpene reis naar Jerusalem.

(1) *Schepenbrieven van Antwerpen*, 1509, *sub* Gobbaerts en Lodewycx, fol. 26; fol. 19 het huwelijksverdrag der echtelingen van Halmale-van den Hulst.

(2) Deze is denkelijk de stiefvader van Joris Colibrant, alhoewel de akte het niet uitdrukkelijk zegt.

(3) *Ibidem*, 1510, fol. 251.

(4) *Ibidem*, 1510, fol. 252.

(5) *Ibidem*, 1510, fol. 198 v°.

Op dit tijdstip was het doen van bedevaarten naar Jerusalem onder de grootste boetplegingen gerekend, welke men eenen zondaar kon opleggen, en zeker niet ten onrechte; maar de reis was aan zooveel ongemakken en gevaren, beletsels en vermoeienissen onderhevig, dat zeer weinige pelgrims van zulken tocht terugkeerden. De minste ramp, welke hun kon overkomen, was, door de Turken in slavernij gebracht, of door struikroovers uitgeplunderd te worden.

Deze staat van zaken bracht zeker Antwerpsch reeder, met name Dirk van Paeschen, op het denkbeeld dat hij eene heerlijke onderneming zou wagen indien hij zijn schip voor de kusten van Syrië uitrustte, om pelgrims derwaarts te brengen en hen in de eene of andere haven te ontschepen, van waar zij langs den kortsten weg over land naar Jerusalem zouden kunnen reizen. De voorwaarden waren vervat *in een reglement* in de Fransche, Duitsche en Latijnsche taal opgesteld. Deze soort van prospectus werd bij ettelijke honderden afdruksels onder het publiek verspreid. De prijs voor den overtocht was bepaald op tachtig Hongaarsche dukaten (omtrent negen honderd frank van onze munt). Dit was waarlijk niet duur, wanneer men in aanmerking neemt, dat het schip, alvorens naar Syrië te stevenen, ook St-Jacob van Compostella en de haven van Rome moest aan doen (1).

Meester Antoon Robyns, barbier-chirurgijn, geboortig van Mechelen, maakte de reis mede evenals een getal passagiers. De reis liep in de beste voorwaarden af.

Uit Antwerpen op 25 of 26 Februari 1511 vertrokken, was het schip reeds den 7 September terug te Rome, van waar eenige pelgrims den weg over land te paard vervolgden en op Ste-Catharinadag (25 November) te Antwerpen aankwamen ; twee burgers, — hun naam wordt bij de kronijkschrijvers niet vermeld — en Joris Colibrant, van Lier, waren onderwege dood gebleven. Het schip was slechts den 24 Maart 1512 te Antwerpen terug (2). Onze jonge reiziger was denkelijk niet de eenige Lierenaar die de reis medemaakte, want kapelaan Dryemans teekent desaangaande aan: « Anno 1535

(1) Mertens en Torfs. *Geschiedenis van Antwerpen*, III, 334.

(2) Aug. Thys. *Le navigateur Dierick van Paesschen en 1511. Bulletins de la propriété, 1885*, p. 56.

obiit Lambrecht van den Bulcke, ridder, die te Jerusalem was geweest, 20 Augusti begraven bij St Andriesautaer, en voor zijn baer was een riet gedragen *in qualitate* als *miles* (ridder), 16 mottoenen.» *(Lyra sacra*, fol. 306).

De kerkrekening S^tt^ Gummari over het jaar 1513 vermeldt, dat Joris Colibrant onderwege Jerusalem dood bleef den 12 Augustus 1512; denkelijk werd zijn lijk der Middellandsche zee toevertrouwd, want de rekening spreekt van geene begrafenis. Het *Fautboeck* of *Kladboek* der kerkrekening over 1513 vermeldt, fol. 16 verso, het volgende (1):

« Ontfanc in Julii a° xiij (1513).

» Item xiiij Julij ontfaen van Franse Colibrant voor de exequien van h^r^ Jorijs Colibrant, ten heylighen lande overleden, voor 't pellen van xx mottoenen, *valent* . . . . . xxij s. vi d.

» Ten selven daege ontfaen van de selve voer in syne testamente beset tot reparacie van des heylichs Sacraments, Onze lieve Vrouwe, St Annen en St Gomaers altaren elcken vij s. vi den., *valent* tsamen . . . . . xxx s.

Ziehier hoe kapelaan Hendrik Drymans in zijne *Jaerboeken nopens de stad en het kapittel van Lier*, II, bl. 263, de uitvaart van Joris Colibrant beschrijft:

« Anno 1512: Meester Joris Colibrant sterft onder wegen Jerusalem opden 12 Augusti 1511. Syn uytvaert wirt gehouden tot Lier dynsdag na halfvasten den 23 Meert & hadde het pellen (baarkleed) van 20 mottoenen, maer het baer was bekleed met een swert laeken van het sterfhuys, hetwelk de kerck behiel(d). Daer waeren 4 stallichten van 20 pond, en nogh 2, een van voor & een achter de baere, nog 18 clyn tortsen van 1 1/2 pond, de baer stond voor de hooge choor & den rouw van de mans ook & daer gingen geen vrouwen mede maer bleven in hunnen rouw thuys sitten, men dede 7 & 30ste; toen quamen de mans in de choor, & daer gingen voor in den rouw, maer op 't uytvaert niet omdat hy geen maegschap en hadde, en men droeg syn wapen voor de baer met een riet, en alle de keersen hadden wapen. »

De aanhaling van kapelaan Drymans is belangvol, doch schijnt

(1) *Fautboek der kerkrekeningen van 1512-1528*, fol. 16 v°.

ons eenigszins verdacht: 1° hij zegt, dat de uitvaart plaats had dijnsdag na halfvasten; het voor ons liggend *Fautboek* zegt dat Frans Colibrant op 13 Juli de uitvaartrechten betaalde en spreekt van geen anderen datum; echter is 't mogelijk dat Drymans dit aanteekende uit de oorspronkelijke kerkrekening, welke thans, evenals al de vorige van af 1508 tot 1555, verdwenen of verrot zijn, of dat de betaling later geschiedde; 2° doch, waar hij beweert, dat Joris Colibrant geene maagschap had, verkeert hij stellig in dwaling, daar Jan, zijn broeder, wel degelijk in leven was ten dage der uitvaart en lange jaren later, zooals verder betuigd wordt.

Den 4 Juni 1512 verkoopen Frans Colibrant en Jan van Gottignies « synen medegeselle » als testamentuitvoerders van Joris Colibrant den jonge, aan Jan van Lantrop, tot behoef van Jan van Crombach, de 4 pond erfelijk op een huis in de Boeksteeg, waarvan hooger onder dagteekening 17 September 1509 spraak was (1); verder de rent van 20 schellingen groot Brabants, beroepen in de hoogergemelde akte van 13 Oogst 1501. Nog lieten zij op 15 Juni 1512 aan Hendrik van Mechelen te Brecht afkwijten, mits 20 pond groot Brabants, de 20 schellingen erflijk uitgaande op den *hoeve ten Neste*, onder Sterthoven te Brecht (2). Eene dergelijke rent uitgaande op een huis in de Veemerkt werd den 6 October deszelfden jaars afgekweten.

Veder nog liet Frans Colibrant, op 23 December 1514, in naam van het sterfhuis Joris Colibrant aan het dorp Ouwen, eene kapitale rent van 28 pond groot Brabants afleggen (3) welke rent tijdens den oorlog met Luik was aangegaan (4).

De voornaamste akte echter, welke onze secretaris als testamentuitvoerder verleed, was de akte van 15 Januari 1515 (o. s.), waarbij hij voor schepenen van Antwerpen eene erfrente van 3 pond 4 schellingen gr. Brab. bezet op 8 gemeten gronds onder Austruweel en

(1) *Ibidem*, 1512, *sub* VAKEN en KEYSER, fol. 68.
(2) *Ibidem*, 1512, fol 70.
(3) *Ibidem*, 1514, fol. 35.
(4) Ten stadsarchieve van Antwerpen berust nog de omstandige staat van de schulden door de dorpen van het Markgraafschap tijdens dien rampzaligen oorlog opgeloopen. De stad Antwerpen had deze schulden tijdelijk op zich genomen.

op andere panden aldaar, te weten : 2 pond 10 schellingen tot behoef van twee wekemissen « die de voorseyde Jorys gefundeert heeft ende begheert gedaen ende gecelebreert te worden in Sint Gommaarskercke tot Lyere, *in de capelle bij den selven wijlen Joris gefundeert ende doen maken in den omganck van de choore achter den hoogen autaer* der voorzeide kercke ter eere van den Seven Weeden van Maria, ende seven Blijscapen der selver, ende ter eere van Sinte Joseph, bruidegom ende bewaerder van Maria; deene dair af des Vridaechs ter eere van de Seven Weeden van Maria ende d'andere tsanderdaechs ter eere van de Seven Blycapen der selver; » de overige 15 schellingen gr. Brabants tot behoef van drie plechtige gezongen missen die men jaarlijks in dezelfde kapel zou zingen « metten orgele in discante, dat is, — meerstemmig — op de volgende dagen : op den 1^{en} Vrijdag na Paschen ter eere der VII Weeën, de tweede 's Zaterdags na O.-H. Hemelvaart ter eere van de VII Blijdschappen van Maria of eenen anderen geschikten dag; de derde op St-Josephsdag (1). Deze merkwaardige akte geeft den sleutel der tryptiek Colibrant : Joris Colibrant stichtte de kapel Colibrant, evenals de gebroeders van den Bempde, Gilis Heyns, kerkmeester, heeren Karel Michiels en Hendrik Bredeniers, en meer anderen dergelijke stichtingen tot stand hadden gebracht.

Men zal wel opwerpen dat het *Fautboeck* van geene schildery of tryptiek gewaagt; dat is zoo, doch, het rept evenmin van de bezetting van het altaar. Recht jammer dat wy het testament van onzen pelgrim niet voor de hand hebben; dan ware alle twijfel weggenomen.

Het zou wel vreemd voorkomen dat hij, die het altaar begiftigde, er de bouwingskosten niet zou hebben van gedragen.

Meergemeld *Fautbocck* fol. 111 v°, vermeldt a° 1516-1517 dezen post : « Item betaelt aen Aert Joris voor L (50) geerden tot de glasen venstere van St Joris, weegende .... »

(1) *Scab. protocollen Antwerpen*, 1515, fol. 165 : — De h^{r} Génard deelde deze akte mede aan den h^{r} L. Theunissens, die ze benuttigde by de uitgave van den *Résumé chronologique de l'histoire du chapitre de Saint-Gommaire à Lierre*, opgenomen in de *Analectes pour servir à l'histoire eclésiastique de la Belgique*, t. V. (1868), p. 27.

En verder op vrijdag 16 Mei deszelfden jaars worden « Mynheer de Suffragaen van Cameryck », den zegelaar en heer Claas van Nispen, promoteur en andere « officiers van M. Heere van Cameryck », beschonken met 7 stoopen wyns.

's Anderdaags wydde de suffragaan « eenen eynde » van het hoogkoor en den omgang, zoo binnen als buiten; het hoog altaar « *met noch* IX *altaeren in deselfde omgang*, is te samen X altaeren », wat eene uitgave van 5 pond kwam te staan.

Tevens verbonden de kerkmeesters zich jegens den bisschop van Kamerijk 40 kronen of 12 pond groot Brabants in drie termijnen te betalen voor deze wijding.

Tot nader bewijs dus mag men met veel grond veronderstellen, dat de tryptiek Colibrant *in* of *omtrent* 1517 vervaardigd werd, wanneer de kapel voltrokken was. Het is opmerkelijk, zegt de hr G. Hulin, dat de uitvoering van de portretten der schenkers op de buitenpaneelen verre beneden de portretten der binnenpaneelen staat; hoogst waarschijnlijk zijn deze te Lier door eenen schilder der plaats uitgevoerd, die de sinds lang overleden schenkers van nabij had gekend doch hunne trekken uit het geheugen moest malen.

Het tijdvak en de omstandigheden waarin het Liersch paneel ontstond, mogen dus als opgelost aanzien worden.

Anders is het gesteld met den naam des schilders.

« Was de schilderij besteld door Joris Colibrant, den jonge, — ik zou niet aarzelen, zegt de hr Gorges Hulin, — ze eenen Lierschen meester toe te schrijven (1), b. v. aan Jan Hadscot. »

(1) In verband met deze stof drukt de heer leeraar G. H(ulin) de Loo in zijnen *Catalogue critique de l'exposition de tableaux flamands, Bruges, 1902*, het volgende, bl. VII: « Vu les habitudes du Moyen âge et l'exclusivisme des corps de métiers, les commandes s'adressaient presque toujours aux artistes locaux. Les exceptions à cette règle visent surtout les peintres attachés au service des princes, ou quelques sommités de l'art, dont les œuvres étaient recherchées partout. En ce qui concerne les œuvres de qualité moyenne, il y a une forte présomption qu'elles sont *d'origine locale*, lorsque, bien entendu, il s'agit *d'un centre artistique de quelque importance.* »

Zich steunende op de beschrijving van wijlen Alfons Wouters, zegt de heer A. J. Wouters (*) over de Liersche schilderij het volgende: « Le maître

(*) *Le Musée de Bruxelles*, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1906.

Maar, daar dezelve hoogst waarschijnlijk besteld werd door Frans Colibrant, testamentuitvoerder van Joris Colibrant, die Antwerpen bewoonde, alwaar, het op dit tijdvak aan geene schilders ontbrak,

de la légende de Marie Madeleine (**), nom donné par l'auteur de ce catalogue à un peintre flamand inconnu, dont les œuvres capitales sont: le tryptique ci-dessus, exécuté pour un couvent de Prémontrés, le tryptique du Mariage de la Vierge, conservé à l'église de Saint-Gommaire à Lierre et exécuté pour la famille Colibrant, de cette ville et les fresques de l'ancien hôtel Busleyden, à Malines. Les tryptiques ont été tour à tour attribués à Roger van der Weyden, à Memling, à van Orley, Henri Bles, Lanceloot Blondeel et finalement à Jean Gossart. »

Uit het onderzoek, te Mechelen door den heer leeraar Frans Van Leemputten gedaan, is gebleken, dat de fresco's in olieverfschildering werden uitgevoerd!

(**) « Der Meister der Magdalenen-Legende. Eine Grupe stilverwandter südniederländischer Gemälde, die etwa 1525 entstanden sind, habe ich zusammengestelt und ihren nicht sehr bedeutenden Meister nach der Magdalenen-Legende getauft, weil er die Historie der Heiligen Büherin öfters dargestelt hat. Vergl. *Repertorium für Kunstw.*, 1900, S. 256. Der Maler, von den viele Madonnenbilder bekantt sind, scheint seine Lehrzeit in Brüssel bei van Orley durgemacht zu haben. » MAX J FRIEDLÄNDER. *Meisterwerke der Niederländischen Malerei des XV. u. XVI. Jahrhunderts auf der Ausstellung zu Brügge, 1902*, p. 27-28. »

Op de Brugsche tentoonstelling der Vlaamsche Primitieven prijkte onder nr 192 eene tryptiek: *de H. Catharina en de wijsgeeren*, toehoorende aan Sir Fred. Cook, waarvan de *Catalogue critique* van den heer Georges Hulin (p. 52) zegt: « M. Friedlander attribue, à bon droit croyons-nous, ce tableau à la même main qui a peint celui de l'église de Lierre. Il est fâcheux que ce dernier n'ait pas été envoyé à l'exposition de Bruges. Nous ne le connaissons que par la photographie que nous a montrée M. Friedlander. La composition, l'architecture, l'ornementation, etc., nous paraissent en effet indiquer le même auteur ».

Volgens deze gegevens wordt de tryptiek Colibrant toegeschreven aan eenen onbekenden (Brabander omtrent 1520?). (Dezelfde *Catalogue critique* vermeldt verder onder nrs 191, 329, 362, 366, 374 verschillende werken aan eenen anderen Brabander toegeschreven). Volgens den heer Hulin is deze Brabander een schilder van tweeden rang.

Op onze beurt betreuren wij dat het Liersch tafereel niet naar Brugge werd gezonden; de kerkfabriek St Gummari, door verregaande bezorgdheid voor het kunststuk afgeschrikt voor het gevaar, welk de verplaatsing en het verporren der panneelen opleverden, durfde dezelve niet laten volgen, en

zoo houdt de heer Hulin het er voor, dat de tryptiek in deze stad vervaardigd werd. De schildering der buitenpaneelen, de portretten van Jan Colibrant, Josina Mengiaert, zijne gade, en hunne drie kinderen, steunt deze zienwijze.

* * *

Jan Colibrant, broeder van Joris, den jonge, verkocht op Mei 1511

wij zelf keurden nog verleden jaar die handelwijze goed, wanneer er andermaal sprake was het kunststuk naar de tentoonstelling van het *Gulden Vlies* te zenden.

Luister wat de heer A. J. Wouters, lid der commissie van het Brusselsch Museum, in zijne *Vlaamsche Schilderkunst* (1887), bl. 38, over onbekende meesters zegt:

« Bijna altijd vindt men, beneden de groote bekende kunstenaren, een aantal andere, van welke de handvesten en de musea veelal slechts enkele namen bewaard hebben. In de XVe eeuw moest dit aantal ongemeen groot zijn; want de archieven der gemeenten en der oude gilden geven bij honderden namen van van Eyck's en Memlinc's tijdgenooten op. Jammer maar, dat hunne werken verloren of onbekend zijn en het zoo zelden mogelijk is het talent der makers vast te stellen. De inlichtingen ontbreken om hun de werken, die nog zouden bestaan, met gewisheid te kunnen toeschrijven. De Vlaamsche gothieken teekenden zelden hunne paneelen. Eenigen, als Jan van Eyck, van der Weyden, Christus en Memlinc, stelden soms hunnen naam op de inlijsting; maar het gebruik des bandteekens op het paneel zelf is slechts met den aanvang der XVIe eeuw algemeen geworden. Hoevele dier oude paneelen zijn er met hunne oorspronkelijke lijsten tot ons overgekomen? Wat de letters betreft, die men op enkele tafereelen ontwaart en waarin men ten gevolge eener maar al te zeer heerschende dwaling, de beginletters van des kunstenaars naam wil herkennen, die zijn nooit anders dan de initialen der schenkers.

» Men zal dus lichtelijk begrijpen hoe er nog steeds vele schilderijen uit de XVe eeuw, die door niemand opgeëischt worden, bij voortduring als van onbekende meesters geboekt blijven. Het krielt er van, gansch Europa door. Onderscheidene daarvan zijn meesterstukken, die nu eens aan Hubrecht of Jan van Eyck, en dan weer van der Weyden of aan Memlinc toegeschreven worden. Zoo heeft men, bv.: Christus aan het Kruis, in het paleis van Justitie te Parijs; de Afdoening van het Kruis, in het museum van Weenen; St-Hieronymus, in het museum van Napels; de legende van den H. Bertinus, in het paleis van prins Frederik, te 's Gravenhage; O.-L.-Vr. met het Kindje Jezus, in het museum te Palermo, enz. »

zijn derde deel in de hoeve van *Groenenberg*, onder Hove, mits 4 pond Brab. (Vaken en Keyser, 1, fol. 3).

Op 1 Juni 1519 verschijnt voor schepenen van Antwerpen heer Jan van Hautain, kapelaan te Lier, als gemachtigde van Jan Colibrant volgens procuratie voor schepenen van Lier, en verkoopt aan Godevaert de Vos eene rente van 3 pond 7 schellingen erflijk op de dorpen Norderwyck en Morchoven (Vaken en Keyser, 318).

Op 26 September 1521 doet hij de overdracht (1) van zijn goed te Vorschote (thans Viersel) *d'Waterscap* geheeten ongeveer 13 bunder land bevattende en teekent het stuk aldus :

JAN COLIBRANT.

Volgens de geslachtslijsten der familie Colibrant, opgemaakt door O. F. Lacehie « héraut d'armes du Luxembourg » 1656, J. B. Van der Straelen, Goethals (2) en P. Génard, huwde Jan Colibrant zekere Johanna van Haubraken. Wij kennen geene enkele akte waarin de naam dezer vrouw vermeld wordt.

Luidens de kerkrekening S^ti^ Gummari stierven 20 en 29 Mei 1517 twee kinderen van Jan Colibrant, die in de kapel van zijn broeder begraven werden en ieder 2 Peeters voor pellerecht betaalden.

Volgens eene akte van 1524 was hij een der vier voogden der weezen Frans Colibrant.

De kerkrekening over 1554 vermeldt het pellerecht van 20 mottoenen over Jan Colibrant en die van 1560 dit der weduwe van Jan Colibrant (16 mottoenen).

Verder lieten de echtelingen Colibrant-van Houbraken twee dochters na: Judoca, gehuwd met Jan Berwauts of Bervoets en Joanna, die Lucas Moninckx, schepen van Lier, huwde en aldaar op 20 Januari 1586 stierf; met haar verdween het geslacht Colibrant te Lier (3).

* * *

Ziehier thans eenige levensberichten over Joris Colibrant, den

(1) *Déclarations des fiefs* n° 3691.

(2) *Bibl. Royale*, ms., *fonds Goethals*, n°s 938 ; IIe série. 767^1^, n°s 82 et 470.

(3) In de XVIIIe eeuw treffen wij te Mechelen tal van Colibranten aan; de naam dezer familie leeft onder den vorm *Colebranders* te Aerschot voort.

oude, die de oom en denkelijk de peter was van den schenker der tryptiek.

Joris Colibrant, de oude, was schepen der stad en 's Bijvangs Lier van 1497 tot 1502, 1504, 1507, 1509-1511, 1513-1514; hij was tevens laat van het Hof van Nazareth in 1505 en H.-Geestmeester van Lier van 1507 tot 1521, in 1524 en 1528. In die laatste hoedanigheid stelde hij, op 8 September 1520, zijn handteeken op den rug eener charter van 15 Juni 1480 waarbij eene rente afgelegd wordt aan de H.-Geesttafel (1).

Luidens de volgende akten, ontleend aen Antwerpsche scab. protocollen, verkocht hij op 17 Februari 1491 (o. s.) aan Lisbeth van der Hagen 6 viertel rog uitgaande op eene hoeve onder Berlaer, en op 14 Juni 1496 aan Gillis Heyns 2 pond erfelijk op hetzelfde goed.

Op 29 Januari 1499 (o. s.) (*Bost* en *Angelis*, 202), verkoopt Joris Colibrant, « wettig sone van wilen Jan Colibrant, daer moeder af was juffrouwe Joanna van Heffene », aan juf. Adriana van der Crocht, wettige huisvrouwe van Merten van der Straten. — derhalve zijne schoonzuster, ook te Lier woonachtig, 20 schellingen erfelijk op meergemelde hoeve te Berlaer aen de *Bastynsstrate;* » den 6 Juni 1502 verkoopt hij nogmaals 2 pond erfelijk op gemelde hoeve aan juf. Katline sBox.

Op 4 Maart 1515 (o. s.) verschijnt hij de laatste maal voor de Antwerpsche schepenbank en belast zijnen bemd te Berlaer in *Scarenbroeck* met 20 schellingen erflijk ten voordeele van den heer Michiel Perre, kapelaan te Lier. Eindelijk, 28 april 1518, verschijnt voor schepenen van Antwerpen Godevaert de Vos, als lasthebbende van Joris Colibrant en van jufr. Anna van der Straten, volgens procuratie gegeven voor Mr Jan van Hautain, openbaar notaris te Lier op 12 april ll., en verkoopt den voogden van de wees Isabella Oolen 6 pond erflijk op 1 1/2 bunder beemd aan *de Mol* en op andere panden. Op 2 Juni 1522 lichten zij nog 5 mottoenen erflijk op hunne goederen. (Schepenbrief Lier).

Den 24 Juli deszelfden jaars gelast hij Frans Colibrant, stadssecretaris, 3 pond groote te verkoopen aan Mr Jacob Voocht, uit-

(1) *Archief H. Geesttafel*, charter n^r^ 478.

gaande op 6 gemeten land te Austruweel belast met 3 pond erflijk voor twee missen door Joris Colibrant bezet. Volgens die akte bewoonde Jan Colibrant het goed *ten Dycke* buiten Lier. (Vaken en Keyser, fol. 16). Al deze berentingen getuigen wel juist van geenen welstand.

Op 26 September 1521 deed hij, als man van Anna van der Straten, de overdracht van het leen van Eynthout en andere onder de parochie Zommeren en zette er het onderstaande handteeken op (1).

« Ic Jorys Colibrant certifieere voere de waerheyt den commissarissen geordineert totten taxe vanden dienste der leenen van Brabant, dat jouffrouwe Anne vander Straten mynder wettiger gesellinnen van onsen heere de Keysere als hertoghe van Brabant te leene houdende is *dnegenste deel van den goeden van Eynhouds* metten toebehoorten inde prochie van *Zomeren* gelegen, weert zynde jairlycx thien mudden rocx maten van Lyere, in ghelde thien Rinsgulden tot twintich stuvers elcken Rinsgulden gerekent welcke vors. goeden onbecommert syn. Des toirconden hebbic mynen naem onder geschreven opten xxvje^n^ dach van september anno xv^c^ ende xxj.

Joris Colibrat.

Den 20 Maart 1520 (o. s) deed Joris Colibrant en zijn collega Lodewijk Oskens, als arbiters of scheidrechters voor de doode zijde, uitspraak in zake van den doodslag door Meester Peeter de Hane, « cyrurgyn » begaan op Gillis Wavere. De woelige barbier-docter ontkwam het met den mondzoen, de bekostiging van een zeker getal zielmissen ende plaatsing van een ijzeren kruis op de plaats waar de moord geschiedde, eene geldboete van honderd Rynsgulden en het offeren van drie kaarsen van één pond. Nadat Mr Peeter de kaarsen op de aangeduide plaatsen gedragen had, ging hij, vergezeld van de wetsdienaars in een linnen kleed, bervoets en blootshoofds, op het kerkhof van Sint-Pieter en werd daar, op het graf des geëuvelden, tot den mondzoen toegelaten, in tegenwoordigheid van veel volk, zegt de akte. Ditmaal « zat Meester Peeter op de pijnbank », wat niet belette dat hij luttel tijds later, wegens scheldwoorden tot eenen der stadsschepenen ter herberg *den Valk* uit-

(1) *Aveux et dénombrements à la cour féodale de Brabant,* n^r^ 3732.

gesproken, op het raadshuis openbaar vergiffenis moest vragen, evenals zijne klapzieke gade (1).

De echtelingen Colibrant-van der Straeten hadden een talrijk kroost.

Luidens de kerkrekening St-Gummari, verloren zij in 1514 een zoontje, Henneken genaamd, dat is Jan, veertien jaar oud. Hunne andere kinderen staan opgenoemd in eenen schepenbrief van Lier van 9 Januari 1548 waarbij juf. Joanna Colibrant, weduwe van Jonker Hendrik van Wachtendonck, Mr Joese Colibrant, haar broeder, « medecijn wonende in der universiteit van Leuven »; *Antonis* Colibrant, ook haar broeder, volgens procuratie; juf. *Digna* Colibrant, met Mr Andries Tesch, haren man; juf. Katline Colibrant wed. van Jan Boeynhals; Libert du Freyn, drossaard van Waelhem, als man van juf. *Anna* Colibrant, groot van kinde gaande; allen kinderen van wijlen Joris Colibrant en van juf. Anna van der Straten en de erven van der Straten, Doernhoven-Thoemas aan Ambrosius de Coninck 4 bunder land onder Viersel verkoopen. *(Scab. protocollen*, reg. nr XVI).

Joris Colibrant schonk aan zijne dochter Joanna zijne hoeve onder Berlaer, welke zij op 18 Oogst 1530 verhief en 3 pond 15 st. voor hergeweide betaalde. *(Compte des reliefs des fiefs*, n° 17.838*)*.

Meester Joese of Joseph Colibrant huwde te Leuven Anna Bresipts en was de vader van Rumoldus Colibrant, geboren te Leuven in 1514, als eersten prelaat van Postel overleden 13 October 1626.

De hs. geslachtslijsten Colibrant noemen verder nog Joris Colibrant, gehuwd met Anna Werremans, zonder nalatenschap overleden.

* * *

Frans Colibrant, testamentuitvoerder van Joris Colibrant, den jonge, verschijnt de eerste maal in de Antwerpsche schepenbrieven op 24 December 1507. Hij was zoon van Willem, overleden voór 1510. Op 12 Oogst 1512 kocht hij een huis met poort aan St Joris-kerkhof, dat hij reeds op 13 Oogst des volgenden jaars overdraagt aan Jan van Gottignies, gehuwd met Clara Colibrant (Gobbaert en Lodewycx, fol. 383 v°). Op 18 April 1516 verkoopt hij aan zijnen

(1) *Vonnisboek* van 1516 tot 1536, in 't Stadsarchief van Lier.

ambtgenoot, Mr Peeter Gobbaert, 2 pond 2 schellingen erflijk op zijnen hof in de « Sinte Katelijnevest ».

Den 11 Oogst 1520 ging hij huwelijksvoorwaarden aan met juffrouw Josina van der Cammen, Daniëlsdochter, die hem een ruimen bruidschat aanbracht. In geval van kinderloosheid, zooals het feitelijk het geval was, zou hij, langstlevende, 6 pond vooruit hebben; zij, langstlevende, 12 pond. (Gobbaert en Colibrant, fo 190), zijn tweede huwelijk gedijde niet, want reeds op 4 Maart 1521 (1520 o.s.) verschenen voor schepenen van Antwerpen, Jan Colibrant de oude, Jan de Lathouwer en Jan Biers, tevens in naam van Jan Colibrant, hunnen medegezel, als naaste vrienden, magen en geleverde momberen metten rechte » van de wettige kinderen van wijlen Frans Colibrant stadssecretaris, die aan Garsy Peris, spaansch koopman, verkochten eene huizing te voren twee woningen met plaats, stal, halven bornput, halven gang met bleekhof en zomerhuis daar tegenover de straat gelegen, op de St-Kathelijnevest, door den afflijvige gekocht in 1507 tegen Lossie Cheels boven de 8 pond gereed geld om 20 pond erflijk (Vaken en Keyser, fol. 331 vo).

De weduwe Colibrant overleed vóor 1524, weshalve hoogergemelde voogden in 't bijzijn van Willem Colibrant, Franszone, en van Lisbeth Biers, aan vader van der Cammen de 20 pond 5 schellingen erflijk overgaven, bezet op den eigendom der Katelijnevest, in voldoening der 1,500 gulden welke hij zijner dochter als bruidschat had gegeven. Na deze akte, verleden op 15 October 1524 volgt de gewone akte van minnelijke scheiding (Keyser en Ryt, fo 396).

Uit gemeld huwelijk sproten, behalve gemelden Willem, nog twee dochters: Constantia, overleden voor 1540 en gehuwd met Costen van Hovorst, waarvan nalatenschap, en Ursula, geprofest in 't klooster van Steynaert bij St-Truiden (1531).

Willem Colibrant, schepen van Antwerpen in 1538, overleed na 1549 en was gehuwd met Helena van Wachtendonck, dochter van Rombout, ridder; zij werden gescheiden bij vonnis van den officiaal van Kamerijk te Brussel, dd. 10 November 1542 (1).

(1) Medegedeeld door den heer L. Bisschops, onder-archivaris te Antwerpen.

Ziehier hoe Th. de Raadt (1), het zegel van Willem Colibrant beschrijft: trois fleurs de lis, le franc-quartier chargé de trois merlettes, brisé en chef à senestre d'une étoile flamboyante (un soleil, voir *Clarensone, Zon).* Cimier: une buste entre deux.... (bâtons, haches, banderoles?), issant d'une cuve. Légende: S tribv Gvihhel'i Colibràt (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden).*

« L'étoile flamboyante, ou soleil, est une brisure empruntée aux armes d'une famille alliée non encore identifiée, armes que l'on mit sur l'un des volets de tryptique, classés au N° 67, au Musée ancien, à Bruxelles. C'est un écu de sinople, ou d'azur, au soleil d'or. »

Op het rechterluik van het tryptiek waarvan de Raadt spreekt is een bejaarde Colibrant afgebeeld in knielende houding en houdende in beide handen een perkament of stichtingsakte. Op den achtergrond is eene burcht, eene heerenwoning met toren geschilderd; een engel leidt eenen vreemdeling binnen; achterwaarts een bebergd landschap, en in de lucht eenen engel met het wapen Colibrant. De voorstelling des engels schijnt op eene liefdadige stichting te wijzen, doch, hierover weten wij bepaald niets. Op het linkerpaneel knielt Colibrants gade, met den rozenkrans in de hand. Op den achtergrond almede een bebergd landschap; in de lucht een engel houdende een wapen, half Colibrant, op het andere halfstuk eene zon.

De naam van den schilder dezer luiken is onbekend; de schildering der binnenluiken van Sint-Gommarusaltaar behoort tot de school der Tryptiek-Colibrant.

Ten beteren verstande des lezers sluiten wij deze beschrijving met den stamboom der Colibranten, die in betrek staan met de tryptiek.

Inmiddels bereiden wij, met de medewerking van onzen geachten collega, den heer L. Bisschops, eene volledige studie over deze voorname Liersche familie.

J. B. Stockmans.

---

(1) *Sceaux armoriés,* etc, II, 242.

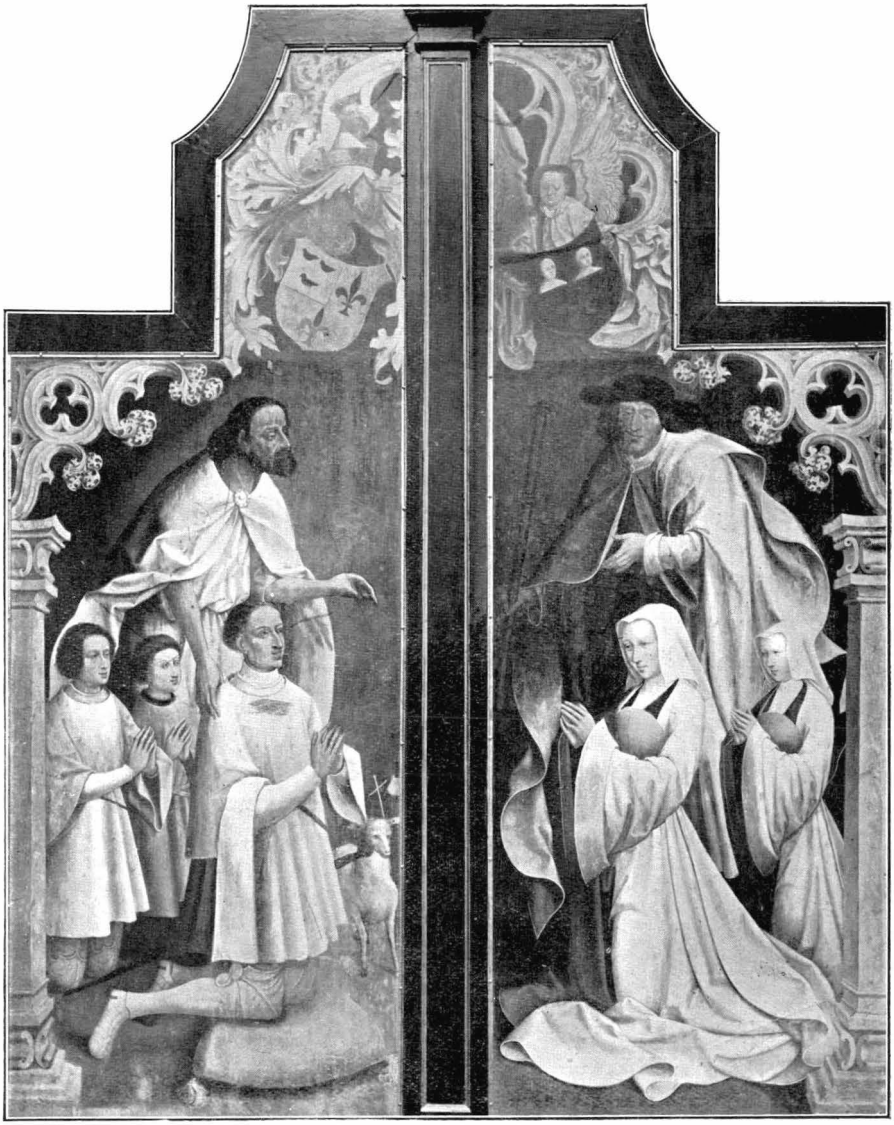

JAN COLIBRANT
en zijne zonen Jan en Joris

JOSINA MEYNGIAERT
en hare dochter Josina van Immerseel

S[t] Gummaruskerk – Lier.

Buitenluiken der Trytiek-Colibrant (rond 1517).

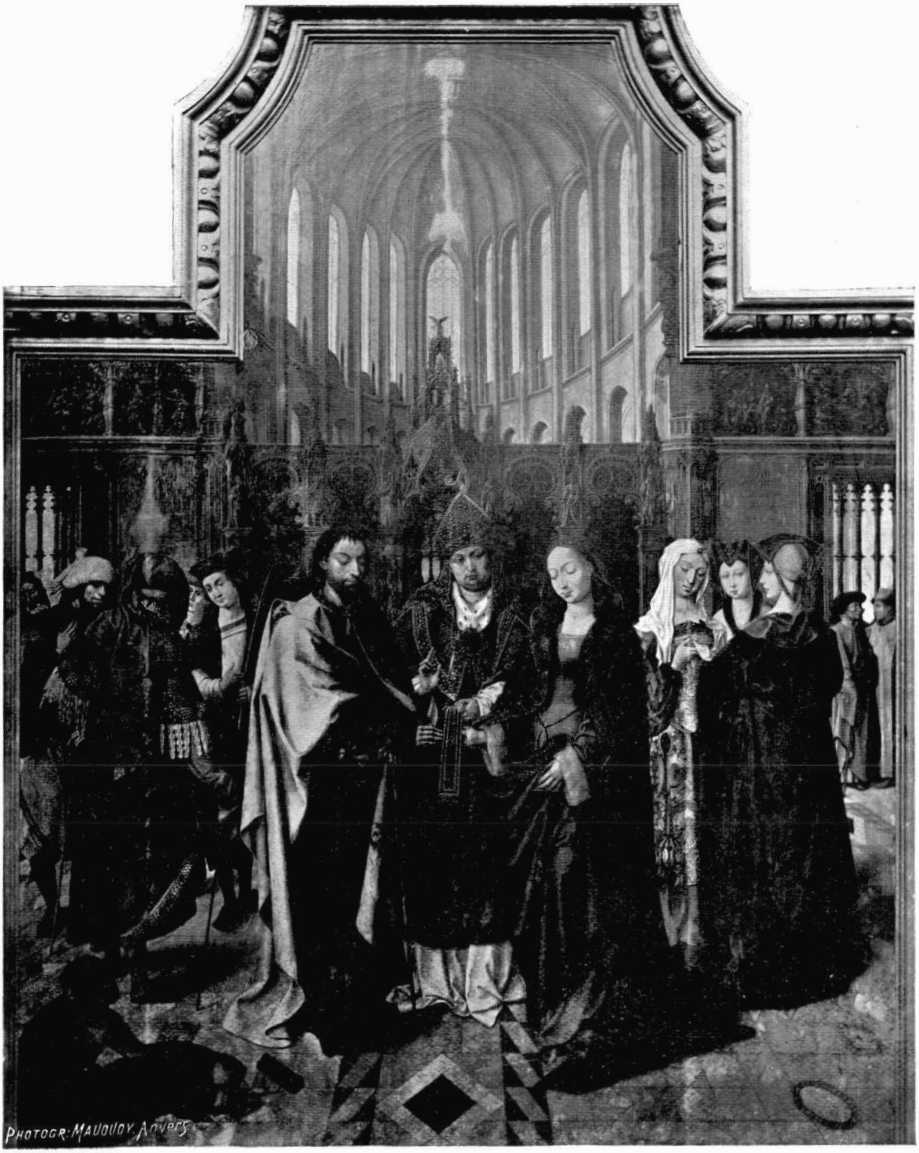

Photographie : Ch. Stalpaert.

DE TROUW VAN MARIA

St Gummaruskerk — Lier.

Middenstuk der Tryptiek-Colibrant (rond 1517

DE BOODSCHAP

DE ZUIVERING

St Gummaruskerk — Lier

Luiken der Tryptiek-Colibrant (rond 1517).

COLIBRANT

Zijne Gade (Colensone ?)

Oud-Museum (Brussel).

Luiken eener Tryptiek (N° 67 oud — N° 568 nieuw).

DE AANBIDDING DER HERDERS

DE OPDRACHT IN DEN TEMPEL

St Gummaruskerk — Lier.

Binnenluiken eener tryptiek van St Gummarusaltaar
(vermoedelijk na 1536

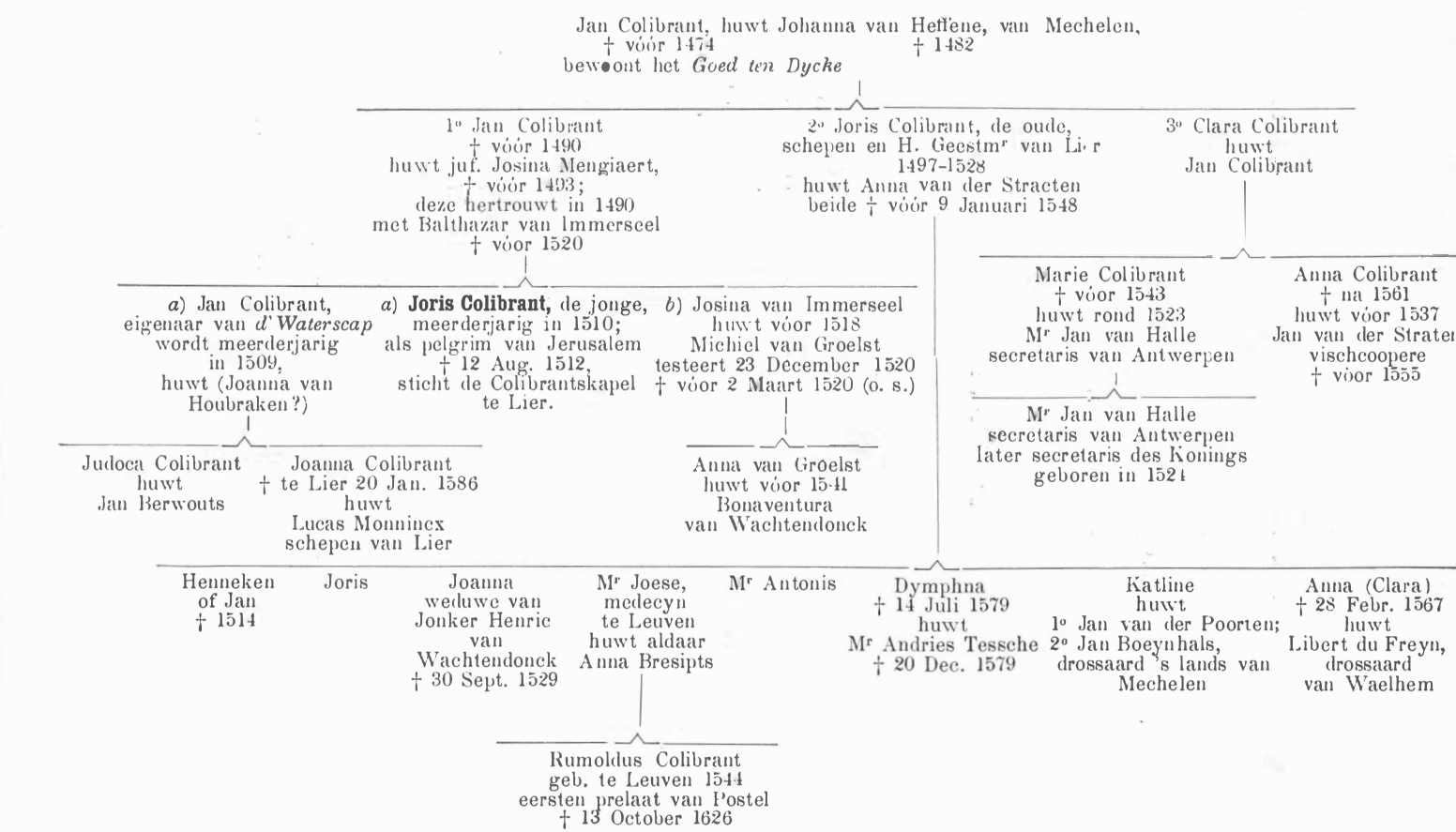
Jan Colibrant, huwt Johanna van Heffene, van Mechelen,
† vóór 1474 † 1482
bewoont het *Goed ten Dycke*
1° Jan Colibrant
† vóór 1490
huwt juf. Josina Mengiaert,
† vóór 1493;
deze hertrouwt in 1490
met Balthazar van Immerseel
† vóor 1520
2° Joris Colibrant, de oude,
schepen en H. Geestm^r van Lier
1497-1528
huwt Anna van der Stracten
beide † vóór 9 Januari 1548
3° Clara Colibrant
huwt
Jan Colibrant
a) Jan Colibrant,
eigenaar van *d'Waterscap*
wordt meerderjarig
in 1509,
huwt (Joanna van
Houbraken?)
a) **Joris Colibrant,** de jonge,
meerderjarig in 1510;
als pelgrim van Jerusalem
† 12 Aug. 1512,
sticht de Colibrantskapel
te Lier.
b) Josina van Immerseel
huwt vóór 1518
Michiel van Groelst
testeert 23 December 1520
† vóór 2 Maart 1520 (o. s.)
Marie Colibrant
† vóór 1543
huwt rond 1523
Mr Jan van Halle
secretaris van Antwerpen
Anna Colibrant
† na 1561
huwt vóór 1537
Jan van der Strate
vischcoopere
† vóor 1555
Judoca Colibrant
huwt
Jan Berwouts
Joanna Colibrant
† te Lier 20 Jan. 1586
huwt
Lucas Monninex
schepen van Lier
Anna van Groelst
huwt vóór 1541
Bonaventura
van Wachtendonck
Mr Jan van Halle
secretaris van Antwerpen
later secretaris des Konings
geboren in 1524
Henneken
of Jan
† 1514
Joris
Joanna
weduwe van
Jonker Henric
van
Wachtendonck
† 30 Sept. 1529
Mr Joese,
medecyn
te Leuven
huwt aldaar
Anna Bresipts
Mr Antonis
Dymphna
† 14 Juli 1579
huwt
Mr Andries Tessche
† 20 Dec. 1579
Katline
huwt
1° Jan van der Poorten;
2° Jan Boeynhals,
drossaard 's lands van
Mechelen
Anna (Clara)
† 28 Febr. 1567
huwt
Libert du Freyn,
drossaard
van Waelhem
Rumoldus Colibrant
geb. te Leuven 1544
eersten prelaat van Postel
† 13 October 1626

Coups d'œil et coups de plume

Notes et croquis d'archéologie pittoresque

PAR ARMAND HEINS

Ve PARTIE

A BRUGES.

Sur cette page nous avons représenté trois types assez remarquables de ferronnerie brugeoise. Celle du haut est une grille de baie, bien connue par les visiteurs du musée de cette ville. Elle est d'un type simple et a souvent été imitée en des constructions récentes de Bruges ou d'autres villes, pour des maisons ou monuments en style du XVIe siècle.

***

La grille à rinceaux si curieuse de la tour des Halles, fermant un réduit où l'on conservait les documents et privilèges de la ville, est signalée dans tous les guides de Bruges; d'après Weale ces portes à vantaux en fer forgé seraient de 1292 et faites par le serrurier Erembald.

***

Enfin, dans un soubassement de façade de la même ville, nous avons vu le petit grillage à pointes terminant des ondulations partant d'une tige centrale. Ces intéressants exemples du travail du fer à Bruges étaient dignes de commencer la série de détails se rapportant à ce métal, qui vont suivre dans cette revue sommaire.

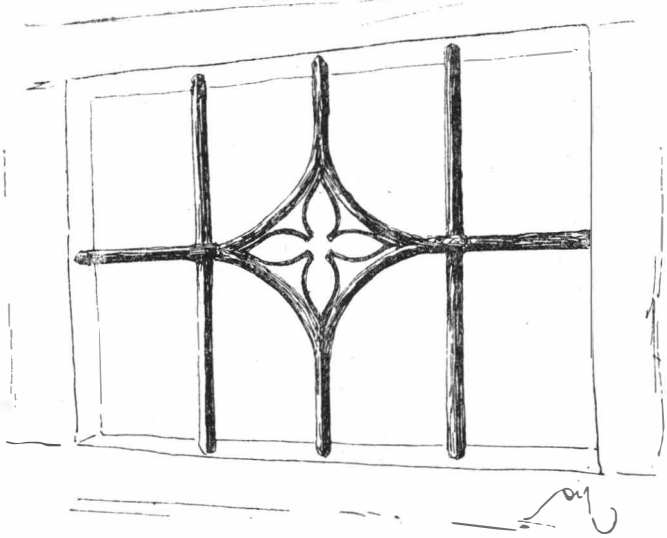

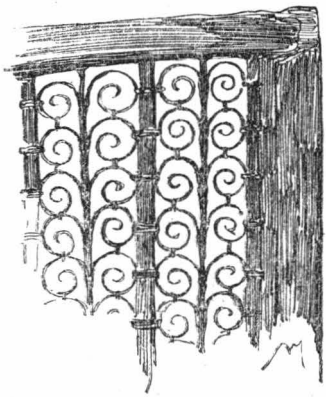

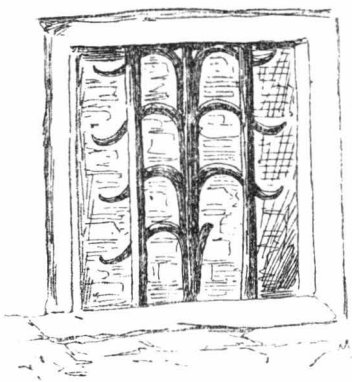

A ANVERS.

Au Steen ou musée d'archéologie de cette ville, où se conservent tant de beaux échantillons de l'art du moyen âge, notre attention fut attirée par cette élégante entrée de serrure qui paraît dater du commencement du XVIe siècle. Une penture du même style complète cet ensemble de décoration de meuble, au moyen de ferronnerie.

Cette petite crédence est marquée F. I. du catalogue.

A ALOST.

A l'une des portes extérieures de l'église Saint-Martin, celle qui regarde le sud, cette penture en fer, datant du XVe siècle, fournit un exemple intéressant de ce genre de ferrures découpées et appliquées au moyen de gros clous, aux vantaux de solide menuiserie.

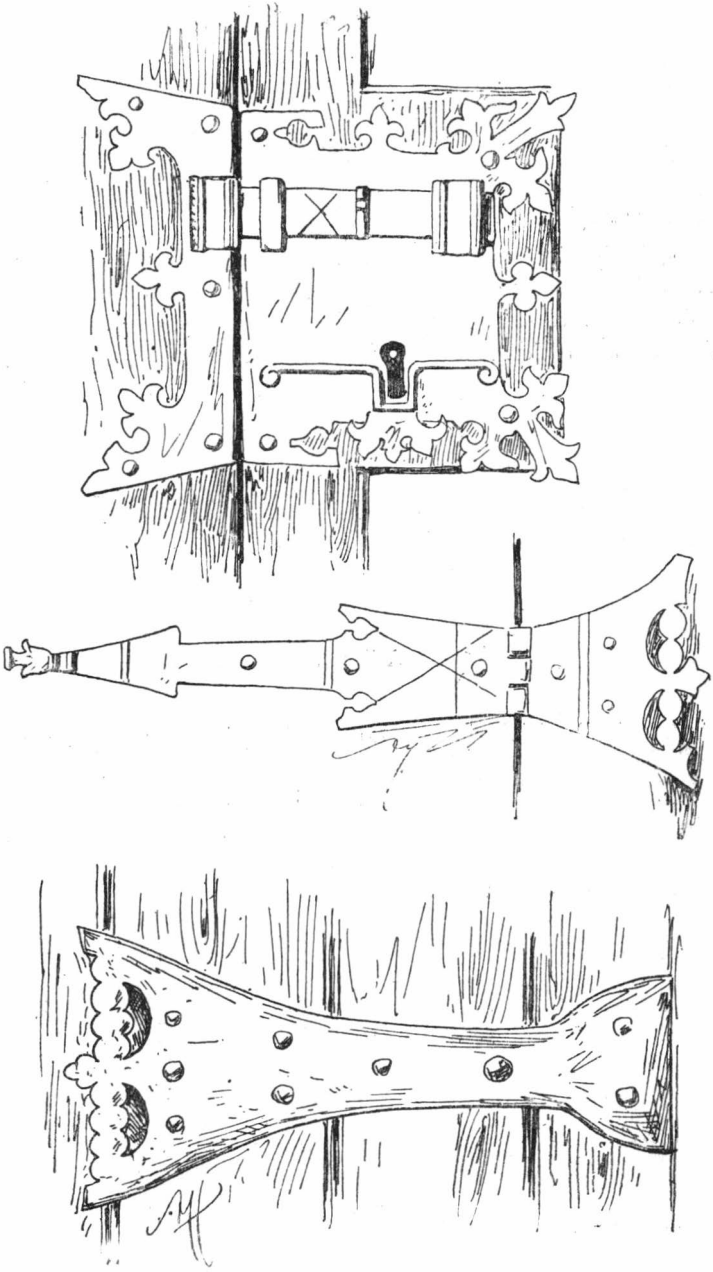

A AUDENARDE.

Dans l'église de Sainte-Walburge de cette ville, nous avons fait un croquis d'un intéressant encadrement d'entrées de serrures d'une porte qui peut dater du XVIe siècle.

Elle se trouve dans le transept sud, et non loin de jolis bas-reliefs votifs en pierre, à figurines malheureusement dégradées.

A GAND.

Au musée d'archéologie, rue Longue des Pierres, une porte complète, en larges planches de chêne ondulées et moulurées, se trouve étiquetée comme provenant d'un ancien couvent de cette ville. La penture à double fleur de lis qui se profile sur les planches du vantail est d'un fort joli tracé.

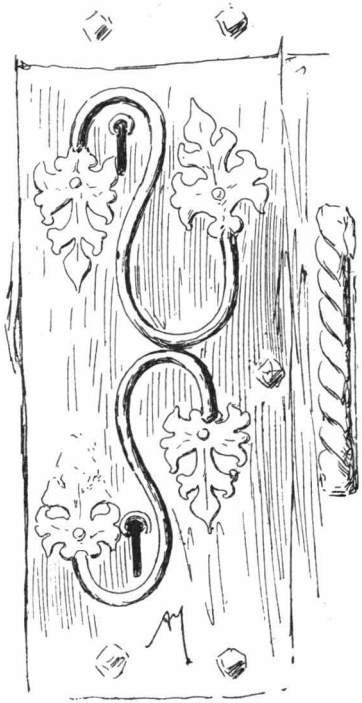

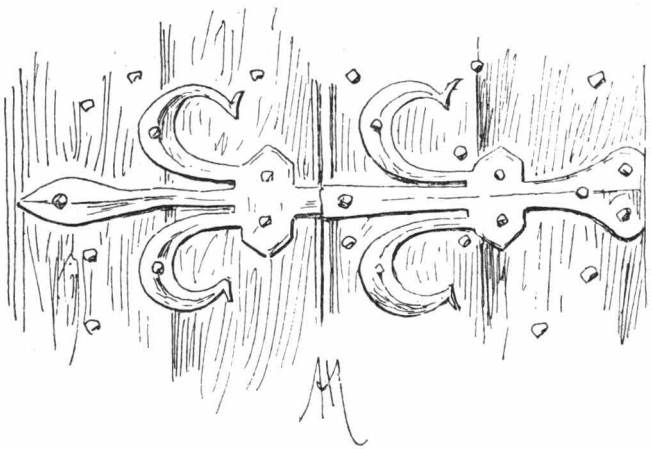

A DINANT.

L'intérêt de ce détail réside surtout en ce qu'il donne, pour une porte latérale, celle du transept sud de la belle église de Dinant, la date de la confection de ce travail de menuiserie et de ferronnerie caractéristique. Les pentures sont élégantes et le petit cartouche, donnant le millésime de 1447 (d'après d'autres 1445?), est important parce qu'il semble indiquer que l'église, ou du moins cette porte ne souffrit pas du sac violent de la ville, qui eut lieu quelques années après. Partout il est admis que la ville fut complètement anéantie par l'incendie, en 1466, après la prise de celle-ci par Philippe le Bon et son fils Charles le Téméraire.

A BRUGES.

Dans la rue des Baudets, l'hospice Saint-Josse, fondé au XVe siècle par sire Josse de Bul, qui y fut enterré, accède à la voie publique par une porte intéressante, ayant conservé son beau mauclair sculpté et aussi des pentures et anneau formant tirant, dont le dessin ci-contre indique les formes simples et de charmante venue.

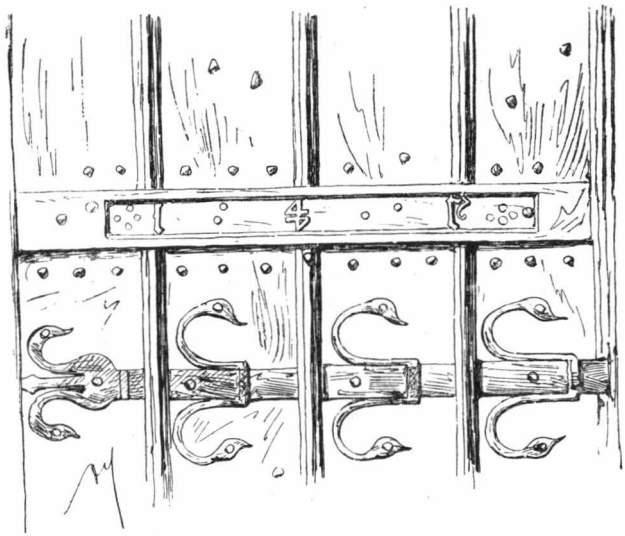

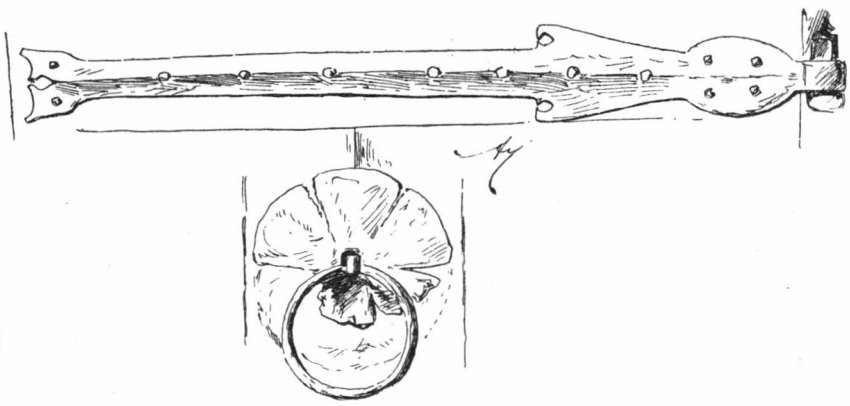

A PAMELE.

Dans la très belle église ogivale de ce faubourg d'Audenarde, on remarque divers détails d'architecture authentiques et aussi des motifs d'ornementation qui paraissent remonter à la date de la construction. Cette église est signée par son auteur, Arnould de Binche, et date du XIIIe siècle; à cause de son caractère si simple, notre penture en fleur de lis peut figurer dans cette courte revue d'éléments de ferronnerie similaires rencontrés en divers endroits.

A GAND.

Au musée d'archéologie, on peut voir ces pentures de volets provenant de la «grande faucille» ou *Zikkele;* elle dateraient par conséquent du XIVe siècle. Notre double croquis en donne la disposition ingénieuse en forme de crochets rappelant la fleur de lis.

A DAMME.

Au joli bâtiment de l'ancienne Halle, cette penture en fer forgé nous a paru être remarquable par son dessin élégant.

Elle se trouve sur une porte intérieure de cette construction qui date de 1468.

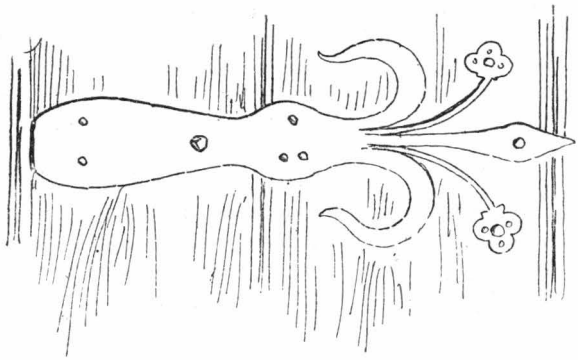

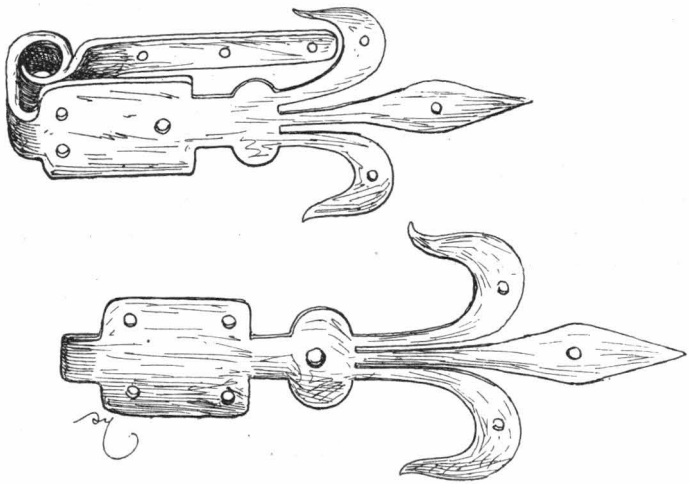

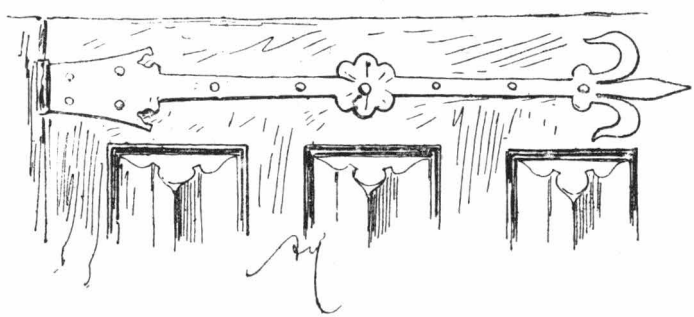

A BRUGES.

Sur une armoire, marquée N° 23 de la collection de Gruuthuse, on remarque le joli motif composé de ces minces et délicates pentures, logiquement renforcées aux bons endroits, notamment à hauteur des charnières ; ce travail si soigné est à signaler tout particulièrement, pour son élégance et son fini.

A ALOST.

Ce heurtoir, ou plutôt cette poignée, se trouve fixée à une porte intérieure de l'église de cette ville, donnant accès à la sacristie. Ce motif peut dater de la fin du XVe siècle.

De beaux enroulements de parchemin décorent le vantail de cette porte, divisé en plusieurs panneaux.

A BRUGES.

Une belle armoire conservée au Béguinage, nous donne ce ravissant détail de ferronnerie du XVe siècle. C'est, en somme, la fleur de lis, coupée en son milieu et formant deux pièces servant de charnières aux portes de ce meuble superbe.

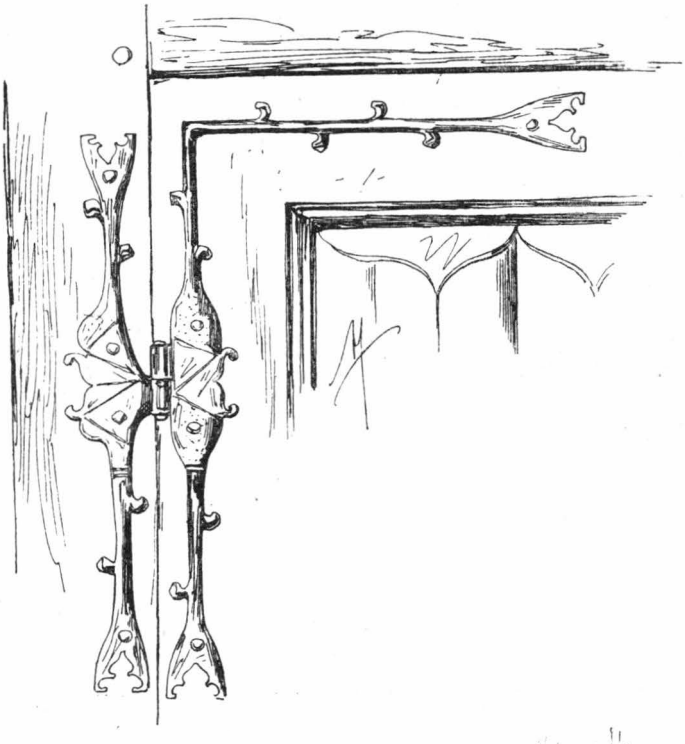

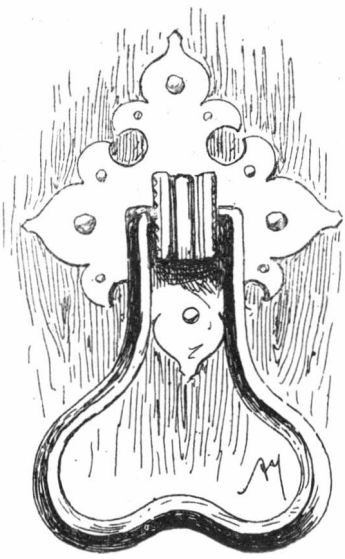

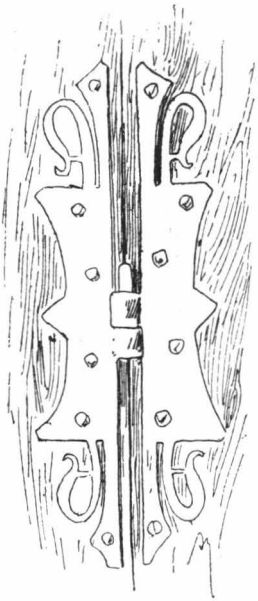

A LILLE.

Au musée de cette ville nous avons fait le croquis de ces jolis motifs de ferronnerie appliqués sur un volet.

A comparer avec le petit anneau servant de tirant qui précède et que nous avons rencontré à Alost.

A GAND.

A l'hôtel de ville, au pied d'un bâtiment du xve siècle (1481) et fermant un couloir, une porte basse, dans un encadrement légèrement cintré, se caractérise par les pentures en fer dont l'une est reproduite dans le dessin ci-contre. Le revers du vantail auquel ces pentures sont fixées, est travaillé en cercles à biseaux, comme le sont la plupart des anciennes portes qui se voient à cet hôtel de ville — les unes datent de la fin du xve siècle et les autres du début du xvie, puisqu'on les trouve dans des bâtiments construits par de Waeghemakere et Keldermans.

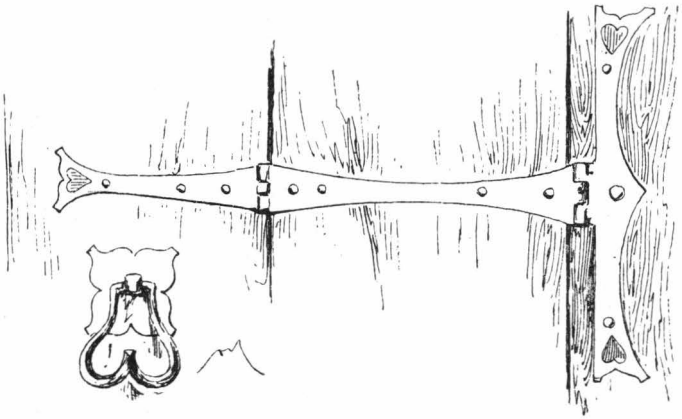

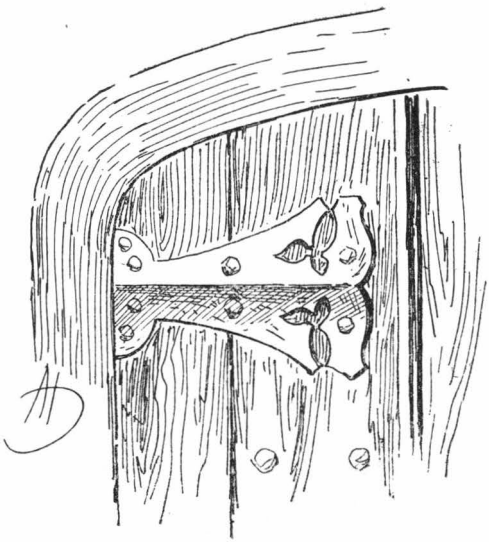

A SAINT-NICOLAS.

Au musée de cette ville, parmi des débris sans grande valeur, il y a quelques pièces dont la rareté ou la beauté sont dignes d'être signalées. Au nombre de ces objets curieux, il y a lieu de remarquer particulièrement cette lourde porte en chêne qui provient d'une ancienne prison communale. Elle doit dater du xve siècle à en juger par le dessin de ses pentures et ferrures

On peut rapprocher ce curieux vantail de porte de ceux qui sont, l'un à Tournai, à la tour du Beffroi et fort semblable à celui-ci, les autres aux entrées des anciennes prisons dans des tours du château de Laerne. Celles-ci (il y en a deux) ont été signalées et reproduites dans notre travail sur ce manoir féodal. Une vieille porte du même genre, mais plus simple, existe encore au rez de chaussée du donjon d'Ath ou Tour Burbant.

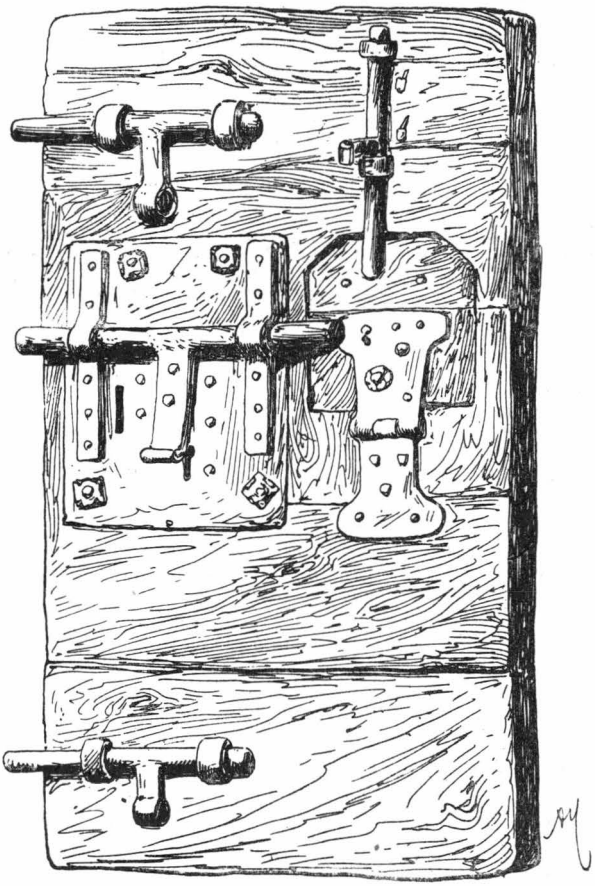

A LILLE.

Le premier de ces escabeaux fut dessiné au musée de Lille. Celui-ci contient, dans les salles réservées aux meubles et objets anciens, maints échantillons d'un art extrêmement proche du nôtre. C'est ainsi que ce petit banc ou siège peut être comparé à un autre, dont le dessin voisine sur cette page; ce dernier est conservé au musée de Gruuthuse, à Bruges, et est certainement d'origine purement flamande.

A BRUGES.

Au musée de Gruuthuse, ce banc portant inscrit sous le siège, le nom de Jhesus, ressemble étonnamment à un lectrin du XVe siècle dont Havard, dans son travail sur l'art ancien, p. 327, vol. III, donne un dessin, (il dit que le meuble qu'il représente, provient du Béguinage de Gand). Comme notre banc brugeois, il est dédié au Christ et parait être fait par le même artisan, à en juger par l'analogie des motifs.

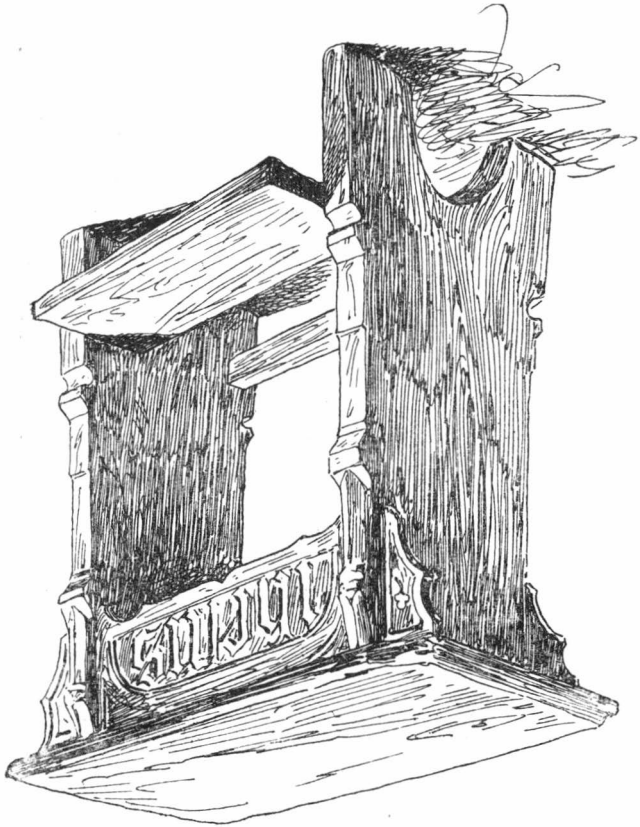

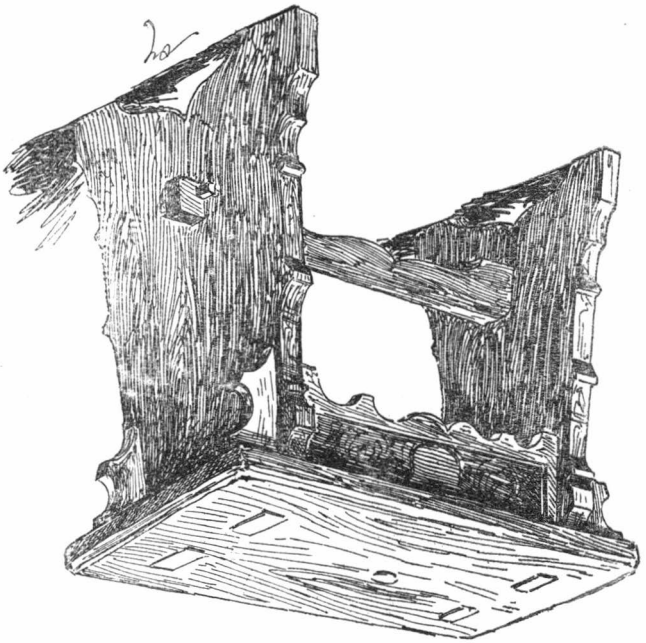

A BRUGES.

Dans l'église cathédrale de Saint-Sauveur, divers riches pièces de menuiserie sont conservées, au milieu desquelles se remarquent les magnifiques stalles du chœur. Les motifs ornementaux et les sculptures à figurines qui en ornent les jouées et les miséricordes, ont été souvent cités au nombre des restes les plus importants de la belle sculpture du xve siècle en notre pays. D'après James Weale, *(Guide de Bruges et ses environs)* elles datent de la première moitié de ce siècle, et cet auteur donne une longue description de ce vaste travail du bois, auquel cependant des remaniements et des ajoutes ont enlevé une partie de sa primitive valeur.

Notre croquis permet de deviner l'intérêt que présentent les groupes animés qui ornent ces stalles et les figures diverses qui séparent les sièges. Nous recommandons, aux visiteurs de Bruges, l'examen de ces stalles de Saint-Sauveur, surmontées en ce moment des armoiries de chevaliers de la toison d'or, (13e chap. du 30 avril 1478) dont le placement amena déjà, à cette époque, une première modification à l'ensemble primitif.

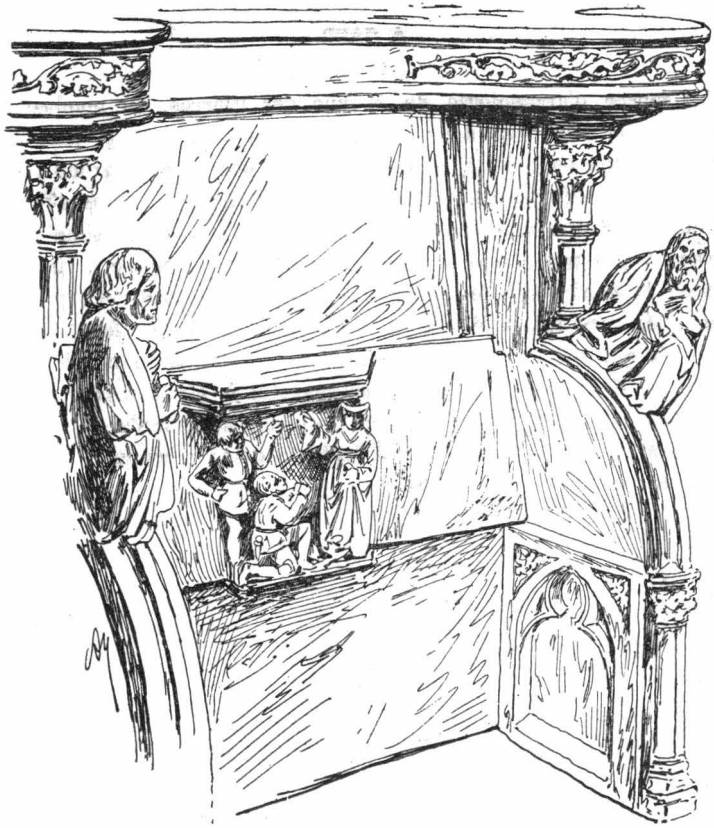

A GAND.

Au musée d'archéologie de la rue des Pierres, au nombre des fragments de bois sculptés de tous genres que l'on y conserve, on peut mettre en vedette, non pas pour sa beauté ou le grand caractère de son ordonnance, un important vestige de stalles d'église.

Nous en donnons le croquis; les formes barbares et simples ne marquent pas très clairement l'époque à laquelle on peut faire remonter la confection de cette pièce de menuiserie. Au premier abord, les rinceaux latéraux de ces stalles, avec les feuillages et les fruits qui les ornent pourraient faire penser au XIIIe siècle — il en est de même des petites colonnettes à chapiteaux cubiques soutenant les sièges. Nous donnons une vue d'ensemble de ce banc de stalles et le croquis de la face latérale où se trouvent les motifs ornementaux les plus significatifs.

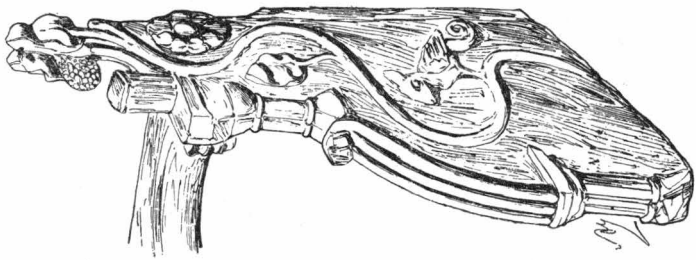

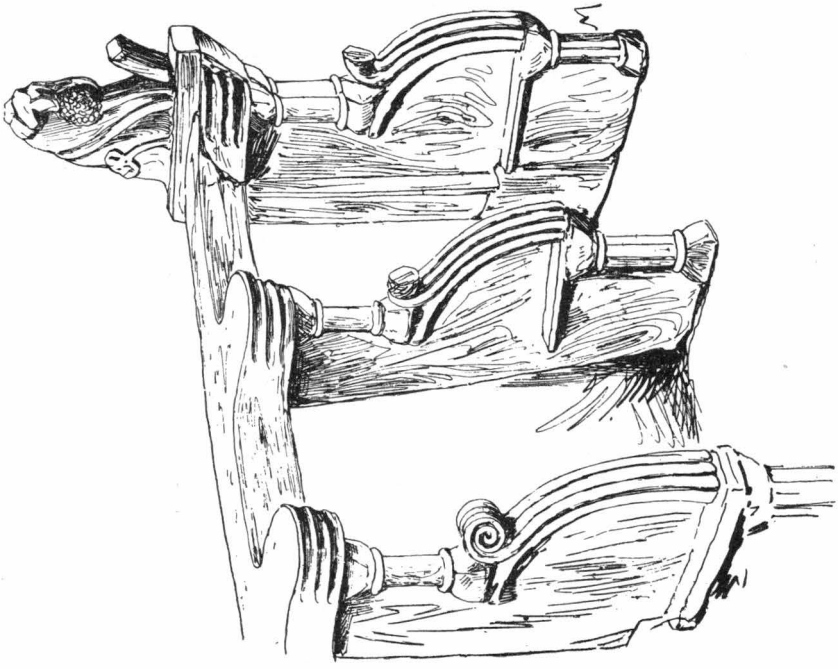

A BRUGES.

Dans l'hôtel de ville, la grande salle du premier étage, récemment restaurée et décorée de peintures murales, se trouve être celle des échevins, d'après James Weale. Il publie dans son guide de Bruges quelques intéressantes données sur cette salle qu'il qualifie de remarquable. Elle est ornée principalement d'une magnifique voûte en bois retombant sur des corbeaux en pierre représentant les attributs des douze mois de l'année. Ceux-ci furent sculptés par Pierre Van Oost en 1397-1399. La voûte est ornée de jolis pendentifs à feuillages ornementaux. Elle fut construite par Gilles van der Houtmeersch et Corneille van Aeltre en 1402. Les sujets sculptés sur les clefs de voûte, dont l'un est indiqué sur notre dessin, sont des saints et d'autres des scènes de l'ancien et du nouveau testament. D'après l'auteur cité qui fit une si précieuse étude des monuments brugeois, les renseignements sur cette belle œuvre de menuiserie se complètent encore par la mention qu'il fait de la peinture et dorure dont elle fut revêtue, en 1410, par Guillaume van Meenine.

Il est rare de trouver pareille accumulation de dates et de noms d'exécutants pour des travaux de ce genre.

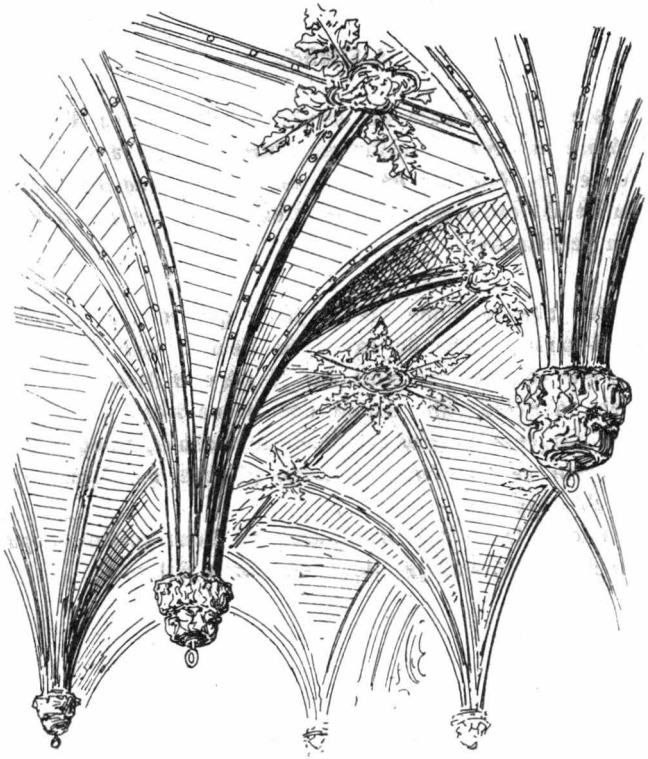

A BRUGES.

Au musée de Gruuthuse on conserve cette chaise d'une forme bien curieuse et très répandue en notre contrée au XVIe siècle. Le modèle en est élégant; on peut considérer ce meuble comme un type parfait de ces sièges aux bras ondulés se terminant en pieds solidement construits.

La partie latérale d'une vieille table qui se trouve sur notre planche ci-contre, ornée du motif du fleuron sculpté exactement de même que celui qui se voit sur le siège ci-dessus décrit, nous a vivement intéressé. Elle donne une bonne idée de ce genre de disposition des pieds en gros ais de chêne inclinés, groupés par trois et qui peuvent se plier sous la large planche qui forme le haut de ce meuble typique.

Cette table se trouvait à Gruuthuse lors d'une récente exposition d'art ancien (1905) et appartient au baron Bethune.

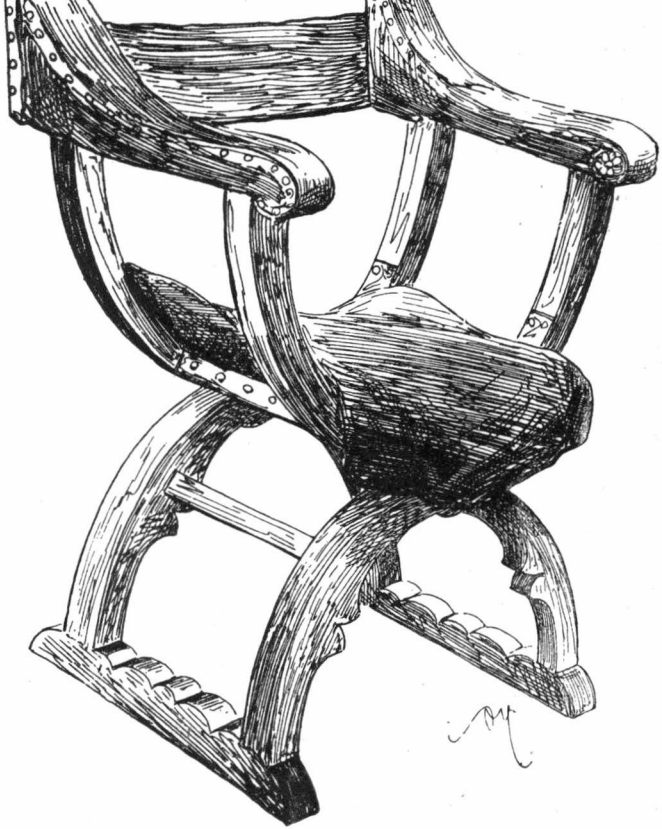

TABLE DES MATIERES

Lyrana, door M. J. B. Stockmans . . . . . page 267
Coups d'œil et coups de plume, par M. Armand Heins. » 312

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1908

V

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1909

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT QUATRE FOIS PAR AN

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Séance publique

du 4 octobre 1908

La séance s'ouvre à 11 heures, en l'hôtel de ville d'Anvers, dans la salle Leys, devant un public nombreux et choisi qui occupe toutes les places mises à sa disposition.

La réunion est présidée par M. Henri Hymans, président, ayant à ses côtés MM. A. Blomme, *vice président*; Fernand Donnet, *secrétaire* et Geudens, *trésorier*.

Les membres présents sont: MM. R. P. van den Gheyn, S. J., vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine van den Gheyn, Dr van Doorslaer, Soil de Moriamé, Bergmans, Saintenoy, van der Ouderaa, de Behault de Dornon, Max Rooses, L. Blomme, Willemsen, Kintsschots, membres titulaires; MM. Fris, Dilis, Coninckx, membres correspondants regnicoles.

Se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion: MM Comhaire, Pirenne, Stroobant, membres titulaires; dom Berlière, de Pierpont, Dubois, Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles; De Vriendt, membre honoraire regnicole.

Après que le président eut, en quelques mots, souhaité la bienvenue à l'assemblée, l'ordre du jour est abordé ; prennent successivement la parole :

M. Hymans, qui fait connaître le rôle joué par l'architecte Henri van Paesschen qui construisit, au XVIe siècle, la bourse de Londres; M. G. Willemsen, qui décrit les avatars d'un projet élaboré, au XVIIe siècle, pour le creusement d'un canal d'Anvers à la mer, à travers le pays de Waes; M. Fris, qui explique la situation économique et sociale des divers partis se disputant le pouvoir local à Bruges au commencement du XVe siècle, et M. Bergmans, qui plaide la création en Belgique d'un enseignement officiel de l'histoire de la musique.

M. Hymans remercie ensuite l'autorité communale qui a accordé l'hospitalité de l'hôtel de ville et le public qui a assisté à la réunion. Il convie ce dernier à se retrouver dans un an à la prochaine séance publique.

La séance est levée à 1 heure.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

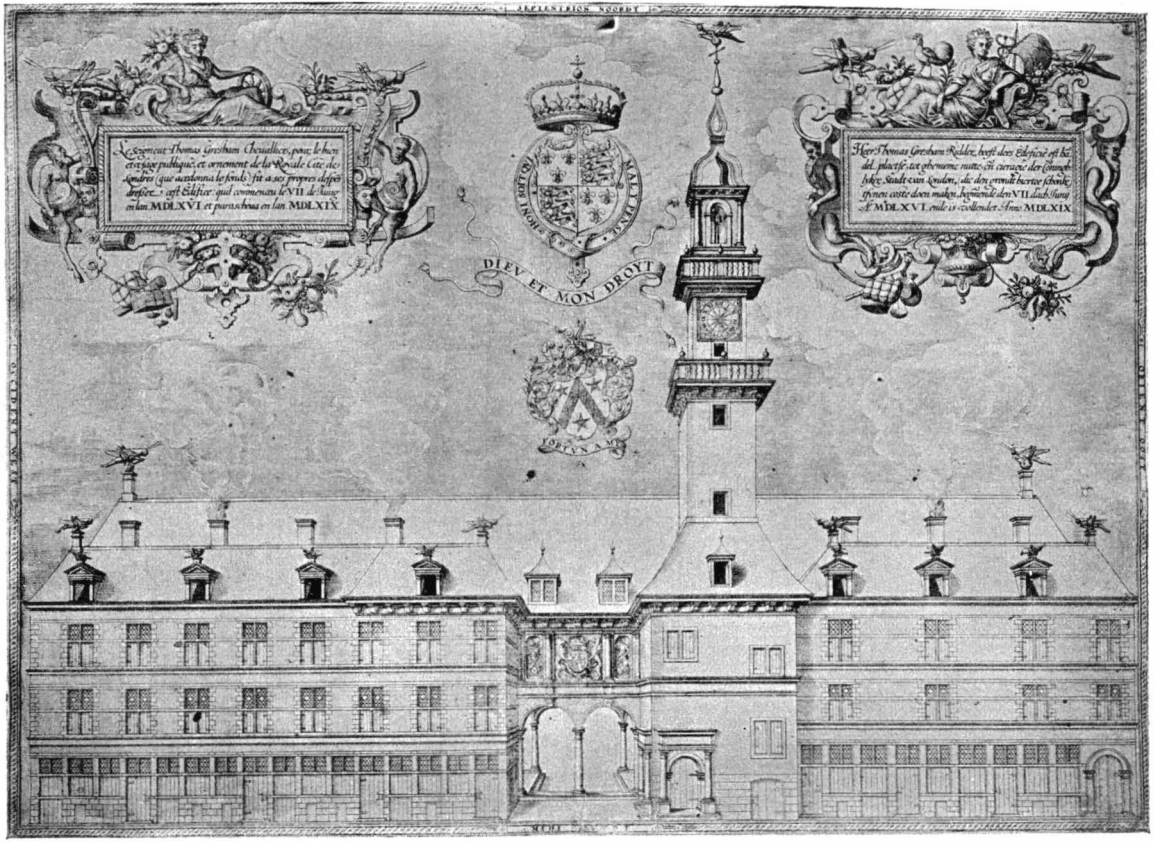

La Bourse de Londres (1666-1669)
(Estampe anonyme)

L'ARCHITECTE

HENRI VAN PAESSCHEN

ET L'ANCIENNE BOURSE DE LONDRES

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière, mon honorable prédécesseur à ce fauteuil nous entretenait du rôle considérable d'un artiste, originaire de nos provinces, et, avec tant d'autres, oublié dans son pays d'origine (1). Il nous montrait des productions attestant et sa valeur et sa remarquable activité, totalement ignorées chez nous.

Par elle même la circonstance n'a rien de spécialement insolite. On peut dire qu'il ne s'écoule point d'année que le hasard ne vienne, au cours d'une recherche, nous révéler le nom ou l'œuvre de quelque compatriote, architecte, sculpteur ou peintre forpaysé, dont parfois même l'identité s'oblitère sous un nom méconnaissable, et dont la descendance achève de dissimuler la signification.

« Parmi ces émigrés combien ne nous sont pas connus, pouvait » dire M. Saintenoy, combien ont échappé jusqu'ici aux recherches » archéologiques et historiques, que de noms oubliés dans nos » biographies d'artistes et qui seraient l'honneur de notre art ! »

(1) PAUL SAINTENOY, *Les architectes flamands dans le nord de l'Allemagne*. (*Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie*, 1907, p. 161).

Ces choses ne sont peut-être point particulières à notre pays; elles y sont pourtant plus fréquentes qu'ailleurs. Les circonstances, il faut le dire, les ont singulièrement favorisées. Les discordes civiles, les guerres, les invasions dont notre sol fut le théâtre, ont certainement conduit des Belges, en grand nombre, à chercher ou à saisir avec complaisance, l'occasion de faire emploi des ressources de leur talent hors des frontières natales.

Nous savons tous, cela va de soi, les noms d'artistes fameux ayant, à quelque moment et dans divers pays, assumé un rôle presque prépondérant dans les branches auxquelles se voua leur activité. Je ne m'attarde pas à les mentionner ici. Mais ce serait une liste presque interminable, bien que nécessairement incomplète encore, que celle de nos nationaux dont le nom, au premier abord, est sans retentissement chez nous et dont l'étranger mit largement à profit le talent.

Tout récemment encore la critique allemande faisait ressortir l'importance du rôle d'un sculpteur néerlandais: Guillaume Vernucken (1), mort au service des landgraves de Hesse, bourgeois de Cassel, en 1589, et dont, remarquez le bien, de considérables productions subsistent pour attester la valeur. Je me demande si on les connaissait chez nous. Dans tous les cas, je ne les ai pas vu signaler.

Exemple entre cent; que dis-je? entre mille, sans doute, et dont chaque jour allonge la liste.

Combien de nos critiques, par exemple, ont rencontré le nom d'Egide Van der Rye, peintre et dessinateur, aimant à faire suivre sa signature du mot « Belga ». Il travaillait en Styrie et mourut à Gratz vers 1605.

Très avant dans la faveur de l'archiduc Ferdinand de Tyrol, il est hautement loué par ce prince pour l'excellence de ses services et semble avoir joué à la cour de son maître un rôle assez important. Nous savons qu'il forma des élèves.

Et Nicaise Rousseel, un Brugeois, orfèvre et joaillier de Jacques

(1) Carl Scherer. *Der niederländische Bildhauer Wilhelm Vernuken in hessischen Diesten*, 1908.

Ier d'Angleterre? (1) Expatrié pour des motifs de religion, il devint en Angleterre la souche des peintres Russell.

Je m'abstiens de prolonger une nomenclature n'intéressant pas spécialement mon sujet.

Il sera question, ici, d'un architecte anversois, ignoré ou peut s'en faut, et dont le renom paraît avoir été sérieux. Il se nommait Henri van Paesschen et fut l'auteur des plans de la Bourse de Londres, mieux connue comme le Royal Exchange.

C'est à Guichardin qu'on doit de connaître cet artiste ; mais, chose bizarre, dont le motif m'échappe, ce n'est que dans la troisième édition de la *Description des Pays-Bas*, publiée chez Plantin, à Anvers, en 1588, qu'apparaît la mention du personnage. Voici le texte de Guichardin :

« Henrico van Paschen d'Anversa, architettore eccelente, che » fece il palazzo et fondaco degli Ostarlini et che fu poi chiamato » a Londra in Inghilterra a fare quella bella Borsa gia mentionata », soit: « Henri van Paschen d'Anvers, architecte excellent, qui fit le palais et siège de la compagnie des Hanséates et fut ensuite appelé à Londres, en Angleterre, pour y élever la belle bourse déjà mentionnée. » Guichardin avait, effectivement, parlé déjà de la bourse de Londres, à propos de celle d'Anvers.

Faut-il tenir pour erronée l'assertion que van Paesschen fut l'architecte de la Maison hanséatique ?

Les écrivains anversois s'accordent à assigner cette dernière à Corneille Floris, auteur de l'Hôtel de Ville. Il y a sans doute des sources pour justifier cette attribution. Nos confrères d'Anvers, mieux renseignés, feront là dessus la lumière.

Quant à la Bourse de Londres, l'assertion de Guichardin est absolument confirmée. Henri van Paesschen fut le maître des œuvres et dirigea la construction de ce considérable édifice, élevé non seulement à l'exemple, mais à l'image de la belle installation affectée par la ville d'Anvers à l'usage des négociants de toutes les nations qui affluaient dans ses murs.

(1) L. Cust: *Foreign Artists of the reformed religion.* London, 1903. Il était le beau-frère de Corneille Janson van Ceulen, fut le voisin et l'ami de van Dyck, dont il suivit le convoi funèbre, d'après les notes du temps.

J'ai précédemment consacré une brève notice à H. van Paesschen, dans la *Biographie Nationale*. Je serais charmé que la présente lecture eût pour effet de provoquer de nouvelles investigations touchant un artiste cité par Guichardin en termes élogieux et dont le rôle paraît avoir été intéressant.

On doit, semble-t-il, fixer aux environs de 1530 la date de sa naissance ; c'est, en effet, en 1560, ou peu après, que furent tracés les plans de la Bourse de Londres.

J'avais espéré un moment avoir trouvé le nom de l'artiste parmi ceux des affiliés à la Gilde de Saint-Luc ; mais si, effectivement, un Henri van Paesschen y apparaît, c'est un homonyme, fils peut-être du nôtre, admis en 1589, et comme orfèvre.

L'orfèvrerie est un art, me direz vous, et j'en conviens. Pourtant, se faire d'architecte orfèvre serait en dehors des probabilités, où il s'agit d'un homme suffisamment réputé dans l'architecture. Et puis, au XVIe siècle, on ne changeait pas de profession sans un apprentissage préalable et sévèrement réglementé.

Je conclus qu'Henri van Paesschen, l'orfèvre, et Henri van Paesschen, l'architecte, sont personnes distinctes.

Que la Bourse de Londres, comme la plupart des édifices de pareille destination, doive son origine à celle d'Anvers, c'est chose connue. La situation en était centrale, l'accès facile, la disposition commode. Outre cela l'édifice était remarquable, ayant cette qualité première de répondre admirablement à sa destination. On a voulu faire mieux, je doute qu'on y soit parvenu (1).

Guichardin a rapporté l'origine du nom de Bourse à la famille brugeoise des Van der Borsen. L'assertion est contestée, notamment par notre confrère M. Thys, dans son intéressant *Historique des rues d'Anvers*. Il n'en est pas moins intéressant de constater que le nom générique de Bourse a été adapté partout au lieu d'assemblée des négociants. Le nom de Royal Exchange est peut-être plus démonstratif. Il fut adopté en Angleterre quelques années après l'ouverture de la Bourse, mais sur un ordre royal.

Ce que n'ignore pas tout le monde, ce qui pourtant mérite d'être

(1) Tel n'est pas l'avis de M. l'achitecte Henri Blomme, auteur d'un projet de nouvelle Bourse à ériger à Anvers.

mieux su, est que si la Bourse de Londres fut l'œuvre d'un Flamand, elle eut pour créateur un Anglais à qui ses relations suivies avec la ville d'Anvers en avaient inspiré l'idée.

Sir Thomas Gresham, en se faisant le promoteur de l'établissement, eut particulièrement en vue de reconstituer le monument qu'il avait vu servir aux négociants anversois et où, sans doute, il avait grandement fréquenté. Il tenait à ce qu'un architecte d'Anvers, aussi, en donnât les plans, et dès l'origine se fit autoriser à employer des étrangers à son édification.

Bien que l'ancienne Bourse de Londres ait de longtemps disparu, le nom de Gresham y demeure indissolublement attaché, et c'est justice.

Activement mêlé à l'histoire commerciale de son pays, le grand financier fut successivement au service d'Edouard VI, de Marie Tudor, de la reine Elisabeth et, comme leur agent, fit de longs séjours à Anvers.

Fils d'un ancien Lord Maire de la cité de Londres anobli par Henri VIII, Thomas reçut une éducation soignée, étudia à Cambridge avant de s'initier aux affaires. Venu tout jeune à Anvers, il y vécut pendant plusieurs années jusqu'au jour où lui-même y eut un représentant — un porteur de procuration, dites vous à Anvers, je crois. Il s'était lié d'amitié avec les Schetz, les Fugger, les Welzer, à ce moment les plus opulents financiers de la place et sans doute du monde, et put rendre d'éminents services à son pays et à ses souverains.

Chose intéressante à noter, déjà Sir Richard Gresham, le père de Sir Thomas, avait séjourné à Anvers. Il y avait conçu l'idée de doter la Cité d'une bourse de commerce, échouant d'ailleurs complètement dans ses tentatives.

A Londres, comme à Anvers (1), les négociants se réunissaient journellement pour traiter d'affaires. A Londres, le point de rencontre était Lombard Street et, par les mauvais temps, ceux qui s'y rendaient étaient crottés au point, dit un contemporain, « de ressembler plutôt à des colporteurs qu'à des négociants ».

(1) V. à ce sujet l'intéressante brochure de M. Fernand Donnet: *Visite de Monuments curieux et peu connus*. Anvers, 1905.

Dès 1534, Gresham père fit des démarches en vue de remédier à cet état de choses; il proposa à cet effet un excellent local. Quand il s'agit de l'adopter, la force de l'habitude l'emporta; on n'en voulut point et l'ancien ordre de choses perdura. Revenant à la charge, Sir Richard offrit, comme Lord Maire, de faire couvrir le lieu même de la rencontre des négociants: égal insuccès. On juge du prestige que devait avoir aux yeux du premier magistrat de la Cité la belle installation existant à Anvers. Il devait appartenir à son fils de réaliser, dans des conditions imposantes, un projet que peut-être sa modestie même avait fait écarter précédemment.

Thomas Gresham offrait de prendre intégralement à sa charge les frais d'érection de la « Burse » (remarquez qu'il ne disait point *Purse*, équivalent anglais de *bourse*), à la condition que le terrain fût acquis par souscription publique. C'était grave, car de nombreux immeubles devaient être expropriés pour arriver à la formation de son assiette. Chose remarquable, après trois siècles et demi, c'est toujours la même, car le Royal Exchange occupe encore l'emplacement de la Bourse de Gresham.

Dès le 7 juin 1566, celui-ci avait procédé au placement de la première pierre de ce qu'il pouvait bien envisager comme son édifice, d'accord avec sa devise: « *Fortun a my* ». Au mois de novembre de l'année suivante la construction était sous toit; bientôt après, livrée à sa destination.

L'aspect de la Bourse de Londres nous a été conservé par deux très rares estampes contemporaines de son érection, dues, je n'hésite pas à le croire, à un maître néerlandais; elles portent en flamand, à côté du mot latin, l'indication des points cardinaux inscrite dans la marge.

Dans ses grandes lignes l'édifice rappelle complètement son prototype anversois, jusqu'au jour de son anéantissement par le feu en 1581 et même, après sa reconstruction, jusqu'à l'incendie du 2 août 1858.

J'avoue, en toute sincérité, que la Bourse de Gresham me plaît davantage. En effet, les arcades trilobées qui, à Anvers, règnent autour du préau central, deviennent à Londres l'arc régulier, et les colonnes n'y sont pas annelées et à ornements creux, mais à fût lisse.

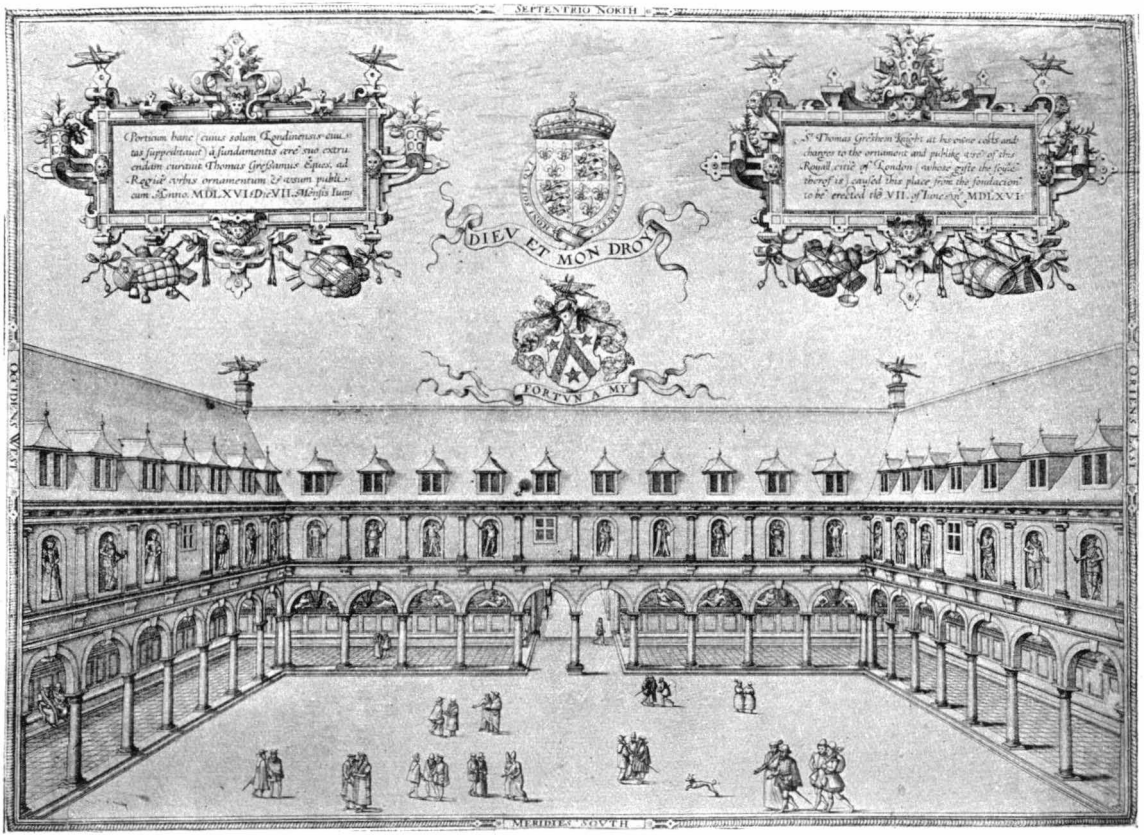

La Bourse de Londres (1666-1669)
(Estampe anonyme)

L'aspect extérieur rappelle totalement la Bourse d'Anvers, sauf le campanile. Celui-ci, au lieu d'être élevé sur un plan circulaire, est carré et pourvu de deux étages ayant l'un et l'autre leur galerie.

Cette partie de la construction, soit dit en passant, offre une analogie frappante avec celle de la Maison hanséatique, comme nous la voyons dans les vieilles estampes.

L'affirmation de Guichardin, faisant de H. van Paesschen l'auteur de ce dernier édifice, se trouve ainsi bien fortifiée. Un rapport si évident de physionomie de la Bourse de Gresham et de la maison des Osterlings, maintenant disparue, ne saurait être négligé par l'archéologue. A retenir, toujours, l'importance de ces rencontres, où il s'agit d'arriver à une détermination. A défaut de certitude, elles apportent d'ordinaire de sérieuses présomptions aux curieux.

Nous avons observé qu'il fut d'abord question de van Paesschen dans l'édition de la *Description des Pays-Bas* parue en 1588. La première édition avait vu le jour en 1567; elle ne mentionnait naturellement pas la Bourse de Londres, celle-ci n'ayant pas été inaugurée à ce moment.

Vint l'édition de 1581. L'auteur y intercalait l'origine du nom de Bourse et, après avoir énuméré les constructions similaires érigées dans diverses villes de France, signalait celle de Londres, créée par Gresham. Il ne manquait pas d'ajouter que la reine Elisabeth étant venue la voir après son achèvement l'admira fort, mais ne voulut qu'on la nommât Bourse, mais Change royal (Royal Exchange), pour éviter de rappeler la Bourse d'Anvers, dont celle de Londres était la copie.

L'édition suivante parut en 1588 ; Guichardin, toujours vivant, résidait à Anvers. Naturellement l'auteur enrichissait son livre de tout l'ensemble d'informations qu'il avait pu recueillir dans l'intervalle. Nous n'avons donc pas à révoquer en doute l'exactitude de ses assertions, sans preuves formelles pour les réfuter.

Quoiqu'il en soit, nous devons à Guichardin, et à lui seul, de connaître le nom de van Paesschen. Où il est question de lui dans la correspondance de Gresham, il n'est désigné que par le seul nom de « Henryke ».

John Burgon, auteur de la si attachante histoire de Gresham et son temps, parue à Londres en 1839 (1), ne paraît avoir connu que les éditions de Guichardin antérieures à 1588 ; il n'est donc point parvenu à identifier l'architecte de la Bourse de Londres et ajoute que, nonobstant ses recherches, il ne saurait lui donner un prénom. Partant de là, Mertens et Torfs, dans leur *Geschiedenis van Antwerpen*, nous disent que la Bourse de Londres, créée à l'image de celle d'Anvers, était l'œuvre de « Maître *Hendrickx* », Anversois.

Gresham avait à Anvers, avons nous dit, un fondé de pouvoirs. Homme des plus distingés, Anglais comme son patron, Sir Richard Clough, à plus d'une reprise, informe ce dernier des choses relatives à la Bourse de Londres, confirmant ainsi les dires de Guichardin.

Nous apprenons par les lettres de l'agent de Gresham que tout l'ensemble des matériaux nécessaires à l'édifice venait des Pays-Bas. Outre cela, la maçonnerie et le travail de la pierre étaient, en grande partie, exécutés par des flamands. L'architecte faisait de fréquents séjours en Angleterre, où d'ailleurs l'appelaient d'autres travaux, notamment au château de Burleigh, appartenant au chancelier Lord Cecil, parent de Gresham.

Dans une lettre datée d'Anvers, le 4 août 1566, nous lisons : « Henri est arrivé avec ses hommes ; le charpentier aussi. Ils repartiront sous peu ».

Comme l'observe l'historien de Gresham, c'est matière à surprise de constater combien largement, à cette époque, les éléments étrangers revendiquaient leur part dans une construction anglaise. Le fer, les pierres, les lambris façonnés, les vitres, les ardoises, tout venait de chez nous.

La façade intérieure de la Bourse de Londres était décorée de statues de rois d'Angleterre. Ces statues avaient été, paraît-il, taillées dans le pays, à l'exception toutefois de celle de la reine Elisabeth, dont le dessin avait été envoyé à Anvers pour y servir de

(1) *The Life and Times of Sir Thomas Gresham*, London 1839.

modèle à un sculpteur non désigné (1). Elles périrent dans l'incendie de 1666, sauf la statue de Gresham, occupant une des niches, et qui fut miraculeusement épargnée. Peut-être existe-t-elle encore.

A Londres, les galeries de l'étage de la Bourse portaient le nom de « Pawn » équivalent anglais du Pant, particulièrement affecté à Anvers à la vente des tableaux ; d'où « Schilderspant ».

Il semble que les boutiques de Londres étaient richement pourvues ; la Bourse était donc très fréquentée et, comme plus tard le Palais Royal, à Paris, le rendez-vous d'une société élégante et désœuvrée, conséquemment adonnée au plaisir.

Un mot a été dit de deux curieuses estampes de l'ancienne Bourse de Londres, contemporaines de son édification. Pour diverses raisons, on peut les croire d'un burin flamand (2) et d'après les dessins mêmes de l'architecte. En effet, il s'agit moins de vues que de géométraux plus ou moins pittoresques.

Ces pièces intéressantes mesurent 0,62 centimètres de l. sur 0,38 centimètres de h. Elles sont malheureusement anonymes. La légère bordure qui les encadre porte, en latin et en français, l'indication des points cardinaux, traduite en flamand sur une des feuilles.

Dans le champ de chaque pièce et à la partie supérieure sont introduits, à droite et à gauche, de charmants cartels, richement décorés de fleurs et d'attributs, dans le goût de Vredeman de Vriese ou de Corneille Floris. Le texte inscrit dans ces cartels est rédigé en latin, en anglais, en français et en flamand. Voici la teneur des deux derniers textes :

Le seigneur Thomas Gresham, chevallier, pour le bien et usage publique et ornement de la royale cité de Londres (qui a ce donna le fonds), fit à ses propres despēs, dresser cest Edifice,

(1). M. E. Geudens, le dévoué trésorier de l'Académie, attire mon attention sur un passage de son livre sur les Merciers d'Anvers (*Het Hoofdambacht der Meerseniers*). Anvers, 1891, p. 127. Il y est question, sous la date de 1606, d'une statue de la Vierge, taillée par le sculpteur Rob. de Nole, dans un bloc d'albâtre primitivement destiné à une statue de la reine Elisabeth. Il est douteux qui le bloc fût resté durant un demi siècle sans emploi.

(2) M. Sidney Colvin les croit de F. Hogenberg, à cette époque réfugié à Londres (*Early engraving and engravers in England* Londres, 1905, p. 21).

qu'il commencea le VII de Juing en lan MDLXVI et parascheva en l'an MDLXIX.

Heer Thomas Gresham, Ridder, heeft dees Edificie oft hādel plaetsse tot ghemeine nutte ēn cieragie der Coninghlyker Stadt van London (die den grondt hiertoe schonke) tsynen coste doen maken, beginende den VII dach junij Aº MDLXVI, ende is vollendet anno MDLXIX.

Dans le ciel apparaissent les armoiries d'Angleterre, alors écartelées de lis et de léopards, avec la Jarretière, mais sans supports. La devise *Diev et mon droit*, se lit sur une banderole flottante. Au-dessous, enfin, l'armoirie de Gresham: d'argent au chevron d'azur, chargé de cinq sauterelles d'argent, accompagnées de trois molettes d'azur, deux en chef et une en pointe. Cimier: un heaume sommé d'une sauterelle. Devise: FORTVN A MY.

En anglais cette devise signifie: « ma fortune »; en français: « fortune favorable ».

La sauterelle, motif tiré des armoiries, se répète partout. Outre qu'elle sert de complément aux cartouches portant les inscriptions, on voit de grandes sauterelles posées sur les cheminées à l'angle des toits, à l'instar de l'aigle impérial des sommets de la Maison hanséatique, enfin aux autres saillies: lucarnes, sommet de la tour de l'est de l'édifice, etc.

Il semble qu'elle décorait de même l'habitation privée et la boutique ou maison d'affaires de Gresham.

Couronnant l'entrée de la Bourse, comme au fond de la rue des Douze mois une double arcade portée par une colonne, apparaît l'armoirie d'Angleterre, flanquée de celle de Gresham et de sa femme, Anne Ferneley.

Sur un soubassement en moellons, formé de boutiques, la base de la tour occupant une partie de la façade, deux étages de fenêtres rectangulaires: huit vers l'ouest, quatre vers l'est, délimitées par des cordons. Un toit à sept lucarnes, celles-ci à frontons triangulaires; enfin, une porte flanquée de colonnes d'ordre dorique, ménagée dans le pied de la tour. Tel était l'aspect de cet édifice entièrement rectiligne, mais de physionomie très agréable.

L'intérieur, c'est-à-dire la cour, entourée d'une galerie aux arcades surbaissées, aux archivoltes saillantes, est à un seul étage.

La Bourse d'Amsterdam (1608-1611)
(Gravure de B. à Bolswert)

Cet étage était pourvu de pilastres et de niches contenant des statues, dont la dernière était celle de la reine Elisabeth, précédée des figures de Philippe II et de Marie, sa femme. Le toit était, comme à l'ancienne bourse d'Anvers, percé d'une ligne continue de lucarnes à fronton régulier.

Outre les sauterelles déjà mentionnées, on en voit une dernière perchée au sommet d'une très haute colonne à chapiteau corinthien, s'élevant à l'ouest de la construction, mais à l'extérieur. Celle-ci se termine par une sorte de lanterne et servait peut-être de phare. Toutefois on se demande si cette colonne exista. Certains auteurs opinent pour la négative. Elle manque dans certaines épreuves de l'estampe. M. Sidney Colvin envisage ces dernières comme antérieures aux autres. Nous les croirions plutôt postérieures.

Quelques personnages exotiques, reconnaissables à leur costume, animent la vue intérieure de la Bourse. Il y a là des Persans à bonnet conique, des Moscovites à la pelisse fourrée, etc. Sur le banc, régnant le long du mur des galeries, une couple de personnages, certainement étrangers, ont pris place.

Deux fois par jour la cloche de la Bourse appelait les négociants au lieu de leurs assemblées.

Gresham, en homme d'affaires entendu, avait donné en location tout l'étage de son local, comprenant une centaine de boutiques. Le loyer, primitivement de quatre shillings, monta à 4 livres 10 shillings. Le revenu était donc considérable et prouve l'état prospère du commerce de détail qu'on faisait en ce lieu.

C'était du reste un des principaux centres d'attraction de la Cité. Quand Odet de Coligny, réfugié en Angleterre, arriva à Londres, en septembre 1568, on constate qu'une de ses premières visites fut pour la Bourse.

Le 28 janvier 1570-1571, la reine Elisabeth alla, en grande cérémonie et au son des cloches, dîner chez Sir Thomas Gresham, dans Bishopgate street. Elle s'en fut ensuite, avec sa cour, visiter le nouvel édifice, s'en déclara très satisfaite et, à son de trompe fit proclamer que désormais il se nommerait Royal Exchange. Cette appellation nouvelle qui contrariait des habitudes déjà prises, ne semble avoir prévalu qu'à la longue.

Non moins que les négociants, les gamins avaient fait de la

Bourse leur lieu de réunion. Le dimanche surtout ils y faisaient un vacarme à incommoder les paisibles citoyens du quartier et troublaient les offices de l'église avoisinante de Saint-Barthélémy.

On doit supposer qu'en dépit des plaintes, cette fâcheuse habitude ne fut pas facilement déracinée. Dans une vue du Royal Exchange, gravée par Hollar, soixante-dix ans après sa fondation, une nuée de garnements prend la fuite devant un personnage armé d'une longue perche, certainement un gardien du lieu.

Avec tant d'autres édifices du vieux Londres, la Bourse de Gresham disparut dans l'incendie qui dévasta la cité, en 1666. Le grand architecte Christophe Wren, l'auteur de l'actuelle cathédrale de Saint-Paul, traça les plans d'un nouveau Royal Exchange. Il était passablement différent du primitif et subsista jusqu'en 1838.

Comme déjà l'observe M. Donnet, les dispositions adoptées dans le principe pour la Bourse d'Anvers furent, par la suite, appliquées à toutes les constructions devant servir au même usage.

Quand l'essor du commerce d'Amsterdam exigea, en 1608, la construction d'une grande Bourse, le célèbre architecte De Keyzer, chargé d'en donner les plans, se borna à copier l'édifice de van Paesschen.

Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur la Bourse d'Amsterdam, terminée en 1611, était la reproduction textuelle du Royal Exchange de Londres, chose établie par les belles gravures qui nous conservent sa physionomie. Mêmes colonnes, mêmes arcades surbaissées, même tour quadrangulaire à deux étages, un peu modifiée dans son profil, mêmes niches alignées à hauteur de l'étage, enfin, même succession de lucarnes éclairant la galerie supérieure.

Enfin, pour le portique d'entrée, nous retrouvons le motif à double ouverture surmonté de l'armoirie de la ville.

Inutile de rappeler que rien ne subsiste de l'ancienne Bourse d'Amsterdam.

Il m'a paru intéressant de rappeler ici ces détails. Sans constituer une page bien saillante de l'histoire de l'architecture, ils pouvaient n'être pas indifférents à rappeler à Anvers et devant des Anversois.

HENRI HYMANS.

Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le Pays de Waes au XVIIe siècle

Lorsque la flotte envoyée par l'Espagne pour débloquer Middelbourg eut été détruite par Louis Boisot, gentilhomme bruxellois et amiral de Zélande, lorsque cette ville vaillamment défendue pendant deux ans par Christophe de Mondragon, se fut rendue le 18 février 1574, la Zélande entière fut au pouvoir des Provinces-Unies du Nord.

Dès ce moment, ces provinces, à peine émancipées du joug de l'Espagne, devenaient maîtresses des bouches de l'Escaut et avaient le pouvoir de surveiller et de réglementer la navigation sur ce fleuve.

La barrière virtuellement établie dès lors, devint une triste réalité par la conclusion du traité de Munster ou de Westphalie, le 30 janvier 1648.

Les articles 14 et 15 de cette paix devaient inévitablement avoir pour effet direct la ruine immédiate de ce qui existait encore de navigation de mer à Anvers et de ce qui subsistait encore de l'ancienne industrie de Flandre.

En effet, aux termes de l'art. XIV, *Les rivières de l'Escaut, comme aussi les canaux de Sas, Zwyn et autres bouches de mer y aboutissans, seront tenuës closes du costé desdits Seigneurs Etats.* Et l'art. XV ajoutait: *Les navires et danrées entrans et sortans des havres de Flandre, respectivement seront et demeureront chargées par ledit Seigneur Roy de toutes telles impositions et autres*

charges, qui sont levées sur les danrées allans et venans au long de l'Escaut, et autres canaux mentionnés en l'article XIV (1).

Ce traité qui étouffait tout essor économique et commercial dans les provinces méridionales, y fut publié le 5 juin 1648. Les populations de ces contrées étaient si lasses et si épuisées par les guerres successives, que cette proclamation définitive de la paix y provoqua les démonstrations de joie les plus intenses. Les réjouissances publiques durèrent trois jours consécutifs à Bruxelles, Anvers, Gand et Bruges, et les fêtes particulières se prolongèrent bien davantage (2).

Mais il est à supposer que ceux qui s'étaient tant réjoui éprouvèrent bientôt d'autres sentiments, et leur déception dut être bien profonde lorsque par le traité de délimitation du 20 septembre 1664 les Etats-Généraux se firent céder le fort de Liefkenshoek, situé en face de celui de Lillo, qui leur appartenait déjà. Les batteries des deux rives pouvaient désormais se répondre et surveiller les entrées et les sorties du fleuve. De plus, une frégate fut postée à demeure devant Lillo pour réclamer les droits de douane des navires allant d'Anvers à Saeftingen et au Doel, restés espagnols (3).

* * *

Les vexations des Provinces-Unies avaient antérieurement déjà, en 1627, provoqué le creusement du canal du Rhin à la Meuse et de la Meuse à l'Escaut, pour permettre aux produits allemands de pénétrer dans les Pays-Bas espagnols, sans être assujettis aux droits de douane perçus par les Etats-Généraux (4).

Cependant, le port et le commerce d'Anvers étaient tombés presque au néant. Un homme dévoué à sa ville et à son pays, le négo-

(1) DUMONT. *Corps diplomatique*, tome VI. 1re partie, p 430. (Cité par MICHEL HUISMAN. *La Belgique commerciale sous l'Empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*, p. 6).

(2) *Kronyke van Vlaenderen* etc., door N. D. en F. R. tot Brugghe in Vlaenderen by Andreas Wydts, stadtsdrucker in de Breydelstraet, in Sint-Antonius, 1736 (Derde en leste deel — 2e stuck). Vol. IV. p. 689.

(3) MICHEL HUISMAN, *Op. cit.*, p. 9.

(4) *Kronyk van Vlaenderen, loc. cit.*, p. 624.

ciant anversois Pierre Cardon, fit des efforts inouïs pour faire revivre de manière ou d'autre le trafic anéanti et proposa de creuser un canal de Bruges au Bas-Escaut, assez profond pour permettre aux navires de mer de 150 *lasts* (300 tonnes) de parvenir jusqu'à Anvers, Malines et Bruxelles. De son côté, Jean van der Meulen, avocat à Bruxelles, partant d'un point de vue absolument protectionniste, proposa le relèvement des droits de douane. Deux jointes spéciales discutèrent ces projets. Celui de Pierre Cardon fut reconnu nécessaire *pour introduire la navigation maritime en ces pays et la faire passer sans rompre charge d'Ostende aux villes de Brabant* (1).

Dans l'entretemps, Jean de Brouchoven, comte de Bergeyck, qui de simple commis des domaines avait su s'élever aux fonctions de premier ministre, dirigeant et dominant même l'Electeur de Bavière, alors Gouverneur général de nos provinces, ne resta pas inactif (2).

Pierre Cardon et Jean van der Meulen reprirent leurs projets et les présentèrent à l'Electeur.

Nous ne nous occuperons que de celui du négociant anversois. Il comportait une gigantesque coupure depuis Anvers jusqu'à la mer, à travers le Pays de Waes et la Flandre, sur une longueur d'environ 115 kilomètres, à vol d'oiseau.

* * *

Les idées de Pierre Cardon furent prises en sérieuse considération par Bergeyck, qui les fit siennes.

Par une circulaire du 5 janvier 1699, le Gouvernement, tenant compte des multiples démarches de van der Meulen — celui-ci s'était même rendu en Espagne — et aussi de l'opinion publique, invita les principales villes du pays à envoyer des délégués à Bruxelles pour s'y concerter sur les mesures à prendre (3).

(1) Michel Huisman, *Op. cit.*, pp. 26 et ss.
(2) *Ibid.*, p. 30.
(3) L. Galesloot. *Troubles de Bruxelles en 1698 et 1699.* Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2e série, tome VI, p 14.

Ces conférences durèrent six semaines, et le 27 mars l'Electeur de Bavière chargea le lieutenant-général d'artillerie et ingénieur Boulanger de *faire vue de lieu, en visitant les canaux et former la tauxe pour la dite appropriation.*

Bruxelles, Anvers et Malines lui adjoignirent des commissaires. Tous se mirent en route le 6 avril 1699. Lorsqu'ils furent arrivés à Gand, le Magistrat de cette ville fit des difficultés pour commettre des délégués. Immédiatement les Brabançons envoyèrent un député auprès de l'Electeur pour lui faire connaître cette attitude. Le 10 avril, le ministère, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, donna ordre aux Gantois de désigner des commissaires (1).

La *vue de lieu* se fit et le Conseil d'Etat ordonna, le 6 mai 1699, aux villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Malines, Gand, Bruges, Ostende, Courtrai, Audenarde, Termonde, Mons et Namur d'envoyer, le 20 du même mois des commissaires à Bruxelles afin *d'examiner les projets conceuz par l'ingénieur et lieutenant-général d'artillerie Boulanger pour la commodité de la navigation jusques à la mer, lequel at esté par nous à ce commis, et au surplus conférer sur ce qui touchera le bénéfice général du commerce* (2).

* * *

Cette conférence eut lieu à la date fixée. Les délégués des villes remirent *le besoigné avec les cartes figuratives* aux mains des syndics et commissaires des Nations de Bruxelles. Celles-ci rendirent compte, le 21 mai, au Conseil d'Etat de tout ce qui s'était fait jusqu'alors, *et requirent qu'ultérieurement seroit pourvu, comme pour le plus grand service du Roi et le bien public seroit trouvé convenir* (3).

Il fut fait droit à cette requête et les délégués des villes furent convoqués par une nouvelle circulaire du 23 mai, à une troisième conférence qui devait se tenir le 10 juin suivant à Bruxelles (4).

(1) L. Galesloot. *Loc. cit.*, pp. 139 et ss.

(2) Archives de la ville d'Anvers-Liasse: Handel en Scheepvaart. 1699-1767 (Sous-liasse: Vaart van Oostende).

(3) L. Galesloot. *Loc. cit.*, pp. 139 et ss.

(4) *Ibid.*

Il était aussi enjoint aux villes de donner des instructions précises à leurs délégués.

Le mandat donné le 10 juin aux envoyés anversois est peu compliqué (1): le canal projeté doit être navigable aux navires de 150 *last* (300 tonnes) venant par cette nouvelle voie de la mer en Flandre et jusqu'en Brabant. La perception du *vategelt* doit être abolie; il faut aussi qu'il soit renoncé à toutes prétentions à un droit d'étape, soit des laines, des céréales ou de toutes autres marchandises. Il faut également qu'il y ait accord unanime sur le principe de l'établissement de ce canal et sur les voies et moyens pour effectuer ce travail. De l'avis du Magistrat d'Anvers les frais doivent être supportés par la généralité de chaque province intéressée. Ils seront couverts au moyen de subsides de ces provinces, à répartir selon les forces et les ressources de chacune d'elles. Ces subsides doivent être consentis par les membres dont chacune d'elles est composée. Enfin, condition essentielle, il doit être expressément entendu que les navires remontant ou descendant le nouveau canal ne pourront décharger tout ou partie de leurs cargaisons que dans les villes closes.

Comme on le voit, ces instructions sont claires et nettes. Si d'un côté elles ont pour but d'anéantir certains privilèges appartenant à des villes de Flandre : perception du *vategelt*, droit d'étape et ainsi de suite, elles tendent aussi à se garantir contre les surprises financières pouvant résulter d'un aussi grand travail; mais elles montrent également fort bien l'égoïsme urbain, par là même que le Magistrat anversois exigeait qu'aucune marchandise ne pût être déchargée au plat-pays.

Le mandat donné le 3 juin 1699, par le Magistrat gantois, est d'une simplicité remarquable (2): sous le couvert d'une longue phraséologie, il fait connaître qu'il lui est impossible de donner des instructions détaillées à ses délégués pour la date prescrite; d'ailleurs il n'a pas le pouvoir d'imposer la province et il ne peut pas davantage imposer la ville sans avoir entendu la communauté.

C'était une simple fin de non-recevoir. Mais les délégues de Gand,

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.*

(2) Archives de la ville de Gand. Série 3, portefeuille 42.

Maximilien Ryn, seigneur de Rommelaere, Humbeke, etc., échevin et Ferdinand Tavernier, pensionnaire de la ville, avaient des instructions secrètes datées du 9 juin (1). Ils avaient pour mission de faire connaître que leur ville est hors d'état d'intervenir en quoique ce soit dans le coût des travaux, faute de ressources.

Les délégués décidèrent de faire un nouveau *vu de lieux* et une nouvelle conférence fut fixée au 6 septembre suivant. Cette réunion fut aussi infructueuse que les précédentes, et le Conseil d'Etat fixa une autre séance au 9 novembre. Pour cette dernière qui fut continuée le 9 décembre, un autre élément de discussion avait été mis à l'ordre du jour: *constituer un métier commun des bateliers des respectives villes de Brabant et de Flandre* (2).

Cette réorganisation de la batelerie est ainsi caractérisée dans une lettre du Conseil d'Etat au Magistrat d'Anvers, en date du 26 novembre 1699 (3): *faire un mestier commun de tous les batteliers de ce pays, en sorte que chacun pourra employer tel batteliер qu'il lui plaira, ainsy que cela se fait en Hollande, et de faire cesser les charges et impositions qu'on paye plus en passant par la Flandre qu'en passant par l'Escaut devant le fort St.-Philippe, entrant et sortant dans ces pays.*

Nous apprenons par cette même lettre que le projet Boulanger tendait à *disposer la navigation depuis le Brabant par l'Escaut et le canal de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende, sans passer par les dittes villes de Gand et de Bruges.*

* * *

Nous venons de voir quelles furent les instructions données par le Magistrat d'Anvers et par celui de Gand à leurs délégués respectifs. Il faut supposer que la mission ouverte donnée aux commissaires gantois ne satisfit pas le Gouvernement, représenté par le Conseil d'Etat, car le 15 juin il demanda aux Echevins de la *Keure* de lui faire connaître leur avis sur les projets existants.

(1) Archives de la ville de Gand. Série 115bis, portefeuille 3.
(2) L. Galesloot. *Loc. cit.*, pp. 141, 142.
(3) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.*

Ces magistrats s'exécutèrent le 19 suivant. La lettre (1) par laquelle ils font connaître leur opinion est un peu plus explicite que le mandat visible donné antérieurement, et elle concorde, comme conclusions, avec le mandat secret de la même époque : les cours d'eau naturels et artificiels existants suffisent amplement pour les besoins de la navigation. Le nouveau projet est donc inutile, d'autant plus que les emprunts considérables faits par la province de Flandre pour la construction du canal d'Ostende à Bruges, du bassin de Bruges et du canal de Gand à Bruges ne sont pas encore remboursés. Ces nouvelles voies n'ont attiré aucune navigation de mer et le canal projeté ne sera pas plus fréquenté. Il ne servira tout au plus qu'aux besoins du commerce de la Flandre et du Brabant, car ces deux provinces étant entourées par l'Allemagne, la France et la Hollande, ces nations s'efforceront inévitablement de diminuer le trafic chez nous et de l'attirer chez elles. D'ailleurs, la Hollande possède de longue date un commerce et une navigation établis sur le Rhin et la Meuse qui la mettent en communication directe et constante avec l'Allemagne, et à cet égard les rivières et les canaux existant déjà dans cette direction sont largement suffisants pour le commerce et les transports qui pourraient éventuellement devoir s'y faire. En outre et surtout, la Flandre est si épuisée par les dernières guerres, la cherté des grains y est si grande et la famine si intense, que cette province ne peut songer un instant à contribuer dans la construction du nouveau canal. De plus, il n'est pas en leur pouvoir *d'obliger en rien cette ville et province, qui ne peuvent être chargées sans le consentement de leurs communes.* Enfin, ils s'excusent *que faute d'inspection des lieux, d'expérience et d'entendement de semblables ouvrages*, ils sont incapables d'*adviser à Sa Majesté lequel des différents prosiets autrement seroit le plus convenable.*

La *Keure* de Gand persistait donc à s'échapper par la tangente et se recroquevillait dans son attitude passive, se retranchait derrière le mauvais état des finances et arguait d'une soi-disant ignorance qui ne provenait que de son propre fait.

* * *

(1) Archives de la ville de Gand. Serie 3, portefeuille 42.

Nous venons de dire qu'il y avait plusieurs projets. Il en est toujours ainsi dans de semblables conjonctures: en effet, les conseilleurs ne sont pas les payeurs.

Une plaquette intitulée: *Discours over de twee concepten nopende de vaert die soude worden gemaeckt door het Lant van Waes naer Roeyenhuyse tot voorder uytwerckinge van de vaert op Ostende voor alle zee-schepen* (1), nous apprend qu'il y avait réellement deux plans en présence.

Les délégués brabançons et les ingénieurs commis par le Gouvernement étaient d'accord sur la partie du tracé allant de Roodenhuyse jusqu'au fort *den Dam* près de Bruges et ensuite vers Ostende.

A partir de Roodenhuyse, il y avait eu divergence, grâce aux délégués de Flandre, sur le parcours à donner à la nouvelle voie navigable.

Les uns préconisaient d'emprunter la Zuytlede à partir de Roodenhuyse jusqu'à Mendonck, de passer ensuite, en suivant la Durme, devant le château d'Exaerde jusqu'à Dacknam et l'Heirbrugge. A ce dernier endroit on devait construire une écluse pour retenir les eaux supérieures. Les eaux inférieures seraient abandonnées à la rivière.

Les autres mettaient en avant le régime suivant: dès Roodenhuyse on utilisera le vieux canal de Hulst jusqu'à Stekene. A cet endroit on commencera le creusement du nouveau canal, en se dirigeant vers Saint-Gilles-Waes, laissant sur le côté Cluysen-hof. On traversera ensuite les polders de Saint-Gilles-broeck, Saleghem, Vracene-broeck, Verrebroeck, et Beveren-broeck pour déboucher dans l'Escaut à côté du fort Sainte-Marie.

Le *Discours* discute longuement les mérites et les défauts des deux projets.

D'abord, la longueur du tracé: elle est d'après le premier projet de onze milles, tandis que d'après le second elle n'est que de six milles et demi.

Ensuite, la navigation est fort dangereuse sur la Durme, non seulement à cause des très nombreuses boucles de la rivière, mais aussi à cause des bancs de sable et des hauts fonds qui s'y rencontrent.

(1) Quatre ff. 0m21 × 0m15, paginés 1-5; rem. A. A^2; sans lieu ni date (de notre collection).

L'autre trajet se fera en ligne droite, sans aucun obstacle. Le canal à creuser aura une largeur de 130 pieds et une profondeur de 17 à 18 pieds. Il sera navigable pour les navires de 200 *lasts* (400 tonnes).

Il faut aussi considérer que si pour le second projet toute la voie navigable est à creuser, il sera impossible d'approfondir la Durme qui est une rivière à marée. Il ne faut pas oublier que pendant les mois d'hiver l'on ne saura comment évacuer les eaux fort abondantes venant des prairies de Saint-Bavon *(Sint-Baefs meerschen)*, situées entre Mendonck, Wachtebeke et Moerbeke, qui se déversent dans la Zuytlede ; cela précisément à cause de l'écluse à établir à l'Heirbrugge. Tout, d'ailleurs, fait prévoir que cet ouvrage d'art, s'il est jamais construit, sera emporté à la première crue d'hiver.

Enfin, et ceci est un élément primordial du débat, les bâtiments qui navigueront par le nouveau canal arriveront en ligne droite depuis la *kom* de Bruges jusqu'au fort Marie, où ils pourront commodément attendre le flux pour remonter rapidement jusqu'à Anvers, Malines et Bruxelles; tandis que ceux qui emprunteront la voie de la Durme ne pourront jamais arriver à Anvers que par le jusant, et il est contraire à toutes les règles de la navigation qu'un navire entre au port à marée descendante ; ceux destinés à Malines et à Bruxelles devront attendre une nouvelle marée à l'embouchure du Rupel.

Le *Discours* conclut donc à l'adoption du projet de canal par le Pays de Waes; il le qualifie de grandiose et termine en disant qu'il ne s'agit plus que de rechercher les voies et moyens pour l'exécuter.

* * *

Mais fermons cette parenthèse et continuons l'examen de l'attitude et des opinions des principaux intéressés, postérieurement aux séances du 10 juin. Notons d'abord que le plat-pays ne fut jamais consulté ; les ruraux étaient quantité négligeable et absolument négligée.

Les nations de Bruxelles poussaient de toutes leurs forces à l'adoption et à la réalisation du projet Boulanger (1).

Les Malinois également (2). Et cependant, en 1550, ils s'étaient opposés au passage du canal de Bruxelles par leur ville, et ils devaient, en 1750, s'opposer également au passage du canal de Louvain, uniquement pour conserver à leur corps de bateliers le privilège en vertu duquel tout bateau passant par Malines était obligé d'y rompre charge (3).

Les Ostendais (4) ont remarqué que les délégués du Brabant et d'autres provinces font tous leurs efforts pour l'exécution du projet de canal d'Anvers à la mer. Eux aussi sont d'avis que cette nouvelle voie sera de la plus grande utilité pour la renaissance du commerce et de l'industrie de notre pays ; les Brabançons et les habitants des autres provinces auraient ainsi une communication directe avec la mer. Ils pourront par là même exporter leurs produits sur leurs propres navires, sans devoir les faire passer par d'autres pays et ils pourront recevoir de première main les cargaisons de retour. Ce sera tout profit pour tout le monde. Mais il y a lieu de formuler une réserve capitale. Il doit être formellement entendu que la navigation sur ce canal sera strictement interdite à tout bâtiment étranger. Ceux-ci seraient les seuls à en tirer profit, car ils peuvent transporter à moindre frêt. En effet, les habitants des Pays-Bas espagnols sont assujettis en France à un droit de 50 sous par tonne, en Angleterre un *vremdtgelt*, dans la Baltique et en Norwège à des tonlieux et à des droits supérieurs à ceux payés par les habitants du pays, tandis que les étrangers qui débarquent des marchandises dans notre pays ne paient pas plus de droits que les nationaux. Il en résulte que sur environ trente navires qui entrent annuellement dans le port d'Ostende, il n'y en a pas un seul indigène. Mais s'il faut absolument admettre les bâtiments étrangers à naviguer dans le nouveau canal, on peut

(1) L. Galesloot. *Loc. cit*, pp. 139 et ss.

(2) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* Avis du Magistrat d'Ostende.

(3) L. Torfs. *Quelques villes secondaires de la province d'Anvers.* Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2e série, tome VI, p. 411.

(4) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* Avis du Magistrat d'Ostende.

aisément appliquer ce correctif: les navires étrangers seront assujettis à des droits égaux à ceux dont nos nationaux sont frappés dans les pays d'origine de ces navires. Ce serait l'égalité pour tous.

* * *

Le Magistrat de Gand examine les faits à un tout autre point de vue (1) :

Si le canal projeté est creusé en laissant Gand et Bruges de côté, ces deux villes deviendront désertes et périront faute de trafic, quoiqu'elles soient cependant les deux principales de Flandre, parmi les plus belles d'Europe, et qu'elles constituent le boulevard de la province où elles sont situées. Si elles sont ruinées elles sont à la merci de l'ennemi, qui n'aura qu'à les prendre, et ce sera aussi la ruine du plat-pays qui vit d'elles. Il ne serait d'ailleurs ni *raisonnable ni équitable* que les navires venant de la mer puissent arriver jusqu'en Brabant sans passer par Bruges et Gand qui tomberaient au rang de bourgs. D'ailleurs, les canaux de Bruges à Ostende et de Gand à Bruges ont été creusés aux frais de la province qui paie encore des intérêts sur les sommes empruntées en vue de ces travaux, et il serait *directement contraire à tout droit et raison* qu'ils servissent principalement au Brabant, alors que la Flandre les a exécutés à ses frais et sur son territoire, et les Brabançons n'en ont déjà que trop joui gratuitement. L'état de choses actuel est amplement suffisant pour le commerce maritime qui pourrait éventuellement s'établir dans nos contrées. En outre la Flandre est la province *qui contribue le plus au service de Sa Majesté et il ne serait pas compatible avecq la justice de Sa Majesté que la Flandre dût pâtir si notablement pour encor bénéficier davantage le Brabant.*

Quant au projet *de faire un métier commun de tous les batteliers du pays*, s'il doit se réaliser, les francs bateliers de Gand seraient dépouillés des privilèges et des droits qui leur ont été concédés par nos princes. Mais la ville en souffrirait encore bien davantage, car un grand nombre de familles vit depuis des siècles

(1) Archives de la ville de Gand. Serie 3, portefeuille 42 (voir annexe 1).

par la rupture de charge et changement de fond de batteaux non allans et venans de la mer et *nommément des mesureurs, porteurs de sacs, cabaretiers, vendeurs de victuailles et autres, qui n'y pourroient plus subsister avecq leurs femmes et enfans. et devroient périr de misère et abandonner la ville.*

En ce qui concerne les divers tonlieux, impositions, droits et charges grevant les marchandises transportées par la voie de Flandre ou par l'Escaut en passant devant le fort Saint-Philippe, et levés tant par le Roi, que par la province, les villes et *sans titre ni raison* par des particuliers et des gouverneurs de villes et de châteaux, le Magistrat de Gand est d'avis *qu'il seroit tousiours bon de les faire cesser pour débarasser et avantager le commerce*, mais il faudrait d'abord trouver les fonds nécessaires pour rembourser les emprunts contractés pour l'approfondissement et l'entretien des canaux, la construction et l'entretien des écluses, en entretenir le personnel et aussi *pour satisfaire les particuliers profictans des tonlieux et autres semblables choses.*

D'ailleurs si les désirs du Brabant se réalisaient, les Français ne renouvelleraient-ils pas leurs prétentions de traverser librement la Flandre jusqu'à la Mer avec leurs bateaux venant de Valenciennes, Lille, Tournay et d'ailleurs? Et les Anglais, les Ecossais et les autres étrangers qui sont quelquefois venus avec leurs navires jusqu'à Bruges ne prétendraient-ils pas pouvoir continuer leur voyage jusqu'à Bruxelles, Malines et Anvers. Et par là même ils accapareraient tout le commerce du pays au détriment des habitants.

Enfin, les Echevins de la Keure n'ont *aucun pouvoir ny authorité pour rien consentir ny résoudre sans le consentement des collaces et communes de la province et de la ville.*

Ce long mémoire que nous venons d'analyser très brièvement ne constitue qu'une fin de non-recevoir basée sur cinq arguments: La ville sera ruinée si le projet est exécuté et les habitants iront s'établir ailleurs. Les privilèges des bateliers sont trop anciens pour qu'on puisse y toucher impunément. Avant d'abolir les péages il faut trouver d'autres ressources. Les étrangers feront une concurrence désastreuse aux habitants et accapareront tout le trafic et le commerce. Enfin la ville seule ne peut rien décider.

Le premier de ces arguments était presque de style dans les remontrances des Gantois dès qu'il s'agissait d'introduire une inno-

vation quelconque. Les autres étaient l'aveu formel d'un manque complet d'initiative et l'expression de la volonté de continuer à vivoter et à végéter à l'ombre de privilèges vermoulus, incompatibles avec l'intérêt général et le bien public.

Trois annexes étaient jointes à ce mémoire.

La première est un long factum du métier des francs-bateliers (1). Il peut se résumer ainsi: aucune atteinte ne peut être portée à leurs privilèges, acquis à titre onéreux. Ce principe a été consacré par de nombreuses décisions de justice.

La troisième est une note des bateliers non francs de Gand. Ils se contentent de s'en référer à la sagesse du Gouvernement. Leur attitude se comprend. Ils étaient, pour ainsi dire, les irréguliers du métier et leur situation était toujours précaire (2).

La deuxième annexe est intitulée: *Consideratien ende reflexien op het doen cesseren de lasten de welcke men meer betaelt als de goederen ende coopmanschappen door de provintie van Vlaenderen te Schepe dan dat over eene ende de selve goederen betaelt wordt wanneer die passeren langx de Schelde voorby het fort St.-Philippe incommende oft vuytgaende dese Spaensche Nederlanden.*

Nous ne voulons en retenir que l'énumération des droits divers dont sont frappées les marchandises transportées de la mer jusqu'en Brabant par la Flandre:

1° à *Ostende*, droits royaux d'entrée, suivant tarif du 21 décembre 1680,

2° à *Ostende*, droit de convoi, suivant tarif du 13 décembre 1666, soit 1 % ad valorem à l'importation et 1/2 % à l'exportation,

3° à *Ostende*, pour compte du Roi, le soi-disant Vlaemschen thol, d'après tarif du 20 octobre 1622,

4° à *Slyckens*, le *vateghelt:* 5 sous par *vat*,

5° *entre Slyckens et Bruges*, 4 sous par *vat*, dont la moitié à charge du batelier,

6° à *Bruges*, 13 sous par *vat*,

7° *entre Bruges et Gand*, 5 sous par *vat*.

(1) Voir annexe II
(2) Voir annexe III.

Le mémoire fait remarquer que tous ces *vateghelden* réunis s'élèvent à 27 sous par *vat*, soit 29 sous par *last* (1),

8° en outre à *Bruges*, perception pour compte de S. M. d'un droit, qui, antérieurement *pontghelt*, a été modifié d'après les bases du tarif du 30 avril 1593 (Plac. van Vlaenderen, vol. IV, pp. 723 et ss.).

9° à *Gand*, pour compte de S. M., perception d'un *impost* sur le sel, le poisson et le hareng, sur la base indiquée aux Placcaerten van Vlaenderen, vol. IV, p. 795,

10° la *ville de Gand* perçoit 2 sous par sac de sel entrant en consommation ou en transit. C'est un très-ancien droit qui a été confirmé par l'*Acte van Reconciliatie* de 1584, et par arrêt du Grand Conseil de Malines du 16 septembre 1600, en cause de Pieter van Meerstraeten et consors, négociants,

11° le *Muddeghelt*, soit 5 gros par cent sacs,

12° la *Mense des pauvres des tisserands de laine* perçoit 1 1/2 mite par sac de sel,

13° la *Mense des pauvres des foulons* se fait payer 13 gros par cent sacs de sel,

14° le *St Jans Huys ten dullen* prélève 1 mite par sac de sel,

15° le *prince de l'Espinoy* perçoit un droit à Antoing,

16° le *comte de Wacken* a une douane particulière à Voorhaute,

17° le *St Jans Huys ten dullen* afferme les droits de l'écluse Saint-Bavon *('t gaet van Ste Baefs)* pour tous bateaux venant d'amont, soit 15 sous par *plytschip* et 12 sous par *binnelander*,

18° la *ville de Gand* prélève un droit de 6 sous pour chaque bateau passant par cette même écluse,

19° le *gouverneur du château des Espagnols* à son tour perçoit 1 florin,

20° à *Rupelmonde* les bateaux chargés allant de Gand à Bruxelles, Anvers et Malines doivent payer le tonlieu d'après tarif fixé,

21° à *Termonde* se perçoit le grand tonlieu,

22° sur le *canal de Bruxelles* il est prélevé divers droits et tonlieux,

23° de même dans les eaux de *Merchtem*,

24° à *Anvers* on paie le *Brabantschen Waterthol* d'après le tarif fixé aux Placcaerten van Vlaenderen, vol. IV, p. 1417.

(1) Welcke vateghelden bedraghen t'samen xxvij stuyvers vant' vat, synde par last negentwintigh stuyvers.

L'on peut aisément s'imaginer combien la perception de ces multiples droits et tonlieux grevait lourdement les marchandises transportées et entravait les transactions.

* * *

L'opinion des délégués de la ville d'Anvers (1) est caractéristique : Ils commencent par dire que leur ville, se trouvant à l'extrémité du canal projeté, n'a qu'un fort minime intérêt à son exécution, parce qu'ils peuvent être plus facilement servis par voie de Hollande et à moindres frais. Les villes de Flandre en tireront beaucoup plus de profit, surtout Gand qui se trouve au milieu du parcours. Bruxelles et le *hinterland* en retireront beaucoup plus de bénéfices qu'Anvers. Mais ils font abstraction de ces considérations et ils sont d'avis qu'il y aurait grande et évidente utilité à creuser un canal permettant la navigation directe du Brabant vers Bruges.

Mais nos voisins du Nord renonceront-ils à leurs prétentions, alors que par jalousie ils cherchent à provoquer la ruine de ce que Dieu et la nature ont créé *(wat Godt ende de natuere daer toe hebben gestelt)*.

Il faut aussi noter qu'en dehors des énormes frais *(excessive oncosten)* qu'occasionnera le projet il y aura beaucoup d'autres inconvénients.

Pour s'en convaincre qu'on examine ce qu'est l'actuelle navigation par l'Escaut jusqu'à Gand par Termonde, de Gand à Bruges et à Ostende par les canaux. A cause des nombreux ponts de Bruges et de Gand on devra contourner ces deux villes et l'exécution de ces travaux coûtera au moins cent mille patacons.

Il est en outre fort à craindre que l'une ville trouvera plus de profit au canal que l'autre : il faudra cinq jours à un bateau pour venir d'Ostende à Anvers, les frais de rupture de charge seront énormes et grèveront lourdement les cargaisons. D'ailleurs, les frais d'envoi sont beaucoup moindres par la Hollande et la Zélande et la navigation est plus rapide. De plus, les bateliers

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* (Minute s. d.)

de Bruges et de Gand ne renonceront jamais à leurs privilèges.

Enfin, tout bien pesé, tout le bénéfice à provenir du nouveau canal ira à la Flandre et au haut Brabant, et Anvers n'a aucun intérêt à son exécution.

Cette attitude est encore accentuée dans une autre remontrance du Magistrat d'Anvers (1). Ils y constatent que le commerce de leur ville est totalement anéanti. Il n'y a qu'une ressource pour le faire revivre: il faut tenter d'obtenir de la Zélande qu'elle laisse le passage de l'Escaut vers la mer, libre, non seulement à ses navires, mais aussi aux nôtres. La rivalité qui existe entre toutes les provinces de la Hollande pourrait pousser à la réalisation de cette idée, d'autant plus que si on leur fait connaître l'existence du projet de canal, elles s'inquièteraient aussitôt. Si cela ne se peut, on devrait obliger tous les navires hollandais qui arrivent à Anvers à y rompre charge. Et ici apparaît une situation qui était parallèle en Flandre: la lutte d'Anvers, ville de commerce alors déchue, contre le plat-pays. Cette rupture de charge aurait lieu pour empêcher les Hollandais d'aller trafiquer directement dans la partie rurale, où l'on trouve maintenant toutes espèces de marchandises à plus bas prix qu'en ville, au grand préjudice des citadins. Dans ce but on devrait défendre tout commerce dans un rayon de trois lieues de la ville.

Quant au commerce extérieur, on devrait obtenir que nos nationaux qui le pratiquent, ne soient ni molestés, ni sujets à des saisies, des cautions et des visites, alors que les Anglais et les Hollandais en sont exempts. Il faudrait aussi que les laines d'Espagne importées dans nos contrées, y arrivent à bord de navires de notre pays.

Et si cela ne pouvait se faire, le Roi pourrait accorder à ses sujets des Pays-Bas la réduction à la moitié des droits de sortie sur les laines d'Espagne destinées directement à Ostende; il en serait de même pour le sel qui ne payerait que demi-droits d'entrée dans ce port.

Dans diverses notes (2) faisant partie du même dossier on cal-

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.* Voir annexe IV.

(2) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit. Nota ende calculatien over de vrachten voor die van Antwerpen, Brusselen en d'ander steden van Brabant met haer goederen uit zee via de flanderen neffens Zeelant ofte Holland etc.* (minutes s. d.)

cule les différences des frais selon que le transport se faisait par la Flandre ou par la Hollande. Ainsi, pour un tonneau de vin les frais sont moins élevés de 2 flor. 4 1/2 sous par la Zélande que par la Flandre. Pour cinq *vat* de vin la différence en moins par la Zélande est de 16 florins 13 sous. Pour les matières pondéreuses, plomb, etc., la différence en moins par la même voie est de 2 florins 18 sous. Quant à la laine, les frais sont les mêmes par les deux voies. Mais lorsqu'on transporte par la Flandre on ne peut embarquer que 600 livres par *vat*, à cause de l'emballage exagéré que les Flamands donnent à la marchandise.

Un autre mémoire anversois (1) examine la question à un point de vue tout différent. Il trouve qu'il serait plus utile de creuser un canal de Bruxelles à Namur avant d'entamer la construction de celui d'Anvers à la mer. Les arguments mis en avant sont les suivants: la Flandre et le Brabant seuls ne peuvent pas donner assez de marchandises pour fournir un trafic suffisant au canal projeté. D'ailleurs les Provinces-Unies feront tous leurs efforts pour annihiler tout commerce de ce côté. Avant donc de creuser le nouveau canal il faut bien réfléchir à la manière dont il pourra être commercialement alimenté. En construisant le canal de Namur à Bruxelles, qui est projeté depuis si longtemps, l'on se mettrait en relations directes, par la Meuse, avec l'Allemagne, la Lorraine, le Luxembourg, la Bourgogne, la France et tous les pays voisins. En agissant ainsi toutes les marchandises pondéreuses de ces contrées au lieu d'être, à grands frais, dirigées vers la Hollande par la Meuse, arriveraient à bon marché et rapidement jusqu'ici où on les embarquerait dans les bâtiments de mer. Et c'est alors que tout le monde désirerait vivement le creusement du canal d'Anvers à la mer.

En somme, les Anversois considéraient le projet Boulanger à leur point de vue particulier, tout comme les villes de Flandre, d'ailleurs. Ils ne semblent pas en avoir été très enthousiastes parce qu'ils n'avaient pas de relations commodes, économiques et rapides avec le *hinterland*. Ce qui aussi leur importait le plus,

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit. Memorie ende corte reden waerom dat voordeeliger soude wesen de vaert van Naemen op Brussel te maecken voor die van Vlaenderen.*

c'est que la marchandise pût arriver à la mer et réciproquement, à bas prix et dans le plus bref délai possible. De plus, ils craignaient, et non sans raison, le veto de la Hollande.

* * *

Les villes ayant ainsi donné leur avis, nous voyons le Conseil d'Etat écrire le 5 février 1700 au Magistrat d'Anvers (1):

« Chers et bien amez — Ayant veu les advis par vous rendus et par quelques unes de nos autres villes sur les trois points repris dans nos lettres du mois de décembre dernier, nous avons résolu de faire procéder (aussitost que la saison le permettra) par des ingénieurs et autres experts à visiter, et reconnoitre de quelle meilleure manière le canal de Gand à Bruges pourra estre aprofondi, rendu capable à porter les plus grands batteaux, et avoir communication avecq l'Escaut et avecq le canal d'Ostende à costé des villes de Gand et de Bruges, et de suite nous prendrons les ultérieures résolutions plus convenables pour faciliter et augmenter la navigation et le commerce de nos bons sujets, tant interne qu'avecq les Pays estrangers, et si vous avez encore quelque chose à nous proposer pour l'avancement de ce dessein, vous pourrez le faire à ceux de notre Conseil d'Estat et il y sera pris favorable esgard — A tant, chers et bien amés, Notre Seigneur vous ait en sa sainte garde, etc. »

On pourrait croire, à la lecture de cette lettre, qu'on allait immédiatement mettre la main à l'œuvre. Qu'on se détrompe. Peu après éclata la guerre de succession, et le projet Boulanger tomba dans le plus profond oubli.

* * *

En résumé, toutes ces villes se jalousaient; toujours l'une craignait que l'autre ne fut avantagée à son détriment et ne tirât plus de profit des travaux projetés, quels qu'ils fussent. Il faut aussi noter l'animosité des villes contre le plat-pays, dont elles redoutaient, à juste titre, la rivalité économique, rivalité dont la victoire était presque régulièrement remportée, malgré tout, par les ruraux.

(1) Archives de la ville d'Anvers. *Loc. cit.*

Outre cet esprit particulariste, nous pouvons aussi constater l'existence d'un provincialisme invétéré. Ce qui était vrai des villes, l'était aussi des provinces. La Flandre trouve que le nouveau canal n'enrichira que le commerce brabançon, le Brabant avait la même conviction à l'égard de la Flandre.

C'est ainsi, grâce à cette petitesse, à cette mesquinerie d'idées et de conceptions, que le projet Cardon-Boulanger-de Bergeyck échoua piteusement. Il est vrai que les circonstances politiques y contribuèrent singulièrement.

Ce projet était grandiose pour l'époque à laquelle il fut conçu, et il eût peut-être pu rendre, en ce temps là, d'immenses services au commerce des Pays-Bas espagnols. Mais eût-il même été réalisé, il est certain que les Provinces-Unies eussent tout mis en œuvre pour en énerver l'utilité pratique. C'est ce qu'elles firent d'ailleurs, dans un autre ordre d'idées, à une époque presque contemporaine, lorsqu'elles provoquèrent la chute et la ruine de la Compagnie des Indes. L'établissement de celle-ci était en relations étroites avec le projet Boulanger.

Mais il est surtout intéressant de noter que ce ne fut pas par la faute exclusive des villes de Flandre que ce projet échoua. Anvers fit largement son possible pour arriver au même résultat. Le but était identique. Pour l'atteindre, les Gantois s'appuyaient surtout sur les services rendus par leurs ancêtres, tandis que les Anversois se bornaient à calculer. Les premiers pensaient et agissaient en descendants d'une ancienne maison comblée de faveurs et de privilèges qu'ils craignaient toujours de perdre ou de voir entamer, et dont les revenus avaient considérablement diminué ; les autres en fils de grands négociants tombés au rang de petits marchands, ayant une peur atroce de la moindre concurrence, même de la part des ruraux.

Les uns vivotaient sur leur passé, les autres ne voyaient que le présent, mais tous deux piétinaient sur place.

Ces deux états d'âme sont caractéristiques.

Notre seul but fut d'essayer de les mettre en lumière.

G. Willemsen.

ANNEXES

I.

A Hauts et puissans Seigneurs
Messeigneurs les Chef Président
et autres Seigneurs du Conseil
d'Etat de Sa Mat[é] a Bruxelles
le 29 de X[bre] 1699.

Hauts et puissans Seigneurs.

Messeigneurs.

Il a plu a la Mat[é] de nous ordonner, par ces lettres du 19e de ce mois reçues seulement le 22e de nous encharger de satisfaire à ses ordres du 26e de 9bre dernier au subiect des moyens de la disposition de la navigation depuis le Brabant par l'Escaut et le canal de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende jusques dans la mer sans passer par icelles villes, de faire un métier commun de tous les bateliers de ce pays et de faire cesser les charges et impositions, qu'on paye plus en passant par la Flandre qu'en passant par l'Escaut devant le fort St Philippe entrant ou sortant de ce pays. Sur quoy nous supplions très humblement Sa Mat[é] de considérer les raisons suivantes, à scavoir qu'en tel cas les villes de Gand et de Bruges venans à estre laissées de costé deviendroient infailliblement désertes et périroient entièrement faute de commerce, nonobstant que ce soient les deux principales villes de la province de flandres et des plus grandes et des plus belles de l'Europe; qu'elles sont le boulevard et le maintien de cette province soubs l'obéyssance de la Mat[é], dont par conséquent le

service en patiroit, d'autant qu'elles venant à se ruiner et a être sans force, les trouppes des ennemis en temps de guerre occuperoient et s'emparcroient d'abord facilement et sans résistance de tout le plat pays de la Flandre, que la ruine de ces villes entraineroit celle de la province puisqu'il est certain que les métropoles et grandes villes remplies de métiers, de marchands, de gens riches, de traficq, de peuple, et de consomption sont le soutien, la richesse et le bonheur du plat pays d'une province qui en dépend: qu'il ne seroit pas (à très humble correction) raisonnable ny équitable, que les batteaux et marchandises aborderoient dans les villes de Bruxelles, de Malines et d'Anvers, et qu'ils passeroient dehors et laissans de costé celles de Gand et de Bruges: qu'ainsy le canal de Gand à Bruges et celuy de Bruges à Ostende (lesquels sont fouis aux dépens de la flandre, qui paye encores présentement les rentes et intérêts des sommes capitales y employées), serviroient au Brabant qui ne les a point faict, ni en souffert la dépense, et la Flandre en seroit frustrée, chose (soubs très humble respect) directement contraire à tout droit et raison: que le Brabant n'est que trop bénéficié gratuitement par la Flandre en laissant les choses dans l'Etat ou elles sont d'autant que c'est la Flandre et à ses depens, que les canaux faicts de son terrain y sont et que ce néantmoins le Brabant en jouyt, et partage la commodité et le proffict, si avant que les batteaux venans jusques à Gand vont entrer jusques dans le Brabant: quel état présent est sans doute suffisant pour le commerce de mer que l'on peut espérer dans ce pays, suivant les raisons déduites par nostre rescription du 19e de Juin de cette année par copie cy jointe (1), que la Flandre est la province qui contribue le plus au service de Sa Maté, que pour toutes ces raisons (soubs très-humble respect) il ne seroit pas compatible avecq la justice de Sa Maté que la Flandre dut pâtir si notablement pour encor bénéficier d'avantage le Brabant.

Quant au second poinct des dicts ordres concernant les moyens de faire un métier commun de tous les batteliers du pays, nous supplions Sa Maté en toute humilité comme dessus de faire reflection, que si par là les franeqs bateliers de cette ville (qui ont

(1) Voir l'analyse de ce document, supra p. 361.

rendu beaucoup de signalez services à ses prédécesseurs de glorieuse mémoire) seroient privés des privilèges et droits leur appartenans, et adjugez par Sa Ma^té^ déclarez par leur écrit ci aussy joinct (1) : et par dessus cette ville en général en souffriroit encores un très-notable dommage puisqu'un grand nombre de familles y vit par la rupture de charge et changement de fond et de batteaux non allans ou venans de la mer, ce qui s'y praticque depuis des siècles, nommément des mesureurs, porteurs de sacs, cabaretiers, vendeurs de victuailles et autres, qui n'y pourroient plus subsister avecq leurs femmes et enfans, et devroient perir de misère et abandonner la ville.

Pour ce qui touche le troisième point desdits ordres nous envoyons aussi avecq cette à Sa Ma^té^ une liste (2) des tonlieux, impositions, droicts et charges qui se perçoivent dans les deux routes de la Flandre, et par l'Escaut devant St-Philippe, tant par Sa Ma^té^ que par la province, les villes, les particuliers et par les Gouverneurs des villes et chasteaux sans titre ny raison, lesquelles charges, il nous semble qu'il seroit tousiours bon de les faire cesser pour débarasser et avantager le commerce, si l'on pouvoit trouver les deniers nécessaires pour rembourser les sommes capitales levées à intérest pour l'approfondissement et entretien des canaux, et structure des écluses avecq les arrivages, comme aussi pour entretenir d'ores en avant les écluses et payer ceux qui en ont la direction, pour satisfaire les particuliers profictans des tonlieux et autres semblables choses : au reste nous laissons considérer Sa Majesté si ce que le Brabant désire, estoit, cela ne reveilleroit il plus les prétentions entamées par la France de vouloir avoir le passage libre avecq leurs batteaux venans de Valenciennes, Tournay, Lille, etc., par la Flandre en Mer, et e contra, si les Anglais, Escossais, et autres estrangers qui sont quelquefois venus avec leurs bateaux jusques à Bruges ne prétendroient pas de venir jusques à Bruxelles, Malines et Anvers et qu'ainsy ils emporteroient tout le commerce de ce pays à l'exclusion des inhabitans. Nous espérons que Sa Majesté

(1) Voir annexe II.
(2) Voir supra, p. 367.

sera satisfaite par les susdictes raisons que nous avons avancées pour obéyir à ses ordres, la faisans néantmoins ressouvenir que nous n'avons aucun pouvoir ny authorité pour rien consentir ny résoudre en tout ce que cy dessus sans les conscentemens des Collaces et Communes de la province et de la ville et nous sommes avecq respect

Messeigneurs &ª

Les Echevins de la Keure
et Conseil de la ville de Gand.

II.

Overgebrocht by die vande neyringhe vande vry schippers deser stadt den 5 Xbre 1699.

Omme by de heuverste, gheswoorne, audermannen ende ghemeene supposten van de neyringhe van vrye schippers der stadt van Ghendt te bethoonen datter geene alteratie veranderinghe nochte verminderinghe en can ghebeuren in hemlieden gherechtigheden en privilegien van over eenighe eeuwen te title onereuse gh'acquireert en syn menichvuldighe ghewysen tot in het leste ressort ende in graet van revisie gheconfirmeert, hebben sy goet gevonden dienshalvens te doen de naerschreven sommiere deductie.

Alvooren dat de supposten der voorseyde vrye neyringhe van alle tyden bysondere gheneghentheyt hebben ghetoont en remarquabele diensten gedaen aen de princen van desen Lande in alle voorgevallen occasien soo van oorlooghe als andere ende dat met lyf ende goedt, daerdoore de selve princen eerst ghinclineert syn gheworden omme aen de selve neyringhe in consideratie ende remuneratie van alle die voorseyde ghetrauwe ende continuelle diensten te octroyeren verscheyde privilegien ende exemptien wies hiernaer op ordre elck int besonder vooren gehauden ende ghexpliceert sal worden.

Oversulex staet voor eerst te considereren dat te iaere 1436 Philips, hertoghe van Bourgoingnie inde maent november themlieden

voordeele vuytghegeven heeft de solemnele acte ende decreet de welcke onder andere behelst in verbis:

Eerst willen ende verclaeren wy tselve ambacht van de vrye schiplieden van onser stede van Ghendt te wesene ende te blyvene eene van de notabelste van de twee en vyftich ambachten der voors. stede.

Dat het voors^{e} ambacht sy ende blyve ghefondeert op de rivieren vander Leyen ende Schelde opwaerts ende nederwaerts, ende op de riviere ghehecten de Lieve, op ende uyt ende andere rivieren ende plaetsen van oude tyden gecostumeert.

Item sal het voorseyde ambacht ende de vryhede van dien descenderen ende toecommen alsoowel op de bastaerden, als op de ghetrouwde hoirs, manshoofden synde vande voors. vrye schiplieden, ende negheene andere.

By middel van welcken vaste ghestelt ende voor altyt ghedecreteert is, dat de voors^{e} neyringhe is eene vrye ende ghesloten neyringhe, ende bydien datter gheene andere schippers buyten hun binnen dese stadt bekent en syn.

Tgonne noch naerder besloten is in de voordere acte ende decreet van den xxj^{en} October 1551 daerby te niete ende ghecasseert is de vergaederinghe ofte Gulde die alsdan ghetracht hadden op te rechten ende formeren eenighe onvrye persoonen onder den naem ende title van h. Anna.

Trachtende indier voughe mettertydt hun te voughen beneffens de voors. vrye schippers ende alsoo te schuylen onder hemlieden corpus.

Emmers te erigieren eene nieuwe ofte separaete neerynghe ende mettertydt ghelyck te staen met de gonne van de voors. vrye schippers.

Daerieghens de voors^{e} vrye neerynghe alsdan ghehoort synde gheweest ende ghededuceert hebbende hunne redenen van defentie, niet alleene vuytten hoofde vande voirs^{e} acte vanden iaere 1436, nemaer oock de gonne by hun daernaer successivelyck becommen ten tyde van Keyser Karel den vyfden van glorieuser memorie, is daeroppe alsoo ghevolght 't voors^{e} decreet van cassatie van het gewacht gulde, confrerie oft corpus. Synde voorts waerachtich dat ten jaere 1540 binnen dese stadt opghecommen synde eenighe troubels ofte

beroerten veroorsaeckt hebbende de vernietinghe van generaelick alle de privilegien ende rechten de stadt ende de particuliere neerynghen gheconcerneert hebbende, behaudens de gonne aen de voors. vrye neerynghe.

De voors. haere Keyserlycke Ma^t^ ghemaeckt ende gh'emaneert heeft het besonder statut, ofte weth ghenacmpt de Caroline.

Daerby de nombre vande voorseyde neerynghen deser stadt gheweest synde in ghetalle van twee en vyftich soo voors. is aengheraeckt, ghereduceert is op het ghetal van eenentwintich.

Synde daerby onder andere ghedeclareert articulo lxix dat de derde van de voors neerynghen soude wesen de gonne vande voorn. schiplieden met expresse byvoeghynghe dat elcke neerynghe in het syne, syne ghewoone exercitie soude doen, sonder hem te moghen bemoeyen met eens anders ten waere vercryghende de vryheyt van diere.

Staende wel sonderlynghe te bemercken dat naer het emaneren vande voors. Caroline specialick concernerende de goede ende politicque regerynghe deser stadt de Greffier, stadthouders ten ancommen van het commendement van dese Landen, selfs de Princen van het bloedt, wel specialick in het aflegghen van den eedt syn belovende ende sich verbindende dese ende d'andere Royale wetten ende statuten ende ordonnancien te observeren ende doen onderhouden.

Het is in consequentie van dien dat de voorn. Keyser Kaerle op den vij^en^ 8ber 1540 ten voordeele van de voors^e^ neerynghe ontseyt heeft het versoeck vande libre navigatie ende ladynghe vande goederen ende coopmanschappen die eenighe steden in ghetalle van zeventhiene hadden versocht ende gepooght te becommen op het gheassumeert pretext dat door de vernietynghe vande voors. rechten ende privilegien dese stadt ende neerynghen int particulier dan ter tydt ghecompeteert hebbende genoegh openghestelt waes de voors^e^ navigatie ende laedynghen ende ghevolghentlick dat dese neerynghe daerinne niet meer gherecht en was, dan de voors. andere steden ende plaetsen vande ghehoorsaemheyt vande Ma^t^.

Te weten de steden van Antwerpen, Mechelen, Cortrycke, Audenaerde, Meenen, Ryssele, Douay, Orchies, Brugghe, Valenchyn, Arie, St-Omar, St-Venant ende Armentier.

De welcke onaengesien alle de redenen en motiven by hun gh'advanceert om tot hun voorstel te gheraecken, daerinne syn ghesuccumbeert.

Al ist oock soo dat in dien tydt ende eeuwe de commercie seer frequent ende de coophandel florissant was.

Ontwyffelick omme dat de Keyserl. Ma^{t} ende de commissarissen ghedeputeert gheweest tot het examineren van het voors. differentie by experientie ondervonden hebben, dat door de privilegien ande voors. neerynghe vergundt de coophandel niet gheretardeert nochte gheinteresseert en wiert, mits de prompte dienst die de voors. neerynghe ende hunne supposten tallen tyde met hunne bequaeme ende behoorelicke schepen van alle sorten ende grootten waeren doende, ende daermee sy tsedert dien totten daghe van hedent altyt hebben ghecontinueert.

Soo oock te remarqueren staet dat het ghebleken is aende voorn. neerynghe noynt ontnomen en syn gheweest, nemaer altyt gheheel ende gheconserveert syn ghebleven.

In teecken van welcken is bij de voornoempde commissarissen vuytten naeme vanden Keyser op den xiiij^{en} febr. 1540 gheconcipieert ende ghedecreteert een precies reglement alwaer articulis 2 ende 3 ghestatueert is in verbis:

« Que toutes marchandises et denrées conduictes jusques à la ville de Gand d'amont ou aval desdites rivières s'ils veullient passer oultre icelle ville debvront illecq changer de fond ou navire et estre menées par navieurs dudit Gand telz que le marchand ou maistre vouldra choisir. »

« En ce réservé les marchandises menées et conduites par les navieurs dudit Gand, d'amont ou à val les dites rivières, lesquels les pourront mener et passer laditte ville jusques au lieu destiné sans changer de fond ou batteau. »

Waermede oversulex vaste staet dat ande voorseyde neeyringhe privativelick ende exclusivelick is toegestaen de laedynghe van alle de goederen ende coopmanschappen binnen dese stadt ende de vervoerynghe van diere naer de ghedestineerde plaetsen.

Synde daerby eensweeghs ghereguleert de vrachtloon van alle de selve goederen ende coopmanschappen naer advenant dat die naer d'een ofte d'ander stadt ghedestineert ende vervoert worden.

By daete vanden xij^en^ Xber 1541 is by den Keyser noch naerder declaraetie ende decreet verleent met nominaetie van boete tot laste van alle de gonne de welcke hem souden staen te bemoeyen met de voors. laedynghe ende vorvoeringhe onder dese termen: « Item om t'eviteren ende beletten de questien ende gheschillen daeghelicx rysende ter causen dat eenighe onvrye persoonen hun vervoorderen te doen ende usurperen de voorn. neerynghe ende de supposten van dien daerinne belet doen, wy willen ende ordonneren dat alle degonne die inde voors. neerynghe niet vry en syn ende hun vervoorderen sullen de selve te doen ende hemlieden dies te ondervinden, sullen verbeuren de boete van ses carolus guldens t'onsen proffyte telcke reyse als het ghebeuren sal. »

By middel van welcken de Keyserl. Ma^t^ wederom syne intentie heeft ghedeclareert dat de supposten vande voors. neerynghe alleene ende eenighe souden gheweest syn de welcke alhier binnen dese stadt souden moghen laeden ende met hunne schepen vervoeren alsulcke goederen en coopmanschappen die hun alhier souden presenteren.

Ghevolgentlick syn daermede afgheweirt alle onvrye persoonen van wat neerynghe ofte conditie souden moghen syn ende weder sy alhier binnen dese stadt woonachtigh syn ofte andere plaetsen.

Aen alle dese acte is oock conforme de gonne vanden ix^en^ Januari 1542 verleendt ten nadeele van den ontfangher van 's Keysers domeynen den welcken op een ende de selve maniere al de voors. seventhien steden hadde ghetracht te bevechten d'exercitie ende continuatie vande voorgheroerde privilegien.

Soo noch op de manier voorschreven vuytgheghaen is eene naerder acte in daete xxiiij maerte 1544 medebrenghende voordere boeten ende penen tot laste van alle de gonne die souden verstaen te contreveneren aende voorschreven soo claer acte ende decreten.

Ende alsoo de gonne hun noemen onvrye schippers deser stadt ten iaere 1545 ghetracht hadden van nieuws te infringieren de voors. privilegien by middel van met de schepen van de bierstekers ende andere cleene scheepkens eenigh goederen ende waeren binnen dese stadt te laeden ende vervoeren, is by sententie in judicio contradictorio uytghesproken opden xxiiij^en^ november vanden selven iaere 1545 verclaert dat sulcx niet vermochte te ghebeuren.

Navolghentlick is daermede van nieuws versterckt soo wel de primitive acte ende vuytghifte vande voors. privilegien als van alle de gonne daernaer ghevolght.

Daerinne myn Ed^e heeren schepenen vande Keure alsoo oock hebben ghecontinueert met hemlieden ghewysde van v^e juny 1553 daarby ghedecideert ende gheinterdiceert is eenighe goederen buyten dese stadt te doen transporteren ter waeghen om die aldaer in onvrye schepen te doen laeden ende vervoeren.

Op den vj^e december 1556 heeft den Conynck Phlips den tweeden, sone van Keyser Kaerle aende voors neeyringhe alle de voorghedecreteerde acten vernieuwt naer voorgaende advys vande voornoemde schepenen van Keure ende vanden Raede in Vlaenderen.

Declarerende daerby dat aende selve neeyrynghe exclusivelick ende privativelick is competerende de laedynghe binnen dese stadt van alle goederen, waeren ende coopmanschappen ende de vervoerynghe van diere naer de ghedestineerde plaetse tsy opwaerts ofte nederwaerts vande rivieren de Schelde, Leye ende Lieve ten pryse ende op den taux gheexpresseert by het reglement van synen heer vader van xiiij febr. 1540.

Synde daerby eensweeghs ghereitereert de cominatie van boete tot last vande contraventeurs.

De voorn. onvrye schippers pretexterende by de voors. acte declaratoire ende confirmatoire vermetentel ghegraveert te syn hebben daervan betreck ghedaen in den grooten raede tot Mechelen, alwaer bij arrest van den 17 Meye 1561 de voors. acte in alle haere poincten ende articulen gheconfirmeert is geworden.

Waermede die voors. onvrye hun al noch niet hebbende willen voughen, is op hemlieden naeme by requeste van den ix^e meye 1574 aende Ma^t. ghepresenteert versocht dat an hun soude permitteert worden de ladynghe binnen dese stadt by preferentie voor vremde schippers als wanneer de supposten vande voors. vrye neerynghe den coopman niet en souden willen ofte connen dienen.

Welck versoeck aen hun oock is afghesleghen by sententie verleent in syn Ma^ts priveen raede den 2 Maerte 1575.

Alle welcke desbatten, gheschillen ende de respective sententien daeroppe ghevolght eenpaerlick medebringhen ende onweder-

sprekelick decideren dat de voors. gherechtigheden ende privilegien onberoerelick moeten blyven staen, als ghecocht (soo vooren is gheseyt) met goedt ende bloet, ende dat de voors neerynghe is op de rivieren deser stadt, de Schelde, Leye ende Lieve op ende nederwaerts.

By decreet van den xvj^{e} Juny van selve jaer 1575 syn de boeten by voorgaende acte ghedecerneert gheaugmenteert ende verdobbelt tot laste van alle de gonne die hun mette exercitie vande voors. neerynghe souden bestaen te bemoeyen.

De Aertshertoghen Albert ende Isabelle hebben by hemlieden acte van viij^{e} Ougste 1603 een ende selve declaratie ghedaen ende de voors. neerynghe ghemaintineert inde voors. exclusive ende privative laedynghe daerby eensweeghs relatie doende tot alle de anterieure acten vande princen hunne voorsaeten.

T'gonne insghelixs ghebeurt is by decreet vanden 12 meye 1608 alwaer insghelyck vernieuwt, gheaggreert ende gheconformeert worden de voorghenteerde acten vande jaeren 1436 en 1540.

Eyndelynghe is by Royale acte van xvj^{en} ougst 1622 noch voorder confirmatie ghevolght van alle de voorschreven soo solemnele acten ende ghewysden.

Doch alsoo de voorn. onvrye schippers ghedurich waeren machinerende omme daerinne eenighe alteratie te causeren ende an hun selven t'approprieren de exercitie vande voors. vrye neerynghe hadden sy ten jaere 1663 soo vele weten te effectueren dat syne Ex^{cio} Castel Rodrigo, Gouverneur ende Capiteyn Generael van dese Nederlanden themlieden voordeele op importuniteyt, abusif te kennen geven, ende voors. vrye neerynghe onghehoort, verleendt hadde een besonder decreet contrarie ende destructif van alle de voorschreven Royale ende Princelycke acten, decreten ende ghewysden.

Daerby aende voors. onvrye schippers toeghestaen wierdt de concursive ladynghe beneffens de supposten van voors. vrye neerynghe met ordonnantie van dieshalve tour ende beurte te houden.

Wanoff de vrye schippers kennisse becommen hebbende, is by hun tot intreckinghe ende cassatie van tselve sureptif ende nul decret revisie gheintinteert gheweest.

Daerinne naer formeel ghehoor ende oppositie van voors. onvrye schippers de ma^t^ by sententie revisionel van xxiij^e^ Xber 1670 te niete ghedaen, inghetrocken ende ghecasseert heeft het voors. ghehappeert decreet ende daerby verclaert conformelick aen alle de voorgaende acten ende ghewysden, dat aende neerynghe vande vrye schippers privative ende ter exclusie van alle andere is competerende de inlaedynghe en vervoerynghe naer de ghedestineerde plaetsen van alle waeren, goederen en coopmanschappen binnen dese stadt.

Oversulex betrauwen sylieden datter geene materie, redenen nochte subject vindelick en is omme inde voors. successive acten, octroyen, decreten ende ghewysden die nu soo vele eeuwen ende jaeren hebben ghestaen, eenighe de minste veranderynghe te conne ghedaen worden ter contemplatie van eenighe steden ofte neerynghen van Brabant ofte ander provincien.

Oock niet jeghenstaende by de selve steden mochte gheallegeert ende voorgedraghen worden dat de vrye schippers van Ghendt oock sullen moghen laeden binnen de selve hunne steden ende dat de coophandel vermetentlick soude ghebeneficieerd worden inghevalle de generaele schippers van de plaetsen onder de ghehoorsaemheyt vande Ma^t^ maer een corpus en waeren formerende.

Niet alleene ten obsichte dat binnen de steden Brabandt, Mechelen ende elders geene ladynghe, emmers seer weynich is vallende, by dat de goederen ende coopmanschappen commende vuytter zee altyt, emmers regulierelick syn passerende ende vervoert worden lancxt dese stadt naer het voors. Brabant, ende andere aengheleghen plaetsen, ende datter bydien al te groote inegaliteyt in dat ghesach is occurerende.

Boven dat de schippers vande voorn. ander plaetsen en steden niet voorsien nochte muniert en syn van dierghelicke privilegien ofte gherechtigheden van privative en exclusive laedynghe, ende dat hemlieden neerynghe niet vry nochte ghesloten en is, velemin de vrydom descenderende van vader op sone, ghelyck nochtans occureert int regaerdt van de vrye schiplieden deser stadt.

Wiens neerynghe ende vrydom niet coopelick en is ghelyck danof oock particuliere acten syn existerende, ende ternoodt beneffens alle de gonne hiervooren gheciteert sullen gheproduceert worden.

Daer dat nochtans de neerynghe van de schiplieden binnen de steden van Brabant, Mechelen ende andere by vremde en onvrye persoonen can gh'acquireert ende ghecocht worden midts aldaer by eenen schipper ghewoont hebben den tydt van dry achtereenvolghende jaeren.

Daeruytte eensweeghs soude resulteren het aldergrootste inconvenienten, gheschillen ende desorders mits ieder een, hem te voorent niet gh'exerceert hebbende inde schipvaert, hem daaronder soude begheven, ende dat op dien voet de neerynghe vande schippers binnen de voors. andere steden soude aengroeyen tot overgrooten ende ontallenden nomber tot destructie, bederf ende onderganck van de vryschippers deser stadt ende het generael gemeente van diere.

Nu tot destructie van het gonne de voorn. andere steden ofte cooplieden souden connen objecteren, gelyck ghepresumeert wordt, te ghebeuren dat de supposten van voors. vrye neerynghe niet gereedt ofte prompt en souden syn om de goederen de aenveerden, in te laeden ende vervoeren tot sulcker plaetse als het aen den coopman sal believen.

Wordt in consideratie ghesteldt dat sy altyt voorsien syn gheweest, ghelyck sy alnoch doen, van een seer grooten nombre van schepen ende dat de voorn. supposten syn bestaende in beth als ses hondert familien de welcke al sullen gheredigeert worden tot de extremiteyt van armoede indien het voors. recht van privative ende exclusive laedynghe eenighe veranderinghe wierden ghedaen by admissie van andere vremde schippers t'gonne niet ghelooft en voort oyt te sullen ofte connen ghebeuren.

Dies te min daer deen helft vande voors. schepen schier het gheel jaer doore ledich ende sonder employ is ligghende ende van alsnu alsoo genoechsaem ghebreeckt om niet te segghen aermoede syn onderstaende.

Daeruytte eensweeghs resulteert dat het aen de voorn. supposten noynt en heeft ghedependeert nochte in toecommende dependeren en sal dat de coopman ende iedereen t'allen tyde wel behoorelick ende met de vuyterste promptitude sal ghedient worden ghelyck sy van allen tyde gheploghen hebben sonder datter oynde in dat ghesach eenighe clachten syn ghedaen, velemin de commercie gheretardeert ofte de commercie gheinteresseert.

Daertoe noch ghevoucht wort dat de voors. neerynghe haer beswaert is vindende met seer excessive schulden, monterende tot beth als tachentich duysent guldens wies de capitaelen ten intreste syn loopende ende voor desen opghelicht syn tot conservatie soo van de voorseyde gherechtigheden als omme aen de Princen van desen lande te doen de notabele diensten ende secoursen die sy vande voors. neerynghe in differente occasien hebben ghenoten.

Te min daer het ongehoort soude syn ende stryden jeghens de ingheboren clementie ende justicie vande Ma^{t} te ontnemen de gherechtigheyt van eene particuliere neerynghe ende corpus soo diere ghecocht ende ten onereusen titel gh'acquireert.

Daeromme by dien wycken ende cederen moet alle het gonne van weghen de voors. andere steden van Brabandt ende andere ontwyfelick gheproponeert wort onder de specieuse deckmantel ende pretext vanden coophandel te willen beneficieren met de voors. neerynghe open te stellen ende van alle schippers een corpus te maecken als bestaende in enckele speculatie om niet te segghen chimere t'gonne oversulex geen ghevolch en vermach te hebben.

III.

overgebracht den 8 Xber 1699.

Op de propositie ghedaen van weghen myn Ed^{e} heeren schepenen vande Keure deser stadt van Ghendt vuytten naeme vande Ma^{t} ande generaliteyt ofte corpus vande gheseyde onvry schippers der selver stadt nopende de generaele liberteyt van laedynghe voor alle schippers van syne Ma^{t} ghehoorsaemheyt in alle steden en vlecken onder de selve ghehoorsaemheyt.

Is by de toensienders ende generaliteyt vande voorschreven gheseyde onvry schippers gheresolveert de dispositie weghens t'gone voorseyt te stellen inde voorsienighe discretie vande Ma^{t} de selve ootmoedelick biddende in desen dieren ende droefven tyt te gheven ende te stellen convenabele middelen ende wetten opdat elcken

schipper ende corpus tot syne brootwinnnyghe gelyck ghestelt mach worden. Actum binnen Ghendt desen vierden december 1699.

(s) Jan Snelle
Jeronimus de Vynckt
Francis Inghels
Adriaen Inghels
Jan van Imschoot
Joos Verspeyen
Gillis Lydaert
François Serraes
Jeronimus de Rycke.

IV.

A Son Excellence,

Remonstrent avec toute soumission et respect ceux du Magistrat de la ville d'Anvers que pour restablir et faire revivre le languissant commerce de cette ville qui ne tire sa subsistance que du négoce par la perte duquelle, elle se trouve à présent presque totalement ruiné et réduit à l'impossibilité de se pouvoir maintenir, que l'on pourroit intenter aujourd'huy, représentant à ceux de Zélande de laisser le passage de l'Escaut d'Anvers à la mer ouvert, ce que la jalousie que portent l'une province des estats à l'autre, et se voyant celles de Zélande déstituées de leur navigation et droits, pour ce que n'ayant point de manufactures ni de fabriques, et prennent les notres en autre cours, leur fairoit plus facilement résoudre.

Tant plus en les intimidants, que l'on a résolu de faire navigable pour de grande navires, les rivières et canaux jusques à Ostende, qui alors se pourroit déclarer *purto franco* &ª.

Et si cella ne se peut facilement il faudroit tacher de faire rompre la charge à tous les navires et vaisseaux hollandois devant cette ville, comme il a esté promis dans l'acte d'engagère des tonlieux traitté avec sa Mat le 9 mai d'an 1641.

Par quel moyen on empescheroit aux batteliers hollandois d'aller vendre leurs marchandises et vivres au plat-pays par tous les petits canaux et rivières au grandissime préjudice de cette ville.

Ou bien il faut faire cesser les droits d'entrée et de sortie sur toutes marchandises qui entrent dans cette ville, car autrement tout le plat-pays, ayant la campagne libre et ouverte au lieu de se pourvoir de ce qu'il a besoing de cette ville, le fait de celles de Hollande, comme le Pays de Waes de celle de Hulst, toute la campinnie et quasi tous les sept quartiers d'Anvers de celle de fort Lillo, Breda, Bolducque et autres, tout au grandissime préjudice de Sa Majesté qui ne tire aucun profit, et l'on ne peut remédier facilement estant impossible de garder et veiller sur tant de chemins qui servent à cet effet.

Aussy que les plats-pays ne payent aucun droit, l'on y trouve les marchandises à plus bas prix que dans cette ville, où elles ne peuvent entrer sans les avoir payés, ce qui distrait la consumption même de la ville, pourquoy il conviendroit de défendre le debit du plat-pays pour le moins de trois heures entour de la ville;

et pour ce qui concerne l'ulterieure commerce l'on debvroit soliciter qu'en Espagne nos navires ne fussent point molestez ni subjects à des arrests, cautions et visites, puisque les Anglois et Hollandois, ainsi que les François sont exemptes de ces embras.

Ce qui est la principale cause que les négotiants d'Espagne ayment mieux risquer leur argent et marchandises par de navires estrangers que par les nostres.

Comme aussy que toutes les laines d'Espagne lorsqu'elles autrefois s'apportoient à Bruges, où est encor l'estaple (et si cela ce peut practiquer de nouveau) qu'aucunes ne puissent être tirées hors d'Espagne que celles venant par nos navieres, et de nos alliez, dans notre port d'Ostende, cela seul augmenteroit fort notre commerce et navigation.

Mais si pour des raisons cette proposition n'est pas favorable, du moins sa Mat[té] en considération de ce que en son service on patiz ses fidels sujetz de pays-bas, les pourroit favoriser et faire grâce de deminuer les droits qu'on lève en Espagne sur dits laines de la moitié pour ces qui viendroient directement à Ostende, aussy du sel n'exiger que la moitié des droits, pour ce qui vient audit port.

En quoy il ne pouroit point avoir de contradiction de la Hollande ou autres nations étrangères. soubs prétexte qu'ils ne debvroient point payer plus de droits que les naturels, car il est tous iours permis aux souverains de favoriser leurs propres subjetcs allant de l'un de leurs royaumes à l'autre.

Comme nous voyons qu'en Angleterre les naturels ne payent pas tant des droits comme les estrangers sur leurs vaissaux et marchandises, qu'ils envoient en leur propre nom, hors de leur Royaume.

Comme on devroit aussy permettre aux inhabitans de cette province obéissante de pays-bas de negotier aux indes comme touts autres subjects de sa Mat[té].

Ce sont les moyens, Monseigneur, par les quelles ceux du magistrat croient, soubs très-humble correction et soumission, que l'on pourroit secourrir et remettre cette ville.

De l'Histoire de la musique et de son étude.

Mesdames, Messieurs,

Je vous avoue que j'ai été un peu troublé lorsque j'ai reçu l'ordre du jour de cette séance.

En lisant les titres des trois premières communications, j'ai presque regretté d'avoir accepté l'honorable invitation du bureau de l'Académie et de m'être laissé inscrire au programme.

Jugez de ma témérité.

Non seulement je dois prendre la parole après les savants que vous venez si justement d'applaudir; mais, tandis que ceux-ci vous ont apporté des contributions neuves et personnelles sur des points spéciaux de notre histoire artistique, économique et politique, je ne puis que développer devant vous quelques idées générales sur l'histoire de la musique et sur son étude.

Dans un tel embarras, un musicien de jadis eut invoqué le secours de sainte Cécile. Mais, vous le savez peut-être, les savants modernes, ces terribles démolisseurs de légendes, ont établi que la noble Romaine de ce nom, qui souffrit le martyre au commencement du IIIe siècle, n'eut aucun rapport connu avec notre art. Ce n'est qu'à partir du XVe siècle, à la suite d'une interprétation inexacte de la célèbre antienne: *Cantantibus organis*, qu'elle est devenue la patronne de la musique sacrée, et, par extension, de la musique.

Je ne puis donc que faire appel à votre indulgence.

Il est vrai que l'Académie royale d'archéologie de Belgique a toujours réservé, dans le programme de ses études, une place à l'histoire de la musique. Les noms du chevalier de Burbure, d'Edmond Van der Straeten, d'Alphonse Goovaerts, ces musicologues érudits dont nos *Annales* ont publié plusieurs travaux, justifient cette assertion.

D'autre part, cette ville d'Anvers, qui se fait honneur d'avoir été et d'être encore une métropole à la fois commerciale et artistique, cette ville a vu naître ou travailler dans ses murs des musiciens tels que Jacques Obrecht, Cyprien de Rore, Hubert Waelrant, parmi les maîtres anciens, Albert Grisar, Peter Benoit, Jan Blockx, parmi les modernes. La maîtrise de Notre-Dame était une école de premier ordre, encore au XVIIIe siècle, quand Gossec y travaillait avant d'aller à Paris. Et les festivals anversois de l'époque contemporaine nous ont fait connaître maintes fois des œuvres étrangères de la plus haute importance.

Tout cela m'enhardit et me fait espérer que je pourrai peut-être vous intéresser en vous entretenant, pendant quelques instants, de l'histoire de la musique et de l'intérêt de son étude, intérêt singulièrement agrandi aujourd'hui grâce à la nouvelle orientation de la musicologie.

La musique est inhérente à l'humanité comme le langage. Comme celui-ci, elle est une manifestation de l'intelligence. On peut exprimer sa pensée avec des notes comme on peut le faire avec des mots, et Mr Combarieu a donné récemment cette définition nouvelle : *La musique est l'art de penser avec des sons* (1).

Définition heureuse, sinon philosophiquement indiscutable, et qui fournit une formule commode et élégante pour apprécier la valeur relative des œuvres musicales.

Comme le dit Mr Combarieu : « Si on n'admet pas cela, il est impossible de comprendre un quatuor de Beethoven ou toute autre pièce musicale ; on ne peut plus distinguer une phrase d'une simple consécution régulière de sons ; on ne peut pas dire en quoi *Au*

(1) Jules Combarieu. *La musique, ses lois, son évolution* (Paris, Flammarion, 1907. Bibliothèque de philosophie scientifique).

clair de la lune diffère d'un adagio de grand maître. Notre définition rend compte de tous les faits et permet de n'en sacrifier aucun. L'auteur de valses à exécuter dans un music-hall est un homme qui pense avec des sons, tout comme un Bach ou un Hændel; seulement sa pensée est faible, superficielle, banale, pauvre, et se distingue de celle de Hændel ou de Bach comme celle d'un écrivain quelconque se distingue de celle d'un Leibnitz, d'un Pascal on d'un Bossuet. Le Hottentot, qui n'a que trois ou quatre notes pour ses mélodies, pense, lui aussi, avec des sons; seulement sa pensée (à notre point de vue) est encore trouble, incomplète, barbare ».

Des manifestations de l'intelligence, la musique est incontestablement une des plus puissantes.

Mais elle présente ce caractère propre d'être aussi apte à exprimer les sentiments de la foule que ceux de l'individu. Elle est un art à la fois intime et *social*, pour employer le mot à la mode.

Aussi occupe-t-elle une place considérable dans l'histoire de l'humanité. Sans parler des rapports du rythme et du travail, mis en valeur par Mr Bücher (1), rappelez-vous le rôle de la musique dans la civilisation gréco-romaine; songez à l'importance non moins grande, dans le monde moderne, des chants liturgiques de l'église catholique et des chorals luthériens.

Outre cette valeur *sociologique*, la musique possède encore une valeur spéciale au point de vue psychologique. Avec les autres arts, elle contribue à éclairer l'histoire d'une époque; elle a même cet intérêt particulier, ainsi que l'a fait observer avec beaucoup de finesse Mr Rolland, « de nous livrer l'expression toute pure de l'âme, les secrets de la vie intérieure, tout un monde de passions, qui longuement s'amassent et fermentent dans le cœur, avant de surgir au grand jour. Souvent, grâce à sa profondeur et à sa spontanéité, la musique est le premier indice de tendances qui plus tard se traduisent en paroles, puis en faits. La *Symphonie héroïque* devance de plus de dix ans le réveil de la nation ger-

(1) Karl Bücher. *Arbeit und Rhytmus* (2e édition: Leipzig, Teubner, 1899).

manique. Les *Meistersinger* et *Siegfried* chantent, dix ans avant, le triomphe impérial de l'Allemagne » (1).

A ce titre seul, l'étude de l'histoire de la musique s'imposerait, si elle ne rendait pas aussi les plus grands services pour la compréhension et, par conséquent, l'interprétation des œuvres.

Prise en elle-même, elle offre, d'ailleurs, un attrait des plus vifs à raison d'un phénomène qui la distingue nettement de l'histoire de la littérature ou des arts plastiques.

Ce phénomène, c'est le perfectionnement constant, dans la suite des siècles, de la technique.

Je m'explique.

Il n'y a pas de différence essentielle entre la rhétorique grecque et la rhétorique française, et les tribuns contemporains se servent encore des mêmes artifices oratoires, des mêmes tropes qu'il y a vingt siècles. De même les sculpteurs d'aujourd'hui manient les outils de Phidias, et il nous arrive fréquemment, devant un ouvrage de la statuaire antique, de nous écrier: « Comme cela est moderne! » Si notre œil n'était averti par des détails de costumes ou d'accessoires, nous pourrions prendre certaines figurines de Tanagra pour des chefs-d'œuvre de l'art actuel.

Il n'en va pas de même en musique, et il est impossible de confondre un hymne apollinique avec un lied de Schumann, parce que les procédés mis en œuvre ne sont pas les mêmes.

Si, en un hardi raccourci, nous essayons de résumer toute l'évolution de la musique, depuis la harpiste du palais de Tello qui paraît être la plus ancienne personnalité musicale connue d'une façon précise, puisqu'on s'accorde à faire remonter au trentième siècle avant notre ère le bas-relief qui conserve ses traits et son jeu, -- depuis cette virtuose chaldéenne jusqu'à Claude Debussy et son nouveau style harmonique, nous constatons un développement continu des procédés d'expression.

Point d'âges classiques, de décadences, de renaissances, mais un perpétuel progrès.

Pendant l'antiquité, la mélodie et le rythme sont seuls, ou à peu près, au service du musicien. Le moyen âge lui donne l'harmonie

(1) Romain Rolland. *Musiciens d'autrefois* (Paris, Hachette, 1908), p. 4.

et le contrepoint; les temps modernes, le timbre, c'est-à-dire la merveilleuse palette orchestrale. Que lui apportera l'époque contemporaine? Il semble que ce soit la libération des contraintes tonales trop rigoureuses, l'affranchissement de la tyrannie des cadences et des notes sensibles.

De l'enrichissement continu de la langue musicale, le musicien ne néglige aucun des apports successifs. On trouve dans l'œuvre de Wagner des exemples caractéristiques de l'emploi de l'antique gamme chinoise (1), restée immuable chez ce peuple conservateur, comme on peut signaler un orientalisme réel dans les *Pagodes*, de Debussy, dans certaines pages des *Miroirs* de Ravel. Cela fait de l'*histoire comparée de la musique* une des branches captivantes de la musicologie.

Et cependant, en dépit de l'intérêt extrinsèque et intrinsèque de cette science, son étude a été singulièrement négligée jusqu'à nos jours.

Ouvrez un livre de synthèse historique, un manuel scolaire. Vous y trouverez, à côté du récit des événements politiques et économiques, des chapitres consacrés au mouvement littéraire, artistique et scientifique. Mais des beaux-arts, la musique est exclue, ou, si elle est mentionnée, c'est d'une façon accessoire, et le plus souvent inexacte.

C'est que le véritable intérêt de son histoire n'a été compris qu'assez récemment. Longtemps on s'était borné à retracer des biographies d'artistes, à dresser des catalogues d'œuvres.

Des noms, des dates, des titres, c'est quelque chose. Mais le principal c'est l'œuvre elle-même. C'est donc la recherche des productions du passé, leur publication, leur analyse, leur comparaison, qui doivent surtout solliciter l'activité des musicologues.

La *Revue musicale*, fondée en 1901, par Mr Combarieu, a défini, en termes heureux, le programme de ce genre de travaux :

« Partir de ce principe que la musique vient du cœur même de l'humanité, et que, par conséquent, elle exprime divers états de l'humanité; en toute question d'histoire musicale, recourir d'abord aux « sources » ; examiner de près les documents originaux, les

(1) F.-A. Gevaert. *Traité d'harmonie théorique et pratique*, 1e partie (Paris, H. Lemoine, 1905), p. 25.

comparer, les faire parler le plus possible; s'effacer soi-même derrière les monuments qu'on veut faire connaître, et, au lieu de prétendre les embellir encore par la rhétorique, s'appliquer surtout à les décrire et à grouper autour d'eux les faits qui les éclairent; observer patiemment avant de juger, en s'assurant qu'on voit les choses comme elles sont, et non comme nous avons plaisir ou intérêt à les voir; considérer comme une source de délicates jouissances intellectuelles l'analyse des compositions anciennes, mais ne pas faire du plaisir esthétique le seul but de cette analyse, et tout étudier, — le beau et le moins beau, sans parti-pris d'exclusion, — suivant l'exemple de l'historien qui, ne créant pas lui-même l'objet de ses travaux, est obligé de porter son attention tantôt sur des héros, tantôt sur des monstres ou des hommes vulgaires; apporter dans l'étude du passé musical cette curiosité passionnée, cet amour des détails, ce souci d'exactitude et d'*authenticité* qui caractérisent le véritable amateur d'art... » (1).

En un mot, ce qu'il faut, c'est appliquer à l'histoire de la musique la méthode critique qui a rénové successivement la philologie, l'histoire et l'archéologie au XIXe siècle.

C'est ce qui se fait enfin aujourd'hui.

Aussi l'histoire de la musique a-t-elle conquis sa place dans l'enseignement supérieur officiel, du moins dans les principaux pays européens et aux Etats-Unis.

Des vingt universités allemandes qui l'ont inscrite à leur programme, Berlin est celle qui en a organisé l'étude de la façon la plus complète. Quatre professeurs ou chargés de cours de la faculté de philosophie: MM. Fleischer, Friedländer, Kretzschmar et Wolf y donnaient, pendant le semestre d'hiver 1907-1908, des cours réguliers consacrés à l'histoire générale de la musique (1re partie, du milieu du XVe siècle jusqu'à Palestrina et Lassus), à la musique allemande, à l'histoire de la musique au moyen âge, à l'histoire de la musique en Allemagne depuis le moyen âge, à l'histoire de la musique de piano et de chambre, à l'histoire du lied depuis H. Albert, — en même temps qu'ils dirigeaient des travaux pratiques de musicologie au

(1) *Revue d'histoire et de critique musicales* (depuis *Revue musicale*), t. I, 1901, p. 3.

Séminaire d'histoire de la musique et au Musée instrumental, des exercices de paléographie musicale et des lectures de didacticiens du moyen âge. Si l'on y ajoute les séances chorales accessibles à tous les étudiants doués de voix *(stimmbegabten)*, avec un entretien *(colloquium)* sur les éléments de la théorie musicale, et les exercices de chant choral évangélique annexés à la faculté de théologie, on arrive à un total de plus de vingt heures par semaine réservées, à Berlin, à l'enseignement musicologique.

A Vienne, celui-ci n'en comportait que huit pendant le même semestre, mais la matière des divers cours n'en constituait pas moins un ensemble très instructif. Mr le professeur Guido Adler consacrait une heure par semaine à Beethoven, deux heures à l'explication et l'appréciation d'œuvres musicales, et deux heures à des exercices pratiques dans l'Institut d'histoire de la musique, tandis que MM. les chargés de cours Max Dietz et Richard Wallaschek étudiaient respectivement la symphonie, son développement historique et sa signification esthétique (deux heures), et la signification de Friedrich Nietzsche pour l'art contemporain (une heure).

Je me borne à citer ces deux exemples ; ils suffisent à vous montrer comment est compris, dans les universités de langue allemande, l'enseignement de l'histoire musicale.

Des chaires lui sont consacrées également en France et en Angleterre. Cela n'a rien d'étonnant dans ce dernier pays où, dès le XVe siècle, les universités d'Oxford et de Cambridge délivraient des diplômes de bachelier et de docteur en musique (1).

A Paris, sans parler du cours d'histoire de la musique donné depuis longtemps au Conservatoire par Mr Bourgault-Ducoudray, Mr Combarieu fait un cours d'histoire générale de la musique au Collège de France ; à la Faculté des lettres, un enseignement sembable est confié à Mr Rolland, qui dirige également la section musicale, si intéressante, de l'Ecole des hautes études sociales (2).

(1) Un fait significatif, démontrant le vif intérêt que les Anglais portent au sujet qui nous occupe : le petit manuel élémentaire de Mr Bonavia Hunt, qui fut longtemps professeur d'histoire musicale à Trinity College, à Londres, *A concise history of music*, a eu quinze éditions en vingt ans (de 1878 à 1898).

(2) Le programme de cette Ecole annonce, pour 1908-1909, les cours

Dans notre pays, des instituts privés ont compris l'utilité de l'histoire de la musique et l'ont inscrite dans leurs programmes (1), mais les universités lui sont encore fermées.

Il faut l'attribuer sans doute à la place, vraiment trop accessoire, faite à la musique dans l'instruction de la jeunesse belge.

Nous avons incontestablement, dans nos conservatoires, de remarquables écoles professionnelles. Mais, au point de vue de l'éducation générale, la musique, il faut le reconnaître, est complètement négligée dans l'enseignement moyen, alors qu'elle devrait constituer une branche obligatoire comme le dessin.

Je ne puis insister ici sur ce point, dont le développement me ferait sortir de mon sujet. Je dois cependant le signaler, car il en est naturellement de la musicologie comme de la musique même.

On peut dire, en somme, qu'elle n'est pas reconnue officiellement en Belgique.

Le seul organisme soutenu par les deniers publics est la Commission chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges, fondée en 1879, au sein de l'Académie royale de Belgique (2).

Depuis sa constitution, la Commission a édité 37 livraisons des œuvres de Grétry. J'apprécie l'intérêt des partitions du maître liégeois qui, pour reprendre un joli mot de Mr de Curzon, eût été,

suivants: La musique instrumentale avant la Renaissance, XIVe et XVe siècles (Mr Pierre Aubry); l'Opéra français de Lulli à Rameau (Mr Paul-Marie Masson); Musique des XVIIe et XVIIIe siècles: de Schütz à Keiser (Mr André Pirro); le Ballet de cour en France au XVIIe siècle (Mr Lionel de La Laurencie); les Notations musicales médiévales avant les mensuralistes (Mr Amédée Gastoué); la Musique à Naples au temps de Murat (Mr A. Ferdinand Hérold). Outre deux concerts de « musique nouvelle », l'Ecole organise une série de huit concerts, consacrés à la musique dramatique avant Gluck: l'Opéra italien du XVIIe siècle; Lulli; l'Opéra anglais et allemand au XVIIe siècle; Hændel; Scarlatti; Rameau, Campra, Destouches; l'Opéra comique du milieu du XVIIe siècle; le Gluck des opéras italiens.

(1) Citons les leçons de Mr E. Closson, aux Cours d'art et d'archéologie organisés au local *Patria* à Bruxelles, celles de Mr Dwelshauwers-Dery à l'Ecole libre de musique à Liége, et nos propres conférences au Collège musical à Gand.

(2) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

avec un peu plus de science, « le Wagner de l'opéra-comique » (1). Mais le mérite de Grétry n'est peut-être pas suffisant pour absorber l'attention de l'Etat dans un pays au passé musical si glorieux, qui possède des collections de la richesse de la bibliothèque et du musée du Conservatoire de Bruxelles ou du fonds Fétis à la Bibliothèque royale, des périodiques de l'importance du *Guide musical*, et des musicologues de la valeur de MM. Gevaert et Van Duyse.

L'heure m'oblige à m'arrêter.

Mais si, dans cette causerie sommaire et incomplète, je n'ai pu qu'effleurer le sujet sur lequel je voulais appeler votre attention, c'est-à-dire l'intérêt des études musicologiques, je suis, du moins, heureux d'avoir l'occasion de démentir, une fois de plus, le vieux proverbe qui prétend que nul n'est prophète dans son pays.

Et je rends, avec une patriotique fierté, un public hommage aux deux savants belges, qui, par leurs travaux monumentaux sur la musique grecque et le chant liturgique, et sur la chanson populaire néerlandaise (2), ont acquis une réputation mondiale.

PAUL BERGMANS.

---

(1) HENRI DE CURZON. *Grétry* (Paris, H. Laurens, [1907]. Les Musiciens célèbres), p. 85.

(2) Au moment où j'écrivais ces lignes, paraissaient précisément et simultanément, l'article de Mr Widor sur l'*Œuvre de Gevaert*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 septembre 1908, et l'analyse de *Het oude nederlandsch lied*, par Mr Closson, dans le *Guide musical*, 1908, nos 39 et suivants

TABLE DES MATIERES

Séance publique du 4 octobre 1908 . . . . . page 341
Henri van Paesschen et l'ancienne bourse de Londres (avec planches), par M. HENRI HYMANS. . . . . » 343
Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le pays de Waes au XVIIe siècle, par M. G. WILLEMSEN . . . » 353
De l'Histoire de la musique et de son étude, par M. PAUL BERGMANS . . . . . » 390

N. B. Le travail de M. F. FRIS paraîtra ultérieurement.

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1909

I

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ŽIRK

1909

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT QUATRE FOIS PAR AN

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

1909

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
—
1909

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 5 AVRIL 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents: MM. A. Blomme, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Soil de Moriamé, Kintsschots, chanoine Laenen, L. Blomme, Stroobant, Bergmans, Pirenne, baron de Borrekens.

Le procès-verbal de la séance du 9 février 1908 est lu et approuvé.

Il est procédé au vote pour l'élection de quatre membres titulaires; quatorze membres y prennent part. Le scrutin donne pour résultat la nomination de MM. Willemsen, Matthieu, Comhaire et Dr van Doorslaer.

Le scrutin fut ensuite ouvert pour l'élection de quatre membres correspondants regnicoles, en remplacement de ceux qui venaient d'être promus titulaires: MM. le chanoine Jansen, de Pierpont, Fris et Dilis sont proclamés membres correspondants regnicoles.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

SÉANCE DU 2 AOUT 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *vice-président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire*; R. P. van den Gheyn, chanoine van den Gheyn, Stroobant, chanoine Laenen, Willemsen, Dr van Doorslaer, membres titulaires; Dilis et Coninckx, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Hymans, *président*; Geudens, *trésorier*; Soil de Moriamé, van der Ouderaa, Saintenoy, Comhaire, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Witte, Bergmans, membres titulaires; chanoine Jansen, Casier, Dubois, Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 1908 est lu et approuvé. Lady Evans annonce le décès de son mari Sir John Evans, membre correspondant étranger, décédé le 31 mai 1908, à Britwell. Une lettre de condoléances lui a été adressée.

Le 16 mai 1908 est également décédé à Lille, M. Jules Finot, membre correspondant étranger.

Le R. P. van den Gheyn fournit quelques détails au sujet de deux manuscrits qui viennent de lui être signalés et qui lui permettront de compléter la biographie de Théodore Ameyden.

M. le chanoine Laenen donne lecture d'une étude sur les dimes depuis leur institution jusqu'à la fin de l'ancien régime. Cette étude fait partie d'un travail plus important que l'auteur réserve aux Annales de l'Académie.

M. Dilis fournit quelques détails sur l'ancienne corporation anversoise des brouettiers et sur leur méreau. Cette communication sera insérée au Bulletin.

Il est donné connaissance d'une note de M. Comhaire sur les plan-

tations d'arbres dans un but commémoratif. Cette note, après qu'elle aura été complétée, sera imprimée dans le Bulletin.

M. A. Blomme dépose, en vue d'impression dans le même recueil, la notice biographique qu'il a consacrée à M. van Neuss.

Il est décidé que la séance publique aura lieu le premier dimanche du mois d'octobre prochain.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Vice-Président,
A. BLOMME.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Année 1908

Rapport du Secrétaire et Bibliothécaire

Messieurs,

L'échéance de fin d'année me rappelle l'obligation de vous rendre compte des travaux de l'Académie pendant l'exercice que nous clôturons aujourd'hui.

La mort, cette fois, nous a été relativement clémente, et nous n'avons vu aucune vacature se produire dans les rangs de nos membres titulaires ou correspondants regnicoles.

Par contre, nous avons eu à enregistrer avec le plus profond regret le décès de quatre membres correspondants étrangers.

Le 14 mars 1908 est mort à Berlin M. Jules Lessing, qui avait été, en 1896, nommé membre correspondant. Né le 20 septembre 1843, à Stettin, il fit à Berlin et à Bonn de fortes études de philologie et d'archéologie classiques, à la suite desquelles il accomplit de nombreux voyages. En 1870, il fut nommé professeur d'histoire de l'art industriel et d'art appliqué à l'Académie d'architecture; puis, en 1872, il devint directeur du musée des arts industriels qu'il avait fondé à Berlin. Il publia de nombreux ouvrages archéologiques, notamment un *Traité sur les tissus*, un autre *Sur les*

tapis d'Orient; puis, dans les manuels du musée des arts industriels, une *Notice sur l'orfèvrerie d'or et d'argent.*

En 1896 nous avons reçu parmi nous M. Jules Finot, archiviste du département du Nord, président de la commission historique et de la Société des sciences, des lettres et des arts de Lille. Il était né le 27 avril 1842, à Lons-le-Saunier. Il fit d'abord des études de droit qu'il abandonna bientôt pour entrer à l'Ecole des Chartes, ce qui lui permit plus tard d'être nommé à la tête de dépôts officiels d'archives et d'occuper ces fonctions successivement dans divers départements français. Il mourut à Lille le 16 mai 1908. Ses publications historiques et archéologiques sont fort nombreuses et témoignent de sa vaste érudition. Qu'il nous suffise de citer parmi les travaux qui intéressent plus directement notre pays: *Un complice de Ravaillac arrêté à Bruxelles en 1616; Documents relatifs à Rubens conservés aux archives du Nord;* mais surtout: *Les subventions accordées aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas, Les subventions accordées aux savants et aux littérateurs* par les mêmes; puis, l'*Etude sur le commerce entre la France et les Flandres aux XIIIe et XIVe siècles*, et les *Mémoires sur les relations commerciales de la Flandre au moyen âge avec les villes de La Rochelle, Niort, Bordeaux, etc.*

En Angleterre, à Britwell, près de Berkhamsted, le 31 mai 1908, est mort Sir John Evans, président de la Société royale de numismatique d'Angleterre et correspondant de l'Institut de France, que nous avions élu correspondant étranger en 1893. Il était né le 17 novembre 1823 et avait consacré son existence toute entière aux études numismatiques, archéologiques et géologiques, dans lesquelles il avait acquis une incontestable autorité. Parmi ses nombreuses publications, il faut surtout citer *The coins of the ancient Britons*, ouvrage qui fut couronné par l'Académie française.

Enfin, cette année encore, nous avons eu à enregistrer le décès de M. le Dr Paul Charles Stroelin, de Genève, président de la Société suisse de numismatique et depuis 1901 inscrit sur la liste de nos correspondants étrangers.

Par suite de circonstances que je vous ai expliquées dans mon dernier rapport, nous avons eu à procéder lors de la réunion statutaire de décembre dernier, à la nomination d'un président et

d'un vice-président. Vos suffrages se sont reportés, pour remplir ces fonctions, sur MM. Hymans et Arthur Blomme. Le mandat du premier échoit à la fin de l'année, et je suis persuadé que tous vous vous joindrez à moi pour reconnaître la grande courtoisie et l'inépuisable érudition dont notre président a fait preuve en dirigeant nos travaux.

Notre dévoué trésorier M. Theunissens, qui pendant tant d'années avait assumé la tâche ingrate de gérer nos finances, désirant jouir d'un repos bien mérité, a demandé à être déchargé de ses fonctions. C'est avec regret que nous avons dû accéder à ce désir, rendant unanimement hommage au zèle et à la régularité dont notre confrère avait fait preuve pendant tout l'exercice de sa gestion. M. Geudens a été élu pour succéder à M. Theunissens.

Quatre places de membres titulaires étaient vacantes à la fin de l'exercice 1907, notamment celles délaissées par MM. van Bastelaer, Bamps, van Neuss, décédés, et par M. Theunissens, nommé membre honoraire. Vos suffrages ont désigné pour les remplacer: MM. Comhaire, Willemsen, Matthieu et Dr van Doorslaer. Pour succéder à ces derniers, et pour remplacer M. van Malderghem, décédé, vous avez choisi cinq nouveaux membres correspondants regnicoles; ce sont MM. le chanoine Jansen, vice-président de la Société Taxandria, de Pierpont, président de la Société archéologique de Namur, Fris, professeur à l'Athénée de Gand et Dilis, archéologue à Anvers. De plus, dom Ursmer Berlière, membre correspondant étranger, étant venu se fixer en Belgique, a été désigné pour occuper le cinquième siège vacant de correspondant regnicole.

Nos séances ont été régulièrement tenues tous les deux mois et grâce au dévouement de nos membres, des communications nombreuses, intéressant tous les domaines de l'archéologie, de l'histoire et de l'art, ont chaque fois pu être inscrites à l'ordre du jour.

Il vous a été distribué, ces jours derniers, le 4e fascicule du Bulletin; un cinquième fascicule renfermant le compte-rendu de la séance publique est sur le point d'être terminé et complètera la série des fascicules de l'année 1908. D'autre part, les quatre parties des Annales vous sont aussi parvenues, de sorte que même avant la fin de l'année, nous avons pu clôturer la série des publications que nous avions à faire paraître en 1908.

Les travaux les plus variés ont été accueillis dans ces diverses publications. Qu'il me soit permis de vous rappeler que, dans les Annales, vous pourrez retrouver la monographie que M. Coninckx a consacrée à *David Vinckboons, peintre, son œuvre et la famille de ce nom*. Puis, nous y avons reproduit le nouveau rapport sur le *Congrès archéologique de France à Avallon-Auxerre*, qui est dû à la plume de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck. M. Jos. Casier a décrit *Une sculpture du XIIe siècle au Musée de Gand*, tandis que le R. P. van den Gheyn S. J. faisait part de ses recherches relatives à *Deux érudits belges en Italie au XVIIe siècle: Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden*. M. Paul Saintenoy nous a donné lecture de son étude comparative sur *L'église Saint-Jacques de Compostelle et le décor architectural de l'Annonciation de Jean van Eyck*. M. Geudens nous a ramené dans la province d'Anvers en décrivant le « *Peerdsbosch* » *ou le domaine rural du « Bremdonck »*. Continuant ses études campanaires. M. le Dr van Doorslaer a, cette fois, consacré un travail aux *Waghevens, fondeurs de cloches malinois*. Enfin, nous avons encore accueilli dans les Annales un travail qui nous avait été présenté par un érudit étranger à notre Compagnie, M. l'abbé Remes, qui s'est consacré à faire revivre le passé de l'*Eglise Saint-Nicolas à Bruxelles*.

Si nous analysons maintenant un instant nos Bulletins, nous vous rappellerons avant tout que vous pourrez y retrouver le discours que M. Hymans a prononcé en prenant possession du fauteuil présidentiel et qu'il avait consacré à l'exposition *De la part de quelques sources artistiques anciennes dans une invention moderne*. M. le chanoine Laenen a décrit *Un petit monument découvert récemment à l'église Sainte Catherine à Malines*, tandis que M. Ch. J. Comhaire reproduisait, en la commentant, *Une inscription aérostatique*. M. Matthieu a fait connaître *Les mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411*. Abordant le domaine de la numismatique, M. Dilis a étudié *Les brouettiers anversois et leur mérau*. Trois nouvelles séries de *Coups d'œil et coups de plume* sont venu compléter et terminer cette revue illustrée entreprise par M. Heins. MM. Willemsen et Stroobant nous ont derechef fourni les comptes-rendus de fouilles et de trouvailles faites en diverses localités du pays. C'est ainsi que, du premier, nous avons reçu une *Note*

sur les fouilles effectuées à Thielrode et, du second, des notices sur des *Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck* et sur la *Découverte d'urnes hallstattiennes à Goirle*. Dans les Bulletins a aussi été imprimé un travail de M. Fernand Donnet sur *Les propriétés du Couvent de Val-Duchesse à Anvers*. Parmi les notices biographiques qui nous étaient promises, nous avons reçu et pu publier celles sur *Jacques Felsenhart*, rédigée par M. Bergmans, et sur *Henri van Neuss*, par M. A. Blomme. Enfin, pour compléter la revue des matières contenues dans nos Bulletins, j'ajouterai encore que nous y avons donné l'hospitalité à un travail intitulé *Lyrana*, et qui nous était présenté par un écrivain étranger à notre Compagnie, M. J. B. Stockmans.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que le public, chaque année, répond avec plus d'empressement à notre invitation et vient en foule assister à la séance solennelle que nous tenons au mois d'octobre, à l'hôtel de ville d'Anvers. Cette année, dans cette réunion, notre président M. Hymans, a fourni d'intéressantes indications au sujet de *L'architecte Henri van Paesschen et la bourse de Londres*. M. Willemsen a dévoilé les péripéties qui se déroulèrent *Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le pays de Waes au XVIIe siècle*. D'autre part, M. Fris a reproduit toutes les phases de la lutte qui a signalé en Flandre *De plaatselyke geschillen te Brugge in 't begin der XVe eeuw*. Enfin M. Bergmans a développé de fort suggestives idées relatives à *L'histoire de la musique*.

Faut-il maintenant, Messieurs, qu'abandonnant les limites assignées au secrétaire, je vous entretienne pendant quelques instants de la marche de notre bibliothèque? J'aurais des scrupules à abuser de vos moments, puisque en chaque séance je vous ai fourni la liste complète des ouvrages reçus, et dans un compte-rendu analytique, je vous ai fait part du résultat de mes hâtives investigations parmi les nombreuses publications qui nous parviennent. Ce rapport vous paraîtra peut-être incomplet et trop peu explicite, mais tel que je crois devoir vous le présenter, il suffira toutefois, je l'espère, à vous prouver toute la vitalité qui règne dans nos relations d'échange et toute l'importance que présentent pour les travailleurs, les matériaux scientifiques accumulés dans ces si nombreuses publications

qui régulièrement nous sont envoyées par les administrations officielles et les sociétés historiques ou archéologiques du monde entier. Pendant l'année écoulée, le nombre de nos correspondants s'est même augmenté, et parmi nos nouvelles relations je dois surtout signaler celles que nous avons nouées avec le *Bulletin monumental*, organe de la *Société française d'archéologie*, avec la *Société historique et archéologique du Vexin* à Pontoise, la *Société des lettres, sciences et arts* de Bar-le-Duc, l'*University library de Berkeley* (U. S. A.) et la *Yale University Library* à New-Haven (Connecticut U. S. A.)

Messieurs, dans l'éloquente allocution que notre président a prononcée lors de l'installation du nouveau gouverneur de la province, M. le comte de Baillet-Latour, cérémonie à laquelle on avait bien voulu nous convoquer, il affirmait que « notre Compagnie, au cours d'une carrière longue et non dénuée de relief, a appliqué tous ses efforts à provoquer et à encourager l'étude des monuments, où survit d'une manière si frappante le passé de la patrie. » Il constatait de plus que « chaque jour enrichit sa moisson déjà si riche de travaux et d'études. »

Je ne crois pas être présomptueux en vous affirmant, que pour cette récolte scientifique, pendant l'année écoulée, nous aurons contribué par l'apport de nombre de gerbes nouvelles. Du moins dans les quelques lignes que j'ai eu l'honneur de vous lire, j'ai tâché de vous prouver, que notre rôle a été fructueux, et sur ce point, j'espère, Messieurs, que vous ratifierez mon opinion en vous réjouissant avec moi des succès obtenus et des résultats acquis pendant l'année que nous clôturons aujourd'hui.

Le Secrétaire et Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

Rapport du trésorier

MESSIEURS,

Sans doute, parce que « rien n'est éloquent comme un chiffre », le rapport annuel de votre trésorier n'est pas tenu à vêtir des développements littéraires ou oratoires. Pour cette fois, cependant, veuillez me permettre de ramener vos souvenirs sur les remerciments et les hommages votés, en séance du 1 décembre 1907, à notre honorable et estimé confrère, M. L. Theunissens, trésorier sortant, aujourd'hui membre honoraire.

Une année de gestion m'a initié à la méthode et à l'ordre minutieux suivis pendant dix-sept ans par mon prédécesseur, malgré des manipulations de fonds fort encombrantes parfois, comme à l'époque inoubliable du *Landjuweel* et du Congrès d'Anvers. Cet exemple, Messieurs, je m'efforcerai de le suivre, dans l'intérêt bien compris de notre Compagnie et pour justifier la confiance dont vous avez daigné m'honorer.

La résignation de ses fonctions et des raisons que j'examinerai tout à l'heure, n'ont pas permis au trésorier sortant de vous présenter, le 1 décembre 1907, un exposé complet de sa gestion. J'ai pensé, Messieurs, qu'il m'incombait tout d'abord de compléter cette lacune dans les comptes-rendus de nos travaux.

Le compte de 1907, arrêté par mon prédécesseur, le 23 décembre 1907, accusait,

En recettes :

Le reliquat du compte de 1906	fr.	1 808,58
Les contributions des membres et les abonnements aux Annales et au Bulletin.	»	967,24
Le produit de la vente d'exemplaires des Annales.	»	144,—
Les intérêts de coupons de fonds publics. . .	»	500,98
Le subside de l'Etat	»	1 200,—
» de la Province	»	600,—
A reporter: Total. .	fr.	5 220,80

		Report fr.	5 220,80
En dépenses:			
Le compte de l'imprimeur . . .	fr. 3 195,90		
Les frais de reproduction, clichés, photos, etc.	» 197,90		
Les frais d'acquisitions pour la bibliothèque	» 15,30		
Les frais de la séance publique d'octobre	» 50,—		
Les frais d'administration et de bureau	» 129,18		
La prime d'assurance de la bibliothèque	» 11,25		
Les émoluments du greffier . .	» 200,—		
Total		»	3 799,53
Restait à l'actif de l'Académie, le 23 décembre 1907,		fr.	1 421,27

Pour des raisons indépendantes de l'action du titulaire, cette balance de compte n'était pas exacte et ne pouvait l'être. En effet, d'une part, il restait à recevoir de l'Administration communale d'Anvers le subside pour 1907 (parvenu en janvier 1908 seulement), soit fr. 600,—, ce qui aurait porté le reliquat à fr. 2 021,27
d'autre part, il restait à payer à notre imprimeur:
a) sur 1906, fr. 15.88 + *b)* sur 1907, fr 163,07,
dépenses englobées dans le compte de 1908 (!)
soit en tout . . . . . » 178,95

Ainsi, le compte de 1907, s'il n'avait pas été dressé anticipativement, aurait dû offrir le reliquat de fr. 1 842,32

Vous aurez déjà conclu, Messieurs, qu'il est matériellement impossible de clôturer exactement nos comptes et de vous faire un rapport satisfaisant à la date de notre dernière séance de l'année. Cette date, pour cela, n'est pas heureusement choisie. Fatalement, nous avons eu chaque année en souffrance de paiement, pour le

moins, une partie ou un solde de frais d'impression, supposé que les recettes soient rentrées régulièrement.

En adoptant le compte annuel, avec date initiale rationnelle au premier janvier, vous pourriez, Messieurs, connaître chaque année la situation exacte de la comptabilité, à la séance du mois de février, soit la première de l'année. Cette date doit sembler d'autant mieux choisie, qu'elle correspond avec la sortie du président annuel et l'installation de son successeur.

Je le sais, Messieurs, changer de cette façon notre cycle administratif, serait — pourrait-on objecter — chose contraire aux statuts de l'Académie. Mon Dieu ! Avec les statuts, il est des accommodements et, nous n'en serions pas au premier en l'occurrence. Pourquoi reculer, si une innovation vous paraît utile, pratique surtout? Si vous pensiez, Messieurs, devoir respecter les anciens errements, votre trésorier devrait se borner à vous soumettre une situation de caisse pure et simple, sans pouvoir vous éclairer sur la situation financière, dans la mesure que vous êtes en droit d'attendre de l'exposé annuel.

Le compte de 1908, devant s'adapter à la balance telle quelle du compte précédent, il a été arrêté comme il suit :

En recettes :

Reliquat de 1907 (montant primitif)	fr.	1 421,27
Subside de la Ville pour **1907**	»	600,—
Abonnements aux Annales et au Bulletin. . .	»	939,59
Intérêts de coupons.	»	194,80
Subside de l'Etat	»	1 200,—
Id. de la Province	»	600,—
Id. de la Ville (**1908**)	»	600,—
Reçu par décompte avec le greffier	»	60,—
Reste à toucher pour 6 abonnements . . .	»	60,—
Total	fr.	5 675,66

En dépenses :

Payé en deux acomptes sur la facture de l'im-

A reporter	fr.	5 675,66

		Report fr.	5 675,66
primeur en date du 15 septembre dernier, d'un import de fr. 5 595,84 (1) . . .	fr.	3 800,—	
Frais de gravure, etc. . . .	»	594,21	
Frais de bureau et d'administration	»	135,75	
Frais d'acquisitions pour la bibliothèque	»	6,—	
Frais d'assurance de la bibliothèque	»	11,25	
Frais de la séance publique d'octobre	»	50,—	
Versé à la Caisse d'Epargne .	»	0,75	
Payé au greffier, ses émoluments.	»	200,—	
Au même, ses débours . . .	»	38,09	
	fr.	4 836,05	
Il reste à payer à l'imprimeur, sans préjudice des dépenses occasionnées pendant le 4e trimestre 1908, un solde de	»	1 795,84	
Total des dépenses		fr.	6 631,89
soit un excédent sur les recettes ou passif de .		fr.	956,23

Balance du compte.

Sommes payées.	fr. 4 836,05	Sommes reçues .	fr. 5 615,66
En caisse . .	» 779,61		
	fr. 5 615,66		
Il restait dû		fr. 1 795,84	
En caisse. . . .	fr. 779,61	» 839,61	
A recevoir . . .	» 60,—		
Mali comme ci-dessus . .		fr. 956,23	

(1) Frais d'impression proprement dits . . . . . fr. 4 783.57
Frais d'affranchissement à la poste . . . . . » 211.96
Frais de reproductions, zincos, photos, etc. . . . . » 600.31
fr. 5 595.84

Ce déficit pourra être éteint au moyen des recettes ordinaires, à la condition de régler à cette intention nos dépenses de l'exercice prochain. En terminant, j'ose renouveler mon vœu de voir proroger la date de la clôture du compte annuel et de la présentation du rapport, tant pour en faire éloigner des libellés qui n'en dépendent point, que pour y faire entrer des éléments qui y appartiennent incontestablement.

Edm. Geudens.

1 décembre 1908.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque d'août à novembre 1908

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Vicomte de Ghellinck Vaernewyck. Rapport sur le Congrès archéologique de France. Avallon-Auxerre. in-4°.

Is. Teirlinck. Zuid-Oostvlaandersch idioticon. I.

Th. Coopman et Jan Broeckaert. Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd. V.

A. De Cock et Is. Teirlinck. Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland. VIII.

Pier Luigi Calore. Ritrovamento del termine lapideo « Pompeus salernitanus commissarius ».

J. van den Gheyn, S. J. Deux érudits belges en Italie au xviie siècle, Théodore d'Amaden et Théodore Ameyden.

— A propos du deuxième centenaire du siège de Lille et de sa citadelle.

Paul Saintenoy. L'église Saint-Jacques de Compostelle et le décor architectural de l'annonciation de Jean van Eyck.

Edm. Geudens. Le Peerdsbosch.

Emile Travers. Jules Lair. Notice nécrologique.

Fernand Donnet. Entrée solennelle de Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten à Saint-Omer, en 1624.

Id. Compte-rendu analytique des publications. Avril-mai 1908.

Id. Id. Id. Juin-juillet 1908.

Id. Le maître-autel du couvent des Annonciates à Tirlemont.

Armand Heins. Coups d'œil et coups de plume. IV.

E. Matthieu. Mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411.

Adam Abt. Die apologie des apuleins von Madaura und die antike Zauberei.

Gustav Deggau. Ueber gebraucht und beteutungs entwicklung der Hilfs verben « können » und « mogen ».

Philippus Ehrmann. De juris sacri interpretibus atticis.

Otto Ellenberger. Quæstiones Hermesian acteæ.

August Foerster. Avoir und etre als helpverba beim intransitiven zeitwort.

Karl Heinrichs. Die entstehung der doppelvornamen.

Dr E. Theodor Klette. Die christenkatastrophe unter Nero.

Hermannus Knoellinger. De Ciceronis de virtutibus libro.

Guilelmus Malzan. De Scholiis Euripideis.

Dr Hermann Oncken. Der Hessische staat und die Landes universität Giessen.

Theodor Ranst. Der einfluss der französischen revolution auf den wortschatz der französischen sprache.

Theodor Schachner. Das zeitwort sein in den hochdeutschen numdarten.

Christian Schöfer. Zur syntax Claude Gauchets.

Emil Terner. Die wortbildung im deutschen sprichwort.

Heinrich Weber. Der vokalismus der mundarten des oberen Weschnitztales.

FERDINAND WERNER. Könighum und lehnwesen im französischen nationalepas.

A. BLOMME. Henri van Neuss. Notice biographique.

EMILE DILIS. Les brouettiers anversois et leur méreau.

LOUIS STROOBANT. Découverte d'urnes hallstattiennes à Goirle (Brabant septentrional).

G. WILLEMSEN. Compte-rendu de la VIe session de la fédération historique et archéologique de la Flandre orientale.

ID. Contribution à l'histoire de la lutte économique entre les villes et le plat pays de Flandre.

H. G. FORDHAM. Notes on the cartography of the counties of England and Wales.

W. COLAND. Altindische Zauberei, Darstellung der altindischen « Wunschopfer ».

J. S. SPEYER. Studies about the Kathasaritsagara.

MAX CONRAT. Der westgothische Paulus. Eine rechtshistorische untersuchung.

W. L. VON HELTEN. Zur lexicologie des altostfriesischen.

DOM URSMER BERLIÈRE. Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.

L. MAETERLINCK. Le triptyque mutilé de Zierickzee.

ALPH. DE WITTE. Un incident à la Monnaie de Bruxelles en 1759.

P. BERGMANS et A. HEINS. Les ruines de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand.

ARMAND HEINS. Union des arts industriels et décoratifs de Gand. Rapport.

HERM. FRIEDR. MACCO. Aachener wappen und genealogien. II band.

Dr H. HAGENMEYER. Byzantinische besprechungen.

Dr G. VAN DOORSLAER. Les Waghevens, fondeurs de cloches.

Chanoine J. LAENEN. Joseph II en zijne regeering in de Nederlanden.

— Manifestation du dimanche 29 septembre 1907 en l'honneur du docteur François Le Bon et de l'abbé Michel Renard.

ARMAND HEINS. Coups d'œil et coups de plume. V.

G. WILLEMSEN. Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le Pays de Waes, au XVIIe siècle.

J. B. STOCMANS. Lyrana.

Levé. Jules Finot.

J. van den Gheyn, S. J. Le registre du Mr de Castel Rodrigo pour la contribution volontaire de 1646.

Dom Ursmer Berlière. O. S. B. Suppliques de Clément VI. Textes et analyses.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. Nos 8, 9, 10 et 11. 1908.

Id. Académie royale de Médecine de Belgique.
Bulletin. Tome XXII. Nos 5, 6, 7 et 8.
Mémoires couronnés et autres mémoires.
Tome XIX. Fasc. 9, 10 et 11.

Id. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Bulletin 1908. Nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Id. Revue belge de numismatique. 1908. 4e livr.

Id. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 32e année. 1908. Nos 3 et 4.

Id. Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique.
Procès-verbaux des séances. 8° vol. 3e et 4e cahiers.
Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et Isabelle.
Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. I.

Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
46e année. Nos 7 à 10, 11, 12.

Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen Juni, Juli, Augustus, September, October.

Liége. Institut archéologique liégeois.
Bulletin. Tome XXXVII. 2e fasc. Tome XXVIII. 1r fasc.
Chronique archéologique. 3e année. Nos 8, 9, 10 et 11.

LIÉGE. Wallonia.
XVIe année. N°s 7, 8, 9, 10 et 11. Table quinquennale.
ID. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 7e année. N°s 8, 9, 10 et 11.
LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3e série. Tome IV. 2e et 3e livr.
TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.
Taxandria. 5e jaarg. N° 2.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 16e année. N°s 8, 9 et 10.
BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift. 1908. II-III.
BRUGES. Annales de la Société d'émulation.
Tome LVIII. 3e fasc.
NIVELLES. Annales de la Société d'archéologie de l'arrondissement de Nivelles. Tome IX. 1e livr.
TIRLEMONT. Hagelands gedenkschriften. 1908. 1e afl.
MONS. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
VIe série. Tome IX.
DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. 7e jaarg. Aug., Sept. October 1908.
ANVERS. Antwerpsch archievenblad.
XXVe deel. 1e afl.
HASSELT. L'ancien pays de Looz. 12e année. N°s 7, 8, 9 et 10.
TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales. 2e série. Tome XIII. 3e et 4e livr.
VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Bulletin. X^e vol.
ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Annales. Tome XLIII.
ANVERS. Société royale de géographie.
Bulletin. Tome XXXII. 3e fasc.
HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XVI. 1e livr.
LUXEMBOURG. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und kunst.
Ons Hemecht. 14 jahrg. 8, 9, 10, 11 heft.

AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van wetenschappen.
Jaarboek. 1907.
Prysvers. Ad conventum Hagensem.
Verhandelingen. Afdeeling letterkunde. Deel VIII. Nos 4 en 25. Deel IX. Deel X. No 1.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin et mémoires. 7e série. Tome VII.
Mettensia. V.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXIII. 1e, 2e, 3e, 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXIV. 7e, 8e, 9e, 10e et 11e livr.

ID. La correspondance historique et archéologique. 15e année. Nos 173, 174, 175 et 176.

ID. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie. 20e année. Nos 7, 8, 9 et 10.

ID. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1907. 3e livr.

ID Musée Guimet.
Revue de l'histoire des religions. Tome LVI. Nos 2 et 3. Tome LVII. No 1.
Annales. Tome XIX. Tome XXIV. 1r fasc.

ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1908. 1 et 2.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
9e année. Nos 52 et 53.

TOULOUSE. Société archéologique du midi de la France.
Bulletin. Nouvelle série. No 37.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Mémoires de la section des lettres.
2e série. Tome V. No 1.

ROUBAIX. Mémoires de la Société d'émulation.
4e série. Tome VI.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. 1907. 4e trim.
Mémoires in-4o. Tome XVII.
Mémoires in-8o 4e série. Tome V.

DIJON. Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
Mémoires. Tome XV. 1r fasc.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Mémoires. IVe série. Tome 1, 2, 3 et 4.

AIX. Annales de la faculté des lettres. Université.
Tome I. Nos 3 et 4.
Id. Faculté de droit. Tome I. Nos 3 et 4.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XXVIII vol. 2e et 3e livr.

LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome LVI. 2e livr.

ANGERS. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Mémoires. 5e série. Tome X.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. Nos 189 et 190.
Mémoires. Tome XXXII.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 225e et 226e livr.

NANCY. Société d'archéologie lorraine.
Mémoires. Tome LVII.

TOURS. Société archéologique de Touraine.
Bulletin trimestriel. Tome XVI. Nos 4 et 5.
Mémoires. Tome XLVI.

ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Précis analytique des travaux. 1906-1907.

STRASBOURG. Gesellschaft für erhaltung der geschichtlichen denkmäler im Elsass.
II F. XXII B.

ID. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Bulletin mensuel. Tome XLII. Fasc. Nos 3 et 4.

METZ. Jahrbuch der gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde. 19e jahrg.

LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die verhandlungen. 1908. I, II, III.
Abhandlungen der philologisch historischen klasse.
B. XXVI. No II.

SAINT-PÉTERSBOURG. Commission impériale archéologique.
Bulletin. Livr. 24.

DUBLIN. Royal Irish Academy.
Proceedings. Vol XXVII. Sect. C. Nos 5, 6, 7, 8 et appendix.

CAMBRIDGE. Proceedings of the Cambridge antiquarian Society.
Vol XII. Nos 3 et 4
Octavo publications. No XLIV.

LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland. The archaeological journal. Vol. LXV. No 59.

ID. The Royal historical Society.
3d Series. Vol. II.

UPSALA. Kungl. universiteteds.
Eranos. Acta philologica suecana. Vol. VIII. Fasc. 1, 2, 3.
Urkunder till Stockholms Historia. I. Tredge häftet.

LUND. Acta universitatis Lundensis.
1906. II. 1907. III.

ID. Sveriges offentliga bibliotek.
Accessions Katalog. 20-21.

AGRAM. Vjesnik Kr Hrvatsko-Slavonsko-Dalmatinskoga Zemaljskoga arkiva. God X. Sv III i IV.

PALMA. Bolleti dela Societat arqueologica Luliana. Agost, setembre, octubre, novembre de 1908.

MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos. Año XII. Marzo-Junio de 1908.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Año XII. No 56.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol V. Fasc. 3, 4, 5, 6, 7, 8.
Elenco bibliografico.

NAPLES. Accademia di archeologia, lettere et belle arti. Anno XXI Gennaio à Dicembre 1907.

LISBONNE. O archeologo portuguès.
Vol. XIII. Nos 1 à 6.

ID. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes. Tomo XI. No 7.

PORTO. Portugalia. Materiaes para o estudo do povo portuguez. Tomo II. Fasc. 1 à 4.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LI. Afl. 1.

BERKELEY. University of California publications in American archaeology and ethnology. Vol. 6. N°s 1, 2, 3.

WASHINGTON. Smithsonian report 1756-1760, 1763-1765.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. Vol. XLIII. N°s 17-22.

WORCESTER. Proceedings of the american antiquarian Society. Vol. XIX. Part. 1.

RANGOON. Report of the superintendent, archaeological survey. Burma. 1907-1908.

PESHAWAR. Annual report of the archaeological survey of India. Frontier circle. 1907-1908.

ALLAHABAD. Annual progress report of the archaeological surveyor. Northern circle. 1907-1908.

CALCUTTA. Archaeological survey of India. Annual report. 1904-1905.

ID. Annual report of the archaeological survey. Eastern circle. 1907-1908.

MANILLE. Bureau of science. Division of ethnology publications. Vol. V. Parts 1 and 2.

3° CATALOGUES.

BONN. Math. Lempertz Buchhandlung und antiquariat. Anzeiger. N° 223.

PARIS. Schleicher frères. Comptoir d'archéologie préhistorique. Catalogue général.

EXETER James G. Commin. Catalogue n° 246.

LEIPZIG. Gustav Fock. Antiquariats Katalog n° 340.

OSNABRUCK. Ferdinand Schönnigh. Kunstgeschichte 94.

Bruxelles. F. De Nobele. Catalogue de livres anciens n° 32.
Louvain. Ch. Fonteyn. Catalogue de livres anciens et modernes n° 23.
Hambourg. Gutenberg verlag.
Berlin. Mayer und Müller. Catalog 238.
Nancy. Le bouquiniste lorrain n° 33.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque depuis le mois d'août 1908

Messieurs,

Autrefois l'hôtel de ville de Zierikzee possédait un important triptyque qui, après avoir séjourné pendant quelque temps dans l'église de cette localité, fut vendu vers 1850. Après diverses péripéties, les volets devinrent propriété du musée de Bruxelles, tandis que la partie centrale, représentant le jugement dernier, entra en possession d'un amateur anversois, M. A. A. Reynen. Celui-ci, en 1887, publia une brochure, dans laquelle il décrivit minutieusement cette œuvre intéressante ; il conjectura qu'elle avait été donnée à la ville de Zierikzee par un de ses baillis appartenant à la famille van Cats ; il reconnut dans les personnages qui occupaient les volets, Philippe-le-Beau et Jeanne de Castille ; il identifia les paysages qui formaient l'arrière-plan de ces volets ; il précisa la date de son exécution ; enfin, il conjectura qu'elle avait pour auteur un peintre bruxellois, Jacques van Laethem, qui florissait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. Les diverses parties de ce triptyque ont récemment figuré à l'exposition de la Toison d'or, à Bruges. Notre confrère, M. L. Maeterlinck, les y a étudiées et, acceptant les attributions faites par M. Reynen, il les reproduit, en les résumant, en un article que publie *La Revue de l'art*

ancien et moderne, de Paris, sous le titre de: *Le triptyque mutilé de Zierikzee*, et dont il a bien voulu offrir un exemplaire à notre bibliothèque.

Un autre de nos confrères, M. Armand Heins, multiplie ses coups de crayon, et illustre cette fois de reproductions des plus pittoresques une plaquette nouvelle et d'une réelle élégance typographique, dans laquelle notre confrère, M. Paul Bergmans, résume d'une manière claire et très complète l'histoire et la description des *Ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand*. Par cette œuvre collective ils parviennent à obtenir « qu'aucun touriste ne reste rebelle à la sensation exquise qui se dégage des murailles patinées par la pluie et le soleil », et réussissent à mieux encore faire connaître et admirer cette « ancienne abbaye envahie par les ronces et le lierre, où les vieilles pierres parlent de vieilles choses, tandis que les oiseaux tapageurs disent la joie de la vie sans cesse renaissante ».

C'est à l'histoire littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles, que notre confrère, dom Ursmer Berlière, fournit une contribution importante, en utilisant et en complétant les notes délaissées par un érudit alsacien, M. Henry Wilhelm; celles-ci constituent un *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*. Ce travail de patience et d'érudition n'est pas complet, nombre d'archives non encore dépouillées, cèlent sans doute des renseignements inconnus, mais tel qu'il est constitué, il forme néanmoins un complément important et un répertoire analytique de l'œuvre de profonde érudition des grands bénédictins français. L'auteur a eu pour but de procurer « quelque profit aux hommes d'étude et de faciliter leurs recherches ». Ce but, il l'a évidemment atteint et les érudits devront lui en tenir compte.

Le même auteur consacre ailleurs encore quelques pages érudites à *Trois traités inédits sur les flagellants de 1349*. Ces documents intéressants, sans jeter un jour nouveau sur l'histoire de cette curieuse secte religieuse, démontrent pourtant quel intérêt puissant ce mouvement excita dans le clergé de notre pays. Le doyen de Courtrai, Gilles van der Hoye, considérait les flagellants comme « des novateurs et découvrait dans leurs innovations des tendances hétérodoxes. Sans se prononcer définitivement il prévoit cependant

« que des excès pourront se produire et qu'une condamnation s'imposera ». Par contre, le prévôt de Saint-Martin, à Ypres, Alard de Denterghem, prend leur défense. Il ne voyait dans ce mouvement qu'« une manifestation de la piété populaire et nullement une tendance hétérodoxe ». Ce sont les opinions de ces deux dignitaires ecclésiastiques que publie dom Berlière en y ajoutant un troisième factum anonyme peu favorable à la secte nouvelle. Ces curieux documents reflètent parfaitement les idées diverses qui avaient cours en Flandre, au milieu du XIVe siècle, au sujet des flagellants et de leurs pratiques religieuses.

Notre confrère M. Willemsen fournit un nouveau complément aux études que précédemment déjà il a consacrées au passé commercial et industriel des Flandres. Dans sa *Contribution à l'histoire de la lutte économique entre les villes et le plat pays de Flandre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, il décrit brièvement les phases diverses de la lutte qui devait se terminer par « le triomphe de la liberté pure et simple sur la liberté du monopole et du privilège. » Par leur routine, par leur manque d'initiative, les industriels des villes provoquèrent leur propre ruine, tandis que, parallèlement, leurs concurrents ruraux consacraient leur prospérité par un régime de liberté complète et des efforts constants pour se mettre à la hauteur des besoins de la consommation. Mais les phases de cette lutte économique furent longues et mouvementées ; M. Willemsen nous en résume les péripéties et en décrit les détails les plus caractéristiques.

Nous avons exposé dans un précédent compte-rendu les opinions diverses qui avaient été émises au sujet de l'enseigne romaine découverte, il n'y a pas bien longtemps, à Vorsselaer. Des objets analogues ont été antérieurement mis au jour à plusieurs reprises et en différentes contrées. M. Héron de Villefosse, complétant les travaux antérieurs, donne dans les « Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France » (7e série, tome VII), le catalogue descriptif complet avec illustrations des *Douilles en bronze de l'époque romaine flanquées de deux supports annulaires*. Toutefois, l'auteur ne se prononce pas définitivement sur leur emploi. Il rappelle que, successivement, on a voulu voir dans ces objets des couronnements de hampe, des clefs de fontaine, des ornements

de meuble, des chapeaux de timons de chars, des ornements des caisses de char. Pour lui il penche vers une autre opinion et affirme que ces objets constituaient des porte-guides et étaient fixés sur le joug des chevaux d'attelage. Il est à espérer que des découvertes ultérieures, par des détails précis, permettront d'enlever tout doute au sujet de pièces dont, s'il faut tenir compte des trouvailles relativement nombreuses, l'emploi devait être fort répandu.

Dans ses travaux déjà nombreux, M. F. de Mely s'est attaché à détruire la légende qui veut que l'artiste du moyen âge par « son humilité », par « le mépris » qu'il connut « fut empêché toujours de signer son œuvre ». Dans cet ordre d'idées il a déjà fait connaitre de nombreux noms de sculpteurs, il a déchiffré des rebus intentionnels ou des signes conventionnels qui servaient de signatures à de nombreux artistes médiévaux. Aujourd'hui, dans les « Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France » (7e série, tome VII), il s'occupe des miniaturistes et dévoile de nouvelles *signatures de primitifs*. Se basant sur des documents indiscutables, il fournit des exemples concluants et découvre ainsi, dans les œuvres de trente-six enlumineurs de manuscrits, des indications précises qui permettent d'en fixer l'origine. Les découvertes pareilles à celles que M. de Mely a faites se multiplient, et aujourd'hui le temps est passé où les théories de ce genre pouvaient être traitées « d'insensées ». De nombreux savants, guidés par les règles les plus sévères d'une critique réellement scientifique, s'adonnent à ces études si captivantes, et si les résultats qu'ils obtiennent heurtent peut-être des déductions antérieurement arrêtées d'après des suppositions plus au moins plausibles, ils sont néanmoins établis sur des bases si solides qu'il n'est plus permis ni de les ignorer, ni de les contester.

Il y a deux ans la ville de Courtrai célébrait par une série de fêtes enthousiastes l'inauguration du monument destiné à commémorer le sixcentième anniversaire de la bataille des éperons d'or. Nous trouvons, non sans étonnement, un fidèle compte-rendu de cette solennité dans les « Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers » (5e série, tome X).

L'auteur M. Joseph Joubert, tout en décrivant *le monument commémoratif de la bataille des éperons d'or à Courtrai*, démontre

qu'il a soigneusement étudié la question de la bataille elle-même. Il connaît les sources diverses dans lesquelles des indications sûres peuvent être puisées pour établir la physionomie exacte de la lutte entre la France et les communiers flamands; il a étudié les deux versions française et flamande de la bataille; il connaît même la polémique qui autrefois a surgi au sujet de l'identification du redoutable *goedendag*. Toutefois, qu'il nous soit permis de contester quelque peu l'exactitude de sa conclusion quand, opposant d'autre part à cette mémorable défaite certains succès que les armées françaises, au cours des siècles, remportèrent dans nos provinces, M. Joubert, affirme que « l'indépendance et la neutralité de la Belgique représentèrent alors (en 1830) le prix d'une transaction diplomatique, par laquelle le roi Louis-Philippe renonça à un pays qui voulait se donner à lui et se plut à offrir à la jeune nation la liberté et la souveraineté pour qu'elle se consolât de ne pas redevenir française. » Cette prétendue consolation fut facile aux patriotes de 1830, car si leurs suffrages à certain moment appelèrent au trône de Belgique un prince français, ils ne songèrent jamais à aliéner cette liberté pour laquelle ils venaient de verser leur sang, ni à sacrifier, en faveur de n'importe quelle nation étrangère, une indépendance dont ils avaient rêvé la réalisation pendant de si longues années.

Peu de pages de l'histoire ecclésiastique offrent plus d'attraits que celles qui sont consacrées aux origines de ces pieux et poétiques asiles qui depuis tant de siècles assurent dans nombre de nos cités une retraite consacrée à de nombreuses béguines. Toutefois l'origine de ces établissements a donné lieu à de multiples controverses. A son tour dans les « Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles » (tome IX, 1e livraison), le R. P. Nimal s'en occupe. *Les béguinages*, d'après nombre d'historiens, eurent pour fondatrice, au VIIe siècle, sainte Begge; d'autres reportent leur institution au XIIe siècle par Lambert le Bègue. Le R. P. Nimal prouve que la première opinion ne prit naissance qu'au XVIIe siècle, et que les documents qui parlent d'institutions de ce genre, antérieurs au XIIe siècle, sont manifestement apocryphes. Par contre, la première fondation de ce genre, dont l'existence peut historiquement être prouvée avec tous ses traits caractéristiques: « église

propre, ensemble d'habitations destinées aux béguines environnant cette église, cimetière, règlement, etc., fut réalisée à Saint-Christophe, à Liége, par Lambert le Bègue. » Après avoir établi ce point, l'auteur fournit encore de nombreux et intéressants détails sur l'organisation et l'histoire des principaux béguinages de Belgique, ainsi que sur les règlements, les usages divers et les privilèges dont jouissaient leurs pieuses habitantes.

Notre confrère M. le chanoine Laenen, dans une conférence donnée sous les auspices de l'extension universitaire catholique flamande, s'est occupé du règne de Joseph II. On sait quelles perturbations ont produit dans nos provinces les mesures vexatoires prises par ce souverain et on n'ignore pas l'impopularité dont est accablée la mémoire de celui que nos ancêtres avaient surnommé l'empereur-sacristain. M. le chanoine Laenen s'attache à défendre la gestion de Joseph II, non qu'il l'excuse entièrement ou l'approuve sans restriction, mais il est d'avis, que ses intentions étaient bonnes et qu'il n'avait en vue que le bien de ses peuples. Idéaliste, il voulut procéder à des réformes utiles et atteindre un but désirable sans tenir compte des sentiments les plus intimes de ses sujets, ce qui l'amena à prendre des mesures malheureuses dont la conséquence fut néfaste pour le pays. La théorie est nouvelle, mais intéressante; elle ne sera sans doute pas acceptée sans contradiction. Quoiqu'il en soit, ceux qui voudraient s'initier davantage à la thèse que défend notre confrère, la trouveront développée dans la brochure qui porte pour titre: *Joseph II en zijne regeering in de Nederlanden.*

Petit à petit, notre confrère M. Kurth s'efforce de reconstituer la personnalité exacte et les circonstances les plus saillantes de la vie d'Henri de Dinant. Aujourd'hui il ajoute une page nouvelle à cette œuvre biographique et s'occupe de *Henri de Dinant et la démocratie liégeoise* (Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, 1908, n° 7). Jusqu'ici il était universellement admis qu'Henri de Dinant avait été le créateur et le chef du parti démocratique à Liége. Mais M. Kurth, après avoir étudié scrupuleusement les documents contemporains, est forcé de conclure qu'on ne trouve rien dans sa vie ni dans son œuvre qu'il faille

classer sous la rubrique démocratie. Et pour prouver son assertion, il établit, en analysant les faits historiques, qu'à cette époque le patriciat liégeois ne constituait pas un parti distinct, mais que certains de ses membres et à leur tête Henri le Dinant, prirent part à la lutte que la cité toute entière soutint contre les échevins. Si le rôle que ce chef liégeois joua au milieu du XIIIe siècle a été mal interprété, la faute unique doit en être attribuée au chroniqueur Hocsem, qui fit œuvre réellement impartiale en rapportant les événements dont il fut témoin, mais qui se trompa entièrement en commémorant ceux qui s'étaient écoulés depuis trois quarts de siècle, et notamment ceux qui eurent pour scène la ville de Liége et auxquels Henri de Dinant fut activement mêlé.

Je ne puis clôturer ce compte-rendu sans m'occuper un instant d'un ouvrage qui à l'instant nous parvient par le canal du ministère des sciences et des arts. Il s'agit du premier volume des *Analecta Vaticano-Belgica*, publiés par l'Institut historique belge de Rome. Il est consacré aux *Suppliques de Clément IV*, reproduites et analysées par D. Ursmer Berlière O. S. B. Comme son titre l'indique, ce volume contient une collection considérable de suppliques émanant d'ecclésiastiques qui au XIVe siècle sollicitaient une fonction religieuse; elles font connaître ces personnages intéressants en même temps que ceux qui intercédaient pour eux et fournissent de nombreux et précieux détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Pour l'histoire de bon nombre de nos paroisses, c'est une source sûre qui permettra souvent de reconstituer les premières phases de leur existence. Pareil travail mériterait certes une analyse plus détaillée, mais la longueur de mon compte-rendu me force malheureusement à me borner et à le terminer ici.

FERNAND DONNET.

6 décembre 1908.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1908

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents : MM. A. Blomme, *vice-président ;* Donnet, *secrétaire ;* Geudens, *trésorier ;* R. P. van den Gheyn, S. J., Dr van Doorslaer, Kintsschots, chanoine Laenen, Stroobant, Matthieu, L. Blomme, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Willemsen, membres titulaires; le chanoine Jansen, Dilis, Casier, Coninckx, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. van der Ouderaa, Bergmans, de Pauw, de Witte, Comhaire, Soil de Moriamé, chanoine van den Gheyn, membres titulaires; Heins, Hulin, Dubois, membres correspondants regnicoles.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 2 août 1908, qui est adopté.

M. Hymans fait connaître le résultat de la séance des membres titulaires. Il adresse aussi les félicitations de l'Académie à M. Gaillard, qui a été promu officier, et à M. Dubois qui a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, ainsi qu'à M. Fordham, qui a été créé chevalier par S. M. le roi d'Angleterre.

M. Donnet donne lecture du rapport qu'il a dressé en qualité de secrétaire et de bibliothécaire. M. Geudens, trésorier, communique ensuite le rapport de sa gestion. Ces divers documents sont adoptés et seront imprimés dans le Bulletin.

La liste des livres et le compte-rendu analytique des publications, présentés par M. Donnet, seront également insérés dans le Bulletin.

M. le vicomte de Ghellinck donne connaissance de son rapport

sur le congrès de la Société française d'archéologie à Caen. Ce travail paraîtra dans les Annales.

M. Heins, forcé de rester à Gand, s'excuse par lettre et propose d'insérer dans le Bulletin de l'Académie, une étude illustrée sur les anciens pignons anversois. Cette proposition en principe est acceptée.

M. Donnet donne lecture de divers fragments d'un nouveau travail, intitulé *Variétés campanaires.* Seconde série. L'impression dans les Annales est votée.

M. A. Blomme signale à M. van Doorslaer l'existence d'un Jacques Waghevens, de Malines, qui fondit, en 1439, pour la ville d'Alkmaar, sept cloches. Elles sont renseignées dans un ouvrage publié par G. H. van Borssum Waalkes, sous le titre de *Friesche klokke opschriften*. Ce Jacques est antérieur à Henri Waghevens, le plus ancien fondeur dont il soit fait mention dans le mémoire récemment publié par M. van Doorslaer, dans les Annales de l'Académie.

D'après le même auteur néerlandais, une cloche de Georges Waghevens, fondue en 1519, existe à Dordrecht; celle que cite M. van Doorslaer (pp. 410-411) serait datée 1514.

La cloche de Jacques Waghevens, à Leegkerk (province de Groeningen), de 1554, citée par van Borssum, est restée inconnue à notre confrère.

La séance est levée à 5 1/4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1908 et Janvier 1909

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Henri Hymans. Henri van Paesschen et l'ancienne bourse de Londres.
Dr J. H. Holwerda, Jr. Nederland's vroegste beschaving.
Id. De coronis sepulcralibus.
Id. Naschrift over de wierde tot Toornwerd.
Id. Oudheidkundige mededeelingen van het Rijksmuseum van oudheden te Leiden.
Id. Catalogus van het Rijksmuseum te Leiden.
Paul Bergmans. De l'histoire de la musique et de son étude.
A. F. Van Beurden. Het missale van de kerk te Wyk by Heusden.
G. A. Meijer, O. P. Chronicon conventus Buscoducensis ordinis praedicatorum et historia monasterii Warcumiensis.
B. Reber. Burkhard Reber.
Id. Esquisses archéologiques sur Genève et les environs.
Id. Plombs historiés ou méreaux trouvés dans les environs de Genève.
Id. Les pierres à sculptures préhistoriques du Jura français.
Id. Ein lobgedicht des Fabricius Hildanus auf den wasserchatz des Tabernaemontanus.
Id. Les sculptures préhistoriques à Salvan.
Id. Ein beitrag zur kenntnis des schiesspulvers.
Id. Ein wort uber Paracelsus.
Id. Quelques appréciations sur Theophrastus Paracelsus.
Id. Beitrage zur geschichte der medecin und der pharmacie.
Id Beitrage zur geschichte der pharmacie.
Id. Une nouvelle station préhistorique à Veyrier.
Id. Ein beitrag zur kenntnis der freundschaftlichen bezichnugen Liebigs.

B. Reber. Friedrich Schlagdenhauffen.
Id. Zwei neue dokumente über Leonhard Thurneysser.
Id. Zur frage der aupenthaltes der Hunnen und Sarazenen in den Alpen.
Id. Une visite dans le Loetschenthal.
Id. Pourquoi voit-on le soleil dans les armoiries genévoises?
Id. Observations archéologiques sur l'emplacement de l'église de Saint-Gervais.
Id. Le culte du soleil à Genève au moyen âge.
Joseph Braun, S.-J. Die Kirchenbauten der deutschen Jesuiten.
F. de Mely. Le retable du cellier et la signature de Jean Bellegambe.
Id. Bartholomeus Rubeus et Bartholomé Vermejo.
Id. Une Vierge de Cornelis Schernir van Coninxloo.
Id. Les primitifs et leurs signatures, Quinten Matsys et Marinus.
Id. Jean Clouet ou Godefroy le Batave?
Id. Le retable de Beaune.
Id. La mise au sépulcre et Solesmes.
Id. Primitifs français et renaissance italienne.
Id. Signatures de primitifs miniaturistes.
Id. Les primitifs français et leurs signatures. Les sculpteurs.
Dr J. H. Holwerda Jr Romisch-germanischen forschung Holland.
Louis Siret. Villaricos y Herrerias. Antiguedades punicas, romanas, visigoticas y arabes.
Chanoine R. Maere. L'église abbatiale de Villers.
Hans Lehmann. Zur geschichte der glasmalerei in der Schweiz.
Id. Musée national suisse à Zurich.
XVIe rapport annuel.
Id. Indicateur d'antiquités suisses.
Fernand Donnet. Rapport sur l'exercice 1908.
Id. Compte-rendu analytique des publications. Décembre 1908.
J. Menadier. Das münzrecht der Duitschen stammen-herzoge.
Robert Triger. Sainte-Suzanne. Son histoire et ses fortifications.
Id. L'hôtel de ville du Mans.

ROBERT TRIGER. Une forteresse du Maine pendant l'occupation anglaise. Fresnay-le-vicomte.

ID. La maison dite de la reine Berengère au Mans.

ID. Excursion au musée archéologique du Mans.

CHARLES BULS. Le vieux Bruxelles. Préface. L'evolution du pignon à Bruxelles.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 10e année. N° 12. 11e année. N° 1.

ID. Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. II.

ID. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Mémoires. Collection in-4°. 2e série. Tome III.
Mémoires. Collection in-8°. 2e série. Tome IV.
Bulletin. 1908. Nos 9, 10 et 11.

ID. Société royale de numismatique.
Revue belge de numismatique. 65e année. 1r livr.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 32e année. N° 5.

ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXII. Nos 9 et 10.

VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Chronique. 1907-1908. N° 1.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 16e année. Nos 11 et 12.
Annales. Tome VIII. 3e fasc.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundige Kring der Kempen.
Taxandria. 5e jaarg. Nr 3.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 7e année. N° 12. 8e année. N° 1.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis, bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant.
7e jaarg. [December 1908. 8e jaarg. Januari 1909.

Liége. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 3e année. N° 12. 4e année. N° 1.
Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Nov. en Dec. 1908.
Tirlemont. Geschied- en oudheidkundige kring. Hageland.
Gedenkschriften 1908. 2e afl.
Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique. Tome XXXIV. 4e livr.
Malines. Cercle archéologique.
Bulletin. Tome XVIII.
Malines jadis. II.
Liége. Wallonia. XVIe année. N° 12.
Hasselt. L'ancien pays de Looz. 12e année. Nos 11-12.
Bruges. Annales de la société d'émulation. Tome LVIII. 4e fasc.
Luxembourg. Vereine fur Luxemburger geschichte, litteratur und Kunst.
Ons Hemecht. 14 jahrg. 12 Heft. 15 jahrg. 1 heft.
Bibliographie luxembourgeoise. 1e partie. 5e et 6e liv.
Paris. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 3e trim. 1908.
Id. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie. 20e année. Nos 11 et 12.
Id. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. 72e vol. Nos 3 et 4.
Id. La correspondance historique et archéologique. Nos 177-178.
Id. Polybiblion.
Partie littéraire. Vol. CXIII. Livr. 6. Vol. CXV. 1e livr.
Partie technique. Vol. CXIV. Livr. 12. Vol. CXVII. 1e livr.
Nurenberg. Naturhistorischen gesellschaft.
Abhandlungen. XVII band und beigabe.
Mitteilungen. 1e Jahrg. Nos 1-6. 2e Jahrg. N° 1.
Trèves. Römisch germanisches korrespondenzblatt.
Eerster jahrgang. Nr 1-6.
Strasbourg. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der kunste.
Monatsbericht. XLII band. Heft Nr 5.

RATISBONNE. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg. 59 band.

HANNOVRE. Historischen Verein fur Niedersachsen.
Zeitschrift. Jahrg. 1908. 1, 2, 3, 4.

BONN. Jahrbücher des vereins von altertumsfreunden im Rheinlande.
Heft 117. N° 3.

METZ. Mémoires de l'Académie de Metz.
3e série. XXXVe année.
Table générale. 1819-1903.

AUGSBOURG. Zeitschrift des historischen vereins fur Schwaben und Neuburg. 34 jahrg.

IENA. Zeitschrift des vereins fur Thüringische geschichte und altertumskunde. XIX B. Heft 1.

GRAZ. Historischen verein fur Steiermark.
Zeitschrift. VI jahrg. 1 und 2 heft.
Beitrage zur erforschung Steirischer geschichte.
XXXVIe jahrg.
Festschrift. 1908.

GORLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der wissenschaften. Neues Lansikisches magazin. 84 B.
Codex diplomaticus Lusatiæ superioris. Heft. 4.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XXXI, livr. 1.
Nouvelle série. Tome VIII, livr. 3.

ZURICH. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde.
Band X. Heft 1-2-3.

MADRID. Revista de archivos, bibliothecas y museos.
Julio-Agosto Septembre-Octubre de 1908.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Agost de 1906. Desembre de 1908 et Janer de 1909.

LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any 1. Num. 6 & 7.

ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Vol. V. Fasc. 9 et 10.

COPENHAGUE. Société royale des antiquaires du Nord.
Mémoires. 1907.

Upsala. Université royale.
Akademisk afhandling & Inbjudningsskrift.
Stockholm. Kungl. Vitterhets historie och antikuitets akademien.
Antikuarisk tidskrift för Sverige XVIII, 2.
Fornvännen. 1907.
Moscou. Bulletin de la Société impériale des naturalistes.
Année 1907. N°s 1-3.
Athènes. Νεος Ελληνομνημων. 1907.
Montréal. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic journal.
Vol. V. N° 3.
Ottowa. Institut canadien français.
Reminiscences.
Tokyo. The Tokyo imperial university calendar. 2567-68.
New-Haven. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences. Vol. 14, pages 1-57.

3° CATALOGUES.

Londres. Maggs bros. Catalogue of interesting en rare books. N° 241.
Leipzig. B. G. Teubner. Mitteilungen. N° 2².
Genève. A. Julien. Le bouquiniste genévois. N° 22.
Turin. Fratelli Bocca. Edizioni artistiche e storiche.
Bruxelles. F. De Nobele. Catalogue de livres neufs.
Leipzig. Gustav Fock antiquariats Katalog. N° 348.
Bath. Good. Old book N° k 3 et N° 5.

Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Décembre 1908 et Janvier 1909

Messieurs,

L'étude des monuments appartenant principalement au style ogival offre, en Angleterre, une importance toute spéciale en présence des particularités si caractéristiques que bien souvent, ils présentent, particularités qui, à leur origine, pourraient se concilier avec celles que l'on rencontre sur le continent, mais qui bientôt, en se développant et en perdurant, en arrivent à former des motifs architectoniques ou ornementaux parfaitement distincts et souvent pleins d'intérêt. Tel fut, par exemple, le cas pour les « Chantry Chapels ». Au début, c'étaient des monuments faisant partie intégrale de l'église et qui, élevés grâce à la libéralité de grands personnages ou de pieux fidèles, étaient destinés à encadrer la tombe de quelque notable défunt. Mais bientôt les accessoires décoratifs se multiplièrent étrangement ; à proximité du tombeau s'éleva un autel ; dans les fenêtres furent placés des vitraux ; une voûte couvrit tout le monument ; une clôture l'entoura. Ce devinrent des chapelles, quelques-unes à étages, parfaitement clôturées, qui dans le temple, constituent des monuments isolés et inaccessibles pour tous autres que les fondateurs ou leurs descendants. La Réforme devait empêcher la constitution de « chantries » nouvelles ; elle devait s'attaquer au chefs-d'œuvre qui ornaient celles qui existaient et, impitoyablement, les mutiler. Mais, malgré ces excès, un certain nombre de ces monuments votifs ont pu être conservés jusqu'à nos jours plus ou moins intacts. C'est à leur description, à l'analyse de leurs principaux caractères que MM. Paul Bever et J. G. Howard consacrent une étude abondamment illustrée, dans le *Bulletin monumental* (72e vol. Nos 3 et 4). Ce travail est intitulé : *Les « Chantry chapels » anglaises.*

M. le Dr J. H. Holwerda a bien voulu nous envoyer toute une

série d'ouvrages, dans lesquels il s'applique surtout à l'étude des primitives époques de l'histoire des peuples qui, autrefois, habitaient le territoire de la Hollande actuelle. Signalons les *Oudheidkundige mededeelingen van het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden* et surtout son travail intitulé: *Nederland's vroegste beschaving*. Se fondant sur le résultat de fouilles nombreuses et sur l'analyse raisonnée du mobilier si varié qui put être recueilli, l'auteur constate que des objets d'une origine fort ancienne, tels entre autres, des engins en pierre, ont pu rester en usage, en gardant leurs caractères primitifs, pendant de longues périodes, et se retrouver ainsi mêlés à un mobilier appartenant à une civilisation bien plus avancée. Il en résulte, que des populations entièrement isolées, comme celles qui occupaient les sables inaccessibles de la Taxandrie, ont probablement vécu immuables, sans être influencées par les progrès d'une civilisation, qui dans d'autres contrées, se développait rapidement. En c'est ainsi qu'il n'est guère possible d'établir les mêmes périodes et de recourir aux mêmes classifications, pour des peuples qui végétaient encore en conservant tous les caractères de la culture d'Hallstatt, tandis qu'ailleurs s'épanouissait déjà une civilisation d'une richesse beaucoup plus grande et d'une perfection déjà remarquable.

Fort instructive est la discussion qui récemment s'est déroulée au sein de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (Bulletin, 16e année, n° 11), et qui avait pour but de rechercher et d'établir les règles les plus rationnelles qu'il serait souhaitable de voir adopter dans l'*organisation des musées*. M. Firmin van den Bosch avait préconisé, surtout pour les localités les moins importantes, la réunion, en un seul musée, de toutes les collections artistiques ou archéologiques aujourd'hui séparées. Pour les centres importants, il avait souhaité qu'on s'occupât davantage de la mise en valeur des objets d'art, résultat qu'on pourrait obtenir en replaçant autant que possible ces œuvres dans leur milieu originel, ce qui constituerait un instrument d'enseignement précieux.

M. le chanoine van den Gheyn n'approuva pas entièrement ces principes. Objectant que l'art a surtout deux grandes manifestations, celle des convictions religieuses et celle des sentiments patriotiques, il affirma qu'il serait matériellement impossible de reconstituer des milieux dans lesquels ces manifestations pourraient se

développer de nouveau. On ne pourrait pas rendre aux œuvres provenant des églises ou des couvents, pas plus qu'à celles qui, autrefois, ont orné les monuments civils, le cadre en vue duquel elles ont été créées. Il émit l'avis que des musées distincts devront continuer à subsister. M. Hulin abondant dans ce sens, fit, de plus, observer, que les musées ont surtout pour but de bien conserver et de placer le mieux possible en vue les divers objets, afin de permettre entièrement de les admirer, de les étudier ou de les imiter. Il serait impossible d'obtenir pareil résultat au moyen de la fusion de musées d'ordre distinct. Après une discussion fort animée, les membres de la Société gantoise semblent s'être mis d'accord sur l'opportunité qu'il y aurait à voir un judicieux décor contribuer à la mise en valeur des tableaux auxquels serait ainsi restitué un milieu plus favorable.

Réduite à cette proportion, la thèse à laquelle s'est ralliée la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, est faite pour receuillir l'adhésion générale.

L'administration communale de Casterlé vient de confier, à titre de dépôt, au musée archéologique de Turnhout, le collier et le drapeau de la gilde de Sainte-Barbe. M. Joseph Splichal donne de ces œuvres d'art une sommaire description dans une note qu'il intitule : *Het vaandel, de zilveren platen en schilden van Sinte Barbaragilde te Casterlé* et qui a été imprimée dans le bulletin de la Société *Taxandria* (1908. N° 3). Il émet en même temps le vœu que cet exemple soit suivi par d'autres communes et que celles-ci déposent dans les musées d'antiquités, les objets anciens dignes de conservation qu'elles possèderaient encore. Il préconise semblable procédure pour toutes les archives communales. Sur ce dernier point, certes, nous ne pourrons pas approuver semblable proposition. Si la commune est incapable de conserver d'une façon pratique des archives anciennes, qu'elle les confie aux dépôts provinciaux de l'Etat. Elles y seront à l'abri de tout danger, et il deviendra facile en tout temps de les consulter. Les transporter dans un musée d'archéologie, serait les vouer à l'oubli et plus d'une fois les condamner à des risques nombreux ; elles deviendraient le plus souvent inaccessibles aux travailleurs et aux érudits.

Déjà dans un volume antérieur, le R. P. Joseph Braun, S. J., s'était

occupé d'une façon fort intéressante des églises belges de la Compagnie de Jésus. Cette fois, il nous envoie le premier volume d'un travail qu'il consacre à *die Kirchenbauten der Deutschen Jesuiten*. Il s'y occupe des églises bâties en style gothique et néo-gothique par les jésuites, dans les provinces allemandes du Rhin et du Bas-Rhin. Son étude est consacrée à l'histoire et à la description architectonique de ces édifices; il fait connaître à leur sujet de nombreux détails inédits et relève son texte au moyen de multiples reproductions photographiques et de tracés de plans. Cet ouvrage fournit des données précieuses pour tous ceux qui veulent étudier les diverses tendances dont les jésuites firent preuve, en matière artistique, lors de l'édification et de l'ameublement de leurs chapelles conventuelles.

Des sujets bien divers sont abordés par M. B. Reber, dans la copieuse série de livres et brochures dont il vient de faire don à notre bibliothèque. Voici d'abord ses *Esquisses archéologiques sur Genève et les environs*, dans lesquelles il reconstitue le passé de cette région pendant les époques paléolithique et néolithique; puis, abordant les temps historiques, il parcourt son histoire pendant l'occupation gauloise, la conquête romaine et l'établissement des Burgondes. Parmi ces nombreuses brochures, il y a lieu de remarquer surtout celles qui ont rapport à la préhistoire et qui s'appliquent à la description des pierres sculptées du Jura français, des sculptures de Salvan et de la station savoisienne de Veyrier. Dans un autre domaine, je citerai les diverses brochures qui se rapportent à l'histoire de la médecine et de la pharmacie et les notes sur Paracelse. Enfin, il me faudra encore attirer l'attention sur quelques plaquettes consacrées à la description de l'église Saint-Gervais, à des méreaux trouvés à Genève, au culte du soleil, etc.

Pour tous ceux qui s'occupent d'histoire de l'art, il n'est pas de problème plus passionnant que celui de l'attribution des œuvres anciennes. Une légende, dont la véracité semblait parfaitement établie, voulait que les artistes du moyen âge n'aient jamais signé leurs œuvres, et qu'ils ont voulu mourir dans une gloire anonyme. C'est à résoudre ce captivant problème que s'est spécialement appliqué depuis peu de temps M. de Mely, et les résultats auxquels il est arrivé, et dont nous avons déjà parlé dans nos précédents comptes-rendus, sont réellement d'une importance considérable. Il a fait part de

ses nombreuses découvertes dans une série d'ouvrages, dont il a bien voulu nous envoyer les principaux, et qui mettront à même tous ceux qui voudront les consulter de reconnaître que l'étude de documents indiscutables, lui a permis par leur nombre, leur diversité et leur authenticité, d'établir une conclusion certaine que lui même résume en écrivant : que les primitifs français ne furent pas, comme le prétend la légende, des humbles, des modestes, des désintéressés, qui allaient jusqu'à inscrire au bas d'une œuvre le nom d'un de leurs confrères, alors qu'ils s'oubliaient eux-mêmes, mais que beaucoup d'entre eux, au contraire, et des meilleurs, ont certainement signé leurs œuvres. Ces signatures existaient ; il s'agissait seulement de les découvrir et de les lire, car le plus souvent elles sont soigneusement dissimulées en quelque partie peu apparente de l'œuvre; elles sont traduites en hebreu, en coufique ou en arabe, ou bien encore reproduites d'une manière plus compliquée par des cryptogrammes, des anagrammes, des chronogrammes ou même des rébus. Toutefois, M. de Mely n'accepte pas comme signature le premier nom venu, retrouvé sur une œuvre, mais il faut que le mot *fecit* ou toute autre mention analogue prouve qu'il s'agit bien de l'auteur de l'ouvrage. C'est ainsi que dans *les primitifs français et leurs signatures*, *les sculpteurs*, il fait connaitre en reproduisant des estampages, dont la valeur probante est irrécusable, les noms de nombreux sculpteurs antérieurs au XVIe siècle, qui ont inscrit leur signature sur certaines parties sculptées de monuments, sur des sculptures isolées, sur des objets liturgiques ou des vases d'autel. Les théories nouvelles, dont M. de Mely s'est fait le protagoniste, devaient nécessairement susciter de nombreuses contradictions; il heurtait directement les brillantes déductions de tant de critiques d'art qui, à la suite de raisonnements plus habiles que scientifiques, avaient constitué un état-civil à toutes les œuvres du moyen âge. Pour leur répondre, dans son ouvrage: *Signature de primitifs miniaturistes*, il réunit les signatures qui, isolément, ont été établies dans l'étude des manuscrits médiévaux, par MM. Delisle, comte Durrieu, Montfaucon, Jubinal, Molinier et nombre d'autres savants renommés. Il se borne à colliger les indications et, en les classant, à les mettre en valeur, en ajoutant, suivant le mot d'un écrivain d'autrefois: « J'ay seulement fait icy

un amas de fleurs estrangères, n'y ayant pour ainsi dire fourny du mien, que le filet pour les lyer ».

Dans les autres brochures, luxueusement illustrées, que nous remet M. de Mely, nous trouvons le résultat des recherches du même genre, qu'il a entreprises au sujet de chefs-d'œuvre picturaux, notamment de tableaux de Quinten Massys et de Marinus, et du célèbre retable de Beaune, dont pour la première fois, il fournit de splendides reproductions.

Tous nous aurons souvenance des belles fouilles qu'exécutèrent avec un si complet succès nos confrères MM. Henri et Louis Siret, dans le midi de l'Espagne. Nos musées conservent une bonne partie du riche mobilier funéraire qu'ils exhumèrent, et une récompense officielle couronna le travail dans lequel ils décrivaient leurs trouvailles. M. Louis Siret vient de publier un complément à cet ouvrage. Dans une étude abondamment illustrée qu'il intitule: *Villaricos y Herrerias. Antiguëdades punicas, romanas, visigoticas y arabes*, il fournit la description détaillée des fouilles qu'il a opérées non loin de la Méditerranée, au bord du rio Almanzara, à Herrerias et à Villaricos. Toutes les civilisations sont représentées parmi les objets recueillis, et leur classement permet d'établir qu'ils appartiennent à des périodes successives pouvant se rattacher à l'invasion sidonienne, à la fin de l'ère néolithique, à la formation des peuples celtibères vers le XIIe siècle avant l'ère chrétienne, à la présence de peuplades utilisant le fer six siècles plus tard, à la conquête punique des IVe, IIIe et IIe siècles, à la domination romaine, et enfin, tour à tour, à la conquête visigothe et arabe.

De nombreux travaux avaient, antérieurement déjà, été consacrés à l'abbaye de Villers. Il appartenait à notre confrère, M. le chanoine Maere, de les compléter et de les rectifier, en fournissant une description définitive de ce joyau architectonique. C'est la tâche à laquelle il s'est consacrée dans sa notice sur l'*église abbatiale de Villers*. Après avoir consulté et interprété les textes qui lui permettent d'établir la chronologie des constructions monastiques, il interroge le monument lui-même et en décrit minutieusement toutes les parties. Il nous fait assister à l'œuvre successive des moines cisterciens, qui pendant le cours des siècles, élevèrent l'admirable église abbatiale et les importants bâtiments claustraux qui en

dépendaient. Cette étude lui permet de conclure que « sous le rapport de l'architecture, l'abbaye de Villers est sans contredit le plus intéressant des monuments anciens de la Belgique. Aucune de nos églises du moyen âge n'a un vaisseau plus majestueux que celui de l'église abbatiale. Malgré quelques fautes de détail, nulle part un effet plus saisissant n'a été obtenu par des moyens aussi simples. Cet édifice demeure pour les architectes de l'avenir un exemple de sobriété et de bon goût. »

Tous ceux qui se sont occupés d'art médiéval, connaissent la puissance de composition et la richesse d'ornementation des vitraux suisses. Ces qualités apparaîtront à toute évidence dans les nombreuses reproductions qui illustrent le travail que M. le Dr Hans Lehmann, a consacré *Zur geschichte des glasmalerei in der Schweiz*. Après avoir, dans une première partie, rapidement esquissé l'histoire générale du vitrail depuis son origine jusqu'à la fin du XIVe siècle, l'auteur reprend son exposé en étudiant plus spécialement, en Suisse, les développements de l'art de peindre sur verre pendant la même période. Puis, il s'applique à décrire successivement les remarquables spécimens de cet art qui existent encore à Zurich, à Berne, à Bâle, à Saint-Gall, à Schaffhausen et dans d'autres localités. L'étude des admirables verrières de toutes les époques que l'on conserve encore si nombreuses dans ces parages, permet de s'initier aux phases diverses de l'efflorescence d'un art qui pendant plusieurs siècles fut cultivé en Suisse avec une incontestable maîtrise.

Le Maine, son histoire et ses monuments, ont servi spécialement de sujets d'études à M. Robert Triger. Et parmi les divers volumes qu'il a bien voulu envoyer à notre bibliothèque, nous trouvons une volumineuse monographie de *Sainte-Suzanne*, dans laquelle sont consignées les diverses particularités de son histoire, depuis sa fondation, au XIe siècle, aux alentours du château que bâtirent les comtes de Beaumont, jusqu'à l'époque actuelle, sans oublier la période révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle, pendant laquelle cette place fortifiée devint le centre de la chouanerie dans ces parages.

Dans un autre volume se trouve décrit *l'Hôtel de Ville du Mans*, qui disparut il y a une dizaine d'années et qui avait été bâti, en 1471, par les bourgeois qui témoignèrent alors que « de long temps ils ont grant besoing et nécessité d'avoir lieu propre au quel ils

puissent mettre en sûreté leurs coffres. » Citons encore la description minutieuse de la si pittoresque *maison dite de la reine Bérengère au Mans*, si précieuse au point de vue de l'histoire de l'habitation aux siècles passés et qui, aujourd'hui, sert d'ultime refuge aux riches collections archéologiques qui en font, en ce cadre si archaïque, un des plus intéressants musées d'antiquités qui se puissent voir.

Dans un de nos derniers comptes-rendus, nous avons décrit le si précieux album du Vieux-Bruxelles dont l'administration communale de la capitale avait bien voulu nous offrir un exemplaire. Voici maintenant qu'elle nous fait parvenir les premiers fascicules de l'ouvrage définitif qu'elle a constitué pour fixer, par la plume et par l'image, le souvenir de tout ce qui existe ou a existé d'intéressant, à Bruxelles, dans le domaine de l'archéologie architectonique ou historique. Dans une préface, M. Charles Buls développe et établit les diverses divisions de l'ouvrage, puis, dans une étude spéciale, il s'applique à exposer l'évolution du pignon à Bruxelles. Au moyen de nombreuses planches fort bien exécutées, il décrit toutes les phases du pignon brabançon à gradins, depuis son apparition, au XIIe siècle, jusqu'à sa disparition par suite de transformations informes sous l'influence du style de la renaissance.

Messieurs, si vous voulez bien jeter un coup d'œil sur la liste des livres parvenus à la bibliothèque depuis notre dernière réunion, vous pourrez vous rendre compte de l'importance exceptionnelle qu'ont pris les hommages d'auteurs. Nous pouvons nous applaudir de pareil résultat, qui prouve à l'évidence combien les écrivains attachent de prix à nouer des relations avec notre Compagnie. J'aurais dû pour être complet, augmenter de beaucoup les limites de ce résumé analytique, mais, forcé d'abréger, je ne puis que vous engager à vous rendre personnellement compte de l'importance scientifique exceptionnelle des envois reçus depuis deux mois.

FERNAND DONNET.

Anvers le 7 février 1909.

Les tremblements de terre à Anvers

Tous nous avons été douloureusement émus et terrifiés en apprenant l'épouvantable catastrophe, qui vient de frapper la terre italienne. Notre pitié a été d'autant plus grande que, nous considérant en pleine sécurité, nous plaignions davantage les malheureux habitants de ce sol instable et si souvent tourmenté par les colères du feu souterrain. Et pourtant, cette sécurité fit, à plusieurs reprises, place à la crainte et à la terreur. Si grâce au ciel, la vieille cité d'Anvers n'a pas été, au cours des siècles, éprouvée par des désastres comparables à ceux qui ravagèrent les pays volcaniques, elle a pourtant maintes fois été en proie à des alertes assez vives pour que la trace s'en retrouve dans les fastes de son histoire locale.

On sait combien parfois sont fantaisistes les assertions des anciens chroniqueurs, et le récit des événements qu'ils transmettent, surtout quand ils n'en ont pas été témoins, sont bien souvent empreints, si pas d'invraisemblance, tout au moins d'une forte dose d'exagération. Il ne faut donc admettre qu'avec une extrême prudence les premières mentions de troubles sismiques qui auraient été perçus avec plus ou moins de violence à Anvers (1).

(1) La plupart des mentions anciennes relatives aux tremblements de terre dans nos provinces, ont été recueillies par K. L. Torfs, dans ses ouvrages: *Historisch berigt over de aardbevingen in de Nederlanden* et *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays-Bas et particulièrement en Belgique.*

Sans remonter trop haut et nous arrêter aux relations par trop douteuses, insérées dans certains écrits que nous a légués le moyen âge, nous rappellerons que, s'il faut en croire *D'boeck der Tyden*, de W. van Heyst et les *Antverpiæ antiquitates*, de J. B. Grammay, que des secousses assez fortes se firent sentir à Anvers, en 1382 et 1395. A cette dernière date, les mouvements eurent assez de force pour secouer les habitations et précipiter sur le sol la vaisselle et les menus objets qui garnissaient les meubles. Voici comment ce dernier écrivain, qui se fait l'écho du chroniqueur van Opmeer, s'exprime:

Terrae motus quantum legere memini Antwerpiam affixit anno 1382, cum concussae in campis aedes molaeq; mole ingenti solo prosternetur et anno 1395 cum ne pativae quidem aut crateres in mensam depositi haererent tradente codice Opmeriano.

Pendant le xve siècle, les annalistes affirment qu'à diverses reprises, des secousses plus ou moins fortes ébranlèrent le sol dans nos provinces, sans toutefois affirmer d'une manière plus précise, si les habitants d'Anvers eurent à en pâtir.

Il faut remonter jusqu'au début du xvie siècle, pour rencontrer l'assertion d'un chroniqueur anonyme, qui prétend que le 24 août 1504, à 10 heures du soir, un ébranlement très sensible fut perçu à Anvers, et qu'au grand effroi de la population, il dura pendant le temps qu'aurait pris la récitation de l'oraison dominicale: *en duerde eenen paternoster lang*.

Dans sa chronique, Jan van Wesenbeke signale à son tour, qu'une secousse assez forte fut ressentie à Anvers, le 14 mai 1569, avant le lever du soleil: *Tusschen den 13 ende 14 may anno eodem is alhier smorghens tusschen drye ende vier uren een merckelyck eertbevinghe geschiet.*

Un peu plus tard, des historiens, qui peut-être forgèrent de toutes pièces l'incident, pour pouvoir en tirer des présages plus ou moins funestes, prétendirent que, le 19 février 1582, au moment où le duc d'Anjou faisait son entrée solennelle à Anvers, que le sol fut secoué par un tremblement de terre.

En 1640, le 24 avril, des secousses assez violentes jetèrent la

terreur dans les provinces septentrionales des Pays-Bas ; elles eurent leur répercussion à Anvers et dans les villes voisines. Le même phénomène se reproduisit encore à diverses reprises en Brabant, sans que la ville d'Anvers fut, par les écrivains contemporains, plus spécialement désignée parmi les localités où il se fit sentir.

Toutefois, à la fin du XVIIe siècle, les convulsions souterraines eurent sans doute une violence plus forte, car les chroniqueurs locaux, dans les différentes localités des Pays-Bas, en font une mention toute spéciale, et à Anvers des souvenirs indéniables sont restés de l'effroi qui régna dans la population.

C'est ainsi que nous avons retrouvé trace de cette alerte, à une source où certes nous n'aurions jamais songé à la rechercher. Dans un manuscrit qui renferme la liste des doyens de la gilde Saint-Luc et qui provient de la mortuaire de Jean Tassaert, qui fut doyen en 1701 (1), nous relevons au milieu de la nomenclature des dignitaires de cette corporation artistique, une annotation qui affirme, que le 18 septembre 1692, pendant que les membres de la gilde étaient à table, entre 2 et 2 1/2 heures de l'après-midi, se produisit un tremblement de terre d'une durée relativement considérable. Voici le texte de cette curieuse mention :

1692. 18 7ber ditto per memorie aertbevinge geweest naer middagh tusschen 2 uren en halff dry, geduert pater noster en ave Maria ter wylen op de camer aen tafel saten

Au *Vleeschhuis*, le si archaïque local de la corporation des bouchers, la panique ne fut pas moins grande. Les bouchers étaient également réunis quand les secousses se produisirent, et dans le premier moment tous voulurent fuir ; mais la tranquillité se rétablit, lorsque l'un des assistants réussit à calmer ses compagnons, en leur assurant qu'il ne leur arriverait aucun mal s'ils invoquaient le secours de la Vierge des VII Douleurs. Quand le danger fut passé, les bouchers, voulant montrer leur reconnaissance envers la

(1) Manuscrit conservé aux archives de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.

Vierge, qui les avait préservés de tout malheur, firent placer contre leur local, du côté du pont aux Anguilles, au-dessus de l'arcade qui surplombe la rue passant sous les bâtiments, une statue de la Vierge. Sur le piédestal fut inscrit le chronogramme suivant: (1)

ONSE LIEVE VROVWE VAN
BYSTANDT IN DE AERTBEVINGHE
IS HIER OPGERECHT DEN
18 SEPTEMBER 1692.

Dans la province d'Anvers la panique fut toute aussi forte, et nous en trouvons encore trace dans le registre de la gilde de Saint-Georges du village de Brecht, où, à l'année 1692, fut inscrite cette mention : *op den 18 September wast hier overal in dese landen groote aertbevinghe welcke by menschen gedencken noeyt gesien en was*. Et le notaire Gerardi, qui de 1726 à 1743, fut prévôt de cette gilde campinoise, en lisant plus tard cette annotation, y ajouta, entre parenthèses, ces mots confirmatifs :

Ick stont aen myn ouders huise aen de deure.

A. J. Gerardi (2).

Mais tous ces souvenirs s'effacent devant celui de la catastrophe du 1 novembre 1755, qui détruisit la ville de Lisbonne et causa la mort de milliers de ses habitants. S'il faut en croire les chroniqueurs, quoique dans les journaux de l'époque on n'en trouve nulle mention, les secousses furent ressenties d'une façon sensible dans les Pays-Bas et à Anvers, et la sensation de douloureuse terreur qu'elles provoquèrent s'accentua encore grandement, lorsque les détails du désastre parvinrent enfin chez nous. L'inquiétude augmenta encore quand, pendant les semaines qui suivirent, de nouvelles secousses successivement ébranlèrent le sol.

C'est alors que les habitants eurent recours à l'intervention céleste,

(1) AUG. THYSSEN. *Antwerpen vermaard door den eeredienst van Maria.*
(2) *Tijdschrift van het Geschied- en Oudheidskundigen Kring voor Brecht en omstreken*, 1908, III.

et ils obtinrent de l'autorité ecclésiastique, qu'une semaine de prières fut organisée. Celle-ci s'ouvrit à la cathédrale, le dimanche 11 janvier 1756, et fut inaugurée par un service solennel, célébré par l'évêque d'Anvers. Chaque jour, à 9 heures du matin, était chantée une grand'messe et le Saint-Sacrement était exposé jusqu'après le salut du soir. Le magistrat de la ville assistait à ces cérémonies. Les exercices furent terminés le dernier jour par une procession solennelle à travers les rues de la ville, dans laquelle la statue de la Vierge fut portée; à l'issue de cette dernière cérémonie fut chanté un *Te Deum*.

Pendant cette semaine, les fidèles de toutes les paroisses de la ville, les divers ordres religieux et les élèves de toutes les écoles, à tour de rôle, se rendirent processionnellement à la cathédrale pour prendre part aux offices et solliciter la miséricorde divine.

Une relation détaillée de cette semaine de prières a été, à cette époque, insérée dans le registre des procès-verbaux du Chapitre. Nous croyons intéressant de la reproduire; elle fournit de curieux détails sur l'organisation de ces cérémonies religieuses, sur les diverses sonneries de cloches qui les annonçaient, sur les règles qui furent suivies pour l'exposition de la statue de la Vierge, patronne de la cité. Voici reproduction de ce document (1):

MEMORIEN VAN DEN BIDDAG TEGEN DE AERTBEVINGE.

Op 11 January 1756 wesende Sondag is in desse kercke begonst eenen generalen biddag om den almogenden Godt te smeeken ende bidden dat hy dit lant ende voornamentlyck dese stadt soude believen te behoeden ende bewaeren vande rampen ende ongelucken soo van overstroominge van de rivieren als van aertbevinge die in andere landen voorgevallen syn als besonderlyck in Portugael, alwaer de vermaerde stadt Lisbon op alderheyligen dag 1755 by naer heel verwoest is door de aertbevinge, de welcke aldaer verscheyde reysen hernomen heeft soo dat men ten hoogbsten beducht is dat t selve Lisbon sal veranderen in eenen poel quod Deus avertat.

Ten tyde van desen biddag hebben alle de parochien ende cloosters dese kercke besocht processie gewys op de uren ende dagen hier naer uytgedruckt,

(1) Archives de l'église Notre-Dame d'Anvers. *Resolutie en memorie boek*.

ende in de selve een uur gebeden; den toeloop ende de devotie van t volck is wonderlyck groot geweest niet tegen staende het ongestuymig weder.

Het alderheyligste is s' morgens voor de mettenen in de hooge choor tot snoenens toe ende van twee uren tot savonts naer t' lof.

Ten tyde van dese acht dagen is den dienst begonst ten 9 uren en de hoogmisse ten 1/2 uur thien, op den eersten dag door den hoogweerdigste heere bisschop, waer inne de heeren van't magistraet hebben gecompareert als oock s' avonts in t' lof, d'ander dagen door de digniteyten. Den celebrant van de misse heeft op dien dag gedaen t' lof ende op den lesten dag door den heer choordeken naer de welcke is gehouden eene generale processie van devotie in de welcke oock omgedragen is t' belt van onze lieve vrouwe ende daer mede is desen biddag met den Te Deum gesloten.

Het belt van onse lieve vrouwe is savonts voor den biddag sonder eenige ceremonien door die van onse lieve vrouwe capelle in den donckeren afgeseth ende is blyven afstaen in de selve capelle ten tyde van de acht dagen sonder dat het gestaen heeft in den beuck deser kercke tegen het out gebruyck, gemerckt in voorige tyden, wanneer in dusdanige biddagen t' belt is afgeseth geweest, dit geschiedt is solemnelyck in den beuck der voorsve kercke, alwaer t'alsdan heeft gestaen op den eersten dag ende op den lesten dag alst werdt omgedragen.

Hier a gouverno wel te noteren dat, als wanneer in 't toecomende apparentie is van soodanige biddagen in te stellen in de welcke onse lieve vrouwe wordt afgestelt, dheeren thresorier ende kerckmeesters behoorden hun te addresseren aen den heere bisschop ende aen dheeren van t' capittel om hun te versoecken te ordonneren die afseth solemnelyck te doen in den beuck deser kercke den eersten ende lesten dag uyt reden dat allen den oncost van dusdanige biddagen meest comt tot laste van de fabricque.

't Geluy ten tyde van desen biddag is geweest als volgt. Savonts voor den biddag isser geluyt een half ure poise met de groote clock Carolus: den eersten dag 1/2 uur poise voor de misse ende savonts 1/2 uur poise voor t' lof met de selve clock gelyck savonts voor den lesten dag als oock voor de misse op den lesten dag 1/2 uur poise als mede in t'uytgaen ende incomen van de processie van devotie alle tot laste deser stadt.

De mettenen en vespers op den eersten dag met de Marie, als oock mettenen choor, en vespers ende lof op d'andere dagen a 10 strs ieder poise.

Int' incomen ende uytgaen van de processien isser geluyt met de clock de Marie a 10 strs ieder poise daer is oock onder gebeyaert a 5 strs ieder reyze; maar men heeft niet gespelt op d'orgele.

Ce procès-verbal est suivi de divers comptes, qui nous font connaître quelques-unes des dépenses occasionnées par la célébration de cette semaine de prières, et nous apprennent aussi comment le Chapitre se procura les ressources nécessaires pour y subvenir. C'est

ainsi que pour la musique il fut payé une somme de 173 florins et 17 sous, comme en témoigne le décompte ci-dessous, signé par le maitre de chapelle A. J. Blavier:

Het musieck is geweest als by de volgende copye van specificatie ende quittantie vanden sanckmeester.

Prières pour le tremblement de terre et faites pendant huit jours au mois de janvier 1756.

les messes du premier jour et du dernier jour de l'octave pour 20 personnes a 12 sols chaque	24. 0
six messes à 17 personnes à 10 sols	51.—
7 saluts pour 20 personnes à 10 sols	70.—
le faubourdon dans la procession	11.16
au six joueurs de ville pour les marches	9 0
Te Deum	2 16
pour 3 fois la pseaume aux sept musiciens	5. 5
	173.17

Was geteekent A. J. Blavier phonascus.

Le trésorier du Chapitre fit suivre ce compte de quelques remarques, ayant pour but d'éviter à l'avenir des dépenses extraordinaires de musique, dépenses faites sans autorisation préalable:

Hier wel te noteren van in dusdanige gevallen met den zanckmeester van te vooren in de paycamer te conveneeren te weten als men swaerder musieck wilt hebben als ten tyde van andere voorvallende biddagen in de welcke ick noyt gewoon ben geweest als aen ieder musicant van deze kercke te betalen voor ieder misse een supplement van ses strs, ende acht stuyvers voor 't lof, het welck te merckelyck schilt van de specificatie vanden sanckmeester.

Quant aux ressources supplémentaires, destinées à payer les frais des cérémonies religieuses, elles provinrent de collectes faites pendant les offices et des sommes recueillies dans les troncs placés dans l'église. Il nous semble intéressant de reproduire le détail de ce compte de recettes, car il nous apprend dans quel ordre les fidèles de la ville prirent part aux offices célébrés à la cathédrale, et nous permet en même temps de nous rendre compte de l'empressement que les habitants mirent à venir demander à la

patronne de la ville de les préserver des atteintes du terrible fléau qui avait ravagé le royaume portugais.

C'est ainsi que, tour à tour, nous voyons accourir les paroissiens de Saint-Jacques, de Sainte-Walburge, de Saint-Georges et de Saint-André. Puis vinrent les divers ordres religieux, tels les moines des grandes abbayes de Saint-Michel et de Saint-Sauveur, les dominicains, les récollets, les augustins, les carmes, les beggards, les capucins et d'autres encore. Les jésuites y amenèrent leurs élèves. Enfin, les derniers jours se présentèrent les pensionnaires de l'orphelinat et tous les élèves des écoles de garçons et de filles de la ville. Voici le détail des offrandes qu'ils firent en visitant l'église :

COLLECTEN VAN DEN VOORS^{en} BIDDAG.

11 January 1756 Sondag gecollecteert t'sermoon hoogmisse en lof	47. 0
ditto bevonden in den offerblock	1.17 3/4
12 ditto Mandag ten 8 uren de processie van S. Jacobs	27.10
ten 11 uren de processie van predickheeren	20. 9 1/2
ten 3 uren de processie vande Minderbrs	18. 3
hoogmisse en lof	10. 7 1/2
ditto den block	5. 7
13 ditto ten 8 uren de processie vande borght	18.15
ten 11 uren de processie vande Lieve vrouwe broeders	12. 6
ten 3 uren de processie van d'augustynen	13. 4
hoogmisse en lof	9. 1
ditto den block	15.12
14 ditto ten 8 uren de processie van St Joris	21. 4
ten 11 uren de processie vande beggarden	11.18
ten 3 uren de processie van de capucienen.	4.12 3/4
ditto hoogmisse en lof	10. 6
ditto den block	7.11
15 ditto ten 8 uren de processie van St Andries	11. 0
ten 11 uren de processie van de minimen	10. 8 1/2
ten 3 uren de processie van de discalsen.	12. 8
ditto de hoogmisse en lof	12. 1
ditto den offerblock.	6.18 1/4
16 ditto ten 8 uren de processie van Sint Michiels	7.15 3/4
ten 11 uren de jongers uyt het cnechtjenshuys &c	6.16

ten 3 uren de processie van de jesuiten met hun scholen . .	26.15 1/2
ditto de hoogmisse en lof.	14. 5
ditto den block	4.16 1/2
17 ditto ten 8 uren de processie van S. Salvator	8.11
ten 11 uren de jongens scholen	26.14
ten 3 uren de meysken scholen.	23. 7
ditto de hoogmisse en lof	13.17 1/2
ditto den block	2. 4
18 ditto Sondag t' sluyten het sermoon ende hoogmisse . .	19.19
ditto den block	8. 0
den heelen ontfanck f 471. 2	

Voor de jesuiten, scholen ende cnecbtjens jongens hebben onse musicanten gesongen den psalm ende tantum ergo &c.

De cette semaine de prières nous trouvons également mention dans la presse locale. La *Gazette van Antwerpen*, dans le numéro du mardi 13 janvier 1756, en fait un récit. Nous croyons intéressant de reproduire ici ce passage qui, en certains points, peut servir à compléter le procès-verbal du trésorier du Chapitre de la cathédrale :

Antwerpen, den 13 January,

Men heeft hier voorleden Sondagh door bevel van syne doorl. Hooghweirdigheydt Dominicus de Gentis, onsen groot geachten bischop. raedt van staet van haere Keyserlycke ende Koninclylycke Majesteyt de Koninginne van Hongaryen ende Bohemen &c &c in onse Hooft-Kercke met voorgaende advies van de seer eerw ende edele Heeren Deken en Capitel deser cathedrale algemeyne biddagen begonst, de welcke aenstaenden Sondagh met eene algemeyne ende solemneele processie van devotie gesloten sullen worden, op dat wy door vereenighde en aenhoudende gebeden voor den throon van den *Alderhooghsten, die de aerde aensiet en die se doet beven* als mede door de alder crachtighste voorspraecke van de *alderh. Maget*, patroonersse deser stadt, welckers Eerw. en mirakuleuse verbeeltenisse in de processie staet rontgedraegen te worden, syne genaede over ons, en over dese landen souden verwerven; op dat hy syne straffende handt over het ongeluckigh Portugael. en over andere rycken ende provintien soude intrecken; op dat hy de sluysen des hemels, tot welstant van de vruchten des aerde, voor eenigen tydt soude sluiten, de overstroomingen der rivieren, die elders soo grouwsaeme rampen veroorsaeken, soude beteugelen, ende

op dat hy de oorloghs vlamme, die, meynige jaeren geleden, in het christendom soo seer gewoedt, en ons Nederlandt soo seer verwoest ende verarmt heeft, genaedelyck van ons gelieve af te weiren. Ten dien opzichte is'er eergisteren door syne hoogh vermelde Doorl. Hooghweirdigheydt in onse voor genoemde hooft-Kercke, tusschen eene ongelooffelycke toevloeyinge van volck, in het bywesen van het voornoemt Eerw. ende Edel Cappitel van de Edele ende Eerw. Heeren van het Magistraet *in corpore*, eene seer solemneele misse ontrent ten half ure 10 gesongen, het welck aenstaende Sondagh door den seer eerw. ende edelen heere Philippus Josephus de Cano, licentiaet in beyde de rechten, ende choordeken deser cathedraele &c insgelycks ontrent de selve ure geschieden sal. Ten tyde van dese 8 dagen (tusschen welckers verloop men hier Woensdagh ende Vrydagh ten opsichte, als boven vermelt is, ghehouden wordt te vasten) is het Alderh. Sacrament des autaers, op den hoogen autaer der meermaels gemelde kercke uytgestelt, om met ootmoedigheydt soo voor, als naer den noen, volgens eene alder uytnemenste verdeylinge, van geestelycke ende weireltlycke persoonen aenbeden ende geëert te worden, het welck gisteren van den 8 tot den 9 uren s'morgens door het Capittel ende clergie von S. Jacobs met hunne broederschappen; van den 11 tot den 12 uren door de EE. PP. Predickheeren met hunne broederschappen; ende naer den noen van den 3 tot den 4 uren door de EE. PP. Minderbroeders met hunne broederschappen, alle processie gewys, seer plechtelyck geschiet is, ende welcke roemweerdige oeffeningen van godtvruchtigheyt heden, en op de volgende daghen der lopende weke door de respective parochien, geestelycke ende godtvruchtige gemeyntens vervolght sullen worden &c.

Il nous est resté une autre trace des manifestations religieuses qui furent organisées en 1756, pour demander au ciel de préserver la ville d'Anvers des atteintes des tremblements de terre. Ce sont des prières spéciales qui furent récitées dans cette intention par le clergé et qui, traduites en flamand, furent distribuées au peuple pour lui permettre de s'associer plus intimement à la célébration des offices religieux. Ces prières imprimées sur une double feuille in-12°, chez la veuve de Pierre Jouret, portent l'approbation de l'autorité ecclésiastique; elles consistent en une invocation et deux oraisons à réciter à certains moments de la messe. Vu la rareté de cette pièce, nous croyons bien faire en la reproduisant ici (1):

(1) Pièce faisant partie de notre collection.

GEBEDEN.

IN 'T VLAEMS OVERGESET UYT DEN ROOMSCHEN MISSAEL SEER NUT VOOR ALLE OPRECHTE CHRISTENEN, OM MET DE H. KERK EN VOLGENS DEN GEEST VAN DE H. KERK CRACHTELYK TE VERBIDDEN DE SCHRICKELYKE AERDBEVINGEN, DOOR DE WELKE EEN AENSIENELYK KONINCKRYK VAN HET CHRISTENDOM VERWOEST ENDE TEN DEELE VERGAEN IS, EN WY NOG VOORDER GEDRYGHT WORDEN

—

GEBEDT
TEGEN DE
AERD-BEVINGE.

Almogenden eeuwigen Godt die de aerde aensiet, en doet se beven, spaert de vreesende, zy genadigh de oodtmoedigh biddende, op dat wy, wiëns gramschap wy vreesen in het doen daveren der fondamenten van d'aerde, des selfs bermhertigheydt altydt gevoelen in het herstellen van haer vermorselingen. Door *Christum* Onsen Heere.

SECRETE.

Godt die de aerde op hare vastigheyt gefondeert hebt, ontfangh de offerhanden, en gebeden van uw' volk. en geheel af-gekeert hebbende de perykels der bevende aerde, verandert de geessels van uwe goddelyke gramschap in hulpmiddels der menschelyke saligheydt op dat die van aerde zyn, en in aerde sullen vergaen; hun verblyden door eenen Heyligen handel hemels te worden. Door *Christum* Onsen Heere

POST COMMUNIE

Behoed ons, bidden wy, Heere uwe heylige gaven missende, en doet de aerde door hemelsche gunsten vast staen, de welke wy om onse boosheden hebben sien beven: op dat de herten der sterffelyke menschen bekennen dat sulke geessels, als gy vergramt syt te voorschyn comen, en als gy ontfermt, op-houden. Door *Christum* Onsen Heere.

vidit *P. Verheylen L. C.*

'T ANTWERPEN, by de weduwe van *Petrus Jouret*, stadts-drucker, 1756.

On s'étonnera peut-être de constater, puisque dans nos provinces même, loin de tout danger immédiat, la panique fut si vive, du temps que l'on mit à organiser les prières publiques et générales à la cathédrale. Mais on s'étonnera davantage encore quand on apprendra combien il fallut de jours pour que la catastrophe de Lisbonne fut connue à Anvers.

C'est dans un journal de l'époque, dans la *Gazette van Antwerpen*, que nous puiserons nos renseignements, et nous ne pourrons nous adresser à un témoin plus sûr et mieux averti.

Le tremblement de terre avait sévi le 1 novembre, et le 4 du même mois, par une inconsciente mais cruelle ironie, le journal anversois imprimait encore une correspondance de Lisbonne, dans laquelle on décrivait de grandes parties de chasse, organisées par la Cour de Portugal, à Belem, fêtes auxquelles étaient invités les ambassadeurs de toutes les grandes puissances.

Les premières indications relatives au désastre ne parurent dans le journal que le vendredi 28 novembre 1755. Il avait donc fallu près d'un mois pour que cette terrible nouvelle parvint jusqu'à Anvers. C'est dans une correspondance de Paris, datée du 21 novembre, qu'il en est fait mention. On y rapporte, qu'une lettre expédiée de Madrid, le 3 de ce mois, affirme que pendant la matinée du 1, entre 9 et

10 heures, une forte secousse de tremblement de terre avait été ressentie à Madrid et dans les localités voisines et qu'elle avait duré quatre minutes. La Cour qui se trouvait à l'Escurial, prise de panique, avait regagné en toute hâte la capitale.

Le même correspondant de Paris, à la fin de sa lettre, écrite en pleins champs, sous une tente, ajoutait qu'un message adressé au roi de France, par son ambassadeur à Lisbonne, lui faisait part que le jour de la Toussaint, à la suite de terribles secousses sismiques, la ville de Lisbonne avait été détruite et que plus de cent mille habitants gisaient sous les ruines, que la famille royale avait échappé à la mort, mais que, moins heureux, l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Perelata, était mort écrasé, et que, « pour comble d'horreur, le feu pris en différents quartiers de ville et a encore augmenté le dégât ».

Dans le même numéro de la *Gazette*, une seconde correspondance de Paris, du 24 novembre, fournit quelques détails complémentaires. On y lit notamment, que les ports de Schwael et de Cascaes, sur le Tage, et nombre d'autres localités étaient également détruits, que les secousses qui se produisirent à 9 heures du matin, furent accompagnées d'une crue extraordinaire du fleuve, et que les flammes continuaient à faire rage. Enfin, le journal reproduisait des extraits d'une lettre écrite par Monseigneur Acciajoli, nonce du Pape et datée de « l'endroit où antérieurement s'élevait Lisbonne ». Les détails que donne le prélat, sont navrants et semblent exactement reproduire les relations qui nous ont été faites, ces jours derniers, de la terrifiante situation à laquelle étaient réduites Messine, Reggio et les localités voisines de Sicile et de Calabre.

Dans le numéro du 2 décembre, les circonstances se précisent, et les lecteurs du journal apprirent que, dans Lisbonne, plus une seule église n'était debout, et que tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le fleuve ou à la côte, avaient été engloutis dans les eaux : ces naufrages devaient, au point de vue commercial, avoir une répercussion malheureuse dans la plupart des pays d'Europe.

Les premiers secours aux sinistrés étaient arrivés d'Espagne ; la Cour prenant l'initiative des mesures d'organisation, avait fait partir pour le théâtre du désastre des convois de vivres et de vêtements, accompagnés de nombreux ouvriers. En même temps, au commen-

cement de décembre, les détails de la catastrophe se précisaient et parvenaient plus nombreux ici ; on apprenait que le contre-coup en avait été ressenti dans diverses villes espagnoles, à Cadix, à Gibraltar, en Sardaigne, ailleurs encore ; on reproduisait des passages d'une lettre du roi de Portugal au roi d'Espagne, dans laquelle ce souverain faisait un saisissant tableau de l'état de son royaume.

Dans l'entre-temps les secours s'organisaient, et dès le commencement du mois de décembre, une flotte de guerre quittait en toute hâte les côtes anglaises, chargée de vivres et de secours de tous genres pour les victimes, secours d'autant plus nécessaires qu'on venait d'apprendre que, le 8 novembre, une nouvelle secousse s'était produite, complétant la destruction de tout ce qui avait resisté aux premières atteintes du fléau.

Dès le 26 décembre 1755, on put plus facilement encore s'initier à toutes les circonstances du désastre. C'est, en effet, pendant les derniers jours de l'année que fut alors mis en vente, à Anvers, un opuscule qui venait de paraître à Paris, chez le libraire Duchesne, et qui, traduit en flamand, portait pour titre : *Relaes van de aertbevinge voorghevalen tot Lisbon op den 1 November 1755 als mede van het vergaen van seker eylandt in America.*

Cette première relation imprimée, fut bientôt suivie d'une autre, qui avait été publiée à Louvain, chez Henri van der Haert, mais qui se débitait à Anvers, chez le libraire Jean François van Soest, rue des Peignes. Elle était intitulée :

Korte verhandelinge van de aertbevingen tot bekeeringe der sondaeren, en volherdinge der rechtveerdige, in 't licht gegeven door den Eerw. heer Martinus Geldolphus van der Buecken, plebaen van S. Pieters kercke tot Loven, S. T. L.

Puis, parut bientôt à Anvers, chez Hubert Bincken, imprimeur et libraire, rempart Sainte-Catherine : *La vraie et fidele relation du tremblement de terre à Lisbonne le 1 novembre 1755 avec le détail de plusieurs tremblemens de terres, suites, désastres, phénomènes et secousses horribles et réitérées presque dans tout l'univers; avec*

une dissertation de la cause physique et naturelle, et une briève description de la ditte ville de Lisbonne; comme aussi une suite curieuse de sa destruction. Cet opuscule se vendait à 5 sols.

La revue succincte des événements que nous venons d'esquisser, fera mieux comprendre comment le récit tardif et d'abord incomplet du tremblement de terre du 1 novembre, devait frapper l'imagination, alors encore si impressionnable, de nos pères, et comment il se fit, que la semaine de prières, à laquelle ils prirent part, ne fut organisée que deux mois après que la catastrophe se fut produite.

Toutefois, le tremblement de terre du 1 novembre 1755, dont heureusement, on n'avait ressenti qu'un inoffensif contre-coup à Anvers, ne devait pas être si vite oublié. Pendant quelque temps, des secousses plus légères se produisirent, dernières manifestations de la colère du feu central, mais suffisantes cependant pour entretenir la crainte dans les masses populaires. A Anvers, on les perçut assez violentes, le 18 février 1756, à sept heures trois quarts du matin, puis, le 20 du même mois, le matin à 4 heures. Heureusement, aucun dommage ne fut à déplorer; le tout se borna à une assez vive panique, dont nous retrouvons trace dans un almanach populaire de l'année 1757; nous y lisons en effet:

Den 18 februari 1756 's morgens ontrent het quaert voor acht uren, heeft men tot Antwerpen eene swaere schuddinge ofte aerdtbevinge gevoelt, ontrent eenen minuet duerende. Alsmede eene diergelycke op den 20 dito 's morgens voor vier uren, dogh syn (Godtlof) gecesseert sonder eenige schaede, maer heeft eenen grooten schrick onder de inwoonders aldaer veroorsaeckt.

Dans la grande *Chronyke van Antwerpen*, de Rouveroy, il est également fait mention de cet événement qui, par erreur, est rapporté au 17 février:

In het jaer 1756, op den 17 Februarius hebben wy binnen

de stad van Antwerpen s'morgens om 8 uren gevoeld eene aerdbevinge maar Godt zy gelooft en heeft geen schade veroorzaekt.

La date du 18 février est bien certaine, car la *Gazette van Antwerpen*, dans son numéro du vendredi 20 février, parle à son tour de la secousse qui avait été ressentie à Anvers, deux jours plus tôt, au quart avant huit heures. Voici comment laconiquement elle rapporte le fait :

Voorleden woensdagh ontrent het quartier voor den 8 uren s'morgens zyn wy hier eene aertbevinge ghewaer gheworden, de welcke tusschen het verloop van seer korten tydt in sommige quartieren van dese stadt meerdere bewegingen, als is sommige andere veroorsaeckt heeft; dogh door de selve (den Heere die ons in 't vervolgh genaedelyck gelieve te behoeden, zy eeuwighlyck gelooft) en is'er geene schaede, maer by veele grooten schrick veroorsaeckt.

Cette succession de phénomènes menaçants avait produit une vive panique, non seulement à Anvers, comme nous l'avons vu, mais aussi dans le reste du pays. Et c'est ainsi qu'à Liége, par exemple, les transes furent fort vives. De toutes parts des cérémonies propitiatoires étaient organisées dans les églises. Bien plus, le magistrat, en signe de pénitence, défendit toutes réjouissances quelconques, publiques ou particulières, telles que bals, mascarades, comédies, etc.

Quelques pages plus loin, dans la même chronique de Rouveroy, nous lisons à l'année 1760 :

In het jaer 1760, den 20 Januarius hebben wy binnen Antwerpen een weynig naer den thien uren des avonds gevoeld eene korte aert-bevinge. Als ook op den 14 Juli de welke (Godt looft) geene de minste schade en heeft bygebragt.

Ces deux secousses sont également mentionnées avec un peu plus de détails dans les almanachs populaires de l'année 1761. Il y a

toutefois lieu de remarquer que ceux-ci font un peu plus tôt mention d'une secousse préliminaire qu'on aurait ressentie, à Anvers, le 23 août 1759, à 4 1/2 heures du matin. Voici les extraits en question:

Den 23 Augusty 1759 's morgens ten half vyf uren heeft men binnen Antwerpen en in verscheyde steden van Brabandt &c eene hevige schuddinge ofte aertbevinge gevoelt.

Den 20 January 1760 's avonds ten tien uren heeft men binnen Antwerpen, en in verscheyde steden van Brabandt, Vlaenderen, Holland, etc., eene seer hevige, dogh korte aertbevinge gevoelt, en den 16 July 's nachts omtrent twee uren, heeft men oock dry verscheyde aertbevingen gevoelt.

Au XIXe siècle, on trouve encore quelques mentions de secousses sismiques, ressenties à Anvers, notamment le 23 février 1828, mais dès lors ces phénomènes, dont la gravité s'atténue considérablement, sont scientifiquement constatés et étudiés. C'est sans doute cette situation nouvelle qui contribua grandement à les réduire à leur importance réelle en les débarassant de toute l'exagération que leur a prêtée pendant les siècles passés l'imagination surexcitée de populations craintives, exagération dont des chroniqueurs trop crédules se sont faits les échos complaisants.

Quoiqu'il en soit, il est évident, qu'au point de vue des dangers résultant des tremblements de terre, la ville d'Anvers, malgré quelques alarmes plus ou moins fortes, peut se considérer comme assise en un site privilégié. Le récit des circonstances qui ont accompagné autrefois ici les légères secousses qui parfois ébranlèrent le sol, prouvera qu'aujourd'hui, en présence des récentes et si effrayantes catastrophes accablant des pays malheureusement moins à l'abri, les habitants d'Anvers, s'ils ont fait preuve d'une commisération et d'une charité des plus chaleureuses, ne se sont du moins plus laissés entraîner par des craintes personnelles aussi vives que celles qui assaillirent leurs ancêtres au temps jadis.

FERNAND DONNET.

7 février 1909.

Carte de Belgique 1/40 000e.
Planchette de Lierre. 1. Villa romaine de Grobbendonck,
2. Castrum romain, château des Schetz-d'Ursel.
3. Nécropole à incinération fouillée en 1904.

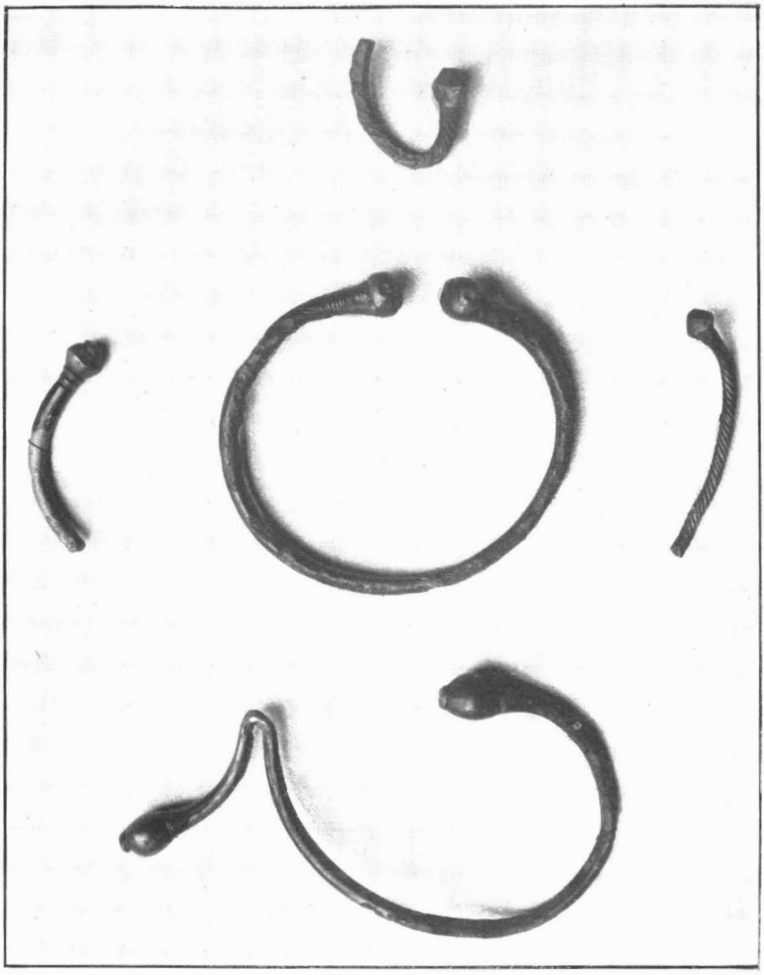

Bracelets en bronze trouvés en février 1908
à la villa romaine de Grobbendonck.

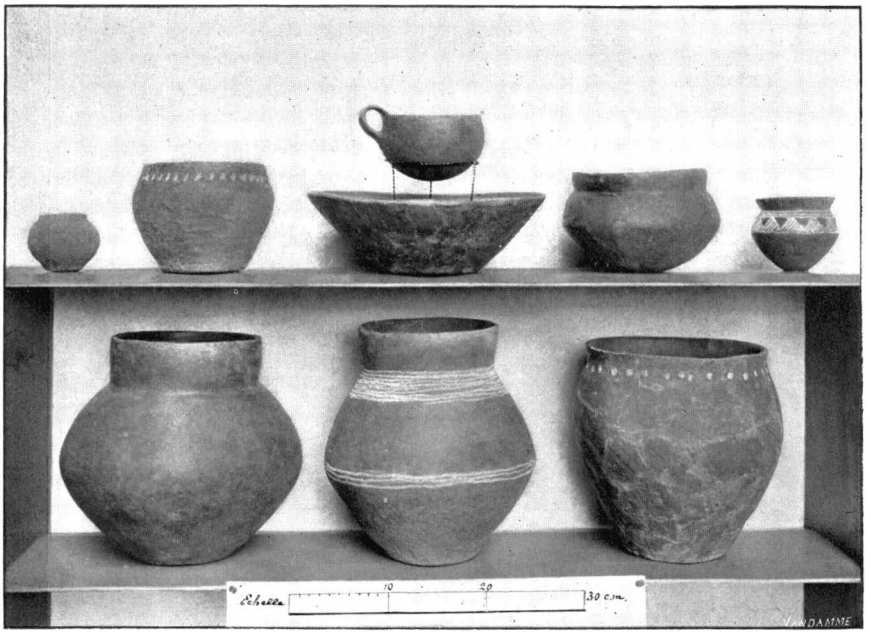

Urnes cinéraires de la nécropole de Grobbendonck qui se trouvait au N. du *Castrum* et de la *Villa*.
(Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles).

Tessons de poterie romaine dite Samienne, de fabrication probablement indigène, trouvée à la villa romaine de Grobbendonck en 1908.

Découverte d'une villa romaine à Grobbendonck (Anvers)

A Grobbendonck, une tradition déjà notée au XVIe siècle (1) et citée par M. Goetschalckx (2), veut qu'il s'élevait autrefois aux *Steenbergen*, collines de pierres, une ville appelée Ouwen (Awena). Déjà en 1904, sur la foi de cette tradition et guidé par le lieu-dit, j'avais exploré, sans succès d'ailleurs, les *Steenbergen*, champs cultivés, mais parsemés de débris de briques (3).

Cependant, la tradition devait recevoir une éclatante confirmation. En février 1908, étant allé reconnaître l'endroit, où avaient été trouvés les bracelets de l'âge du bronze (?) dans le jardin de M. Cassiers, à Grobbendonck, nous découvrions la villa romaine, grâce aux tessons de tégulæ et d'imbrices sortis de la tranchée (4). La

(1) *Register van het klooster van O. L. V. Troon van Grobbendonck*, cité par M. P. J. Goetschalckx. *Geschiedenis van Grobbendonck*, I, p. 12 (en note). Il y est dit que Gaspard Schetz raillait un de ses visiteurs à propos de cette tradition.

(2) P. J. Goetschalckx. *Loc. cit.*

(3) L. Stroobant. *La nécropole par incinération de Grobbendonck*, dans *Bull. de l'Acad. roy. d'Archéol.* 1905.

(4) L. Stroobant. *Bracelets de l'âge du bronze trouvés à Grobbendonck*, dans *Bulletin de l'Acad. roy. d'Archéol.* 1908. Nous les reproduisons ci-contre, ainsi qu'une série d'urnes funéraires de Grobbendonck, d'après des photographies que nous devons à la bonne obligeance de M. le baron A. de Loë.

villa de Grobbendonck est signalée pour la première fois. Il eut été désirable d'y voir opérer des fouilles méthodiques et complètes à l'intervention des Musées royaux; malheureusement, malgré les crédits mis immédiatement à notre disposition par M. le baron A. de Loë, conservateur de la section préhistorique, ce projet n'a pu être réalisé jusqu'à ce jour. Les trouvailles que nous décrivons ci-après, ont été faites au hasard de quelques *trous* creusés dans le jardin de M. Cassiers, pour y planter des arbres fruitiers.

M. Cassiers ainsi que M. De Vries, bourgmestre de Grobbendonck, ont bien voulu nous faciliter l'exploration du terrain et nous les en remercions ici.

La villa romaine de Grobbendonck semble avoir été une *villæ rusticæ*, exploitation agricole, dépendant du *castrum romain*, qui semble avoir existé à l'emplacement de l'ancien château des Schetz, actuellement d'Ursel.

Sa situation sur la hauteur, à la cote 15, explique la forme triangulaire du village de Grobbendonck. La villa occupe la base du triangle dont le sommet est le gué ou le pont qui devait exister sur la Nèthe déjà très anciennement. La villa constitue ainsi une espèce de *tête de pont*, surveillant la route venant de Hérenthout, route qu'elle divise en deux branches, dont l'une se dirige vers le *castrum* et Vorsselaer, et l'autre vers Pulderbosch.

Il n'est pas possible de dresser un plan, même approximatif, de la villa, à l'aide des faibles données que nous possédons. En face du coude formé par la route vers Pulderbosch, et à droite de l'habitation de M. Cassiers, existe un ancien fossé, dans la direction N. S. qui limitait probablement la villa de ce côté. On y a trouvé de nombreux tessons romains.

A l'Est de ce fossé, dans la partie Nord du jardin de M. Cassiers, une tranchée profonde d'environ $1^{m}50$, nous a permis de voir en place une série des grosses pierres en grès brun diestéien, alignées comme pied de mur (?). A côté se trouvait une couche assez épaisse de gravas, très fins, contenant des cailloux et des briques pulvérisées *(statuminatio)*, que l'on posait à sec sur le sol battu. A la partie Ouest on a mis à découvert, à environ $0^{m}30$ sous le niveau actuel du sol, un pavement composé de plusieurs tégulæ (6 étaient à jour au moment de notre visite), retournées à plat et jointes avec soin.

Il suffit d'ailleurs de creuser au hasard dans ce jardin pour exhumer des fragments de tégulæ, d'imbrices, de tessons romains de toute nature.

Voici ce qui a été trouvé jusqu'ici:

Trois moyen-bronzes, dont deux très frustes et un de Vespasien (?).

Cinq bracelets en bronze.

Une bague simple en bronze, à section rectangulaire.

Quantité de tégulæ, sans sigle.

Plusieurs imbrix entières.

Des charrettées de tessons de toute nature, de coupes, amphores, œnochoés, dolium, plats en terre cuite blanche, jaune-clair, noire et rouge. Des tessons en terre rouge dite Samienne, ornementée et une sigellée. Des briques pilées noyées dans du ciment (*testa contusa*). Des ferrailles, crochets, gonds, ainsi qu'une charmante petite houe en fer, absolument semblable à celle trouvée à Neerhaeren (1).

La plupart de ces objets sont conservés chez M. Cassiers. On reconnaitra qu'ils sont de nature à justifier des fouilles méthodiques, surtout lorsqu'on considère que ces trouvailles ont été faites sans grands efforts.

Anciennement d'importantes découvertes d'objets romains ont été faites sur le territoire de Grobbendonck. *Multa Romanorum numismata, eo loco effossa monstrari curavit e quibus conjecturam certam feci Grobbendonck nomen a fossis castrorum et locis palustribus accepisse*, dit Geropius Becanus (2). On aurait aussi trouvé des objets romains sur la crête, entre Grobbendonck et Pulle, ainsi qu'au hameau *Boschhoven*. M. Goetschalckx (3) cite un extrait du *Registrum I Monasterii Trono-Martiniani Lovanij*, d'où il résulte qu'un grand nombre de ces *monnaies, urnes et statues de dieux païens*, récemment exhumés à Grobbendonck (au XVIe siècle) étaient si beaux et

(1) Figurée dans H. VAN NEUSS et J. A. BAMPS, *Découverte d'une villa belgo-romaine sur la limite des communes de Neerhaeren et de Reckheim*, dans *Bulletin des Comm. roy. d'Art et d'Arch.* Bruxelles, Ve Baertsoen, 1889, Pl. VI, fig. 24.

(2) JOANNIS GOROPII BECANI. *Origines Antverpianæ*, 1569. L. 1, *Advatic*, p. 42.

(3) GOETSCHALCKX. *Loc. cit.*

si bien conservés qu'ils surpassaient toutes les antiquités similaires que l'on possédait en Belgique à cette époque.

La plupart de ces objets appartenaient à Gaspard Schetz, né à Anvers, le 20 juillet 1513, richissime marchand, poète, historien, polyglotte, numismate et bibliophile. Golzius parle de sa riche collection d'objets romains, qui était conservée au château de Grobbendonck et qui périt avec sa précieuse bibliothèque dans l'incendie du château, allumé par les Espagnols en 1579. Gaspard Schetz, baron de Wesemael, fut maréchal héréditaire de Brabant et trésorier général des Pays-Bas. Il était seigneur de Grobbendonck, Grand-Bigard, Boisschot, Hallaer, Pulle, Pulderbosch, Lille-Saint-Pierre, Vlimmeren, Wechelderzande, etc. Son château, dont il ne reste plus que les communs et qui est figuré dans Le Roy, s'élevait au confluent de l'Aa et de la Petite Nèthe. Nous avons la quasi-certitude que c'est un ancien *castrum* romain, comme on en trouvait d'ailleurs à la plupart des confluents et gués importants (1). Il est probable que des fouilles méthodiques seraient fructueuses à cet endroit. Il semble qu'une voie romaine a passé jadis dans le voisinage de ce château. De Past dit que la voie de Bavai à Utrecht passait par Zellick, Elewijt, Nylen, *à côté* de Grobbendonck, vers Hoogstraeten (2). D'après De Ram, une voie romaine partant de Tongres (?) aurait passé par Grobbendonck et Hoogstraeten (3). Enfin, M. Goetschalckx rapporte qu'une tradition, qu'il a recueillie sur place, fait passer

(1) Des règles stratégiques et topographiques très fixes semblent avoir présidé au choix des emplacements des *castrum* romains en Belgique. Nous nous bornerons à citer ici le *castrum* romain de Gand, placé sur les marches de l'Empire, au confluent de la Lys de l'Escaut, près du *Tolhuys* au *Eernisse;* le *castrum* romain de Casterlé (Anvers), *lé*, passage, (près du) *castrum*, qui gardait le gué sur la Nèthe, près du moulin à eau appelé encore de nos jours *het fort*, le fort; à Rumpst, à l'embouchure de la Nèthe dans la Senne et la Dyle qui, réunies, forment le Rupel, ou le *castrum Rumesta*, peut être *Romestein* (?) *romanom castrum* (?) a livré quantité d'objets romains; les antiques *burg*, peut-être d'origine romaine d'Anvers, Bruxelles, Bruges, Maestricht, Vilvorde, Audenarde, Hoogstraeten, Eename, tous placés pour défendre des gués, des confluents ou des routes.

(2) J. De Bast. *Second supplément au recueil d'antiquités romaines*, etc. Gand, Ve Stévin, 1813, p. 104.

(3) De Ram. *Synopsis Actorum Ecc. Antv.*

le chemin romain entre Vorsselaer, Lille-Saint-Pierre, Zoersel et Wechelderzande (1). Dans notre carte de la *Taxandrie préhistorique*, nous indiquons au pointillé, un diverticulum (tracé probable) d'Aerschot à Bouwel, passant entre Grobbendonck et Vorsselaer et traversant la Nèthe à hauteur du château Schetz, pour aller rejoindre la route de Santhoven à Hoogstraeten, probablement à Oostmalle (2).

Mais toutes ces indications sont encore très incertaines et ne sont que l'enregistrement d'une tradition constante, mais assez vague.

Les environs immédiats du château des Schetz-d'Ursel sont à étudier. Nous y trouvons le *Pilori*, à l'estaminet *den Witten Leeuw* où se réunissait la *Vierschaer*, près de la *Martelheide*, bruyère des supplices (?) peut-être ancien lieu d'exécution. Un lieu-dit *de Hel* se trouve entre les deux boucles de la Nèthe. Près du château nous trouvons un *Wijngaardbosch*, un *Kattendonck* et un *Hellegat* à côté du *Beulenbosch*. Il y a là un ensemble d'indications toponymiques qui révèlent l'existence ancienne d'un de ces groupements que nous trouvons aux nécropoles à incinération de la Campine et qui comprennent un champ de mai, un *mallum*, une potence, un puits légendaire consacré à Hellia, déesse de la mort, une nécropole à incinération, un arbre et une source sacrée à vertus curatives.

Notons encore qu'entre Vorsselaer et Grobbendonck se trouve un bas-fonds, clôturé de fossés en face du *Duifhuys*. La tradition dit qu'à cet endroit s'élevait jadis le château du fameux *Lekkerbeetje*.

Grobbendonck est riche en lieu-dits intéressant la préhistoire. Tels sont la *Cattebeke*, le *Grimmenberghe*, le *Diepsvoerde*, gué profond, le *Steenberg*, *Eisterlé*, *Beghijnenberg* où les *witte wijven* auraient habité, le *Wolfsteenberg*, *Wolfstede* près du *Hagenbroek*, marais de la haie sainte (?) ces derniers près du *Burcht*. Le *Steenbempt*, *Aschdonck*, *Orsbempt*, *Arckwiel*, *Neerveld*, *Scheythaag*, *Kerkeput*, *Kwaadblok*, *Hulse haag*, *Duivelsberg* où aurait existé un camp romain (?) etc. (3).

(1) P. J. Goetschalckx. *Loc. cit.*, I, p. 6.

(2) L. Stroobant. *La Taxandrie préhistorique, essai de carte avec catalogue alphabétique des découvertes antéromaines, romaines et franques faites en Taxandrie.* Turnhout, Splichal, 1906.

(3) C'est au *Duivelsberg*, colline du diable, qu'un veau d'or, *eenen gouden meutten*, aurait été enfoui à la suite d'une guerre. Cette légende recueillie à

La ville de *Ouwen*, *Uden*, *Ouden*, *Houden*, *Houwen*, *Awena* dans la loi salique (1), est traduite par *Antiquam* dans un manuscrit du XVIe siècle (2), est écrit couramment *Ouwen alias Grobbendonck* au XVIIe siècle. Quoiqu'en pensaient Heda, Miræus et Foppens (3) il semble que *Oedo*, ailleurs *Oedlo* ou *Odlo*, cité dans un acte de 994 (4), désigne bien *Ouwen* et non *Oolen*.

A notre avis, *Ouwen* signifie *Oudloo*, *Ouwenloo*, *ancien lucus* ou ancien bois consacré au culte, dont le suffixe *ouwen* (ancien) a seul subsisté, tandis que la désinence *loo* (lucus) a disparu.

La désignation de ces anciens bois sacrés, par divers qualificatifs, semble avoir été commune en Belgique. Il suffit de citer les *Westerloo*, *Tongerloo*, *Tremeloo*, *Eauwel* (Bolo), *Raevels* (Ravenslo), *Oosterloo*, *Boudeloo*, *Tessenderloo*, etc., etc., comme en Flandre nous trouvons les *Westcapelle*, *Ramscapelle*, *Nieukerke*, *Middelkerke*, *Moerkerke*, *Duynkerke*, qui signifient chapelle de l'ouest, chapelle du bélier (?), nouvelle église, église du milieu, église de la tourbière, église des dunes, etc.

Nous avons peu d'éléments pour apprécier l'âge de la villa de Grobbendonck. Nous ne savons pas quelles sont les monnaies de la collection Schetz trouvées à Grobbendonck.

Grobbendonck même, est à rapprocher d'une légende de Heist-op-den-Berg dont les habitants (?) auraient poursuivi une armée de Turks (!) qui battait en retraite. Ils les auraient entièrement battus à Grobbendonck. Dans cette bataille, les Turks perdirent leur *dieu d'or* (?).

Enfin VAN GORKOM, *Beknopt denkbeeld*, p. 29, rapporte une tradition qui place la grande bataille entre les Ménapiens (?) et les Romains dans les *Bloedendael*, vallée sanglante, située sur le territoire d'Hérenthout, au Sud de Grobbendonck, entre les deux Nèthes. A Grobbendonck, on raconte encore de nos jours, que les Romains avaient leur camp dans la chaîne de collines entre Grobbendonck et Bouwel.

(1) G. WENDELINUS. *Leges salicæ illustratæ illarum natale solum demonstram*, etc., Anvers, B. Moreti, M. DC. XLIX, p. 110.

(2) GOETSCHALCKX *Loc. cit.*, p. 6, citant le *Registrum I Monasterii Trono-Martiniani Lovanij*.

(3) G. HEDA, *Hist. Episc. Ultrajec*, p. 268. MIRÆUS et FOPPENS *Opera diplomat. et histor.*, I, p. 52, cités par M. GOETSCHALCKX, p. 17.

(4) En 997, Ansfried, évêque d'Utrecht, donne *Oedo, infra comitatem Rijen*, aux églises d'Utrecht, N.-Dame et S. Martin. (Heda.)

Un moyen-bronze trouvé à la villa, semble être de Vespasien.

Une autre monnaie en argent de Vespasien (69-79), a été trouvée vers 1894, près du *Klokkeven* de Grobbendonck. Cette monnaie se trouve actuellement aux Musées royaux.

Si nous étudions les fragments de poterie, dite Samienne, trouvés à Grobbendonck, nous constatons qu'ils se rapprochent singulièrement, comme facture, de ceux trouvés à Castre (Brabant).

Le premier tesson de poterie rouge vernissée, représente une ligne circulaire d'oves, qui est presque classique dans ce genre de vases. Elle surmonte un ornement en demi-cercle sous lequel se tient un personnage jouant sur la double flûte *(Choraules?)* séparé par des cordons verticaux d'autres motifs ornementaux et reposant sur un cercle de festons.

Le second tesson montre, à quelque distance du bord, un cercle d'oves, assez semblable à celui du premier tesson, et surmontant des demi-cercles cordelés, dont les extrémités touchent à la ligne d'oves.

Dans le champ, des demi-cercles concentriques, accostés en chef de deux étoiles. Dans le segment disponible entre les demi-cercles, un oiseau sur une ligne ondulée.

Dans les poteries rouges vernissées de Castre, si bien commentées par M. G. Cumont (1), nous retrouvons des motifs ornementaux de même style. D'apres M. Déchelette (2) cité par M. Cumont, le « décor à arcatures multiples, formant imbrications, est fréquent *dans les fabriques de la Germanie*, telle que Rheinzabern (*Tabernæ Rhenanæ*, entre Spire et Lauterbourg, dans la Bavière rhénane) fabriques auxquelles se rattachaient les petits ateliers de la Belgique, encore mal connus. »

Les fragments de Castre sont, d'après M. Déchelette, d'une époque relativement basse, de la fin du IIe siècle ou de la première moitié du IIIe siècle.

(1) G. Cumont. *Quelques observations sur les poteries trouvées à Castre (Brabant)* dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1906 (avec planches).

(2) J. Déchelette. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, Picard, 1904.

Par analogie, nous pouvons conclure que les tessons de Grobbendonck sont des fabricats indigènes, qui n'ont de la poterie Samienne que le nom, et qu'ils datent au plus tard du début du IIIe siècle.

L'âge de la villa de Grobbendonck se trouve donc, jusqu'à nouvelles découvertes, circonscrit entre l'an 69-79 après J. C. (Vespasien) et le commencement du IIIe siècle.

Merxplas, 6 février 1909.

Louis Stroobant.

TABLE DES MATIERES

Séance des membres titulaires du 5 avril 1908 . . . . page 5
Séance ordinaire du 2 août 1908. . . . . » 6
Rapport du Secrétaire et Bibliothécaire pour l'exercice 1908, par M. Fernand Donnet . . . . . » 8
Rapport du Trésorier, par M. Edm. Geudens . . . . . » 14
Liste des publications parvenues à la Bibliothèque d'août à novembre 1908 . . . . . » 18
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque depuis le mois d'août 1908, par M. Fernand Donnet . . . . . » 27
Séance ordinaire du 6 décembre 1908. . . . . » 34
Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1908 et janvier 1909. . . . . » 36
Compte-rendu analytique des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1908 et janvier 1909, par M. Fernand Donnet . . . . . » 42
Les tremblements de terre à Anvers, par M. Fernand Donnet » 50
Découverte d'une villa romaine à Grobbendonck (Anvers) (avec planches), par M. Louis Stroobant . . . . . » 67

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

1909

II

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
—
1909

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT QUATRE FOIS PAR AN.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1909

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. H. Hymans, *président*.

Sont présents: MM. A. Blomme, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* de Witte, Willemsen, Dr van Doorslaer, R. P. van den Gheyn, S. J., Saintenoy, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, van der Ouderaa, membres titulaires; MM. Heins, Casier, abbé Zech, Hulin, Dilis, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Comhaire, Soil de Moriamé, Bergmans, L. Blomme, membres titulaires; chanoine Jansen et Coninckx, membres correspondants regnicoles.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 6 décembre 1908, qui est adopté.

M. le Dr van Doorslaer, en réponse à la note de M. A. Blomme, relative à Jacques Waghevens, établit que la date de la cloche d'Alkmaar a été, par erreur, lue 1439 au lieu de 1539.

Il est donné lecture de lettres de remercîment émanant de tous les membres honoraires et correspondants étrangers, élus dans la séance de décembre dernier.

Connaissance est donnée du programme du Congrès de Liége; MM. A. Blomme et F. Donnet sont désignés pour y représenter l'Académie.

M. Donnet dépose la liste des livres parvenus à la bibliothèque et analyse les principaux d'entre eux. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. Geudens expose la situation financière de l'Académie, résultant de la conclusion des comptes de 1908. Les pouvoirs nécessaires lui sont donnés pour remédier au déficit.

Le R. P. van den Gheyn fait hommage du tome VIII du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale. M. Hymans le remercie et le félicite vivement de l'excellence de ce travail de haute valeur.

M. Hymans se lève ensuite pour remercier l'Académie de l'appui qu'elle lui a accordé dans l'exécution de son mandat annuel; il déclare installé son successeur. M. Blomme, en prenant possession du fauteuil, se fait l'interprète de l'Académie pour rendre hommage à la grande courtoisie et à l'érudition dont M. Hymans a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions présidentielles.

M. Blomme donne ensuite lecture de son discours inaugural, consacré à l'Egyptologie en Belgique. Ce travail sera inséré dans les publications de l'Académie.

M. le chanoine van den Gheyn décrit les peintures murales récemment découvertes dans le chœur de l'église collégiale de Termonde. Cette étude paraîtra aux Annales.

M. Stroobant fait connaître les détails de la découverte d'une villa romaine à Grobbendonck.

M. Fernand Donnet fournit des renseignements au sujet des tremblements de terre à Anvers. Ces deux notes figureront au Bulletin.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le secrétaire, FERNAND DONNET.

Le président, H. HYMANS.

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1909

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

J. VAN DEN GHEYN, S. J. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. VIII.

GEORGES HASSE. Les barques de pêche trouvées à Anvers.

GEORGES HASSE. La vie à Anvers pendant la fin du néolithique.
ID. Les patins antiques de la région d'Anvers.
ID. Les vestiges de la période franque à Anvers.
ID. Le cimetière de l'ancienne église de Sainte-Walburge.
D. D. BROUWERS. Cartulaire de la commune de Dinant. VIII.
Le chanoine V. BARBIER. Obituaire de l'abbaye de Moulins.
LÉON FOULON. Les « grandeurs et haulteurs, droitures et redevanblités » de la terre de Landelies.
TH. COOPMAN ET JAN BROECKAERT. Bibliographie van den Vlaamschen Taalstrijd. VI.
J. M. L. EGGEN. De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw.
FERNAND DONNET. Les tremblements de terre à Anvers.
ID. Compte-rendu analytique. Février 1909.
LOUIS STROOBANT. Découverte d'une villa romaine à Grobbendonck.
Chanoine VAN DEN GHEYN. Les peintures murales anciennes de la collégiale de Termonde.
L. F. DE PAUW. Trois mois au musée de Bucharest ou quelques considérations sur le Dinotherium de Manzati.
Vicomte DE GHELLINCK VAERNEWYCK. Rapport sur le Congrès archéologique de Caen.
HOLWERDA. Oudheidkundige mededeelingen van het Rijksmuseum van oudheden te Leiden. III.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXII. N° 11. Tome XXIII. N° 1.
Mémoires couronnés. Collection in-8°. Tome XX. 1^r fasc.
ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 10e année. N°s 2 et 3.
ID. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.

Mémoires. Collection in-4°. 2e série. Tome IV.

BRUXELLES. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 47e année. 1, 2, 3 et 4.

ID. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 32e année. N° 6.
Bulletin 1908. N° 12. 1909. N° 1.
Annuaire 1909.
Biographie nationale. Tome XX. 1r fasc.

ID. Revue belge de numismatique.
65e année. 2e livr.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 17e année. Nos 1 et 2.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen Taxandria. 5e jaarg. Nr 4.

NAMUR. Société archéologique.
Annales. Tome XXVII. 2e livr.
Rapport 1907.

LIÉGE. Wallonia.
XVIIe année. N° 1.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
13e année. Nos 1 et 3.

BRECHT. Tijdschrift van den geschied- en oudheidkundigen kring. 1908. IV.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 8e année. Nos 2 et 3.
Bulletin. Tome XVII. 2e partie.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Januari en Februari 1909.
Jaarboek 1909.

ENGHIEN. Annales du Cercle archéologique.
Tome VII. 1e livr.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 4e année. Nos 2 et 3.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. Maart 1909.

MONS. Annales du cercle archéologique de Mons. Tome XXXVII.

Anvers. Société royale de géographie.
Bulletin. Tome XXXII. 4e fasc.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXV. 1e livr.

Middelbourg. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.
Archief 1908.

Leyden. Maatschappij der nederlandsche letterkunde.
Handelingen en mededeelingen. 1907-1908.
Levensberichten. 1907-1908.

Paris. Notes d'art et d'archéologie.
21e année. No 1.

Id. Polybiblion.
Partie littéraire. CXV vol. 2e et 3e livr.
Partie technique. CXVII vol. 2e et 3e livr.

Id. Musée Guimet.
Annales. Tome XXXI. 1e et 2e parties.
Revue de l'histoire des religions. Tome LVII. Nos 2 et 3.

Id. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1908. 1e livr.
Bulletin historique et philologique. Année 1907. 1e, 2e, 3e et 4e livr.

Id. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 4e trim. 1908.

Montpellier. Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres.
1909. Nos 1, 2 et 3.

Abbeville. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1908. 3 et 4.

Périgueux. Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXXVI. 1e livr.

Toulouse. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. 10e série. Tome VII.

Amiens. Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1908. 1r, 2e et 3e trimestres.

Nimes. Mémoires de l'Académie de Nimes. VIIe série. Tome XXX.

LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin. Tome XI. Fasc. 1 et 2. Tome XIV. Fasc. 1 et 2.
Annales. Tome I.

LE HAVRE. Recueil des publications de la société havraise d'études diverses.
1905. 2e, 3e et 4e trim. 1906. 1r, 2e, 3e et 4e trim. 1907.

NANCY. Mémoires de l'Académie de Stanislas.
6e série. Tome V.

CAMBRAI. Mémoires de la société d'émulation de Cambrai.
Tome LXII.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LVIII. 1e livr.

AIX. Faculté des lettres de l'Université d'Aix.
Annales. Tome II. Nos 1 et 2.

SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. XXVIIIe vol. 4e et 5e liv.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. No 191.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
Bulletin. 5e série. Tome I.

MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Bulletin archéologique et historique. Tome XXXV.
1r, 2e, 3e et 4e trim.

ABBEVILLE. Société d'émulation d'Abbeville.
Mémoires. 4e série. Tome VI. 1e partie.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
9e année. No 54.

LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological Journal. 2d s. Vol. XV. No 4.

DUBLIN. Royal irish academy.
Proceedings. Vol. XXVII. Nos 9, 10, 11 et 12.

ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Serie Va Vol. V. Fasc. 11.

MILAN. Reale Instituto lombardo di scienze e lettere.

Rendiconti. Serie II. Vol. XL. Fasc. 16-20. Vol. XLI. Fasc. 1-16.

Memorie. Vol. XXI. Fasc. 6-7.

UPSALA. Kungl. Universitetets.

Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. VIII. Fasc. 4.

SPALATO. Bolletino di archeologia e storia dalmata.

Anno XXV-XXX.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften des ackerbaues und der kunste im Unter-Elsass.

Monatsbericht. XLII band. Heft nº 6.

HALLE S/SAALE. Jahresbericht des Thüringisch Sächsischen vereins für erforschung des vaterländischen altertums und erhaltung seiner denkmale. 1907/1908.

ATHÈNES. Εθνικον πανεπιστημιον της Ελλαδος Επιστημονικη επετηρις. 1906-1907.

Τα κατα την πρυτανειαν.

LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes.

4ª serie. Tomo XI. Nº 8.

ID. Academia real das sciencias.

Sessão publica de 1906 e 1907.

PALMA. Bolleti dela Societat argueologica Luliana. Setembre-Desembre de 1906. Febrer y Mars de 1909.

LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda. Num. 8. Any 1.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. 3ª epoca.

Año XII. Noviembre-Diciembre de 1908.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.

Notulen van de algemeene en directie vergaderingen. Deel XLVI. Afl. 2 en 3.

Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LI. Afl. 2.

Dagh register gehouden int casteel Batavia. 1679.

CAMBRIDGE. The Cambridge historical Society.

Publications III. Proceedings Jan.-Oct. 1908.

WORCESTER. Proceedings of the American antiquarian Society.

Vol. XIX. Part. 2.

NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences. Vol. XIX. Pages 59-170.

CINCINNATI. Cincinnati museum.
Exhibition of a collection of samplers. Special exhibition of selected water colors.

NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences. Vol. 14. Pages 171-236.

BOSTON. American Academy of arts and sciences.
Vol. XLIV. N° 1-5.

BERKELEY. University of California. Publication in American archaeology and ethnology. Vol. VIII. N°s 1-4.

WASHINGTON. Smithsonian institution. Bureau of American ethnology.
26^e annual report.

BOMBAY. Archaeology. Progress report of the archaeological survey of India. Western circle. 1908.

MADRAS. Government of Madras. Public department.
Epigraphy. 1907-1908.
Archaeological survey department. Southern circle 1907-1908.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

GENÈVE. Librairie ancienne Thiery Baumgartner etc. Catalogue n° 80.

LEIPZIG. B. Q. Teubner. Mitteilungen der verlags buchhandlung. 1909. N^r 1.

BRUXELLES. Librairie J. De Nobele. Catalogue de livres anciens. 1909. N° 33.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann.
Katalog 364. Archaeologie.

PARIS. Alcide Picard. Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts. Catalogue spécial.

Compte-rendu analytique des principaux ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1909

Messieurs,

Dans notre dernière réunion, notre président, M. Henri Hymans, a fait, en trop bons termes, l'éloge du huitième volume du *Catalogue de la Bibliothèque royale de Belgique*, que venait de nous remettre son auteur, le R. P. van den Gheyn S. J., pour que j'essaye d'émettre encore ici une appréciation personnelle. Qu'il me soit simplement permis de signaler aux membres qui voudraient l'utiliser, que ce nouveau volume qui, de si près, a suivi les précédents, est consacré à l'histoire du Brabant, et surtout à celle d'Anvers. C'est pour les chercheurs une véritable révélation, et ils se réjouiront certes d'apprendre l'existence, et de pouvoir facilement consulter des sources si nombreuses et si précieuses.

Mgr. Bulic, directeur du musée archéologique de Spalato, veut bien nous envoyer plusieurs années du *Bulletino di archeologia e storia Dalmata*. Cette publication, qui est consacrée en majeure partie à la description et à l'interprétation des monuments anciens existant en Dalmatie, ou de ceux que des fouilles heureuses ont permis de reconstituer pendant ces dernières années, est précieuse au point de vue de l'archéologie romaine et de l'histoire des premiers débuts de la religion chrétienne dans ces parages. Les travaux de Mgr. Bulic sont nombreux dans ces bulletins, et ils nous initient aux fouilles importantes et méthodiques, qu'il a entreprises avec tant de science et de bonheur ; ils nous font aussi connaître l'interprétation qu'il donne de tant de monuments et d'inscriptions anciens dont la lecture est capitale pour l'histoire des origines chrétiennes de la Dalmatie. Grâce à ces investigations il a pu reconstituer la série complète des anciens évêques de Salone, et en même temps dégager de bien d'erreurs l'hagiographie de ces contrées.

Les premières périodes de l'histoire d'Anvers, périodes antérieures à l'époque historique, ont été jusqu'ici fort peu explorées.

C'est à leur étude que se consacre M. Hasse. Lors des récents travaux, pour le creusement de nouveaux bassins, il a pu recueillir nombre d'objets intéressants, qui, témoins fidèles, lui servent à reconstituer la physionomie originelle d'Anvers et les conditions d'existence de ses premiers habitants. *La vie à Anvers pendant la fin du néolithique* n'était guère compliquée. L'homme primitif se livrait à la chasse et à la pêche, voire même à l'agriculture; ses armes étaient en silex ou en os, ses instruments en bois de cerf; il poursuivait à la chasse le cheval, le bœuf, le cerf, le renard, le castor, etc. *Les vestiges de la période franque* sont moins nombreux ; ils consistent en objets de parure, de travail ou en armes; l'ornementation de ceux-ci est simple, et rappelle les époques antérieures. Pour parcourir en hiver les marécages et les rivières couvertes de glace, l'occupant de la plaine anversoise utilisait des patins formés d'os de cheval, et après les avoir taillés et rendus lisses, il les fixait au pied par des liens. D'assez nombreux exemplaires ont été exhumés du sous-sol. M. Hasse les décrit dans son étude sur *les patins antiques de la région d'Anvers*. Enfin, des *barques de pêche trouvées à Anvers en 1884 et 1904-1905*, en plus ou moins bon état, dans les dépôts fluviatiles, ont pu être reconstituées. Grâce aux couches de terrain dans lesquelles elles reposaient, il a été possible d'établir leur âge, et de présumer que quelques-unes dataient du ve siècle, d'autres du xie ou même des siècles suivants.

On sait quels précieux services rendent souvent à l'histoire des institutions religieuses et des familles, les anciens obituaires. Leur publication est par suite toujours accueillie avec faveur. Nous pouvons aujourd'hui, en cette matière, signaler une addition nouvelle. M. le chanoine V. Barbier vient, en effet, de faire imprimer l'*Obituaire de l'abbaye de Moulins*. Cette maison religieuse, dépendant de l'ordre de Citeaux, datait de la moitié du xiiie siècle, et fut à l'origine occupée par des religieuses de Soleilmont. Au xve siècle, une réforme complète eut lieu, et les religieuses firent place à des moines cisterciens. Ceux-ci occupèrent cette maison monastique jusqu'à sa suppression par Joseph II, en 1787. L'obituaire renseigne les noms de nombre de religieux et de religieuses de Moulins ou d'autres monastères, qui entretenaient avec cette abbaye des rap-

ports de confraternité. M. le chanoine Barbier fournit sur chacun d'eux de nombreux détails biographiques et généalogiques d'une incontestable utilité.

Siégeant à Anvers, centre autrefois d'importants chantiers navals créés par l'Empire, les membres de l'Académie s'intéresseront sans doute aux études consacrées à des établissements de caractère analogue, organisés chez nos voisins. C'est à ce point de vue, que je me permettrai de leur signaler le travail que M. Ph. Barrey a fait insérer dans le « Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses » (74e année, 1907), et qu'il intitule: *Notice sur les constructeurs de navires havrais*. On y trouvera d'intéressants détails sur les corporations ouvrières qui s'occupaient de cette industrie, notamment les charpentiers et les calfats, et sur les divers constructeurs se consacrant à la construction de navires de mer, depuis les lourdes, mais si artistiques nefs du XVIe siècle, jusqu'aux rapides paquebots à vapeur de l'époque moderne.

La vie corporative des siècles passés est pleine d'enseignements au sujet de l'histoire intime et des mœurs de nos ancêtres. Les études destinées à la mieux faire connaitre, sont toujours accueillies avec faveur. Le même intérêt s'attachera au travail important que M. le Dr H. Coulon, consacre à la *Communauté des chirurgiens barbiers de Cambrai*, dans les « Mémoires de la Société d'émulation », de cette ville (tome LXII). Les premiers documents que l'auteur a pu retrouver remontent à l'année 1366; puis, ils se succèdent nombreux et intéressants jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; les extraits qu'il en donne contribuent, à reconstituer d'une façon vivante la physionomie si caractéristique de cette corporation aux multiples avatars. Nous y rencontrons d'abord de simples barbiers, dépourvus de toute instruction, menant de pair l'entretien de la santé de leurs clients et le soin de leur barbe; puis, au XVe siècle, s'érigeant en chirurgiens, se bornant au début à pratiquer les saignées ou à exécuter des opérations rudimentaires, pour s'initier petit à petit à une instruction plus scientifique, et finir par se débarrasser du soin de la toilette de leurs concitoyens, pour se livrer exclusivement à la chirurgie. Au moyen d'emprunts, faits dans les archives de l'époque, dans les ordonnances scabinales, dans les comptes, dans les réclames imprimées, nous voyons revivre tour à tour, avec toutes

les particularités de leur existence, leurs travers et leurs travaux, les apprentis et les maîtres chirurgiens barbiers. Nous prenons connaissance des épreuves plus ou moins scientifiques, auxquels ils étaient soumis, des règlements qui les régissaient dans leur association, des mesures qui régentaient leurs veuves et leurs successeurs, des lois qui les défendaient contre la concurrence illégale, du service qu'ils devaient accomplir aux armées, des moyens défensifs qu'ils utilisaient pour combattre les épidémies, si nombreuses alors, et de maintes autres particularités aussi suggestives.

Je ne quitterai pas le volume de la Société cambraisienne, sans attirer encore un instant votre attention sur le catalogue illustré que M. le comte de Proyart de Baillescourt fournit des *Armoiries des anciens corps de métiers de Cambrai*, suivi de celui des *Armoiries des abbayes, béguinage, chapitres, communautés, couvents et hôpitaux de Cambrai*. De pareils recueils sont d'une incontestable utilité pour tous ceux qui s'occupent d'héraldique ou de numismatique et, dans d'autres cas encore, ils peuvent contribuer à plus d'une identification et à la résolution de plus d'un problème historique.

C'est à la découverte faite à Dougga, en Tunisie, d'un bloc de pierre, provenant d'une antique basilique chrétienne, que nous devons une note sur *l'inscription des martyrs de Dougga et les banquets des martyrs en Afrique*, par M. Paul Monceaux. (Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques. Paris. Année 1908, 1e livraison). Cette inscription, qui semble dater de la fin du IVe ou du commencement du Ve siècle, rappelle le souvenir de trois chrétiens qui, à leurs frais, ont édifié des *cubicula* pour la célébration des banquets des martyrs. La construction des *cubicula*, ou annexes voisines de la basilique, destinées à des banquets funèbres, était assez fréquente aux débuts de la primitive église d'Afrique. Ce genre de repas était un legs de paganisme; les chrétiens eurent à l'origine: les banquets communs ou agapes et les banquets sur les tombes. Les premiers, à la fin du IIe siècle, avaient encore un caractère, semi-liturgique et se transformèrent peu à peu en institution charitable. Les banquets funèbres, qui se célébraient en l'honneur des martyrs, consistaient en prières et en offrandes matérielles sur les tombes. On en vint, plus tard,

à consommer ces offrandes sur place, et ces repas improvisés constituèrent bientôt de véritables abus. Dès lors, l'Eglise les combattit vigoureusement. A Milan, saint Ambroise les interdit formellement ; saint Augustin, dans les diocèses africains, les combattit énergiquement, aidé dans cette tâche par Aurelius, évêque de Carthage. Les Vigiles furent instituées pour les remplacer, mais ces modifications ne se firent pas sans difficultés, et, dans *la Cité de Dieu*, on trouve encore trace des efforts que le grand évêque d'Hippone dut entreprendre pour faire aboutir cette réforme. Les *cubicula*, annexés aux basiliques chrétiennes, étaient édifiés sur le modèle des *cubicula* des tombes païennes, lorsqu'au début de l'opposition du clergé, les repas en l'honneur des martyrs ne purent plus se célébrer sur leurs tombeaux mêmes, dans les églises ou les nécropoles. L'interdiction complète de ces banquets amena la disparition de ces édicules-annexes, dont on ne retrouve de nos jours que de rares traces.

Vous aurez sans doute souvenance, Messieurs, que notre Compagnie s'est associée, avec empressement, à la manifestation de sympathie et de gratitude, que la Société d'études de la province de Cambrai avait organisée l'année dernière, en l'honneur de son savant président, M. le chanoine Th. Leuridan. Les souscriptions ont servi à l'impression d'un volume, que celui-ci nous envoie aujourd'hui et qui renferme l'*Armorial des communes du département du Nord*. Cet important travail, qui ne forme en quelque sorte que la préface d'une étude beaucoup plus vaste, qui comprendra l'armorial des familles de la même région, concerne uniquement les paroisses du diocèse actuel de Cambrai. Dans l'Armorial, on trouve décrites et dessinées les armoiries de toutes les communes des sept arrondissements du département du Nord, armoiries reconnues légalement ou portées par les familles les plus importantes qui y ont été établies et ont joui des principaux droits seigneuriaux. Le chapitre relatif à chaque arrondissement, débute par des indications topographiques ou historiques, et le volume est terminé par des tables minutieuses, qui en rendent l'usage fort aisé. Au point de vue documentaire, le nouveau livre de M. le chanoine Leuridan constitue un instrument de travail, capable de rendre aisément aux chercheurs des services sérieux et fort utiles.

Dans la seconde partie de ses *Leçons numismatiques*, dont la traduction nous est communiquée par la « Revue belge de numismatique » (65e année, 2e livraison), M. Svoronos rappelle la découverte que firent, il y a quelque temps, les fouilleurs de l'école archéologique américaine d'Athènes, dans les ruines du temple d'Hera à Argos. Un faisceau de broches de fer, de modèle et de proportions identiques, réunies par des liens de même métal et assujetties par une calotte de plomb, furent mises au jour en l'endroit sacré, où Phidion, au ve siècle avant Jésus-Christ, avait déposé l'offrande qu'il fit en souvenir de la monnaie primitive, lorsque, pour la première fois, à Egine, il frappa des monnaies d'argent. Cette monnaie primitive, dont les anciens auteurs tels Plutarque, Aristote, Heraclides de Pont et d'autres, font mention et dont l'usage était constant à Byzance, à Lacédemone, à Thèbes, ailleurs encore, était en fer. Le métal était réduit en longs bâtons, ressemblant à des broches de cuisine ou à des aiguillons employés par les bouviers; on les appelait οβελισκοι ou petites broches, d'où le nom d'*oboles*, que conservèrent les unités monétaires; six oboles, constituant la quantité que la main pouvait saisir, s'appelaient δραξασθαι, dont on fit *drachme*. L'importance de la découverte du temple d'Hera n'avait d'abord pas été appréciée, mais depuis qu'on s'est rendu compte de la valeur documentaire des pièces mises au jour, celles-ci ont autant que possible été reconstituées et sont aujourd'hui précieusement conservées au musée national d'Athènes.

Anvers, 4 avril 1909.

Fernand Donnet.

Note sur quelques scribes et enlumineurs de la Cour de Bourgogne d'après le compte de Gautier Poulain. (1450-1456)

En 1901, la Bibliothèque royale de Belgique acquit de M. Quaritch, à Londres, un volume manuscrit de comptes des ducs de Bourgogne.

Ce registre provient du fonds Barrois de la collection Ashburnham, vendu à Londres du 10 au 14 juin 1901 (1), et il renferme les comptes et dépenses de Philippe le Bon de 1450 à 1456, tenus par Gautier Poulain, conseiller et receveur du duc de Bourgogne.

Cette pièce est intitulée: *Achatz de chevaulz, escriptures de liures, paintures et autres choses touchant escuierie* (2).

La commenter en détail fournirait la matière d'un volume, car

(1) *The Ashburnham Library. Catalogue of the portion of the famous collection of manuscripts, known as The Barrois Collection*, p. 33, n° 87.

(2) Voir la description de ce volume, qui porte aujourd'hui à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique le n° II. 2756, par J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. VII, p. 273.

elle remplit 66 feuillets in-folio. Nous bornons la présente étude à l'examen de la première partie, qui comprend les feuillets 1-2^{v} (1).

En voici d'abord la teneur.

A messire Jehan de Croy seigneur de Chimay et de Tours sur Marne, chevalier, conseillier, chambellan de mondit seigneur le duc et son grant bailly de Haynaut la somme de neufvins neuf livres ung solt six deniers de XL gros monnoie de Flandre la livre que mondit seigneur a ordonne luy estre baillee et delivree comptent et laquele le dit messire Jehan de Croix dit avoir paiet par son ordonnance et commandement aux personnes et pour les causes qui sensuivent cest assavoir à Jacotin du Bois pour lescripture du second volume des cronicques de Belges que on dit listoire de Haynnau contenant trente sept cayers au pris de ung ridre pour chacun cayer en ce comprins le parchemin et veslin trente sept ridres qui au pris de cinquante gros pièce mêmement dicts valent xlvi t. v. s.

Au dit Jacotin por lescripture de trois cayers dune autre histoire quil a encommencee et point parfaicte, au dit pris de ung ridre pour chacun cayer comprins aussi le parchemin font trois ridres du dit pris qui valent lxxv s. Et que le dit messire Jehan de Croy a baillie comptent. A Jehan Wauquelin translateur des dictes histoires le cinquième jour davril mil iiii^{c} cinquante en vint escuz de quarante huit gros mémement de Flandre pièce xxiiii l. A Jacotin Pilavaine pour lescripture d'un autre volume contenant vint sept cayers et demy ou sont comprinz les livres de Boece de consolacion detiques de Mellibee et de prudence et les chronicques de france abregez audit pris d'un ridre chacun cayer en ce comprins aussi le parchemin font vint sept ridres et demy qui valent xxxiiii l. un s. vi deniers pour avoir fait enluminer le dit volume de six vignettes alans autour des marges au pris chacune vignette lune parmy lautre de vint huit gros dicte monnoie valent iiii t. iiii s. pour quatre autres petites agetons du pris de quatre gros piece valent viii s.

(1) En fait, les feuillets du manuscrit sont numérotés iii^{c} iiii^{xx} vii — iiii^{c} xxv, ce qui donne à penser que notre manuscrit a été détaché d'un autre volume.

pour deux cens soixante sept lettres de deux poins a feuillettes de six et de huit au pris de trente deux gros le cent valant xliii s.

Pour douze cens cinquante pirografes d'or et d'azur floretez au pris de six gros le cent valant xxxvii sols vi deniers pour relier, dorer et armoyer des armes de mon dit seigneur sur les feuillettes le dit volume en trois escuz lxxii s. Au dit Jacotin Pilavaine pour lescripture dun volume nomme le gouvernement des princes que fist frère Gilles de Rome translate par ledit Jehan Wauquelin contenant quarante quatre cayers et demy, au dit pris d'un Ridre chacun cayer sont xliiii ridres demi qui valent lv t[ournois] xii s. vi d. pour enluminer le dit volume assavoir pour quatre vignettes alans autour des marges au pris de trente six gros chacune lune parmi lautre valent lxxii s. pour huit autres plus petites vignettes au pris de douze gros piece valent xlviii s. pour deux cens et dix lettres de deux poins a feuillettes de six et de huit au pris de trente deux gros le cent valent pais seulement xxxii s. pour unze cens pirographes d'or et dazur floretez au pris de six gros chacun cent valent xxxiii s. Et pour relyer ledit volume, icelui dorer et armoyer des armes de mon avant dit seigneur sur les feuillettes par dehors en trois escuz lxxii s. mettent toutes ces parties ensemble a ladite somme de ix^xx ix t. i s. vi d. de xl g. dite monnoie. Ainsi quil appert par lettres patentes de mondit seigneur donnees le cinquieme jour davril mil iiii^c cinquante et ung avant pasques pour ce par icelles lettres avec unes autres ses lettres donnees le xxviii^e jour de decembre mil iiii^c cinquante ou sont comprinses aucune des parties des susdites declairations, ensemble certiffication de Jehane au paix vesve dudit Jehan Wauquelin sur ses pris escripture, enluminure, dorure, reliure et armoyeure des dits livres et volumes et du nombre des cayers diceulx et aussi sur les paiemens fais par le dit messire Jehan de Croy ensemble quitance de luy et lettre de recipisse de Jaques de Bregilles, varlet de chambre de mondit seigneur et garde de ses livres et joyaulx par laquele il confesse les dits volumes et livres ou nombre et en lestat que dessus avoir receus pour mon avant dit seigneur et

mis avec ses autres livres et joyaulx tout cy randu la dite somme de ix^xx ix t. i s. vi d. xl g.

On le voit, ce compte est surtout relatif à des copies et des enluminures de manuscrits. Nous pensons qu'il n'est pas sans utilité de signaler les renseignements nouveaux, inconnues jusqu'ici, qui s'y trouvent.

Il y est d'abord parlé de Jacotin du Bois, qui est déclaré avoir transcrit le deuxième volume des *Chroniques du Hainaut*. Nous pouvons contrôler l'exactitude de l'assertion, car elle concorde avec la souscription de l'exemplaire du deuxième volume de son ouvrage qui forme le n° 9243 des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. On y lit, en effet, f. 295^r^: *Si nous nous en tairons à tant... aujourduy qui est le viiie jour de decembre l'an... mille iiii cens et quarante noef... Chi fine la seconde partie des Histores des nobles prinches de Haynnaut escriptes par Jacotin du Bos.*

D'après le même compte, Jacotin du Bos est dit avoir fait *l'escripture de trois cayers d'une autre histoire.*

Celle-ci n'est pas autrement désignée, probablement parce qu'elle est restée « *point parfaicte* ».

Le second détail inédit que nous apprend le compte, est le prix que reçut Jean Wauquelin, le traducteur des *Chroniques du Hainaut* par Jacques de Guise. Il reçut 24 livres tournois. Cette somme fut payée le 5 avril 1450. Plus tard, la veuve de Wauquelin, à ce que nous lisons dans le même compte, reçut une autre somme.

Quant à l'autre personnage dont parle Gautier Poulain, et qui est Jacmart Pilavaine, le compte fournit des renseignements sur son œuvre d'enlumineur, incomplètement connue et non déterminée jusqu'à ce jour.

L'œuvre de Jacmart Pilavaine a été étudiée de façon très satisfaisante pour son époque par Léon Paulet (1). Toutefois l'érudit critique ne connaissait pas le compte de Philippe le Bon, dont nous venons de donner un extrait et qui permet de fournir un supplément au travail de Paulet.

(1) *Jacmart Pilavaine, miniaturiste du XVe siècle*, Revue de la Picardie, 1858.

D'abord, la teneur du compte de 1450 confirme de tous points les qualités d'*escripvan et enlumineur* que se donne Pilavaine dans les *Chroniques Martiniennes* (1). En effet, on apprend que Pilavaine a fait (2) *l'escripture d'un... volume contenant vingt sept cayers et demy ou sont comprins les livres de Boece de consolation detiques de Mellibee et de Prudence et les Chroniques de France abregez et... avoir fait enluminer le dit volume.*

Nous ne savons pas où se trouve aujourd'hui ce volume, et déjà les inventaires publiés par Barrois, dans la *Bibliothèque protypographique*, n'en indiquent pas la trace.

Le compte signale un autre volume à la confection duquel Jacmart Pilavaine collabora. C'est le livre du *Gouvernement des princes* de Gilles de Rome, traduit par Jehan Wauquelin, le traducteur des *Chroniques de Hainaut*. On sait en effet que l'œuvre de Gilles de Rome fut composée en latin, sous le titre de *De regimine principum* (3).

En quoi consista la collaboration de Jacmart Pilavaine? Il fit *l'escripture du volume*, ensuite il enlumina *le dit volume assavoir pour quatre vignettes alans autour des marges*. Enfin, il fut chargé de mettre les armes du duc de Bourgogne sur la tranche.

La Bibliothèque royale de Belgique possède le volume dont le signalement est ici donné, c'est le n° 9043 de la section des manuscrits.

Bien que l'ouvrage ne contienne aucune mention explicite de scribe, il est aisé d'identifier le volume avec celui que décrit notre compte et qu'il attribue à Jacmart Pilavaine.

D'abord, ce volume renferme la traduction française du *Gouvernement des princes* de Gilles de Rome par Jean Wauquelin.

Ensuite, il s'y trouve exactement, comme le dit le compte, quatre feuillets dont les marges sont richement encadrées. C'est d'abord le feuillet n° 2. Dans la bordure de fleurs et de rinceaux courent des banderoles portant la fameuse devise de Philippe le Bon:

(1) Ms. n° 9069 de la Bibliothèque royale de Belgique.
(2) Ms. n° 9069 de la Bibliothèque royale de Belgique.
(3) Cf. Hain, *Repertorium bibliographicum.*

Aultre n'auray
Tant que viveray.

En outre, avec les armoiries complètes du duc de Bourgogne, on y reconnaît les écussons du duché de Bourgogne, de Brabant, de Limbourg, de Flandre et de Hainaut.

Puis les feuillets 3ᵛ, 110ᵛ et 308, selon la formule du compte, sont ornés de *vignettes alans autour des marges* (¹).

Non seulement il doit se trouver dans le volume quatre grandes enluminures paginales, mais il est renseigné *huit autres plus petites vignettes*. L'indication a été trouvée exacte, les ornements en question se constatent f. 1, 26, 77ᵛ, 95, 150, 186, 216ᵛ et 245ᵛ.

Le compte signale encore 210 lettrines et 1100 pirographes, c'est-à-dire signes de paragraphes, *d'or et d'azur floretez*. Il n'y a pas d'erreur, on les trouve dans le manuscrit n° 9043.

Enfin, il est dit que le volume fut doré et *armoyé des armes (du duc de Bourgogne) sur les feuillettes par dehors*.

Encore un trait du signalement qui se vérifie absolument sur le volume de la Bibliothèque royale de Belgique. On y voit, en effet, sur les tranches dorées, cinq écussons, trois sur celle du milieu et deux sur chacune des tranches supérieure et inférieure.

Les armes de Philippe le Bon sont marquées en noir au milieu de la grande tranche, puis celles de Brabant, Limbourg, Flandre et Hainaut.

Tels sont les détails bibliographiques que nous avons cru intéressant de souligner dans le compte de Gautier Poulain.

Une fois de plus, on verra par cette courte étude que ce genre de documents constitue pour l'histoire des différents arts et le critique de leur œuvre une source précieuse de renseignements.

J. Van den Gheyn, S. J.

---

(1) Pour être tout à fait exact, disons que l'ornementation marginale du f. 308 n'a été qu'à moitié achevée.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1909

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence M. A. Blomme, *president*.

Sont présents: MM. de Witte, *vice-président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* R. P. van den Gheyn S.-J., Chauvin, abbé Zech, chanoine van den Gheyn, Kintsschots, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine Laenen, Stroobant, Willemsen, baron de Borrekens, L. Blomme, membres titulaires; MM. Casier, Coninckx, Dilis, membres correspondants regnicoles; M. le comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. le chanoine van Caster, Combaire, Bergmans, Dr van Doorslaer, Matthieu, Soil de Moriamé, van der Ouderaa, Hymans, membres titulaires; Hulin, Dubois, membres correspondants regnicoles.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 7 février 1909, qui est adopté.

Depuis la dernière réunion, l'Académie a eu le regret de perdre M. Cons, membre correspondant étranger, décédé à Poitiers, le 3 février 1909. Des condoléances ont été adressées à sa famille.

Le R. P. van den Gheyn fournit des notes sur un compte de Philippe-le-Bon, du 5 avril 1451, et étudie surtout les détails relatifs à certains copistes ou enlumineurs. Cette communication sera insérée au Bulletin.

M. Willemsen, analysant des documents commerciaux inédits, fait connaître les développements, pendant un siècle et demi, d'une société industrielle rurale du XVIIIe siècle. Son travail sera imprimé dans les Annales.

M. Stroobant fait connaître la découverte, à Ryckevorsel, d'ossements et de cornes de cerfs datant de l'époque tertiaire.

M. Chauvin improvise une pressante plaidoirie en faveur de l'enseignement de la langue arabe; il passe en revue les services qu'au cours des siècles, elle a rendus à la cause des sciences intellectuelles.

M. le président, en félicitant M. Chauvin, l'engage à rédiger son improvisation en une étude qui prendrait place dans les publications de l'Académie.

La séance est levée à 4 heures.

Le secrétaire, — *Le president,*

Fernand Donnet. — A. Blomme.

Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1909

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Joseph Casier. Les imagiers de la Chartreuse de Champmol à Dijon.

Alphonse de Witte. Une fabrication illicite de liards truqués à Namur en 1712.

Id. Une nomination d'essayeur-général à la Monnaie de Bruxelles au temps de Marie-Thérèse.

Jules Freson. Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé du monastère de Saint-Hubert.

G.-C.-A. Juten. Cornelius Jansenius, eerste bisschop van Gent.

Id. Keuren en handvesten der stad Hulst.

Id. De orde van den H. Guilielmus in Noord en Zuid Nederland.

Id. De orde van den H. Guilielmus.

G.-C.-A. Juten. Testament van heer Willem Wissenzoon, pastoor van 's Heerarendskerke.

Id. Grafschriften in de Sint-Janskerk te Sluys.

Id. Het stadhuis van Hulst, verbrand in 1485.

Id. Slusana sacra.

Id. Het Klooster der Guilielmieten te Biervliet en Brugge.

Léon Germain de Maidy. Excursions dans l'histoire de saint Mihiel.

Id. Notes d'archéologie chrétienne. Un usage ancien remis en honneur.

A. Blomme. Termonde et ses fortifications vers 1730.

A. de Behault de Dornon. Une coupe de 1660 de la corporation des brasseurs de Bruxelles.

Jos. Berthelé. Montpellier en 1768 et en 1836.

Id. La vieille chronique de Maguelone.

Id. Les fontes de cloches à l'intérieur des églises.

Comte Plunkett. James Cavanah Murphy.

H.-F. Macco. Die bedeutung des Königl. staatsarchivs zu Wetzlar für die Deutsche geschichte.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 11e année. Nos 4, 5 et 6.

Id. Société d'archéologie. Annuaire 1909. Annales. Tome XXII. Livr. 3 et 4.

Id. Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin. Tome XXIII. Nos 2 et 3.

Id. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des Beaux-Arts. 1909. Nos 2 et 3. Notices biographiques et bibliographiques. 5e édition.

BRUXELLES. Société royale belge de géographie.
Bulletin 1909. N° 10.

LIÉGE. Wallonia.
XVIIe année. N°s 2, 3, 4 et 5.

DONK. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant. 8e jaarg. April-Mei 1909.

TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige kring Hageland.
Gedenkschriften. 1908. 3e afl.

BRUGES. Annales de la Société d'émulation. Tome LIX. 1^r fasc.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 17e année. N°s 3, 4 et 5.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 8e année. N°s 4 et 5.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
13e année. N°s 4, 5 et 6.

TONGRES. Société scientifique et littéraire du Limbourg.
Bulletin. Tome XXVI.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 4e année. N°s 4 et 5.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Maart en April 1909.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Oudheid en kunst.
1909. I.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales. 2e série. Tome XIII. 1e livr.

ANVERS. Antwerpsch archievenblad.
Tome XXV. 2e livr.

MONS. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
VIe série. Tome X.

MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Tome XLIV.

PARIS. La correspondance historique et archéologique.
15e année. N°s 179-180.

ID. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. Tome 72. N°s 5-6.

PARIS. Notes d'art et d'archéologie.
Revue de la Société de Saint-Jean.
21e Année. Nos 3 et 4.

Id. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXVII. 4e et 5e livr.
Partie littéraire. Tome CXV. 4e et 5e liv.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 1r trim. 1909.

ID. Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin de la section des sciences économiques et sociales.
Congrès de Montpellier 1907.
Bulletin historique et philologique. Année 1908. Nos 1 et 2.
Bulletin archéologique. Année 1908. 2e livr.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. Année 1909. No 4.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVI. 2e livr.

NANCY. Les marches de l'Est.
Année 1909. No 1.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
1909. No 2.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
10e Année. No 55.

AIX. Université d'Aix.
Annales de la faculté des lettres. Tome II. Nos 3 et 4.
Annales de la faculté de droit. Tome II. Nos 1 et 2.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
Mémoires. 8e série. Vol. II.

BAR-LE-DUC. Société des lettres, sciences et arts.
Mémoires. IVe série. Tomes V et VI.

CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
Mémoires. 1908.

EVREUX. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. Recueil des travaux. VIe série. Tome V.

PONTOISE. Société d'historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. Tome XXVIII. 1e et 2e fasc.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Tome XII. 3e et 4e fasc.

SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. XXVIIIe vol. 6e liv. XXIX vol. 1e livr. et table alphabétique des 35 premiers volumes.

BEAUNE. Société d'archéologie
Mémoires. Année 1906-1907.

BÉZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bulletin. 3e série. Tome VII. 2e liv.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der Künste im unter Elsass.
Monatsbericht. XLIII band. Heft 1 und 2.

HEIDELBERG. Historisch philosophischen Vereine.
Neue Heidelberger jahrbücher. Band XVI. Heft 1.

LEIPZIG. Archiv für rassen u gesellschafts biologie.
6e jahrg.

BONN. Verein von altertumsfreunden im Rheinlande.
Bonner jahrbücher. Heft 118. 1.

AGRAM. Vjesnik Kr. hrvatsko slavonsko dalmatingskoga zemaljskoga arkiva.
God. XI. Sv. I.

CAMBRIDGE. Antiquarian Society.
Quarto publications New-series. N° II.

DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVII. Sect. C. N° 13.

COPENHAGEN. Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie.
1908. II R. 23 B.

MOSCOU. Bulletin de la Société impériale des naturalistes.
Année 1907. N° 4.

VIENNE. Kaiserlichen akademie der wissenschaften.
Fontes rerum austricarum. Band LX. 2e abt. Band LXI. 2e abt.
Archiv für österreichische geschichte.
Band XCIV. 2e hälfte — B. XCVI. 1e & 2e H. — B. XCVIII. 1e H. — B. XCIX. 1e H.
Sitzungsberichte. Band CLIV.

B. 155. 1, 2, 3, 4, 5. — B. 156. 1, 2, 3, 4, 5, 6.
B. 157. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — B. 158. 1, 2, 3, 5, 6.
B. 155. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. — B. 160. 1, 2, 3, 6, 7, 8.
B. 161. 1, 2, 5, 8.

ZURICH. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde.
Band X. 1909. 4 heft.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie
Tome III. Livr. 3.

LERIDA. Butlleti del Centre excursionista de Lleyda.
Num. 9 et 10. Any 4.

PALMA. Bolleti dela societat arqueologica Luliana.
Janer-Juny de 1907. Abril & Maig de 1909.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica barcelonesa. Año XII. N° 57.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Aiio XII. Enero-Febrero de 1909.

NAPLES. Societa reale di Napoli.
Reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti.
Atti. Vol. XXV.
Rendiconto. Anno XXI.

LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos portuguezes.
Tome XI. N° 9.

MONTREAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian.
Vol. V. N° 4. Vol. VI. N° 1.

MADISON. Collections of the State historical Society of Wisconsin.
Vol. XVII & XVIII.

WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology. Bulletin 34.
Smithsonian report. 1907. N°s 1834 et 1844/49.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.
Vol. XLIV. N°s 6, 7, 8, 9, 10.

CAMBRIDGE. Peabody museum of American Archaeology and ethnology. Havard university.
Memoirs. Vol. IV. N° 2.

BERKELEY. University of California publications in American archaeology and ethnology.
Vol. 7. N° 3.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. Karl. W. Hierseman. Katalog 368. Italienische Kunst.
CAMBRIDGE. Bowes and Bowes. Books. N° 330.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'avril et mai 1909

MESSIEURS,

Lors d'une de nos dernières séances publiques, notre confrère, M. Joseph Casier, nous a parlé de l'efflorescence de l'art bourguignon si étroitement apparenté à notre art flamand. Il a remanié et complété ses notes, et nous les présente aujourd'hui abondamment illustrées, dans un nouveau travail qu'il consacre aux *Imagiers de la Chartreuse de Champmol à Dijon*. En visitant cette ville, le voyageur désireux de connaître les monuments sculpturaux du XVe siècle qu'on y conserve, ne réalise en quelque sorte qu'un « pèlerinage à l'art flamand greffé sur une souche française ». C'est ce pèlerinage, dont M. Casier nous communique les impressions. L'étude approfondie et comparative des principaux monuments, tels surtout le puits de Moïse, les statues du portail de Champmol, les tombeaux des ducs, et d'autres encore, lui permettent de démontrer combien fut décisive et prépondérante l'intervention d'artistes fla-

mands, et surtout du plus grand d'entre eux, Claus Sluter, dans le développement et l'épanouissement de la révolution artistique, dont la gestation peut se percevoir depuis les débuts du XVe siècle. Les sculpteurs flamands restèrent les fidèles observateurs des traditions spiritualistes dont l'influence se maintint intimement liée au rendu de la forme; leurs successeurs se laissèrent entrainer par un souci plus intense de la nature et de l'analyse, et donnèrent ainsi naissance à ce mouvement esthétique qui devait aboutir à la prédominance de l'art classique et des principes qui l'avaient régenté pendant l'antiquité.

Peu d'industries peuvent se vanter dans notre pays de fastes aussi anciennes et aussi bien établies que celle de la draperie. M. Pirenne vient encore d'un élucider une partie dans son étude sur *Une question économique à l'époque carolingienne. Draps de Frise ou drap de Flandre?* (Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 17e année, n° 3). On sait que les Frisons, parmi tous les Francs, aux époques mérovingienne et carolingienne, étaient à la tête du mouvement commercial, et que leurs bateaux descendaient le Rhin jusqu'en Suisse; tandis que, d'autre part, ils parvenaient dans les pays scandinaves ou chez les Anglo-Saxons. Parmi les articles dont ils trafiquaient, comptaient surtout les draps, que des textes contemporains appellent *pallia fresonica*. Des auteurs modernes ont prétendu que les Frisons ne fabriquaient pas eux-mêmes ces draps, mais qu'ils se bornaient à exporter ceux qu'ils avaient reçus des Anglo-Saxons ou des Flamands.

M. Pirenne établit d'abord que, contrairement à une de ces assertions, les Frisons fabriquaient eux-mêmes des draps, mais que ceux-ci étaient de qualité grossière, et que cette industrie n'était que la continuation de la très vieille fabrication germanique. Or les *pallia fresonica*, étaient de qualité supérieure et de nuances variées. Ils étaient donc importés. Les Anglo-Saxons n'en exportaient pas, n'en fabriquant pas même en quantité suffisante pour leur propre usage. Ils devaient donc indubitablement être d'origine flamande. Les textes contemporains confirment en tous points cette hypothèse, et permettent d'établir que cette industrie remontait aux gallo-romains; ceux-ci l'avaient héritée de l'antiquité, qui, elle-

même, l'avait reçue des Egyptiens. Cette origine orientale suffit pour expliquer sa supériorité et son excellence.

Qu'est-ce qu'un homme lige? C'est encore M. Pirenne qui nous l'apprendra dans la note que publie dans ses bulletins l'Académie royale de Belgique (1909, n° 3). On sait que l'homme lige est « le vassal lié à son seigneur par des obligations particulièrement étroites et exclusives ». Mais à l'origine l'homme lige était simplement celui qui faisait partie de la *familia* d'un seigneur, qui en « relève, non en vertu d'une convention, mais en vertu d'un droit héréditaire ». Néanmoins, et très anciennement, ce mot subit une transformation, et dès la seconde moitié du XIe siècle déjà, s'appliquait au vassal. Ce fut, en effet, dans son entourage immédiat, que le seigneur choisit naturellement tous ceux qu'il appelait à remplir à son profit des fonctions administratives ou militaires. La qualité que ces élus possédaient ainsi se communiqua aux fonctions qu'ils remplissaient. Et l'existence de ces liens étroits et exclusifs, donna naissance aux vassaux, placés sous la dépendance personnelle du suzerain, et se communiqua au bénéfice contractuel dont ils étaient investis, constituant ainsi une « espèce particulière de fief et d'hommage qu'il fut loisible à tout chevalier d'acquérir et de prester ».

Les études de M. l'abbé Juten se sont surtout portées sur la Flandre zélandaise, et le résultat de ses recherches a été condensé en une série de brochures dont il a bien voulu nous envoyer des exemplaires. A L'Ecluse, il a retrouvé et reproduit le texte des inscriptions funéraires qui, autrefois, pouvaient se lire dans l'église Saint-Jean, détruite par un incendie. Son travail est intitulé : *Grafschriften in de Sint-Janskerk te Sluis*. Dans *Slusana Sacra* il fournit, par rapport à la même ville, des indications concernant les gildes, les couvents, les dignitaires ecclésiastiques, etc. A Hulst, sont consacrées diverses études qui forment d'utiles contributions à l'histoire de cette localité, notamment *Keuren en handvesten der stad Hulst, Het stadhuis van Hulst verbrand in 1485*, etc. A signaler encore un groupe de notices, dans lesquelles l'auteur s'occupe de l'ordre des Guilielmites, et fournit des indications sur les maisons que celui-ci posséda dans nos parages. On trouvera

ces renseignements dans les tirés-à-part portant pour titre: *De orde van den H. Guilielmus in Noord en Zuid Nederland*, *De orde van den H. Guilielmus* et *Het klooster der Guilielmieten te Biervliet en Brugge.*

Si les souverains au moyen âge, dans le but de se créer à peu de frais des ressources supplémentaires, eurent à maintes occasions recours à la falsification des monnaies, ils ne se firent pas faute de continuer parfois ces errements fort peu réguliers, même pendant des périodes plus rapprochées de nous. C'est ainsi que des liards au buste de Charles VI avaient été frappés à Anvers et à Bruxelles, au mois d'avril 1712, et qu'à la fin du mois de juillet de la même année, on procéda à Namur, sous les auspices de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, à l'émission de pièces dans lesquelles le buste du prince et les légendes étaient intentionnellement gravés de telle sorte que la confusion avec les pièces véritables devait fatalement se produire. Les curieux incidents de cette fraude officielle sont exposés par notre vice-président M. de Witte dans une brochure qu'il intitule: *Une fabrication illicite de liards truqués à Namur en 1712.* Dans une seconde brochure consacrée à *une nomination d'essayeur général à la monnaie de Bruxelles au temps de Marie-Thérèse*, M. de Witte nous initie aux curieux dessous d'une nomination de fonctionnaire au XVIIIe siècle. Le comte de Fraula, conseiller à la cour des comptes, avait un protégé Jean-Joseph Brichaut, qu'il voulait absolument faire investir des fonctions d'essayeur-général de la monnaie de Bruxelles. Mais pour bénéficier de cette nomination il fallait passer un examen. Les procès-verbaux de cette formalité, à laquelle furent soumis divers concurrents, ont été conservés; ils démontrent les efforts successifs qui furent entrepris, d'abord pour faire écarter les concurrents de Brichaut, puis pour soumettre celui-ci à une série d'épreuves de complaisance qui, sans donner satisfaction au point de vue du métier, suffirent toutefois avec beaucoup de bonne volonté à obtenir la signature, en 1765, par le duc Charles de Lorraine, d'une patente de nomination définitive.

Les vestiges authentiques du mobilier de nos anciennes gildes sont rares. C'est donc avec intérêt qu'on lira la description que

donne M. de Behault de Dornon, dans les « Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles » d'*une coupe de 1660 de la corporation des brasseurs de Bruxelles*. Cette coupe en argent qui porte le nom des quatre doyens en fonctions à cette époque, est encore conservée dans la descendance de l'un d'eux. La description de cette œuvre d'art, permet à M. de Behault de fournir d'intéressantes indications au sujet de l'ancienne et autrefois si florissante corporation des brasseurs bruxellois.

Des documents anciens de valeur font l'objet des études de M. Jos. Berthelé. Il veut bien nous en communiquer le résultat. C'est d'abord la publication de deux manuscrits inédits qui donnent la description minutieuse de la ville de *Montpellier en 1768 et en 1836*. Le premier surtout par son étendue, par la diversité et la multiplicité des indications qu'il fournit, est précieux pour l'histoire locale de Montpellier. Le second, à titre comparatif, offre de la valeur, valeur qu'accentuent encore les notes dont notre confrère a enrichi ces documents. *La Vieille Chronique de Maguelone*, est bien plus ancienne; elle a été rédigée dans la seconde moitié du XIIe siècle. Elle n'est pas inédite, mais le texte que M. Berthelé en donne, est plus complet et plus correct que ceux qui antérieurement avaient été publiés. En étudiant ce texte, et en réunissant les indices divers que d'autres sources fournissent, M. Berthelé émet l'hypothèse que l'auteur de la chronique pourrait être le chanoine maguelonais Bernard de Treviers, ayant exercé des fonctions d'*operarius*, ou même d'architecte de la cathédrale —, et en même temps « ayant possédé assez de littérature pour cultiver la chronique en prose, la versification historique et pieuse et le roman moralisateur ».

Pas de question plus actuelle que celle de la découverte en un château allemand, des reliques de saint Hubert. Dans le dernier numéro de « Leodium » (8e année, n° 5), bulletin mensuel de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, M. Joseph Demarteau analyse et coordonne tous les documents authentiques qui permettent d'établir avec quelque certitude les vicissitudes qu'eut à subir, pendant le cours des siècles, *le corps de saint Hubert*. Sa conclusion assez décevante, est, que depuis l'an mil au moins, on ne possède pas de détails dignes de foi sur l'état dans lequel

se trouvaient au monastère de Saint-Hubert les reliques du grand apôtre des Ardennes. La conviction qui s'était accréditée, que le corps du saint s'y gardait dans toute son intégrité, ne repose pas sur des données exactes. Depuis l'incendie de 1568 et le pillage des Huguenots, on ne possède plus que des assurances vagues, et provisoirement, il n'est guère possible pour l'histoire d'aboutir à une conclusion sincère. Dans quelle mesure faut-il tenir compte des diverses traditions écrites et orales qui spécifient la destinée des reliques depuis le XVIe siècle? C'est ce que l'enquête actuellement ouverte, permettra sans doute d'apprécier prochainement.

A diverses reprises, je vous ai déjà signalé les découvertes de peintures préhistoriques, retrouvées sur les parois de grottes en France ou en Espagne. Qu'il me soit permis d'appeler aujourd'hui votre attention sur un document de ce genre, dont l'importance ne saurait être contestée. C'est le « Butlleti del Centre excursionista de Lleyda » (num. 10, Aug. I) qui nous le fait connaître en publiant un article descriptif de M. l'abbé Henri Breuil, intitulé *Les pintures quaternaries dela roca del Cogul*. Ces peintures exécutées en couleurs rouge et noire représentent non seulement des cerfs, des élans, des bisons, des bouquetins, mais encore des groupes d'hommes et de femmes, semblant exécuter une danse ou prendre part à une scène d'initiation. Les personnages sont habillés, et c'est la première fois que des documents de ce genre fournissent des indications relatives aux vêtements des populations de l'époque quaternaire.

Dans les armoiries des libraires de Bruges, que Gaillard reproduisit dans son ouvrage *de Ambachten en neringen van Brugge*, figurent en chef, surmontant une presse, deux plumes d'oie posées en sautoir et chargées d'une couronne d'or. Cette couronne eut le don d'exciter la susceptibilité héraldique du roi d'armes Falentyn qui voulut en poursuivre la disparition. Un procès s'en suivit en 1673. Dans ses *Documents inédits concernant les libraires et maitres d'école de Bruges* (Annales de la Société d'Emulation de Bruges, février 1909), M. C. van den Haute, fait connaître un extrait de la plaidoirie de l'avocat des libraires. Celui-ci faisait observer, non sans causticité que : *de pennen ghecruyst syn ghecroont met eene*

croone ghelyck die heel de wereld deure ghecroont syn ende ghecroont worden et merito. Als wesende het edelste instrument ende directeur, niet alleene van alle wetenschappen, maer oock van regierynghe van heel de wereldt, selfs van de militaire saecken. Soo dat nemende het instrument voor de wetenschap ende voor de directie selve, gheseydt mägh worden, dat de penne is de conservatie van alle monarchien ende republicquen, soo gheestelycke als wereldlycke, ende by dien weerdich ghecroont te worden, soo wel als de wapenen van oorloghe, juxta illud Ciceronis: frustra sunt arma foris, nisi consilium sit domi.

Ces considérations m'engagent, Messieurs, pour aujourd'hui, à déposer la plume, en exprimant le regret, d'être forcé par les inéluctables lois du progrès, à employer une plume de fer, quand je puis vous faire connaitre, grâce à un plaidoyer d'autre fois, toute la supériorité et toute la noblesse de feues les plumes d'oie.

6 juin 1909.

FERNAND DONNET.

TABLE DES MATIERES

Séance du 7 février 1909 . . . . . page 75
Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1909 . . . » 76
Compte-rendu analytique des principaux ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1909, par M. Fernand Donnet . . » 83
Notes sur quelques scribes et enlumineurs de la Cour de Bourgogne d'après le compte de Gautier Poulain, 1450-1456, par le R. P. J. van den Gheyn, S. J. . . . . » 89
Séance du 4 avril 1909 . . . . . » 95
Liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1909 . . . . » 96
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'avril et mai 1909, par M. Fernand Donnet . . » 102

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

1909

III

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
—
1909

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT QUATRE FOIS PAR AN.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE DU 6 JUIN 1909

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* R. P. van den Gheyn S.-J., chanoine van Caster, de Behault de Dornon, Willemsen, membres titulaires; chanoine Jansen, Dilis, Casier, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, *vice-président;* Soil de Moriamé, Kintsschots, Bergmans, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, chanoine van den Gheyn, membres titulaires; Heins, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 1909 est lu et approuvé.

Sont acceptées les propositions d'échange faites par la Société scientifique de Chevtchenko, l'Institut catalan de Barcelone et la Revue des Marches de l'Est.

Il est décidé qu'à cause de la coïncidence du Congrès de Liége, la prochaine réunion aura lieu le 25 juillet. La séance publique se tiendra le dimanche 3 octobre; le bureau est chargé de l'organiser.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu des principaux d'entre eux. Ces pièces seront insérées dans le Bulletin.

M. le chanoine van Caster fait l'histoire complète, à travers les siècles, de la dentelle de Malines. Ce travail, publié par le Cercle archéologique de Malines, sera imprimé, au compte de l'Académie, à un nombre suffisant de tirés-à-part, pour être distribués en guise de premier fascicule du prochain volume des Annales.

M. Dilis donne connaissance de la première partie de son tra-

vail relatif à l'ancienne organisation du courtage à Anvers. Il résumera, pour la présenter dans la prochaine réunion, la suite de son étude.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire, — *Le President,*

Fernand Donnet. — A. Blomme.

Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de Juin et Juillet 1909

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Kan. J. E. Jansen. De Gilde van Sint-Sebastiaan te Sevendonck.

Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Avril 1909.

Id. Compte-rendu analytique des publications. Juin 1909.

Th. De Decker. Geldelijke toestand eener Waasche prochie in 't midden der XVIIe eeuw.

Id. Jan Frans van de Velde, de eximius van Beveren.

Id. Reisaanteekeningen van den eximius van de Velde.

Id. Een remedieboekje uit de XVIIe eeuw.

G. Willemsen et Th. De Decker. Deuxième note sommaire sur les fouilles de Thielrode.

Dr H. Claeys. Jan Frans van de Velde. Bio- en bibliographische aanteekening.

A. Van Werveke. Het godshuis van Sint-Jan en Sint-Pauwel te Gent, bijgenaamd de Leugemeete.

J. van den Gheyn, S. J. Notes sur quelques scribes et enlumineurs de la Cour de Bourgogne.

R. Vallentin du Cheylard. Tarif imprimé à Grenoble par Pierre Verdier.

R. Vallentin du Cheylard. Notes sur le monnayage avignonais du pape Urbain VIII.

Id. Lettre inédite du pasteur dauphinois Homel.

Georges Hasse. Les fers à cheval de la fin du XVIe siècle trouvés à Anvers.

Id. La pêche dans la région d'Anvers de la période Rovenhausienne au moyen âge.

Vte B. de Jonghe. Un sou pseudo impéral du Ve ou du VIe siècle.

Fernand Donnet. Variétés campanaires (2e série).

Ernest Matthieu. Comité provincial de la commission royale des monuments. Rapport annuel. 1909.

Emile Dilis. Où se trouve le manuscrit original de la chronique de Fr. Jos. de Castro?

Id. L'argenterie et le mobilier des hauts échevins de Waes en 1788.

H. G. Fordham. The cartography of the provinces of France 1570-1757.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Revue belge de numismatique et de sigillographie. 65e année. 3e livr.

Id. Société royale belge de géographie. Bulletin. 33e année. N° 2.

Id. Académie royale de médecine de Belgique. Bulletin. IVe série. Tome XXIII. N°s 4 et 5.

Id. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 11e année. N° 7.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3e série. Tome V. 2e livr.

Turnhout. Geschied- en oudheidkundigen Kring der Kempen. Taxandria. Gedenkschriften. 6e jaarg. N° 1.

Gand. Société d'histoire et d'archéologie.
Annales. Tome IX. 1^r fasc.
Bulletin. 17e année. N° 6.

Liége. Wallonia. XVIIe année. N° 6.

Liége. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. Leodium. 8e année. Nos 6 et 7.

Id. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique du pays de Liége. 4e année. No 6.

Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Mei 1909.

Bruges. Société d'émulation.
Annales. Tome LIX. 2e fasc.

Huy. Cercle hutois des sciences et Beaux-Arts.
Annales. Tome XVI. 2e livr.

Brecht. Geschied- en oudheidkundigen Kring voor Brecht en omstreken. Oudheid en Kunst. II. 1909.

Saint-Nicolas. Cercle archéologique du pays de Waes.
Annales. Tome XXVII.

Anvers. Société royale de géographie.
Bulletin. Tome XXXIII. 1r et 2e fasc.

Mons. Cercle archéologique.
Bulletin des séances. 6e série. No 7.

Paris. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 21e année. No 5.

Id. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXVII. 6e livr.
Partie littéraire. Tome CXV. 6e livr.

Id. Société nationale des antiquaires de France.
Mémoires. 7e série. Tome VIII.

Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel 1909. Nos 5, 6 et 7.

Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
2e série 1909. No 4.

Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVI. 3e livr.

Zürich. Anzeiger für schweizerische altertumskunde. XI Band. I Heft.

Wurzburg. Deutschen gesellschaft für vorgeschichte.
Zeitschrift für vorgeschichte. Band I.

Metz. Gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde.
20r Jahrg.

STUTTGART. Königlichen staatsarchiv. Wurtembergisches urkundenbuch. Bd. X.

LEIPZIG. Königlich Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die verhandlungen 1908. IV-VIII.
Abhandlungen der philologisch historischen klasse. B. XXVI. N° 3.

GOTENBOURG. Göteborgs och Bohusläus fornminnesförening. Middelanden. I. 4.

HELSINGSFORS. Suomen Muinaismuisto-Yhdishyksen aikakauskirja.
Finska forminnesföreningens tidskrift. XIX.
Finska minnesföreningens tidskrift. XXIV.
Suomen Museo XIII. XIV. XV.

LONDRES. Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland. 2d Ser. Vol. XIV. N° 1.

CAMBRIDGE. Antiquarian Society.
Proceedings. N° LII.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. VI. Fas. 1 & 2.

PALMA. Societat arqueologica luliana.
Bolleti Juriol-Desembre de 1907. Juny y Juriol de 1909.

MADRID. Revista di Archivos, bibliothecas y museos. Año XII. Marzo-Abril de 1909.

LERIDA. Butlleti del centre excursionista de Lleyda. Nums 11 y 12. Any 1.

LISBONNE. O Archeologo português. Vol. XIII. Nos 7 a 12.

LEMBERG. Ukrainischen sevcenko gesellschaft der wissenschaften.
Chronik. Nos 29-34.
Fontes historiae Ukraino russicae. Vol. VIII.

AGRAM. Vjesnik hrvatskoga archeoloskoga drustva.
Organ archeoloskoga odjela narodnoga muzeja u Zagrebu. 1908/1909.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XLVI. Afl. 4.
Register op de artikelen voorkomende in het tijdschrift en de verhandelingen.

MONTEVIDEO. Anuario est adistuo de la republica oriental del Uruguay. Tomo I.

MONTREAL. The numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic journal. Vol VI. N° 2.

MANILLE. Bureau of Science. Division of ethnology publications. Vol. IV. Part. II. Vol. V. Part. III.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences. Proceedings. Vol. XLIV. N°s 11-17.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

LEIPZIG. B. G. Teubner. Mitteillungen. 1909. N^r^ 2.
NANCY. Sidot frères. Le bouquiniste lorrain. N° 34.
VIENNE. Franz. Malota.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Juin et Juillet 1909

MESSIEURS,

Dans le compte-rendu que j'eus l'honneur de vous soumettre lors de notre dernière séance du mois de février, j'analysais un travail que MM. Paul Bever et J.-G. Howard consacraient, dans le « Bulletin monumental », aux *Chantry chapels* anglaises. Je retrouve aujourd'hui une traduction amplifiée de cette étude dans « The archaeological Journal », édité par « The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland » (March 1909). L'abondance de détails descriptifs, la multiplicité des illustrations, permettent mieux encore d'étudier dans tous leurs détails ces monuments spéciaux aux églises anglaises, d'une valeur architectonique et artistique si remarquable. Le style ogival a suscité peu d'œuvres aussi

riches en motifs décoratifs et sculpturaux que les *Chantry chapels in England.*

Le moindre de nos villages possédait autrefois sa société de tir. Celle-ci avait son règlement parfaitement spécifié, ses coutumes immuables; elle possédait ses insignes et ses bijoux, souvent d'une grande richesse artistique; elle conservait jalousement ses privilèges et défendait avec énergie ses droits et ses immunités. Presque toutes ont lentement périclité, et se sont, petit à petit, transformées en vulgaires sociétés d'agrément, sans le moindre caractère local ou traditionnel. La plupart des anciens bijoux, les colliers des rois, les bannières, sont devenus la proie des marchands, et enrichissent des collections particulières. C'est d'une de ces sociétés que notre confrère, M. le chanoine Jansen, nous retrace les fastes. En analysant le registre de cette confrérie militaire, il a pu en refaire l'historique, en retracer l'organisation et en détailler les faits les plus saillants, dans une brochure qui porte pour titre: *De Gilde van Sint-Sebastiaan te Zevendonck* (Turnhout). Ici, encore une fois, il y a lieu de constater avec tristesse l'aliénation des bannières, et le remplacement de l'ancien collier dont ces archers campinois se montraient si fiers dans les siècles passés.

C'est vers l'histoire du pays de Waes que M. le juge De Decker dirige ses recherches. Il a bien voulu faire hommage à notre bibliothèque de plusieurs études, qui toutes s'y rapportent. Voici d'abord un volumineux travail consacré à *Jan-Frans van de Velde, de eximius van Beveren.* Savant, écrivain et bibliophile, van de Velde prit de plus une part active, comme conseiller, à la lutte qui, sous l'Empire, fut dirigée par Napoléon contre la papauté, ce qui lui valut d'abord d'être emprisonné, puis banni.

Dans une seconde publication, qui porte pour titre: *Reisaanteekeningen van den eximius van de Velde,* M. De Decker a extrait des notes délaissées par ce savant, de curieuses indications sur les divers voyages qu'il fit, soit que contraint par les événements de la fin du XVIIIe siècle, il dut chercher refuge en Allemagne, soit qu'il traversa la France pour accompagner l'évêque de Gand au Concile de Paris. Signalons encore une étude sur la situation financière au XVIIe siècle de la paroisse de Tamise, accompagnée d'explications nombreuses, concernant les ressources et les dépenses

diverses à cette époque des administrations ecclésiastiques du pays de Waes. Ces considérations économiques sont développées dans la brochure intitulée: *Geldelyke toestand eener Waasche prochie in 't midden der XVIIe eeuw.*

On se rappellera encore la violente polémique qui surgit, il y a quelques années, au sujet de l'authenticité des fresques de la Leugemeete. Les principaux auteurs de cette lutte épique ont malheureusement disparu en peu de temps, et aujourd'hui la question peut être envisagée avec plus de calme. La Société des bibliophiles flamands de Gand profite de cette situation, pour faire éditer l'ouvrage dont, dès 1884, elle avait entrepris la publication. Commencé par le baron J. B. Bethune, continué par son fils, le baron Jean Bethune, il vient d'être achevé par M. A. van Werveke. Deux albums contiennent la reproduction des calques exécutés au moment de la découverte, des relevés faits peu après la mise au jour des peintures, des photographies prises, non seulement des fresques, mais de tous les détails architectoniques du bâtiment qui les renfermait. Ce sont de précieux documents qui peuvent servir de base fidèle à l'étude de ces importants monuments iconographiques. Le volume qui accompagne ces albums, résume fidèlement toutes les discussions qui naquirent à la suite de la découverte des peintures, fournit des indications précises sur tous les sujets représentés et sur l'époque pendant laquelle ils furent exécutés. Quoique l'auteur évite de prendre directement part à la discussion, il résulte cependant clairement de l'exposé qu'il fait de la question, que l'authenticité des fresques ne peut être mise en doute, et que leur importance, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie locales, ne saurait être niée.

Le creusement, à Anvers, des nouveaux bassins aura décidément, au point de vue des origines de cette ville, constitué une mine précieuse de documents de premier ordre. M. Hasse qui les a déjà mis à contribution dans diverses publications, dont nous avons successivement rendu compte, les étudie encore une fois à un point de vue spécial, et réussit, grâce à eux, à reconstituer le passé de *la pêche dans la région d'Anvers de la période robenhausienne au moyen âge.* Sans parler des barques qui ont déjà été décrites ailleurs, on a retrouvé de nombreux pesons, des flotteurs,

des soutiens de ligne, des hameçons qui, grâce à l'étude des couches de terrains dans lesquelles ils reposaient, ont pu fournir des indications précieuses au sujet des divers engins et méthodes de pêche utilisés par les habitants des bords de l'Escaut depuis l'époque néolithique, en passant par la période barbare, jusqu'au XIIIe siècle.

Les paticularités de la vie intime de nos ancêtres, sont toujours intéressantes à connaitre. Sous ce rapport, peu de documents rendent plus de service que les inventaires. C'est encore grâce à une pièce de ce genre que nous pouvons aujourd'hui connaitre avec certitude quels étaient *l'argenterie et le mobilier des Hauts échevins de Waes en 1788*. Cet inventaire fut dressé en cette année par Jean-Joseph de Moerman d'Harlebeke, lors de l'entrée en fonctions d'un nouveau concierge du *Landhuis*, et retrouvé récemment aux archives de l'Etat à Gand, par M. Em. Dilis, qui, aujourd'hui, le publie. Notre confrère, dans une seconde brochure, demande: *Où se trouve le manuscrit original de la chronique de Fr. Jos. de Castro?* Il répond à cette question en affirmant qu'il est conservé, non à Bruxelles, mais bien à Gand, et qu'il appartient à M. Robert Schoorman. Toutefois, il n'est pas possible d'affirmer s'il constitue bien une œuvre personnelle de François-Joseph de Castro.

Si je vous dis encore que notre confrère Sir Fordham, dans une nouvelle étude illustrée, continue la série de ses études géographiques en s'occupant cette fois de *the cartography of the provinces of France 1570-1757*, j'aurais pour cette fois achevé ma tâche en vous faisant connaitre les principales publications parvenues à notre bibliothèque, depuis la dernière séance.

25 juillet 1909.

FERNAND DONNET.

Nicolas Maiscocque,

musicien montois du XVIIe siècle.

L'inventaire de la musique appartenant à l'église Sainte-Walburge, à Audenarde, dressé en 1734, mentionne: « L'œuvre de Maiscoque; 9 livres » (1). On trouve également le nom de Maiscocque dans l'inventaire de la musique du jubé de l'église Saint-Sauveur, à Gand, datant de 1754, parmi la liste de la musique imprimée, avec accompagnement instrumental; pas plus que dans le catalogue d'Audenarde, le titre n'est indiqué, mais le nombre des parties est de huit (2).

Aucun musicographe n'avait relevé le nom de ce compositeur avant Robert Eitner, qui le comprit dans son vaste répertoire, d'après le premier de ces inventaires et en ajoutant que le Collegium musicum de Groningue possédait deux œuvres de Maiscocque: *Concordia montensis* (Anvers, 1676) et *Harmonia sacra* (Anvers, 1688) (3).

La Bibliothèque royale a acquis récemment un exemplaire de cette dernière publication, que nous sommes ainsi à même de décrire exactement.

CANTVS PRIMVS. || HARMONIA SACRA || QVINQVE VOCIBVS

(1) E. Van der Straeten. *La Musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle*, t. I (Bruxelles, 1867), p. 212

(2) Id. *Id.*, t. V (Bruxelles, 1880), p. 232.

(3) R. Eitner. *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexicon der Musiker*. t. VI (Leipzig, 1902), p. 282. Eitner renvoie erronément, pour ces titres, à Van der Straeten; cet auteur les a pas donnés.

ET QVINQVE INSTRVMENTIS || CONCERTATA, CVM QVATVOR PARTIBVS SECVNDARIIS. || AVTHORE || NICOLAO MAISCOCQVE || MONTIBVS HANNONIÆ S. ELISABETÆ || MVSICES PRÆFECTO || OPVS TERTIVM. || DICATA || MAGNIFICO ATQVE EXCELLENTISSIMO DOMINO || D. FRANCISCO ANTONIO || DE AGVRTO || MARCHIONI DE CASTANAGA PER VNIVERSVM BELGIVM GVBERNATORI || AC || CAPITANEO GENERALI, &c. || FRANCISCVS ANTONIVS DE AGVRTO TOTIVS BELGII GVBERNATOR || ANAGRAMMA || VT BENIGNVS AC GLADIO INVICTO ORNATVS FORTIS VRBES REGAT || (Vignette gravée sur bois, représentant une femme (sainte Cécile?) jouant de l'orgue, entourée de trois anges, dont deux tiennent des livres de musique, tandis que le troisième fait manœuvrer le soufflet de l'orgue; l'instrument est surmonté d'une fleur de lys).

ANTVERPLÆ, || Apud HENRICVM AERTSSENS, Typographum Musices, sub Signo Montis Parnassi. || Anno M. DC. LXXXVIII. || *Cum speciali Regis Privilegio.* ||

In-fol., 1 f. titre, 1 f. dédicace et 9 ff. de musique, paginés 3-18. Pour la partie de *Bassvs Continvvs,* le titre est identique sauf la première ligne, portant l'indication de la partie; le corps même du volume diffère légèrement: la dédicace est imprimée au verso du titre; ces deux pièces n'occupent ainsi qu'un feuillet, suivi de 11 ff. de musique, paginés 3-24.

[Bruxelles, bibl. royale: II. 91.357.

Cet exemplaire a été offert par l'auteur à la chapelle du collège du Parc à Louvain, comme l'indiquent les mentions manuscrites répétées sur le titre de chacun des cahiers: *Dono Authoris* || *Sacelli Porcensis.*

Nous reproduisons fidèlement le texte de la dédicace au gouverneur général Don Francisco-Antonio de Agurto, marquis de Castañaga:

MONSEIGNEUR,

Il est vray que dans ces concerts je n'y trouve rien digne de V. E. Mais cependant ce petit present ma semblé vous estre propre d'autant qu'il y a peu d'hommes dans le Païs-Bas qui jugent mieux, et se servent plus à propos de la solide Harmonie que V. E. Celle que vous entretenés Monseigneur dans les provinces qui sont con-

fiées à votre conduite incomparable en est un caracter asseuré, cette application, cette prudence, cette force & cette douceur, qui inspire à tout ce grand Corps etendu par touttes les Villes qui en dépendent, cet Esprit qui le fait agir à vostre exemple avec des mouvemens si reguliers pour le service du Roy est une veritable Musique & une Harmonie parfaite aussy bien qu'un avantage singulier que Dieu nous avoit reservé dans les jours qui nous donnoient les aprehensions de nous voir acablez. La Musique est une science lors qu'on la considere dans les Principes & elle est une des plus belles parties de la Mathematique & ainsi inseparable des personnes Illustres: les Mercures les Orphées les Philaromons & tout ce que la Grece a eü d'Auguste l'ont estimée: Salomon le plus grand de touts les Monarques en fit l'ornement de son Palais; j'Encheris la dessus & je dis que Dieu même a sa Musique dans le Ciel, aussy l'Ecclesiastique en son *Chap. 44.* voulant faire l'Eloge des hommes illustres dit qu'ils cherchoient dans leur jeunesse les accords de Musique & Dieu voulant depeindre une Ville Royale en sa desolation, declare que la voix des Musiciens n'y sera plus entendue *Apoc. 18.* c'est ce qui fait connoistre Monseigneur qu'elle est Inseparable des Palais. C'est une Merveille de Lire dans l'Histoire les Prodigieux effets qu'elle à produit sur les Esprits sur les passions & sur les humeurs des Princes; il ne faut que considerer Alexandre qui ne parloit que de sang, ou de Vin, des Travaux de la Guerre, ou des delices de la Paix, que selon les Chants forts ou languissants de sa Musique ordinaire, elle à porté même les vertus sur l'esprit des Prophetes comme sur celuy d'Elizée qui demanda un Musicien pour remettre son Esprit emeu dans le Calme, & pour prononcer ses oracles avec Tranquilité; par ainsi ne vous sera-t-elle pas necessaire Monseigneur? dans la multitude infinie des occupations inseparables d'une si grande charge que le Roy à confiée à V. E. à fin de retenir toute la liberté d'esprit qu'il faut avoir parmy un Ministere si considerable. Voila le blanc ou j'ay reflechis Monseigneur avec un desir que cette Musique en quelque lieu qu'elle se visse, portast votre Nom en teste & qu'elle fut honorée de la protection d'un parfait imitateur des hommes Illustres, elle ne doit pas être estimée Monseigneur de Sa valeur par le public mais parce que V. E. luy servira de Bouclier je luy en fais homage, suppliant qu'il me soit permis de me dire eternellement avec un profond respect.

Monseigneur

De Vostre Ex^ce^

Le tres humble, tres Obeïssant, & très Dedié Serviteur

NICOLAS MAISCOCQUE

Prêtre & Maitre de la Musique à Mons.

La personnalité de Don Francisco-Antonio de Agurto, marquis de Castañaga, est très bien connue; il succéda, en 1685, au marquis de Grana, comme gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, mais tomba en disgrâce à la suite de la reddition de Mons aux Français en 1690; en 1692, il dut remettre le pouvoir à Maximilien-Emmanuel de Bavière (1).

Parmi les publications belges dédiées au marquis de Castañaga, nous pouvons encore citer le recueil de poésies flamandes, consacrées à Notre-Dame de Hal, par Jean Lambrecht (*Wonderen der heylighe stadt Halle*, Bruges, 1682), et le programme du cortège organisé le 30 mai 1688, par les élèves du collège des Jésuites à Bruxelles, à l'occasion du 400e anniversaire de la bataille de Woeringen (*Vier-hondert-jarighen Zeghenprael...*, Bruxelles, 1688).

Signalons aussi les amusants jeux poétiques de Gabriel-Jacques de La Torre sur le nom de Agurto: *Anagrammatophylacium epigrammaticum, acrosticum, seu metamorphosis ana-epigrammatica in qua sub multiplici litterarum metathesi prænominum et nominis Excellentissimi Domini Francisci Antonii de Agurto..., virtutes christianae exhibentur* (Gand, 1687).

L'*Harmonia sacra* comprend deux messes. La première en si bémol majeur, à cinq voix accompagnées de cinq instruments et de ripieno ad libitum, est suivie de cinq motets: *O Clementissime* (alto solo avec cinq instruments); *Quis cordi meo* (alto et basse, avec trois instruments); *O Jesu mi* (à deux voix, *cantus* I et II, et trois instruments); *In hac die* (à quatre voix, cantus, alto, ténor et basse, et trois instruments); *O Lux mundi* (à cinq voix et cinq instruments), — de Litanies de la Vierge (*Litaniæ B. M. Virginis*, à cinq voix et cinq instruments), de deux *Tantum ergo* (à cinq voix et cinq instruments), et d'une *Symphonia* à cinq instruments. La seconde messe, en fa majeur, également à cinq voix et cinq instruments, est suivie d'un *Te Deum* à chanter par l'officiant accompagné de cinq voix, de cinq instruments et de quatre parties secondaires; c'est ce que nous appellerions un *Te Deum* à grand orchestre. Par une particularité singulière, la partie de

(1) Voir la notice de Gachard dans la *Biographie nationale*, t. I (Bruxelles, 1866), col. 130-135.

basse de cette seconde messe est écrite en ré majeur, tandis que la partie de chant l'est en fa majeur; il y a ainsi une tierce de différence. On pouvait l'expliquer peut-être par la nécessité de tenir compte d'un orgue construit à la tierce supérieure, ce qui exigerait une transposition du même intervalle pour ne pas faire chanter les voix trop haut. Mais les parties de la première messe ne présentent pas cette particularité: le chant et la basse continue sont notés dans le même ton.

L'*Harmonia sacra* est la troisième œuvre, *opus tertium*, de Maiscocque. J'ai pu retrouver les titres des deux précédentes, grâce à l'indication d'Eitner (qui cite d'ailleurs lui-même l'*opus 2)* au sujet des œuvres du compositeur, qui se trouvaient au Collège musical de Groningue.

Cette importante institution a cessé d'exister à la fin du XVIIIe siècle et sa bibliothèque a été dispersée (1). Mais le catalogue manuscrit en est conservé aux Archives du royaume, à Groningue.

A la suite d'une demande de renseignements que jé lui avais adressée, mon savant collègue, M. le Dr A.-G. Roos, bibliothécaire de l'Université de Groningue, a bien voulu me communiquer les extraits de ce catalogue, copiés par M. l'archiviste J.-A. Feith, relatifs à Maiscocque.

Dans la première division de l'inventaire, comprenant la musique vocale et instrumentale in-folio, se lit:

1. *Concordia montensis a 1, 2, 3, 4 vel 5 voc. cum instrum. 8 vol. Antwerpiae 1676.*

2. *Harmonia sacra 5 voc. cum instr. 10 vol. Antwerpiae 1688.*

La quatrième division, les *Libri musici in quarto tam vocibus quam instrumentis,* mentionne:

Arca parthenica a 1, 2, 3, 4 vel 5 voc. cum instr. 11 vol. Antwerpiae, 1674.

Nous pouvons donc rétablir ainsi la liste sommaire des œuvres de Maiscocque:

(1) Sur le Collegium musicum de Groningue, voir un article de H.-O. Feith, dans le t. II des *Bijdragen tot de geschiedenis en oudheidkunde, inzonderheid van de provincie Groningen, onder redactie van G. Acker Stratingh, H. O. Feith en W. B. S. Boeles* (Groningue, 1865).

Opus 1 : *Arca parthenica.* Anvers, 1674 ; in-4°.

Opus 2 : *Concordia montensis.* Anvers, 1676 ; in-fol.

Opus 3 : *Harmonia sacra.* Anvers, 1688 ; in-fol.

Aucune des trois publications n'est citée dans l'*Histoire et Bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* d'A. Goovaerts.

Il nous est assez malaisé de juger de leur valeur, au point de vue de la composition, puisque nous ne disposons que de deux parties de l'une d'elles ; mais la lecture de celles-ci permet cependant de conjecturer que le mérite musical de leur auteur ne doit pas dépasser le niveau d'une honorable moyenne, comme la plupart des œuvres belges de la seconde moitié du xviie siècle.

Grâce aux recherches que notre confrère, M. Léopold Devillers, a bien voulu faire dans les archives de l'église Sainte-Elisabeth, conservées aux archives de l'Etat à Mons, nous savons que Nicolas Maiscocque, dont les documents défigurent le nom de diverses manières *(Maïschoppe, Maïscopt)*, fut nommé maître de chant de cette église le 1er octobre 1687, aux appointements de cent quarante livres.

Les comptes de 1688-1690 portent, en effet :

« A maistre Nicolas Maïschoppe, maistre de chant de ladite église, at esté payez pour une année de ses gages escheue le dernier septembre 1688 . . . . . cxl £.

« Audit maitre de chant pour deux années escheues 1689 et 1690 . . . . . iic iiiixx £ ».

Les mêmes comptes nous montrent que le maître de chapelle recevait une gratification de dix livres le jour de la Sainte-Cécile :

« Audit maistre de chant, pour la récréation du jour Ste Cecille, a esté payez pour l'année 1688 . . . . . x £.

« Item, pour 1690-1691 . . . . . xx £ » (1).

Ces articles sont répétés aux comptes des années suivantes jusqu'en 1695. Au f° 42 de ce dernier compte, figure cette note : « Ledit maistre Maïscopt s'est retiré du service de l'église le

(1) Compte Noël 1688-1690, rendu par le receveur Nicolas Hanot, f° XXXIX v°. (Archives de l'Etat, à Mons.)

premier de mars 1694 ». Il fut remplacé par Nicolas Caré ou Karé.

M. Devillers n'est parvenu à trouver la date et le lieu ni de la naissance ni du décès de Maiscocque.

Le nom de l'auteur de l'*Harmonia sacra* est peu commun en Belgique. Il a été porté, au XIXe siècle, par deux autres musiciens, originaires de Tirlemont: Jean-Hubert et Charles-Albert Maiscocq.

Né à Tirlemont, le 12 septembre 1790, Jean-Hubert Maiscocq passa toute sa vie dans sa ville natale, où il était maître de chapelle de l'église Saint-Germain, et où il mourut le 6 octobre 1855. On lui doit de nombreux motets religieux qui ne manquent pas de mérite, et parmi lesquels on remarque sept *Tantum ergo*, pour différentes voix, un *Ave maris stella*, un *Pange lingua*, un *Alma Redemptoris*, un *Ave Regina*; un *Regina Cœli*, un *Salve Regina* un *Ave Maria*, etc. Son frère, Charles-Albert, né à Tirlemont, le 21 mai 1808, s'adonna également à l'étude de la musique. Il devint chef de musique au 3e régiment de chasseurs à pied et composa de nombreux morceaux pour harmonie et fanfares, ainsi qu'un motet: *O sacrum convivium*. Charles-Albert Maiscocq mourut prématurément dans sa ville natale, le 6 juin 1835 (1).

Paul Bergmans.

(1) P.-V. Bets. *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont* (1860-1861), t. II, p. 196-197. — Cf. *Biographie nationale*, t. XIII (Bruxelles, 1894-1895), col. 186.

TABLE DES MATIERES

Séance du 6 juin 1909 . . . . . Page 109
Liste des livres parvenus à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1909 . . . . » 110
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1909, par M. Fernand Donnet. » 114
Nicolas Maiscocque, musicien montois du XVIIe siècle, par M. P. Bergmans . . . . . » 118

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1909

IV

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1909

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT QUATRE FOIS PAR AN.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

Séance solennelle et publique

du dimanche 3 octobre 1909

La séance s'ouvre à 11 heures, dans la salle Leys, en l'hôtel de ville d'Anvers. Un public nombreux occupe toutes les places disponibles.

Sont présents: MM. A. Blomme, *président ;* de Witte, *vice-président ;* Fernand Donnet, *secrétaire ;* Geudens, *trésorier.*

Max Rooses, Hymans, Soil de Moriamé, chanoine van Caster, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., L. Blomme, Stroobant, van der Ouderaa, Kintsschots, Willemsen, Dr van Doorslaer, membres titulaires; Bilmeyer, l'abbé Zech, Casier, Coninckx, chanoine Jansen, Dilis, membres correspondants regnicoles; comte Lair, membre honoraire étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Chauvin, Matthieu, Comhaire, Bergmans, membres titulaires; R. P. Braun, de Swarte, Germain de Maidy, membres correspondants étrangers.

En ouvrant la séance, M. le président Blomme souhaite la bienvenue à tous ceux qui ont répondu si nombreux à l'appel de l'Académie. Il fait part de l'absence de M. Chauvin, qu'un deuil de famille empêche de présenter personnellement la communication qu'il avait préparée.

M. de Behault de Dornon donne lecture d'un travail dans lequel il détaille les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges. M. Stroobant expose la situation

de la Campine anversoise avant le christianisme et fournit des indications sur la population qui l'occupait.

Ces travaux seront imprimés dans le Bulletin, ainsi que celui de M. Chauvin consacré à l'étude du mahométisme en Belgique, dont M. Blomme donne lecture.

Après que le président eut remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de la séance, celle-ci est levée à 12 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le President,
A. BLOMME.

L'étude du mahométisme en Belgique

Le moyen âge a fort mal jugé Mahomet et le mahométisme. C'est qu'il ne le connaissait guère que par les Byzantins, peu bienveillants pour l'islam à cause de la lutte dangereuse et incessante qu'ils menaient contre lui. Par l'Espagne, où le contact était fréquent, il est venu quelques notions plus exactes, qu'on retrouve, par exemple, dans Matthieu Paris (1); mais l'ardeur des guerres que faisaient les Espagnols pour s'affranchir d'un joug détesté, les a poussés plus d'une fois à calomnier leurs adversaires (2). Et quand les chansons de geste s'emparèrent du sujet, la déformation de l'histoire ne connut plus de bornes. Mahomet était, d'après

(1) R. Basset. *La connaissance de l'Islam au moyen âge*, I. Matthieu Paris. Dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 56, pp. 83-86.

(2) Dozy. *Histoire des musulmans d'Espagne*, 1861, t. II, pp. 104 et suiv.

plus d'un texte, un prêtre ou un cardinal, qui, mécontent de ne pas être élu pape, comme on le lui avait promis, fonda, pour se venger, une religion nouvelle et passa bientôt pour Dieu aux yeux de ses sectateurs. Aussi lui érigea-t-on partout des idoles, qu'on emmenait à la guerre sur un char somptueux, comme, au siècle dernier encore, Alfred von Rethel l'a représenté dans l'une des fresques qui ornent l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle. On a peine à comprendre cette invention quand on se rappelle l'horreur des musulmans pour les images, qui aurait dû, semble-t-il, frapper tous ceux qui entraient en contact avec eux.

Mais nous ne sommes pas au bout. Pour faire accepter sa doctrine, Mahomet avait eu recours à la ruse, soit en dressant une colombe à venir picorer dans son oreille, semblant ainsi lui apporter des révélations d'en haut, soit en habituant un taureau à accourir au devant de lui ayant, sur ses cornes, des feuillets du coran. C'était d'ailleurs un brigand et Eustache Deschamps, dans une de ces ballades, lui en fait encore reproche :

> Si fut Mahom homs de povre lignée,
> Larron, mourdreux... (1).

S'étant un jour enivré, on lui attribua le meurtre d'un favori dont ses disciples étaient jaloux et qu'ils avaient mis à mort : de là la défense du vin. Et Mahomet lui-même mourut misérablement, dévoré par des porcs.

Quant à sa doctrine, on ne pouvait manquer de la défigurer aussi. Si, avec quelque apparence de raison, on lui reproche d'avoir établi la polygamie, on l'accuse d'avoir prescrit la polyandrie, ce qui est une pure imagination. Et certains poètes réduisent l'islamisme à deux dogmes : la polygamie et le salut qui est assuré à tous les croyants « au moyen de deux besans dans le poing des morts ». Pour d'autres, qui se rapprochent plus de la vérité, l'islamisme n'est qu'une hérésie du christianisme.

(1) *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, publiées par le marquis Queux de Saint-Hilaire, t, VI, p. 48.

C'est d'Ancona qui a le mieux exposé la légende de Mahomet et il suffira de renvoyer à son travail (1); quant aux idées du moyen âge sur le mahométisme, Gautier (2) et Schröder en ont fait un exact tableau (3).

Dans nos provinces, on n'avait guère l'occasion de s'occuper du mahométisme et nos rapports avec les musulmans ont été, sauf lors des croisades, plutôt rares. Aussi pourrait-on, *à priori*, s'attendre à ne rencontrer chez nous que des échos de ce qui se disait ailleurs. Et c'est ce qui est arrivé.

Mais, chose bien honorable pour nous, dans ce concert où dominent les voix fausses, il se rencontre parfois des savants, surtout des Belges, qui donnent la note juste. C'est que jamais le bon sens ne perd ses droits chez nous. De là, par exemple, ces voyageurs qui, en présence de mondes nouveaux où tout doit leur paraître absurde ou choquant, gardent leur sang-froid et ne songent qu'à observer exactement pour nous redire plus tard avec candeur ce qu'ils ont vu. Tel a été Guillaume de Ruysbroeck dont les modernes font de si grands éloges, le mettant au tout premier rang; tels ont été Clénard, par exemple, et Busbecq. Et cette lignée de grands voyageurs honnêtes se continue jusqu'à nos jours, car il n'y a pas si longtemps qu'est mort de Pruyssenaere.

Cette honnêteté, cette objectivité, on la retrouve chez plus d'un de nos compatriotes au sujet de Mahomet et de sa doctrine. Ne citons que Guillaume de Tripoli et Clénard.

Ce que nous savons de certain au sujet de Guillaume de Tripoli se réduit à fort peu de chose. Prutz (4), qui a publié son *Tractatus de statu Saracenorum*, ne peut nous donner que de rares

(1) Alessandro d'Ancona. — *La leggenda di Maometto in Occidente.* Dans *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XIII, 199-281 (ou Atti della R. Accademia dei Lincei, scienze morali, 1888, 176-227).

(2) *La Chevalerie*, par Léon Gautier. Nouvelle édition, 1883, p. 822.

(3) R. Schröder. *Glaube und Aberglaube in den altfranzösischen Dichtungen. Erlangen.* Verlag von Andreas Deichert, 1886, pp. 153 et suiv.

(4) Prutz. *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, Berlin, 1883, pp. 575 et suiv.

détails et s'il y en a un peu plus chez Touron (1) on est en droit de se demander sur quoi cet auteur fonde ses affirmations. Guillaume est né à Tripoli, d'un père franc; il est entré au couvent des frères prêcheurs de Saint-Jean d'Acre et a écrit son *Tractatus* après le 22 juillet 1273. Il est très probable aussi qu'il accompagna Marco Polo dans la visite qu'il fit, en 1271, au Khan des Tartares.

Son petit livre témoigne d'une connaissance très étendue et étonnamment exacte, pour le temps, de l'histoire des peuples musulmans. Remarquable aussi l'esprit dans lequel il parle de Mahomet et du mahométisme, signalant toujours ce qui rapproche, non ce qui divise. Et cette charité est encore la meilleure tactique, puisque Guillaume nous atteste qu'il a baptisé plus de mille infidèles.

Mais est-il belge? Qu'il soit issu d'une famille chrétienne franque, cela ne peut être douteux. Son nom même de Guillaume, si répandu alors en Belgique, nous permet peut-être de le revendiquer. Si l'on trouve l'argument trop faible, disons au moins qu'il ne nous est pas étranger puisqu'il a écrit son traité à la demande de Thedaldus ou Thibaud, archidiacre de Liége, qui faisait à cette époque un pèlerinage en Terre Sainte et qui devint plus tard pape sous le nom de Grégoire X. Aussi le meilleur manuscrit du *Tractatus* semble bien être celui que conserve l'Université de Liége.

Quant à Clénard, il est, après Raymond Lulle, le premier qui ait songé sérieusement à convertir les musulmans, le premier, peut-être, qui se soit rendu compte des conditions de l'entreprise. Ayant appris l'arabe, il se rendit au Maroc et là, préparant l'œuvre de conversion qu'il méditait, il se mit à étudier avec ardeur la religion et les mœurs des musulmans. Les renseignements assez nombreux que nous donnent ses *Epistolæ* méritent encore l'attention et, en tout cas, frappent par leur objectivité. Mais une mort prématurée (septembre 1542) l'empêcha d'achever son œuvre et, notamment, de fonder à Louvain un véritable collège de propagande (2).

(1) Touron. *Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique*, t. I, pp. 288-291.

(2) Le Brugeois Vasaeus, élève de Clénard, qu'il accompagna en Espagne et qui enseigna les belles-lettres à Braga, à Evora et à Salamanque, où

Ce que Clénard avait rêvé sans pouvoir le réaliser, a été sérieusement préparé par une autre gloire de la Belgique, Vendville, qui fut évêque de Tournai de 1587 à 1592.

Comme nous l'avons dit ailleurs (1), Vendville, dès 1561, avait commencé à élaborer un projet de séminaire oriental, qu'il présenta au pape en 1589.

« D'un esprit aussi clair que Clénard, il voit nettement ce qu'il y a à faire. Frappé, comme lui, de l'absurdité du mahométisme, il croit au succès possible d'une polémique sérieuse. Regrettant l'inertie des catholiques de son temps et leur rappelant l'esprit de martyre dont les protestants ont fait preuve, espérant, d'autre part, dans le dévouement des Belges, il préconise la création de séminaires dans les grands ordres: plus tard on en pourra établir ailleurs.

« Ce qu'il y faut principalement enseigner, ce sont les langues et tout ce qui fera connaître les doctrines et les personnes que l'on aura à combattre. Et rien de plus frappant, sous ce rapport, que de trouver presque à chaque page ces mots, qui deviennent un véritable refrain : « rerum et linguarum cognitio ». Accessoirement, on pourrait enseigner un métier facile, puisque, dans la plupart des états, les missionnaires devront s'introduire sans se faire connaître pour propager peu à peu leurs doctrines et qu'ils n'ont d'autre moyen pour cela que de « sancte fallere ».

« Mais ce qui mérite plus d'attention encore, c'est que Vendville se rend parfaitement compte des nécessités de l'enseignement des langues orientales pour le but qu'il a en vue. Il faut apprendre la langue classique pour lire les documents relatifs à la religion, et la langue vulgaire pour pouvoir parler avec les infidèles. Et

il mourut en 1562, parle du mahométisme avec moins de largeur d'esprit que son maître (*Rerum Hispaniæ memorabilium annales.* Cologne, 1577, pp. 383-384, 400-401, 403, 404-405 et 408-409).

(1) V. Chauvin et A. Roersch. — *Etude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard. (Mém. couronnés de l'Académie royale de Belgique,* collection in-8°, t. LX, pp. 139 et suiv.)

qu'on ne se borne pas à savoir traduire; on doit pouvoir parler et écrire; il convient de prononcer correctement.

» Pour cela, avant tout, qu'on se procure des maîtres indigènes, soit des néophytes originaires des pays à convertir, soit même des captifs. Mais, dira-t-on, ils n'auront pas de méthode. Qu'on leur adjoigne des savants! C'est le système moderne des deux maîtres: un Européen, pour l'enseignement scientifique; un indigène pour la pratique.

» Et il ne faudrait que deux ou trois ans pour aboutir, surtout si on loge les étudiants dans un local fermé, seuls avec leurs maîtres indigènes. Puis, pendant les longues traversées, dans les pays limitrophes, où se trouvent toujours des exilés ou des voyageurs, dans le pays même enfin, ils auront les moyens d'apprendre ce qui leur manquerait encore. »

Sans aucun doute, c'est à cette heureuse initiative de Vendville qu'est due la création ultérieure du Collège de la Propagande, qui a rendu tant de services à l'étude des langues orientales.

Ce serait se faire illusion que de croire que, dans ces temps anciens, on trouvera souvent des personnalités aussi éminentes.

Et d'abord les historiens. Presque tous ils copient, et sans beaucoup de critique. Sigebert de Gembloux ne connaît que Paul Diacre (1); Van Maerlant emprunte à Vincent de Beauvais (2). Jean d'Outremeuse, comme il fallait s'y attendre, est l'écho de la légende (3) et ni A. Thymo (4), ni Mohy du Rondchamps (5) n'ont rien de personnel.

Nos voyageurs valent, en général, beaucoup mieux. Si Lengherand n'a qu'un mot à nous dire (6), Van Ghistele est intéressant; mais son voyage a été rédigé par son chapelain Zeebout, qui était un érudit, avec les qualités, mais aussi les défauts des

(1) V. Chauvin. *Bibliographie des ouvrages arabes*, t. XI, p. 190.
(2) *Ibid.*, p. 176.
(3) *Ibid.*, p. 181.
(4) *Ibid.*, p. 192.
(5) *Ibid.*, p. 179.
(6) *Ibid.*, p. 174.

érudits de ce temps (1). Faut-il citer Cotovic (2) ou Surius (3), qui manque d'impartialité? Stochove (4) a de la valeur et Gonsalès (5) nous frappe par son ton modéré. Et celui que nous avons à citer en dernier lieu, Rotthier (6), est encore celui qui vaut le moins de tous.

Ces rares historiens, ces quelques voyageurs n'ont pas pu répandre beaucoup chez nous la connaissance du mahométisme, et les idées qui régnaient à ce sujet au début du XIXe siècle, venaient plutôt des livres de l'enseignement. Or, avant le moment où des manuels empruntés à la France (Desmichels, Drioux, Duruy) ou ceux de nos compatriotes (Lequarré, Brabant, etc.) ont répandu des notions plus saines, les ouvrages dont on se servait étaient au dessous de toute critique, notamment l'abrégé de l'histoire de l'Eglise par Lhomond ou l'histoire ecclésiastique du P. Loriquet (7).

Donnons la parole au P. Loriquet.

« Au commencement du septième siècle, le démon voulut avoir un empire dont il fût le seul maître ; et comme c'était dans l'Eglise d'Orient que les schismes et les hérésies avaient eu jusqu'alors le plus de succès, ce fut aussi dans cette Eglise que Dieu, par un juste effet de sa colère, lui permit d'exécuter les projets de destruction qu'il méditait. Mahomet fut l'instrument dont se servit l'esprit de mensonge pour faire à la Religion la plaie la plus profonde qu'elle eut encore reçue.

» Cet homme extraordinaire descendait d'Ismaël, fils d'Abraham: il naquit à la Mecque, d'un père païen et d'une mère juive. Ce ne fut qu'à l'âge de quarante ans qu'il commença à faire le prophète et à se dire publiquement l'envoyé de Dieu. Ses concitoyens,

(1) J. DE SAINT-GÉNOIS. *Les voyageurs belges du XIIIe au XIXe siècle*, t. I, pp. 171 et 185.
(2) *Bibliog.*, p. 158.
(3) SAINT-GÉNOIS, t. II, p. 161.
(4) SAINT-GÉNOIS, t. II, p. 113.
(5) SAINT-GÉNOIS, t. II, p. 172.
(6) SAINT-GÉNOIS. t. II, p. 201.
(7) *Bibliog.*, pp. 141-142.

qui le connaissaient pour un débauché, ne crurent point à sa prétendue mission et ils voulurent l'arrêter. Mais Mahomet prit la fuite et se retira à Médine avec quelques partisans qui l'aidèrent à s'emparer de cette ville. La religion qu'il prêchait était un mélange monstrueux de judaïsme, de christianisme et de paganisme. Comme cet imposteur ne savait ni lire ni écrire, il fit rédiger sa doctrine par un moine apostat, et il donna au livre qui la contenait le nom d'*Alcoran*, c'est-à-dire de livre par excellence. Il était sujet à des attaques d'épilepsie, il les fit passer pour des extases occasionnées par les visites de l'ange Gabriel. Quand on lui demandait des miracles pour preuve de sa mission, il disait qu'il n'était pas envoyé pour faire des miracles, mais pour étendre la religion par l'épée. En effet, une troupe de soldats fugitifs et de voleurs s'étant joints à lui, il commença par piller les caravanes, puis il marcha contre la Mecque et la prit. Il soumit ensuite les différentes contrées de l'Arabie, forçant les peuples à embrasser sa nouvelle religion. Ses successeurs continuèrent ses conquêtes et se répandirent comme un torrent dans l'Asie et dans l'Afrique, où ils firent des maux irréparables au Christianisme. »

Inutile de réfuter cette triste élucubration. Mais si la religion mahométane était si monstrueuse, on pouvait, à bon droit, s'inquiéter du salut de ses sectateurs. Et l'on n'y manqua pas. En 1821, le vicaire-général de l'archevêché de Malines, dans un sermon qui fit scandale, assigna aux musulmans un paradis spécial où, avec les enfants morts sans baptême, ils jouiront d'un bonheur naturel. C'était oublier les enseignements de l'Eglise qui déclare sauvés les infidèles si, dans une ignorance invincible à l'égard de la foi, ils conforment leur conduite aux enseignements de leur conscience. Aussi la revue de l'abbé de Foere, le *Spectateur belge*, traita le malheureux vicaire-général avec une dureté incroyable (1).

(1) *Spectateur belge*, t. XIII, pp. 66-70.

Tout récemment le P. Godts a traité les musulmans plus sommairement encore. Leur doctrine est si absurde qu'ils ne peuvent guère avoir

Est-ce cette tempête qui attira l'attention sur le mahométisme? Toujours est-il que, dorénavant, les travaux savants se multiplient chez nous.

Dès 1837, le professeur Möller introduisait en Belgique des notions sérieuses, empruntées aux travaux des Allemands (1) et peut-être Wouters, dans son abrégé d'histoire ecclésiastique (1842) aurait-il dû en profiter un peu plus (2). C'est qu'en pareille matière l'impartialité absolue est bien difficile; ainsi, à Laurent, on pourrait peut-être reprocher trop de bienveillance (3). Quant au travail de Fronville sur le Coran, qui a paru en 1892, dans la *Revue catholique* (4), si on n'y peut méconnaître quelque parti-pris, on doit louer l'étude sérieuse que l'auteur a faite de son sujet; à remarquer ses idées judicieuses sur le fatalisme dont on accuse à tort l'enseignement de Mahomet.

Mais voici un maître. Dans une conférence, deux fois rééditée (5), et intitulée la *Croix et le Croissant*, M. Kurth fait un brillant tableau de la lutte plusieurs fois séculaire entre l'islam et le christianisme. Dans une première période, grâce à l'action de quelques grands papes, trop peu soutenus par les empereurs et les rois, cette lutte gigantesque aboutit au triomphe de Lépante. Mais l'Afrique s'étant convertie au mahométisme, la guerre a déjà recommencé sur ce nouveau terrain et réclame toute notre attention.

Inutile de dire qu'on retrouve dans cette œuvre du savant historien et ses vues profondes et sa forme vivante et éclatante. Conformément à son plan, il ne parle que très accessoirement des doc-

une bonne foi admissible; aussi, rares ceux d'entre eux qui ne sont pas damnés. Moins nombreux encore que les chrétiens, que l'auteur exclut en masse du paradis. (Godts. *De paucitate salvandorum quid docuerunt sancti*. Rollarii Flandrorum, 1899, p. 121).

(1) *Bibliog.*, p. 62.

(2) *Bibliog.*, p. 139.

(3) *Histoire du droit des gens*, t. V, pp. 465 et suiv.

(4) Pp. 254-268, 303-316, 361-378 et 433-452.

(5) D'abord dans le *Magasin littéraire et scientifique* de 1889, n° 5, pp. 453-485 et à part. — Liége, Grandmont-Donders, 1890. — Paris, Bloud.

trines; en passant, il émet une opinion qu'il ne sera pas inutile de commenter. Il s'agit de la guerre sainte (1).

« La domination du musulman sur tous les peuples qui ne professent pas l'islam est une des idées que Mahomet a le plus énergiquement inculquées à ses sectateurs. C'est leur droit en même temps que leur devoir de tenir sous leur sabre toute la tremblante multitude des giaours: leur droit, parce qu'étant les vrais croyants, ils sont supérieurs aux infidèles, et que pour eux, comme pour les juifs charnels, cette supériorité ne peut être que d'ordre matériel; leur devoir, parce que leur domination est elle-même la preuve la plus irréfutable de la vérité de l'Islam. Voilà pourquoi la guerre contre les infidèles est obligatoire et sainte. *Il ne s'agit pas de les convertir à l'Islam*, il s'agit de les lui soumettre et d'en faire des tributaires ou des esclaves. L'Islam est une religion de conquérants et non d'apôtres; le sabre est son principal instrument de propagande, et ses héros ne sont pas des martyrs, mais des soldats ivres de sang. »

Mais les théoriciens du droit musulman sont d'un tout autre avis et les soldats qui se sacrifient, se considèrent comme des martyrs. Ainsi que le dit Möhler dans sa pénétrante étude sur l'Islam et l'Evangile, si les chrétiens ont le droit de réclamer qu'on juge leurs doctrines d'après leur exposé, les musulmans ont aussi droit qu'on leur demande comment ils comprennent leur religion (2). Or, d'après Mâwardi (3), les infidèles qui habitent les pays non musulmans forment deux classes; l'une comprend ceux auxquels l'appel de l'islam est parvenu et qui connaissent le coran; ceux-là, on peut les combattre directement. Mais ceux qui ignorent l'Islam — c'est la seconde classe — ne peuvent être attaqués s'ils n'ont été appelés à l'islam et s'ils n'ont entendu exposer les miracles de la prophétie et les arguments qui peuvent les amener à se conver-

(1) Pp. 10-11 de la première édition.

(2) Dr J. A. Möhler's *Gesammelte Schriften und Aufsätze* Regensburg, 1839, t. I, p. 389.

(3) Edition Enger, Bonn. 1853, p. 61. — S. Keijser. *Mawerdi's publiek en administratief regt van den islam*, 1862, p. 45.

tir; quiconque les attaque avant cela est passible du prix du sang.

Après ce beau travail, nous tombons sur un auteur qu'il vaudrait mieux passer sous silence (1); mais deux écrits, dont il nous reste à parler, nous ramènent à la science la plus sérieuse.

Le premier, ce sont les conférences que le P. Olivier a faites à Liége en 1894 (2). Un spécialiste, en état de puiser à des sources qui ne sont pas accessibles à tous, pourra et devra même ne pas partager toutes les opinions de l'auteur. Mais il se fera un devoir de reconnaître le travail consciencieux et la bienveillance dont ces conférences témoignent hautement.

Plus remarquable encore nous paraît un mémoire que le P. Castelein a publié en 1879 (3).

Avec autant de charité que d'équité, il constate tout d'abord que le mahométan, avec une entière bonne foi, croit trouver dans le mahométisme toutes les conditions de son bonheur. Et, ainsi, implicitement, il tranche la questoin de leur salut, fidèle en cela aux traditions de son ordre, qui cherche ce qui unit et auquel — à tort ou à raison — on a plutôt reproché trop de tendresse pour les infidèles; tels, par exemple, les Chinois.

Dans la vie de Mahomet, l'auteur distingue deux périodes.

D'abord, vers l'âge de quarante ans, il fut saisi de préoccupations religieuses; c'est alors qu'il eut un songe célèbre, qu'il confondit avec une révélation céleste, et où il crut sentir un livre dans son cœur et entendre l'ange Gabriel lui dire: « Je suis Gabriel et vous êtes prophète ». Puis, il crut une autre fois encore percevoir cette voix céleste, qui lui confirmait ses paroles antérieures.

(1) *Histoire de l'islamisme et de l'empire ottoman*, par L. DE LA GARDE DE DIEU (Pseudonyme). Bruxelles, 1892.

(2) *Conférences sur l'histoire de l'Eglise et le développement du dogme aux huit premiers siècles*, données à Liége, par V. L. OLIVIER, S. J. Liége. 1894, pp. 454-491.

(3) *L'islamisme.* Revue générale de juillet 1897, pp. 4-33.

Nous n'avons pu nous procurer l'opuscule suivant, qui n'a pas été mis dans le commerce: Chev. G. HYNDERICK, *Mahomet et les Arabes.* Conférence donnée au Cercle d'escrime, le 24 janvier 1890. Bruxelles, 1890. In-4° lithog.

Mais laissons parler l'auteur.

« C'est à cette vision, nous dit-il, qu'il en appelle sans cesse dans son Coran pour prouver sa mission et, pour le dire en toute franchise, son ton me semble dénoter une conviction réelle. Cette première et décisive inspiration de son rôle de prophète me semble avoir été sincère, mais l'effet naturel de ses méditations et de l'exaltation où il s'était mis. Je dirais volontiers qu'il s'est hypnotisé à force de rêveries ardentes sous ce climat chaud et en face de ces vastes et âpres déserts de l'Arabie.

» Il paraît n'avoir conçu alors d'autre rôle que celui d'un prophète envoyé par Allah pour extirper l'idolâtrie. De là les deux dogmes fondamentaux de l'Islam : « Dieu est Dieu et Mohammed est son prophète. » Il a compris qu'il fallait adorer un seul Dieu, le Dieu d'Ibrahim, des juifs et des chrétiens; aussi promet-il dans plusieurs passages, les passages primitifs et dominants de son Coran, le salut aux juifs et aux chrétiens. Il n'en veut qu'aux idolâtres, et il semble dans tous ces passages limiter sa mission à la destruction des idoles et à la conversion de ces nombreuses tribus arabes, qui, malgré l'exemple des hanyfes et à l'encontre des traditions antiques, pratiquaient la plus grossière idolâtrie.

» On pourrait supposer que Dieu ait découvert ainsi à Mahomet quelques dogmes fondamentaux de la vraie religion, en faisant dépendre le complément de ses connaissances religieuses de sa fidélité et de son humilité. Une ambition humaine, égoïste, fanatique a pu se greffer dans la suite sur une croyance, à l'origine vraie, noble, élevée. »

Et plus loin :

« L'objet de ces méditations dut être Dieu, l'immortalité de l'âme, les récompenses et les châtiments de la vie éternelle, et les vieilles traditions religieuses du judaïsme et du christianisme, qu'il semble n'avoir connues qu'à travers un grand nombre d'altérations. Une foule de passages de son Coran le prouvent...

» S'aidant de ces lambeaux de traditions et de ses réflexions personnelles, il se fit alors sur les principaux articles du credo de l'Islam des convictions fixes, ardentes, tenaces, convictions qu'il a su exprimer en un style chaud et énergique. Tous les passages

du Coran, relatifs aux perfections infinies de Dieu, à l'immortalité de l'âme, aux récompenses et aux peines éternelles de l'autre vie, sont saisissants de sincérité et de beauté. Telles sont, par exemple, sur Dieu la Surate I, introduction simple et sublime du Coran, la S. VI, 94-106 et la S. XIII, dont les versets 1 à 18 sont d'une poésie admirable.

» Il nous plait de le reconnaître, la plus forte conviction de Mahomet a été l'unité de Dieu, et sa plus ferme résolution celle de détruire l'idolâtrie. Aussi dit-il dans plusieurs passages que les chrétiens et les juifs pourront être sauvés... Il loue les chrétiens ainsi que leurs prêtres et leurs moines... Il dit notamment S. III, v. 78: « Nous croyons aux livres saints que Moïse, Jésus et les prophètes ont reçus du Ciel », et il met dans ce même chapitre le Pentateuque, le Livre de la Sagesse et l'Evangile au même rang que le Coran, ce qui rend la réfutation de celui-ci très facile...

» Dans maint passage, il loue Jésus-Christ comme un saint prophète... mais il prétend que ce sont ses disciples, mal inspirés, qui l'ont fait passer pour Dieu. Cette divinité lui a paru inconciliable avec la notion de l'unité divine. Cette erreur a pu être de bonne foi, s'il n'a conçu cette divinité que dans le sens de l'hérésie monophysite, assez répandue en Arabie, laquelle identifiait la nature humaine et la nature divine. Au reste, Mahomet n'était pas métaphysicien.

» Nous admettons aussi que ses descriptions, cent fois renouvelées dans son Coran, d'un enfer avec son feu éternel, sont sincères. Nous croyons même contre le préjugé courant, que dans les descriptions de son paradis, il n'a pas cherché à corrompre les imaginations, mais plutôt à exciter dans les âmes, par des descriptions chaudes et colorées, un vif désir d'un bonheur qu'il représente en général comme éternel et spirituel. Il fait mention, il est vrai, bien que très rarement, dans ces tableaux de « vierges aux yeux noirs, éclatantes comme l'hyacinthe et le corail », mais il s'interdit tout trait voluptueux. On n'a donc pas le droit d'affirmer qu'il a corrompu les musulmans par la promesse d'un paradis avec les plaisirs de la débauche. »

Il est bien digne de remarque que l'illustre cardinal Nicolas de

Cuse a émis, sur le paradis de Mahomet, des considérations du même genre (1).

Mais, dans la seconde période de sa vie, Mahomet ne s'est pas maintenu à cette hauteur et, dès l'âge de cinquante-deux ans, il se livra à une véritable débauche de polygamie, que rien ne saurait justifier. Toutefois, il restait grand encore et son dernier pèlerinage, où il montra encore sa piété, son esprit de justice, son vif sentiment de l'égalité, fut, au jugement de M. Castelein, une des plus mémorables solennités qu'enregistrent les annales de l'humanité.

Quant au mahométisme, nous voudrions reproduire de nombreux passages; mais il nous faut nous borner.

Dans cette religion, on trouve « une doctrine vraiment élevée et puissante sur la nature divine, sur la loi divine et sur la providence divine.

» La nature de Dieu et de ses attributs y est exprimée dans une foule de passages d'une vérité et d'une majesté saisissantes. Mahomet, pour proscrire efficacement toutes les formes de l'idolâtrie et donner à son peuple une haute idée de la nature spirituelle et invisible de Dieu, a interdit toutes les images et représentations symboliques de la divinité. Il a prescrit en l'honneur de Dieu des prières publiques d'une salutaire efficacité, un mois de jeûne et des cérémonies simples et expressives. Cette foi forte et austère en Dieu et cette piété vive et profonde pour l'honorer, se sont maintenues depuis douze siècles, à peu près telles qu'elles étaient aux origines de l'islamisme.

» A une notion pure et élevée sur la nature divine, correspond une notion pure et élevée sur la loi divine. Religion et moralité s'identifient dans le mahométisme d'une manière bien plus complète et plus universelle que dans le confucianisme. Mahomet s'attache toujours à rendre aussi manifeste et aussi éclatant que possible le caractère religieux de son code moral. Confucius a quelque peu voilé le caractère religieux de la morale traditionnelle des Chinois :

(1) *De Pace fidei.* (Nicolai de Cusa... Opera Basilea. 1565, p. 875.)

il y a mêlé du rationalisme ou, du moins, beaucoup de vues humaines. Mahomet n'en rapetisse pas la sanction comme Confucius, qui a insisté surtout sur le bonheur ou le malheur que procure ici-bas la pratique du bien ou du mal. Mahomet en appelle presque toujours à la sanction éternelle : le jour du jugement, le paradis et surtout l'enfer avec ses flammes éternelles, sont présentés sous les traits les plus saisissants, de façon à produire la plus vive impression. Je me suis déjà exprimé plus haut au sujet du caractère sensuel reproché au paradis mahométan, en prouvant que ce caractère a été exagéré.

» Il reste vrai de dire qu'en dehors du christianisme, on ne trouve nulle part les grands stimulants et les grands freins de l'ordre moral présentés avec plus de force et de persuasion.

» Joignez à cette double notion sur la nature divine et sur la loi divine, la mise en vive lumière du grand dogme de la providence divine. Mahomet a su inspirer à ses partisans une confiance et une résignation absolues. Allah apparaît au musulman fidèle comme un protecteur assuré contre tous les périls et tous les ennemis. C'est là le principe de cette vaillance indomptable que les musulmans ont déployée sur mille champs de bataille. Chaque fois qu'ils croient combattre pour une cause sacrée, sous l'étendard du prophète, rien ne les arrête : d'un élan irrésistible à l'attaque, d'une fermeté invincible dans la défense, ils toisent de près la mort, comme si elle ne pouvait rien contre eux...

» Cette religion si puissante par le caractère autoritaire et si élevé de sa doctrine, est puissante également par une qualité toute différente, à savoir son caractère simple, populaire, humain.

» Mahomet a écarté de sa religion toutes les vérités qui dépassent la raison et la nature. Les dogmes élevés mais si mystérieux de la Trinité, de l'Incarnation, de la fin surnaturelle de l'homme, du péché originel, de la Rédemption ainsi que la notion de la grâce sanctifiante et des Sacrements lui sont étrangers. Il n'a fait entrer dans le *credo* musulman que les dogmes de la religion naturelle, en y comprenant celui de la Création, et les interventions miraculeuses de la providence divine dans l'histoire visible du monde et l'histoire invisible des âmes. Il enseigne que Dieu, qui a créé

l'univers, le gouverne tout entier et le fait servir à sa gloire et au salut des âmes; il admet que Dieu éclaire l'esprit, inspire le cœur, change la volonté, mais par une action et pour des fins qui répondent aux aptitudes et aux besoins originels de la nature humaine. Il fait beaucoup intervenir dans le gouvernement du monde et des âmes la doctrine des bons et des mauvais anges, dont le chef est le Chitan, l'ennemi hébraïque. Enfin il admet la pénitence et la possibilité de la conversion pour tous avec pardon de tous les péchés...

» L'islamisme, qui constitue dans ses dogmes fondamentaux, et sauf les points que nous venons d'excepter, le système le plus parfait du déisme, est d'une simplicité saisissante. Cette doctrine domine la raison sans trop l'humilier ni la déconcerter. Elle plonge dans les dernières profondeurs de la conscience et s'élève aux plus hautes cimes de la pensée humaine, sans nous imposer la foi à des mystères fermés à notre raison. Prise sous ses larges aspects, c'est l'idéal d'une religion humaine.

» Cet idéal de religion humaine par ses dogmes fondamentaux, ne l'est évidemment pas par toutes les parties de sa morale: nous le constaterons plus loin. Toutefois, nous ne pouvons nier que l'islamisme n'ait mieux réussi que les autres religions humaines à faire pratiquer par ses partisans plusieurs vertus d'une haute influence sur la civilisation. Telles sont surtout le respect de la propriété, l'honnêteté, la fraternité et la tempérance. »

La puissance politique du mahométisme provient donc en partie de la forte action religieuse qu'il exerce sur les âmes. Le fait qu'il a fondé une théocratie et prescrit le prosélytisme militant et conquérant rendent cette puissance plus énergique encore.

Mais la théocratie engendre le despotisme et c'est ainsi que, chez les musulmans, l'initiative privée, ce grand ressort du progrès, manque complètement. De là la décadence de leurs états, favorisée encore par le fatalisme que le Coran inspire. Plus funeste encore est l'effet de la polygamie et de l'esclavage.

Néanmoins, leur passé n'est pas sans gloire. « Cette civilisation, considérée au point de vue humain et terrestre, a certains caractères élevés et des souvenirs de gloire et de grandeur, qui manifestent

la puissance sociale du principe religieux dont elle s'inspire. Les conquêtes et la marche en avant des musulmans durant environ dix siècles; les monuments magnifiques, quoique d'un style assez uniforme, qu'ils ont élevés à Constantinople, à Bagdad, à Cordoue, à Grenade; l'éclat, bien que passager de leur philosophie, grâce à des maîtres comme Averroès, Avicenne, Avicebron; l'élévation et la fermeté de leurs croyances sur Dieu; leur piété sincère; leur respect de la propriété, la fidélité à leurs vieilles traditions d'honnêteté, de fraternité et de tempérance; leur foi enfin dans leurs destinées jointe à leur confiance dans la protection divine, et les efforts inspirés par cette foi pour continuer à s'étendre en Afrique, aux Indes et en Chine, apparaissent au sociologue comme des titres suffisants, pour leur accorder un des premiers rangs parmi les peuples non-chrétiens. »

Quelques réserves seulement. Si le P. Castelein est un peu trop généreux en leur attribuant Avicebron, qui est un philosophe juif, il ne l'est pas assez sous un autre rapport. Certes, les Arabes n'ont pas beaucoup créé ni inventé; mais ils ont conservé les sciences et si l'on tient compte de ce que presque tout ce que le moyen âge a su lui est arrivé par l'intermédiaire des Arabes et des juifs, on pourrait être tenté de qualifier cette époque de juive et d'arabe, au moins sous certains rapports.

Autre point. Evidemment tant que règneront chez les musulmans l'esclavage et la polygamie — et plus encore la déplorable liberté de la répudiation — ils ne pourront se civiliser complètement. Mais il n'est que juste de remarquer que la polygamie, vieille institution des peuples jeunes, largement pratiquée par David et Salomon, n'a pas été établie par Mahomet: il l'a, bien au contraire, restreinte.

Quant à l'esclavage, si l'on fait abstraction des horreurs de la traite, il faut reconnaître que nulle part l'esclavage n'est plus doux que chez les musulmans; le droit protège les esclaves et facilite leur affranchissement, que la religion conseille avec énergie; l'affranchi peut aspirer à toute position, si élevée qu'elle soit, car là-bas règne le sentiment le plus vif de l'égalité humaine.

M. Castelein examine enfin une dernière question: le mahomé-

tisme n'est-il pas, pour les peuples peu civilisés, une première étape et comme une préparation au christianisme? Avec le cardinal Lavigerie, notre auteur ne le croit pas, à cause de l'attachement invincible du musulman à sa religion et il lui semble que les raisons que donne M. de Castries pour l'opinion contraire ne sont pas concluantes. Peut-être serait-il ébranlé dans sa conviction s'il voyait comment Möhler a défendu, le premier croyons-nous, cette idée généreuse.

Après le beau travail du P. Castelein, nous n'avons plus rien à citer. Pour ne pas abuser davantage de la patience de nos auditeurs, concluons donc d'un mot. Si l'on veut convertir les musulmans, ce qui nous semble fort désirable, il faut avant tout les connaître tels qu'ils sont. Et ceux qui contribuent à ce résultat, comme l'ont fait tant de compatriotes cités par nous, ont bien mérité de l'humanité.

Victor Chauvin.

CHARLES II, ROI D'ANGLETERRE

(Portrait peint par Pierre Nason et gravé par Corneille van Dalen)

Les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges

Avant d'aborder l'objet annoncé par ce titre, il est indispensable, pour la lucidité des faits, de jeter un coup d'œil rapide sur les événements tragiques qui ensanglantèrent les Etats de Charles Ier et précipitèrent la chute définitive de la Maison des Stuart.

Charles Ier monta sur le trône d'Angleterre en 1625. Il se laissa gouverner par le duc de Buckingham, favori de Jacques Ier et protecteur de Van Dyck, qu'il accueillit avec une flatteuse distinction et attacha, sans retour, à la Cour d'Angleterre, où l'illustre élève de Rubens devait encore grandir sa renommée, en peignant le portrait du duc, son protecteur, et un grand nombre de fois ceux du roi, de la reine et de leurs enfants (1).

(1) Charles Ier : à cheval accompagné de son écuyer. Peint vers 1633. Gravé par Baron en 1741 et par P. Lombart (Palais de Sint-James, Londres). — La figure du roi sous trois différents aspects pour servir de

Le roi se rendit impopulaire, dès le début de son règne, en persécutant les presbytériens écossais et les puritains anglais et en attaquant les libertés politiques.

Plus tard, il mit le comble au mécontentement de ses sujets, en disolvant plusieurs parlements qui s'étaient opposés à sa politique antinationale. De 1629 à 1640, il gouverna avec ses ministres Laud et Strafford, multipliant les taxes arbitraires et les actes de despotisme. L'Ecosse ne tarda pas à se révolter: les presbytériens

modèle au buste de Bernini. Gravé par W. Sharp. (Collection royale de Windsor). — A la chasse, 1635, gravé par Rob. Strange (Louvre, Paris). — En armure, profil à gauche, 1636, à la National Gallery, Londres. — En armure, sur un cheval blanc (Prado, Madrid). — Debout en pied en costume de la Jarretière, 1636. Gravé par R. White, 1687, et R. Strange, 1721 (Palais de Windsor). — En pied en costume noir. Gravé par Pierre de Jode (collection Whitehead). — En pied, costume de soie noire (Ken House, Londres). — En armure de guerre, 1638 (Ermitage, Saint-Pétersbourg). — Répétition de l'original détruit dans l'incendie de Whitehall. Gravé par E. Mandel (Musée de Dresde). — A mi-jambes en armure tenant son casque sur les bras. Gravé par Pierre de Jode (Duc de Norfolk, Arundel Castle). — En armure, la main sur un globe de cristal (Duc de Manchester, Kimbolton). — A mi-corps, en armure, de face. Gravé par P. de Jode, A. Lommelin, etc. (Comte de Radmor, Longford Castle). — A mi-jambe en costume noir avec le ruban et l'Étoile de l'Ordre de la Jarretière (Galerie impériale de Vienne). — A mi-corps, en costume de soie noire (Comte Cowper, Panshanger). — A mi-jambe en costume noir (Musée communal de Bellune). — Accompagné de Henriette-Marie, du prince Charles et de la princesse Marie, 1632. Gravé par B. Baron, 1741 (château de Windsor). — Avec Henriette-Marie (Palais Pitti, Florence). — Avec la même, 1634. Gravé par Rol. van Voerst, 1634, et G. Versne (Duc de Grafton, Eerton-Hall, Suffolk). — Equestre, grandeur naturelle (Windsor). — Petit équestre (château de Buckingham).

Henriette-Marie : en pied, en costume de soie blanche. Gravé par P. de Jode le Jeune et G. Versne (Palais de Windsor). — En pied, en soie blanche et chapeau noir, 1633 (Comte Fitz William, Wentworth-House). — En pied, en satin blanc (Duc de Bedford, Woburn Abbey). — En pied, en soie bleue (Blenheim). — Assise, en soie bleue (Duc de Northumberland, Syon House). — Double buste, face et profil à gauche pour le buste de Bernini (Windsor). — Buste de profil à droite, 1639 (Comte de Denbigh, Newkam Paddox). — A mi-corps, en soie cramoisie (Comte Cowper, Paus-

signèrent le fameux « Covenant » en 1640. Charles convoqua alors le « Long parlement » qui fit condamner Strafford à la décapitation en 1641, et dépouilla le monarque de ses principales prérogatives.

Voyant qu'il ne pouvait résister à ses adversaires, le roi quitta Londres en 1642, et, aussitôt, la guerre civile éclata. Les royalistes furent battus, en 1643, à Newbury ; en 1644, à Marston-Moor ; et en 1645, à Naseby. Charles chercha alors un refuge en Ecosse, mais il fut livré aux « Indépendants » dont les principaux chefs, Cromwell, Fairfax, Ludlow, Milton, épurèrent le parlement et firent déclarer le roi coupable de haute trahison. Condamné à mort, il fut décapité devant le palais de Whitehall, le 30 janvier 1649.

Ainsi tomba cette belle tête royale dont Van Dyck avait immortalisé les traits, mais Dieu avait épargné à l'illustre peintre la douleur de connaître cette fin tragique, en le rappelant à Lui dès 1641.

Les Indépendants puisèrent une nouvelle audace dans ce qu'ils disaient être un châtiment. Ils supprimèrent la Chambre des Pairs, proscrivirent la royauté et proclamèrent la république.

Mais l'Irlande et l'Ecosse ne tardèrent pas à s'insurger contre cette nouvelle forme de gouvernement et proclamèrent, en 1651, roi d'Angleterre, sous le nom de Charles II, le prince de Galles, fils aîné de Charles Ier et d'Henriette de France.

hanger). — A mi-corps (Comte de Warwick, Warwick Castle). — A mi-corps, en soie noire (Comte de Radmor, Longford Castle). — A mi-jambe, en soie blanche, gravé par J. L. Raab (Musée de Dresde).

ENFANTS : trois enfants avec un chien, 1635. Gravé par Gaujean et Laguillermie (Turin). — Trois enfants avec deux chiens, 1635. Gravé par J.-C. Le Blon et R. Strange (Windsor). — Cinq enfants avec un grand chien. Gravé par A. Browne, B. Baron et R. Strange (Windsor). — Charles II, enfant debout en pied en armure. Gravé par W. Hollar, 1649 (Prado, Madrid). — Marie, princesse d'Orange, en pied, en satin bleu (Comte de Normanton Somerley). — La même, en pied, 1641. Gravé par W. Faithorne et par C. Van Dalen en buste (Comte de Craven, Combe abbey). — Elisabeth, en buste, en blanc (Duc de Northumberland, Syon House). — Guillaume II prince d'Orange et Marie, fille de Charles Ier, en pied, mai 1641 (Ryksmuseum, Amsterdam). — Nous devons ces listes que l'on trouve difficilement complètes, à l'obligeance de M. René van Bastelaer.

Charles II naquit le 8 juin 1630. Sa jeunesse se passa, heureuse, à la Cour d'Angleterre, où il fut élevé avec sa sœur, la princesse Marie (1) et son frère cadet, Jacques, duc d'York, trio adorable dont le portrait peint par Van Dyck, et qui se trouve au Musée de Turin, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en souligner toute la grâce enfantine et l'éclatante beauté !

Le portrait de Charles II, que nous avons l'honneur de placer sous vos yeux, le représente vers l'âge de 40 ans. Il a été peint par Pierre Nason (2) et gravé par Corneille Van Dalen, junior. C'est d'après un exemplaire de ce dernier qui se trouve à la Section des estampes de la Bibliothèque royale, que nous en avons fait exécuter une photographie.

Revenons aux événements historiques qui amenèrent Charles II dans nos contrées.

Après l'exécution de son père, il se réfugia en Ecosse. Vaincu par Cromwell, à Worcester en 1651, il parvint, après mille difficultés et en se déguisant en matelot, à traverser la Manche sur un petit bateau marchand et vint chercher asile à Paris, auprès de sa mère, Henriette de France, sœur de Louis XIV. Charles sembla, un instant, oublier ses trois royaumes, au milieu des plaisirs de Paris. Le cardinal Mazarin y mit fin en le faisant politiquement chasser de France, au nom de Louis XIV. Il alla fixer sa résidence à Cologne où il resta pendant deux ans. Il se retira ensuite

(1) Elle se maria avec Guillaume II, prince d'Orange. Leur portrait peint par Van Dyck, se trouve au Musée d'Amsterdam.

(2) Peintre de portrait et de nature morte, probablement né vers 1612 à La Haye, selon d'autres à Amsterdam, mort à La Haye avant 1691 et probablement élève de Jean van Ravesteyn. Travaillait encore à Amsterdam en 1638 et déjà à La Haye en 1639. En 1656, il fut l'un des quarante-sept fondateurs de la confrérie *Pictura* à La Haye. Vers 1666, il travailla assez longtemps à la Cour de Berlin. En 1688, il était de nouveau à La Haye et, en 1691, sa femme est mentionnée comme veuve. Ses travaux sont d'un caractère analogue à ceux de ses contemporains, Mierevelt, Moreelse et Ravesteyn, et se rencontrent, en grand nombre, dans les châteaux des anciennes familles hollandaises. En se basant sur l'existence

dans le voisinage de Bruxelles et offrit son alliance au roi d'Espagne qui l'accepta. Il quitta le Brabant pour aller se fixer à Breda.

En 1660, le général Monk, profitant de la lassitude des partis, cassa le parlement et en convoqua un nouveau, auquel il dicta le rappel de Charles (1), qui fut assitôt reconnu roi. Une réaction suivit cette restauration. Les juges de Charles Ier furent suppliciés et les presbytériens persécutés. Charles II, ne voyait dans le pouvoir que le droit de satisfaire ses goûts frivoles, en puisant à pleines mains dans le trésor royal. A bout de ressources pécuniaires, il accepta une pension de Louis XIV et lui vendit Dunkerque et Mordick. La guerre qu'il entreprit, sans succès, contre la Hollande en 1666, n'avait d'autre mobile que la cupidité. Il entra dans la triple alliance contre la France, mais il resta l'allié secret de Louis XIV. Livré au ministère de la Cabale, Charles II fut l'objet de plu-

du portrait de Charles II, on a supposé qu'il était allé en Angleterre, mais il peut aussi avoir peint le roi en Hollande.

Sa signature dans laquelle le P initial du prénom se relie quelquefois à l'N, de façon à simuler un R, a donné lieu à la création d'un second Nason qui, aurait eu comme initiale de prénom: R.-Siret, dans son *Dictionnaire des peintres*, Redgrave et d'autres sont tombés dans cette erreur. (Cfr. Bryan, *Dictionary of Painters and Engravers*. Outre le portrait de Charles II, gravé par C. van Dalen et Sandrart, P. Nason a peint un portrait du Grand électeur, daté de 1667, conservé à Berlin et un portrait de Jean Maurice, prince de Naussau Siegen, gouverneur général au Brésil, conservé à Bruxelles et qui a été gravé par J. Honbrassen pour « *Vaderlansche Historie* » de Wagenaer.

Quant à Corneille van Dalen, junior, qui grava le portrait de Charles II, peint par P. Nason, il fut aussi, avec son père, dessinateur et éditeur, à Amsterdam. Il était issu d'une famille anversoise de peintres de tableaux et de vitraux. Le père de Corneille van Dalen, aussi nommé Corneille, fut baptisé le 16 février 1625 et paraît avoir été l'élève de C. Visscher, selon les uns, de P. Fontmann, selon les autres. Il ne serait pas invraisemblable, dit Alfr. von Wurzback *(Nederlandisches Kunstler-lexicon)* qu'il soit allé en Angleterre. (Renseignements fournis par M. R. van Bastelaer).

(1) Le roi s'embarqua en Hollande. Une gravure de Nicolaus Visscher représente le départ de Charles II pour l'Angleterre. La suscription porte: 't Vertreck van Carolus Stuart de II van de Hollandsche kust tot Scheveningen, na Engelant den 2 Junii anno 1660.

sieurs complots rigoureusement réprimés. Il avait épousé Catherine de Portugal et mourut, sans héritier, en 1685 (1).

Voilà, en abrégé, ce que disent la plupart des historiens, mais ce dont ils ne parlent pas, c'est du séjour prolongé que fit Charles II, à Bruges ! Clarendon est le seul qui fasse mention de ce séjour, pourtant historiquement prouvé ; je traduis de l'anglais les quelques lignes qu'y consacre cet auteur :

« Les Espagnols ne voulurent jamais consentir à ce que Charles II demeurât à Bruxelles, ni à Anvers, ni en aucun autre lieu où le Gouvernement serait tenu d'être instruit de sa résidence, ce que l'honneur du roi d'Espagne ne pouvait pas permettre, à moins qu'il n'y séjournât avec une pompe toute royale, ce qui occasionnerait des frais auxquels s'opposait l'état des finances. Mais les Espagnols firent comprendre à Charles II que s'il voulait se retirer à Bruges et y vivre *incognito* sans qu'on fut obligé de se mettre en frais pour l'y recevoir, ils étaient assurés que les habitants de cette ville auraient pour lui beaucoup d'égards (2). »

Charles II logea à Bruges chez lord Tarah, refugié irlandais dont la mère était flamande. L'évêque de Bruges, Mgr Charles van den Bosch, dit le bibliophile, et le bourgmestre, Marc d'Oñate, lui prodiguaient les témoignages du respect qu'ils portaient à son malheur et le roi s'en montrait d'autant plus reconnaissant qu'il ne pouvait oublier que c'était aussi de Bruges qu'Edouard IV était parti de l'exil, pour monter sur le trône d'Angleterre. « Charles II n'oublia pas l'hospitalité qu'il avait reçue. Il accorda des privilèges commerciaux aux flamands et créa chevalier un bourgeois de Bruges, nommé Raphaël Coots, qui lui avait rendu de grands services pendant son exil » (3).

(1) Dr John Lingard. *Histoire d'Angleterre*, traduite de l'anglais, par le baron de Roujoux, 4e édition, t. III, pp. 506-509. Paris 1845. — Guizot. *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell* (1649-1658). Paris, 1864. — Armand Carrel. *Histoire de la Contre révolution en Angleterre sous Charles II et Jacques II*. Bruxelles, 1844.

(2) Clarendon. *Histoire de la rebellion et des guerres civiles d'Angleterre depuis 1661 jusqu'au rétablissement du roi Charles II.*

(3) Bon Kervyn de Lettenhove. *La Flandre pendant les trois derniers siècles.* Bruges, 1875, pp. 250 et 254. Cet auteur ne parle par des chartes de 1666.

Ce n'est pas Raphaël *Coots*, qui obtint cette faveur, mais Raphaël *Cools* (1). C'était un marchand-bourgeois très riche.

Le roi Charles II, avait trouvé un refuge à Bruges, en la maison dite « Casselberg » (2) voisine des Zeven torren où ses compatriotes faisaient leur exercice de religion. Cette liberté du culte porta ombrage au Conseil de Flandre, qui adressa, le 5 novembre 1657, un monitoire au magistrat; celui-ci y répondit après avoir consulté l'Evêque et voici en quels termes le gouverneur général trancha la question, le 31 décembre suivant :

« Chers et bien amez. Ayant considéré le doubte meu par vostre lettre sur l'exécution des ordres de ceux du Conseil en Flandres, concernant la défence de l'exercice de la religion anglicane en la ville de Bruges, nous vous dirons que si bien lesdicts du Conseil en Flandres ont en ce regard agi selon les placards et loix fondamentales du Pais, néantmoings en attendant que le Roy Monseigneur face en ce subject entendre de plus près sa résolution sur l'advertence que lui avons faict du cas, il se pourra tolérer que ladicte Religion soit exercée en l'hostel du Roy de la Grande Bretagne pour sa personne, ses serviteurs et domesticques, et nuls autres, toutes et quantesfois qu'il lui plaira; bien entendu que durant le temps du dict exercice, il debvra toujours y avoir garde devant ledict hostel, tant de vostre part que celle de l'Evesque, afin d'empescher que personne autre n'y entre, non plus par curiosité que autrement; et aussi afin de calenger et chastier selon les canons et édicts du Pais ceulx qui y seroient clandestinement trouvez; et comme cette tolérance ne regarde que la personne dudict seigneur Roy, nous n'entendons qu'elle puisse avoir lieu lorsqu'il sera absent de la dicte ville; mais es autres lieux de séjour il pourra user de la mesme tolérance et moyennant les mesmes précautions susdictes; et au surplus en tous autres cas qui se pourroient présenter en ceste matière; et aussi pour ce qui regarde le séjour des Anglois

(1) L. Gilliodts-van Severen. *Cartulaire de l'Ancien grand Tonlieu de Bruges*, t. II, p. 233 (1909), cite ce nom.

(2) Elle avait été formée d'une partie détachée de l'hôtel des *Sept Tours*, en 1540. (Voir plus loin).

autres que ceulx de la suite et dépendance dudict seigneur Roy, vous rendrez compte aux dicts du Conseil en Flandres des debvoirs qui vous ont esté enchargez. A tant, etc. (1).

Sur ce, le magistrat prit les mesures de police nécessaires pour éviter tous désordres. On avait demandé des garanties au Roi d'Angleterre, d'enrayer l'exercice *public* du culte protestant; le Roi fit répondre par son chambellan que cet exercice était absolument *privé* et se faisait dans une salle retirée de son palais (2).

D'après la tradition et le « Jaerboek » de la gilde de Saint-Sébastien, à Bruges (3), Charles II habita la Maison des Sept Tours, rue Haute, dont nous donnons ci-contre la photographie, d'après une gravure publiée par Sanderus (4) qui l'accompagne du texte suivant:

« Dumus septiturris generosi viri Domini Ludovici Lopes Gallo, Baronis de Male, etc. Adjacet et Burgo Brugensi ad orientem domus Malenna, quam Septiturrem vocat, et inter Brugensia miracula recenset Damhouderius. Quæ li elegantiam altitudinen et amplitudinem admiremor, à me primo loco nominari poterat. Fertur condita à Boniniis Muelenbecœ Dominis, potente olim apud Flandros, ac opulenta familia. Sacellum habet domesticum et septem turribus conspicua est. Eam nunc, ut Herus inhabitat, vir illustris Ludovicus Lopes Gallo (5), Maleœ Baro, Zizelœ que ac Vormizellœ, et alibi Dominus. »

Gaillard (6) commente ainsi cette vue de l'hôtel des Sept Tours: « Le dessin publié par Sanderus ne peut donner qu'une idée imparfaite de cet hôtel magnifique, un des plus beaux dont nous ait gratifiés le moyen âge. A l'époque où écrivait cet historien, ce bâtiment avait déjà subi de notables changements et les croisées

(1) L. Gilliodts-van Severen, *loc. cit.*, pp. 442 à 447. *Secrete resol.*, fol. 205, nº 2).

(2) *Ibid.*, *Secrete resol.*, fol. 209, n. 3 et 210, n. 1.

(3) Voir plus loin.

(4) *Flandria illustrata*, t II, p. 38 (édition de 1735).

(5) Ainsi nommé parce qu'il portait des coqs dans ses armoiries.

(6) *Revue pittoresque des monuments qui décoraient autrefois la ville de Bruges et qui n'existent plus aujourd'hui*, p 66.

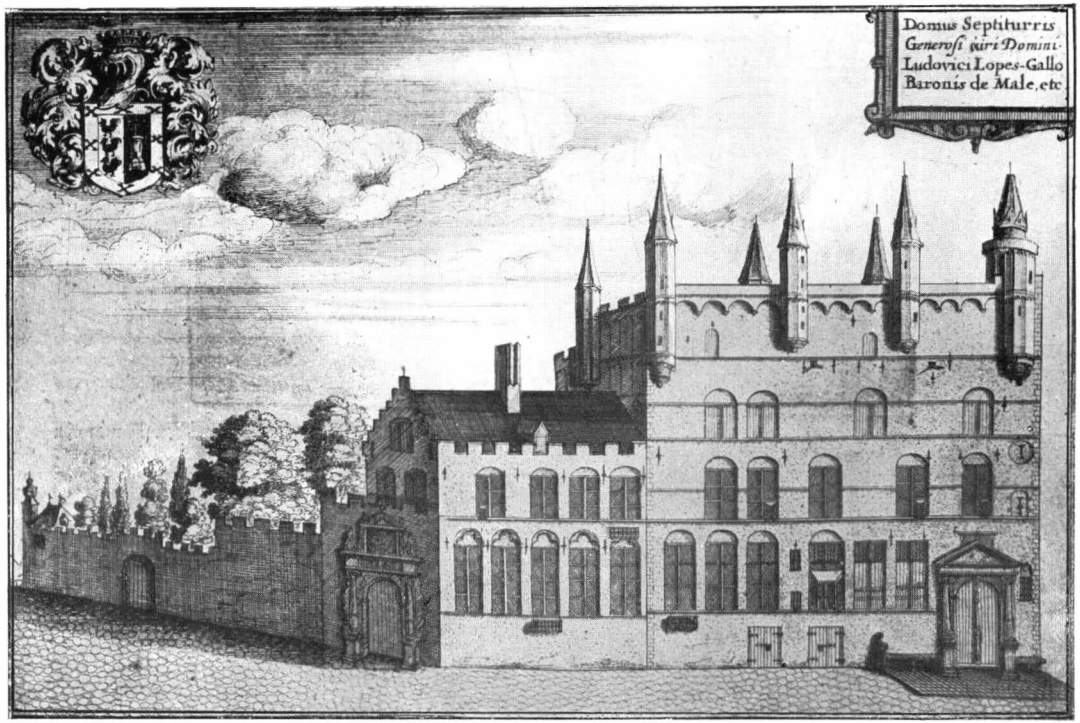

La Maison des Sept Tours, à Bruges, habitée par Charles II.

aussi bien que les portes n'offraient plus aucune trace du style ogival. Les armes qu'on y voyait au-dessus des deux entrées principales, étaient celles du baron van Male. C'est aux seigneurs de Meulebeke qu'est due la construction de cet édifice. Dans le courant du XVIe siècle, cette propriété fut acquise par Messire Louis Lopez de Gallo, seigneur de Male, du Sysseele et de Vormezeele qui en fit longtemps son habitation. En 1717, ce bâtiment subit des modifications importantes; on en forma deux habitations et l'on abattit les tourelles. C'était lui ôter son caractère primitif. Ces maisons situées rue Haute sont actuellement marquées sect. B 2, n°s 6-8 ».

Depuis, on en a, de nouveau, formé un seul bloc, que le gouvernement vient d'acquérir pour y installer l'hôtel du Télégraphe. Ne serait-ce pas une bonne occasion pour reconstituer ce monument historique dans son état primitif et d'y placer une plaque commémorative?

La Maison des Sept Tours est parfaitement représentée sur la carte du panorama de Bruges, gravé, en 1562, par Marc Gérard.

Les archives de la ville de Bruges donnent, au sujet de cette curieuse demeure, les renseignements suivants: « Hoochstraete zuydzyde gaende oostwaert. N° 133. Thuys daer neffens den *Casselberch* (Ch. pup. S. Donat. 1419-1458, fol. 142^v^. N. 2.) pertinet Guillaume Bibau. — N° 134. *Id.* ghenoemt *t' Tuys mette zeventorren* (Ch. pup. S. Nicolas. 1494-1513, fol. 4^v^ n. 5. Wylen *ten sceipstale* Saint-Donat. *Ibid.)* pertinet den heere van Male. — N° 135. *Id.* dhoirs den heere van Quesnoy. (Cette maison et la suivante furent réunies à la précédente en 1654). — N° 136. Touchuys ghenaemt *Calis* de zelve. (Cette maison fut divisée en deux parties qui sont inscrites au fol. 1396) (1).

Huis *Zeven Thorren* modo den Casselberch, Hoostrate. Inv. 485. (L'ancien hôtel des Sept Tours, rue Haute, qui comprenait l'emplacement occupé, de nos jours, par les maisons marquées B. 6

(1) Gilliodts-van Severen. *Les registres des Zestendeelen ou le cadastre de la ville de Bruges de l'année 1580*, p. 99.

et 8 et dont une partie fut convertie en 1540, en brasserie, sous le nom de Casselberch (1).

D'après ce qui précède, on s'expliquera facilement qu'il y ait eu parfois quelque confusion dans les données des historiens brugeois qui disent, les uns, que Charles II logea chez lord Tarah, les autres, qu'il habita la maison des Sept Tours et celle dite « Casselberch ».

Arrivés à Bruges, avec une suite de plus de cent soixante personnages, tout ce monde logea d'abord à « l'hostellerie », tandis que le roi et ses frères furent hébergés chez lord Tarah. Mais, il fallait les installer définitivement tous dans un même immeuble, suffisamment grand pour leur permettre d'y exercer, en commun, le culte anglican. Ces immeubles furent la maison des *Sept Tours*, celle de *Casselberch* (qui était une partie détachée des Sept Tours, en 1540) et celles des héritiers du seigneur du Quesnoy, immeubles qui furent précisément réunis à l'hôtel des Sept Tours, en 1654, époque de l'arrivée du roi d'Angleterre avec sa cour et ses frères, le duc d'York et le duc de Glocester, accompagnés de leurs seigneurs. Nulle autre explication n'est possible.

Le « Casselberch » appartenait, en 1656, aux hoirs François van Haveskerke (2) et celle des Sept Tours, à ceux de Jean Louis Lopez Gallo (3).

Il existe plusieurs autres documents rapportant les faits et gestes du royal exilé dans la ville de Bruges. C'est ainsi que l'on connaît tous les détails de la réception du monarque anglais, à la Gilde impériale et royale des arbalétriers de Saint-Georges, à Bruges. Cet événement est rapporté, en ces termes, dans l'Annuaire de la dite confrérie (4), sous l'année 1656; en voici une traduction du texte flamand :

(1) *Idem. Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, section première *Inventaire des Chartes*, p. 468.

(2) Archives de la ville de Bruges, sect. S. Donatien. nos 1337.

(3) *Ibid*, nos 154 et 155.

(4) *Jaer Boek der Keyzerlyke ende Koninglyke Hoofd Gilde van den edelen ridder Sint-Joris in den oudenhoven binnen de stad Brugge*, etc. *door*

« Charles Second, roi de la Grande-Bretagne, ayant dû abandonner son trône par suite des troubles, est venu fixer sa résidence dans les murs de la ville de Bruges.

» Le 11 juin 1656, cette gilde a tiré l'oiseau d'honneur, en présence de Sa Majesté, de Sa Grandeur Henri duc de Glochester, son frère, accompagnés de beaucoup d'autres nobles personnages tant anglais que du pays, ainsi que des excellents confrères de la gilde.

» Le roi tira le premier et toucha l'oiseau; son frère continua à tirer jusqu'à ce que l'oiseau fut finalement abattu par le sieur Pierre Pruyssenaere, marchand en vin, demeurant au Vieux Bourg.

» L'oiseau d'or fut, avec grand honneur, suspendu au cou du vainqueur par Sa Majesté elle-même, et pour que ce fait fut perpétuellement connu, tant à la gloire et à l'honneur de Pruyssenaere que de ses successeurs et pour animer d'autres confrères à pratiquer cet exercice, le Hooftman, le Stadhouder, le Doyen et le Serment de la gilde résolurent qu'il serait enregistré dans le *Livre particulier* où le Roi et le Prince ont inscrit leurs dons posthumes. L'acte de signature du Roi est conçu comme suit:

» Charles Second par la Grâce de Dieu, Roi de France et de la Grande Bretagne, avons, par la grâce espéciale et pour honorer les Confrères et la Confrairie de Saint-Georges à Bruges, enregistré notre personne et nom en icelle, leur octroyant de notre munificence la somme de mille écus d'or, payable après notre décès, par les Princes nos successeurs, à quoi nous les obligeons par cette présente, notre signature et cachet royal.

» Fait à Bruges, le 6 Août 1656.

CHARLES R. »

Suit l'acte de signature du duc, en ces termes :

« Henri, par la Grâce de Dieu, duc de Glochester, frère de

JOSEPH VAN PRAET, hof-Meester der zelve Gilde. — Brugge MDCCLXXXVI, pp. 118-119. — La Société de tir à l'arbalète Saint-Georges et Saint-Denis dite aussi *Oud-Hof* — dont l'origine remontait au commencement du XIVe siècle — est dissoute depuis 50 ans. Les archives de cette gilde reposent au dépôt communal.

Charles Second, roi de France et de la Grande Bretagne, ayant enregistré notre nom et personne en la Confrérie de Saint-Georges, à Bruges, pour honorer les confrères d'icelle, leurs avons accordé trois cents escus d'or qui se payeront à la dicte Confrérie après notre décès, par nos héritiers, à quoi les obligeons par cette présente, notre signature et cachet de nos armes, à ce apposé le 6 août 1656 à Bruges. » « Henri. »

En 1659, la Gilde de Saint-Georges éleva, dans son local, à Charles II, un beau monument en marbre noir et blanc surmonté des armoiries et de la couronne royale d'Angleterre. Au centre, une guirlande de feuilles de laurier encadrait le buste en marbre blanc du souverain, exécuté par Christophe Dieusart. Le trophée, qui est probablement l'œuvre d'Arnould Pluvier (1), portait au bas, l'inscription :

Caroli II, Dei gratia, Angliæ, Scotiæ et Hibernæ Regi, grata confraternitas sodali suo et Mœcenati monumentum.

Ce monument a été transféré au Musée d'antiquité de Bruges. Il faut encore mentionner un tableau provenant de la gilde de Saint-Georges et qui se trouve actuellement dans le vestibule du Musée Gruuthuse. Il a été peint, en 1671, par Jan Van Meuninexhove et représente une scène qui s'est déroulée en 1656 : Charles II suspendant l'oiseau d'or au cou de Pierre Pruyssenaere, en présence d'Henri duc de Glocester, son frère, et des autres confrères.

Charles II et son frère le duc de Glocester briguèrent aussi l'honneur d'entrer dans la Gilde royale des archers de Saint-Sébastien (arc-à-la-main).

Voici ce que rapporte, à ce sujet, l'Annuaire de la dite Confrérie (2) sous l'année 1656 ; nous traduisons du flamand :

« S. M. Charles II, roi d'Angleterre, s'étant exilé de son royaume,

(1) Voir plus loin au paragraphe consacré au local de la gilde de Saint-Sébastien.

(2) *Jaerboek der Koninklyke Gilde van Sint Sebastiaen, te Brugge* publié par le Docteur De Meyer. Bruges, 1859, pp. 212 à 216. Le Dr De Meyer a assemblé les éléments de ce livre, en compulsant très soigneusement les

vint en 1656, établir sa résidence, à Bruges, dans la maison appelée « des Sept Tours ». Journellement, il venait avec son frère, le duc de Glocester et un grand nombre de seigneurs de sa suite, assister à nos tirs et comme ces illustres étrangers n'étaient pas habitués à tirer à longue distance, notre gilde fit de suite établir deux tirs à courte distance, où ils passaient agréablement les instants qu'ils consacraient à cet exercice.

» La même année, le 25 juin, la gilde tirait l'oiseau avec la plus grande pompe, en présence du roi, de toute sa suite et d'une foule innombrable. L'honneur de la journée échut à Michel Noë. Au bruit des coups des petits canons de la gilde et des acclamations des spectateurs, S. M. Charles II, avec grande amabilité, pendit au cou du vainqueur, la chaine et l'oiseau en argent. Cette fête était très belle et la plus grande joie et cordialité régnaient dans tous les cœurs.

« Sa royale Grandeur le Duc de Glocester signa, le 18 juillet, à titre de confrère de notre gilde et s'engagea à payer comme don posthume la somme de deux cents couronnes d'or; il honora encore, en plus, notre gilde du don d'une flèche en argent dorée ornée entre ses ailes des armes avec la devise des rois d'Angleterre et de l'inscription suivante:

HENRICUS GLOCESTRIÆ DUX, CAROLI II[i]
ANGLIÆ REGIS FRATER, ME S. SEBASTIANI
SODALITIO PREMIUM FIXIT
HAC XVIII JULII MDCLVI NATUS ANNOS XVI. (1)

« Le 3 août de la même année, S. M. le Roi consentit égale-

archives de la dite Société de tir à l'arc-à-la-main. Elle existe toujours et a son local rue des Carmes; c'est un vrai musée des plus intéressants, qui renferme encore neuf antiques petits canons, des orfèvreries, des tableaux anciens, des portraits, etc., etc.

(1) Cette flèche est conservée à la Gilde de Saint-Sébastien, avec un soin jaloux.

ment à se faire inscrire chez nous comme confrère de la gilde et signa, en conséquence, sur le livre spécial, l'engagement d'un don posthume de mille couronnes d'or, comme il appert de la pièce suivante:

« Aujourd'hui, le 3 d'aoust 1656, Charles Second Roy de la Grande Bretagne, France et Irlande, pour faire honneur éternel à la confraternité de S. Sebastiaen, se daigne de se inscrire confrère de la dicte confraternité, et de sa grâce Royale, promet de faire payer après sa mort, la somme de mille escus.

CHARLES R.

» En l'année 1662, la gilde reçut de Mgr Marc Albert d'Oñate, ancien bourgmestre du « brugsche vrye » une lettre de change de 600 livres gros pour le don mortuaire du duc de Glocester. La perte faite sur le change s'éleva à L. 27.14.6 gr. Avec cette somme on fit construire un nouveau local.

» Cette année notre gilde orna ce local du portrait peint du duc de Glocester et d'un buste en marbre blanc du roi Charles II entouré d'un magnifique trophée. Par ces signes visibles nous voulûmes faire connaître nos sentiments de reconnaissance et perpétuer le souvenir de ces deux illustres compagnons.

» On paya pour le portrait 200 florins et pour le buste et le trophée L. 104.17.4 dont à Christophe Dieusart pour le buste L. 58.06.8 et à Arnould Pluvier pour le trophée L. 26.00.0.

» Sur le piedestal du buste, on lit l'inscription suivante:

G. CAROLO II DEI GRATIA R.
ANGLIÆ, SCOTIÆ ET HIBERNIÆ REGI
GRATA CONFRATERNITAS SODALI
SUO ET MECÆNATI MONUMENTUM
P.

Sous le trophée, on lit les vers suivants:

« Siet hier rust Stuwarts beeld, wiens rust eens wierd verdreven
» Door 't ongherust gemoedt van 't duyvels Crom (1) geweldt.
» De rust was hem ontseyt waer hy moest rustigh leven
» En Brugghe gaf de rust aen d'ongherusten heldt » (2).

Enfin, il faut encore mentionner un tableau provenant de la gilde de Saint-Sébastien et qui se trouve actuellement dans le vestibule du Musée Gruuthuse. Il a été peint, en 1671, par Jan van Meuninexhove et représente le banquet offert, en 1656, au roi d'Angleterre et à son frère, à l'occasion de leur entrée dans la confrérie.

Mais indépendamment des éléments qui précèdent, il en est un bien plus éloquent, fourni par Charles II lui-même, alors qu'il était, depuis six ans, monté sur le trône d'Angleterre, c'est le privilège en matière de pêche maritime qu'octroya le monarque à la ville de Bruges, en 1666, en reconnaissance de la sollicitude dont il a été l'objet dans cette ville pendant son exil (3).

Les chartes originales, sur parchemin, qu'il signa, à cette occasion, sont datées, la première, du palais de Westminster, le 10 juillet, et, la seconde, du palais de Whitehall, le 29 août suivant. Elles reposent dans les Archives de la ville de Bruges (4).

Voici ces documents, traduits de l'anglais :

(1) Cromwell.

(2) Ce trophée et ce buste se trouvent toujours au-dessus de la cheminée au local de la gilde de Saint-Sébastien. Ils sont en matériaux semblables à ceux du buste et du trophée de la gilde de Saint-Georges, mais beaucoup plus massifs et plus lourds. Quant au portrait du duc de Glocester cité ci-dessus, il a été peint par J.-V. Rookhorst et il est monté dans un beau cadre sculpté de l'époque, surmonté des armoiries d'Angleterre. Il existe une replique de ce portrait au musée Gruuthuse. C'est probablement l'exemplaire qui a appartenu à la gilde de Saint-Georges.

(3) Archives de la ville de Bruges. *Secrete resol.*, 1666-1674, fol, 2, n. 1 et 17, n. 2.

(4) *Collection des Chartes*, 2e série, Nos 626 et 635. — En copie dans le *Cartulaire Wittenboue*, E, fol. 394vo à 296. — Le texte des deux chartes étant le même, à peu de choses près, nous ne le publions qu'une seule fois, en indiquant les quelques variantes qu'on y trouve.

« Charles II, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., à tous ceux qui les présentes connaîtront ou à qui elles parviendront, Salut!

» Comme parmi toutes les vertus, la munificence est citée comme étant incontestablement la première, puisque non seulement elle produit des bienfaits, mais encore qu'elle est accompagnée de la bienveillance et de la courtoisie, il en résulte que poussés en quelque sorte par les grands services que nous a rendus la très noble et très antique ville de Bruges, et, suivant le penchant de notre cœur, enfin reconnaissant surtout de l'hospitalité que nous avons reçue dans cette cité; dans cette circonstance, marchant sur les traces de nos ancêtres; porté à laisser à la postérité une preuve éclatante de notre gratitude envers cette ville dans laquelle non seulement le Clergé, les Bourgmestre, Conseillers et l'ordre distingué de la Noblesse, mais la cité toute entière n'ont cessé de montrer leur effection à Nous et à nos frères, devenus leurs hôtes, par suite de l'injustice des événements, et que cette affection n'a fait que s'accroître avec le temps, de sorte que le souvenir de tant d'attachement est encore gravé profondément dans notre cœur, voulant transmettre ce souvenir comme une espèce d'héritage à nos successeurs, pour empêcher que l'oubli ingrat d'une si grande bonté ne se glisse dans le cœur de nos descendants, et de plus, comme, expulsé de nos Royaumes, nous avons été tellement réconfortés par une hospitalité généreuse que nous en avons supporté avec plus de résignation les coups de l'infortune, à tous ces titres, jamais nous ne souffrirons que, rétablis dans notre position première, nous soyons notés d'ingratitude. Nous voudrions donc, avec le même empressement que la ville de Bruges précitée (marché autrefois si célèbre entre tous les autres par sa magnificence, son étendue et son éclat) a mis à nous donner des preuves de bienveillance et de générosité, lui montrer notre reconnaissance et contribuer à rendre à cette cité, qui a si bien mérité de notre personne, sa gloire passée et sa splendeur pleine et entière.

» Pour ces motifs, nous avons reçu avec reconnaissance du noble homme et de notre très cher Marc-Albert de Onate, chevalier de

la Toison d'Or, Commissaire de la Flandre pour le Roi Catholique, qui nous a donné des preuves qu'il prend à cœur nos intérêts; et de notre très cher cousin le très illustre Marquis de Castel Rodrigo, Gouverneur de la Belgique et de la Bourgogne, envoyé actuellement auprès de nous pour traiter de la liberté du commerce, le projet, d'abord, et, ensuite, le plan d'un nouveau port et d'un canal nouvellement creusé jusqu'à l'Océan, et pouvant porter des vaisseaux de mer, et heureux de nos anciennes relations avec la ville de Bruges, nous avons l'intention de lui conférer quelques prérogatives venant de nous, qui prouve que nous ne sommes pas ingrats envers elle, donnant et concédant de notre plein pouvoir et de notre autorité royale, pleinement, librement, spontanément, et de notre propre mouvement, comme par ces présentes, pour nous, pour nos héritiers et nos successeurs, nous donnons et concédons que la ville de Bruges prénommée puisse, dans la suite, nonobstant tout empêchement, faire naviguer en liberté, en sureté, cinquante barques de pêcheurs, dans notre mer, sur les côtes et rivages de nos Royaumes, faire le commerce, et aussi prendre les harengs et tous autres poissons quelconques, il sera encore permis aux citoyens de la ville prénommée d'aborder dans nos ports, sur nos rivages et d'entrer dans nos fleuves avec lesdites barques, d'exposer à terre les filets pour être séchés ou raccommodés, d'y chercher un refuge contre les ennemis et les tempêtes, d'acheter au juste prix dans les villes et autres lieux de nos Etats, les objets nécessaires à la vie ou à tout autre usage, d'en revenir et de s'en retirer librement sans qu'ils aient besoin pour ce faire d'aucune autre permission spéciale, sans qu'on leur demande des lettres de sauf-conduit; de telle sorte, cependant, qu'ils viennent munis de lettres du Magistrat de la dite ville de Bruges, délivrées en vertu des présentes, et revêtues du sceau de la ville, lesquelles ils exhiberont à toute occasion. Cependant que les propriétaires des barques aient soin (s'engageant préalablement auprès du Magistrat de la ville par caution légale) de ne pas souffrir ou permettre que leurs propres pêcheurs, matelots ou autres subordonnés chargés de transporter le poisson, dirigent une charge de cette espèce vers des lieux ennemis de notre personne ou de nos royaumes.

» Or, nous voulons, et par ces présentes, que la liberté de pêcher prénommée touchant le nombre de barques indiqué ci-dessus, reste à jamais sauve et intacte, qu'elle soit perpétuellement maintenue par nous, par nos héritiers et nos successeurs, et qu'aucun de nos sujets, de n'importe quel état, autorité, grade ou condition, contrevienne d'une manière quelconque à ces présentes, à cette condition, grâce, faveur et privilège, que nous faisons spontanément (1).

» C'est pourquoi nous mandons et ordonnons à

notre bien-aimé frère, le Duc d'York, notre Grand Amiral de Bretagne

notre Cousin et très cher Conseiller Charles, Duc de Lennox et Richmond, notre Grand Amiral de l'Ecosse

à tous et chacun de nos commandants de flotte, aux capitaines et aux pilotes de nos navires de guerre, aux commandants de nos provinces, villes, citadelles maritimes, aux juges, aux officiers, à tous nos ministres et administrateurs de la Justice, etc., que partout où ils rencontreront les pêcheurs prénommés, dans quelque parage que ce soit, dans le voisinage de nos côtes, dans nos fleuves et nos ports, non seulement ils ne leur fassent aucune injure, mais que même ils les accueillent avec amitié et bienveillance, et qu'en cas de besoin, ils leur portent assistance, que, sans y mettre aucune espèce d'obstacle ou d'opposition, ils garantissent et accor-

(1) On pourrait se demander si Charles II ne profita pas avec empressement de l'occasion qui se présentait de se montrer désagréable à la Hollande, en accordant ce privilège à la ville de Bruges. En effet, la grande pêche du hareng acquit une importance politique durant cette époque par la discussion qui s'éleva entre l'Angleterre et la Hollande à l'occasion de cette pêche sur les côtes d'Ecosse, discussion qui favorisa beaucoup les projets de conquête de la Grande-Bretagne. Les premières difficultés avaient été élevées, en 1608, par le roi Jacques Ier, Charles Ier les renouvela en 1635, Cromwell en 1652; les Hollandais demeurèrent en possession du droit de pêche, mais sous la condition de ne l'exercer qu'à une distance de dix milles des côtes. On était loin de la « portée de canon » pour cette époque!

dent aux mêmes pêcheurs une arrivée et un départ assurés, et le retour dans leur patrie avec leurs barques, leurs poissons et leurs autres effets.

» En plus grande foi de quoi nous avons signé les présentes lettres de notre main Royale et avons ordonné que notre grand sceau

de Bretagne | d'Ecosse

y fut apposé.

» Donné en notre palais de Westminster le dixième jour du mois de juillet | Whitehall le vingt-neuvième jour du mois d'août

de l'an de Grâce 1666, de notre règne le dix-huitième.

» Carolus Rex. »

On s'est posé la question de savoir si les Brugeois avaient profité de ces privilèges et l'on a dû répondre affirmativement, car l'on possède la preuve, dans les Archives de Bruges, que des lettres de mer, conformément aux chartes de Charles II, ont été délivrées de 1667 à 1672 et en 1674, en vertu du Règlement que le magistrat de Bruges prit, en date du 20 mars 1667, concernant les formalités à remplir par les pêcheurs, pour jouir du privilège royal (1). Mais, postérieurement à 1674, on n'en trouve plus de traces. Cette absence d'autorisation semble prouver que l'usage du bénéfice royal a été longtemps interrompu. Mais l'abstention d'un droit qu'on avait déjà exercé serait trop extraordinaire sans qu'elle ne se rattachât à quelques causes majeures ou à certains obstacles, de nature à priver, momentanément, les pêcheurs brugeois, d'un avantage précieux.

Ces causes, l'histoire les fournit.

En effet, dès 1674, nous fûmes enveloppés dans la lutte que Louis XIV, alors l'allié de l'Angleterre, engagea avec les Provinces-Unies et l'Espagne. Les troupes royales inondèrent notre pays, qu'elles ravagèrent d'un bout à l'autre, et, pendant trois

(1) Archives de Bruges. *Registre des Hallegeboden* de 1654 à 1670, fol. 43 à 46.

ans, la Belgique fut occupée militairement par les amis de la Grande Bretagne.

Le traité de Nimègue de 1678, suspendit les hostilités, mais mutila notre territoire au profit de la France, sans mettre fin à la guerre, qui recommença en 1680, avec la même fureur, et nous plongea dans la misère et le découragement.

Du côté de l'Angleterre, les dissensions des Wighs et des Torrys, les fautes de Jacques II, la révolution qu'elles provoquèrent, la chute des Stuarts, l'avènement de Guillaume d'Orange, sont des faits qui prouvent suffisamment, que les temps n'étaient pas favorables à l'exercice de la pêche, même sous le couvert du privilège de Charles II. Ils ne le furent pas davantage, lorsque, par le traité de Ryswick, de 1677, l'Angleterre, prenant rang parmi les grandes puissances de l'Europe, devint le contrepoids de l'Espagne ruinée et de la France épuisée, s'empara en maîtresse souveraine de toutes les mers et chercha d'étendre un commerce sans limites au détriment de toutes les nations rivales.

Les guerres de successions pour le trône d'Espagne, amenèrent de nouveaux désastres sur la Belgique qui tomba aux mains de la coalition; la Hollande, devenue l'alliée de l'Angleterre, n'eut rien tant à cœur, que de détruire les éléments d'une prospérité mourante, mais qui pouvait renaître, et le commerce et l'industrie de nos Provinces tombèrent immolés sous les coups que leur porta la célèbre conférence présidée par Marlborough.

Le Congrès d'Utrecht, de 1711, nous mutila une deuxième fois au profit de la Hollande et de la Prusse; puis intervint le fatal traité de la Barrière, de 1715, qui consomma notre perte, tarissant nos dernières ressources et détruisant notre nationalité.

Les faibles tentatives faites par la Compagnie d'Ostende, pour établir des rapports directs avec les Indes, n'atteignirent pas leur but; cette association même fut supprimée, en 1731, par le traité passé entre l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande qui, fidèles à leurs inimitiés, nous condamnèrent à la neutralité la plus complète.

La coalition qui se forma contre l'Autriche, en 1740, sous Marie-Thérèse, nous fut encore fatale. Les Flandres, envahies par les

armées de Louis XV, et la Belgique, conquise par le maréchal de Saxe, se virent pressurées de tous côtés, puis le traité d'Aix-la-Chapelle, de 1748, non seulement maintint intact celui de la Barrière, mais donna gain de cause aux prétentions de l'Angleterre et de la Hollande, qui demandaient que tout commerce fut interdit aux Belges. Aussi, tous les efforts de la bonne Impératrice se tournèrent-ils vers l'industrie, les arts et les lettres, qu'elle eut le bonheur de relever et de tirer de l'état de dépérissement dans lequel ils étaient tombés. La situation s'aggrava par la guerre de sept ans, en 1757, et devint plus mauvaise encore sous le règne de Joseph II. Un changement de politique intérieure, des innovations hardies, mais radicales et par cela imprudentes, amenèrent des difficultés puis des luttes intestines; l'inimitié avec la Hollande compliqua la crise et la révolution éclata en 1783. L'Angleterre et la Hollande en profitèrent largement au point de vue commercial.

Quand on examine les crises politiques dans lesquelles s'est trouvée la Belgique pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, les guerres incessantes dont elle a été le théâtre; les suites de la dissidence religieuse; la décadence de l'Espagne à laquelle notre pays appartenait; la ligue européenne contre l'Autriche devenue notre suzeraine; la jalousie de la Hollande, notre rivale; le développement rapide du commerce des Provinces-Unies et la chute non moins rapide du nôtre, principalement depuis le traité de la Barrière; lorsqu'on examine surtout les pertes essuyées par Bruges, par la suppression de la Compagnie d'Ostende et le déplacement du grand commerce maritime à Anvers, on n'est pas étonné, que les pêcheurs brugeois n'aient pas été tentés de s'aventurer sur des mers et dans des ports hostiles sinon ennemis.

Quoi d'étonnant qu'au milieu de ces bouleversements continuels, le privilège accordé par Charles Stuart à la ville de Bruges, pour prix de la bienveillante hospitalité qu'elle lui avait donnée, ait été suspendu? Les orages politiques n'avaient pas permis de continuer à utiliser ce bienfait. Les ports anglais n'étaient plus pour nos pêcheurs des ports amis; notre pêche était morte par le fait de la concurrence hollandaise. Il y eut cependant un réveil digne d'être signalé.

En 1789 et 1790, il se forma, à Bruges, une vaste association pour les armements de la pêche et notamment pour celle du hareng sur le littoral de l'Ecosse; elle possédait au delà de vingt chaloupes. Les archives de Bruges ne nous disent pas si ces armements se munissaient d'une lettre de mer rédigée en vertu du règlement découlant des chartes de Charles II, mais il est établi que la pêche se pratiquait dans les baies, les hâvres et le long de la côte d'Ecosse, dans un rayon aujourd'hui réservé et qu'elle se faisait sans aucun obstacle de la part du gouvernement anglais.

La Belgique ayant ensuite été incorporée à la France, alors en hostilité avec l'Angleterre, la marine anglaise s'empara des armements brugeois et la Société fut dissoute.

En 1814, à la conclusion de la paix, un nommé Bernard Serwytens arma deux nouvelles chaloupes de pêche à Bruges. Elles exercèrent la pêche du hareng sur la côte d'Ecosse et ne se munirent d'aucun permis en vertu des chartes de 1666, l'Angleterre ne faisant aucune objection à la libre fréquentation de ses eaux.

Les armements du sieur Serwytens, cessèrent en 1820, parce que le commerce du hareng écossais ne pouvait soutenir la concurrence avec le commerce similaire hollandais, qui, du temps de de la réunion de la Belgique à la Hollande, pouvait se faire librement dans notre pays.

Mais la pêche du hareng fut reprise en 1835, par le sieur Fourny, de Bruges, et, chose curieuse, en 1840, cet armateur prévoyant, peut-être des difficultés avec les autorités maritimes anglaises, se munit d'une copie des chartes de Charles II.

Il avait été bien inspiré, car dès 1849, sur des réclamations adressées au Gouvernement britannique par le bureau des pêches en Ecosse, les pêcheurs de harengs d'Ostende et de Bruges, qui pratiquaient leur industrie sur les côtes écossaises (1), endéans le rayon de trois milles (2) anglais, rencontrèrent des difficultés du

(1) Les pêcheurs d'Ostende n'y avaient aucun droit.

(2) Tous les auteurs qui ont écrit sur le droit public des nations, sont d'accord pour décider que si la mer est la propriété de tous, elle est la propriété des nations dont elle baigne les côtes, en d'autres termes la partie

côté des autorités britanniques. Les démarches du gouvernement belge eurent pour résultat de lever ces difficultés et d'obtenir que pour la campagne de 1849, nos pêcheurs pussent continuer, par tolérance, leurs armements. En même temps, d'autres démarches furent faites pour assurer à nos pêcheurs, d'une manière permanente, l'exercice de cette faculté. Elles restèrent infructueuses.

En 1850 et 1851, nos pêcheurs purent provisoirement continuer leurs opérations sur les côtes d'Ecosse. Le gouvernement anglais avait déclaré, explicitement et officiellement, que cette tolérance expirerait avec l'année 1851. Cette notification formelle subsistait, lorsque des négociations s'ouvrirent au sujet d'une convention de pêche entre la Belgique et la Grande-Bretagne.

Mais, la commune de Bruges avait produit les chartes de 1666 de Charles II, lesquelles, comme nous l'avons vu, garantissaient à perpétuité aux pêcheurs brugeois un privilège important. Le gouvernement belge, qui avait transmis ces chartes au gouvernement britannique, s'efforça, à l'occasion de la convention (1) qui se négociait, de faire convertir en un engagement international la faculté réclamée par les pêcheurs brugeois. Le Cabinet de Londres ne crut point pouvoir adhérer à cette proposition. Il assura, en même temps, qu'il n'était pas dans ses pouvoirs de prononcer sur la validité des chartes de Charles II, cette question étant du ressort des tribunaux. Néanmoins, il consentit à accorder un terme pendant lequel la faculté de pêcher serait conservée comme par le passé, à nos pêcheurs, le gouvernement belge ou les intéressés restant

voisine *(mare proximum)* jusqu'à une distance qui varie, mais qui s'étend pour le moins jusqu'à la portée de canon, est susceptible de propriété privée. (Pleffel. *Principes du droit naturel).*

(1) Elle fut signée le 22 mars 1852 et n'a été conclue que pour servir d'appoint au Traité de commerce et de navigation du 27 octobre 1851. En séance du 10 février 1852, M. Sinave, représentant de Bruges, revendiqua les droits de ses commettants, en invoquant les chartes de Charles II de 1666 et il fut encore question de ces documents au cours de la discussion de la Convention de pêche anglo-belge, en séance de la Chambre du 3 avril 1852.

libres de chercher à faire établir la validité des chartes par la voie légale. La durée du terme fut fixé à un an.

Il est à remarquer que les ports de Bruges et d'Ostende étaient les seuls en Belgique qui armaient alors pour la pêche du hareng; qu'à Bruges, il n'y avait annuellement qu'un seul armement, celui du sieur Fourny prénommé; qu'à Ostende, leur nombre, de 1849 à 1852, avait été de six. Or, le privilège résultant des chartes de Charles II, ne s'applique qu'à la ville de Bruges. Donc, dans l'hypothèse où, le procès ayant eu lieu, les intéressés belges auraient obtenu gain de cause, la faculté de pêcher, dans le rayon réservé, n'aurait été maintenue qu'en faveur des chaloupes de Bruges. On se serait fait illusion de croire qu'il aurait suffi que les chaloupes d'Ostende se fussent faites inscrire et armées au port de Bruges! L'administration britannique connaissait parfaitement le nombre d'armements qui appartenaient respectivement aux deux ports belges.

Dans l'intérêt des pêcheurs brugeois et pour satisfaire au désir exprimé par la Chambre de commerce de Bruges, M. C. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères, invita, en 1851, notre ministre à Londres, Sylvain Van de Weyer, à consulter un avocat anglais et un avocat écossais, tant sur la validité des chartes et sur l'issue probable du procès qu'il s'agissait d'intenter, que sur la marche à suivre. Le gouvernement britannique, de son côté, avait consulté le lord avocat d'Ecosse et l'avocat anglais de la Couronne Le cabinet de Londres ne jugea pas à propos de communiquer au gouvernement belge l'avis de ces jurisconsultes.

L'opinion de l'avocat anglais consulté par Van de Weyer fut, en général, favorable à la cause des pêcheurs brugeois. Il disait entre autres:

« Si les lettres patentes, octroyées en 1666 par Charles II, avaient pour objet d'accorder une exemption, c'est-à-dire, un privilège royal — ce qui constitue une partie des prérogatives de la Couronne — elles seraient nulles, attendu qu'une exemption ne peut être accordée qu'à un individu né sujet de la Couronne. Mais le document peut sortir ses effets comme *licence* ou permission accordée à la ville de Bruges, et comme tel, il a pleine validité. On peut établir la nature d'une semblable licence émanant de la Couronne. En effet; le Lord

Chief Justin Hale dit dans son ouvrage: *De jure maris*: « Le droit de propriété ou de possession du roi sur la mer et le fonds de celle-ci, est principalement prouvé par les faits qui suivent: 1° Le droit primitif de pêcher dans la mer, dans les criques et anses qui en dépendent, appartient à la Couronne, comme le droit de faire pâturer le terrain vague appartient à son propriétaire ou seigneur, ou comme le droit de pêche dans une rivière particulière ou intérieure, appartient au propriétaire de la terre qu'elle traverse. Voici quelques exemples à l'appui de cette assertion, le livre cité en fournit du reste en abondance:

» Le roi accorde aux Hollandais le droit de pêcher *in mari nostra prope Jernemouth.*

» Le roi est donc le propriétaire de ce vaste espace non approprié et en conséquence de son droit de propriété, il possède le droit primaire de pêcher dans la mer, les criques ou golfes qui en dépendent, comme formant une énorme et indivisible propriété de pêche; le droit du public ne pourrait toutefois être restreint sans préjudice pour ce même droit, à l'exception des lieux, criques ou rivières navigables sur lesquels le roi ou quelque sujet particulier a acquis un droit exclusif de la franchise commune. » *(Pat. 22. Edouard I, nombre 6.)*

« Cet extrait prouve quelle est la nature des chartes de 1666; elles concèdent en vertu de la prérogative royale, une licence de pêche dans l'espace vague du roi lequel constitue « la *commune* publique de pêche ».

» On retrouve la même jurisprudence dans le *Digert* du lord chef baron Comyn au mot « prérogative » *(B. 1)*. Et, en conséquence, le roi concède aux hommes de la Zélande une licence qui les autorise à pêcher dans la mer. *(Rol. 170. L. 30.)* Ainsi, le droit de pêche dans toute rivière navigable aussi loin que la mer flue et reflue appartient au roi en vertu de la prérogative. *(2 Rol. 170. D. 56.)*

« Mais chacun peut pêcher dans la mer en vertu du droit commun *(Mod. Ca 73)*. Quoiqu'elle flue sur le terrain d'un autre, les nations étrangères ne peuvent pas pêcher dans les mers britanniques sans la licence du roi ». On ne pouvait invoquer ici que la concession royale est devenue caduque par le « non-user » *(Close Rol. ms. m. 36. Hen. III. Nombres 31 et 32)*. »

L'avocat écossais émit, au contraire, un avis défavorable ; il estime entre autres que la procédure n'aurait pas de chance de succès et que la charte est sans valeur, parce qu'elle constitue une infraction à l'acte du Parlement de 1661, *(Ch. 39)*, par lequel des Sociétés ou Compagnies étaient établies pour exercer la pêche dans les mers, canaux, rivières, lacs et détroits d'Ecosse, et qui, dans ce but, leur concédait des immunités et des privilèges exclusifs. L'acte portait en outre « que personne ne serait admis à jouir des privilèges, libertés et immunités dont il s'agit, hormis les membres des dites Sociétés ou Compagnies ou ceux qui s'y feraient admettre ». Le Roi ne pouvait accorder, sans l'assentiment du Parlement, aucune charte dont les stipulations étaient contraires à ce qui était déterminé par l'acte de 1661.

La charte de 1666, lui semble également attaquable par le motif qu'elle aliène une partie de la propriété de la Couronne. Un usage donnait droit à la Couronne d'Ecosse à ce qu'on appelait l'*Assize herring*, c'est-à-dire une certaine quantité de harengs de chaque barque exerçant la pêche dans les mers d'Ecosse, et l'art. de 1597, *(Ch. 237)*, portait que toute aliénation passée ou future de l'*Assize herring* serait nulle et non avenue.

Ces conclusions suggérèrent des objections très judicieuses : Comment, en 1666, à cinq années d'intervalle, le roi Charles II aurait-il contrevenu à un acte du Parlement de 1661?

On ne peut guère admettre que ni lui, ni ses conseillers n'eussent connaissance de cet acte; et, d'ailleurs, les compagnies privilégiées étaient là pour réclamer, pour revendiquer la jouissance exclusive de leurs immunités résultant d'une mesure parlementaire. Cependant les archives de la ville de Bruges en font foi, des lettres de mer, conformément aux chartes de Charles II, ont été délivrées dans les années qui ont suivi 1666 et rien n'est venu infirmer la validité de ces lettres de mer.

Le roi Charles II, pour prix de l'hospitalité des Brugeois, leur aurait-il fait concession d'un privilège qu'il aurait su être illusoire et de nulle valeur? Cette hypothèse n'est pas plus admissible que la première.

La charte de 1666 est conçue dans des termes tels qu'il ne peut exister de doute à cet égard; l'acte était d'ailleurs d'une trop

grande notoriété pour qu'il pût s'agir d'une concession virtuellement sans effet.

Ces objections ne parvinrent point à modifier l'opinion de l'avocat écossais.

Le gouvernement anglais fit connaître, entre temps, que le délai accordé à nos pêcheurs pour exercer l'industrie endéans les limites prescrites, sur les côtes d'Angleterre et d'Ecosse, ne serait pas prolongé au delà de 1852, sauf toujours le droit laissé aux intéressés de faire établir, par les tribunaux britanniques, la validité des chartes de Charles II.

En conséquence, l'Etat belge se demanda s'il y avait lieu de décider, malgré les doutes que l'on pouvait concevoir quant à l'issue du procès, que l'on en courrait la chance. L'administration communale de Bruges, consultée à cet égard, d'accord avec la Chambre de Commerce et la Commission spéciale de pêche, furent d'avis que le gouvernement belge devait, après avoir épuisé les moyens diplomatiques, intenter le procès et quels qu'en puissent être la conséquence et les frais. Sur ce dernier point, la ville de Bruges ni les intéressés n'entendirent assumer aucune responsabilité. Avant de porter la question devant les tribunaux, l'Etat décida qu'il serait préférable d'attendre les résultats d'une année de pêche sans privilège.

D'après cette résolution, la pêche au hareng, sur la côte d'Ecosse, eut lieu en 1853, d'après les principes du droit commun, c'est-à-dire à trois milles de la dite côte. Il en résulta que, malgré l'énergie des deux armateurs de Bruges et le dévouement de nos pêcheurs, le résultat ne fut pas heureux; tout sembla prouver que la pêche à trois milles de la côte n'offrait pas la même chance de succès que celle exercée entre les bancs et les rochers de l'Ecosse.

Il fut constaté qu'un seul armement à la grande pêche du hareng avait eu lieu en 1854, et encore émanait-il d'Ostende, qui n'avait aucun droit à revendiquer en vertu des clauses des chartes de 1666.

En 1855, il n'y eut plus aucun armement: on pouvait dire, dès lors, que la pêche du hareng avait perdu toute importance en Belgique. On en conclua qu'il n'y avait plus aucun intérêt à poursuivre devant les tribunaux anglais, à des frais très considérables, la reconnaissance des droits des pêcheurs de la ville de Bruges.

Ainsi s'éteignit cette industrie maritime belge, autrefois si florissante.

Léopold II, lors de l'excursion en mer, qui se fit le 4 septembre 1905, à l'occasion des fêtes jubilaires, avait formé le vœu de voir créer, à Ostende, une flottille de chalutiers à vapeur pour la grande pêche du hareng. Des Brugeois s'étaient efforcé de créer dans leur ville, une société nationale dans le même but. Ils faisaient remarquer que, s'il est de nos jours une industrie qui s'impose de plus en plus à notre pays, c'est sans condredit celle de la grande pêche du hareng, en faveur de laquelle militent les raisons suivantes;

« 1° La Belgique est tributaire des pays étrangers pour trois cent millions de harengs par an et cette consommation augmente annuellement dans des proportions considérables;

» 2° La nécessité de faire face à de tels besoins oblige à la création d'une flottille de pêche à vapeur importante, dont les marins arriveraient par la suite, à former un contingent précieux pour l'armement d'une marine marchande.

» Il est hors de doute que les bateaux de pêche à vapeur constituent un progrès important. Grâce à eux, la pêche a pris les caractères d'une industrie moderne. Les bateaux de pêche à vapeur, infiniment moins influencés que les bateaux à voiles par les conditions atmosphériques, les calmes et les vents contraires, peuvent seuls, par la régularité de leur rendement, créer et alimenter un mouvement de transaction assez important pour rendre inévitable le perfectionnement qui s'impose dans les moyens de transport. Ce mouvement s'est déjà dessiné à l'étranger. »

Après avoir fait ressortir l'importance des armements de la pêche à vapeur dans les pays maritimes, ils ajoutent:

« Seule, la Belgique est restée en dehors de ce grand mouvement vers le pêche, alors que sa situation géographique, le caractère intelligent, industrieux et entreprenant de ses habitants, la plaçait, en toute première ligne, pour marcher à grands pas dans cette voie du progrès » (1).

(1) Rapport de MM. Em. van den Abeele et F. Soleil, sur la formation d'une Société nationale à l'effet de créer la grande pêche du hareng et d'autres poissons de mer à Bruges et à Zee-Brugge, 1901.

Il était donné au Prince Albert de faire revivre cette grande industrie maritime pour le plus grand bien de notre pays. Le point de départ de l'œuvre de notre Prince bien-aimé fut hautement humanitaire.

Chaque hiver, on le sait, les tempêtes font de nombreuses victimes parmi notre brave population de pêcheurs. Les orphelins, un moment secourus par des âmes charitables, se voient bientôt abandonnés à leur triste sort. Bien souvent, la misère les pousse à exercer tout autre métier, et voilà autant de marins perdus pour la pêche. Il existait donc une lacune dans l'organisation des œuvres philanthropiques en Belgique!

Le Prince Albert, dont on connait la sollicitude pour nos marins, a comblé cette lacune en fondant en 1905 « l'Œuvre des Pupilles ». C'est un navire-orphelinat pour enfants de pêcheurs et en même temps une école de pupilles de la pêche.

L'utilité de cette fondation est double: elle soulage des infortunes bien intéressantes, celles des jeunes fils de pêcheurs, que la mer a fait orphelins; elle forme de nouvelles et excellentes recrues pour notre pêche nationale.

A tous égards, l'œuvre est belle et grande, et son auteur, en la créant, a été particulièrement bien inspiré (1).

Le nom du navire-orphelinat est l'*Ibis* sous pavillon blanc et bleu, couleurs bavaroises, touchante et délicate attention envers la Princesse Albert. Les orphelins y sont recueillis à partir de 6 ans et restent sur le navire jusqu'à 12 ans. Après avoir été, pendant trois ans, à l'école des mousses de l'Etat, ou sur une chaloupe de pêche reconnue, ils sont repris, vers l'âge de 15 ans, par l'œuvre de l'Ibis pour parfaire leur éducation de marin et de pêcheur, à bord de bateaux de pêche-écoles.

L'œuvre de l'Ibis possède déjà six navires de pêche dont deux, l'*Ibis I* et l'*Ibis II* séjournent à Ostende, et les quatre autres,

(1) *La Belgique maritime et coloniale.* (12e année), 1906, n° 1). — Cfr. Charles Dezuttere. *La grande pêche maritime en Allemagne et en Belgique*, dans *Revue Economique internationale*, 6e année, vol. I, 1909. pp. 525 et ss.

l'*Ibis III*, l'*Ibis IV*, l'*Ibis V* et le *Pionnier I*, naviguent et ont déjà exécuté plusieurs grandes pêches très fructueuses.

Anvers, de son côté, ne voulut pas rester en arrière. Un armement de pêche a été créé, en 1908, dans notre métropole commerciale et a acheté, à Hull, un chalutier à vapeur de 131 pieds de long, 21 de large et 12 de profondeur. C'est actuellement le plus grand chalutier belge; il s'appelle l'*Antwerpenaar*. Il pêche dans la mer du Nord et sur les côtes d'Espagne. D'autres seront encore lancés par notre grande métropole commerciale.

Plusieurs sociétés de pêche aussi verront, sous peu, le jour à Zee-Brugge et à Ostende, et, petit à petit, reviendront pour la Belgique les beaux jours d'autrefois.

Nous pourrons dire alors, comme le grand voyageur Guichardin, en 1567: « La pêche belge est sans rivale dans le monde. » C'est le vœu que je forme pour notre chère patrie.

ARMAND DE BEHAULT DE DORNON.

Anvers le 3 octobre 1909.

La Campine Anversoise avant le Christianisme

La Campine, pauvre et inculte, est le berceau de cette rude race flamande, de ces *barbares* comme les appelent avec mépris les auteurs latins, de ces terribles Franks Saliens qui font trembler la Gaule et font la conquête de l'Empire.

On les a beaucoup colomniés ne le connaissant que par les sources latines de Pline, Dion Cassius, Ammien, Jordanès, etc., et il serait désirable de voir mettre en relief, par un historien flamand, ce que la France doit aux flamands, aux Sicambres, aux Franks Saliens.

C'est ainsi que de nos jours encore Fustel de Coulanges affirme gravement que les Germains n'avaient pas d'annales et déclare que les tombeaux des vallées du Rhin, du Mein et du Danube sont romains, que les Franks n'ont transporté *aucune* de leurs traditions en Gaule, que le chant des Nibelungen remonte tout au plus au IXe siècle, que leurs légendes ont péri! Bref, rien ne subsiste de ces antiques races. Tout au plus peut-on considérer *certaines* dispositions de la loi salique comme d'origine germanique. Mais elle est écrite en latin, ajoute M. de Coulanges et n'est pas même la traduction de textes germaniques. Les sources Scandinaves (les

Eddas) auraient été mises en écrit au XIIe siècle, loin de la germanie, chez des peuples chrétiens. Nous n'avons donc aucun document, ajoute M. Fustel de Coulanges, qui soit germanique et qui date d'avant les invasions. Même Grégoire de Tours ne sait rien de l'existence des Franks et Germanie. Plus loin l'auteur français dit qu'au Ve siècle, les Franks ne sont que des bandes guerrières, n'ayant plus d'institutions « ce sont les restes d'une race » affaiblie(!) qui a été assaillie et vaincue(?) pendant trois siècles » par les Romains » (1).

Voilà un tableau bien poussé au noir de nos anciens Campinois. Encore un peu et M. Fustel nierait jusqu'à l'existance de cette race qui imposa son nom à la France. La vérité est que les barbares, dits germains, avaient des annales. Que les tombelles du Rhin, du Mein, du Danube et nous ajouterons de la Campine, sont les leurs. Que la plupart des traditions et légendes dites gauloises sont d'origine Franke. Que le chant épique des Nibelungen, a une plus haute antiquité que ne le suppose l'historien français. Que presque toutes nos institutions n'ont rien de latin, mais sont d'origine germanique et surtout nordique. Que la loi salique ne peut être déclarée latine parce que écrite en cette langue. Qu'elle a existé oralement à l'orgine en langue Franke, disons flamande. Que les Eddas même, transcrites peut-être au XIIe siècle et malgré de nombreuses interpolations chrétiennes, ont comme la loi Salique, une origine des plus reculées, attendu que les chants primitifs datent de huit à six siècles avant notre ère.

Il est faux d'affirmer que nous ne sommes pas documentés pour écrire l'histoire des Germains antérieurs au Ve siècle. Nous formons le vœu qu'elle soit écrite un jour, sans puiser aux sources latines, par un descendant de ce que M. Fustel appelle les *restes d'une race affaiblie.*

Mais ceci est un hors-d'œuvre et nous abordons notre sujet.

Il résulte des procès-verbaux de fouilles que dans les premiers siècles de notre ère, il existait des établissements romains d'une

(1) FUSTEL DE COULANGES. *Hist. des institutions politiques de l'ancienne France. L'invasion germaine et la fin de l'Empire*, Paris, Hachette, 1891, p. 227.

certaine importance, à Anvers, à Rumpst, à Grobbendonck, à Lierre, à Nylen, à Meerhout. On remarquera qu'ils semblent s'échelonner comme autant de postes stratégiques, le long de l'Escaut, du Rupel et des deux Nèthes. Ils n'ont nullement le caractère de ces riches villas de la Hesbaye ou du pays de Namur. Ce sont des avant-postes dans une contrée ingrate et pauvre et il semble qu'en fait, l'occupation romaine qui avait pour ligne de soutien la voie Bavai-Maestricht se soit arrêtée aux deux Nèthes. Ce qui vient confirmer cette manière de voir, c'est que les trouvailles d'objets romains qui abondent dans toutes les parties du pays, mais surtout le long des diverticula, deviennent des plus rares au nord de la province.

Cette partie de l'ancienne Taxandrie, marécageuse et peu fertile, a passé pendant longtemps comme inhabitée lors de l'occupation Romaine. D'autre part on est d'accord pour y placer le berceau des Francs Saliens dont, chose curieuse, on a trouvé des sépultures un peu partout, sauf en Campine.

Et cependant, une population très dense, ayant pratiqué l'incinération couvre en quelque sorte, vers la même époque, le Nord de la province d'Anvers. Nous retrouvons en grand nombre ses urnes cinéraires à Grobbendonck, Santhoven, Casterlé, Rethy, Moll, Turnhout, Vosselaer, Beersse, Merxplas, Ryckevorsel, Raevels, Weelde, Loenhout, Saint-Léonard, etc., etc. Tout nous fait prévoir que grâce aux étendues de bruyères qui existent encore non défrichées en Campine, on en découvrira dans la plupart des communes, à des endroits qui pourront être déterminés théoriquement. Au cours de ces dix dernières années, nous avons eu l'occasion d'explorer quelques unes des nécropoles à incinération de la Campine anversoise, dont nous nous permettrons de vous exposer les caractères dominants.

Les nécropoles campinoises se trouvent généralement sur un terrain élevé, aux limites des territoires des communes, souvent près d'un cours d'eau et à proximité d'un gué. Elles sont encloses de ces curieuses *wallen*, levées de terre, larges de deux à trois mètres et hautes de un à deux mètres, qui sont communes en Campine, et dont on ignore l'origine. Un ancien chemin, *oude baan* ou *heirbaan*, avoisine le plus souvent la nécropole. Il semble que ces anciens champs de repos et le *lucus* ou bois sacré qui l'avoi-

sinait, aient servi, anciennement, à délimiter les territoires des centaines.

Les tombelles très surbaissées, sont le plus souvent difficiles à distinguer à cause de leur peu d'élévation. L'urne cinéraire se trouve généralement au centre, à fleur de terre. Presque toujours elle est cassée dans le sol et parfois elle a été amputée du col par l'écobuage de la bruyère. Les tombelles sont groupées en longues rangées parallèles, le plus souvent du Nord au Sud et orientées sur le versant Est du terrain, de manière à présenter l'urne funéraire au soleil levant. A Rijckevorsel, par exemple, ces alignements étaient remarquables; ils s'étendaient sur une longueur de plusieurs kilomètres, et si chaque tombelle avait été surmontée d'un menhir, l'aspect de la nécropole aurait été assez semblable aux célèbres alignements de Carnac. Au centre des rangées de tombelles se trouve le plus souvent une colline ou tumulus plus important comme diamètre et comme élévation, qui semble avoir servi au culte. La coupe et la conservation des tombelles nous prouve que le sol de la Campine n'a pas subi de modifications sensibles depuis cette époque lointaine.

Le mobilier funéraire des tombelles campinoises est très pauvre. Il se compose généralement d'une grande urne cinéraire à col droit du type d'Hallstatt et de plusieurs petites urnes qui se trouvent le plus souvent retournées sur les cendres et qui semblent avoir servi aux libations; rarement on découvre dans les cendres les restes, calcinés au feu de l'ustrinum, d'une épingle ou d'un bracelet en bronze. Ces objets se rapprochent de ceux dits de l'âge du bronze. Par contre, à la nécropole de Meir et à Court Sainte-Etienne on a découvert un scramasax en fer. Enfin dans les déblais des nécropoles nous avons récolté des fusaïoles, des molettes de broyeurs, des silex taillés et quelques objets informes en fer, généralement de très petites dimensions. Presque toujours les nécropoles campinoises sont dépourvues d'objets de facture romaine.

En résumé et à les juger d'après leur mobilier funéraire et surtout d'après les urnes grossières, mal cuites et fragiles, il s'agit de populations pauvres, aux mœurs rudes et primitives.

Nous avons toujours eu grand soin de recueillir les légendes qui se racontent aux nécropoles et nous nous sommes aperçus bientôt

que ces légendes étaient sensiblement les mêmes partout. A peine trouve-t-on quelques variantes d'une nécropole à l'autre. Presque toujours les *kabauters* ont habité les tombelles; ils travaillaient la nuit moyennant salaire. C'étaient de petits hommes très adroits et inoffensifs qui se cachaient. Un beau matin ils ont disparu tous ensemble mystérieusement. Régulièrement à proximité nous trouvons une *klokkeven,* mare circulaire où l'imagination populaire dit qu'une cloche est immergée. Le plus souvent il s'agit d'une cloche non baptisée qui aurait été arrachée par le diable du clocher du village et précipitée dans la mare. La nuit de Noël (au solstice d'hiver) la cloche de la *klokkeven* sonne douze coups et remonte à la surface. A ce moment on peut la retirer de l'eau en observant certains rites et en opérant en silence. Une autre légende qui est constante, est celle relative au trésor caché. Tantôt il s'agit d'un trésor de guerre ou du trésor d'un roi, dans d'autres variantes d'argent dérobé. Toujours la version du trésor est accompagnée d'une apparition lumineuse, feu follet, grande lumière ou berger incandescent, *brandende scheeper* ou encore du char de Hellia *(Hellewagen).* Enfin, le loup garou circule dans les environs et est cause que les nécropoles de la Campine sont des endroits que l'on évite à la nuit tombante.

Nous sommes parvenus à expliquer la plupart de ces légendes par la mythologie nordique, mais nous ne pouvons entrer ici dans de grands développements à cet égard. Nous comptons le faire dans une étude spéciale sur la toponymie et les légendes des nécropoles campinoises. Si nous datons nos nécropoles des premiers siècles de l'ère chrétienne et si nous démontrons que les légendes en question et une partie de la toponymie leur sont contemporaines, nous renversons le système de certains mythologues allemands qui ont voulu combattre l'ancienneté des Eddas. C'est à tort que l'on a nié les origines nordiques de quantité de nos croyances populaires. Les légendes recueillies aux nécropoles campinoises, datent matériellement certaines survivances du paganisme, dont l'ancienneté était très discutée.

La toponymie des nécropoles, nettement Frank Salienne, n'est pas moins intéressante.

Partout nous trouvons les mêmes appellations de lieux-dits et

cela dans des localités très éloignées les unes des autres. Mais il y a mieux. L'étude de ces lieux-dits nous a révélé l'existence ancienne de groupements qui comprenaient un lucus ou bois sacré avec chemin d'accès, la nécropole proprement dite, une source ou puits légendaire à vertus curatives, une colline où se réunissait le peuple, un arbre ayant été l'objet d'un culte et possédant des vertus curatives, une colline à sacrifices, un ustrinum, etc.

Nous trouvons presque toujours les urnes aux *Boschoven*, cour au bois. Ailleurs (à Ryckevorsel, à Meir, à Broechem, à Turnhout, etc.) le bois sacré s'appelle *het looi* (le lucus). Le puits légendaire est appelé *klokkeven*, *neckersput*, *doodenput*, *nekkerspoel*. Souvent nous y trouvons des survivances des croyances aux trois nornes. Le lieu de réunion est le *Wetsberg*, colline de la loi à Raevels, *Achtmael*, de Mallum, à Esschen, *Groot Malbergen* et *Klein Malberg*, à Rysbergen, les *Melhoven* à Ryckevorsel ; ailleurs *Meiveld* champ de mai, *Weutsberg*, à Tessenderloo, etc., etc.

Et tout de suite l'esprit évoque les anciennes réunions des peuples germaniques dans les forêts sacrées dont parle Tacite. Et sur le terrain on reconstitue l'orientation du tribunal ou des législateurs vers le soleil levant et on cherche le *butstein* ou pierre expiatoire qui s'élevait à gauche, objectivement, des juges et dont nos perrons sont des survivances. Et l'on comprend aussi pourquoi on trouve si souvent des urnes à proximité des potences comme c'est le cas à Turnhout, à Maeseyk, à Broekhem-lez-Fauquemont, à Cuyck, à Heerlen et ailleurs. Ce n'est pas, comme le suppose Habets, par aversion pour le paganisme, mais bien parce qu'il est conforme à l'antique droit germanique de procéder aux exécutions à proximité du siège de la *vierschaer*.

Il est impressionnant de retrouver au milieu de bruyères incultes, loin de toute habitation, dans un site sauvage, ces groupements toponymiques, ces *Wetsberg*, ces *malberg*, on fut certainement élaborée la loi salique. Et c'est aux dispositions de cette loi que nous avons recours pour découvrir quelques traits de mœurs de ceux qui la rédigèrent. Et à travers les déformations subies par le texte primitif, nous découvrons la race rude et forte des Francs saliens antérieurs au Christianisme. C'est au *malberg* qu'il fut notamment décrété que le *weergeld* d'un Frank serait de 200 sous tandis

que celui d'un Bourgonde, d'un Alleman, d'un Frison, d'un Bavarois, d'un Saxon ne serait que de 160 sous. Quand au Wallon il n'était côté qu'à 100 sous.

A cette époque il n'existait ni ville ni village dans la campine anversoise, mais de nombreuses *Sala* de Franks libres qui aimaient comme le campinois actuel, à habiter avec des serviteurs loin d'autres habitations. Ce n'est qu'après l'introduction du christianisme que semble s'être créé l'assiette des villages actuels, presque toujours à distance des anciens bois sacrés du paganisme.

A quel système répondaient ces groupements, toujours les mêmes? Pourquoi le peuple se réunissait-il près des nécropoles dans les lucus. Cette question encore demande de longs développements. Bornons nous à constater que toute cette organisation civile et ecclésiastique des anciens Franks paraît copiée sur les croyances Nordiques.

Les juges se réunissent sous le chêne sacré comme les Ases siégeaient sous le frêne Yggdrasill, et lorsqu'on suit cette piste on découvre que les *arbres de plaid* sont des repliques de l'Yggdrasill scandinave et que les beffrois de nos hôtels de ville où s'assemblent les échevins et la commune sont des survivances de l'arbre que nous trouvons aux premiers siècles de notre ère aux nécropoles de la Campine. Et on comprend le culte inconscient dont le beffroi continue à être l'objet à travers les âges.

Mais il n'est pas possible de vous exposer ici tous les arguments qui militent en faveur de cette thèse nouvelle qui fait reculer l'origine de nos libertés communales à des époques insoupçonnées. Nous espérons pouvoir y consacrer une étude spéciale.

Disons sommairement que l'établissement des communes ne date pas de nos premières *keures*. Nos communes sont bien plus anciennes. Les *keures* semblent être le *modus vivendi* entre le peuple d'une part et le prince et le clergé d'autre part qui, vers l'époque de la renaissance du droit latin, voulurent imposer celui-ci — à leur profit — aux peuples ayant vécu sous le régime de la loi Salique. Toutes nos luttes communales semblent être nées de la défense des anciennes coutumes germaniques, d'essence essentiellement démocratique, contre le droit latin.

Mais je crains d'abuser de votre patience. Vous m'excuserez en comprenant les joies de l'archéologue qui cherchant une urne ciné-

raire, découvre dans le folklore, dans les groupements toponymiques des aperçus tout nouveaux sur la religion et les institutions de nos ancêtres.

J'ai cherché à vous faire connaître par des résultats de fouilles les a côtés d'un passé plein de grandeur et de puissance.

Seules de patientes investigations nous feront mieux connaître ce que furent ces Franks Saliens, ces ancêtres de la race flamande, ces énergiques guerriers fondateurs de la monarchie française.

L. Stroobant.

Merxplas, octobre 1909.

TABLE DES MATIERES

Séance solennelle et publique du dimanche 3 octobre 1909. Page 125
L'étude du mahométisme en Belgique, par M. Victor Chauvin . . . . . » 127
Les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges (avec planches), par M. Armand de Behault de Dornon. » 145
La Campine anversoise avant le Christianisme, par M. L. Stroobant . . . . . » 175

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

1910

I

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
—
1910

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

1910

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
—
1910

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 DÉCEMBRE 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Hymans, *président.*

Sont présents: MM. Blomme, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn S. J., Dr van Doorslaer, Kintsschots, chanoine Laenen, Stroobant, Matthieu, L. Blomme, vicomte de Ghellinck Vaernewyck et Willemsen.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 1908 est lu et approuvé.

Il y a lieu de procéder à l'élection d'un vice-président, pour remplacer M. A. Blomme, qui devient président annuel.

M. de Witte est proclamé vice-président.

M. Donnet est réélu secrétaire et bibliothécaire.

Les six conseillers faisant partie de la série de 1908: MM. de Ceuleneer, de Witte, Goovaerts, chanoine van Caster, Hymans, vicomte de Ghellinck, sont renommés.

Sont nommés membres honoraires étrangers:

MM. le professeur Dr Julius Muradier, directeur du cabinet royal de numismatique, à Berlin.
Adolphe Venturi, à Rome.
Enlart, directeur du Musée du Trocadéro, à Paris.
P. J. Blok, professeur d'histoire, à Leyde.
Montelius, à Stockholm.
Dr Hager, directeur du Musée national, à Munich.
Marucchi, à Rome.
Mgr. Bulicht, à Spolato.
Chanoine Schutzen, à Cologne.

Sont élus membres correspondants étrangers:

MM. B. W. F. van Riemsdyk, président de l'Oudheidskundig Genootschap, à Amsterdam.

MM. Plunkett, directeur du Musée des sciences et des arts, à Dublin.
Robert Triger, président de la Société du Maine, au Mans.
Marquis de Beauchesne, au Mans.
Comte d'Arlot de Saint-Saud.
R. P. Braun, S. J., à Luxembourg.
F. de Mely, à Paris.
Marquis de Fayolle, à Tocane.
Roger Rodière, à Montreuil s/Mer.
Chanoine Leuridan, à Roubaix.
Baldwin Brown, professeur à l'Université d'Edimbourg.
Paul Vitry, conservateur au Louvre, à Paris.
Juten, directeur de *Taxandria*, à Ginneken.
Olwerda jr, à Leyde.
Dr Leeman, directeur du Musée de Zurich.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
H. HYMANS.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1909

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, R. P. van den Gheyn, chanoine van den Gheyn, Bergmans, L. Blomme, Willemsen, membres titulaires; Heins, abbé Zech, Dilis, Casier, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. le chanoine van Caster, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Saintenoy, Dr van Doorslaer, Comhaire, membres titulaires; Coninckx, membre correspondant regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 juin 1909; il est adopté.

Le président annonce le décès de M. Duvivier, membre correspondant regnicole, mort à Boitsfort, le 3 juillet 1909. Il présente au R. P. van den Gheyn les félicitations de la Compagnie à l'occasion de sa nomination de conservateur en chef de la bibliothèque royale.

Les propositions d'échange, faites par The American philosophical Society de Philadelphie, sont acceptées.

M. Donnet dépose la liste des publications parvenues à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. Bergmans fournit quelques détails au sujet d'une œuvre rare de Nicolas Maiscocque, musicien montois du XVIIIe siècle. Sa communication paraîtra au Bulletin.

M. Heins communique une série de dessins de gâbles ornementés copiés dans les villes de l'ancien Brabant. Il propose une classification, d'après leurs caractères, de ces fragments archéologiques.

L'Académie lui demande, avant de se prononcer, de présenter un travail d'ensemble avec classifications bien déterminées.

M. Dilis donne lecture de la dernière partie de son travail, relatif à l'ancien corps des courtiers d'Anvers. Cette étude sera réservée aux Annales.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
A. BLOMME.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'août à décembre 1909

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Chanoine L. MORILLOT. La source sacrée d'Alesia aux temps païens.
Abbé SESTIER. Allocution prononcée aux funérailles de M. le marquis d'Arces.
A. BLOMME. L'Egyptologie en Belgique.
Jos. BERTHELÉ. Un conflit scolaire au XIVe siècle.
ID. Anciennes cloches municipales de Bordeaux, d'Orléans et d'Amiens.
L. GERMAIN DE MAIDY. Un carreau vernissé aux armoiries du cardinal de Vendôme.
ID. Excursions dans l'histoire de saint Mihiel. II et III.
ID. Images de saint Michel psychopompe sur des tombeaux.
ID. Remarques sur les inscriptions de l'ancien décanat de Dun.
ALPH. DE WITTE. Le graveur Théodore Victor van Berckel.

Paul Bergmans. De l'intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des instruments de musique anciens.

Id. Le collegium musicum fondé à Hasselt au XVIe siècle.

G. Willemsen. Une association industrielle rurale en Flandre au XVIIIe siècle.

Victor Tahon. La métallurgie du fer au pays de Liége, au Luxembourg et dans l'Entre-Sambre et Meuse.

J. E. Jansen. De Oude Kunst in de Kempen.

Paul Bergmans. Nicolas Maiscocque, musicien montois du XVIIe siècle.

Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Août 1909.

A. de Behault de Dornon. Avant-projet de loi sur la conservation des monuments.

Id. Quels sont les produits actuellement connus des célèbres fondeurs de cuivre Grognart?

Georgius Appel. De precationum romanorum sermone.

Guilelmus Michel. De fabularum graecarum argumentis metricis.

Karl Neundörfer. De ältere deutsche liberalismus und der trennung von Staat und Kirche.

Guilielmus Friedrich. De Senecae libro qui inscribitur de constantia sapientis.

Carl Brück. De Ovidio scholasticarum declamationum imitatore.

Joannes Hinrichs. De operariorum cantilenis graecis.

Hans Grumblat. Uber einige urkunden Friedrichs II für den Deutschen Orden.

Ludwig Hensel. Weissagungen in der almandrinischen poesie.

Alphonse de Witte. Un jeton inédit des receveurs de Bruxelles.

Julius Henderhoff. Johann Friedrich Beuzeuberg der erste rheinische liberale.

Georges Hasse. Les crânes néolithiques robeichausiens d'Anvers.

Id. Les fers à cheval de la fin du XVIe siècle trouvés à Anvers.

Id. Les chiens et les loups primitifs de la région d'Anvers.

Id. Un marsupial dans l'argile de Boom.

Victor Chauvin. L'étude du mahométisme en Belgique.
Auguste Vincent. Tables du Cercle archéologique de Termonde.
Joseph Braun, S. J. Die Kirchenbauten der Deutschen Jesuiten. II.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 11e année. Nos 8, 9, 10 et 11.
Id. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.
47e année. Nos 5, 6, 7 et 8.
Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome XX.
2e, 3e et 4e fasc.
Id. Bulletin. IVe série. Tome XXIII. Nos 6, 7 et 8.
Id. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Bulletin 1909. Nos 4, 5, 6, 7 et 8.
Mémoires. Coll. in-8°. 2e série. Tome V.
Id. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 33e année. Nos 3 et 4.
Id. Société d'Archéologie de Bruxelles.
Annales. Tome XXIII. Liv. 1 et 2.
Id. Revue belge de numismatique.
65e année. 4e livr.
Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Juni, Juli, Augustus, September, October 1909.
Nivelles. Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
Annales. Tome IX. 2e livr.
Liége. Wallonia. XVIIe année. Nos 7, 8, 9, 10 et 11.
Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
3e série. Tome V. 3e livr.
Liége. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 8e année. Nos 8, 9, 10 et 11.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
13e année. Nos 7, 8, 9 et 10.
TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen. Taxandria.
Gedenkschriften. 6e jaarg. Nr 2.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Inventaire archéologique. Fasc. XLVIII et XLIX.
Annales. Tome IX. 2e fasc.
Bulletin. 17 année. No 7.
LIÉGE. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liége.
4e année. Nos 7, 8, 9 et 10.
Bulletin. Tome XXXVIII. 2e fasc.
BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LIX. 3e fasc.
TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundigen kring.
Hagelands gedenkschriften. 1908. 1e afl. 1909. 1e afl.
BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken.
Tijdschrift. 1900. III.
ANVERS. Antwerpsch archievenblad. XXVe deel. 3e afl.
ARLON. Institut archéologique du Luxembourg.
Annales. Tome XLIV.
TERMONDE. Cercle archéologique.
Annales. 2e série. Tome XIII. 2e livr.
TONGRES. Société scientifique et littéraire du Limbourg.
Bulletin. Tome XXVIII.
AMSTERDAM. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Verslagen en mededeelingen. 4e reeks. 9e deel.
Verhandelingen. Afdeeling letterkunde. Deel X. November.
Jaarboek 1908.
Prijsvers.
PARIS. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CVXI. 1e, 2e, 3e, 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXVII. 7e, 8e, 9e, 10e et 11e livr.
ID. Bulletin monumental.
Vol. 73. Nos 1 et 2.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 2e trim. 1909.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 21e année. Nos 7 et 8. VII.

ID. Musée Guimet.
Revue de l'histoire des religions. Tome LVIII. Nos 1 et 3.
Annales. Tome XXV.

ID. Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Année 1907.
Bulletin archéologique. Année 1908. 3e livr.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1909. Nos 6, 7 et 8.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
10e année. Nos 56 et 57.

PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVI. 4e et 5e livr.

ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1909. 1 et 2.

AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
Mémoires. Tome XIX.
Séance publique 1908.

ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Précis analytique des travaux. 1907-1908.

ANGERS. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Mémoires. 5e série. Tome XI.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 58e année. 1r fasc.

NANCY. Société d'archéologie lorraine.
Mémoires. Tome LVIII.

SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XXIXe vol. 2e livr.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LVIII. 2e livr.

MACON. Académie des arts, sciences, belles-lettres et agriculture.
Annales. 3e série. Tome XII.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. N° 192.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1908. 4e trim.
ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.
Mémoires. Tome XXXIX.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
Bulletin. N° 38.
CHAMBÉRY. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XLVI.
MONTPELLIER. Société archéologique.
Mémoires. 2e série. Tome IV. 1r fasc.
ARRAS. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
Mémoires. Tome III. 1e livr.
Bulletin. Tome III. 6 et 7e livr.
Epigraphie. Tome IV. fasc. 3. Tome V. fasc. 7. Tome VI. fasc. 1. Canton de Lens. Supplément.
Statistique monumentale. Tome III. 4e livr.
DUBLIN. Royal irish academy.
Proceedings. Vol. XXVII. Sect. C. Nos 14-18.
CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society.
Proceedings. Nos LIII & LIV. List of members. Laws. List of publications.
LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological Journal. Juny September 1909.
ID. Royal historical Society. Transactions. 3d series. Vol. III.
STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der Wissenschaften, des ackerbaues und der Künste im unter Elsass. Monatsbericht. XLIII. band. Heft 3.
HALLE. Thuringisch Sachsischen geschichts und altertums vereins.
Neue mitteilungen. B. XXIV. Heft 1.
AUGSBOURG. Historische verein für Schwaben und Neuburg.
Zeitschrift. 35e Jaarg.
GIESSEN. Gesellschaft für wissenschaft und Kunst.
Denkschriften. I. 1.

WIESBADEN. Verein für Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
Annalen. XXXVIII band.
Mitteilungen. 12 Jahrg. Num. 1, 2, 3, 4.

DUSSELDORF. Dusseldorfer geschichtsverein. Beitrage zur geschichte des Niederrheins.
Jahrbuch. 1908-1909.

Anzeiger für Schweizerische altertumskunde. X. 1 B. 2 heft.

Geschichte, unkaufe und depositen 1908.

TRÈVES. Gesellschaft für nützliche forschungen.
Trierer Jahresberichte. I. 1908.

HALLE A/SAALE. Jahresbericht des Thüringisch Sächsischen Vereins für erforschung des Vaterländischen Altertums. 1908-1909.

MUNICH. Historischen Verein von Oberbayern.
Oberbayerisches archiv für Vaterländische geschichte. 54 B. heft 1 & 2.

Altbayerische monatschrift. Jahrg 8. Heft 5 & 6. Jahrg. 9. Heft 1 & 2.

STRASBOURG. Gesellschaft für erhaltung der geschichtlichen denkmäler im Elsass.
Mitteilungen. B. XXIII. Heft 1.

ZURICH. Musée national Suisse.
XVIIe rapport annuel.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita.
Vol. VI. Fasc. 3, 4, 5, 6, 7, 8.

NAPLES. Accademia di archeologia, lettere et belle arti.
Rendiconto. Anno XXII.

AGRAM. Kr. hrvatsko-slavonsko-dalmatinskoga zemaljskoga arkiva.
Vjesnik God. XI. Sv. II, III & IV.

HERMANNSTADT. Siebenbürgische verein für naturwissenschaften. Verhandlungen und mitteilungen. Band LVIII.

STOCKHOLM. Fornvännen meddelanden fran K. Vitterhets.
Historie och antikuitets Akademien 1908.

LUND. Acta universitatis lundensis.
In-4°. IV. 1908.
In-8°. I. 1905. II. 1906. III. 1907. IV. 1908.
Accessions katalog. 1907.

UPSALA. Kungl. Universitetets i Uppsala. Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. IX. Fasc. 1-3.

LISBONNE. Real associacão dos architectos civis e archeologos portuguezes.
Boletini. 4e serie. Tomo XI. N° 10.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Agost, Septembre, Octubre, Novembre de 1909.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año XII. Mayo-Junio de 1909.

BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica Barcelonesa.
Año XIII. N° 59.

ID. Institut d'estudis catalans.
Anuari 1907.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel LI. afl. 304.
Verhandelingen. Deel LVII.

MONTREAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic Journal.
Vol. VI. Nr 3.

CINCINNATI. Museum association.
Annual report 28th.
16th annual exhibition of american art.
Exhibition of paintings by the french impressionits.
13th annual exhibition of the Society of Western artists.
Special exhibition of selected water colors.

NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut academy of arts and sciences. Vol. XIV. July 1909. 1 & 2.

BOSTON. American academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLIV. Nos 18 & 25.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLVIII. N° 191.

Worcester. American antiquarian Society.
Proceedings. Vol. XIX. Part. 3.
Washington. Smitsonian institution.
Report on the progress of the U. S. national museum. 1908.
Rangoon. Report of the superintendent, archaeological survey. Burma. 1908-1909.
Calcutta. Archaeological survey of India.
Annual report. 1905-1906.
Madras. Government of Madras. Public department.
Epigraphy. 1908-1909.
Annual progress. Report 1908-1909.
Peshawar. Annual report of the archaeological survey of India. Frontier circle. 1908-1909.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

Paris. Boutet et Vérité. Catalogue d'ouvrages neufs et d'occasion.
Leipzig. Karl. W. Hierseman. Katalog 367. Klassische philologie und altertumskunde.
Id. Id., katalog 369. Periodica.
Id. Carl Beck. Lager katalog nos 11, 12 & 13.
Paris. Paul Geuthner. Catalogue 39. Archéologie préhistorique et protohistorique.
Poperinghe. Catalogue de la bibliothèque de feu M. l'abbé Joseph Samyn.
Leipzig. Gustav Fock. Katalog n° 363. Klassische philologie und altertumskunde.
Id. H. A. Ludwig Degener. Die älteste Kunst.
Heidelbebg. Ernest Carlebach.
Id. Kunst und illustrierte werke. N° 314.
Leipzig. Franz Richter. Katalog VII. Bibliothek Fleckheisen. IV.
Id. B. G. Teubner. Mitteilungen der verlagsbuchhandlung. 42 jahrg. Nr 3.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie, pendant les mois d'août à décembre 1909

Messieurs,

La jolie chapelle d'Herbais sous Pietrain possède un ancien retable fort intéressant. La partie centrale est sculptée et polychromée, et cette œuvre, sans être de première valeur, néanmoins, par son groupement plein de vie et son mouvement varié, est loin d'être dénuée de mérite. Suivant toutes les apparences, on se trouve ici en présence d'un travail exécuté au commencement du XVIe siècle, par un artiste de l'école anversoise. Les volets peints sont médiocres et ont subi des restaurations postérieures. Nous empruntons ces détails à une étude que M. le chanoine R. Maere publie dans les *Annales de Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles* (tome IX, 2e livraison). « Ce retable, ajoute notre confrère, fera bientôt partie des riches collections des Musées du Cinquantenaire. On ne devra pas trop le regretter, car dans son état de délabrement, il ne mérite plus de figurer dans une église et, peut-être, serait il regrettable de le confier au restaurateur. Il n'en est pas moins vrai, que cet exode des objets d'art vers les musées, enlève, l'un après l'autre, tous les objets anciens à nos campagnes et à nos villes de province. Tantôt c'est la vétusté, tantôt l'insécurité, tantôt le besoin d'argent, qui portent nos administrations fabriciennes à aliéner leurs chefs-d'œuvre. Cependant, on se demande si l'Etat acheteur doit nécessairement arracher les objets de leur milieu, pour les entasser dans des halls qui rappelleront toujours un magasin d'antiquaire ».

A cette dernière question, posée par M. le chanoine Maere, nous répondront catégoriquement par la négative. Nous sommes d'avis qu'il est hautement déplorable de voir arracher au milieu, pour lequel ils ont été créés, des objets qui, non seulement se distinguent par leur valeur artistique, mais qui, le plus souvent encore, ont été placés dans une église à la suite d'un vœu, d'une fondation ou d'un acte de dévotion quelconque, et qui pendant bien longtemps ont servi d'aliment à la piété de nombreuses générations. Le retable de Herbais a déjà subi des réparations antérieures; quelques nouvelles restaurations, discrètement exécutées, lui permettrait sans doute de continuer à figurer dans une église où il sera toujours mieux à sa place que dans les galeries d'un musée, quelque riche que celui-ci puisse être.

A la bibliothèque vaticane est récemment entré, avec les manuscrits de l'ancienne collection Barberini, un Livre d'heures, exécuté en Flandre, qui ne se distingue pas par ses enluminures, mais qui a conservé sa reliure originale, sur laquelle on retrouve l'indication: « Stuvaert Lyevin me lya ainsin à Gand ». Cette élégante reliure, dont les plats sont ornés de bandes chargées de fleurs de lys et de rinceaux parsemés de petites figures, est donc un des rares spécimens conservés intacts de l'atelier d'un relieur gantois de la seconde moitié du XVe siècle. Celui-ci avait l'habitude d'inscrire son nom sur une sorte d'étiquette, calligraphiée en beaux caractères gothiques et fixée sur le verso du feuillet de garde, placé contre le premier plat. Assez bien de ces étiquettes ont été retrouvées; malheureusement, les reliures qu'elles identifiaient, ont en général disparu et été remplacées. Celle que possède aujourd'hui la bibliothèque vaticane, n'en est donc que plus précieuse. C'est M. le comte P. Durrieu qui la signale et la décrit dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (2e trimestre 1909, p. 209).

M. Berthelé, nous envoie encore une fois quelques nouvelles brochures. Dans l'une d'elles, il nous fait connaître un curieux conflit qui surgit au commencement du XIVe siècle, dans une petite localité méridionale, à Marsillargues. La communauté des habitants de ce village, en vertu d'un droit immémorial, avait choisi, sans autre

intervention, un maître d'école pour les enfants; le curé de la paroisse fit opposition à cet acte qu'il jugeait attentatoire à ses droits; l'évêque de Nîmes, sans examen bien approfondi, lui donna raison; mais les habitants en appelèrent à Rome, et le pape Jean XXII chargea l'évêque de Nîmes de faire une enquête et de trancher ce conflit scolaire. Les habitants semblent avoir obtenu gain de cause. La série si riche déjà des publications campanologiques de M. Berthelé, s'est enrichie d'une nouvelle contribution. Il décrit cette fois les *anciennes cloches municipales de Bordeaux, d'Orléans et d'Amiens.* Les contrats de fabrication et la reproduction de divers actes concernant ces cloches, fournissent d'intéressantes indications au sujet du passé de l'art des saintiers dans les provinces françaises.

Notre confrère M. Léon Germain de Maidy, dans une série de plaquettes, poursuit le cours de ses études iconographiques. Curieuses et rares sont les *Images de saint Michel psychopompe sur les tombeaux.* M. Germain en reproduit et en décrit quelques-unes, notamment des exemplaires datant du XIIIe siècle et conservés en Lorraine et qui nous montrent des « saints Michel tenant des enfants sur leur bras gauche, enfonçant leurs piques dans la gueule du dragon infernal qu'ils foulent aux pieds ». Ces enfants ne sont autres que la figuration de l'âme des morts que l'archange transporte dans le séjour de la lumière éternelle.

Un intéressant *carreau vernissé*, portant de champ un blason ecclésiastique, a pu être identifié par M. Germain de Maidy qui, grâce à des recherches généalogiques et à des indications héraldiques, a pu établir qu'il rappelait le souvenir de Louis de Bourbon, abbé de Saint-Denis, archevêque de Rheims, créé cardinal en 1517, et décédé à Paris en 1556.

Nous sommes régulièrement tenus au courant du mouvement archéologique dans l'Inde anglaise, grâce aux belles publications que le gouvernement de cette importante colonie nous fait parvenir. Parmi celles-ci il y a lieu, cette fois, de signaler surtout l'*Archaeological Survey of India. Annual report 1905-1906. Part II.* Le texte si intéressant et les nombreuses illustrations de ce beau volume, nous permettent de nous initier, d'abord, aux

tristes ravages causés dans le Panjab par le tremblement de terre du 4 avril 1905; des photographies, pris des principaux monuments avant et après le cataclysme, démontrent l'étendue et l'importance du désastre. Ensuite sont exposées les restaurations les plus importantes, notamment celles des statues d'éléphants à Delhi, de la grande tour de Chitorgadh, des temples de la province de Madras; encore une fois des documents graphiques établissent exactement l'état des constructions avant et après les travaux de restauration. Plus loin, sont détaillés les résultats de fouilles exécutées en divers parages, avec reproduction des mystérieux et troublants motifs sculptés mis au jour, des objets en métal ou des sceaux retrouvés dans les ruines ou dans les anciennes constructions. Enfin, la description des monnaies nombreuses mises au jour à Peshawar, et l'exposé de notions iconographiques et épigraphiques résultant de l'étude de nombreux monuments appartenant à l'antique civilisation indienne, complètent ce beau volume.

Après avoir, dans une première brochure, démontré l'*Intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des instruments de musique anciens, disséminés dans les musées et les collections privées de Belgique*, notre confrère, M. Paul Bergmans, s'occupe, dans un second travail, du *Collegium musicum fondé à Hasselt au XVIe siècle*. Les anciennes associations musicales belges peuvent se diviser en deux catégories: les associations professionnelles, composées de musiciens de profession, et les sociétés d'amateurs. Ces dernières ne remontent pas plus haut que le XVIIe siècle. Seule fait exception le Collège Sainte-Cécile, que fonda, à Hasselt, Herman van der Ryst. Celui-ci, qui vit le jour à Diest dans le deuxième quart du XVIe siècle, fut attaché à la chapelle musicale que Roland de Lassus dirigeait à Munich, mais était déjà revenu, en 1577, dans sa ville natale quand il s'y maria. Il s'établit ensuite comme brasseur à Hasselt; s'y maria encore deux fois et mourut le 16 août 1619. C'est probablement en 1585, qu'il fonda le *Collegium musicum*, dans lequel s'inscrivirent un grand nombre d'amateurs, et qui prêtait son concours aux solennités religieuses dans diverses églises de Hasselt. Réorganisé en 1615, par Robert Prys, il subsista jusqu'à la révolution française, disparut alors, pour resus-

citer en 1820 et devenir la Société chorale de Sainte-Cécile.

Après un intervalle assez considérable, voici que nous arrivent deux nouveaux fascicules de l'*Inventaire archéologique de Gand* (XLVIII et XLIX). On se réjouit de voir cette publication atteindre son cinquantième fascicule sans que l'intérêt qui s'en dégage ait failli en quoi que ce soit. Ce sont les coins intéressants du Vieux Gand qui sont reproduits avec le même souci de pittoresque et décrits avec la même exactitude ; ce sont les reliures anciennes, dont l'intérêt est prouvé tant au point de vue de l'histoire locale, que de l'exécution artistique; ce sont des souvenirs numismatiques, des objets de diverse nature, dont la fiche, sommairement mais complètement, nous fournit l'état-civil et nous fait apprécier le mérite.

Notre confrère, M. Heins, a publié il y a quelque temps déjà, une étude sur les granges monumentales de la Flandre. Ce travail a suggéré à M. Dubois l'idée d'entreprendre une tâche identique pour la Picardie, et dans le « Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie » (année 1908, 4e trimestre), il s'occupe à son tour *Des granges d'abbayes*. Il les a retrouvées encore assez nombreuses, près de Beauvais, et autour de Senlis ou de La Fère. Elles furent édifiées aux XIIe ou XIIIe siècles, surtout par les abbayes bénédictines. Les moines avaient entrepris autour de leur couvent de défricher le sol, puis, étendant leurs exploitations agricoles, ils acqueraient ou recevaient souvent, dans des parages assez lointains, de nouvelles possessions. Ils y fondaient sans retard un siège d'exploitation agricole, et leur premier soin était d'élever à côté des habitations indispensables au prieuré naissant, une vaste grange destinée à entreposer les récoltes. Quand celle-ci devenait insuffisante, on ajoutait aux environs des *borde* ou *bordarie*, granges complémentaires, moins larges et moins hautes. Celles qu'on retrouve encore en Picardie, ont été presque toutes construites au plus beau temps de l'achitecture gothique, et se distinguent par la pureté des profils et la sobriété de leur décoration.

Elle est fort intéressante pour les origines du christianisme et en même temps pour celle de la littérature scandinave, l'étude que, sous le titre de *The relations of the norwegian with the english*

church 1066-1399 and their importance to comparative litterature, a été publiée dans les « Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences », de Boston (vol. XLIV, n° 20). L'auteur, M. Henry Goddard Leach, rappelle qui ce sont des apôtres venus d'Angleterre, qui prêchèrent la foi chrétienne en Norwège, qu'au XIe siècle, les premiers titulaires des nouveaux sièges épiscopaux étaient des Anglais et, qu'au XIIe siècle, ce fut encore une fois un Anglais qui réorganisa l'église norvégienne et consacra son indépendance. Des noms et des dates précis confirment et expliquent ces divers événements. Or, en ces époques lointaines, c'était dans les cloitres, c'était parmi le clergé que seconservait soigneusement l'étude des belles-lettres et des sciences. Il n'est donc nullement étonnant, et l'auteur en fournit maints exemples, de retrouver dans la littérature norvégienne du moyen-âge, des traces indéniables de l'influence anglaise. Après 1290, cette situation se modifia ; ce fut vers Bruges et les Flandres, que se détournèrent les relations commerciales et religieuses des Norvégiens, et c'est par ce canal que pénétra dans leur pays l'influence française et, pricipalement, celle de l'université de Paris.

Le 11 mars 1597, la ville d'Amiens était tombée au pouvoir des Espagnols. Le roi Henri IV voulut compenser cette défaite par un coup d'éclat. Après une tentative malheureuse contre Doulens, il se présenta inopinément, le vendredi, 28 mars, sous les murs d'Arras. Cette surprise fut sur le point de réussir, mais la défense s'étant rapidement organisée, l'armée royale, malgré une lutte désespérée, dut battre en retraite, après avoir subi des pertes fort sensibles. Ce fait d'armes mémorable eut un grand retentissement. Différentes relations en furent rédigées et rapidement répandues. L'une d'elles, fort rare, fut cette même année, imprimée à Anvers, chez Antoine de Ballo, *op ons lief vrouwen Kerckhof onder den thoren in den gulden Sampson*. Cette plaquette rarissime, dont on ne connaît que le seul exemplaire que possède la bibliothèque royale de Bruxelles, porte pour titre: *Waerachtig verhael ende geschiedenisse van den loosen aenslach den welcken den Byarnois aengericht heeft op de stadt van Atrecht den 27 Meert 1597 ende hoe hy miracaleuselycke van daer met schanden heeft*

moeten vertrecken. Le texte de cet opuscule est illustré de trois vignettes, représentant des épisodes du siège et d'un plan d'Arras, sur lequel est figurée l'attaque d'Henri IV, gravé par Adrien Huybrechts. C'est ce plan qui a servi de guide au peintre Hans Coninexloo, d'origine anversoise, mais établi à Arras, pour exécuter une grande peinture commémorative, qui fut placée comme trophée de victoire dans la principale salle de l'hôtel communal de cette ville, et qui existe encore. Nous puisons ces détails dans une intéressante étude de M. A. Guesnon, intitulée: *La surprise d'Arras tentée par Henri IV en 1597* et qui est imprimée dans la « Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais » (Tome III, 4e livr.).

Apportant une contribution nouvelle à l'histoire économique de la ville de Bruxelles, qu'antérieurement déjà il a étudiée d'une manière si brillante, M. Desmarez s'occupe cette fois, dans les « Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles » (tome XXIII, livr. 1 et 2), du *Compagnonnage des chapeliers bruxellois*. Il fait connaître avec force détails, la plus ancienne association professionelle de la capitale et peut-être du pays entier. Fondée en 1576, elle a subsisté pendant deux siècles et demi en dépit des incessants efforts des forces patronales, et bravant en quelque sorte les lois de la République, qui condamnaient les corporations et les serments, elle est parvenue jusqu'à nous avec son primitif programme d'action, ses coutumes séculaires et son règlement immuable. Et, aujourd'hui comme au début, dans son action internationale, « elle règle l'apprentissage, fixe le salaire, détermine les conditions du contrat de travail, subvient aux besoins de ses malades et de ses infirmes. Les phases de cette longue existence sont des plus intéressantes; elles rappellent, comme le fait remarquer l'auteur, un épisode mouvementé de la lutte du travail contre le capital, un exemple vecu d'entente syndicale internationale, raisonnée et disciplinée, dont le but immédiat fut, et est encore, la conservation efficace et constante des intérêts matériels des garçons chapeliers.

Dans la langue russe, tous les mots, toutes les expressions servant à désigner des choses maritimes, sont en quelque sorte puisés dans la langue hollandaise. Les multiples espèces de bateaux,

les diverses parties de leur gréement et de leur inventaire, les équipages, les objets de pêche et de commerce, les détails de construction navale, en un mot, presque tout ce qui se rapporte aux choses de la mer, à la vie maritime, sont identifiés par des mots sensiblement identiques dans les deux langues hollandaise et russe. On se trouve ici en présence d'un héritage recueilli parmi les pêcheurs de la mer du Nord, par Pierre le Grand, et, après lui, par les marins moscovites qui se formèrent en Hollande, et conservé intact jusqu'à nos jours, malgré le génie et la forme si différente des deux langages. On trouvera la longue nomenclature de ces innombrables expressions dans l'ouvrage du Dr R. Van der Meulen: *De Hollandsche zee- en scheepstermen in het Russisch*, que publie, dans ses « Verhandelingen », la « Koninklijke Akademie van Wetenschappen » d'Amsterdam.

Les origines de la ville de Tongres sont de trop grande importrance, au point de vue de la première histoire de notre contrée, pour que toutes les tentatives destinées à les fixer clairement, ne commandent l'attention. C'est à ce titre que je me permets de vous signaler, dans le « Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg » (tome XXVIII), la suite d'études que M. l'abbé J. Paquay y consacre aux *Origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres*, à *La paroisse primitive de Tongres* et à *L'inventaire des archives de l'église primaire Notre-Dame et de l'église paroissiale Saint-Jean à Tongres*. Dans son premier travail, il constate la rapidité de la diffusion du christianisme dans nos contrées. Au IIe siècle, des communautés chrétiennes devaient y exister, en relation avec celles qui florissaient déjà à Mayence et à Cologne; au IIIe siècle, des missionnaires nombreux la parcoururent; après les persécutions, au siècle suivant, un nouveau diocèse, comprenant plus de la moitié de la Germanie inférieure, fut créé à Tongres. Les sanglantes perturbations qui accompagnèrent la terrible invasion vandale de 406, arrêtèrent provisoirement cet essort merveilleux. Plus tard, lorsque la sécurité renaquit, l'église de Tongres étendait sa juridiction sur un vaste territoire. Bientôt s'éleva, dans le voisinage, l'église de Maestricht, qui, au VIe siècle, acquit une prépondérance incontestable et devint le lieu de résidence préféré

des évêques de Tongres jusqu'au moment où, au VIIe siècle, ils s'installèrent définitivement à Liége.

Nos dépôts d'archives ou nos bibliothèques, possèdent encore de nombreux obituaires, dans lesquels est rappelé le souvenir des religieux de l'un ou l'autre couvent ou des bienfaiteurs de l'une ou l'autre église. Mais, je ne crois pas jusqu'ici avoir rencontré mention de pareil catalogue gravé sur pierre. Il en existe pourtant un, et c'est en Espagne, à Roda, qu'on le retrouve. Dans le cloître qui est adjacent à l'église de cette localité, on peut lire, gravées en de nombreux cartouches, sur les voûtes et les chapiteaux des colonnades du cloître, les inscriptions qui commémorent le souvenir de nombreux personnages, la plupart ecclésiastiques ou chanoines des XIIIe et XIVe siècles. Ce mode d'inscription était certes mieux fait pour attirer l'attention des fidèles et provoquer leurs prières que celui de la formation de listes écrites sur quelque parchemin fragile et facile à égarer. C'est dans un article illustré de nombreuses photographies, que M. Joseph Gudiol publie *El necrologi de l'eglesia de Roda*, dans l'«Anuari» (MCMVII) de l'«Institut d'estudis catalans» de Catalogne.

C'est dans le même recueil que se trouve également imprimé un intéressant travail de M. Antonio Munoz, sur la *Pittura romanici catalana*. Les musées de Vich et de Barcelone, renferment une importante série de *paliotti* ou *antipendia* peints. Des reproductions photographiques nombreuses permettent de se rendre compte de la haute valeur artistique d'œuvres que nous ne connaissons pas dans nos parages. Elles sont composées d'un sujet central, représentant ordinairement le Christ, parfois la Vierge, accosté le plus souvent de quatre panneaux latéraux renfermant des effigies de saints ou des scènes religieuses. Une bordure, parfois relevée d'ornementations diverses, sert de cadre à toute la composition. Certaines de ces œuvres appartiennent à l'époque romane, d'autres portent des dates du XIIIe siècle ou se rattachent au XIVe; c'est assez dire quelle est au point de vue de l'art, leur importance et leur intérêt.

Enfin, je ne veux pas terminer ce rapide compte-rendu, sans vous signaler que notre confrère, le R. P. Braun, S. J., vient de nous envoyer le second volume de son ouvrage sur *Die Kirchen-*

bauten der deutschen Jesuiten. Il est consacré cette fois aux églises qui furent édifiées par les religieux de la Compagnie de Jésus, dans les provinces allemandes septentrionales de leur Ordre. C'est le complément des précédents ouvrages que l'auteur avait consacrés à la monographie, d'abord des églises des provinces belges, puis de celles des provinces allemandes méridionales. Dans le nouveau volume, on retrouvera la même abondance de documents inédits, la même richesse de renseignements historiques et architectoniques, la même prodigalité de reproductions graphiques.

FERNAND DONNET.

Anvers, 5 décembre 1909.

Une œuvre de Martin de Vos, le jeune

La collection de feu M. Edouard Fétis, dispersée à Bruxelles au mois de novembre dernier, comprenait une petite peinture intéressante, cataloguée sous le n° 179, à proprement parler une miniature à l'huile. Je ne voudrais pas surfaire son importance; pourtant, elle ne me paraît pas indigne d'occuper un moment notre attention.

Bien que fort précieusement exécutée et point dépourvue de mérite, l'œuvre se signalait à un degré moindre par sa valeur d'art, que par son intérêt documentaire.

Il s'agit d'un portrait. Le personnage représenté, le P. Claude Acquaviva, général de la compagnie de Jésus, est connu par diverses estampes et, notamment, par une jolie production du burin de Jérôme Wiericx (Alv. n° 1857). J'ignore s'il existe de lui des portraits peints, mais celui que je signale paraissait avoir tous les titres à l'authenticité.

Vu de face et en buste, le personnage porte la barbe blanche, de moyenne longueur. Certainement, il ne s'agit pas d'un morceau de seconde main. Sur panneau carré, mesurant en hauteur 8 centimètres, en largeur 5 centimètres, notre petite peinture a pour complément des volets fixes, portant en lettres d'or, sur fond noir, l'inscription :

P. Claudium Aquaviva (sic) *vyfden generaal van het geselschap van Jesus 1593-1615. Schilderde te Rome, naer't leven, Marten de Vos de jonge, 1576-1613.*

Chose infiniment curieuse, cette minuscule création est, jusqu'ici, la seule œuvre connue de ce second Martin de Vos, dont le père fut si prodigue des siennes.

Né à Anvers, il était le huitième et dernier enfant issu du mariage de Martin le vieux et d'Anne Le Boucq (1). En 1607, il fut admis à la maîtrise de la Gilde de Saint-Luc. Son père avait alors cessé de vivre et, sans doute, le jeune peintre avait-il accompli déjà le classique voyage de Rome, au cours duquel fut exécuté son portrait de Claude Acquaviva. Il s'y révèle comme un peintre habile et j'incline assez à croire, qu'à l'exemple de son père et de son frère Daniel, il ne fut pas étranger à la décoration de clavecins, dont la mention est relevée à leur nom par M. Van den Branden, dans de vieux inventaires de collections anversoises. La délicatesse de son pinceau y pouvait trouver utilement son emploi.

L'inscription nous le signalant comme l'auteur du portrait d'Acquaviva, est postérieure à la mort de l'artiste, également à celle de son modèle. Elle émane d'une personne bien renseignée cependant, car les dates de naissance et de mort sont correctes. On peut donc tenir pour fidèle l'attribution.

En attendant que se révèlent des œuvres plus importantes du maître, j'ai cru faire chose utile en ne laissant pas inaperçu un spécimen fait pour nous intéresser, tant par le nom de son auteur que par sa rareté.

HENRI HYMANS.

Bruxelles, le 4 décembre 1909.

---

(1) F. J. Van den Branden: *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, 255.

L'architecte
Henri van Paesschen

Document inédit

D'abord, par un article inséré dans la *Biographie Nationale* (1), ensuite, l'année dernière, à la séance publique que tint notre Compagnie (2), M. Henri Hymans nous révéla Henri van Paesschen, l'auteur des plans de la Bourse de Londres. La première pierre de ce monument fut posée le 7 juin 1566. Notre confrère exprimait l'espoir, que sa lecture aurait pour résultat de provoquer de nouvelles investigations au sujet de cet architecte anversois. Des recherches récentes dans les archives de Termonde, effectuées dans un but purement local, m'ont fait découvrir un document intéressant, qui montre van Paesschen sous un aspect inconnu jusqu'ici.

Le 6 septembre 1572, Termonde avait été pris par les troupes de Guillaume d'Orange, commandées par Arnoul van den Dorpe; craignant des représailles, elles se retirèrent bientôt en Zélande.

(1) XVI, col. 666-667. Le nom de l'architecte anversois est orthographié *Van Pas* ou *Paschen*. — PIRON, *Levensbeschrijving*, écrit *de Pas*. La forme *van Paesschen*, nous semble définitivement établie.

(2) *Académie royale d'archéologie de Belgique*. — *Bulletin*, 1908, pp. 343-354.

Le 4 octobre suivant, Mondragon rentra en possession de la ville, au nom du duc d'Albe, et s'y livra à un inexorable pillage. Trois commissaires: Jean de Bonnières, seigneur de Vichte, Martin Roelants et Guillaume de Grispere, furent désignés par Philippe II, pour l'administration de la justice; ils rétablirent l'ordre.

A la mort du Gouverneur Général, Don Louis de Requesens (1), la rébellion prit un nouvel essor dans les Pays-Bas. Louis de Blois, seigneur de Trélong, était gouverneur et haut bailli de Termonde, le baron de Polweiller occupait la ville avec ses soldats, lorsqu'une émeute se déclara le 6 septembre 1576. Les mutins s'emparèrent de leurs chefs et des clefs de la cité. Dès le 17 août 1577, les Etats Généraux des Provinces-Unies, nommèrent François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, en qualité de grand et de sous bailli de Termonde. Il prêta serment le 6 septembre suivant.

Les fortifications de la ville étaient en mauvais état; pour parer aux attaques probables, des réparations, le développement du système défensif de la place, s'imposaient d'urgence. Le grand bailli et les échevins, ayant reconnu cette nécessité, s'assemblèrent le 19 octobre, et prirent la résolution de faire exécuter les constructions indiquées dans le plan dressé par Henri van Paesschen, *Ingenaire wonende t'Antwerpen*, à la suite de l'examen dont il avait été chargé. L'échevin François Mettepenninghen fut commis surintendant des travaux. Il s'agissait notamment d'élever un fort devant la Porte de Bruxelles, à l'endroit dénommé *Hemelryck*. Le procès-verbal de la séance est transcrit dans le registre aux résolutions du Collège échevinal. Les archives de Termonde conservent aussi une expédition de cet acte, délivrée par le greffier Gilles Van der Beke. Le plan dressé par Henri van Paesschen n'a pas été retrouvé, mais voici le texte complet du procès-verbal:

« Alzo myne Heeren Hoochbailliu, Burchmre ende Schepenen deser stede, bevonden hebben, van noode te wesene dese stede in sommeghe quartieren te fortificerene, met platte formen ende bollewercken naer den heesch van den wercken, naerdyen zy de

(1) 5 mars 1576.

visitaetie van dyen hadden doen nemen, by mr^e heyndrick van paesschen, Ingenaire wonende t'antwerpen, ende dat zy omme tselve te effectuerene, ghecommitteert hebben franchoys mette penninghen, huerlieden medegheselle in wette, als superintendent vande voorseyde wercken, So hebben zy onder andere belast den voorn. franchoys te doen maecken het bollewerck up hemelryck, zo tzelve by den ingenaire gheordonneert es, niet jeghenstaende dat by tmaecken vanden zelven wercken, inne ghenomen zal moeten werdden eene groote quantiteyt vande erfven gheleghen up hemelryck, ghemeret die vande stede voor heml. ghenomen hebben, tvoors. hemelryck taenveerdene tot prouffyte vande stede ende den proprietaris van dyen, nu wesende Lieven 'van Hoorenbeke, als by coope daer anne ghecommen zynde, te contenterene ende te vreden te stellene. Aldus ghesloten den XIX^en octobris [15]77 (1). »

Lors du siège de Termonde en 1584, par Alexandre Farnèse, le fort construit d'après les plans de van Paesschen, eut à subir le principal effort des assaillants et fut complètement détruit. La ville reçut une enceinte polygonale; au nord seulement, on conserva les anciennes tours, reliées par des courtines.

A. Blomme.

(1) *Resolutieboek*, 1574-1616, f° xxj. — Archives de la Ville de Termonde.

Alphonse de Vlaminck

Notice biographique

Je n'ai pas pour mission de retracer ici la longue carrière administrative de notre regretté confrère; d'énumérer les services qu'il rendit dans divers Commissariats d'arrondissement; de vous dire les sérieuses aptitudes, le dévoûment dont il ne cessa de faire preuve, en qualité d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour le ressort de Termonde, d'inspecteur principal pour les ressorts de Malines et de Bruges. En mainte occasion, un hommage éclatant a été rendu aux mérites du fonctionnaire. Je ne parlerai pas davantage de l'excellence de ses recherches relatives à l'histoire de Termonde et de l'ancien Pays de ce nom; des œuvres érudites, publiées dans les Annales du Cercle archéologique, fondé avec son concours, en 1862.

Elu membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, le 29 mars 1868 (1), Alph. de Vlaminck s'empressa de s'associer à nos travaux. Au cours de la même année, il vous adressa son étude sur *Warminia un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Bavon-lez-Gand*. Ce mémoire soulevait une intéressante question de toponymie. Miræus, Imbert, dans sa *Geographia Pago-*

(1) *Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin.* (2e série des Annales), p. 213.

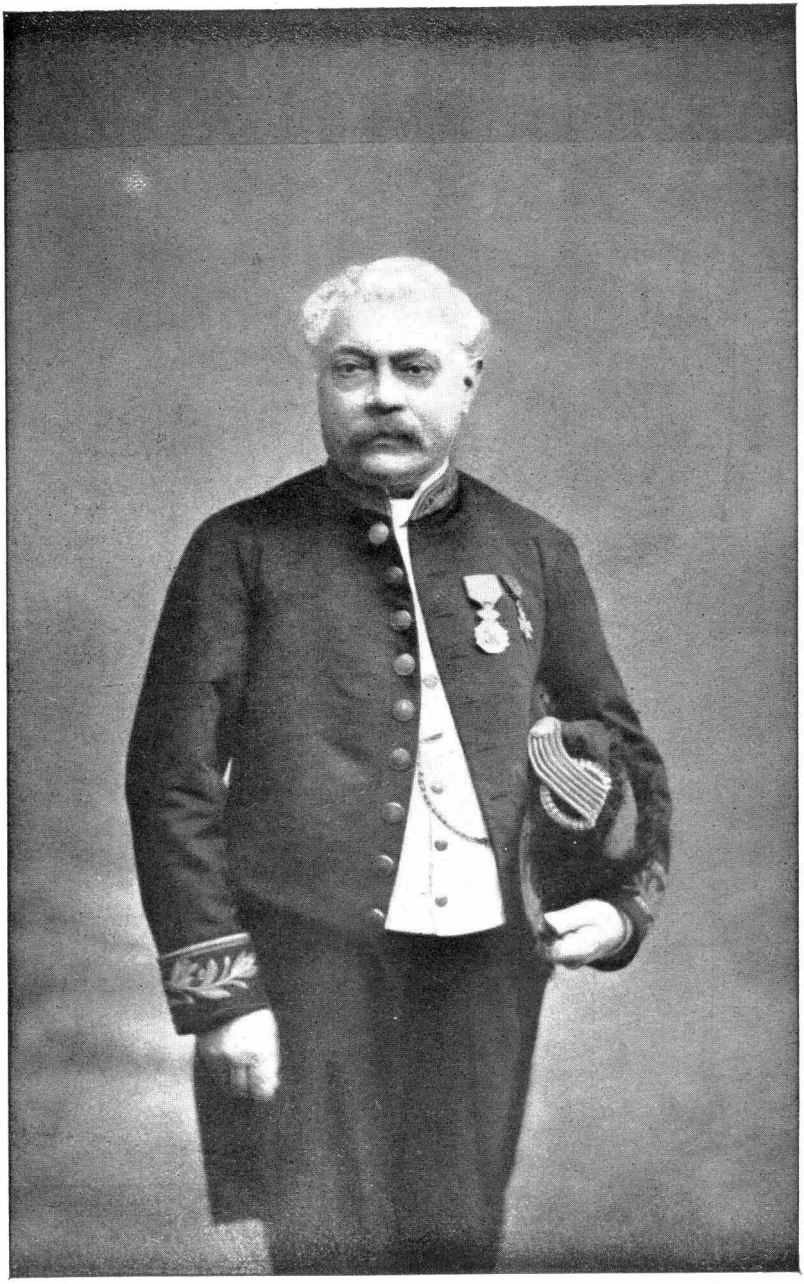

rum, Warnkoenig, Gérard (1), d'autres historiens avaient identifié Warminia avec le village actuel de Wetteren. Notre confrère voulait établir que Warminia n'est autre chose que Swalma, aujourd'hui Nederzwalm, Munckzwalm (2).

A la séance du 29 décembre, les commissaires désignés, le chevalier Léon de Burbure et A. Pinchart acceptèrent, peut-être avec trop de confiance, les arguments présentés par Alph. de Vlaminck, en faveur de sa thèse (3). Adoptant leurs conclusions, l'Académie fit imprimer le mémoire. Cependant, la question n'était pas vidée; en 1901, elle fut reprise et soumise à un nouvel examen, par M. Jean Broeckaert. Tout en admettant avec de Vlaminck que *Warminia* et *Wetteren* n'ont aucun rapport, cet honorable membre de l'Académie royale flamande soutient, qu'il faut placer Warminia à Welzeke-Ruddershove au Pays d'Alost, au lieu dit *Wormen*, ou *Worme* (4). La solution préconisée par M. Broeckaert nous semble prévaloir et mettre fin au débat.

Comme le prouve la copieuse bibliographie jointe à ma notice, Alph. de Vlaminck fut toujours un laborieux, mais devenu archiviste de Termonde et secrétaire du Cercle archéologique de cette ville, des travaux d'intérêt local absorbèrent son activité; dix ans s'écoulèrent avant que de sa part, nous fussions favorisés d'une nouvelle communication.

En 1877, l'Académie mettait au concours: *Une question archéologique ou historique relative à l'ancien Comté de Flandre.* Elle eut à juger du mérite de deux mémoires : 1° *Une histoire du Conseil de Flandre,* 2° Une étude sur *La Ménapie et les Contrées limitrophes à l'époque de J. César. La Flandre et ses attenances au haut moyen âge. Etudes de géographie historique.*

Les commissaires : Ed. Poullet, A. Wauters, L. Delgueur, émet-

(1) *Histoire des Carolingiens*, II, p. 97,

(2) Arrondissement d'Audenarde.

(3) *Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin* (2e série des Annales), pp. 265-267.

(4) Anciennement: *Wormine*, *Worminien*, *Woermene*, *Woormen*, *Wormen*, *Wuerme*. — *Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2e série, tome IX (1901), pp. 147-163.

taient des avis différents. Ed. Poullet n'osait se prononcer au sujet du second mémoire et penchait en faveur du premier. A. Wauters déclarait, il est vrai, qu'il ne pouvait adopter les conclusions de l'étude sur la Ménapie ; qu'il estimait cependant cette l'œuvre infiniment supérieure à l'Histoire du Conseil de Flandre. Louis Delgueur hésitait quant à la valeur relative de ces travaux, mais il exprimait une préférence pour le mémoire sur la Ménapie. R. Chalon proposa le partage du prix ; cette solution fut adoptée à l'unanimité et les noms de MM. Mathieu et de Vlaminck furent proclamés (1).

Le mémoire de ce dernier, était divisé en deux parties distinctes. Occupons-nous d'abord de la première, concernant les Ménapiens et les autres Belges dont l'auteur cherchait à déterminer la situation géographique. Rompant en visière avec les opinions courantes, de Vlaminck identifie les Ménapiens avec les Bataves et affirme leur origine germanique. Il place l'habitat de ces peuplades à l'époque de la conquête romaine, non dans la Flandre, mais en Zélande, sur les deux rives du Rhin, depuis les environs d'Arnhem jusqu'à la mer. Leur migration volontaire ou forcée sur la rive gauche de l'Escaut, dans la Belgique septentrionale, n'aurait commencé qu'après la révolte de Carausius, vers l'an 290.

La thèse était neuve et soutenue avec une conviction de belle allure. Elle s'appuyait sur des conjectures hardies, tantôt heureuses, tantôt dépourvues d'une rigoureuse démonstration. Si parfois, certaines déductions prêtaient le flanc à la critique, souvent aussi, au contact des arguments de notre confrère, les armes de ses adversaires perdaient leur fil et se trouvaient émoussées.

Wauters avait annoncé sa dissidence ; il développa ses objections dans un article spécialement consacré à l'examen du mémoire publié dans nos Annales (2). Tout en rendant un sincère hommage au mérite de l'œuvre, en la rangeant parmi les meilleures dues à l'érudition belge, il combattit les conclusions de l'auteur et les déclara inadmissibles.

(1) Séance du 2 juin 1878. *Académie royale d'Archéologie de Belgique, Bulletin*, II, (2e série des Annales, 1re partie), pp. 324 et 328-331.

(2) *L'Athenæum belge*, 3e année, 1880, pp. 41-42.

L'emplacement assigné aux Aduatuques et aux Ménapiens, ayant provoqué des critiques assez vives, de Vlaminck rentra en lice pour affirmer son système et l'appuyer sur de nouvelles preuves (1). Le premier de ces travaux complémentaires avait à peine paru, qu'il fut réfuté par Alph. Wauters (2).

L'archiviste de la ville de Bruxelles n'était pas le seul contradicteur de notre confrère. Caumartin (3) et J. de Clève (4) contestèrent ses opinions relatives au territoire des Eburons et des Aduatuques. Au sujet de ces derniers, un éminent géographe français, A. Longnon (5), avait admis les conclusions du mémoire d'Alph. de Vlaminck, publié en 1883. L. Vanderkindere protesta énergiquement contre cette adhésion (6).

De l'exposé de ces avis contradictoires, il semble résulter, qu'en matière de géographie ancienne, l'interprétation des textes tend souvent à une précision topique trop radicale, à des limitations de frontières, que n'autorisent pas les renseignements vagues des auteurs invoqués. Les conclusions respectives des antagonistes, apparaissent dès lors entachées d'absolutisme, d'un regrettable caractère d'intransigeance.

Passons à la seconde partie du mémoire d'Alph. de Vlaminck, Si la topographie de la Gaule à l'époque romaine est incertaine, les divisions de la Flandre au haut moyen âge ont des bases

(1) Bibliographie, nos 41, 42, 43.

(2) *L'Athenæum belge*, 6e année, 1883, p. 77.

(3) *Encore un mot sur la situation des Eburons et des Aduatuques.* — Annales de la Société archéologique de Namur, t. XV, 1881, pp. 225-239) — et *Les Aduatuques, Haumont et Aduatuca* — (Messager des Sciences historiques de Belgique, t. XLV, 1883, pp. 225-239.)

(4) *Examen de deux ouvrages de M. de Vlaminck, relatifs aux anciens peuples de la Belgique.* — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XVIII, 1883, pp. 99-113.)

(5) *Atlas historique de la France.*

(6) *Notice sur l'emplacement des Aduatuques et sur quelques autres questions de géographie ancienne de la Belgique.* — *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, X, 1885, pp. 369-378.)

Les diverses phases de ces controverses sont résumées dans un article d'Ed. Denys : *Waer woonden de Menapieren? — Biekorf*, 3e jaar (1892), pp. 40-46, 65-70 et 97-104.

historiques mieux établies. M. de Vlaminck les discute avec une érudition de bon aloi et les soumet à une critique judicieuse. Il situe les divers *pagi,* détermine leur étendue et leur topographie; ses conclusions savamment déduites furent accueillies favorablement. Alph. Wauters se hâta d'y applaudir, en faisant remarquer, que la liste des archidiacres du diocèse de l'ancien évêché de Tournai, fourmille de précieuses indications.

Admis à la retraite (1), notre cher confrère s'adonna tout entier, à ses études de prédilection. Elu membre effectif de notre Compagnie en 1894 (2), il nous présenta, l'année suivante (3), le manuscrit d'un travail intitulé: *La Seigneurie de Moerzeke.* Les rapporteurs: le général Wouwermans et J. Th. de Raadt, conclurent à l'impression de cette intéressante contribution à l'histoire féodale des communes de la Flandre (4). En 1899 (5), de Vlaminck vous lut une relation du *Siège de Termonde de 1667.* Par la rupture intentionnelle des digues de l'Escaut et de la Dendre, la ville fut efficacement protégée contre les efforts du Roi Soleil. *Sa grandeur* ne put dans l'occurrence, *le retenir au rivage*; il dut fuir pour courir à des conquêtes plus faciles. Dans son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire s'abstint naturellement, de toute mention de cette tentative avortée. Inutile de rappeler que le mémoire qui nous occupe, souleva un incident au sujet duquel l'Académie passa à l'ordre du jour (6).

En bornant mon exposé aux travaux d'Alph. de Vlaminck, publiés dans les Annales de l'Académie, je dois, à regret, omettre l'analyse d'autres œuvres remarquables. Je ne puis cependant terminer cette notice sans signaler l'importante étude sur *Les origines de la Ville de Gand,* que l'Académie royale de Belgique admit dans le recueil

(1) Arrêté royal du 28 octobre 1893.

(2) Séance du 1r avril. *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin.* (4e série des Annales, 2e partie), p. 478.

(3) Séance du 7 avril 1895. Id. id., p. 652.

(4) *Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin.* (4e série des Annales, 2e partie), pp. 677-678, 678-679 et 689.

(5) Séance du 3 décembre. Idem. (5e série des Annales), p. 506.

(6) Idem, id., p. 579.

de ses Mémoires (1), ainsi que la monographie : *Le château des Comtes à Gand, avant et après sa restauration par Philippe d'Alsace en 1180* (2).

Alphonse de Vlaminck fut avant tout un esprit analytique, très perspicace, plein de souplesse. Avec une rare persévérance, il scrutait les derniers recoins des problèmes soumis à ses investigations, mais sa vaste érudition ne fut pas tentée par les jouissances intellectuelles de la synthèse.

Né à Thielt, le 30 août 1831, il mourut à Ixelles, le 26 décembre 1905, nous léguant les fruits d'un immense labeur.

A. Blomme.

---

(1) Bibliographie, n° 44. — Voir les rapports des commissaires: MM. Wagener, Wauters, F. Van der Haeghen. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, 1890, pp. 126-143, et XXI, pp. 495-496.

(2) Bibliographie, n° 58.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Jaerboeken der aloude kamer van rhetorika « Het Roosje », onder kenspreuk: « Ghebloeyt uit wilde », te Thielt.* — Gent, Annoot Braeckman, 1863. In-8°, 253 p., 2 pl.

Extr. de *Vaderlandsch Museum* voor nederduitsche letterkunde, oudheid en geschiedenis, t. V (1863), pp. 1-249.

2. *Belegeringen der stad Dendermonde onder de regeering van Lodewijk van Male* 1379-1380. — Dendermonde, Emil Ducaju zoon, 1863. In-8°, 35 p.

Extr. des *Ann. du Cercle arch. de la Ville et de l'ancien Pays de Termonde.* 1e série, 1863, pp. 47-79.

3. *De boettochten of pelgrimaadjen der stad Dendermonde.* — Dendermonde, Emil Ducaju zoon, 1863. In-8°, 7 p.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde,* 1e série, 1863, pp. 81-85.

4. *Policie der honden.*

Idem, id., pp. 90-91.

5. *Termonde assiégé en* 1604.

Idem, id., pp. 92-94.

6. *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde.* Geschiedkundige opzoekingen. — 7 volumes in-8°, 1ste deel. Dendermonde, Emil Ducaju zoon, s. d. (1864), 60 p., 1 pl. — 2e deel, id., s. d. (1865), 102 p., 2 pl.; — 3e deel, id. 1866, XV-155 p.; — 4e deel, 1867, 2 f. lim et pp. 157-351, 1 pl.: *Grond plan der stadt Dendermonde zooals zij bestond in 1375*; — 5e deel, id., 1868, 92 p.; — 6e deel, id., We E. Ducaju zoon, 1869, 170 p. 1 pl.; — 7e deel, id., Aug. De Schepper-Philips, 1873-1874, 162 p.

Extr. des *Ann. du Cercle arch. de Termonde,* 1re série 1864, pp. 53-110; 1865, pp. 3-102; id.; 2e livr. pp. I-XVI, 1-156; 1866-1867, pp. 154-351; 2e série, t. I (1868), pp. 53-142; t. II (1870), pp. 4-170; t. III (1879), pp. 63-222.

7. *Het Stadhuis van Dendermonde*, 1308-1865. Geschiedkundige opzoekingen. — Dendermonde, Emil Ducaju zoon, 1865. In-8°, 1 f. lim., 26 p.

Idem. 1e série, 1864, pp. 135-158.

8. *Archives communales de Termonde.* Considérations générales. — Cartes et plans I. — Termonde, Emile Ducaju, fils, s. d. (1866). 21 p. et 21 ff. non numérotés.

Extr. de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et les affaires de la commune.* 1864-1865, pp. 23-39, et aux Annexes 21 ff. non numérotés.

9. *Catalogue des livres de la Bibliothèque spéciale termondoise.* — Termonde, E. Ducaju et fils, Auguste De Schepper-Philips et F. J, Ducaju père, 1866-1875, 5 livraisons: V-32; 3 ff. blancs, 3-30; IX-16; 33; 20 p.

Idem, 1865-1866, Annexes; 1866-1867, id.; 1867-1868, id.; 1869-1870, id.; 1872-1873, id. Publication anonyme.

10. *Inventaire des archives de la ville de Termonde.* — Termonde, Emil Ducaju fils et Aug. De Schepper-Philips, 1866-1879, 3 livraisons in-8°, XIX-112 et 119 p.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de la ville et de l'ancien Pays de Termonde,* 1re série, 1866, pp. XIX-112; 2me série, t. II, pp 173-235; t. III, pp. 6-61.

11. *De Wildeman.*

Ann. du Cercle arch. de Termonde, 1re série, 1866, pp. 126-128.

12. *Naamlijst van het Magistraat de stad Dendermonde sedert de 1e fransche omwenteling tot in* 1867. — Dendermonde, E. Ducaju zoon, s. d. (1867), 2 ff. blancs 17 p.

Extr. de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et les affaires de la commune,* 1866-1867, Annexes.

13. *De oude rederijkkamers van Dendermonde.* S. l. n. d. (Dendermonde, E. Ducaju zoon (1868). In-8°, 5 p.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de la ville et de l'ancien Pays de Termonde,* 2me série, t. I, (1868) pp. 45-49.

14. *De Bohemers te Dendermonde.*

Ann. du Cercle arch. de Termonde, 2e série, t. I (1868), pp. 50-51.

15. *Werktuigkunde in de XVe eeuw.*

Idem, id., p. 51.

16 *Jubilé van A. Peeters de Huldenberghe.*
Idem, id., pp. 51-52.

17. *De stedelijke ontvangers en griffiers van Dendermonde, gevolgd van de Oude voorgeboden of policieverordeningen derzelfde stad.* — Dendermonde, E. Ducaju zoon, 1868. In-8°, 2 f. lim., 97 p.
Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, 2e série (1868), pp. 143-241.

18. *Dendermondsch Dierenëpos.*
Ann. du Cercle arch. de Termonde, 2e série, t. I (1868), pp. 297-300.

19. *Mislukte aanslag op Dendermonde in* 1580.
Idem, id., p. 301.

20. *Warminia, domaine de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand.* — Notice. — Anvers, Buschmann, 1868. In-8°, 15 p.
Extr. de *Ann. de l'Acad. d'arch. de Belgique.* t. XXIV, 2e série, t. IV (1868), pp. 643-653.

21. *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde.* — Gand, C. Annoot-Braeckman, 1869. In-8°, pp. 1-176.
N° I des *Publications extraordinaires du Cercle arch. de Termonde.* Ce cartulaire est resté inachevé.

22. *De oorspronkelijke opperheerschappij over het land van Waas.* S. l. n. d. (Saint-Nicolas, Edom, 1870). Gr. in-8°, 13 p.
Extr. de *Ann. du Cercle arch. du Pays des Waas*, t. IV, s. d. (1870), pp. 143-155.

23. *Lykrede ter gelegenheyd der begraving van Klemens Wytsman.* — Dans: *Dood van Klemens Wytsman.* — Dendermonde. Aug. De Schepper-Philips, 1870, pp. 13-16.
Publication anonyme.

24. *Sint-Jorisgilde van Lebbeke.*
Ann. du Cercle arch. de Termonde, 2e série, t. II (1870), pp. 171-172.

25. *Brand van het Klooster te Waesmunster.*
Idem, id., p. 172.

26. *Fransche school te Dendermonde.*
Idem, id., p. 172.

27. *Varia. — Beiaard van Dendermonde. — Brand te Gent in* 1378. *— De Torenpoort. — De koning der Boon. — De stormklok. — O. L. V. Kapel aan de Werf. — Etymologie van Antwerpen.*

Idem, id., pp. 265-268.

28. *David Lindanus als tooneelschrijver.*

Idem, id., pp. 280-281.

29. *'Sbeuls loon.*

Idem, id., p. 281.

30. *Sint-Blasiusgasthuis te Dendermonde.*

Idem, id., pp. 282-285.

31. *Het guldenboek van Dendermonde. — Geslachtsboomen van eeinge familiën van Vlaanderen.* Opgesteld naar oude en geloofwaardige oorkonden, met het oog op de vergunning der patrimoniëele studiebeurzen te Dendermonde gesticht. — Gent, C. Vyt, 1872. In-8°, 208 p. et un suppl. de 3 p. 2 pl. d'armoiries en chromolithographie.

Extr. de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune,* 1868-1871. Annexes.

32. *Geslachtsboom der familie Schellekens met zestig wapenschilden getrokken uit het guldenboek van Dendermonde.* — Dendermonde, Aug. De Schepper-Philips, 1872. In-8°, 25 p. 2 pl. d'armoiries en chromolithographie.

Extr. de l'ouvrage précédent avec quelques additions.

33 *Notice historique sur les accises communales de Termonde, suivie des ordonnances de* 1392 *relatives à ces impositions.* — Termonde, De Schepper-Philips, 1873. In-8°, XIV-43 p.

N° II des *Publications extraordinaires de Cercle arch. de Termonde.* Extr. de *Ville de Termonde — Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune.* 1871-1872. Annexes, pp. 1-43.

34. *Filiations de familles de la Flandre, dressées sur pièces authentiques ou d'après des manuscrits anciens.* — Gand, imp. Eug. Vanderhaegen, 1875, 2 vol. In-8°, t. I, 2 f. lim., IV-324; t. II, 2 f. lim., 354 p.

35. *Cartulaire de la ville de Termonde.* — Gand, C. Annoot-Braeckman, 1876-1883. In-8°, pp. 1-288.

N° III des *Publications extraordinaires du Cercle arch. de Termonde.* Ce cartulaire anonyme est resté inachevé.

36. *Analyse sommaire des registres aux privilèges de la ville de Termonde.* — Termonde F. J. Du Caju, père, 1876. In-8°, 66 p.

N° IV. Idem. — Extrait de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et les affaires de la commune pendant l'exercice* 1874-1875. Annexes, pp. 77-140.

37. *Etudes sur la Flandre impériale.* — Gand, imp. Eug. Vanderhaeghen, 1876-(1878). In-8°, 141 p.

Extr. de *Messager des Sciences hist. et arch.*, 1876, pp. 149-201 et 391-430;- 1878, pp. 45-87.

38. *A la mémoire de Pierre-Adrien Blomme*, etc... — Termonde, De Schepper-Philips, 1877. In-8°, 11 p. port.

39. *La bataille de Thielt* (21 juin 1128). — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1877. In-8°, 31 p.

Extr. de *Messager des Sciences hist. et arch.* 1877, pp 69-95.

40. *La Ménapie et les contrées limitrophes à l'époque de J. César. — La Flandre et ses attenances au haut moyen âge. Etudes de géographie historique.* — Anvers, J. Plasky, 1879. In-8°, 1 f. lim. 280 p., 3 cartes : de la Belgique à l'époque de Jules César; des Pagi de la Flandre et de ses attenances au moyen âge; de l'ancien diocèse de Tournai d'après un pouillé de 1330.

Extr. de *Ann. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, t. XXXIV, 3e série, t. IV (1878), pp. 357-603. — Mémoire couronné par l'Acad. d'arch. de Belgique au concours de 1877.

41. *Les Aduatuques, les Ménapiens et leurs voisins.* — Position géographique de ces peuples à l'époque de Jules César. — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1883. In-8°, 2 f. lim., 104 p., 3 cartes :

Extr. de *Messager des Sciences hist. de Belgique*, 1882, pp. 373-476.

42. *Nouvelles considérations sur l'habitat des Aduatuques et des Ménapiens.* — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1884. In-8°, 32 p.

Idem, 1884, pp. 270-297.

43. *Le territoire des Aduatuques.* — Réponse à M. L. Vanderkindere. — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1887. In-8°, 63 p., 1 carte.
Idem, 1887, pp. 31-58, 351-362, 391-410.

44. *Les origines de la ville de Gand.* Bruxelles, F. Hayez, 1891. In-8°, 1 f. lim. 127 p.
1 pl. : Inscription placée en 1180 au-dessus de la porte d'entrée du château des Comtes à Gand; 1 carte: Het oude Gent, 1500.
Extr. de *Mémoires couronnés et autres Mémoires,* publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XLV (1891), pp. 391-410.

45. *Le Couvent des Capucins de Termonde.* Termonde, A. De Schepper-Philips, 1896. In-8°, 15 p.
Extr. de *Ann. du Cercl. arch. de Termonde,* t. VI (1894), pp. 146-158.

46. *Roze de Ceulenaer* (Rosiana Coleners). — S. l. n. d. (Termonde, A. De Schepper-Philips, 1896). In-8°, 7 p.
Idem, id., pp. 159-165.

47. *Een silveren crucifix.* — S. l. n. d. (Termonde, A. De Schepper-Philips, 1696). In-8°, 3 p.
Idem. id., pp. 166-168.

48. *La seigneurie de Moerzeke,* avec une planche représentant le sceau de la commune de Moerzeke. — Anvers, Ve de Backer, 1895. In-8°, 76 p.
Extr. de *Ann. de l'Acad. r. d'arch. de Belgique.* t. XLVIII, 4e série, t. VIII (1894-1896), pp. 235-306.

49. *L'ancien château féodal de Termonde.*
Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique. t. XI (Gand, A. Siffer 1897). Congrès de Gand, 2me partie, pp. 303-346. 1 pl.

50. *L'ancienne halle à la viande de Termonde.* 1292-1897. — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1897. In-8°, 34 p., 1 pl.
Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde,* 2e série, t. VI (1894), pp. 313-342.

51. *La monnaie et les sceaux communaux de Termonde.* — Bruxelles, Alfred Vromant et Cie, 1897. In-8°, 23 p., 1 pl., 1 fig. dans le texte.
Extr. de *Ann. de la Soc d'arch. de Bruxelles.* t. XI (1897), pp. 416-436.

52. *De wolven en vossen in 't Land van Dendermonde.* *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, t. VIII (1898), pp. 176-177.

53. *L'Eglise Collégiale Notre-Dame à Termonde et son ancien obituaire.* In-8°, t. I. — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1898, 341 p., 6 pl.; t. II, Ixelles, imp. G.-J, Huysmans, 1898. XXIV-329 p.

N° VIII des *Publications extraordinaires du Cercle arch. de Termonde.*

54. *Le grand pont sur l'Escaut à Termonde et l'ancien tonlieu de cette ville.* — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1899. In-8°, 60 p.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, t. VIII (1900), pp. 5-60.

55. *Les anciennes chambres de Rhétorique de Termonde.* — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1900. In-8°, 69 p.

Idem. pp. 61-125.

56. *Le siège de Termonde en* 1667. — Anvers, Ve de Backer, 1900. In-8°, 32 p.

Extr. de *Ann. de l'Acad. r. d'arch. de Belgique*, t. LII, 5e série, t. II. (1900), pp. 351-380.

57. *Nécrologe du double monastère de Sainte-Brigitte à Termonde.* — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1901, 64 p., 1 pl.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, 2e série, t. IX (1901), pp. 5-64.

58. *Le Château des Comtes à Gand avant et après sa restauration, par Philippe d'Alsace, en* 1180. — Bruxelles, A. Vromant, 1902-1903. 2 parties in-8°, 32 et 113 p., 3 pl..

Extr. des *Ann. de la Soc. d'arch. de Brux.* t. XV (1901), pp. 287-314; t. XVI (1902), pp. 301-409.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 5 DÉCEMBRE 1909

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier*; Hymans, Saintenoy, chanoine van Caster, R. P. van den Gheyn, Dr van Doorslaer, Stroobant, Willemsen, membres.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1908 est lu et approuvé.

1° Election d'un vice-président pour l'année 1910.

M. le chanoine van den Gheyn est proclamé élu.

2° M. Geudens est réélu trésorier par acclamation.

3° Pour la place de membre correspondant regnicole, vacante par suite du décès de M. Duvivier, de nombreuses candidatures sont présentées.

4° M. le baron de Borchgrave, ancien ambassadeur à Vienne, qui fut autrefois membre titulaire de l'Académie, est nommé membre honoraire regnicole.

5° Sont nommés membres correspondants étrangers:

MM. Emile Male, à Paris;
Puig y Capdafalq, architecte à Barcelone;
Henri Yats Thompson, à Londres;
J. Bilson, à Hull;
B. Reber, à Genève.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire, FERNAND DONNET.

Le Président, A. BLOMME.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 1909

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents : MM. Donnet, *secrétaire* ; Geudens, *trésorier* ; Hymans, Saintenoy, chanoine van Caster, R. P. van den Gheyn, Dr van Doorslaer, Stroobant, Willemsen, membres titulaires, Hulin, Casier, Coninckx et Dilis, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Witte, *vice-président*, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, Bergmans, chanoine van den Gheyn, Soil de Moriamé, van der Ouderaa, Kintsschots, membres titulaires ; Heins et Dubois, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 1909 est lu et approuvé.

A la suite du banquet du mois d'octobre, S. M. le Roi a bien voulu répondre aux sentiments qui lui avaient été exprimés par l'Académie, par le télégramme suivant, dont le président donne lecture :

« M. Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie » de Belgique à Anvers.

» Le Roi, très sensible au toast que lui a porté le président de » l'Académie royale d'Archéologie de Belgique à Anvers, au banquet » réunissant les membres de cette association, me charge de vous » remercier de votre télégramme et de vous prier de transmettre ses » sincères remercîments à tous les convives dont vous vous êtes fait » l'interprète.

» Le Secrétaire du Roi ».

M. A. Blomme se fait ensuite l'interprète de l'Académie, pour féliciter chaleureusement le R. P. van den Gheyn S. J., à l'occasion de la manifestation qui lui a récemment été faite à Bruxelles, et M. Hymans qui vient d'être nommé commandeur de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche.

M. Donnet rend compte de l'assemblée des délégués de la fédéra-

tion des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, qui a eu lieu à Bruxelles, le 25 novembre dernier, et dans laquelle il a été protesté à l'unanimité contre les démarches directes qui ont été faites à la législature par la commission spéciale nommée dans le but d'élaborer un avant-projet de loi pour la conservation des monuments; le projet devant avant tout être soumis aux délibérations de la fédération.

M. Donnet dépose la liste des publications parvenues à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu des principales d'entre elles. Ces pièces seront inserées dans le Bulletin.

M. Hymans communique une note relative à un portrait du P. Aquaviva, exécuté par Martin de Vos, le jeune. Cette note sera imprimée au Bulletin.

M. A. Blomme fait connaître un document qui permet d'attribuer à l'architecte Henri van Paesschen des travaux de l'enceinte de Termonde au XVIe siècle. Cette étude paraîtra dans les Annales.

M. Saintenoy donne lecture du rapport qu'il a fait sur un travail présenté par M. F. de Montigny et intitulé: *Notice archéologique et architectonique sur la crypte de l'église de Notre-Dame de Huy*. D'accord avec M. L. Blomme, second rapporteur, il propose de soumettre cette étude à un troisième rapporteur, M. le chanoine Maere. Cette proposition est adoptée.

M. le président A. Blomme donne lecture et dépose, pour le Bulletin, une notice biographique sur Alph. de Vlaminck; il y joint le cliché de son portrait.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
A. BLOMME.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1909 et janvier 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

H. Coninckx. Notes et documents inédits concernant l'art et les artistes à Malines.

Ernest Matthieu. L'ermitage de Saint-Barthelémy à Mons.

Victor Brants. Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle I.

C. T. Hagberg Wright. Subject index of the London library.

Louis Stroobant. Découverte d'urnes cinéraires à Oolen (Anvers).

Id. La famille Bau de Malines aux XIVe et XVe siècles.

M. Van der Meylen. Mémorial du banquet offert au R. P. van den Gheyn. S. J.

B. Reber. Archéologie genèvoise. Deux fragments d'architecture gothique.

Id. Einige sagen und traditionen aus dem Freiamt im Aargau.

Id. Zum hundertsten geburtstag Charles Darwins.

Id. Une nouvelle station préhistorique à Veyrier.

Id. De l'importance des monuments à sculptures préhistoriques.

Id. Erinnerungen an Julius Trapp.

Id. Pharmacie de poche d'un médecin romain.

Id. Société de crémation de Genève.

Id. Considérations sur ma collection d'antiquités.

Id. Recherches archéologiques dans les vallées d'Evolène et de Binn.

Id. Das Rebersche historische medizinisch-pharmazeutische museum in Genf.

Id. Beitraege zur geschichte der medicin und der pharmacie.

B. Reber. Dr Ulricus Molitaris kanzler von Tirol und die familie Reber.

Georges Hasse. Les chiens et les loups primitifs de la région d'Anvers.

Id Un marsupial dans l'argile de Boom.

Id. Les crânes néolitiques robenhausiens d'Anvers.

Id. Les sables noirs dits miocènes bolderiens à Anvers.

Id. Les morses du pliocène poederlien à Anvers.

Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Décembre 1909.

A. de Behault de Dornon. Les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, aux pêcheurs de Bruges.

Louis Stroobant. La Campine anversoise avant le christianisme.

Vte B de Jonghe. Deux deniers lossains frappés à Hasselt.

D. U. Berlière. Un adversaire des bénédictins de Saint-Maur, Mercier de Saint-Léger.

Alphonse de Witte. Jeton de mariage de Joseph de Baenst et de Jossine Le Fèvre.

Richard Daehler. Geschichte der ritterguter und dörper Lomnitz.

Wilhelm Steitz. Friedrich von Uechtritz als dramatischer dichter.

Werner Scheibe. Die bangeschichtliche entwickelung von Kamenz.

Henri Hymans. Une œuvre de Martin de Vos le jeune.

A. Blomme. L'architecte Henri van Paesschen.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 11e année. N° 12. 12e année. N° 1.

Id. Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique.
Bulletin. Vol. IX. Fasc. 1.

Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. Tome XXIII. Nos 9 et 10.
Mémoires couronnés. In-8°. Tome XX. 5e fasc.

Id. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 47e année. N° 10.

Bruxelles. Revue belge de numismatique. 66e année. 1e livr.

Id. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 33e année. N° 5.

Id. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts.
Bulletin 1909. Nos 9, 10, 11.
Mémoires in-8°. Tome V. Fasc. 2e Tome VI. Fasc. 1 et 2.
Biographie nationale. Tome XX 2e fasc.

Liége. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique. 4e année. Nos 11 et 12. 5e année. N° 1

Anvers. Société royale de géographie.
Bulletin. Tome XXXIII. 3e fasc.

Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXV. 4e livr.

Gand. Société d'histoire et d'archéologie.
Inventaire archéologique. Fasc. L.
Bulletin. 17e année. Nos 8 et 9.

Liége. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 8e année. N° 12. 9e année. N° 1.

Bruges. Société d'émulation.
Annales. Tome LIX. 4e fasc.

Liége. Wallonia.
XVIIe année. N° 12. XVIIIe année. Nos 1 et 2.

Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Nov. et déc. 1909.

Verviers. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Bulletin. 8° vol. 2e fasc.
Chronique. 1905 à 1909.

Charleroi. Société paléontologique et archéologique.
Documents et rapports. Tome XXX.

Brecht. Geschied- en Oudheidkundigen kring van Brecht en omstreken.
Tijdschrift. 1909. IV.

Turnhout. Geschied- en Oudheidkundigen Kring der Kempen.
Taxandria. Gedenkschriften. 6e jaarg. Nr 3.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
13e année. Nos 11-12.

MALINES. Cercle archéologique.
Bulletin. Tome XIX.

UTRECHT. Historisch genootschap.
Werken. Nos 25 en 26.
Bijdragen en mededeelingen. Deel XXX.

MIDDELBOURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.
Archief. 1909.

LEIDEN. Maatschappij der nederlandsche letterkunde.
Handelingen en mededeelingen. 1908-1909.
Levensberichten der afgestorven medeleden. 1908-1909.

ID. Rijksmuseum van oudheden.
Oudheidkundige mededeelingen. IV.

LUXEMBOURG. Institut grand-ducal de Luxembourg.
Publications de la section historique. Vol. LIV, LVI, LVII.

PARIS. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie. 21e année.
Nos 9, 10 et 12.

ID. Bulletin monumental.
73e vol. Nos 3, 4.

ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin 3e trim. 1909.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXVI. 6e livr. Tome CXVIII. 1e livr.
Partie technique. Tome CXVII. 12e livr. Tome CXX. 1e livr.

ID. Les Marches de l'Est.
Année 1909. No 3.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVI. 6e livr.

LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
10e année. Nos 58, 59, 60, 61.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. 1910. No 1.

CLERMONT FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
2e série. 1909. No 9.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der künste.
Monatsbericht. XLIII Band. Heft nos 4 et 5.

LEIPZIG. Königl. Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die Verhandlungen. 61 B. H. 1 & 2.
Abhandlungen des philologisch-historischen klasse B. XXVI. Nos 4 & 5. B XXVII. Nos 1-27.

HANNOVER. Historische Verein für Niedersachsen.
Zeitschrift. Jahrg. 1909. H. 1, 2, 3, 4.

MUNICH. Historische verein von Oberbäyern.
Altbayerische monatschrift. Jahrg. 9. Heft 3 & 4.

GÖRLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der wissenschaften.
Neues Lausikisches magazin. 85 band.
Codex diplomaticus Lusatiæ superioris. 5 Heft.

GRAZ. Historische verein für Steiermark.
Zeitschrift. Vl Jahrg. 4 Heft.
Jubilainusfestschrift 1909.

VIENNE. Kaiserliche Akademie der wissenschaften.
Philosophisch historische klasse. Sitzungsberichte.
162 Band. 1, 2, 3 abh. 163 Band. 1 et 2 abh.
160 Band. 4, 5 abh. 161 Band. 3, 4, 7, 9. Register B 151-160.
Fontes rerum austriacarum. LXII Band. 2 abt.
Archiv für Osterreichische geschichte. XCVII Band 1 et 2 H. XCVIII Band. 2 H.

LISBONNE. O archeologo portugues.
Vol. XIV. Nos 1 à 8.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti Desembre de 1909-Janer de 1910.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Año XII, Julio-Agosto & Septiembre-Octubre de 1909.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. Ano XIII. No 60.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome III. Livr. 4.

ZURICH. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde. XI band. 3 heft.

MILAN. Reale Instituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. Serie II. Vol. XLI. Fasc. 17-20. Vol. XLII. Fasc. 1-15.
WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology.
Bulletins 41 et 42.
DAVENPORT. Davenport Academy of Sciences.
Proceedings. Vol XII, 95-222.
BOSTON. American Academy of Arts and Sciences. Vol. XLV. N° 1.
PHILADELPHIE. American philosophical society.
Proceedings. Vol. XLVIII. N° 192.
CAMBRIDGE. The Cambridge historical Society. Publications IV.
Proceedings. Jan-oct. 1909.
MONTREAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic journal. 3d series. Vol. VI. Numb. 4.
BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LI. Afl. 5.
Handeling bij den plattegrond van het museum.
PUNJAB. Annual progress report of the superintendent of the Archaeological survey. Northern circle 1909.
CALCUTTA. Archaeological survey of India.
Annual report 1906-1907.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

GOTHA. Justus Perthe. Atlanten. Karten.
Id. Dr A. Petermans mitteilungen.
LEIPZIG. Carl Beck.
Lagerkatalog. Nr 5. Zeitschriften.
Id. Nr 11. Deutsche literatur.
Id. Nr 12. Die Schweiz.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois de décembre 1909 et janvier 1910

MESSIEURS,

C'est par le travail d'un de nos confrères, M. H. Coninckx, que je commencerai ce nouveau compte-rendu. Dans ses *Notes et documents inédits concernant l'art et les artistes à Malines*, il continue la tâche qu'il a entreprise antérieurement dans d'autres communications imprimées, de rassembler tous les matériaux qui, un jour, pourront être utilisés par celui qui tentera d'écrire d'une manière complète l'histoire de l'art à Malines. La présente étude renferme mention d'une série de fondations faites en faveur de la gilde Saint-Luc, des indications puisées dans les actes scabinaux au sujet de quelques sculptures ou peintures du XVIe siècle, et la reproduction des renseignements fournis concernant certains artistes malinois, par M. van der Haeghen, dans son livre sur la corporation gantoise des peintres et sculpteurs.

On chercherait aujourd'hui vainement trace, dans nos contrées, des ermitages qui, autrefois, parsemaient si nombreux les forêts et les solitudes. C'est à propos de l'*Ermitage de Saint-Barthélémy à Mons*, que notre confrère, M. Matthieu, s'en occupe. Les ermites dans nos contrées, jusqu'au VIIIe siècle surtout, vivaient entièrement séparés du monde, dans l'isolement le plus absolu. Ces règles se mitigèrent quelque peu dans la suite. De l'ermitage de Saint-Barthélémy, établi dans le bois de Mons, on trouve déjà trace au commencement du XVIe siècle, et M. Matthieu croit pouvoir en faire remonter la fondation à un siècle plus tôt. Après avoir fait l'histoire du site qu'il occupait, il s'attache à l'établissement lui-même, en décrit la chapelle et les diverses annexes, rappelle les cérémonies religieuses qui s'y célébraient et les pèlerinages qui s'y rendaient, et tâche de reconstituer la liste des solitaires qui l'occupèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

On sait que nos provinces, depuis le XVe siècle et pendant les

siècles suivants, dans le domaine artistique, travaillèrent, si nous pouvons nous exprimer ainsi, énormément pour l'exportation. Les œuvres d'art produites par nos artistes : peintures, sculptures, tapisseries, étaient, en quantités considérables, régulièrement expédiées dans les pays étrangers. De nombreux artistes, à toutes les époques, quittèrent le sol natal, pour aller s'établir au loin, et influencèrent ainsi d'une façon appréciable le courant artistique du monde entier. Les recherches relatives à ces exilés volontaires ne sont toujours pas faciles. Le plus souvent ils s'assimilent entièrement aux mœurs et à la manière de vivre de leur nouvelle patrie ; ils traduisent leur nom même, et il devient souvent malaisé de retrouver, après plusieurs siècles, des traces positives permettant d'identifier avec certitude un artiste originaire de notre pays. Dans cet ordre d'idées, de nombreux travaux ont déjà vu le jour. Voici qu'aujourd'hui notre confrère, M. Hulin, ajoute une page nouvelle à cette série d'études artistiques. Dans le « Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand », il s'occupe d'*Olivier de Gand, sculpteur au Portugal*. Pendant les premières années du XVIe siècle, des travaux de sculpture considérables furent exécutés dans le chœur de l'église Saint-François à Evora, et à la même époque aussi dans l'église de Sé-Velha à Coïmbre et dans l'église du couvent du Christ à Thomar. M. Hulin attribue ces œuvres d'art à un sculpteur flamand, Olivier de Gand, qui fut aidé dans sa tâche par un compatriote, Jean d'Ypres. Toutefois, il n'a pas été possible jusqu'ici d'identifier d'une façon plus précise ces artistes remarquables.

L'ordre de saint François a été l'objet, de la part de notre confrère M. l'abbé Grob, de longues et patientes recherches ; le résultat de ses investigations vient d'être édité en deux copieux volumes, dans les « Publications de la section historique de l'Institut Grand ducal de Luxembourg » (vol. LIV et LVI). Dans ce *Recueil d'actes et documents concernant les Frères Mineurs dans l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny*, l'auteur, après avoir résumé l'histoire de l'établissement et de l'existence, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, des religieux franciscains dans les provinces luxembourgeoises, a réuni une volumineuse collection de tous les actes qui se rapportent aux Frères mineurs, à leurs cou-

vents, à leurs églises, à leur vie religieuse. De nombreux commentaires et notes augmentent encore l'intérêt de cette revue documentaire.

M. B. Reber nous envoie une série nouvelle de brochures diverses; on en trouvera la nomenclature dans la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque. La plupart de ces brochures sont consacrées à des sujets préhistoriques ou à des études ayant trait aux antiquités médicinales. Nous citerons, dans la première catégorie, un travail traitant *de l'importance des monuments à sculptures préhistoriques,* dans lequel l'auteur plaide vigoureusement la conservation des reliques de ce genre, qui existent encore si nombreuses dans les montagnes suisses, tels les pierres à écuelles, les rochers illustrés de signes ou de dessins, remontant à la plus haute antiquité, et dont la signification doit encore être découverte. Parmi les publications de la seconde catégorie, nous citerons la description d'une précieuse *pharmacie de poche d'un médecin romain* et surtout *des considérations sur ma collection d'antiquités, au point de vue de l'histoire de la médecine, la pharmacie et les sciences naturelles*, qui contiennent des données fort intéressantes sur le passé des sciences médicales en Suisse, sur le mobilier si spécial et si artistique des anciennes officines d'apothicaires, sur les drogues et les remèdes qui, autrefois, jouissaient de la faveur des malades et des médecins.

Dans une nouvelle brochure, M. Georges Hasse continue l'exposition du résultat des fouilles fructueuses qu'il a pu effectuer dans le terrain qui fut creusé au nord d'Anvers, pour l'établissement des bassins intercalaires. Cette fois, il s'occupe des *morses du pliocène poederlien d'Anvers*. Sur un haut-fond qu'avait respecté la vaste mer pliocène, s'étaient amoncelés les ossements fossiles, appartenant à des animaux depuis longtemps disparus de nos contrées, tels les éléphants, les rhinocéros et d'autres encore. Parmi ces ossements s'en trouvaient aussi un grand nombre de morses et entre autres, d'une variété non encore décrite jusqu'ici. M. Hasse l'a baptisée *Alachtherium Antwerpensis* et, scientifiquement, en a établi les caractéristiques les plus importants. Aucune trace directe de cette variété ne se retrouve à notre époque.

Il est étonnant de constater combien certaines coutumes d'une

barbarie cruelle ont persisté pendant longtemps dans nos mœurs, malgré les progrès incontestables de la civilisation. Telle est, dans le domaine judiciaire, la mise hors de la loi qui frappait le banni et qui donnait le droit au premier venu de tuer impunément celui qui, méconnaissant les stipulations d'un arrêt d'exil, serait rentré dans le territoire dont le séjour lui était défendu. Au XVe siècle, cet abus subsistait encore, et on le trouve consacré par des décisions judiciaires, émanant des plus hautes juridictions dans nos provinces. Un jugement de ce genre fut émis au sujet du meurtre d'un bourgeois d'Ypres, qui avait été condamné, en 1401, au bannissement, et c'est en commentant cet acte judiciaire, que M. Lameere expose la nature et constate la persistance de *la mise hors de la loi en Flandre au XIVe siècle* (Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres, etc., 1909, n° 11).

Dans les publications du même Corps savant (Mémoires. Coll. in-8°, 2e série, tome V, fasc. II), M. Paul Fredericq présente un travail qu'il intitule: *Rekeningen en andere stukken van den pauselijken aflaathandel te Mechelen in 't midden der 15de eeuw.* Pour construire l'église de Saint-Rombaut, le clergé manquait de ressources. Il eut recours pour se les procurer à une mesure qui, à cette époque, fut souvent employée avec succès. Il obtint du souverain pontife l'octroi, pour la ville de Malines, de la faculté de gagner en visitant ses églises, l'indulgence du jubilé que le pape Nicolas V avait proclamée, en 1449, à Rome. Les fidèles accoururent innombrables à Malines, non seulement de toutes les provinces belges, mais encore des contrées limitrophes, pour participer à ces faveurs spirituelles. En même temps, ils faisaient des aumônes considérables, et leur montant permit de couvrir les frais des travaux de l'église. M Paul Fredericq a recueilli tous les documents d'archives et tous les comptes qui ont rapport à ces événements; en les parcourant, on peut noter maints détails intéressants pour les coutumes religieuses de l'époque et même pour les mœurs populaires, ainsi que les habitudes qui avaient cours au milieu du XVe siècle.

Au point de vue documentaire, rien de plus suggestif, rien de plus troublant même que les nombreuses et fort belles illustrations qui accompagnent l' « Annual Report 1906-1907 » de *l'Archaeolo-*

gical Survey of India. Ce beau volume nous permet, par ses descriptions et ses reproductions, d'étudier bon nombre des plus importants monuments de cet art étonnant qui a peuplé de merveilles archéologiques le sol ancien de l'Inde anglaise, et de nous rendre compte de la restauration de certains d'entre eux.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de vous signaler la dernière livraison de *Taxandria* (1909 n° 4) qui n'est en quelque sorte composée que de travaux émanant de membres de notre Compagnie. M. le chanoine Janssen y consacre des pages émues à rappeler le souvenir et à retracer la biographie de *comte de Mérode Westerloo,* lequel, au cours de sa brillante carrière, rendit tant de services au pays et surtout à la Campine qui fut son berceau et conserve sa tombe. Dans d'autres pages, M. le chanoine Jansen donne la suite de son inventaire bibliographique de la province d'Anvers. Ailleurs, M. L. Stroobant ajoute un chapitre nouveau à l'histoire des premières populations de la Campine. Cette fois il décrit *les nécropoles à incinération de Baerle-le-Duc et Baarle-le-Nassau.* Nous comptons bien, qu'en coordonnant les résultats de tant de fouilles heureuses, il pourra un jour fixer d'une façon précise la physionomie exacte des populations qui, à l'origine de l'ère chrétienne, occupaient les sauvages solitudes voisines de notre frontière septentrionale. Enfin, moi-même, je me suis efforcé de reconstituer la biographie d'un Turnhoutois qui, émigré à Anvers, joua un rôle assez intéressant dans les domaines artistique et historique à la fin du XVIIIe siècle. J'ai présenté ces détails en faisant connaître *quelques rectifications de Jacq. van der Sanden concernant Turnhout.*

FERNAND DONNET.

6 février 1910.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Rapport du Secrétaire et Bibliothécaire

ANNÉE 1909

Messieurs et chers Confrères,

Appelé encore une fois, en ma qualité de secrétaire, à résumer les divers événements qui ont marqué le cours de l'existence de notre Compagnie pendant l'année que nous venons de clôturer, je crois de mon devoir, de vous rappeler tout d'abord la perte immense que la patrie toute entière a éprouvée à la suite du décès de Sa Majesté Léopold II. Les services inestimables que, dans les domaines économique et matériel, il a rendu à la Belgique, ont été hautement proclamés, et si aujourd'hui nous nous honorons d'être citoyens d'un pays dont la prospérité et les progrès constituent un exemple enviable pour les empires plus puissants, c'est en majeure partie au roi défunt que nous le devons. Pour nous, nous n'oublierons pas, qu'après avoir pendant longtemps consenti à accorder à notre Académie son haut patronage, il a bien voulu, il y a quelques années, nous accorder le titre de royal. Nous nous souviendrons aussi,

que lors de la célébration de notre cinquantenaire, il a honoré de sa présence les fêtes que nous avons organisées, et assisté à cet inoubliable cortège du *Landjuweel*.

Cette protection efficace, que nous avons toujours rencontrée auprès de Léopold II, nous sommes persuadés de pouvoir y compter au même titre auprès son successeur, S. M. le roi Albert. Et c'est avec une patriotique conviction que l'Académie forme des vœux ardents pour la gloire de Son règne et la prospérité de Sa maison.

MESSIEURS,

Dans nos rangs, trois vides se sont produits. Qu'il me soit permis d'exprimer ici les regrets que nous cause la perte de confrères dévoués et érudits.

Au mois de mars 1909 décédait à Bruxelles, le baron Octave van Ertborn, qui était un de nos plus anciens membres correspondants regnicoles, ayant pris place à ce titre dans nos rangs en 1874. Il était né à Aertselaer (Anvers), le 21 janvier 1839. Ses goûts le portèrent principalement vers la géologie et la paléontologie, et dans cet ordre d'idées il a publié divers travaux, parmi lesquels nous citerons, en collaboration avec M. P. Cogels: *Anvers à travers les âges géologiques*. *Le sol d'Anvers et l'Escaut*, ensuite un *Mémoire sur les puits artésiens*.

M. Charles Duvivier, avocat à la Cour de cassation avait, en 1890, été nommé membre correspondant regnicole de l'Académie. Il était né à Leuze (Hainaut), le 10 août 1834; il mourut à Boitsfort, le 13 juillet 1909. Ses travaux historiques lui avaient valu une juste réputation; il fut un collaborateur assidu des Bulletins de l'Académie de Belgique, des comptes rendus de la commission royale d'histoire, de la Belgique judiciaire et d'autres publications scientifiques. On lui doit aussi un grand ouvrage sur *la querelle des d'Avesnes et des Dampierre* et des *Recherches sur l'ancien Hainaut*.

Parmi nos membres correspondants étrangers, nous avons eu le regret d'enregistrer le décès de M. François-Louis-Henri Cons, qui depuis 1896, faisait partie de notre Compagnie. Il est mort à Poitiers, le 3 février 1909, dans sa 70e année. Il remplissait les hautes fonc-

tions de recteur de l'Académie de Poitiers, de président du conseil de l'Université de cette ville, et de professeur honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Lille. Il était aussi membre de nombreuses sociétés savantes. Tous, nous nous rappellerons, avec quelle autorité et quelle courtoisie, il remplit la mission de délégué officiel du gouvernement français, lors de plusieurs de nos congrès annuels d'archéologie et d'histoire.

Par suite de ces décès, deux places de membre correspondant regnicole sont actuellement vacantes. De nombreuses candidatures ont été présentées, et vous aurez incessamment à faire parmi elles votre choix.

Notre président, M. Arthur Blomme, vient de terminer son mandat annuel. Je suis persuadé d'être votre interprète à tous, Messieurs, en constatant la constante impartialité et la grande érudition dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Il est remplacé dans sa tâche par M. Alph. de Witte, que vos suffrages avaient, l'année dernière, appelé à la vice-présidence.

Vous avez bien voulu, lors des élections statutaires de décembre, renouveler mon mandat de secrétaire et de bibliothécaire.

Vous avez décerné le titre de membre honoraire regnicole à M. le baron de Borchgrave qui, depuis longtemps, faisait partie de notre Compagnie, mais que les missions diplomatiques qu'il avait été chargé de remplir à l'étranger, avait, malgré lui, tenu pendant un certain temps éloigné de nos travaux.

Vous avez tenu ensuite à compléter le cadre de vos membres correspondants étrangers en nommant en cette qualité MM. Emile Male, Puig y Capdafalq, Henri Yats Thompson, J. Bilson et B. Reber.

Nos séances ordinaires n'ont éprouvé aucune interruption pendant le cours de l'année 1909, et leur ordre du jour peut éloquemment témoigner du zèle des membres qui, nombreux, ont bien voulu s'inscrire pour nous communiquer le résultat de leurs travaux et de leurs études.

Quant à nos publications, elles n'ont cette fois guère subi de retard. Vous avez reçu en temps utile les quatre fascicules des Annales qui forment un important volume, et un même nombre de livraisons du Bulletin. Le premier fascicule des Annales pour le

nouvel exercice est en cours de publication et vous sera prochainement distribué, en même temps qu'une livraison du Bulletin.

Au point de vue des travaux, dont vous avez voté l'impression, je crois inutile de nous rappeler longuement leur importance. Qu'il me suffise de remémorer, que successivement vous avez pu lire dans les Annales: un nouveau rapport copieusement illustré de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, sur *le Congrès archéologique de Caen*; puis une description par M. le chanoine van den Gheyn, des *peintures murales de la collégiale de Termonde.* M. A. Blomme a pris pour sujet de son discours inaugural et fait imprimer un travail sur *l'Egyptologie en Belgique.* M. Willemsen, donnant une nouvelle suite à ses études économiques, a vu publier sa communication sur *une association industrielle rurale en Flandre au XVIIIe siècle.*

M. Donnet vous a présenté une nouvelle et volumineuse série *de Variétés Campanaires.* Enfin, nous avons donné l'hospitalité dans nos publications à la première partie de la communication de M. E. Matthieu, relative à *la prévôté des églises de Mons,* dont la suite paraîtra dans le premier fascicule de l'année nouvelle.

Dans nos Bulletins, vous retrouverez plusieurs travaux d'une longueur moindre. Qu'il me suffise de citer:

Des *notes sur quelques scribes et enlumineurs de la cour de Bourgogne*, par le R. P. van den Gheyn. Une courte notice de M. Bergmans, relative au musicien *Nicolas Maiscoque;* le résultat de nouvelles fouilles faites par M. Stroobant, ayant amené la *découverte d'une villa romaine à Grobbendonck;* enfin, une notice de M. Donnet, sur *les tremblements de terre à Anvers.*

Le succès de nos séances publiques s'affirme chaque année davantage. Cette fois encore, le public a répondu nombreux a l'invitation que nous lui avons adressée pour notre réunion qui eut lieu le dimanche 3 octobre 1909, dans la salle Leys de l'hôtel de ville d'Anvers. Notre confrère M. Victor Chauvin, malheureusement retenu par un deuil à Liége, n'a pas lui même communiquer à l'assemblée son *étude du mahométisme en Belgique*, qui a été lue par M. le président Blomme. M. de Behault de Dornon a fait connaître *les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges*, tandis que M. L. Stroobant a exposé ensuite

le résultat de ses fouilles et de ses études lui permettant d'établir quelle était la situation de *la Campine anversoise avant le christianisme.*

Si, maintenant, vous voulez bien, Messieurs, passer du domaine du secrétariat dans celui de la bibliothèque, vous pourrez constater que là aussi, nous ne rencontrons que des traces d'une situation hautement satisfaisante.

Notre service d'échanges, si important déjà, s'est accru encore, par suite de sollicitations qui nous sont parvenues, de toute une série de relations nouvelles. Je vous citerai celles que nous avons acceptées avec la *Societa di Storia patria per la Sicilia Orientale* de Catane, la *Société archéologique de Montpellier*, la revue *les Marches de l'Est*, la *Société scientifique de Chevtchenko*, l'*Institut d'estudis Catalans* de Barcelone, *The American philosophical Society* de Philadelphie, la *Direction générale de statistique de l'Uruguay* à Montevideo, le *Bulletino de archeologia e storia dalmata* à Spalato et la *Thuringisch Sachsischer geschicht und Altertumsverein*, à Halle a/S.

Qu'il me soit encore permis d'appeler votre attention sur la liste toujours plus fournie des hommages d'auteurs; leur multiplicité et leur importance, constituant la preuve la plus victorieuse de l'intérêt que les savants nationaux et étrangers trouvent à soumettre à notre appréciation leurs travaux et leurs études.

Notre bibliothèque, alimentée régulièrement par ces documents d'une valeur scientifique inestimable, forme une source précieuse, où pourraient puiser sans se lasser nos membres, s'ils voulaient la mettre un peu plus souvent à contribution.

Du reste, Messieurs, à chaque réunion, j'ai eu soin de vous fournir la liste complète des ouvrages reçus, et j'ai continué à analyser ceux qui me paraissaient les plus à même d'attirer votre attention. Ces documents, successivement imprimés dans notre Bulletin, vous permettront mieux que mon court rapport, de vous rendre compte de la situation de nos collections bibliographiques.

Je me résume, Messieurs. Votre secrétaire croit pouvoir affirmer, qu'au cours de l'année dernière, notre Compagnie a fait un pas de plus dans la voie prospère dans laquelle elle est engagée depuis

bon temps déjà Votre bibliothécaire a également tâché de prouver sa satisfaction au sujet du service que vous lui avez confié.

Si, sous ce double rapport, vous voulez bien ratifier mon appréciation, je me permettrai d'affirmer, Messieurs, que cette situation si consolante est due à la manière hautement satisfaisante dont nos travaux ont été conduits par notre président, au zèle infatigable et à la science inépuisable dont ont fait preuve bon nombre de nos membres, pendant le cours de l'année 1909.

Le secrétaire et bibliothecaire,
FERNAND DONNET.

Anvers, 6 février 1910.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Rapport sur la situation de la comptabilité en 1909

Le 6 décembre 1908, date de la clôture non définitive du compte du dit exercice, les recettes, y compris l'encaisse, fr. 779.61, s'élevaient à . . . . . fr. 5,615.66

En outre et depuis cette date, on a reçu:

Pour abonnements aux Annales.	»	50.—
Du fonds de réserve, en vertu de la décision des membres titulaires, en date du 7 février 1909 .	»	1,971.30
Total	fr.	7,636.96

D'autre part, les dépenses, à la date susdite, s'étaient élevées à . . . fr. 4,836.05

Il restait dû à l'imprimeur .	»	1,795.84
» » au même, pour facture supplémentaire, payée en partie le 20 mars 1909	»	1,114.75(1)
Total . . .	fr.	7,746.64
Excédent général des dépenses sur les recettes	fr.	109.68

(1) Avances de l'imprimeur: *a)* pour frais postaux, fr. 45.51; *b)* pour clichés, photos, etc. fr. 75.73; *c)* frais d'impression proprement dits fr. 993.51.

Du 1r janvier au 31 décembre 1909, les recettes se sont élevées, comme il suit:

Reliquat du compte précédent		Néant.
Pour abonnements aux Annales et au Bulletin.	fr.	1,103 61
Subside de l'Etat	»	1,200.—
» de la Province	»	600.—
» de la ville d'Anvers	»	600.—
Pour intérêts de coupons d'obligations . .	»	359.50
Produit de la vente de brochures . . .	»	186.05
Total	fr.	4,049.16

Dépenses:

Le mali, accusé par la balance définitive de l'exercice 1908	fr.	109.68	
Les comptes de l'imprimeur .	»	3,028.13(1)	
Le compte de l'imprimeur Godenne, de Malines . . .	»	98.20	
Pour frais de gravure . .	»	10.—	
» » d'administration et de bureau.	»	159.15	
Prime d'assurance de la bibliothèque et de son mobilier . .	»	11.25	
Dépenses pour la séance publique du mois d'octobre 1908 . .	»	50.—	
Location de la salle Leys. .	»	30.—	
Emoluments du greffier . .	»	200.—	
Total . . .			fr. 3,696.41
Reste en caisse au 31 décembre			fr. 352.75

6 février 1910.

Le Trésorier,
EDM. GEUDENS.

(1) Avances de l'imprimeur: *a)* pour frais postaux fr. 129.74; *b)* pour zincos, etc. fr. 92.48; *c)* frais d'atelier fr. 2,805.91.

TABLE DES MATIERES

Séance des membres titulaires du 6 décembre 1908 . . . Page 5
Séance du 25 juillet 1909 . . . . . » 7
Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'août à décembre 1909 . . . . . » 8
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois d'août à décembre 1909, par M. FERNAND DONNET . . . . . » 17
Une œuvre de Martin de Vos, le jeune, par M. HENRI HYMANS . » 27
L'architecte Henri van Paesschen. Document inédit, par M. A. BLOMME . . . . . » 29
Alphonse de Vlaminck. Notice biographique, par M. A. BLOMME » 32
Séance des membres titulaires du 5 décembre 1909 . . . » 45
Séance ordinaire du 5 décembre 1909. . . . . » 46
Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1909 et janvier 1910 . . . » 48
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois de décembre 1909 et janvier 1910, par M. FERNAND DONNET . . . . » 54
Rapport du Secrétaire et Bibliothécaire sur l'exercice 1909, par M. FERNAND DONNET . . . . . » 59
Rapport sur la situation de la comptabilité en 1909, par M. EDM. GEUDENS . . . . . » 65

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

1910

II

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
—
1910

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 FÉVRIER 1910

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., Stroobant, Willemsen, Soil de Moriamé, Kintsschots.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1909 est lu et approuvé.

Sont, après discussion, définitivement adoptées huit candidatures pour les deux places de membre correspondant regnicole, vacantes par suite du décès de MM. Duvivier et baron van Ertborn.

M. F. von Arnheim, à Charlottenbourg, est nommé membre correspondant étranger.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
Fernand Donnet.

Le Président,
A. Blomme.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 1910

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S.-J., Stroobant, Willemsen, Soil de Moriamé, Kintsschots, membres titulaires; Hulin, Casier, Dilis, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. L. Blomme, de Behault de Dornon, Matthieu, Dr van Doorslaer, de Witte, membres titulaires; Coninckx et Heins, membres correspondants regnicoles; baron de Borgbrave, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1909 est lu et approuvé.

Il est donné connaissance des lettres de remerciments adressées à l'Académie par MM. le baron de Borgbrave, élu membre honoraire regnicole, E. Male, Puig y Cadafalc, B. Reber et Yates Thompson, nommés membres correspondants étrangers.

La Société d'Emulation de Cambrai envoie le programme du concours de poésie pour 1910. Pris pour notification.

Le bureau de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à Liége, transmet l'ordre du jour ci-inclus qui a été adopté à l'unanimité, le 25 novembre 1909, dans la séance des délégués:

« L'assemblée des délégués de la Fédération archéologique et historique de Belgique, réunie à Bruxelles le 25 novembre 1909, décide que la Commission nommée en 1904 par le Congrès de Mons, pour élaborer un avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique, doit présenter cet avant-projet à la discussion et à l'approbation de la Fédération ou de l'assemblée de ses délégués et qu'elle n'a nullement pour mission de faire directement des propositions, quelles qu'elles soient, aux pouvoirs législatifs. »

Il est donné lecture du rapport fait par M. le chanoine Maere, sur le travail présenté par M. de Montigny. L'auteur ayant eu

connaissance des rapports, a remanié son travail dans le sens des observations présentées par les rapporteurs. Cette étude sera donc retournée à ceux-ci pour examen définitif.

M. de Witte étant retenu à Bruxelles par une indisposition, sera installé en qualité de président à la séance d'avril prochain. Le chanoine van den Gheyn, vice-président, prie M. Blomme de continuer à présider la séance.

Il est décidé d'envoyer une adresse de condoléances au Roi à l'occasion du décès de Léopold II, et une lettre de félicitations pour l'avènement au trône d'Albert I.

M. Blomme félicite M. Hulin, qui vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie de Belgique; celui-ci remercie.

M. Donnet donne lecture du rapport sur l'exercice 1909, qu'il a rédigé en qualité de secrétaire et bibliothécaire; M. Geudens présente le rapport de sa gestion comme trésorier. Ces rapports paraîtront au Bulletin.

MM. de Witte et van Doorslaer étant indisposés, leurs communications sont remises à la prochaine réunion.

M. Soil de Moriamé décrit deux panneaux en métal doré du commencement du XVIe siècle, conservés au Musée de Tournai et tâche d'en identifier les sujets.

MM. Hulin et Casier présentent quelques observations concernant l'interprétation de ces compositions et la matière dont les panneaux sont faits.

La communication de M. Soil sera imprimée au Bulletin.

M. Hulin résume un travail de M. Cust, paru dans le Burlington Museum, qui établit que le portraitiste anglais Johnson qu'on croyait d'origine hollandaise, est né à Anvers et s'appelait en réalité Cornelis Janss van Keulen.

M. Hymans appelle l'attention sur de colossales sculptures religieuses, d'un caractère extraordinairement imposant, dont les moulages sont conservés au Musée de Hannovre.

Le R. P. van den Gheyn signale l'existence d'œuvres du même genre en Alsace.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
A. BLOMME.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Chanoine Maere. Le donjon de Ter Heyden, à Rotselaer.
Id. Le retable de Herbais sous Pietrain.
Id. Raffinements de l'architecture du moyen âge.
Dr Hans Lehmann. Zur geschichte des glasmalerei in der Schweiz.
B. Reber. Une lettre inédite de Pierre Bayeu.
Id. Deux documents inédits de Théodore Tronchin.
Georges Hasse. Quelques notes géologiques sur les forts de Stabroeck, Broechem, etc.
Fernand Donnet. Quelques rectifications de Jacq. van der Sanden concernant Turnhout.
Fritz Arnheim. Luise Ulrike, die Schwedische schwester Friedrichs der Grossen.
J. E. Jansen. Le comte H. de Mérode-Westerloo.
A. Blomme. Alphonse De Vlaminck.
Id. Henri Van Paesschen.
A. de Behault de Dornon. Le tournoi de Mons de 1310.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 12e année. Nos 2 et 3.
Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXIII. N° 11.
Mémoires couronnés et autres mémoires.
Collection in-8°. Tome XX. 6e et 8e fascicules.

Bruxelles. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Bulletin. 1909. N° 12.
Annuaire. 76e année.

Id. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 47e année. Nos 11 et 12.

Id. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 32e année. N° 6.

Id. Revue belge de numismatique.
66e année. 2e livr.

Tirlemont. Geschied- en oudheidkundige kring Hageland.
Gedenkschriften. 1909. 3e afl.

Gand. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 18e année. Nos 1 et 2.
Annales. Tome X. 1r fasc.

Liége. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 9e année. Nos 2 et 3.

Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.
Verslagen en mededeelingen. Januari-Februari 1910.

Liége. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 5e année. Nos 2 et 3.

Hasselt. L'ancien pays de Looz.
14e année. N° 1.

Anvers. Antwerpsch Archievenblad.
Tome XXV. 4e liv.

Mons. Cercle archéologique.
Annales. Tome XXXVIII.

Maestricht. Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Tome XLV.

Luxembourg. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und Kunst. Ons Hemecht. 15 jahrg. 2-12 heft

Paris. Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1909. 1e livr.
Bulletin historique et philologique. Année 1908. Nos 3 et 4.

PARIS. Les marches de l'Est.
Année 1909-1910. N° 4.

ID. Societé de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie.
22e année. Nos 1 et 2.

ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXX. 2e et 3e livr.
Partie littéraire. Tome CXVIII. 2e et 3e livr.

LE HAVRE. Société havraise d'études diverses. Recueil des publications. 1908. 1, 2, 3 et 4 trim.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin. Tome XV. N° 193.

LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Mémoires. Tome XV.
Bulletin mensuel. Tome XII. Janvier à Décembre. Tome XIII. Janvier à Mars.

TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Mémoires. 10e série. Tome VIII.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1909. 1r, 2e et 3e trim

BORDEAUX. Société archéologique. Comptes rendus.
Tome XXVIII. 2e fasc. Tome XXIX. 1r et 2e fasc.

SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. XXIXe vol. 3e, 4e et 5e livr.

NANCY. Académie de Stanislas.
Mémoires. CLIXe année. 6e série. Tome VI.

NIMES. Académie. Mémoires.
VIIe série. Tome XXXI.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Année 1909. 230e et 231e livr.

EVREUX Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Recueil des travaux. VIe série. Tome VI.

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletins. 3e série. Tome I. 1908. 1, 2, 3, 4. 1909. 1, 2.

CHAMBÉRY. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XLVII.

Le Puy. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Bulletin. 5e volume.

Dunkerque. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Mémoires. 49e vol.

Abbeville. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1909. 3 et 4.

Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
1909. N° 10. 1910. N° 1.

Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVII. 1r livr.

Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. 1910. Nos 2-3.

Munich. Historischen Verein von Oberbayern.
Oberbayerisches Archiv für vaterländische geschichte.
54 B. Heft 3.

Strasbourg. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, der ackerbaues und der künste im Unter Elsass.
Monatsbericht. XLIII band. Heft nr 6.

Berlin. Bibliographie der Deutschen naturwissenschaftlichen literatur
XIV band. Nr 4.

Lemberg. Chronik der Ukrainischen Sevcenko-gesellschaft der wissenschaften.
Nr 35, 36, 37.

Helsingfors. Suomen Muinaismuistoydistyksen Pöytäkirjat.
I. 1870-1875.
Die Steinzertlichen wohnplatzfunde in Finland. I. II.
Suomen museo. XVI.

Upsala. Skrifter utgifna of Kungl Humanistiske vetenskaps Samfundet. Band XII.
Kungl. Universitetets.
Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. IX. fas. 4.

Dublin. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVIII. Sect. C. Nos 1 et 2.

Palma. Bolleti de la Societat arqueologica Luliana.
Febrer et Mars de 1910.

LERIDA. Butlletti del centre excursionista de Lleyda Any II. 1909.
MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Ano XIII. Nov.-Diciembri de 1909.
ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli Scavi di Antichita.
Vol. VI. fasc. 9 et 10.
BATAVIA. Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLVII. Afl. 1.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel LI. Afl. 6.
Rapporten van de Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheidkundig onderzoek. 1907.
De Java oorlog van 1825-1830. VI.
BOMBAY. Government of Bombay. General Department.
Archaeology. Progress report till 31st March 1909.
BERKELEY. University of California.
Publications in American archaeology and ethnology.
Vol. 8. N° 5.
BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.
Proceedings. Vol. XLIV. N° 26. Vol. XLV. N°s 2-3.
WORCESTER. American antiquarian Society. New series.
Proceedings. Vol. XX. Part 1.
WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology.
Bulletins 38 & 39.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Paul Geuthner. Ephémérides bibliographiques. N° 21.
EDIMBOURG. William Brown. Catalogue of books, autograph, letters &c. N^r 186.
LEIPZIG. B. G. Teubner. Mitteilungen. 43 jahrg. 1910. N^r 1.
ID. Gustav Fock. Buchhandlung. Anatomie I.
ID. Karl. W. Hiersemann. Katalog 376.
Malerei. Skulptur & 377 Orientalische Kunst.
PARIS. G. Baranger fils. Catalogue n° 63.
LEIPZIG. Ethnologischer Verlag. Dr Friedrich S. Krauss.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1910

Messieurs,

Le beau catalogue que publie notre confrère le R. P. van den Gheyn, S. J., a servi d'indicateur ou de base à un travail que nous trouvons dans les « Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie » (Tome XLVII). En effet, M. Alphonse Bayot y décrit *Les manuscrits de provenance savoisienne dans la bibliothèque de Bourgogne*. Les princes de la maison de Savoie ont possédé aux XIVe et XVe siècles, une riche librairie qui aujourd'hui est dispersée. Lorsque Marguerite d'Autriche qui, en 1501, avait épousé le duc Philibert II, fut devenue veuve, elle vint, en 1504, se fixer dans nos provinces, dont le gouvernement lui avait été confié. A la suite de circonstances mal connues, elle emporta un certain nombre de manuscrits qui, plus tard, réunis à ceux qui provenaient des ducs de Bourgogne, firent partie avec ceux-ci de la précieuse bibliothèque dont l'Etat belge a hérité. M. Bayot fait l'histoire de dix manuscrits qui appartiennent encore aujourd'hui à ces collections, les décrit soigneusement, en reproduit quelques passages que soulignent des illustrations. Dans un second chapitre, il s'occupe de six autres manuscrits de même provenance, mais qui, à la suite de diverses circonstances, ont été enlevés de la bibliothèque de Bruxelles; enfin des notes sont consacrées à quelques manuscrits de facture italienne qui, sans avoir appartenu à la cour de Savoie, sont pourtant entrés en possession de Marguerite d'Autriche, à la suite de son mariage avec Philibert-le-Beau.

A titre comparatif, nos confrères qui s'occupent d'études préhistoriques, consulteront avec fruit *Die steinzirtlichen wohnplatz funde in Finland*, par Julius Ailio, que publie la « Suomen Muinaismuistoydistyksen ». Ils y trouveront le compte-rendu illustré

et descriptif de toutes les fouilles et de toutes les découvertes qui furent faites pendant ces derniers temps en Finlande, et qui se rapportent aux primitives populations de ce pays. Ce sont les armes et les ustensiles en pierre, les ossements travaillés, et les poteries à la décoration spéciale, qui permettront de fixer la caractéristique de l'industrie naissante dans ces parages septentrionaux.

Plusieurs études dues aux membres de la « Société archéologique et historique de l'Orléanais », s'occupent de l'héroïque libératrice de leur cité. M. E. Huet consacre quelques pages à *Jeanne d'Arc et la Pantonime* (Bulletin, tome XV, nº 193). Si l'on excepte un ballet qui fut donné à la Cour en 1633, ce n'est en réalité qu'à partir de la fin du XVIIIe siècle, que dans ce genre d'art dramatique, Jeanne d'Arc servit de sujet, et provoqua un mouvement d'intérêt et d'enthousiasme qui ne se démentit plus guère.

Dans une autre étude, M. le Dr Garsonnin produit un *Essai de reconstitution de l'Etendard de Jeanne d'Arc*. Après avoir étudié tous les documents graphiques, après avoir scruté tous les textes susceptibles de provoquer sur ce point spécial une solution fidèle, l'auteur en arrive à conclure que l'étendard de la Pucelle présentait « sur un fond de toile blanche, bordée de soie, et décorée d'un semis de fleurs de lis, la figure de Jésus-Christ dans l'attitude de « Majesté » ayant à ses côtés deux anges agenouillés, et sur le côté de cette scène, à droite de préférence, était l'inscription « Jhesus Maria ».

Cette description a engagé M. Dumuys à tenter un *Essai de restitution effective de l'étendard de Jeanne d'Arc*. Une gravure permet de se rendre compte de ce travail qui fut exécuté par des spécialistes orléanais lors des fêtes récentes qui furent célébrées à l'occasion de la béatification de la vierge de Vaucouleurs.

Rien de ce qui intéresse les provinces françaises limitrophes de notre pays ne reste indifférent à la « Société d'études de la province de Cambrai ». Signalons particulièrement le travail si documenté qu'elle publie dans ses Mémoires (Tome XV) et dans lequel M. Denis du Peage présente la suite de son *Recueil de généalogies lilloises*. Les familles de la Flandre française ont eu tant de liens et de si nombreuses alliances avec celles de nos provinces, que l'on comprendra aisément combien de pareilles recherches peu-

vent offrir de l'intérêt pour ceux d'entre nous qui s'adonnent aux études généalogiques et héraldiques.

Dans de précédents comptes-rendus nous avons analysé des travaux publiés à Londres et à Paris, ayant pour but l'examen de certaines irrégularités architectoniques que l'on a baptisées du nom de « raffinements ». Quelques auteurs sont tentés d'y reconnaître une conception préméditée et voulue, d'autres ne consentent à admettre que le hasard ou la force de circonstances déterminées. A son tour, notre confrère, M. le chanoine Maere, s'occupe de la question, et dans le « Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie » il scrute le problème des « *raffinements* » *de l'architecture du moyen âge*. Après avoir longuement exposé et méticuleusement étudié tous les exemples qu'il a pu rencontrer dans les monuments religieux du pays, M. le chanoine Maere est d'avis que tous ces déversements ont pu être produits par des causes accidentelles. S'il en est qui ont été voulus, il serait peut-être difficile aujourd'hui de le constater. Dans tous les cas, il y a lieu de se montrer sceptique, aussi longtemps que des mesurages d'une précision méticuleuse ne prouveront pas que des inclinaisons verticales voulues ont été effectuées au moyen âge sans être commandées par des causes purement accidentelles.

On sait qu'au moyen âge le drame naquit dans les églises, et que les mystères religieux furent la source qui donna le jour au théâtre profane. Il existe encore de nombreux documents qui permettent de se rendre compte de la nature des représentations pieuses auxquelles tenaient tant nos pères. Un document spécial sur ce point nous apporte aujourd'hui des détails d'un intérêt particulier. Dans le « Bulletin historique et philologique » du « Comité des travaux historiques et scientifiques » de Paris. (Année 1908, nos 3 et 4), M. Vidal fait en effet connnaître le *Projet pour la construction d'un appareil destiné à figurer l'Assomption* à Notre-Dame du Montement à Rabastens. Ce document passé par devant notaire en 1501, n'est autre que le contrat détaillé de fabrication d'une machine assez compliquée, dans laquelle une vis sans fin, mise en mouvement par un système de poulies, actionnait une grande roue et un soleil, qui, mus en sens opposé, devaient entraîner vers la voûte de l'église une figure de la Vierge et deux groupes d'anges. Les détails que

fournit le contrat de fabrication permettent de se rendre compte de la nature de cette machine compliquée et de se figurer exactement le spectacle offert à l'admiration pieuse des fidèles de Rabastens.

A diverses reprises on nous a parlé de la Chartreuse de Champmol et des tombeaux des ducs de Bourgogne. Une note complémentaire a attiré notre attention dans le «Bulletin archéologique» du même comité parisien (Année 1909, 1re livraison). M. Oursel s'y occupe des *pleurants disparus des tombeaux des ducs de Bourgogne au musée de Dijon*. Chacun des mausolées étaient primitivement orné de quarante statuettes de pleurants. Après la révolution, lorsque, de 1818 à 1828, on songea à restaurer le monument sous la direction de l'architecte Saintpère, on ne retrouva parmi les débris déposés à l'évêché que soixante-dix petits chartreux. Il fallut donc remplacer ceux qui manquaient. Et pourtant il aurait été possible de recouvrer ceux-ci. M. Oursel nous fait connaître leur sort, et suit leurs traces dans des collections étrangères. Un seul n'a pas été retrouvé, deux ont été recouvrés, et les sept autres sont restés entre le mains de leurs nouveaux propriétaires. Quant aux statues refaites pour remplacer celles qui manquaient, par le sculpteur Moreau, il en est parmi elles deux qui sont les portraits de l'architecte chargé de la restauration et du sculpteur Marion de Semur, qui refit les ornements.

On connaît la majestueuse salle romane, dite salle impériale qui se retrouve intacte, annexée à l'étage de l'église Saint-Servais à Maestricht. Son usage n'a pas été déterminé; sa construction a soulevé divers problèmes qui tous n'ont pas été résolus. M Justin Schols l'étudie à son tour dans les «Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg» (Tome XLV) et sous le titre de *Iets over den narthex der hoofd parochiale Kerk van den H. Servatius te Maastricht*, présente un travail destiné à préconiser une opinion nouvelle. D'après lui, le mur qui sépare cette salle de la grande nef y a été intercalé fort postérieurement à la construction; autrefois, la grande arcature était ouverte et communiquait directement avec l'église; la couverture ogivale de la grande nef, exécutée en 1425, changea les proportions de l'église et nécessita les modifications qui tranformèrent l'aspect du narthex; il serait possible de rétablir plus ou moins l'état primitif des lieux. Pour

étayer sa thèse, l'auteur présente entre autres, une vue reconstituée du temple au commencement du XVe siècle, avant l'entreprise de la restauration ogivale, et une seconde vue de l'église actuelle dans laquelle on aurait rétabli les communications entre la grande nef et les divers étages du narthex.

M. le Dr Hans Lehmann nous envoie une nouvelle contribution à l'histoire de la peinture sur verre en Suisse. Cette fois, dans sa notice *Zur geschichte des glasmalerei in der Schweiz*, il s'occupe des verrières du XVe siècle conservées dans les églises et les musées helvétiques. Des descriptions qu'illustrent de nombreuses reproductions et qu'accompagnent des notes fort développées permettent de comparer et d'étudier ces si intéressants spécimens d'un art qui frappe par la vigueur de son dessin, par la richesse de son coloris, et par la conception si éminemment décorative de ses compositions.

Le cardinal Louis d'Aragon, petit-fils du roi de Naples, Fernand I, pendant les années 1517 et 1518, parcourut l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et l'Italie septentrionale. Il était accompagné par son secrétaire Antoine de Beatis, qui tint fidèlement un journal de route. Ce document a été récemment retrouvé et publié en Allemagne.

M. Fris l'a étudié et en a extrait le *Tableau de la Flandre au début du XVIe siècle*, qu'il a communiqué à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (Bulletin, 18e année, n° 1). Cette communication est d'un grand intérêt, car, comme le dit notre confrère, l'auteur, n'ayant d'autre préoccupation que de regarder simplement, même naïvement autour de lui, a remarqué une foule de particularités auxquelles des esprits plus élevés n'auraient attaché aucune importance. Non seulement il a enregistré, au cours de son journal, tous les détails, qu'il a aperçus journellement en visitant les montagnes et les plaines, les villes et les villages de la route, mais encore, chaque fois qu'il quitte la frontière des trois grands pays étrangers qu'il a parcourus, il a cru opportun de jeter une vue d'ensemble sur toute leur civilisation moderne, donnant ainsi à trois reprises quelque chose comme d'amples et très précieux panoramas ethnographiques où achèvent de se révéler ses dons singuliers d'observateur et de moraliste.

Une mention toute spéciale doit être donnée aux deux volumes que vient de nous envoyer notre confrère M. le Dr Fritz Arnheim et qui sont consacrés à *Luise Ulrike die Schwedische schwester Friedrichs des grossen*. Cette princesse, sœur du grand Frédéric, quitta sa patrie pour suivre en Suède son mari le prince royal, et ceindre plus tard la couronne de ce royaume. Fort instruite, aimant les arts, cultivant les lettres, elle était très au courant du mouvement intellectuel qui s'épanouissait en France surtout. Sa correspondance a été conservée. Elle s'adresse à sa mère, à ses frères et sœurs ; elle leur fait part des moindres circonstances de sa vie; elle relate avec infiniment d'esprit tous les événements qui se déroulent autour d'elle; elle narre avec gaieté tous les cancans et les potins qui se font jour à la Cour de Suède et dans les diverses localités où elle séjourne; elle fait part de ses appréciations sur les livres qui paraissent à l'étranger, les représentations théâtrales auxquelles elle assiste, les œuvres artistiques qu'elle reçoit ou acquiert. Cette correspondance possède, par sa variété, par sa causticité, par son abandon, tout l'intérêt du roman le plus attachant et en même temps le plus instructif. D'autre part, dans les lettres qu'elle échangea avec son frère, le roi Frédéric, la princesse fait preuve de qualités politiques indéniables, et l'on peut constater l'influence considérable et le rôle actif qu'elle joua dans les événements importants qui eurent pour théâtre le Nord de l'Europe pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Les notes dont M. Arnheim souligne cette correspondance fournissent des renseignements exacts sur les si nombreux personnages dont les noms y sont cités ou mentionnés.

3 avril 1910. FERNAND DONNET.

CONFRERIE DU S.T SACRE MENT DE FRAMERIE

La médaille religieuse en Belgique

Messieurs,

Il est de tradition à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, qu'en prenant possession du fauteuil, son président traite, sous forme de discours inaugural, d'une question d'archéologie ou d'histoire d'intérêt général.

C'est là un usage que je respecte et que j'apprécie hautement, aussi n'est-ce pas sans hésitation que je vous demanderais de pouvoir rompre par exception, cette fois, avec lui et de me permettre de vous entretenir quelques instants, non d'un grave problème scientifique, ce qui serait au-dessus de ma compétence, mais de la modeste petite médaille religieuse, emblème de la foi de nos ancêtres, aujourd'hui injustement négligée des chercheurs et dont je voudrais vous faire saisir tout le charme naïf et captivant en même temps que vous prouvez l'intérêt de son étude.

« Les médailles religieuses, appelées aussi médailles de dévotion » ou de piété, sont ordinairement faciles à reconnaître, nous dit » M. Dancoisne dans son bel ouvrage sur *les médailles religieuses* » *du Pas-de-Calais*. Destinées à être portées au chapeau, au cou, » sur la poitrine ou à être attachées à des chapelets, elles sont » presque toutes garnies d'une bélière. Elles sont généralement petites,

» minces et ovales; les sujets qu'elles retracent sont empruntés à » l'hagiographie; les légendes et inscriptions précisent les dévo- » tions locales auxquelles elles se rapportent. »

Certes, elles pèchent souvent au point de vue artistique et sont parfois de fabrication assez imparfaite ; mais il y en a aussi de fort belles et de très soignées de gravure. Faites pour être vendues à bas prix au peuple, elles furent, en général, exécutées par des industriels, orfèvres, fondeurs de cuivre ou potiers d'étain, qui avaient le lucre pour seul but; mais elles le furent aussi par quelques graveurs de talent qui ne crurent par déroger en consacrant leur loisir à la taille des coins de ces pièces.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que bon nombre des matrices conservées au Musée de la Monnaie de Bruxelles ayant servi à l'émission de médailles religieuses, sont signées: PHIL., PHILIP, P. ROTI, PHILIP. ROTI, P. ROET, PH. R., R. ROT, RO, ROET. F., ROETI. F. et sont l'œuvre de Philippe Roettiers, de Philippe-Louis Roettiers et de Jacques Roettiers, graveurs généraux des monnaies, aux Pays-Bas méridionaux, pendant les trois premiers quarts du XVIIIe siècle. C'est, d'ailleurs, surtout au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle que la médaille de dévotion semble avoir été le plus en faveur dans les provinces belgiques, et parmi elles, il nous faut citer en première ligne celle qu'on rencontre un peu partout, la médaille dit de saint Benoit. Il en existe une infinité de variétés. Le type caractéristique de ces pièces est une sorte de croix de Malte, portant sur ses branches et dans ses cantons ainsi que dans le double cercle qui l'enserre, des lettres isolées. L'apparence mystérieuse de ces initiales semées partout, avait même fait donner à ces médailles le nom de *médailles des sorciers*, ce qui leur valut, peut-être, une partie de leur vogue.

L'interprétation de ces inscriptions est cependant assez simples et n'a rien de cabalistique. Les lettres I H S V R S N S M V. S M Q L I V B qui se voient sur le cercle entourant la croix, doivent se lire : *I*esus *H*ominum *S*alvator, *V*ade *R*etro, *S*atanas ; *N*unquam *S*uade *M*ihi *V*ana. *S*unt *M*ala *Q*uae *L*ibas; *I*pse *V*enena *B*ibas. Celles qui se trouvent sur la branche verticale de la croix: C. S. S. M. L. se traduisent tout naturellement par *C*rux *S*acra *S*it *M*ihi *L*ux et celles qui ornent les branches horizontales, N. D. S. M D, par *N*on

*D*raco *S*it *M*ihi *D*ux. Enfin, les quatre lettres qui cantonnent la croix: C. S. P. B. veulent dire: *C*rux *S*ancti *P*atris *B*enedicti.

Une autre médaille qu'on retrouve fréquemment — on en a même déterré quelques exemplaires sur les champs de bataille où nos vaillants paysans campinois se rencontrèrent avec les troupes de la République française — offre, d'un côté, le buste du Christ: EGO SUM VIA, VERITAS ET VITA — SOLE CLARIOR et, de l'autre, le buste voilé de la Vierge, sa Sainte Mère, PULCRA UT LUNA, ELECTA UT SOL.

Ces pièces, très variées de gravure, ont été taillées au XVIIIe siècle par les Roettiers. Certaines d'entre elles sont de réelles œuvres d'art qui peuvent se placer à côté des meilleures productions médaillistiques du temps. Le Musée de la Monnaie de Bruxelles en possède une centaine de matrices, ce qui témoignent hautement de l'abondance de leur fabrication et du culte que nos ancêtres professaient pour le Sauveur du monde et pour sa Sainte Mère, la Vierge Marie.

La dévotion à la Vierge fut de tout temps, est-il besoin de le dire, en grande faveur dans notre pays. D'innombrables statues miraculeuses faisaient l'objet de fréquents pèlerinages de la part du peuple et des grands, et chacun de ces pèlerinages avait ses médailles. Nous nous bornerons à citer celles des sanctuaires de Notre-Dame de Hal et de Notre-Dame de Montaigu, dont la réputation était universelle.

La numismatique de Notre-Dame de Hal est d'une richesse inouïe pour les XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Nous avons même rencontré dans les collections de S. A. S. le duc d'Arenberg et de feu le comte Maurin de Nahuys, des enseignes d'argent et de plomb qui remontent au XVe siècle et qui ne manquent pas de caractère.

Les médailles qui au revers de la Vierge-aux-boulets portent le buste du Christ, SALVATOR MUNDI, eurent d'après Juste Lipse, Strada et Van Loon une origine historique:

« Lors des troubles des Pays-Bas, les confédérés connus sous le » nom de Gueux, avaient porté au cou avec affectation et comme » signe de ralliement des médailles d'or, d'argent ou de bronze » sur lesquelles on lisait: *En tout fidelles au roy jusqu'à porter* » *la besace.* Pour combattre cette démonstration hostile, le duc » d'Arschot, qui avait une grande vénération envers Notre-Dame de » Hal, fit frapper des médailles d'argent en l'honneur de ce culte

» célèbre parmi les catholiques de la contrée. Il porta cette médaille » à son chapeau comme preuve de son récent pèlerinage à cette » dévotion; son exemple fut bientôt suivi par ses gentils hommes » et par de nobles bruxellois. Le pape en en ayant été informé par » la gouvernante des Pays-Bas, approuva cette piété, il bénit et » consacra les médailles dont elle était l'objet, et y attacha des » indulgences. Dès lors, tous les catholiques de ces provinces por- » tèrent des médailles de Notre-Dame de Hal. ... »

Van Loon, au tome I, p. 87 de son *Histoire métallique des Pays-Bas* a fait reproduire, sous l'année 1566, quatre médailles de Notre-Dame de Hal, de module différent, qui ne seraient autres, d'après lui, que celles que portaient le duc d'Arschot et ses amis.

Les médailles de Notre-Dame de Montaigu, Onze-Lieve-Vrouw van Scherpenheuvel, en Brabant, sont presque aussi nombreuses que celles de Notre-Dame de Hal; mais sur toutes se trouve toujours la statue de la Vierge fixé au tronc d'un chêne gigantesque.

On raconte que ce fut à l'intervention de Notre-Dame de Montaigu que l'archiduc Albert obtint la délivrance de Bois-le-Duc, assiégé par les troupes de Maurice de Nassau. Notre collection renferme une curieuse plaque, en cuivre repoussé, qui nous montre l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle en prières au pied du chêne miraculeux. On sait que c'est à ces princes qu'est dû l'érection de l'église de Montaigu, dont ils posèrent la première pierre, le 2 juillet 1609.

Plus tard, la pieuse infante obtint du pape Urbain VIII d'accorder à Montaigu une maison des prêtres de l'oratoire, ordre fondé un demi-siècle auparavant, à Rome, par saint Philippe de Néri. C'est cette circonstance qui explique la présence du buste de saint Philippe sur quelques médailles de pèlerinage de Notre-Dame de Scherpenheuvel.

Bien souvent, et c'est là un des côtés intéressants de leur étude, les médailles de dévotion constituent la vivante illustration des légendes qui ont donné lieu aux pèlerinages qu'elles rappellent. En voici deux exemples, pris au hasard, et qui se rapportent à Notre-Dame de Laeken et à Notre-Dame de Walcourt.

La tradition veut que la Vierge, mécontente de l'emplacement qui avait été choisi pour lui élever une chapelle à Laeken, près

de Bruxelles, apparut aux ouvriers accompagnée de sainte Barbe et de sainte Catherine et qu'elle traça elle-même, devant eux, sur le sol, à l'aide d'un «filet» de soie, la figuration qu'elle désirait voir donner à son église.

Elle leur déclara ensuite que si ses indications étaient ponctuellement observées, son divin fils viendrait consacrer lui-même le nouveau temple. C'est, en effet, ce qui eut lieu, paraît-il, d'après de nombreux témoins. Ce miracle, en partie double, est rappelé par deux petites médailles de Notre-Dame de Laeken. Sur la première se tient un ange portant devant lui un coussin sur lequel repose le précieux «filet», DEN DRAET; sur la seconde le Christ armé d'un groupillon et suivi de la Vierge Marie, consacre, d'après la promesse faite par elle, l'église élevée en son honneur.

La légende de Notre-Dame de Walcourt est toute différente de celle de Notre-Dame de Laeken.

Les miracles opérés par la statue de la Vierge, taillée jadis en plein bois par saint Materne, qui fut le premier apôtre de Walcourt et du Namurois, avaient irrité, dit-on, les hérétiques du temps au point qu'ils résolurent de la détruire. Ils mirent dans ce but le feu à la petite chapelle qui l'abritait; mais l'image de la Vierge s'élevant du milieu des flammes s'en fut, précédée d'une colombe, vers une petite vallée, distante d'une centaine de mètres. Là, des anges s'en emparèrent et la placèrent dans un pommier en fleurs d'où il fut impossible de l'enlever. Le comte Thierri de Rochefort, prévenu de ce fait extraordinaire, voulut en vérifier l'exactitude par lui-même.

« Suivi de son écuyer, écrit M. de Sainte-Hélène, dans sa » *notice sur Notre-Dame de Walcourt*, il s'approchait du pommier, » lorsque son cheval se mit à reculer. Trois fois le comte le fit » avancer sans pouvoir arriver jusqu'à l'arbre mystérieux. Enfin, » il descend de cheval et, cette fois, s'agenouille, il fait vœu » à Notre-Dame de fonder une abbaye dans cette vallée, en » l'honneur de Marie, et de rebâtir, alors grande et plus belle, » l'église qui venait d'être incendiée. »

Cette scène, avec tous les personnages qui y prirent part, se trouve pour ainsi dire photographiée sur certaines médailles de Notre-Dame de Walcourt. On y voit, en effet, le fameux pommier,

et la statue de la Vierge sauvée par les anges, qui émerge de son feuillage. A gauche, l'écuyer du comte s'efforce de calmer le cheval de son maître, encore tout agité ; à droite, Thierri de Rochefort est agenouillé au pied de l'arbre et jure, la main sur le cœur, à la Vierge de réparer l'outrage qui lui a été fait et de lui élever un temple magnifique.

Sur d'autres médailles de la même dévotion apparaît saint Materne, l'auteur de l'image miraculeuse et elles complètent ainsi l'illustration de cette jolie légende.

Les médailles religieuses servaient aussi à répandre dans le public les traditions qui faisaient la fortune de maints pèlerinages et à augmenter ainsi la foi que le peuple avait en leur efficacité.

C'était là un des côtés de leur utilité; mais elles servaient parfois encore à conserver le souvenir de certaines coutumes locales, de certains usages aimés de nos aïeux.

Une des causes primordiales de la célébrité de la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours à Bruxelles, fut sans conteste sa célèbre procession. Le jour de la fête de saint Jacques, on promenait par la ville la statue du saint, escortée de tous les pèlerins, retour de Compostelle, en leur légendaire costume : la robe de bure grise parsemée de coquilles, le large sombrero sur la tête et le traditionnel bâton à calebasse à la main.

C'était l'armée de la foi, à sa tête marchait monté sur un vigoureux cheval, un personnage représentant le grand saint Jacques en personne et tous, saint et pèlerins, bataillaient à qui mieux mieux contre des infidèles et des démons figurés par de vaillants « capons » du rivage, altérés de faro. Le serment de Saint-Christophe et les métiers de la nation de Saint-Jacques faisaient partie de ce cortège mi-religieux et mi-burlesque.

Or, au revers d'une petite médaille datée de l'année 1625 à l'effigie de ONS LIVE VROUW VAN BYSTANT se voit saint Jacques, à cheval, en costume de pèlerin, la robe relevée, sabrant sans pitié les ennemis de la religion dont les cadavres gisent sur le sol et que son destrier piétine victorieusement.

Cette originale petite médaille, formée de deux plaques d'argent repoussées, ne manque pas d'élégance ; mais elle est loin de valoir, au point de vue artistique, la médaille de la confrérie de Notre-Dame

du Rosaire, à Anvers, taillée par l'un des trois Roettiers, il est difficile de dire lequel, qui, au XVIIIe siècle, exercèrent les fonctions de graveurs généraux des monnaies aux Pays-Bas méridionaux. Les coins en sont conservés au Musée de la Monnaie à Bruxelles.

Sur la robe de la Vierge se développe, dessinée avec une extrême délicatesse de burin, une scène assez compliquée d'exorcisme à nombreux personnages, tandis que sur le vêtement du petit Jésus se voit saint Dominique recevant le saint Rosaire des mains de l'Enfant Dieu (1).

Nous avons dit que les médailles religieuses sont d'ordinaire d'assez petite dimension. La plus grande qui, en Belgique, a été frappée en l'honneur de la Vierge est, pensons nous, celle qui fut gravée en 1787 pour les quarante-cinq membres de la confrérie de Notre-Dame établie dans l'église de Tongres, CAUSA NOSTRÆ LAETITIÆ. Elle est en argent, de forme ovale et mesure 55 millimètres sur 42. Sa rareté est excessive et Dieu sait si un autre que nous en possède un exemplaire.

Le culte de Marie ne fut pas le seul qui inspira nos anciens graveurs. Le célèbre Saint Sacrement de miracle de Bruxelles possède, lui aussi, toute une série de médailles frappées à l'occasion de ses jubilés dont l'imposant motif, la chasse aux triples couronnes, sous laquelle Dieu le Père, assis dans toute Sa Majesté, semble veiller sur les hosties miraculeuses, est dû au talent d'un de nos plus grands maîtres de la médaille du XVIIe siècle, le Bruxellois Adrien Waterloos. Une médaille à l'effigie de don Juan d'Autriche, gouverneur des pays de par Deça sous Philippe IV, rappelle que ce fut le jour même de la procession du Saint Sacrement de miracle, le 16 juillet 1656, que Valenciennes se rendit aux armées de l'Espagne, en guerre avec la France.

La dévotion pour le Saint Sang de Bruges se reflète aussi sur des médailles en général de composition assez élégante ; enfin, les médailles dédiées à saint Roch, à saint Ghislain, à saint Antoine pour ne nommer que ces trois saints, se retrouvent encore abondantes de nos jours, mais de toutes ces pièces les plus originales sont, sans conteste, celles qui eurent pour origine la vénération que les

(1) *La Gazette numismatique*, t. X, p. 145.

chasseurs ont de tout temps portée à saint Hubert, le patron des Ardennes. C'est, en effet, sur un cor de chasse minuscule que se déroule toute la scène bien connue de la conversion du saint et la remise par un ange de l'étole miraculeuse, dont le touché guérit de la rage.

Enfin, les anciennes confréries religieuses, à l'instar de nos vieilles gildes, faisaient faire pour leurs membres des insignes d'argent que les confrères portaient au cou dans les grandes cérémonies du culte auxquelles ils prenaient part. Ces souvenirs du passé, restés complets, sont d'une insigne rareté, aussi sommes-nous heureux de pouvoir faire passer sous vos yeux le collier d'un dignitaire de la confrérie du Saint Sacrement de Frammeries.

Nous possédons, en effet, un exemplaire de cette curieuse médaille d'une grandeur exceptionnelle portant encore la chainette d'attache et marqué, au revers, de poinçons d'orfèvres du XVIIIe siècle. (Voir la planche).

Nous pourrions citer bien des exemples encore de médailles de dévotion intéressantes ; mais ce serait vraiment abuser inutilement de votre patience, car ce que nous avons dit suffit pour établir l'utilité qu'il y à sauver de la destruction les médailles religieuses, de les collectionner, de les étudier et de les publier.

Celui qui en fera paraître une monographie pour la Belgique, méritera d'être félicité de tous ; souhaitons que ce soit un membre de notre Académie et que cette petite note soit pour quelque chose dans sa détermination.

ALPH. DE WITTE.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
Séance des membres titulaires du 6 février 1910 . .	67
Séance ordinaire de 6 février 1910	68
Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1910	70
Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de février et mars 1910, par M. FERNAND DONNET . . .	75
La médaille religieuse en Belgique (avec planche), par M. ALPH. DE WITTE	81

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 53, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

—

1910

III

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK
—
1910

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
» imprimée	5	»

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
» velin	8	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	»
» de 3 à 6 feuilles	6	»
» de plus de 6 feuilles	8	»

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 3 AVRIL 1910

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. de Witte, *président*.

Sont présents: MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Saintenoy, R. P. van den Gheyn, S. J., président Blomme, Willemsen, L. Blomme, Comhaire, Stroobant, Dr van Doorslaer, membres titulaires; MM. Casier, Coninckx, Dilis, Bilmeyer, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Geudens, *trésorier;* vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, Hymans, Soil de Moriamé, Bergmans, Kintsschots, chanoine van Caster, vicomte de Jonghe, membres titulaires; MM. Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 1910 est lu et approuvé.

M. de Witte se fait l'interprète de l'Académie pour féliciter MM. Pirenne, Cloquet et le Dr Jacques, qui viennent d'être promus officiers de l'Ordre de Léopold.

Il est donné connaissance de la mort de M. Henri Crepin, membre correspondant regnicole, décédé à Rochefort, le 17 mars 1910. Une lettre de condoléances sera envoyée à la famille.

L'Institut archéologique liégeois annonce le décès de son président, M. Julien Fraipont. Il sera écrit à cette société pour lui faire part des sentiments de regrets de l'Académie.

En réponse à la lettre de condoléances envoyée au Roi, à la suite du décès de S. M. Léopold II, l'Académie a reçu la réponse suivante:

SECRÉTARIAT
DES
COMMANDEMENTS DU ROI

Palais de Bruxelles,
le 28 février 1910.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'être chargé par le Roi de transmettre les sincères remercîments de Sa Majesté à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique pour les condoléances qu'elle a bien voulu exprimer à Sa Majesté à l'occasion du décès de S. M. le Roi Léopold II.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire des commandements,
V. GODEFROID.

Le *Moniteur Belge* du 28 février 1910 accuse réception de l'adresse de félicitations envoyée par l'Académie à Leurs Majestés le Roi et la Reine à l'occasion de Leur avènement au trône.

MM. le Dr Fritz Arnheim, John Belson, B. Reber, Thompson accusent réception du diplôme de membre correspondant étranger qui vient de leur être envoyé.

Sont nommés délégués de l'Académie: au Congrès de numismatique, M. de Witte; au Congrès international des archivistes et bibliothécaires, le R. P. van den Gheyn et M. Fernand Donnet; au Congrès de la Société française d'Archéologie, M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck.

Le bureau de la section du Folklore, à l'Exposition universelle de Bruxelles, envoie le programme de son exposition et sollicite la participation des membres de l'Académie. A été également reçu le programme du deuxième Congrès international de la presse périodique. Pris pour notification.

M. Saintenoy annonce que, d'après ses conseils, M. de Montigny a retiré son travail relatif à la crypte de l'église de Huy.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront insérées au Bulletin.

M. de Witte communique son travail relatif aux médailles reli-

gieuses en Belgique et fait circuler un grand nombre de pièces et d'insignes. Cette étude paraîtra au Bulletin.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck étant absent, sa communication est remise à la prochaine séance.

M. le Dr van Doorslaer donne connaissance de ses recherches relatives aux fondeurs van den Gheyn de Malines; cette communication sera imprimée dans les Annales.

Le R. P. van den Gheyn donne lecture de quelques notes au sujet de deux manuscrits provenant des familles de Bioul et Boisot, récemment acquis par la Bibliothèque royale.

M. Casier fait part de nouvelles remarques se rapportant au collier des orfèvres, qui appartient à M. de Kerchhove d'Ousselghem, à Gand.

L'impression de ces deux communications dans le Bulletin est décidée.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le secrétaire, — *Le président,*

Fernand Donnet. — Alph. de Witte.

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

J. van den Gheyn et E. Bacha. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. IX.

Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Février et avril 1910.

Id. Rapport du secrétaire et bibliothécaire. Année 1909.

Emile Dilis. La petite chronique de Jacq.-Ant.-Jos. de Castro.

Paul Vitry. Les donateurs du Louvre. Louis Courajod.

Ernest Matthieu. Les journaux tournaisiens.
Id. La prévôté des églises de Mons.
Jan Bols. Brieven aan Jan-Frans Willems.
A. De Cock et Is. Teirlinck. Brabantsch Sagenboek.
Frans Bly. Onze zeilvischsloepen.
A. van de Velde. De ambachten van de timmerlieden en de schrijnwerkers te Brugge.
Louis Stroobant. Origine scandinave de quelques légendes campinoises. La Campine anversoise avant le christianisme.
R. Maere. Une bible angevine de Naples au séminaire de Malines.
Alph. de Witte. La médaille religieuse en Belgique.
A. Blomme. Carreaux cérames épigraphiques.

ÉCHANGES.

Bruxelles. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXIV. Nos 1, 2, 3 et 4.
Id. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 12e année. Nos 4 et 5.
Id. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des Beaux-Arts. Mémoires. Coll. in-8o. 2e serie. Tome VI. Fasc. 3. Tome VII. Fasc. 1.
Bulletin. 1910. Nos 1, 2, 3 et 4.
Id. Société d'archéologie.
Annales. Tome XXIII. Livr. 3 et 4.
Id. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 34e année. No 1.
Bruges. Société d'émulation.
Annales. Tome LX. 1r fasc.
Hasselt. L'ancien pays de Looz.
14e année. Nos 2, 3 et 4.
Huy. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XVI. 3e livr.
Termonde. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales. 2e série. Tome XIII. 3e et 4e livr.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 9e année. Nos 4 et 5.
GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Jaerboek 1910.
Verslagen en mededeelingen. Maart en April 1910.
Bibliographie van den Vlaamschen Taalstrijd. VII.
TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.
Taxandria. Gedenkschriften 1909. Nr 4.
BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift 1910. I.
LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 5e année. Nos 3 et 4.
TOURNAI. Société historique et archéologique.
Annales. Tome XIII.
LIÉGE. Wallonia.
XVIIIe année. Nos 3 et 4.
NAMUR. Société archéologique.
Rapport sur la situation de la Société en 1908.
Annales. Tome XXVIII. 1e et 2e livr.
ANVERS. Société royale de Géographie.
Bulletin. Tome XXXIII. 4e fasc.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
18e année. Nos 3 et 4.
LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3e série. Tome VI. 1e livr.
PARIS. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Mars, avril, mai 1910.
ID. Société nationale des antiquaires de France. Mettensia VI.
ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXVIII. 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXX. 4e et 5e livr.
LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 11e année. Nos 62 et 63.
CLERMOND FERRAND. Académie des sciences, belles lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
1910. Nos 2 et 3.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. Avril, 1910. Nos 4 et 5.
CAEN. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. Vol. LXXIII. Nos 5 et 6.
Congrès archéologique de France. LXXVe session.
PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVII. 2e livr.
NANCY. Les marches de l'Est. Année 1910-1911. Nos 1 et 2.
RATISBONNE. Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg. 60 band..
METZ. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. Mémoires. XXXVIe et XXXVIIe années.
HALLE S/SAALE. Thüringisch Sächsischen Verein fur erforschung des vaterländischen altertums und erhaltung seiner denkmale. Jahresbericht 1909-1910.
Neue metteilungen aus dem gebiet historisch antiquarischer forschungen. Band XXIV. Heft. 2.
STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der kunste im Unter Elsass.
Monatsbericht. XLIV Band. Fasc. nº 1.
BONN. Verein von Altertumsfreunden im Rheinland. Jahrbücher. Heft 118.
Bericht der provinsial Kommission fur denkmalpflige und der altertums und geschichte vereine. 1907-1908.
LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. 2d ser. Vol. XVI. Nº 4.
CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society.
Proceedings. Nº LV.
ROME. R. Accademia dei Lincei.
Atti. Vol. VI. Fasc. 11 et 12.
TURIN. Societa piemontese di archeologia e belle arti.
Atti. Vol. I à vol. VIII. Fasc. 1.
PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Abril et Maig de 1910.
MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año XIV. Enero-Abril de 1910.

Lisbonne. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos Portuguezes. Tomo XI. N° 11.

Genève. Société d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome. XXXI. Livr. 2.

Zürich. Schweizerische landesmuseum. Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde.
XI band. 4 Heft.

Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord. Mémoires. 1908-1909.

Upsala. Kungl. Universitetets. Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. X. Fasc. 1.

Vienne. Kaiserlichen Akademie der wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-historischen klasse. 162 band. 4 abh. 164 band. 1 abh.
Register zu den banden 141 bis 150.

Agram. Vjesnik Kr hrvatsko slavonsko dalmatinskoga zemaljskoga Arkiva.
God XII. Sv. 1 i 2.

Batavia. Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen. Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XLVII. Afl. 2 & 3.
Tijdschrift voor Indische taal- land- en volkenkunde. Deel LII. Afl. 1.

Allahabad. Archaeological Survey of India. Vol. XXXV.

Madras. Archaeological Survey of India. New imperial series. Vol. XXXIV.

Philadelphie. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLV. N°s 182-183-184. Vol. XLVI. N°s 185-186-187. Vol. XLVII. N°s 188-189-190.

Washington. Smithsonian institution.
Report. N° 1910 & 1911.

Berkeley. University of California publications in American archaeology and ethnology. Vol. 5. N° 3.

Cambridge. Peabody museum of american archaeology and ethnology. Havard University.

Papers. Vol. IV. N° 3.
Report. 1908-1909.

NEW-HAVEN. Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Vol. XIV, p. 291-414.

MONREAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic Journal. Vol. VII. N° 1.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

FRANCFORT. Joseph Baer & C°.
Bibliotheca numismatica. Katalog 577.

LEIPZIG. Gustave Fock.
Katalog N° 367. Anatomie II.

Id. B. G. Teubner.
Mitteilungen der verlagsbuchhandlung. 1910. Nr 2.

GENÈVE. Thury, Baumgartner & C°.
Catalogue de livres d'occasion. N° 88.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1910

MESSIEURS,

Avec une régularité qu'on ne saurait assez louer, se succèdent les volumes du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. Voici que notre confrère le R. P. van den Gheyn S. J., nous a remis à notre dernière séance le tome neuvième de ce travail d'une si incontestable utilité. Aidé cette fois dans sa tâche par M. Bacha, il continue dans ce volume l'analyse des manuscrits qui intéressent l'histoire particulière de la Belgique, et plus directement les provinces de Flandre, Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur. Tous les travailleurs se réjouiront avec nous d'être dotés, pour leurs études, d'un guide aussi sûr, qui leur

permettra, dans leurs recherches, de s'orienter rapidement et de se documenter complètement.

Utilisant l'étude iconographique du P. van den Gheyn, la complétant, et analysant ensuite tous les documents que, dans cet ordre d'idées, il a pu recueillir et étudier, M. le Dr Osw. Rubbrecht, dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges* (février 1910), a pris pour tâche d'établir, quel était le type iconographique authentique de Charles le Téméraire, de sa troisième femme Marguerite d'York, et de sa fille Marie de Bourgogne. De nombreuses reproductions de tableaux, de médailles, de sceaux, permettent de s'initier plus facilement aux déductions de l'auteur, et d'apprécier plus aisément ses conclusions. Quant à celles-ci, elles lui permettent d'émettre des constatations toutes nouvelles. La comparaison des types iconographiques qu'il a si minutieusement passé en revue, l'amènent à affirmer, que dans le fameux tableau de l'Adoration des Mages, de Memlinc, l'aîné des souverains orientaux représenterait le portrait fidèle de Charles le Téméraire, tandis que dans le retable du maître-autel du musée de l'hôpital Saint-Jean à Bruges, Marguerite d'York aurait servi de modèle à sainte Barbe, et Marie de Bourgogne, à sainte Catherine. Cette découverte autorise M. Osw. Rubbrecht à intituler son étude: *Trois portraits de la maison de Bourgogne par Memlinc.*

Philippe de Savoie fut, en 1240, prévôt de l'église Saint-Donatien à Bruges. Nous trouvons une biographie de ce prince dans le «Bulletin historique du diocèse de Lyon» (11e année nº 62). En retraçant la vie si agitée de *Philippe et Pierre de Savoie.* M. Beyssac nous fait part des phases diverses de l'existence du premier de ces princes, qui, huitième fils du comte Thomas de Savoie, occupa le siège épiscopal de Valence, tandis qu'en même temps il remplissait les fonctions de doyen de Vienne, de chanoine, puis d'archevêque de Lyon, tout en n'embrassant par la vie ecclésiastique, et en se distinguant même par l'appui qu'il donna au pape Innocent IV, en le protégeant, les armes à la main, contre les attaques des ennemis de l'Eglise et de la Papauté.

L'Académie royale de Belgique, a, en 1908, décerné le prix Duvivier à M. Léo Verriest, pour son étude sur le *Servage dans le comté de Hainaut;* elle la publie aujourd'hui dans ses « Mémoires »

(collection in-8°, deuxième série, tome VI). Ce travail est d'une indéniable importance pour le passé des classes rurales du XII° au XIV° siècle, et pour l'évolution du droit domanial. Le servage, sous ses diverses formes, y est étudié en détail, tant sous le rapport de son existence en présence du régime seigneurial, que des modifications qu'il subit grâce à l'évolution du droit domanial et l'application des chartes rurales. On y apprend à mieux connaître aussi les sainteurs, ces personnes vouées au saint patron d'une abbaye ou d'une église et tenues de ce chef à certaines prestations personnelles. Enfin, on peut y étudier sous tous ses aspects le droit de meilleur catel, cette prestation spéciale qui se prélevait à l'occasion du décès d'une personne. Le développement de ces diverses questions permet à M. Verriest de fournir, appuyé sur une documentation considérable, des indications précises, sur les conditions d'existence, les charges et les devoirs de ceux qui faisaient partie de la population rurale du Hainaut. Nombre de points douteux ou peu connus sont ainsi clairement élucidés, et on comprend combien pareilles investigations, entreprises pour les autres parties du pays, seraient appelées à rendre des services, en facilitant la constitution d'un travail d'ensemble, qui fournirait pour le passé social de nos provinces un tableau exact et fidèle, et permettrait de déchiffrer maint problème historique resté jusqu'ici sans solution satisfaisante.

On connaît dans la riche symbolique du moyen-âge la représentation de la porte des enfers, figurée par la gueule d'un monstre, dans laquelle s'engouffrent les âmes des reprouvés. M. Male, dans son « Art religieux » avait déjà prouvé, qu'il s'agissait de l'interprétation de la gueule ouverte de Leviathan, interprétation déduite avec une subtilité surprenante du verset du livre de Job, dans lequel, Leviathan qui figure Satan, nage dans la mer du monde, mais est capturé par Jésus-Christ, qui a régénéré l'humanité par son incarnation. A son tour, M. George C. Druce étudie ce problème iconographique dans « The archaeological Journal » publié par « The Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland », et il affirme, que l'animal que Job a voulu désigner sous le nom de Leviathan, et qui a ensuite servi de modèle aux artistes du moyen-âge, n'est autre que le crocodile. Pour prouver sa thèse, il étudie les anciens bestiaires, et au moyen d'un grand nombre de

reproductions, cueillies dans ces recueils, dans les anciens manuscrits et parmi les œuvres sculpturales ornant les tympans ou les chapiteaux des vieilles cathédrales, il suit les transformations et les altérations si nombreuses du type du féroce saurien qui aurait suggéré à Job l'image du monstre sous lequel il voulait représenter le démon. Cette intéressante thèse est développée avec force détails dans une étude que M. Druce intitule *The symbolism of the crocodile in the middle ages*.

Le gouvernement impérial indien, par le canal de son département officiel, poursuit la publication, non seulement de tous les rapports relatifs à la conservation et à la restauration des monuments anciens qui parsèment son immense territoire, mais encore à celle de monographies des principaux d'entre eux, soit isolés, soit groupés par catégories régionales. Dans cet ordre d'idées, les ouvrages se succèdent sans interruption, et cette année-ci nous en avons déjà reçu plusieurs remarquables, surtout par le nombre et l'intérêt des illustrations qu'ils renferment. Je ne citerai que le dernier de ceux qui nous sont parvenus; c'est l'étude consacrée par M. Alexander Rea à la *Pallava architecture*. Le royaume de Pallava, situé à environ trente milles au sud-ouest de Madras, a pour capitale la ville de Kanchipuram, renommée par le nombre et la beauté de ses temples. Ces monuments se distinguent par la profusion de leur ornementation, par la multiplicité de leurs sculptures, par leurs galeries aux colonnes à fûts formés par des animaux, par leurs innombrables et mystérieux bas-reliefs. Beaucoup de ces édifices sont peu connus jusqu'ici ou n'ont encore été que sommairement étudiés. La publication de leur description constitue donc une réelle révélation et ne peut que frapper d'étonnement ceux qui sont peu habitués aux principes architectoniques et aux manifestations sculpturales d'un art si spécial et si étrangement caractéristique.

La bibliothèque du séminaire de Malines a la bonne fortune de posséder un manuscrit précieux, dont l'existence est, pour ainsi dire, inconnue. Notre confrère, M. le chanoine Maere, a voulu remédier à cette situation en décrivant aujourd'hui *Une bible angevine de Naples au séminaire de Malines*. L'origine du manuscrit est énigmatique. On ignore comment il est devenu propriété du séminaire. L'examen du texte et de ses illustrations permet d'apprendre, que

son premier possesseur avait nom Nicolas d'Alife, que l'un des artistes qui l'enlumina fut Christophore Orimina ou Aurimina de Naples, et que le travail fut exécuté sous le règne du roi Robert I, de la maison d'Anjou-Naples. Etudiant les peintures hors texte et les miniatures qui servent d'encadrement, M. le chanoine Maere est d'avis que l'intérêt de cette bible réside non seulement dans sa parenté avec des œuvres célèbres, telles la bible d'Hamilton, celle du prêtre Georges, appartenant à la bibliothèque du Vatican, ou encore les statuts de l'ordre du Saint-Esprit de la Bibliothèque nationale, mais aussi dans les pages où les souverains de Naples et Nicolas d'Alife sont représentés. Le manuscrit de Malines pourra heureusement contribuer à apporter une part de lumière dans l'histoire de la miniature napolitaine du XIVe siècle.

Notre confrère M. Stroobant ne se décourage pas dans la poursuite de la thèse qu'il s'est proposé de résoudre et qui aurait pour résultat d'établir une parenté étroite entre la mythologie scandinave et le folklore de nos provinces septentrionales. Cette fois, il présente à l'appui de son opinion une série d'études, dans lesquelles il croit retrouver *l'origine scandinave de quelques légendes campinoises.* C'est le Zwanenridder ou chevalier du cygne, qui retrouverait son équivalent dans le mythe nordique, dans la légende d'Elius Gracilis, variante de celle de Lohengrin. C'est la chanson de la jeune fille demandée, refusée, puis accordée, qui se frédonne à Merxplas et dans le Limbourg, et qui serait une survivance du Skirnisför des Edda. C'est à Anvers, les légendaires personnages d'Antigon et de Brabo, qui ne seraient que la personnification de l'hiver et de l'été, et dont l'incident de l'*hand werpen*, ne serait que la stipulation de la prise de possession. D'autres études du même genre complètent ce travail et confirment, d'après l'auteur, l'affinité étroite qui existerait entre le passé légendaire des peuplades campinoises et des races qui habitaient autrefois le nord de l'Europe.

Dans la « Kings college chapel », à Cambridge, existe encore une verrière en grande partie intacte, qui représente les adieux de saint Paul à Milet, scène surmontée, dans un compartiment supérieur, de la figuration d'un grand vaisseau de mer. Ce navire est peint avec un souci incroyable des détails et une fidélité de reproduction telle, qu'on peut le considérer en quelque sorte comme une

espèce de photographie d'un type de transport maritime en usage au moment de l'exécution de la peinture. Cette fidélité est même si grande, qu'elle a permis à MM. H. Brindeley et Alan Moore, dans leur travail: *The ship in the Windows of Kings College Chapel*, que publie dans ses « Proceedings » (n° LV) la « Cambridge antiquarian Society », d'étudier minutieusement, au point de vue technique, tous les détails de la construction, de l'armement et du gréement du navire. La comparaison de ce type naval avec ceux qui ont été conservés ailleurs, grâce à l'illustration d'anciens manuscrits, permet d'établir qu'il appartient à la catégorie de ceux qui furent généralement en usage depuis environ l'année 1490, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Mais les vitraux de la chapelle de Cambridge étaient déjà placés en 1540, ce qui facilite l'établissement d'une date probable et plus approximative. D'autre part, on sait que parmi les auteurs des verrières de Cambridge se trouvaient au moins deux peintres flamands. On peut donc conclure, que la peinture de la Kings chapel, est l'image fidèle des grands vaisseaux marchands en usage dans nos parages à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle, tels que les artistes ont pu, sans doute, maintes fois, les voir dans les ports de Londres ou d'Anvers.

Le comte Hugo van Walderdorff, publie dans les « Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg » (60 B.), un travail qu'il intitule: *Zur geschichte von Barbara Blomberg der mutter des zu Regensburg geboren dun Juan de Austria und ihrer familie.* Les contemporains, et même les historiens des siècles suivants, se sont plus à entourer de légendes la naissance de don Juan d'Autriche. Diverses versions ont constitué à celle qui s'était attirée les faveurs passagères de l'empereur Charles-Quint, une origine et une situation sociale absolument fantaisistes. M. von Waldendorff, qui connaît les nombreuses publications étrangères se rapportant à ce sujet, et qui, d'autre part, a soigneusement étudié les sources d'archives, notamment celles de Ratisbonne, est parvenu, au moyen de ces dernières, à rectifier les erreurs des premières. La mère du héros de Lépante appartenait à une famille bourgeoise de Ratisbonne, les Blomberg, Blumberger ou même Ploemberger. Son père, Wolfgang Blumberger, était *gürtler*, c'est-à-dire, si nous ne nous trompons, fabricant de ceintures; il

mourut en 1550-1551, ayant été marié avec Sibylle Lohmair. Quant à Barbe Blomberg, décédée en 1598, après la naissance de don Juan, elle épousa Hieronymus (Georges) Pyramius dit Kegel, commissaire de guerre, dont elle eut encore trois enfants. Le travail de M. von Waldendorff fournit aussi maints détails sur l'existence et les derniers jours de la mère de don Juan.

J'ai à vous signaler l'entrée dans notre bibliothèque de la série complète des publications de la « Societa di Archeologia e belle arti per la provincia di Torino ». C'est pour nos collections bibliographiques une acquisition digne de mention. Nos membres pourront, en effet, trouver dans cette revue de nombreux travaux, ayant rapport aux découvertes archéologiques, faites dans le Nord de l'Italie, depuis trente-cinq ans; ils y pourront aussi consulter des études historiques importantes et y prendre surtout connaissance de multiples communications ayant trait aux beaux-arts. Qu'il me suffise de vous rappeler, que c'est dans les publications de la Société de Turin, qu'ont paru les travaux de M. Bartolotti, relatifs aux artistes étrangers établis en Italie. Des œuvres d'art nombreuses, tableaux, sculptures et autres, y sont étudiés et décrits. Nos membres pourront puiser à cette source nouvelle une foule de renseignements, utiles pour leurs travaux artistiques et archéologiques.

FERNAND DONNET.

5 juin 1910.

L'inventaire d'un fabricant de draps de soie anversois en 1629

L'industrie de la soie fut extraordinairement prospère à Anvers aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. P. Génard affirme (1), qu'au XVIIIe siècle, on y comptait 12,000 ouvriers *(borat-, zydestof- of caffawerckers)*, travaillant sur 10,200 métiers. Clément van Cauwenberghs, de son côté, nous dit (2) qu'au XVIe siècle, 8000, et dans la suite 10,000 à 12,000 ouvriers étaient occupés journellement au moulinage, au tissage et à la teinture des soies, tandis que depuis le XVIIe siècle plus de 2000 métiers ne cessaient de battre. Comme ces deux auteurs ont malheureusement négligé de nous indiquer les sources où ils ont puisé leurs chiffres et que nous n'avons pu contrôler la réalité de ceux-ci, nous ne pouvons les accepter que sous les plus expresses réserves.

Quoi qu'il en soit, la grande prospérité de l'industrie de la soie, devait inévitablement exercer une influence directe sur le genre de vie de ceux qui s'y livraient et devait se refléter dans leur habitation et l'ameublement de celle-ci.

(1) Chev. Léon de Burbure, P. Génard et L^t^ col. Wauwermans. *L'Industrie séricicole et sérigène à Anvers*. Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers, tome II, pp. 376 ss, spécialement p. 279.

(2) Clément van Cauwenberghs. *L'industrie de la soie à Anvers depuis 1532 jusqu'à nos jours*. Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers, tome XII, 1887-1888, pp. 105 ss., spécialement p. 109.

L'examen d'un document que le hasard nous a permis de consulter (1), nous met à même de nous faire une idée, non seulement de ce qu'était le *home* d'un fabricant de draps de soie anversois au commencement du XVIIe siècle, mais nous renseigne aussi, et mieux que ne pourrait le faire l'étude des ordonnances sur la matière, quelle était la technique du métier, quelles étaient les matières premières mises en œuvre et quelle était l'organisation du travail dans cette branche si importante de l'activité anversoise.

Le 25 février 1629, mourut à Anvers Marie des Obries, veuve de Michiel van der Vorst (2). Elle avait retenu de ce mariage six enfants: Philippe, Corneille, Dionys, Marie qui avait épousé Lenaert de Reyger, Madeleine qui avait épousé Abraham van Hoirne, et Anna. Elle s'était remariée, en 1614, avec Jan Cazier (3).

Dès le lendemain du décès de Marie des Obries, soit le 26 février, le notaire Bartholomeus van den Berghe, procéda au domicile de la défunte, dans la maison intitulée *het Bourgoens Cruys*, située au *Grooten Goddaert*, à l'inventaire de tous les biens (4). Il fut continué les 2, 3, 14, 15, 20, 27, 28 et 30 mars. C'est assez dire qu'elle énorme quantité de meubles et de marchandises dut être inventoriée.

* * *

Il est évident que nous n'allons pas reprendre ici, un à un,

(1) Cette pièce fait partie des collections de M. Jos. Velle, d'Anvers. Nous le remercions bien sincèrement d'avoir bien voulu nous la communiquer.

(2) Fabricant de soieries, cité par VAN CAUWENBERGHS. *Loc. cit.*, p. 111.

(3) Le contrat de mariage fut passé devant le notaire van Cauwenbergh, d'Anvers, le 20 décembre 1614 (voir inventaire, pièce visée, note 1, ci-dessus. Il y eut de nombreux Casier à Anvers qui s'occupèrent de l'industrie de la soie. (VAN CAUWENBERGHS. *Op. cit.).* Nous n'avons pas recherché si ces Casier étaient apparentés à Jan Cazier.

(4) C'est une copie contemporaine de cet inventaire qui constitue la pièce dont nous parlons ci-dessus, note 1. Elle comprend 134 f^os^, dont 131 f^os^ écrits.

tous les objets relevés dans cet inventaire. Ce serait faire œuvre de commissaire-priseur ; et comme tel n'est pas le but que nous nous sommes proposé, nous nous bornerons à signaler parmi le mobilier, les bijoux et les hardes, les objets les plus importants, comptant nous occuper plus spécialement des marchandises, des matières premières et de tout ce qui concerne l'industrie de l'époux survivant et de la défunte, car elle l'avait elle-même exercée après le décès de son premier mari (1).

* * *

Disons d'abord, pour ne plus devoir y revenir, que plusieurs des chambres étaient tendues de cuir d'Espagne, tantôt d'or sur or, tantôt de vert sur or ou d'or sur vert. D'autres chambres étaient tendues de drap de couleur assortie au mobilier, ainsi, par exemple, celle appelée *de groen camer*.

Les ORFÉVRERIES ET LES BIJOUX étaient renfermés dans une armoire en chêne *(herthoute schappraye)* se trouvant dans le magasin *(packhuys)*. Leur inventaire comporte 64 articles, parmi lesquels nous trouvons comme objets principaux : Un pied en argent destiné à porter un verre à boire ; un plateau en vermeil dans le creux duquel est ciselé une Espérance ; une tasse en argent à couvercle ; une salière carrée en argent et dorée sur les coins ; un plateau à verser, doré sur les bords et dans lequel est ciselé un saint Michel ; deux flambeaux en argent ; deux plats d'argent ciselé, l'un portant une tête d'homme, l'autre une tête de femme ; un bénitier en argent avec une queue de goupillon du même métal ; deux salières rondes en argent ; trois grandes coupes en argent ; quatre coupes de grandeur moyenne, en argent ; une pinte en pierre blanche (grès?) à couvercle d'argent et lamée de même métal *(met silver beslagen)* ; six fourchettes en argent, dont deux munies d'une cuiller mobile ; six fourchettes à pied de bœuf, en argent ; six cuillers d'argent — il est à noter que ce sont là les seuls couverts, de quelque métal qu'ils puissent être, qui figurent à l'inventaire, et comme ils étaient soigneusement renfermés, on peut fort bien en inférer qu'ils ne servaient que dans les circonstances d'apparat et qu'en

(1) VAN CAUWENBERGHS. *Loc. cit.* p. 119.

dehors de là on se contentait de manger avec les doigts — une chaîne-châtelaine *(lyfketene)*, d'or fin de 120 maillons; deux bouts de chaîne en vermeil ayant ensemble 93 maillons; un chapelet de corail, de deux tours, auquel est suspendue une médaille en vermeil; un *hooftpetador* (1) en or émaillé, garni de quinze diamants; une chaîne de cou, plate, en or, à trois tours, portant un reliquaire garni à la face antérieure de cristal de roche, de deux petites perles et d'un diamant *(een cladbecœken diamant)*; deux bracelets plats, en or, à fermoirs d'émail; un *hooftpetador* plat, en or; une grande médaille en argent, portant à l'avers la mise en croix *(de cruysinghe onses heeren)* et au revers le paradis terrestre; une ceinture en argent; un Agnus Dei en argent ciselé, portant d'un côté la sainte Vierge et de l'autre saint Michel; un autre Agnus Dei ciselé, portant d'un côté la sainte Vierge et de l'autre la mise en croix; 24 boutons de pourpoint, plats, en argent; quelques petits médaillons en corail; 30 boutons d'or, en forme de mûre, attachés à un corsage de femme en drap d'or; 30 boutons identiques attachés à un corsage de femme en soie noire; 30 autres, mais plus grands, attachés à un corsage en drap d'or; 9 boutons identiques, garnissant un manchon en peluche; quatre bagues en or, garnies chacune d'un diamant à table, l'une d'elles était renfermée dans un écrin en émail; une bague en or composée de trois bagues jumellées *(een goude suffe van dryen)*; plus encore un grand nombre de bagues garnies de pierres de diverses couleurs, de gaînes de dague et de couteau, soit en argent ciselé, soit lamées d'argent.

En un mot, il y avait là de quoi réjouir les yeux d'un collectionneur de nos jours.

Le NUMÉRAIRE se trouvait au bureau de Cazier *(opt comptoir)*. Cet office était dans la maison d'habitation même. Ce numéraire, composé d'un grand nombre d'espèces différentes (2), était réparti

(1) Nous ne sommes pas parvenu à découvrir en quoi consistait ce bijou.

(2) Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître à quelle valeur ces différentes espèces furent évaluées dans l'inventaire: Albertine double = 5 fl. 8 s.; double pistole d'Espagne = 14 fl. 10 s.; réal d'or = 3 fl. 1 s.; double réal d'or = 6 fl. 2 s.; double Jacobus d'or = 10 fl. 12 s.; double ducat = 8 fl. 2 s.; demi-ducat = 4 fl. 1 s.; ducat hongrois = 4 fl.; noble à la rose = 8 fl. 16 s.; Henricus nobele = 7 fl. 16 s.; angelot d'or = 5 fl. 17 s.;

dans différentes boîtes renfermées dans un comptoir à tiroirs. Cet argent liquide représentait une très forte somme.

Les TABLEAUX ET LES ŒUVRES D'ART étaient très nombreux. Il n'y avait pas de chambre qui n'en fut garnie. Nous trouvons même dans un petite chambre, servant de lieu de débarras et située en dessous du grenier ou l'on faisait l'ourdissage, un vieux tableau encadré, sans autre désignation.

Dans les autres pièces de la maison nous rencontrons:

1° Les portraits de la défunte et de Jan Cazier. Ces deux œuvres sont recouvertes d'un rideau vert glissant sur une tringle.

2° Un grand tableau sur panneau, représentant un paysage dans lequel se trouve le prophète Elie. Le cadre est polychromé *(gestoffeerd)*.

3° Les douze Césars sur toile dans des cadres unis.

4° La prédication de saint Jean. Le cadre est polychromé.

5° Un grand tableau sur toile représentant Samson. Le cadre est polychromé.

6° Le portrait de la défunte, lorsqu'elle était encore jeune fille.

7° Un grand tableau représentant un marché de fruits, à cadre polychromé.

8° et 9° Deux tableaux représentant l'un le Christ, l'autre la Sainte Vierge. Cadres dorés.

10° Un tableau représentant Moïse. Cadre polychromé.

11° Un tableau sur panneau représentant un bouquet d'œillets.

12° Un ancien tableau sur toile représentant la tentation du Christ.

13° Un tableau représentant Orphée. Cadre polychromé.

14° à 20° Sept petits tableaux sur cuivre rouge représentant les sept arts libéraux. Cadres d'ébène.

lion d'or = 4 fl. 10 s.; ryder d'or = 5 fl. 6 s.; double pistole d'Espagne = 7 fl. 5 s.; couronne française = 3 fl. 14 s.; couronne nouvelle *(nieuwe croon)* = 3 fl. 12 s.; couronne italienne = 3 fl. 10 s.; 1/2 philippus d'or = 1 fl. 4 s.; florin Carolus = 2 fl.; demi florin de saint-André = 1 fl. 10; souverain d'argent = 3 fl.; Philippus daelder d'argent = 2 fl. 12 s.; matte espagnole d'argent = 2 fl. 7 s.; silvere copstuck = 10 s.; double cruzade portugaise = 40 fl.; mouton d'or = 4 fl. 10 s.; patacon = 2 fl. 8 s.; florin Carolus d'argent = 34 1/2 sous; ryder anglais d'argent = 24 sous.

21° Un tableau sur panneau représentant la Sainte Vierge entourée d'une guirlande de fleurs Cadre d'ébène.

22° Un tableau oblong représentant un paysage. Cadre uni.

23° Un tableau sur panneau représentant les noces de Cana. Cadre uni.

24° Un tableau oblong représentant un paysage. Cadre uni.

25° Un paysage. Cadre uni.

26° Un tableau oblong représentant le panorama d'Anvers. Cadre polychromé.

27° à 29° Trois marines encadrées d'ébène.

30° Un tableau oblong représentant une vue d'Anvers et le combat du *Blockersdyck*.

31° Un tableau représentant la Sainte Vierge dans un cadre doré et polychromé.

32° Une marine dans un cadre uni.

33° Un grand tableau sur panneau représentant les cinq vierges sages et les cinq vierges folles. Cadre polychromé.

34° Un grand tableau sur panneau représentant un marché et l'apparition du Christ. Cadre polychromé.

35° Un grand tableau sur panneau représentant Moïse et Pharaon. Cadre polychromé.

36° Un petit tableau sur cuivre représentant la Sainte Vierge. Cadre d'ébène.

37° et 38° Les portraits du père et de la mère de la défunte. Cadres polychromés.

39° Un tableau sur panneau représentant Tobie. Cadre polychromé.

40° Un tableau sur panneau représentant le festin de Balthazar. Cadre polychromé et doré.

41° Un tableau représentant Marie-Madeleine.

42° Un tableau sur panneau représentant un paysage, encadré d'ébène. L'inventaire qualifie cette pièce — et c'est la seule — de *constich*.

43° Un tableau sur panneau représentant le sacrifice d'Abraham. Cadre polychromé.

44° Un tableau oblong représentant Isaac et Rebecca. Cadre polychromé.

45° Un petit tableau sur panneau représentant un bouquet d'œillets. Cadre polychromé.

46° Un grand tableau sur panneau représentant le bon Samaritain. Cadre polychromé.

47° et 48° Les portraits de la défunte et de son premier mari, Michiel van der Vorst. Cadres polychromés.

49° Les portraits des trois fils de la défunte. Cadres polychromés.

50° Un tableau représentant saint Jérôme. Cadre polychromé.

51° Un petit tableau non encadré représentant une tête de vieille femme *(eene oude vrouwe tronie)*.

52° Un tableau oblong représentant la dernière Cène. Cadre polychromé.

53° Un petit portrait de vieille femme, encadré.

54° Un tableau représentant le Christ en croix. Cadre polychromé.

Enfin 55° Un tableau sur toile se trouvant au-dessus de la pompe dans la cuisine.

Il faut y ajouter un saint Jean modelé en cire qui ornait la la chambre verte.

Nous ne disions donc pas à tort qu'on rencontrait des œuvres d'art dans toute la maison.

Il est regrettable que l'inventaire ne soit pas plus explicite et ne nous donne le nom d'aucun de tous les peintres auxquels sont dues les si nombreuses œuvres que nous venons d'énumérer. C'eût été une source de précieuses indications.

Le MOBILIER était en rapport avec l'ornementation artistique de la maison. Nous n'allons pas l'énumérer. Nous nous bornerons à dire que les meubles étaient presque tous en chêne et les chaises recouvertes de cuir d'Espagne. Les lits étaient à courtines et garnis de nombreux matelas. Il y avait peu de chambres qui ne fussent pas ornées d'un lustre en cuivre *(croone)* d'au moins six branches.

La LINGERIE était aussi copieusement fournie. Et si dans toute la maison nous n'avons trouvé que six couverts complets et pas un seul couteau de table, on y possédait par contre 52 mouchoirs. Quoique ce dernier chiffre ne soit pas exagéré pour un ménage composé du père, de la mère et de quatre enfants adultes, il fait néanmoins supposer qu'on ne se servait pas exclusivement de ses doigts dans toutes les circonstances de la vie.

La BATTERIE DE CUISINE, en cuivre, en fer, en étain et en terre cuite comporte toute la gamme des casseroles et des marmites. Elle fait rêver à de pantagruéliques festins.

En somme, c'était une maison luxueusement montée, où il semble que l'on menait la vie cossue et large du grand négociant ou du grand industriel de ce temps là.

* * *

Plusieurs IMMEUBLES faisaient partie de cette opulente succession.

Outre la maison du *Grooten Goddaert*, occupée par les époux Cazier, et acquise le 16 décembre 1603, par Michel van der Vorst, premier mari de la défunte, et par celle-ci, nous trouvons encore à l'inventaire les propriétés suivantes:

Une maison composée de deux habitations, également située *Grooten Goddaert* et appelée *Rypelmonde*, acquise le 4 novembre 1600, par Michel van der Vorst.

Une maison située dans la même rue, appelée *'t spaens cussen*, acquise le 3 juin 1603, également par le premier mari.

Une maison située aussi dans la même rue, appelée *de Witte Lelie*, acquise le 16 septembre 1606.

La défunte possédait aussi en indivis et pour moitié une autre maison située dans la même rue et appelée *den Preckstoel*.

Enfin, les époux Cazier avaient acquis pendant leur mariage une maison avec jardin, d'une contenance de 12 verges et 20 1/2 pieds, située dans les *Gasthuysbemden, op de Vaert*. C'était une espèce de vide-bouteilles ou de petite maison de campagne, sommairement meublée, mais où l'on pouvait cependant coucher.

Cet inventaire nous paraît encore bien plus intéressant, lorsque nous parcourons la partie relative au commerce et à l'industrie de Jan Cazier.

L'examen des livres nous révèle immédiatement comment était répartie sa clientèle. Celle-ci se composait principalement de marchands de draps de soie ou de soieries *(zydelakencoopers)* et de faiseurs de chaperons ou de capes de femmes *(huyckmakers)*. Il

avait des clients à Maestricht, à Beeringhen-lez-Bruxelles, à Gand, à Douai, à Courtrai, à Louvain, à Bois-le-Duc, à Arras, à Saint-Omer. Les clients étaient très nombreux à Cambrai; mais la clientèle était particulièrement considérable à Anvers, à Malines, à Bruges, à Tournai, à Mons, et surtout à Bruxelles et à Lille.

Comme on n'a repris à l'inventaire que les clients débiteurs au moment du décès de la femme de Jan Cazier, on peut aisément supposer que la clientèle était encore beaucoup plus étendue.

* * *

Le relevé du magasin *(packhuys)* nous fait connaître qu'outre la fabrication des draps de soie, Jan Cazier faisait aussi le commerce de la toile. Nous y trouvons, en effet, 15 pièces de toile neuve blanchie de diverses qualités, plus divers coupons, entre autres, de toile de Cambrai. Or, rien ne peut faire supposer que Jan Cazier eût un si formidable approvisionnement de toile uniquement pour ses besoins domestiques.

* * *

Le magasin était fort abondamment garni de draps de soie de diverses espèces.

Nous y trouvons 17 pièces de *caffa*, tissu de pure soie (1), parmi lesquelles règne la plus grande variété comme nuances et comme dessin. Il y a du superriche; en trois couleurs, du noir uni sur fond de satin, du noir et violet à fond de satin, du gris, du rouge cramoisi et noir à fond de satin, en trois couleurs à fond de satin, du noir et blanc, du cramoisi rayé, du violet et cramoisi.

La longueur de ces pièces varie entre 21 et 27 3/4 aunes Le fil employé est du deux-bouts et du six-bouts

Les *damassés de soie*, aussi un tissu de pure soie (2), sont représentés par onze pièces dont la longueur varie entre 37 1/4 et 49 aunes. Le fil employé est du six-bouts et du huit-bouts.

Il y a dix-huit pièces de *rasille*, autre tissu de pure soie (3),

(1) C'est ce que nous voyons à l'inventaire, là où il enumère et décrit les pièces sur métier.

(2) Idem.

(3) Idem.

également en diveres nuances: violet et isabelle, blanc et noir, noir et orange.

Les pièces de *satin brodé (doorgestecken sattyn)* étaient au nombre de huit. Elles étaient ornées tantôt de fleurs chamois et blanches, tantôt de fleurs noires sur fond noir.

Il n'y a que deux pièces de gros-grain; elles sont toutes deux brodées.

Le magasin renferme encore une énorme quantité de tissus de soie diverses: des pièces de *bourat* noir (1) de cent aunes chacune; des pièces de *singlesie* (2); de nombreuses pièces *d'étamine (stramyn)* (3), elle ont de 800 à 1300 fils à la chaîne; des pièces de double *bombasin* (4) de 600 et 700 fils; des pièces de *bourat pour doublures*, à reflet, noires; des pièces de *bourat* croisé; du *taffetas* (5); du *gros de Tours* (6); des draps d'or et d'argent; des pièces de *carlet de Tournay* (7) en deux nuances: noir et bleu.

* * *

Les matières premières ne sont pas moins abondantes que les marchandises fabriquées. Nous trouvons d'abord de grandes quantités de *fil de sayette* (8) de diverses qualités et dont le prix varie de

(1) Boura, Bourat ou Moncahiard, Moncayar: Etoffe très fine, ordinairement noire, composée d'une chaîne de soie et d'une trême de fil de laine de sayette (Savary. *Dictionnaire universel du commerce.* Paris, chez Jacques Estienne, rue Saint-Jacques, à la Vertu. MDCCXXIII).

(2) Tissu de pure soie. Voir p. 111, note 1.

(3) Idem.

(4) Etoffe de pure soie qui se fabriquait primitivement à Milan. (Savary, *Loc. cit.* V° Bombasin). Il ne faut pas confondre le *bombasin* avec le *basin* qui est un tissu croisé de fil de coton (ibid.).

(5) Tissu de pure soie très fine, fort légère et pour l'ordinaire extrêmement lustrée (Savary. *Loc. cit* V° Taffetas).

(6) Sorte d'étoffe toute de soye, qui n'est autre chose qu'une espèce de gros taffetas plus fort et plus épais que les autres. On l'appelle aussi gros de Naples. (Savary. *Loc. cit.* V° gros de Tours).

(7) Sorte de petite étoffe toute de laine. (Savary. *Loc. cit.* V° Carlet).

(8) Laine peignée et filée, dont on se sert dans la fabrique de diverses étoffes, dans plusieurs ouvrages de bonneterie, et à faire des cordonnets, des boutonnières et des boutons. Cette laine se file en Flandre particulièrement à Tourcoing et aux environs. (Savary. *Loc. cit.* V° Sayette et Fils de Sayette.)

6 sch. à 15 sch. 6 gros., monnaie de Flandre. Ces filés formaient la trame du bourat.

Quant aux fils de soie, ils sont aussi fort nombreux, tant en qualité qu'en quantité. Il y avait de l'organsin (1), de la soie cuite de Naples, de la soie qualifiée « *peli in quarante* » (2), de la soie de trame, de la soie de Bologne, de la soie qualifiée « *peli in trente* » (3). Tous ces fils existaient en diverses teintes et nuances, en écheveaux et en fuseaux.

* * *

Ici se pose la question: où Jan Cazier se procurait-il ses filés de laine et de soie? L'inventaire nous le dit au chapitre des *commeren en lasten* (4).

Il achète ses fils de sayette à Roubaix, chez Jean Delespaul. Cela s'explique: le principal centre de production était à Tourcoing et aux environs (5).

Quant à ses fils de soie, il se les procure exclusivement à Anvers, non chez des filateurs, si on peut employer ce mot ici, mais chez des marchands. Ses fournisseurs étaient: Jacques van Eyck, Jan van Ceulen, Michel Batkin (6), la veuve Philippe Doncker, Jean Embert, Jan Tholincx et Pieter Snussaert.

Il n'achetait donc sa soie que de seconde main.

---

(1) C'est de la soye ouvrée et apprêtée, c'est-à-dire, qui est filée et moulinée. L'organsin est composé de quatre brins de soye, qui ont d'abord été filez et moulinez séparément deux à deux; et qui étant une seconde fois remis au moulinage, tous quatre ensemble, ne composent plus qu'un seul fil. (Savary. *Loc. cit.* V° organsin).

(2) Nous ne sommes pas parvenu à trouver en quoi consistait cette espèce de fil de soie.

(3) Même observation.

(4) F^iis 128 r° ss.

(5) Voir p. 112, note 8.

(6) Michel Batkin faisait aussi le courtage. (Inventaire. Chapitre des *Commeren en Lasten*, f^iis 128 r° ss.)

Dans le grenier, au-dessus du galetas où nous avons rencontré le premier tableau dont nous parlons plus haut (1), se trouvait un ourdissoir en forme de moulin *(scheermeulen)* et un moulin à bobiner *(gaerenwielken)*.

L'OURDISSAGE se faisait donc chez Jan Cazier même.

Quant a l'ÉPOULAGE, l'existence du moulin à bobiner prouve qu'il s'y pratiquait aussi ; mais il se faisait également au dehors chez des épouleuses travaillant à domicile. Elles avaient, en effet, en mains environ 17 livres de soie « *peli in quarante* » et de soie de Naples cuite.

La teinture se faisait au dehors. Jan Cazier avait, au décès de sa femme, quatre teinturiers qui travaillaient pour lui: Jacques Anthonis, Hans Gardin, la veuve Herman Marissael et Dionys Cher.

Il semble que chacun de ces teinturiers avait une spécialité de travail. Ainsi chez Jacques Anthonis, il n'y avait à la teinture que des fils de soie et de laine, chez Hans Gardin il n'y avait que des pièces de bourat (tissu mixte), chez la veuve Herman Marissael nous ne trouvons que du fil de laine et chez Dionys Cher que du *singlesie* (tissu de pure soie).

Il en résulte clairement que la teinture de la soie et de la sayette se faisait tant en écheveaux qu'en pièces.

* * *

Jan Cazier faisait travailler pour son compte, divers façonniers. Les uns tissaient du bourat, les autres des étoffes de soie damassée, d'autres encore du caffa.

Il était aussi client de six façonniers en *bourat (bouratwerckers* — qui ne faisaient que le tissu mixte: chaîne de soie, trame de laine), de deux façonniers en *soie damassée (zyde damastwerckers* — qui ne faisaient que ce tissu spécial, composé de soie pure) et de sept façonniers en *caffa (caffawerckers* — qui ne faisaient que des tissus de pure soie).

Dans la première catégorie *(bouratwerckers)*, nous trouvons: Ar-

(1) Page 107.

noult Robilliaert (1) qui travaillait pour Jan Cazier avec quatre métiers; Gillis Robilliaert, avec trois métiers; Hans de Vreese, avec un métier; Rombout van Leempoel (2), avec deux métiers; Pieter Verstraeten (3), avec trois métiers; Jan Robilliaert (4), avec un métier, et Laurent Robilliaert, aussi avec un métier.

Dans la seconde catégorie *(zyde damastwerckers)*: Philippe Robilliaert (5), avec plusieurs métiers; Julien Treizdemer (6), avec un métier; Pieter Coget (7), avec plusieurs métiers.

Dans la troisième catégorie *(caffawerckers)*: Dirick Bettens (8), avec quatre métiers; Henrick Lenaerts (9), avec un métier; Gillis Fabri (10), avec deux métiers; Hans Boschmans (11), avec un métier; Nicolaes Bettens (12), avec deux métiers; Anthoni Sweerts (13), avec deux métiers; Hans du Pont (14), avec un métier.

Il est à remarquer que tous ces *bouratwerckers*, *zyde damastwerckers* et *caffawerckers* ne travaillaient pas pour un seul maître, mais pour tous ceux qui leur confiaient de l'ouvrage.

* * *

L'organisation du travail dans l'industrie de la soie à Anvers, au commencement du XVIIe siècle, se dessine donc fort nettement.

Au sommet nous trouvons un capitaliste qui achète la matière première: fils de laine et de soie; lui fait subir les premières transformations en la faisant teindre ou la laissant à l'état écru, selon qu'il le juge nécessaire; fait ourdir chez lui la chaîne, y fait épouler,

(1) Il habitait: achter St-Andries kercke.
(2) id. achter Stralensthoren(actuellement courte rue Sainte-Anne).
(3) id. in de Apostelstrate.
(4) id. in de Paddegracht (actuellement rue de la Princesse).
(5) id. achter St-Andries kercke.
(6) id. Steenberghstrate.
(7) id. Opt Sant.
(8) id. in de Jodestrate.
(9) id. in de Achterstrate (actuellement rue du Nord).
(10) id. Langeridderstrate.
(11) id. Schipperscapelstrate.
(12) id. aent Reusenhuys (autrefois rue des Nattes).
(13) id. op den Goddaert.
(14) id. int Oudaenken.

à moins que cette opération ne se fasse chez l'ouvrière. C'est le fabricant qui combine les nuances et les dessins, fixe le nombre de fils à la chaîne. C'est le maître de l'ouvrage, le *zyde lakenmaker*.

Se présentent alors les *bouratwerckers*, les *damastwerckers*, les *caffawerckers*. Ce sont des sous-entrepreneurs de travail, éparpillés par toute la ville et ne vivant pas dans un seul et même quartier. Ils ne font que mettre en œuvre la matière première telle qu'elle leur est remise par le fabricant; ils n'ont aucune initiative industrielle. Ce sont de simples façonniers travaillant sur un ou plusieurs métiers pour n'importe qui leur donne de l'ouvrage. Ils spéculent sur le travail et le salaire de leurs ouvriers. Ils sont seuls nommés dans leurs rapports avec le fabricant qui, au point de vue du payement de la façon, ne connaît qu'eux seuls, mais qui aussi s'adresse à eux seuls en cas de malfaçon.

Vient ensuite la tourbe des tisserands: ce ne sont plus que des anonymes.

Cette organisation étant indiscutablement telle, nous nous demandons vainement où P. Génard a bien pu trouver qu'à Anvers « par une coïncidence assez singulière, on donnait au fabricant le nom de *boratwerckers?* » (1).

Si l'étude des inventaires *post mortem* des souverains et des grands seigneurs est hautement utile à tant de points de vue, nous sommes convaincu que l'analyse de ceux des simples bourgeois ne présente pas un intérêt moindre.

Elle nous a permis de tenter de reconstituer l'intérieur d'un important industriel anversois au commencement du XVIIe siècle; elle nous a permis aussi de décrire exactement, croyons-nous l'organisation du travail dans l'industrie de la soie à Anvers à la même époque.

G. Willemsen.

26 mai 1910.

---

(1) *Op. cit.* p 379.

Les fiches dans la douane au XVIIIe siècle

Récemment est entré dans notre bibliothèque un manuscrit, sur lequel, malgré son apparence peu archéologique, nous nous permettrons néanmoins d'attirer un instant l'attention.

Il s'agit d'un volume de grand format in-folio, épais et pesant, revêtu d'une solide reliure en cuir que rehausse un encadrement formé d'élégants petits rinceaux fleuris et dorés. Le dos, divisé en compartiments, ornés de gracieux bouquets, d'apparence très peu administrative, porte en grands caractères imprimés, le titre quelque peu énigmatique de SIGNALEMENT DES EMPLOYÉS.

Si l'on ouvre le volume, sur le faux-titre, se répète un peu plus explicite et soigneusement calligraphiée la même mention :

SIGNALEMENT DES
EMPLOYÉS
FORMÉ SUR LES BESOIGNÉS DES CONTROLLEURS
DE L'ANNÉE 1757.

et plus bas se lit la note :

N. B. Ce livre a été achevé le 19 9bre 1757 et annotte les changemens jusque la fin de lad^e année.

Nous nous trouvons donc en présence d'un registre d'ordre confidentiel ayant appartenu à l'administration centrale des provinces Belgiques, et à l'usage des Conseils d'Etat et des finances, pour la division des Justiciers et officiers des droits d'entrée et sortie, que plus vulgairement nous appellerions aujourd'hui la Douane.

Comment ce volume est-il sorti des archives officielles? Nous l'ignorons. Peut-être la réorganisation gouvernementale, provoquée par la Révolution brabançonne, ou bien encore la désorganisation complète, due à l'occupation française de la fin du XVIIIe siècle, en sont-ils la cause. Quoiqu'il en soit, il avait passé des archives officielles, dans les rayons de la bibliothèque du bibliophile malinois de Vaernewyck.

Tous ceux qui s'occupent de livres, connaissent la physionomie des ouvrages qui ont appartenu à cette collection. On sait que Vaernewyck avait l'habitude de surcharger les volumes qui lui appartenaient, de notes, d'explications ou d'additions grossièrement imprimées à la main au moyen de caractères mobiles. Il coloriait aussi les blasons ou certaines gravures; il multipliait les ex-libris dont il encombrait les plats de la reliure de ses livres.

Notre manuscrit fut réservé chez lui à un sort tout spécial. Sans doute, son propriétaire n'avait pas su apprécier toute la saveur administrative qui s'épandait de ce rébarbatif registre officiel, car il l'avait réduit au rôle... d'herbier.

C'est à ce titre qu'il figura dans la vente de cette collection.

Nous trouvons, en effet, dans le CATALOGUE *d'une riche et nombreuse collection des livres et gravures formant la Bibliothèque renommée de feu Messire* ALBERT PHILIPPE CHARLES VICOMTE DE VAERNEWYCK, *ancien membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers et avocat au grand Conseil de S. M. l'empereur d'Autriche, dont la vente publique se fera à l'hôtel du défunt à* MALINES, *rue d'A. B., section A, n° 449, le 13 juillet 1847, &c. par le notaire De Keersmaecker,* sous le n° 688, que porte encore *in-dorso*, notre manuscrit, la mention suivante:

HERBARIUS VIVUS *avec passé les 150 plantes, gr. in-f. V.*

Le vicomte de Vaernewyck, avait, après avoir, en lettres bien apparentes, imprimé sur le dos le nouveau titre *Herbarius*

Vivus, entre les multiples pages en papier fort de qualité supérieure, fixé et fait sécher des centaines d'échantillons de fleurs et de feuilles, appartenant à la flore de nos provinces. Et il nous a fallu, pour pouvoir consulter ce volume, d'abord le dégager avec précaution de l'étrange surcharge qui, en grande partie, en oblitérait encore les nombreux folios.

Puis, pour achever la physionomie instructive de sa collection, de Vaernewyck avait trouvé bon, en beaucoup d'endroits, de compléter les indications botaniques sommaires, au moyen d'annotations plus durables, imprimées d'après le système qui lui était cher. Et c'est ainsi, que cette pratique donne lieu, de ci de là, aux plus étranges rapprochements. L'on trouve, par exemple, imprimé à côté du nom d'un receveur principal, la qualification passablement énigmatique de « feuille de chardon ». Le garde Platteau, du bureau d'Ypres, qualifié du reste de « très assidu et bon employé », voit ces qualités complétées, bien malgré elles, des mots poétiques de « fleur d'Hortence ». Le garde Smit, de Steffler, que ses chefs trouvaient « être grand feniant », a reçu peut-être en guise de consolation, à côté de son nom, la surcharge « pluie d'argent », et le garde Wacquet, de Namur, celle plus prosaïque de « feuille doygnon. » Ailleurs, à la suite du nom d'un autre gabelou, qui avait le malheur d'avoir perdu sa femme, de Vaernewyck, sans malice sans doute, avait imprimé « Nagte Vrouwe ». Enfin, tel rigide receveur gantois aurait sans doute été très peu flatté s'il avait pu prévoir qu'un botaniste aurait accolé à ses titres administratifs le nom quelque peu réaliste du fruit de l'églantier (« plante de grateu »).

Mais revenons à notre manuscrit lui-même. Ce respectable volume a toutes ses pages imprimées en forme de tableau et divisées en treize colonnes d'inégale importance. Dans la partie supérieure s'étale le titre général, c'est-à-dire: le nom de la localité, le folio, puis la mention: SIGNALEMENT DES EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DE.... Ensuite, au-dessus de chaque colonne, se lit imprimée l'indication des renseignements à inscrire; nous y trouvons successivement les indications: *Noms des bureaux. Qualités des employés. Noms des employés. Leurs gages par année. Lieux de leur naissance. Leur âge. Quelles sortes de langues ils parlent. S'ils sont mariés ou garçons.*

Combien ils ont d'enfans. Ce qu'ils soient avant d'être dans l'employ. Tems de leurs services; en quels bureaux et en quelles qualités. Tableau des employés sur leurs bonnes ou mauvaises qualités. (Selon le dire des officiers pp̄aux). *Observations sur les changements journaliers* (des employés et tableau secret de leurs bonnes ou mauvaises qualités).

On nous objectera peut-être, que toutes ces indications n'offrent guère d'intérêt archéologique. Ce n'est pas tout à fait notre sentiment. Nous sommes d'avis, que l'étude comparative des milliers de noms que contient notre manuscrit, accompagnée d'un rapide coup d'œil analytique sur les additions qui les complètent, n'est pas sans présenter une certaine importance, vu qu'elle permet de se rendre compte de la manière dont était composé, il y a un siècle et demi, le corps de la douane, et fournit certaines indications assez curieuses que pourront utiliser peut-être ceux qui s'occupent du passé économique de nos provinces.

Qu'on ne s'étonne pas du nombre considérable d'employés en activité en ce temps dans l'administration des finances. On sait que les droits perçus alors, tant à l'entrée qu'à la sortie, étaient nombreux, et qu'un grand nombre de bureaux étaient installés pour permettre le contrôle des importations par voie de terre ou de mer. Pour chaque pays il existait, sur la frontière, des postes spéciaux à l'usage des marchandises qui en provenaient et devaient entrer chez nous. Les «fabriques et manufactures du pays cedé et de la France», entraient dans les «terres et provinces de Sa Majesté», par les comptoirs de Nieuport, Bruges, Gand, Courtrai, Audenarde, Ath et Mons; ils y acquittaient les droits de «sortie, tonlieux et convoy». Le droit de transit se payait aux comptoirs de Bruxelles, Turnhout ou Borgerhout. Pour la sortie, vers les « Estats d'Empire », on passait par les comptoirs de Ruremonde, Baerle ou Venlo. Le contrôleur du tonlieu de Sa Majesté, opérait ses prélèvements à Anvers.

Dans le manuscrit que nous analysons, chaque localité, siège d'un poste de douane, a son chapitre spécial, et tous ces postes font partie d'une des grandes divisions ou recettes principales, qui constituaient des départements établis à Bruxelles, Anvers, Saint-Philippe,

Turnhout, Tirlemont, Gand, Bruges, Ostende, Nieuport, Courtrai, Tournai, Mons, Beaumont, Charleroi, Namur, Ruremonde, Navagne, Marche, Saint-Vith et Luxembourg.

Et d'abord, on se demandera peut-être comment à cette époque se recrutait l'armée de fonctionnaires nécessaires pour assurer le service de ces multiples postes, établis en des régions s'étendant bien au delà des limites actuelles de la patrie belge?

L'examen, dans notre manuscrit, de la colonne réservée à l'indication de la profession exercée par les fonctionnaires de la douane, avant leur entrée dans l'administration, prouve à l'évidence, qu'aucune condition préalable n'était exigée, et que le personnel se recrutait indifféremment, dans toutes les classes de la société. Cet usage dut peut-être provoquer certains inconvénients, car un peu plus tard, lorsque les Belges révoltés contre la domination autrichienne, voulurent introduire des réformes dans les divers domaines politiques et administratifs, ils n'oublièrent pas la douane, et proposèrent, entre autres modifications, de ne plus admettre dans les cadres que des employés qui avaient fait un stage préalable de six ou dix ans dans le service de la régie. Il est vrai, que ce projet fut combattu, et que l'auteur d'une brochure émise à cette époque faisait observer pour motiver son opposition, que:

Wanneer die alleen die voorgaendelyk in de regie gedient en gewerkt hebben, kunnen worden aengenomen tot den dienst der douane, zoo zyn alle andere buyten die classe geexcludeert ende by gevolg worden die welke goed en bloed met de wapens te pand gestelt hebben en nog stellen en de capaciteyt hebbende, als onweerdig ongelukkiglyk verstooten ende gerebutteert ende zoo wanneer de voorige van de regie maer alleen zouden worden geemployeert, zoo blyft ook alleen overig den voorigen geest van regie wegens de douane en die niet als naedeelig was aen de negotie en handel, welke nu moet worden weggenomen, ende daer moet ook ieder van capaciteyt en verdiensten tot deszelfs bedieninge kunnen worden geemployeert (1).

(1) *Antwoord ende reflectien op het boekje hebbenden voor titel ontwerp van de provissioneele bedieninge der douane.*

Quoiqu'il en soit, à l'époque au milieu de laquelle notre manuscrit nous transporte, vers 1750, les cadres de la douane étaient libéralement ouverts aux transfuges des professions les plus diverses. Et sous ce rapport, nous pouvons ici faire des constatations véritablement étonnantes et parfois amusantes.

Deux catégories sociales paraissent surtout avoir fourni le plus grand nombre d'employés, ce sont les domestiques, voire même les valets de chambre, et les militaires. Inutile de citer ici des noms; ils seraient trop nombreux. Les marchands paraissent avoir fait preuve d'un engouement presqu'égal pour les fonctions administratives. Il faut croire que leurs affaires commerciales ne doivent pas avoir été fort brillantes, pour vouloir échanger leurs bénéfices éventuels contre les maigres appointements réservés aux employés de la douane.

En dehors de ceux qui sont qualifiés simplement de « commerçants », il en est dont la profession est spécifiée avec quelque peu plus de précision. C'est ainsi, que le montois Jean Bossurois, qui avait été cordonnier, devint simple garde à Bruxelles. Pierre Holstein, autrefois tapissier, réussit à être nommé brigadier à Louvain. Dans la même ville, nous rencontrons parmi les simples gardes, Jean-Jacques Dupont, autrefois voiturier, et Lenclu, ex-perruquier. C'est ce dernier métier qu'exerçait également Ignace Willebeau, en service à Bruxelles. Le brasseur François Pel réussit à se faire nommer receveur à Puers.

Du reste, les métiers relevant de l'alimentation, semblent avoir particulièrement servi de stage aux futurs douaniers. C'est ainsi que l'aubergiste yprois, François Masson, devint garde magasin et brigadier à Malines; que le chef de cuisine, François Huyaux, fut bombardé officier assistant au bureau principal d'Ypres, et que le traiteur, si tant est qu'il faille donner à cette profession le sens qu'on lui accorde aujourd'hui, Mathieu Moreau, se contentait d'être simple employé à Bruxelles.

Certains métiers contribuent à apporter une note quelque peu pittoresque dans la nomenclature que nous parcourons. Voici, par exemple, le garde Antoine Boissyeur, en garnison à Monglée, qui, avant d'endosser l'uniforme, fut « fabricateur de bas »; le briga-

dier d'Anvers, Joseph Gerpinne, qui travaillait aux « poins à l'aiguille »; le garde Charles Courtain, en garnison à Putte, qui avait été « boutonnier »; l'ancien « fauconnier » Joseph Reyier, élevé au grade de teneur de livres du bureau principal de Bruges.

Du reste, les professions cynégétiques semblent avoir fourni encore d'autres recrues aux cadres de l'administration. Pierre Moulard, garde aux portes de Bruxelles, avait été chasseur, et Charles de Rycke, remplissant les mêmes fonctions à Ostende, fut auparavant garde des domaines de Flandre. Faut-il ranger dans la même catégorie le garde de Lierre, Roche de Siplet, qui autrefois exerçait la profession assez énigmatique de « pourvoyeur chez le duc Daremberg »?

Si vous le voulez bien, nous aborderons une catégorie quelque peu plus intellectuelle. Les anciens étudiants étaient nombreux dans les rangs de la douane. Inutile de les citer. Mais, par contre, nous croyons devoir attribuer une courte mention à Louis Ponsart qui, à Bruxelles, « enseignait à lire et à écrire » et qui devint garde aux portes de la capitale; à Michel Sallez qui, de maître d'école, également à Bruxelles, passa receveur à Louvain; au maître d'école de Wavre, Joseph Fortune, qui la trouva (soyons moderne) en devenant receveur à Calloo, et surtout à N. Limmelette qui, avant de devenir garde à Louvain, avait, à Tournai, été « répétiteur de la langue latine ». Or, il se fait, que dans la colonne dans laquelle sont inscrites les langues que parlaient les fonctionnaires, il est fait mention que ce latiniste ne parlait que la seule langue française!

La basoche avait aussi fourni bon nombre d'employés. Nous y rencontrons, en effet, plusieurs anciens clercs de procureurs, tels Jean-Paul Laurenzony, métamorphosé en garde des portes de Bruxelles; François Hols, qui réussit à être nommé contrôleur à Malines, et Martin Vennekens, qui fut créé receveur à Vieux-Brih. Le « clercq d'avocat» Jean-François Brusselaer, décrocha la place de receveur à Meersel; le greffier termondois, Martin Mutseghe, celle de receveur à Pottoren; « l'official au greffe du conseil », Jean-Baptiste Tassin, celle de receveur principal à Courtrai, et le procureur Jean Van der Heyden, de receveur à Watervliet.

D'aucuns avaient déjà exercé des fonctions dans d'autres départements de l'administration des finances, tels Godefroid Bourgogne, garde à Gand, qui avait été messager des finances à Bruxelles; Jean-Baptiste Damour, autrefois huissier des domaines de Sa Majesté; Henri Cols, garde à Lierre, et Jean-Baptiste Verhoeven, brigadier à cheval de la brigade ambulante de Saint-Léonard, qui tous deux avaient antérieurement rempli les fonctions de gardes des droits des Etats de Brabant, sans oublier Jean de la Tombelle, contrôleur principal à Mons, ayant obtenu ce grade après avoir rempli jadis celui de « contrôleur du Mont de piété ».

Les sciences médicales elles-mêmes fournissaient quelques candidats à la perception des droits. Des chirurgiens, notamment Pierre Merla, de Turnhout, Jacques Zeghers, d'Eecloo, et Jacques Boot, de Bruxelles, abandonnèrent leurs trousses pour remplir respectivement les fonctions plus calmes de garde au fort Philippe, de sous-brigadier au bureau principal de Gand, et de garde aux portes de la même ville.

Faut-il, sous l'appellation de praticien, identifier des disciples l'Esculape? Dans ce cas, nous vous signalerons Jean-Baptiste-Michel de Tournay, métamorphosé en garde du bureau de Monglée, Jean-François Van Leerberghe, de Meulebeke, et Jean-Baptiste De Bouck, de Bruxelles, assis côte à côte dans le même bureau, à Anvers, en qualité de deuxième et troisième assistant.

Le notaire Nicolas du Trifoy, de Jodogne, préféra abandonner son titre pour celui plus modeste de receveur à Gosselies.

L'ancien « maître de poste » de Hessen Cologne, Henri Lichtenlach, aima mieux aliéner sa liberté pour endosser l'uniforme de garde des douanes au poste de Butzembach.

Charles-Henri Pitzniky, qui cultivait, peut-être avec succès, l'art musical à Carlsblad, n'hésita pas à occuper le poste, sans doute plus assuré, de garde à Ostende.

Du reste, ces fonctions administratives devaient avoir un attrait spécial, car nous trouvons plusieurs rentiers échangeant leur farniente contre les soucis bureaucratiques: Jean Vrylinx, vivait de ses rentes, à Willebroeck, il devint receveur dans la même localité; Gérard de Laene de Kemech, qui était dans la même situation,

accepta les modestes fonctions de garde aux portes de Bruxelles. Il voisinait, du reste, sur les listes matricules de l'administration, avec un contrôleur louvaniste, Jean-Baptiste de Fraye, décoré du titre d'ancien membre de la Chambre de commerce de Bruxelles; avec le receveur du fort Frederik, Jacques van der Poorte, autrefois à Bruges, brillant capitaine de la garde bourgeoise, et même avec un simple garde du poste de Ronsbrugghe, Théodore Wery qui, s'il faut en croire les affirmations officielles de notre registre, aurait précédemment fait partie de la Compagnie de Jésus.

Mais cette nomenclature, déjà si longue et si disparate de professions diverses n'épuise pas encore la liste de celles que nous relevons dans les colonnes de notre manuscrit. C'est avec une réelle surprise que nous découvrons, que N. Naus, qui avait été bailli à Saint-Amand, avait préféré à cette place honorifique, celle de receveur à Kieldrecht, et que Jean-François Mossevelde père, qui fut amman de Malines, était modestement réfugié dans les rangs des gardes aux portes de sa ville natale. L'ancien «mayeur » d'Houffalize, Louis-Emmanuel Delbouvière, se réfugia dans la recette de Sourbroudt. Mais ce n'est pas encore tout; plein de respect nous vous signalerons Paul Ploutard, qui avait rempli les fonctions assez enigmatiques d'écuyer de la reine de Cologne, Charles Genovy, garde de magasin à Mons, qui avait eu l'honneur d'être jadis « au service du marquis de Prié », et, enfin, Jean-Baptiste, du Monceau, de Namur, receveur à Jauche, qui, selon le texte officiel « était avec un ambassadeur ».

Mais il nous faut arrêter ici cette petite revue sociale; nous pourrions la compléter d'une façon bien plus considérable, si nous voulions identifier les milliers de noms qui remplissent notre volumineux manuscrit; il nous a semblé suffisant de parcourir dans ce but les premières pages.

Les noms que nous avons cités serviront à prouver, que si le personnel de la douane se recrutait parmi toutes les professions sociales, ses représentants appartenaient aussi à tous les rangs de la société. La profession était sans doute considérée comme des plus honorables, car on aura reconnu à côté de noms obscurs, à côté de ceux de bonnes familles bourgeoises, d'autres désignant

sans conteste des membres de lignées plus connues, voire même aristocratiques. Et si, sur ce point, il subsistait le moindre doute, il nous suffira de citer les noms du receveur de Bar-le-Duc, Jean-Patrice Mac Mahon; du garde principal du bureau de Gand, André de Mallapert; du receveur de Couwaghe, Joseph Prevot de Benthem; du contrôleur de Termonde, Godefroid de Pester; du garde du bureau principal de Bruges, Gilles de Wilde de Peratta; du garde de Mons, François de Saive, ou du receveur de Maissins, Claude-Nicolas de Beauregard, qui appartenait à une famille française, habitant la Brie.

Les employés de la douane étaient originaires de toutes les provinces des Etats Belgiques. Mais au XVIIIe siècle déjà, on pouvait remarquer un phénomène, qui se manifeste encore aujourd'hui, c'est le très petit nombre de fonctionnaires nés dans les campagnes flamandes et surtout dans la Campine et, par contre, la quantité d'employés, appartenant à certaines régions wallonnes et principalement au Luxembourg. Beaucoup de localités, aujourd'hui hollandaises ou allemandes, étaient alors soumises à notre régime fiscal, ce qui explique la présence dans les rangs d'assez bien de douaniers appartenant à ces nationalités. Nous rencontrons encore sur les listes des Limbourgeois, des Zélandais, quelques Français, des Italiens, voire même un Bohémien, un Espagnol, et un Suisse du canton de Saint-Gall.

Quant à l'âge des employés, il varie dans des proportions étonnantes. Il est à présumer que, sous ce rapport, aucune limite n'était réglementairement fixée, car, à côté de tout jeunes gens, nous rencontrons pas mal de vieillards, presque même des centenaires. C'est ainsi que le garde gantois, Jacques Boot, comptait 75 printemps; que Jean-Baptiste Lepreux, de Bruxelles, âgé de 76 ans, avait pour compagnon de bureau Henry Hodister, d'un an plus vieux que lui; que le receveur malinois, Bernard Pirotton, était un vieillard de 83 ans, et que le garde louvaniste, Daniel Gilbert, atteignait 88 ans.

Au point de vue matrimonial, il est difficile d'établir une statistique. Nous n'étonnerons personne en disant que beaucoup de douaniers étaient célibataires, mais que, par contre, pas mal d'autres avaient préféré goûter les joies de l'hymenée. Et ils y avaient sans

doute goûté avec plénitude, car à cette époque, où certaines théories restrictives n'étaient heureusement guère préconisées, beaucoup d'entre eux étaient à la tête de lignées nombreuses. A tout hasard nous inscrirons en bon rang sur ce tableau d'honneur, sans faire mention des nombreux ménages de cinq ou six enfants, l'ancien notaire de Trifoy qui en avait huit, le teneur de livres brugeois, Joseph Reynier, neuf, le garde Jean-Baptiste Damour (un nom prédestiné) onze. Le receveur de Benthem, qui, modestement, déclarait comme profession antérieure celle d'étudiant, avait pourtant à son actif le nombre respectable de neuf enfants. Mais plus prolifique encore était le contrôleur de Pester, qui, quoique déjà veuf et âgé seulement de 28 ans, était pourtant père également d'une famille de neuf enfants!

Faut-il juger du degré d'instruction des membres de la douane d'après le plus ou moins grand nombre de langues qu'ils parlaient? C'est possible. Dans tous les cas, les indications sur ce point peuvent servir d'indice. Bon nombre d'employés appartenant aux provinces d'expression française, ne connaissaient qu'une langue, qui, naturellement, était le francais. Mais assez nombreux étaient ceux qui comprenaient les deux langues nationales: le francais et le flamand. Ceux qui parlaient plus de deux langues, n'étaient néanmoins pas rares, et dans ce cas c'étaient presque toujours le francais, le flamand et l'allemand, quelque fois cette dernière langue remplacée par le hollandais. Les Luxembourgeois surtout, se distinguaient par leur instruction, et presque tous parlaient diverses langues, parmi lesquelles l'allemand. L'anglais se rencontre plus rarement dans la colonne destinée aux indications linguistiques. Pourtant, dans l'administration centrale, le garde de magasin, N. De Meer parlait un peu d'anglais, tandis que son collègue le brigadier à cheval Guillaume Arenema, un véritable polyglotte, pouvait se servir du francais, du flamand, de l'allemand et de l'anglais.

L'italien était parlé, en même temps que le français et l'allemand, par un ancien étudiant, il avait alors 53 ans, le receveur de Petit Tiers, Thomas-Louis Cresken. Il partageait cette faculté avec le receveur de Sorinnes, Jean-Joseph Beaudegnies qui, de plus avait l'avantage de pouvoir s'exprimer en espagnol. Il est vrai, qu'auparavant, il avait été « garde du corps en Espagne ».

La connaissance du latin n'était pas aussi rare qu'on pourrait le croire. Le contrôleur Joseph Salomon était initié au français, au flamand et au latin ; le vérificateur Daniel-Conrad Bockhaus, originaire de Minden en Westphalie, possédait le français, le flamand, l'allemand et le latin. Le receveur Simon de Borgia Le Brou, un tout jeune homme de 22 ans, outre le français et le flamand, avait également appris le latin. L'assistant De Bouck, de Bruxelles, était dans le même cas.

On s'imaginera peut-être, que pour parvenir à recruter un personnel comprenant des unités aussi instruites et appartenant en partie aux classes supérieures de la société, l'administration devait se les attirer par le mirage de plantureux appointements?

Ce serait une erreur de le croire. Pas plus alors qu'aujourd'hui, les serviteurs de l'Etat n'avaient l'occasion de s'enrichir.

Le receveur principal du bureau principal de Bruxelles, Ferdinand Pierret, touchait annuellement 800 florins; son collègue, le contrôleur Salomon, 750, et le vérificateur Bockhaus, 500. Le receveur principal de Namur, Maximilien Olislagers, jouissait aussi d'un traitement de 800 florins. Mais c'étaient là des exceptions absolument uniques. Quelques employés, du reste peu nombreux, recevaient de 3 à 400 florins; c'est ainsi que le brigadier à cheval du poste de Baelen, Arenema, jouissait d'appointements de 350 florins; le garde magasin De Meer, originaire du pays, de Juliers, 300; le contrôleur anversois de Pester, tout autant; quelques autres fonctionnaires, dans les bureaux principaux, comme à Louvain ou à Tournai, jouissaient encore d'appointements de 300 ou 350 florins, mais ils étaient plutôt rares. Quant à la généralité des employés, presque les trois quarts d'entre eux, n'avaient pas la bonne fortune de bénéficier d'un taux pareil, et devaient annuellement se contenter des appointements uniformes de 240 florins. Bon nombre même étaient encore moins bien lotis, et ne recevaient que 120 florins. Enfin, il en était quelques-uns, sans doute engagés à l'essai, qui ne touchaient rien, tel l'assistant surnuméraire Adrien van der Werff, natif de Rotterdam, à côté du nom duquel est inscrite la mélancolique mention : « sans gages ».

Faut-il admettre, qu'à côté de ces appointements officiels, les

employés de la douane jouissaient, d'une part, dans le montant de la valeur des prises ou dans les amendes dont étaient frappés les délinquants? Rien dans notre registre officiel ne permet de le supposer. Toutefois, la chose nous paraît probable, car il eut été difficile, même à cette époque, de subvenir aux besoins d'un ménage sans autres ressources que les maigres appointements que nous venons d'indiquer.

Il nous reste à dire un mot des notes inscrites dans les deux dernières colonnes de notre manuscrit. C'est la partie la plus délicate de notre modeste étude, c'est celle qui justifie le titre que nous avons choisi.

L'administration avait soin d'identifier plus intimement ses employés, de spécifier soigneusement leurs qualités et leurs défauts. C'était le mémorial confidentiel dans lequel devaient sans doute puiser leurs renseignements les chefs de service, lors des promotions ou des modifications apportées dans le personnel sous leurs ordres. Ces notes ne sont en général pas bien méchantes. Ordinairement elles ne sortent pas des banalités; les détails trop personnels sont rares. Elles permettent toutefois de se rendre un compte plus exact de la valeur administrative des employés en service à cette époque, et infusent un regain de vie et d'animation à ces interminables listes de fonctionnaires, dont beaucoup ne sont pas même parvenus à se distinguer par une qualification quelconque, bonne ou mauvaise.

Sans doute il était, de par l'administration, soigneusement recommandé aux fonctionnaires de posséder ou d'acquérir toutes les vertus qui constituent le parfait rond de cuir, et particulièrement de faire preuve de qualités telles qu'on peut en attendre d'un douanier idéal. Dans les documents officiels de l'époque, nous trouvons quelques traces de ce louable souci. «Il est ordonné, dit l'un d'eux, à tous les collecteurs et controlleurs des dits droits d'entrée et sortie, d'expédier les marchands, facteurs, chartiers, botteliers, avec la facilité et promptitude qu'il convient à l'entrecour du commerce, et aux visitateurs et gardes de faire la visite et confrontation aussi tost que leur en seront délivrez les acquits et leur est interdit d'ouvrir, percer, au coupper les caisses, ballots et fardeaux sans permission, et sinon en présence des officiers principaux, laquelle ne leur pourra

estre accordée qu'après une assurance morale de fraude, et avec tant de précaution qu'il n'y puisse arriver aucun intérêt à la marchandise, à peine de démonstration à leur charge, et seront les juges et fiscaux des chambres de justice establies pour les dits droits, chargés du soin de l'exacte et punctuelle observance et exécution de cette, et autres semblables ordonnances, et authorisez de procéder à la charge des délinquants, selon que l'importance du cas le requerera au plus grand soulagement et bénéfice du commerce» (1).

Si vous le voulez bien, nous verrons rapidement, si ces prescriptions paternelles pouvaient être appliquées par tous les «justiciers et officiers des droits d'entrée et sortie et subjets de Sa Majesté» tels qu'ils étaient en activité de service en l'an de grâce 1757.

Il existait d'abord, comme dans toute administration qui se respecte, une série d'employés parfaits et dignes de toute louange. Hâtons-nous d'ajouter, qu'alors ils étaient relativement nombreux. Qu'on nous permette, à l'honneur de ces vaillants, d'épingler ici quelques-unes des appréciations favorables qu'ils avaient su mériter.

Naturellement, les grands chefs, les fonctionnaires principaux, du bureau primaire de la capitale, méritent sous ce rapport d'être cités en premier lieu. Le receveur principal, Ferdinand Pierret, qui avant son entrée au service, avait été chef d'office chez le comte d'Harroch, était «bon receveur et bon comptable». Son alter ego, le contrôleur principal, Joseph Salomon, était «contrôleur exact et assidu». Les employés sous leurs ordres immédiats étaient presqu'aussi parfaits. Le garde magasin De Meer, était «exact et assidu à son devoir», et même le surnuméraire van der Werff, dont nous avons déjà cité le nom, avait malgré son manque d'appointements, mérité cette excellente note: «il s'évertue et deviendra capable».

Les appréciations franchement optimistes, sont assez rares. Il s'en trouve pourtant quelques-unes. Qu'il nous suffise de citer celle qui accompagne le nom du garde Lambert Le Clerq, du bureau principal d'Ypres: «très sage, très asidu et attentif à ses devoirs et à s'éver-

(1) Estat ou tarif des droits d'entrée et sortie sur les marchandises, manufactures et denrées du 21 décembre 1680

tuer ». C'est un vrai prix de sagesse! Le garde aux portes du bureau principal de Tournai, Godelain, mérite une mention presqu'aussi louangeuse. C'est, en effet, « un vieux serviteur (il a 73 ans!) « Aymant Dieu, l'ayant toujours en bouche ». Théodore Wery, garde à Rousbrugghe, est également un employé modèle: « très bon sujet et entendu ». D'autres, par leurs qualités, sont jugés dignes d'une récompense: l'official assistant bruxellois, Jean-Baptiste Rottenbourg, est « un bon sujet actif mérite les gages d'assistant en plein ». Jean Bossurais, garde à Bruxelles, a 67 ans, c'est un « bon employé, mais demande d'être mis à une porte à cause de son âge; il le mérite ». Aujourd'hui on se contenterait de le mettre à la porte!

Après cette catégorie que nous oserions appeler celle des prix d'excellence, pourrrait venir celle des simples accessits, dans laquelle sont rangés les employés auxquels l'encens n'est pas prodigué, mais qu'on se borne à étiqueter d'une simple mention favorable. Donnons quelques exemples: le garde bruxellois, Lepreux, est « assez bon pour son âge ». Le garde François de Saive est « paisible et actif ». Simon de Bron, à Bar-le-Duc, est un « bon et zélé receveur ». Le contrôleur de Fraye est « fort assidu à son devoir ». Le garde Paul Dupaix, du bureau de Tellin, est un bien brave homme, « il fait son devoir doucement ». Ce devait être un fonctionnaire modèle! Le receveur de Niderutfeld, Sébastien Mitraite, a sans doute quelque peu négligé ses devoirs religieux; père de neuf enfants, il n'avait peut-être pas eu grand temps pour y songer; mais il est revenu à de meilleurs sentiments, il mérite déjà une bonne note, « il prie à présent Dieu ». Enfin, toute une série de fonctionnaires n'est gratifiée que de signalements plus brefs encore: « assez bon employé », « très bon employé », « bon employé », « bon garde », « bon comptable », « bonne conduite », « bon », « il fait bien le service », etc., etc.

Voici maintenant une autre catégorie. Plusieurs fonctionnaires de la douane, par suite de maladie ou d'infirmités, ne sont pas à même de rendre les services qu'on serait en droit d'attendre d'eux. Leur fiche renseigne soigneusement cette triste situation. Le garde Pierre Moulard, de Renaix, est « fort caduc, il demande

d'être jubilarisé aux gages dont il jouit ». De nos jours, on se borne à pensionner les invalides de l'administration. Au XVIIIe siècle, on les jubilarisait. Nous ne sommes guère en progrès!

Un autre garde bruxellois, Gérard de Loene, « ayant été attaqué d'une apoplexie, il ne fréquente plus son poste ». Encore un peu, on lui reprocherait son manque de courage! Joseph de Laportilla, garde au Tolhuys, était un bon employé, « mais accidenté de la goutte ciatique, ce qui l'empêche de s'acquitter de son devoir ». Mais dans ce genre, la palme revient sans conteste au receveur de Willebroeck, Jean Vrylinx « fort attaqué de la goutte et caduc, couche les dépêches au registre et sa fille distribue les acquits ». Le malheureux occupait là une position qui ne manquait certes pas de pittoresque!

Passons maintenant, si vous le voulez bien, aux mauvais caractères, aux employés peu zélés, sans toutefois être affligés de défauts trop accentués. Tel, par exemple, l'ancien amman de Malines, Mossevelde, qui était simplement « paresseux ». Le receveur de Meersel, l'ancien clerc d'avocat Brusselaer, a sans doute quelque peu gardé l'orgueil de son ancienne profession, car il est devenu « bon receveur, mais parfois difficile et hautain vis-à-vis d'un chacun ». Ailleurs, deux voisins de bureau ne s'entendent pas entre eux, et les registres administratifs ont gardé trace de leur mésintelligence. Tel fut le cas pour les deux gardes de Monglée. Jean-Baptiste Michel était « bon employé, mais il est quelque fois en contestation avec son camarade, il convient de le changer ». Quant au susdit camarade, Antoine Boissyeur, on se borne à inscrire à côté de son nom: « Idem comme le précédent ».

Sous ce rapport, le bureau de Rolduc devait offrir un spectacle qui n'était guère banal. Trois employés y siégeaient, c'étaient le receveur Bartholomé Genotte, le sous-brigadier Jacques Scorry et le garde Joseph Mans. C'étaient tous trois de braves gens, mais ils faisaient bien mauvais ménage ensemble, et, s'il faut en croire la fiche collective qui les concerne, la paix était loin de régner entre eux. « Il n'y a rien à charge du receveur, lisons nous, ny du sous-brigadier Scorry, non plus que du garde Joseph Mans, sinon qu'ils se haissent et se brouillent souvent ensemble ».

Une catégorie très nombreuse, est celle qui renferme les employés auxquels, à tort ou à raison, est reproché quelque défaut de caractère ou quelque mauvaise habitude. Les signalements sur ce point sont les plus variés et parfois aussi les plus inattendus. Parmi les mieux lotis, nous signalerons, par exemple, le garde principal tournaisien. Fourniez qui, quoique âgé seulement de 60 ans, est qualifié de «vieux employé entêté de son métier et de son scavoir, au reste honnête homme». Son collègue du même bureau, De Vallez, a besoin, malgré ses qualités, d'être parfois rappelé à son devoir; on le trouve en effet «bon visitateur ayant besoin d'être admonesté de tems en tems». Jean Mensaert, qui était garde à Adinkercke avait, avant d'endosser l'uniforme administratif, été écrivain; il n'avait peut-être pas réussi à oublier entièrement ce premier métier, car ses chefs le trouvent «evaporé, étourdy, mais de bonne volonté». Heureusement qu'à côté de lui siégeait, peut-être à titre comparatif, le brave garde Corneille De Coene, «bon homme, mais extrêmement borné». C'était un peu le cas aussi du garde à cheval de Boisieux, Lambert Moreau, «bon enfant, mais de peu de capacité».

Le receveur Delbouverie, malgré ses 48 ans, était à peine entré dans l'administration et faisait preuve d'un tel zèle, que fatalement il devait commettre des bévues que facilement explique son inexpérience; il était «très neuf et autant trop fougeux que peu entendu». Ce n'est pas pareil zèle qu'on pouvait, par exemple, reprocher au garde François Becqueau, de Pont d'Ensival, car «il ne fait aucun service et semble avoir l'esprit évaporé».

Quelques-uns ne sont que tolérés dans l'administration et il ne sera guère possible de leur obtenir de l'avancement. Comment pourrait-on, par exemple, faire monter en grade le brigadier Etienne Limbourg de Mons: «Cet officier ne doit pas pour le commandement, son comportement est équivoque», ou le brigadier à cheval de Givry, Willebrord Descouronez, «officier d'un petit génie incapable de commandement, d'un comportement équivoque»?

Le malheureux receveur de Montigny, N. Mocqueau, qui autrefois, fut «clercq du lieu», court grand risque de devoir accepter une situation moins importante, car le malheureux manque de lettres: «il est zélé pour le service, mais étant pauvre écrivain il serait mieux pour garde».

Le garde de Fleurus, Charles Hourmont, n'a que 22 ans. Sa grande jeunesse lui fait évidemment du tort; il manque de sérieux; il lui faut un mentor rigide; ses chefs le trouvent en effet « turbulent, peu subordonné, étant jeune et fort il devrait être dans les yeux d'un bon brigadier pour le moriginir» *(sic)*. S'il a trop de feu, le garde Jean Putteau, d'Andelle, en a par contre trop peu; il est difficile de le mobiliser, on le juge «de bonne conduite, mais trop pesant pour ce poste et ne se donne les mouvements nécessaires ». Que ne les a-t-on placés dans le même poste? Il y aurait eu compensation.

D'autres employés sont qualifiés avec moins de périphrases. Ainsi le receveur d'Arlon, Jean-Louis Renson, est purement et simplement déclaré «sournois et caché». Pour d'autres, on se montre plus prolixe, et on tient à fournir des détails circonstanciés sur les points inscrits à leur passif. Ecoutez comment on décrit le caractère du receveur de Moinglée, Jean-Baptiste Du Welz: « cet officier est bon employé, très exact, de bon comportement, mais trop présomptueux de sa science, ne voulant s'en tenir aux interprétations de ses officiers ppaux ». Il pourrait peut-être sous ce rapport être mis en parallèle avec le garde Fernelmont de Warneton, « pauvre sujet, très indolent, faisant le docteur ».

Dans tous les cas, ceux-ci paraissent cependant administrativement plus sympathiques que le garde Joseph Vial, qui « ferait bien le service s'il voulait, mais il est menteur à l'excès, il n'y a aucun fond à faire à son dire ».

Il en est parfois pour lesquels l'opinion de leurs chefs n'est pas encore bien assise. On doute quelque peu. C'est ainsi que Maximilien van der Heyden, est « bon receveur, mais pour le peu qu'il est à Houcke, paraît avoir la qualité d'un turbulent ». Cette qualité nous semble en vérité quelque peu négative.

D'autres employés paraissent ne pas avoir été d'une incorruptibilité à toute épreuve, et avoir peut-être prêté une oreille un peu trop complaisante aux propositions du public. Le garde à cheval, caserné à Achterbrouck, Etienne de Villers est « paresseux, négligent, même suspect de commerce avec les habitants ». Ou bien encore, le garde du bureau de Wevelghem, Jean Mensaert, se

montre « mauvais sujet, paresseux, ami de tout fermier, corruptible et n'ayant jamais rien valu ». Il est difficile d'être mieux noté. Reproche du même genre mérité par le garde du bureau principal de Bronssem, Joseph de Melle: « suspect pour sa grande liaison et familiarité avec les bateliers ».

Jetons en passant un souvenir de commisération à Omer du Jardin, garde aux portes de Bruxelles, « faible, génie réduit par sa grande pauvreté », et abordons la dernière catégorie, celle dans laquelle sont rangés tous ceux qui, à des degrés divers, sont plus au moins amis de la dive bouteille, depuis les poivrots intermittents jusqu'aux pochards professionels. Il est navrant de constater combien la boisson faisait alors des ravages dans les rangs de la douane. Tous les employés ne succombaient pas à cette tentation, mais beaucoup en étaient malheureusement les tristes victimes.

Il en est d'abord qui ne pèchent que par intermittence. Au bureau principal de Bruxelles travaillait Jean Parmentier, « il fait son devoir, mais s'amuse quelque fois à boire ».

Du reste, dans le même bureau, son voisin, Adrien Du Buissin, l'imite quelque peu: « il s'acquitte de ses devoirs, connaît son service, mais s'amuse à boire ». Sans doute, ils s'amusaient de compagnie. Ils pouvaient, du reste, augmenter leur plaisir en s'adjoignant un troisième garde de leur bureau, Mathieu de Rauffe, qui « connaît le service, mais s'amuse un peu à boire et ne bat pas assez la campagne ». Ce dernier reproche mériterait d'être tant soit peu précisé!

Dans d'autres localités, du reste, on trouve aussi des employés pour qui la boisson ne constitue encore qu'un amusement. C'est dans cette voie le premier degré; l'administration semble pour ceux-ci conserver encore une certaine bienveillance. Jean Rœux, garde à Trazignies, « connaît son devoir, mais s'amuse quelque fois à boire ». Pierre Holstein, brigadier à Louvain, est « assez bon, mais s'amuse à boire ».

Le cas du « garde à pied et visitateur », de Tirlemont, Sébastien Monte, est plus grave. Sa prédilection pour le petit verre se complique d'une tendresse un peu exagérée pour le beau sexe: « Conduite un peu libertine en amourette et boisson ». Il est vrai

qu'avant d'entrer au service, il était aubergiste; ce serait peut-être une circonstance atténuante.

Mais d'autres employés sont plus enracinés dans le mal. Leur signalement ne mérite plus aucune atténuation. Le poste de Santvliet, sous ce rapport, se distingue d'une façon peu heureuse. Deux gardes y sont en garnison: Michel Villers, « bon mais ivrogne », et Jacques Heusier, « bon, mais ivrogne et brutal ». Le cas du garde de Rycke, de Molenbais, est encore plus grave; il est « d'une conduite peu réglée, fénéant et cabaretier ». Il est dur pour un employé d'être traité de cabaretier; mais nous préférons cependant encore sa situation à celle quelque peu hétéroclite de Gilles Germinne, garde à Jauche, « très zélé pour le service, mais regardé pour un ivrogne à cause quaiant eu la tête cassez pour le service il est facilement pris de boisson ».

Le cas du garde Desmaret, de Hante, n'est pas encore désespéré, car c'est un « homme robuste, capable pour ses fonctions quand il ne se met en boisson ». Pour le garde G. Gobert, de Chimay, il y a quelques circonstances atténuantes: c'est un « bon visitateur, mais ayant une petite cervelle, la boisson le dérange assez souvent ». Aussi l'administration vient-elle charitablement à son secours, car peu après on le renseigne « passé au bureau principal de Courtray ».

Mais d'autres sont réellement incorrigibles; ce sont des récidivistes. Le garde Fr. Allard, de Berthem, « est un serviteur inutile, très souvent bu pour n'en dire davantage devant tout le monde ». Le garde Pierre Du Moulin, de Mons, ne vaut guère mieux: « Cet officier est un ivrogne de profession, inutile au service ». Mais la palme revient sans conteste, dans cette triste catégorie, au garde Jean-François Collart, de Wasserbillich, « ivrogne de la première classe ».

Heureusement que l'administration, toujours paternelle, avait la satisfaction de constater parfois des conversions. Il est vrai qu'elles sont rares, même très rares; mais, enfin, elles existent. Daniel Gilbert, garde à Louvain, le prouve à l'évidence. Il était devenu « assidu au poste et se corrige de la boisson ».

On nous demandera peut-être si aucune mesure disciplinaire n'était

prise contre les employés dont la conduite laissait par trop à désirer. C'est probable, et ce qui nous permettrait de le supposer, ce sont les notes complémentaires ajoutées aux fiches de quelques fonctionnaires. En voici deux exemples: Jacques Bertrand, garde du bureau principal de Charleroi, était qualifié de « très mauvais sujet aucunnement subordonné, ne fait aucun service ny visites et très suspect malgré les advertences lui souvent réitérées, il ne se corrige pas ». Un second garde du même bureau, ancien hallebardier, Gilles Mahy, mérite une appréciation un tout petit peu plus bienveillante: « il était très sujet à la boisson, grand babillard, pas entendu au service, cependant assez exact à son poste ». A la suite de la fiche du premier, il est écrit: « Congédié du service le 25 février 1758 et résolu de ne plus le remplacer »; et pour le second: « Congédié le 10 décembre 1757 ».

Ces renvois sont pénibles, mais, au moins, le départ forcé de ces employés se comprend-il. Bien plus inexplicable est, par contre, la disparition d'un autre douanier, le garde du bureau de Mons, Joseph Le Noire. Celui-ci s'est évanoui sans laisser de traces; on l'a vainement réclamé à tous les échos de l'administration des finances: « On ne sait où est aller ni devenu Joseph Le Noire, il ne se trouve dans aucune liste ».

Dernièrement, dans un pays voisin, l'indignation parlementaire a éclaté violente et unanime, pour flétrir les procédés inqualifiables en usage dans certaines administrations. Les serviteurs de l'Etat étaient victimes de la plus secrète et à la plus malveillante des inquisitions. Des fiches, rédigés dans un esprit nettement agressif, n'épargnaient ni leurs personnes, ni leurs familles. On a cru que cet odieux procédé était nouveau. Il l'était peut-être dans son application et dans sa tendance. Mais la modeste étude que nous venons de vous soumettre, prouve, qu'en principe, cet usage était déjà connu auparavant, et notamment dans l'administration fiscale des provinces belges, au XVIIIe siècle. Loin de nous l'idée de vouloir, en quoi que ce soit, entacher la mémoire des modestes et honnêtes fonctionnaires de la douane d'antan. Paix à leurs cendres! Mais qu'on nous par-

donne d'avoir pendant quelques instants soulevé le voile séculaire qui dérobait à la postérité leur carrière administrative. Cette indiscrétion posthume aura permis de se rendre quelque peu compte, de la manière dont se recrutaient, à cette époque, les fonctionnaires préposés au service des « droits d'entrée et de sortie », et de reconstituer en quelque sorte, la physionomie intime d'une administration dont l'histoire s'est jusqu'ici fort peu occupée.

FERNAND DONNET.

SÉANCE DU DIMANCHE 5 JUIN 1910

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Henri Hymans, ancien président.

Sont présents: MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Stroobant, R. P. van den Gheyn, Willemsen, membres titulaires; chanoine Maere, chanoine Jansen, Heins, Casier, Dilis, abbé Zech, Bilmeyer, Paris, Hasse, membres correspondants regnicoles; baron de Borchgrave, membre honoraire regnicole; comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. de Witte, *président;* chanoine van den Gheyn, *vice-président;* Geudens, *trésorier;* van der Ouderaa, de Behault de Dornon, Dr van Doorslaer, chanoine van Caster, Matthieu, Soil de Moriamé, Bergmans, président Blomme, Comhaire, membres titulaires; Coninckx, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 1910 est lu et approuvé.

M. Hymans souhaite la bienvenue à MM. Paris et Hasse, membres correspondants regnicoles, qui, pour la première fois, assistent à la séance.

Le secrétaire donne connaissance du décès: 1° de M. Léopold Devillers, mort à Mons, le 22 mai 1910. M. Matthieu a représenté l'Académie à cette cérémonie funèbre; on lui demandera de rédiger la biographie du défunt. 2° de M. le chanoine Barbier, mort à Namur, le 13 avril. 3° de M. Hansen, mort à Brasschaet, le 14 avril, tous deux membres correspondants regnicoles.

Il est encore donné communication:

de lettres de MM. Paris et Hasse, remerciant l'Académie pour leur nomination de membres correspondants regnicoles;

de l'invitation de l'Académie de Macon pour assister au congrès organisé à l'occasion du millenaire de Cluny;

du programme des concours pour les années 1910 et 1911, envoyé par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Pris pour notification.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront publiées au Bulletin.

Le R. P. van den Gheyn fait part qu'on lui a communiqué la photographie d'un portrait de Charles-le-Téméraire, conservé à la commanderie de Chaufour. C'est un type curieux, semblant correspondre à celui de la statue de Gérard Loyet, à Liége, montrant la physionomie du prince, hirsute, et dénotant le caractère réel et vrai d'une reproduction contemporaine.

M. Heins donne connaissance de trois études relatives: 1° aux restes d'une maison romane à Huy; 2° à des intérieurs des XVe, XVIe et XVIIe siècles à Audenarde et à Visé; 3° aux pignons de style dit brabançon de Belgique et de Hollande.

M. le chanoine Maere donne lecture d'un travail de M. Hissette, qui décrit les Halles de Diest.

Ces deux communications seront réservées aux Annales après qu'on se sera mis d'accord avec le trésorier au sujet de la publication des planches.

M. Willemsen analyse l'inventaire dressé, en 1629, après décès de Jean Cazier, fabricant de draps de soie à Anvers, et M. Donnet résume les renseignements qu'il a trouvés dans un manuscrit ayant appartenu, au XVIIIe siècle, à l'administration des douanes.

Ces deux communications seront imprimées dans le Bulletin.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Jos. Wils. Le chanoine Victor Barbier.

Herbert George Fordham. John Cary, engraver and map-seller.

Id. An itinerary of the 16th century.

Id. The Fordham brass of Kelshall Herts.

A. Blomme. Georges Salomons, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin et son histoire de Termonde.

Id. Biographie.

G. Willemsen. Notes statistiques sur le Pays de Waes au XVIIIe siècle.

Id. Les boutiquiers du pays de Waes et la concurrence étrangère au XVIIIe siècle.

Id. Inventaire sommaire des petites archives de la Flandre Orientale.

Baron de Borchgrave. Quelques mots sur la science américaine au début du XXe siècle.

Ernest Matthieu. Rapport annuel du Comité provincial de la Comission royale des monuments.

Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Juin 1910.

Vte B. de Jonghe. Les déformations successives des types sur les statères d'or atrebates.

Emile Dilis. Les courtiers anversois sous l'ancien régime.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 12e année. Nos 6, 7 et 8.

Id. Société d'archéologie. Annuaire. Tome XXI.

BRUXELLES. Revue belge de numismatique.
66e année. 3e livr.

ID. Académie royale de médecine.
Bulletin. IVe série. Tome XXIV. N° 5.

ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 34e année. N° 2.

ID. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 48e année. Nos 1, 2, 3 et 4.

CHARLEROI. Société paléontologique et archéologique.
Documents et rapports. Tome XXXI.

LIÉGE. Wallonia.
XVIIIe année. N° 5.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 18e année. N° 5.
Inventaire archéologique. Fascicule LI.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Bulletin. Tome XVIII.
Leodium. 9e année. Nos 6 et 7.

TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige Kring.
Hagelands gedenkschriften. 1908. 4e afl. 2e deel.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Mei en Juni 1910.

SAINT-NICOLAS. Cercle archéologique du Pays de Waes.
Annales. Tome XXVIII.

BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LX. 2e fasc.

MONS. Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut.
Tome I. fasc. I.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 5e année. Nos 6 et 7.
Bulletin. Tome XXXIX.

BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring.
Tijdschrift 1910. II.

TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen. Taxandria.
Gedenkschriften. 7e jaarg. N° 1.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
14e année. Nos 5 et 6.

TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.
Annales. Tome XIV. 1e livr.

PARIS. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Congrès des sociétés savantes. 1908 et 1909.
Section des sciences économiques et sociales.
Bulletin. Année 1908.
Bulletin historique et philologique. Année 1909. Nos 1 et 2.
Bulletin archéologique. Année 1909. 2e livr.

ID. Société nationale des Antiquaires de France.
Bulletin. 4e trim. 1909. 1r trim. 1910.
Mémoires. 7e série. Tome IX.

ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXVIII. 6e livr. Tome CXIX. 1e livr.
Partie technique. Tome CXX. 6e et 7e livr.

ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Juin 1910.

ID. Répertoire d'art et d'archéologie.
1e année. 1r trim.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
2e série. 1900. Nos 4 et 5.

COMPIÈGNE. Société historique.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille. II.

LILLE. Commission historique du département du Nord.
Bulletin. Tome XXVII.

SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis.
XXIXe vol. 6e livr. XXXe vol. 1e livr.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres. Mémoires de la section des lettres.
2e série. Tome V. No 2.
Bulletin mensuel. 1910. Nos 5, 6 et 7.

ORLÉANS. Société historique et archéologique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. N° 194.

MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Bulletin archéologique, historique et artistique.
Tome XXXVI. 1e, 2e, 3e et 4e trim.

CAMBRAI. Société d'émulation.
Mémoires. Tome LXIII.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
Mémoires. 8e série. 3e livr.

NANCY. Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain.
Mémoires. Tome LIX.

SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 232e livr.
Mémoires. Tome XXIX.

ABBEVILLE. Société d'émulation.
Mémoires. Tome XXII.

AIX. Université d'Aix-Marseille.
Annales de la Faculté de droit. Tome II. Nos 3 et 4.
Annales de la Faculté des lettres. Tome III. Nos 1, 2, 3 et 4.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
La Picardie historique et monumentale. Tome IV. N° 2.
Album archéologique. 17e fasc.
Bulletin trimestriel. Année 1909. 4e livr.

TOURS. Société archéologique de Touraine.
Bulletin trimestriel.
1908. 2e et 3e trim. 1909. 1e 2e et 3e trim.
Mémoires. Tome XLVII.

GRENOBLE. Académie Delphinale.
Bulletin. 5e livr. Tome II.

LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin mensuel. Tome XIV. Avril et décembre 1909.

CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
Mémoires. 1909.

BEZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bulletin. Tome XXXIX. 1e livr.

LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LIX. 1e livr.

Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXXVII. 3e livr.

Nancy. Les marches de l'Est.
Année 1910-1911. Juin et juillet.

Lyon. Société Gerson. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
11e année. N° 64.

Dijon. Commission des antiquités du département de la Côte d'or.
Mémoires. Tome XV. 2e et 3e fasc.

Münich. Historischen verein von Oberbäyern.
Altbäyerische monatschrift. Jahrg. IX. Heft 5 et 6.

Trèves. Römisch germanisches korrespondenzblatt.
Jahrg. II.

Leipzig. Köngl. sachsischen Gesellschaft der wissenschaften.
Philologisch-historische klasse.
Berichte über die Verhandlungen. 61 B. 3 H. 62 B. 1-5 H.
Abhandlungen. XXVIII B. N° I et II.

Heidelberg. Historisch philosophischen Verein. Neue Heidelberger Jahrbücher. Band XVI. Heft 2.

Nurenberg. Abhandlungen der naturhistorischen Gesellschaft.
XVIII band. I.

Jena. Verein für Thüringische geschichte und altertumskunde.
Zeitschrift. B. XIX. H. 2. B. XX. H. 1.
Thüringische geschichtsquellen. Band VI.

Metz. Gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde.
Jahrbuch. XXI Jahrg. 1 et 2 hälfte.

Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace.
Bulletin mensuel. Tome XLIV. Fasc. nos 2 et 3.

Londres. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXVII. Nos 265 et 266.

Dublin. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVIII. Sect. C. Nos 3, 4, 5.

Lerida. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any III. Janer-mars 1910.

Palma. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Juny et juriol de 1910.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa.
Año XIV. Num. 61.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. VII. Fasc. 1 et 2.

PADOUE. R. Accademia di scienze, lettere ed arti.
Atti e memorie. Nuova serie. Vol. XIX-XXV.

LISBONNE. Academia real das sciencias.
Boletim da secunda classe. Vol. III. Fasc. 1 et 2.

ID. Real Associacao dos architectos civis e archeologos Portuguezes.
Boletim. Tomo XI. N° 12.

VIENNE. Kais. Akademie der wissenschaften.
Philosophisch historische klasse. Sitzungsberichte. 162 B. 5, 6, abh. 163 B. 4, 5, 6, A. 164 B. 4 A.
Archiv für osterreichische geschichte. CI Band. I hälfte.

HERMANNSTADT. Siebenbürgische verein für naturwissenschaften.
Verhandlungen und mitteilungen. LIX band.

COPENHAGEN. Kongelige nordiske oldskrift seldskab. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie. 1909. II R. 24 B.

BATAVIA. Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLVII. Afl. 4.
Verhandelingen. Deel LVIII. 1e st.

MONTRÉAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian Journal. Vol. VII. N° 2

CALCUTTA. Archaeological survey. Eastern circle.
Annual report. 1908-1909.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Annual report of the board of regents. 1909.
Bureau of American ethnology. Bulletin 48.

MADISON. State historical Society of Wisconsin.
Proceedings. 1908 et 1909.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLVIII. N° 193.
The list of the Society.

CAMBRIDGE. Peabody Museum. Harvard University. Putnam anniversary volume. Anthropological essays.

BOSTON. American Academy of arts and sciences. Proceedings. Vol. XLV. Nos 4-7.

NEW-HAVEN. Connecticut Academy of arts and sciences. Transactions. Vol. XIV, p. 415-466. Vol. XVI, p. 1-116.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Le courrier des bibliothèques et bulletin bibliographique international.
H. Welter. Avril, mai et juin 1910.

LEIPZIG. Carl Beck.
Verlags und auslieferungs Katlog. N° 1.

NANCY. Sidot frères.
Le bouquiniste lorrain. N° 35.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1910

MESSIEURS,

Notre confrère, sir Herbert Fordham, nous envoie deux nouveaux opuscules. Dans le premier, continuant le cycle de ses études relatives aux sciences géographiques, il fournit des indications précises au sujet de la biographie et de l'œuvre de *John Cary, engraver and map seller*. On connaît des plans ou des cartes de cet auteur qui portent la date de 1769; il continua à travailler jusqu'en 1836. Son activité fut grande, car M. Fordham estime à environ trois cents, le nombre d'œuvres gravées portant sa signature.

Dans le second opuscule, notre confrère nous fait connaître *An*

itinerary of the 16th century. Il s'agit du « Guide des chemins d'Angleterre », que Jean Bernard publia en 1579, à Paris, et qui constitue le premier essai connu de publications de ce genre. Le voyageur du XVIe siècle pouvait surtout trouver dans ce petit vade-mecum, l'indication des routes qui reliaient entre elles les diverses cités d'Angleterre, et apprendre en même temps quelles étaient les distances qu'il avait à parcourir s'il désirait les visiter.

La Société des antiquaires de Picardie persévère heureusement dans la publication de *La Picardie historique et monumentale,* inventaire illustré avec description de tous les monuments remarquables, de toutes les œuvres d'art dignes de mention existant encore dans cette ancienne province. Le 2e fascicule du tome IV est consacré à divers cantons de l'arrondissement d'Abbeville. Notre confrère, M. Rodière, s'est réservé le canton de Crecy, et nous aimons à vous signaler ses notices dont la partie descriptive fort complète, est toujours parsemée de renseignements historiques et généalogiques d'une précision digne de mention. Il n'a cure d'oublier dans ses inventaires les meubles que la renaissance, aux XVIIe et XVIIIe siècles, a placés dans les églises, et qu'aujourd'hui, comme chez nous bien souvent, on enlève sous prétexte d'ouvrir des fenêtres jadis murées, prétexte dont le résultat fatal est de remplacer par des produits quelconques de l'industrie moderne, des objets que leur provenance ou le souvenir qui s'y rattache devraient souvent suffire à sauvegarder, tandis que, tombés en disgrâce, ils sont relégués en quelque coin où ils deviennent irrévocablement la proie des rats et des brocanteurs.

Sans quitter cette région qui eut avec nos provinces, dans tous les domaines, tant d'affinités, nous trouverons dans un ordre d'idées bien différent, une étude qui, pour les Belges, grands colombophiles, ne manquera pas d'intérêt. M. de Francqueville, dans des *Notes sur quelques colombiers de Picardie* (Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1909, 4e trimestre), décrit et fait connaître un certain nombre de colombiers, véritables petits monuments, qui s'élèvent encore en plus d'une partie rurale des campagnes picardes. Il reconstitue en même temps le rôle que le pigeon joua dans l'archéologie: son introduction dans l'ornementation, dans la sculpture, dans l'orfèvrerie religieuse. Il

démontre aussi quelle place il prit dans les anciennes coutumes, dans le droit féodal. Et, sous ce rapport, il semblerait résulter, que le privilège de pouvoir posséder un colombier, ne se justifie pas en réalité par quelque cause honorifique, mais par la circonstance, que ceux qui en bénéficiaient, les seigneurs, haut justiciers ou possesseurs de fiefs ayant censive, étaient en même temps grands propriétaires, c'est-à-dire que leurs oiseaux, allant chercher leur nourriture dans les champs, ne courraient plus risque de dévaster les récoltes du voisin, du petit cultivateur. La coutume avant de devenir honorifique, aurait donc eu une origine parfaitement conservatrice et pratique.

On a beaucoup parlé de la trouvaille faite, en 1908, en démolissant un immeuble de la rue d'Assaut à Bruxelles, d'un immense trésor de pièces de monnaies. Dans la « Revue belge de numismatique » (66e année, 3e livr.), M. C. Rutten résume toutes les constatations faites à ce sujet. Il a minutieusement examiné 50.000 pièces composant cette trouvaille et provenant d'ateliers autrefois en activité dans nos provinces; il en est de Bruxelles, d'Anvers, du Hainaut, de la Flandre, de Liége, d'ailleurs encore. Le plus grand nombre porte le lion d'Henri III ou celui de sa veuve Aleyde de Bourgogne. Il faut ajouter à ce total, environ 80.000 esterlins anglais, écossais et irlandais. De l'examen comparatif de ces monnaies, il résulte, que l'enfouissement a eu lieu en 1264 ou 1265, pendant la quatrième ou cinquième année de la régence d'Aleyde. M. Rutten croit pouvoir présumer, en précisant davantage, que la cachette fut constituée en 1264, et qu'un noble chevalier y mit en sûreté sa fortune avant de partir pour prendre part à la lutte que se livrèrent, en cette année, les villes de Louvain et de Malines et qu'il périt sans doute dans le sanglant combat de la Leespe. La maison de la rue d'Assaut, où la découverte fut faite, occupe l'emplacement d'une importante demeure seigneuriale qui appartenait à cette époque à la famille de Leeu et qui, un siècle plus tard, fut occupée par les t' Serclaes. *La trouvaille de la rue d'Assaut*, la plus importante qui ait jamais été faite, comporte dans tous les cas, sous le rapport de l'histoire locale et de la numismatique, une importance qui ne saurait lui être déniée.

Dans la même livraison de la « Revue belge de numismatique »,

M. Bordeaux achève son étude sur *La médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair à Anvers, en 1814, et les monnaies obsidionales anversoises émises à la même époque*. Cette étude constitue le travail le plus important qui ait été consacré jusqu'ici à ces monnaies de nécessité. M. Bordeaux, en consultant les rares documents d'archives qui se rapportent à cette émission, et en étudiant surtout toutes les particularités de ces intéressantes pièces, est parvenu à reconstituer le catalogue complet de toutes les variétés qu'elles présentent et à expliquer les divers signes ou légendes qu'elles portent.

« The archaeological journal » (March 1910), organe de « The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland », nous apporte une nouvelle contribution à l'histoire de la sculpture en albâtre. Il s'agit de la traduction d'une étude du comte Biver, concernant *Some examples of english alabaster tables in France*. De nombreuses reproductions photographiques l'illustrent. L'auteur se borne à décrire succinctement les retables ou fragments de retables sculptés en albâtre, qu'il a retrouvés en France. Il affirme qu'ils ont été sculptés en Angleterre. C'est possible, mais il nous semble, que pour étayer pareille affirmation, il faudrait quelque preuve plus péremptoire. Un grand nombre d'églises de France possèdent des sculptures de ce genre; dans les archives de l'une ou l'autre d'entre elles, on pourrait sans doute trouver des comptes qui permettraient d'établir la provenance de ces œuvres d'art. D'autre part, si on les a exportées en si grand nombre d'Angleterre, il doit être possible de découvrir quelque document qui permette de constater leur origine. On a évidemment sculpté de l'albâtre en Angleterre, mais toutes les pièces que l'on retrouve sur le continent ont elles été travaillées en ce pays? C'est une affirmation dont il faut attendre la justification.

Notre confrère M. Willemsen fouille inlassablement les archives du pays de Waes, pour y recueillir les données qui lui permettent de reconstituer le passé économique de ce coin de la vieille Flandre. Il vient, sous ce rapport, d'apporter deux nouvelles contributions aux nombreuses études que, précédemment déjà, il avait publiées. Ce sont d'abord des *Notes statistiques sur le Pays de Waes au XVIIIe siècle*. De diverses enquêtes, faites de 1698 à

1776, par le chef-collège, on peut établir quelle était à cette époque la population exacte des diverses localités, et quelles étaient les ressources alimentaires de leurs habitants, le nombre et la spécification des divers métiers qui y étaient exercés. Les renseignements fournis permettent de conclure, qu'à cette époque le mouvement de la population était plutôt ascensionnel, et que la situation générale était, si pas brillante, au moins prospère et aisée.

Dans son étude sur *Les boutiquiers au Pays de Waes et la concurrence étrangère au XVIIIe siècle*, M. Willemsen démontre, en analysant les documents de cette époque, que les petits commerçants étaient alors, dans ces parages, partisans convaincus de la liberté du commerce pour eux-mêmes, mais dès qu'ils avaient à lutter chez eux contre la concurrence étrangère, ils semblaient oublier leurs beaux principes économiques et ils faisaient immédiatement appel à l'autorité pour en obtenir aide et protection.

En 1670, paraissait à Anvers, chez le libraire Jacques Mesens, un ouvrage portant pour titre : *Het Aartsch-Jubile van duysent iaeren binnen de stadt en landt van Dendermonde*, qui avait pour auteur un religieux Augustin du couvent de cette dernière ville, le Fr. Georges Salomons. C'est une glorification des patrons de la ville de Termonde, Saint-Hilduard et Sainte-Chrétienne. Mais entre les divers chapitres de ce traité d'hagiographie, est intercalée, divisée en sept sections, une histoire de la ville. Cette relation qui s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement des archiducs Albert et Isabelle, est le résumé, sans critique ni discernement, de tous les faits légendaires ou véridiques que l'auteur a puisés dans les ouvrages antérieurement publiés. Toutefois, certains détails sont inédits et méritent d'attirer l'attention. Comme ce livre est devenu très rare, notre confrère M. A. Blomme, après avoir fourni quelques indications sur l'auteur, en reproduit la partie historique dans un travail qu'il intitule: *Georges Salomons, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et son histoire de Termonde.*

De l'un des fascicules du « Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne », que nous venons de recevoir, s'est échappée une carte, nous apportant en termes poétiques, les vœux annuels de cette société :

1910

Lente consumit lapides hominesque vetustas!
Historiæ famuli cui majus tempore robur,
Nos vitam priscis scriptura reddimus ævis,
Et monumenta patrum dubiis revocamus ab umbris!
O soror alma, tuos nostris adjunge labores:
In cœna vitæ felix conviva sedebis.

Il est un peu tard pour répondre par le même mode aux souhaits de la société de Montauban. Nous devons aujourd'hui, par le canal de ce modeste rapport, nous borner à la remercier, et la prier d'accepter en échange l'assurance de notre dévouement confraternel. S'il ne nous est plus possible d'adopter pour notre réponse une autre forme, qu'elle veuille bien croire, que seule la « Commission pour les échanges internationaux » est cause du retard que nous avons éprouvé pour accueillir en août des souhaits émis à notre adresse six mois plus tôt.

Fernand Donnet.

Anvers, 7 août 1910.

Restes d'une maison romane à Huy

Dans une vieille rue de Huy, de ce côté de la jolie ville où se trouve la gare principale, rue qui porte le nom de «rue du vieux pont», une série de rudes murailles, rébarbatives, descendent parallèlement vers la Meuse.

On arrive au fleuve, en passant, d'abord, devant une caserne (ancien couvent du XVIe siècle qui conserve de jolis détails d'architecture); puis, à gauche, devant le curieux morceau roman qui va nous occuper; enfin, devant des restes de façades du XVIe siècle, ayant des fenêtres charmantes à arc en accolade, pour passer, tout au bout, sous la large arcade d'un vieux bâtiment. Celui-ci, daté de 1653, touche à la célèbre maison Batta, de la fin du XVIe siècle. Cette dernière est construite au bord de la Meuse, et son ensemble constitue un avant-plan superbe au panorama de la ville, avec sa roche énorme et la citadelle, son admirable église et son grand pont de pierre. Tout cela forme un des plus beaux, des plus curieux points de vue de la vallée de la Meuse, si riche en sites dignes de renom.

L'intérêt très grand de ce quartier vétuste de la ville de Pierre l'Hermite, quartier abandonné où beaucoup de maisons furent rasées et remplacées par des jardins, c'est l'existence, dans la rue du vieux pont, où nous venons de la signaler, d'une impressionnante petite façade basse, sans étage, dont les éléments architecturaux nous permettront, pensons-nous, de déterminer l'âge avec quelque précision.

Nous ne croyons pas qu'il existe, en Belgique, que nous avons parcourue au point de vue de l'architecture domestique, avec une scrupuleuse attention, dans presque tous ses recoins, une maison du XIIIe siècle ayant des caractères constructifs visibles aussi accusés.

Certes, deux vieilles villes de l'ouest du pays, Gand et Tournai, possèdent encore des maisons, des constructions civiles des XIIe et XIIIe siècles, mais, telles que nous les connaissons, elles ne paraissent pas offrir l'intérêt que présente la vieille maison de Huy.

Ce pan de muraille qui, actuellement, est couronné d'herbes folles et n'est plus qu'un fruste décor à front de rue, a sa plus intéressante partie, une porte trilobée, englobée pour un tiers dans une maison voisine de construction relativement récente, datant du XVIIe siècle.

Craignant toujours qu'une démolition imprévue survienne, nous privant à jamais, par surprise, de ce témoin si important de notre architecture civile, j'ai voulu qu'une photographie fidèle en fut prise et qu'elle vint confirmer les croquis rapides que j'en avais faits antérieurement.

A vrai dire, la maison en question, en se présentant à mes yeux, il y a quelques années, pour la première fois, ne paraissait pas devoir m'intéresser un jour, au point de lui consacrer une étude spéciale.

Mais, ayant reconnu depuis lors, qu'elle est d'une époque dont les spécimens sont d'une extrême rareté chez nous, j'ai examiné et revu attentivement les vestiges en question, et j'ai voulu en parler à mes savants confrères de cette Académie.

Vous voudrez bien remarquer que les arcades à droite de celle de la porte qui forme un tympan circulaire trilobé, ont été au nombre de trois et ont dû couronner des fenêtres extrêmement réduites. Celle du centre s'est vue priver de son tympan qu'il était facile de faire disparaître de la muraille, les pieds-droits ayant été enlevés.

C'est devenu, assez récemment, une porte étroite, actuellement ouverte et qui était bouchée par des briques il y a deux ans environ.

Ceci, du reste, sont des détails sans importance.

Ce qui frappe, dans ce curieux morceau d'architecture médiévale, et ce qui ne me paraît pas avoir été signalé dans un traité quel-

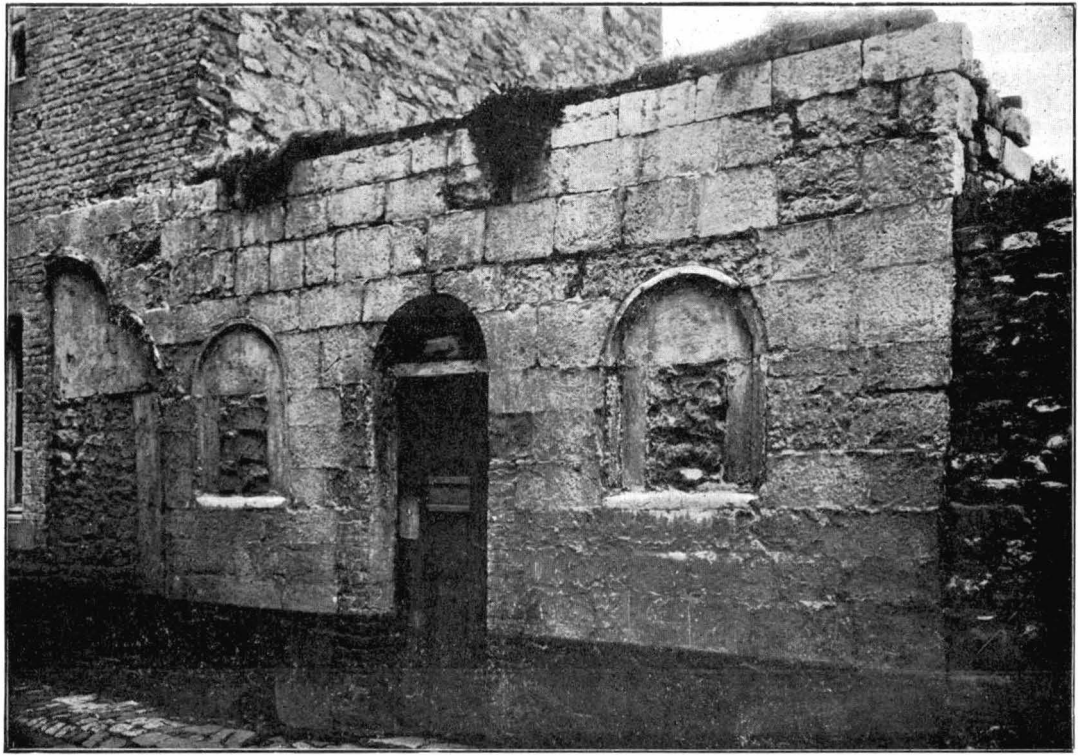

A HUY. UNE FAÇADE ROMANE, RUE DU VIEUX PONT.

conque de cet art, c'est le mode d'appareillage des pierres qui forment le gros mur; les larges assises de moellons, qu'un dessin et la photographie nous montrent clairement, ont pu faire supposer par M. Gaspard, un aimable et compétent correspondant de Huy, que cet appareil devait être attribué au XIVe siècle, plutôt qu'au XIIIe.

J'ai longuement examiné la question et je ne doute pas que le système de construction dont il s'agit, puisse être parfaitement du XIIIe siècle et ainsi se trouver en concordance complète avec les éléments architecturaux que nous allons signaler.

Les moulures des tympans, le système d'encadrement des baies, la forme trilobée surtout de la large porte mutilée, tous ces détails caractérisent bien le XIIIe siècle, et c'est en me basant sur une infinité d'exemples de cette époque, plus exactement du milieu de ce siècle, que j'ose affirmer que cette construction est bien romane. Ces exemples, j'ai dû les trouver ailleurs, presque tous en France, quelques-uns en Belgique.

Le tympan sans ornementation se rapproche étrangement d'un autre, orné de très curieuses sculptures; celui-ci se retrouve à Liége, il provient probablement du palais des princes-évêques, et est connu de tous les archéologues.

Le moment est venu, je pense, de vous citer quelques-uns des exemples rencontrés dans des ouvrages consultés sprécialement pour arriver à la détermination d'époque que je propose.

En France, en Belgique, en Allemagne, en Italie même, tous les motifs de décor architectural se rapprochant de celui de la porte hutoise, se rapportent au XIIIe siècle, vers 1250.

J'ai réuni un ensemble de notes qui permettent de classer vers cette époque la construction de notre intéressant document de Huy.

D'abord et surtout, ce tympan de Liége, que l'on s'accorde à attribuer au XIIIe siècle (seconde moitié); puis, au hasard de recherches dans des ouvrages spéciaux: à Worms (tympan trilobé XIIIe siècle), à Saint-Denis près Paris, à Souillac, à Laon, toujours des arcades trilobées, ainsi qu'à l'église de la chapelle, à Bruxelles, à Amiens (cathédrale), à Cologne (maison du XIIIe siècle, rue du Rhin), à la Sainte-Chapelle à Paris, à Chartres, etc. Je pourrais donner en annexe, s'il était nécessaire, une énumération très longue de motifs analogues, ornant des monuments en métal, des châsses

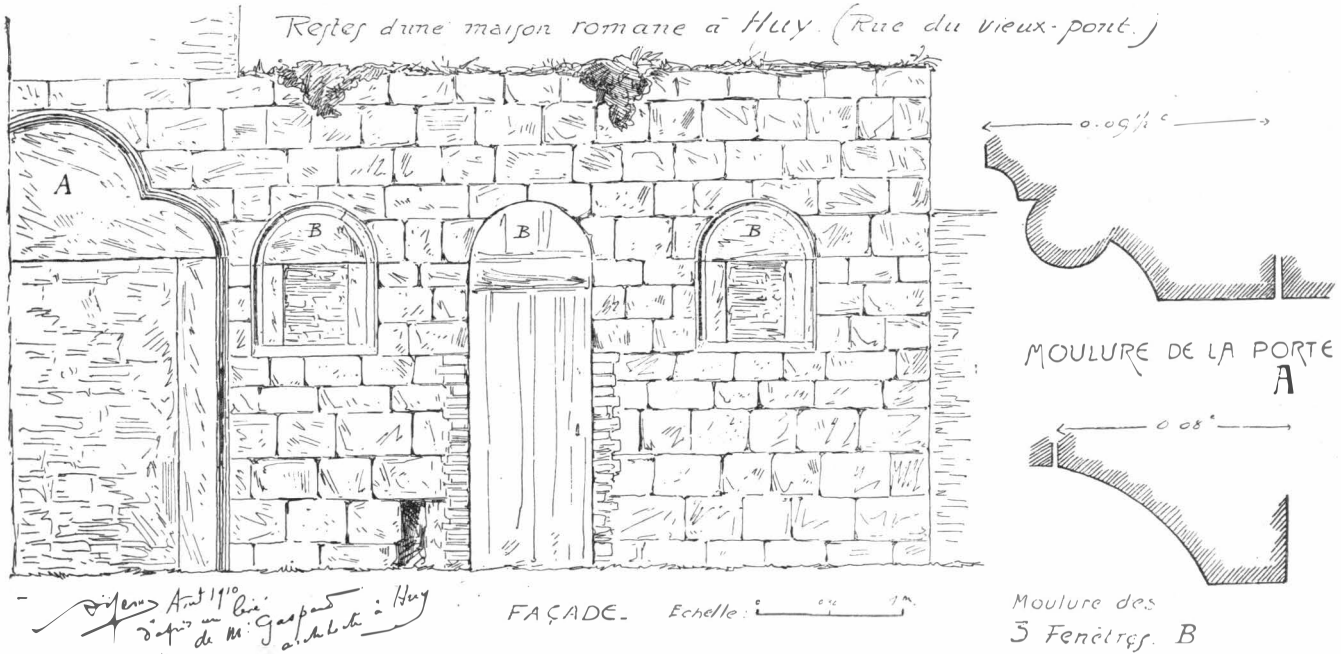

A HUY, LA FAÇADE ROMANE DE LA RUE DU VIEUX PONT; D'APRÈS UN TRACÉ FAIT PAR M. GASPARD, ARCHITECTE A HUY.

comme celle de Saint-Servais à Maestricht, mais je vous fais grâce de ces citations qui, pour moi, et pour ma recherche relative à ce simple motif du tympan à trois lobes, sont utiles à signaler.

Quant aux fenêtres, avec leur tympan plein, sur jambages, avec la moulure mince qui les surmonte, leur forme me semble également bien caractériser le XIIIe siècle.

En résumé, on peut pencher pour l'attribution presque certaine de ces débris si attachants de Huy, à la période indiquée, malgré l'avis de MM. Combaire et Gaspard qui ne font remonter cette construction qu'au XIVe siècle.

Les formes si purement romanes de la maison hutoise excluent, à première vue, l'attribution à ce siècle, où l'ogive sous toutes les formes primitives, est en faveur presque partout et remplace l'arc plein-cintre si accusé dans notre maison de la rue du vieux pont.

Relativement à quelques autres observations des honorables correspondants que j'ai cités, concernant notamment l'absence de claveaux au-dessus des arcs (l'appareil du mur a été entaillé ou plutôt réservé pour leur livrer passage), j'ai pu m'entourer de nombreux documents qui permettent de considérer cette absence comme très normale.

De ces considérations il résulte, que notre très intéressant et très rare motif d'architecture civile (peut-être religieux: couvent, hospice, etc.), méritait amplement que nous nous en occupions quelque peu.

Sa description devait pouvoir s'ajouter à la liste, très peu étendue, que nous possédons des constructions du moyen âge, d'un autre ordre que les églises, abbayes, hôtels de ville, etc., qui jusqu'ici, ont eu le privilège d'attirer plus exclusivement l'attention.

Pour terminer et vous faire remarquer encore un détail qu'il serait intéressant de fixer, j'incline à croire que nous nous trouvons en présence d'un soubassement de maison en pierre, surmonté d'un ou deux étages en encorbellement de bois, aux remplages de torchis ou de briques.

C'était un des modes de construction les plus usités au moyen âge et, au cours des études que l'on peut faire au sujet des maisons anciennes, on rencontre fréquemment des exemples aujourd'hui disparus ou encore debout. Il y a aussi des textes, tel celui qui au sujet d'une maison du XIIIe siècle à Gand, dont je m'occupais récem-

ment à la Société d'Histoire et d'Archéologie, attestait que: «al onder in steen, al boven in hout».

C'est construite de cette manière que nous pouvons nous figurer la maison de Huy; elle aurait eu la physionomie de celle qui existait encore, il y a une soixantaine d'années à Gand, près de l'église Saint-Jacques, et dont le croquis que je vous montre constitue un souvenir précieux.

C'est un dessin de Wynants et il permet de reconstituer, par la pensée, l'aspect de la maison dont je viens de vous parler.

A. Heins.

Note: Après la lecture de cette note en séance du 5 juin 1910, M. le chanoine Maere, professeur d'archéologie à Louvain, émit l'avis que, loin de devoir attribuer cette construction au XIVe siècle, il y avait lieu de la reporter plutôt vers la fin du XIIe. M. Heins lui fit remarquer que c'était aussi sa première impression, mais qu'on est souvent d'accord pour fixer l'emploi de certaines formes, chez nous, 50 années après leur apparition en France. M. Maere répondit qu'il ne faudrait cependant pas se laisser aller à trop généraliser en ce sens. La maison de Huy lui paraît donc bien appartenir au style roman.

Intérieurs anciens en Belgique

Il est extrêmement difficile de rencontrer encore, chez nous, des intérieurs caractéristiques, des décors fixes, dans des salles ou chambres de nos anciennes maisons.

Pour la période du XVIIIe au commencement du XIXe siècle, certes, on retrouve des documents en place, relativement nombreux et intéressants. Mais pour les XVe, XVIe et XVIIe siècles, le dénombrement, la liste des restes authentiques du genre de ceux dont nous nous occupons, peut-être rapidement faite, et les exemples, comme celui de la maison Plantin, combien rafraîchi cependant, et celui de la maison Hydraulique, à Anvers, sont les principaux et les plus précieux que l'on puisse citer.

Mais d'autres intérieurs, si intéressants à connaître, caractérisant des mœurs et des usages que nous font connaître d'anciens écrits ou que représentent des tableaux, ne se retrouvent que dans des reconstitutions, partielles ou totales; de nombreux et parfois très beaux exemples en ont été reproduits dans un ouvrage de M. Wytsman.

Ce sont alors de luxueuses installations telles celle de feu Charles Albert à Boitsfort, ou celle de M. le Ministre Van den Peereboom à Anderlecht.

Ces riches meubles, ces décors plus ou moins exacts sont certes séduisants et il faut se féliciter d'avoir vu des amateurs, pour les sauver et les classer, constituer de la sorte, de leur mieux, un milieu adéquat.

Mais aussi intéressantes et instructives que puissent être ces salles reconstituées dans le goût ancien, il me semble qu'elles peuvent nous inspirer un peu de cette méfiance instinctive que nous éprouvons devant un monument restauré à fond, ou devant une façade refaite.

Ceux-ci, grâce à leur situation sur la voie publique, nous les connaissons tous, nous les voyons tous les jours.

Il en est autrement de ces intérieurs, de ces chambres intimes qui existent, peut-être plus nombreuses et plus complètes qu'on ne le croit. Dissimulées derrière des murs de façades, chacun de nous en connaît quelques-unes. C'est par hasard quand il a pénétré dans une maison amie, qu'il a pû découvrir ces vestiges suggestifs de la vie des ancêtres.

Et, cependant, la liste de ces témoins, de ces chambres qui ont vu des existences disparues, n'existe pas, ne peut exister.

Aussi, au cours de nombreuses excursions faites dans notre pays, poursuivies depuis plusieurs années en vue de réunir ce fonds déjà très important de documents relatifs aux façades anciennes, collection que je compte exposer à Bruxelles, à l'exposition du Folklore, au Cinquantenaire, ai-je étudié, avec soin, les intérieurs qu'une curiosité, presque toujours indiscrète, me faisait découvrir.

En surmontant de très naturelles hésitations, en faisant parfois invasion plus ou moins légitimement dans des maisons où je soupçonnais l'existence de restes anciens, j'ai, je l'avoue, parfois usé d'une certaine hardiesse. Mais je me la pardonne, en raison du but poursuivi : celui de découvrir des documents *authentiques* concernant des distributions intérieures.

Dans la collection de dessins, ainsi constituée, il y a, naturellement, profusion de façades et aussi, pour l'habitation ancienne en Belgique, quelques planches relatives à des salles, à des recoins généralement ignorés et que j'ai vus dans les conditions que je viens de rappeler.

Ainsi esquissés au passage, il m'a semblé intéressant, utile même, de vous les faire connaître, et parmi ces renseignements presque ou entièrement inédits, j'en ai choisi quelques-uns des plus complets, des plus intacts et des plus variés.

Avant de vous parler d'un intérieur à Audenarde, daté de 1563, d'autres à Visé, à l'extrémité du pays, qui datent de la fin du

A AUDENARDE, CROQUIS D'UN INTÉRIEUR DE 1563, RUE D'EYNE.

même siècle ou du commencement du suivant, il y a lieu de vous donner connaissance de l'existence, à Audenarde, de deux crédences ou niches, ayant servi de lavabo dans des maisons du XVe siècle.

La plus belle, la plus monumentale de ces pièces existe encore au « Duc de Brabant », cabaret à l'extrémité de la Place, près du Zakske, à Audenarde.

Elle mérite d'autant plus de fixer notre attention qu'il semble qu'elle est, en ce moment, la seule en place, tout au moins dans un intérieur civil, de notre pays.

Il y en a, évidemment, en grand nombre, un peu partout, dans des églises anciennes. Faut-il vous rappeler que ce genre de piscines, de crédences, est souvent représenté dans des peintures du commencement du XVe siècle et notamment sur un panneau du retable de Saint-Bavon par les Van Eyck, à Gand, et dans des œuvres de maîtres de l'époque, tel le maître de Flémalle?

Il n'est pas superflu d'insister sur la valeur documentaire de ces détails architecturaux conservés à Audenarde.

Il en existait un autre, du même genre, dans la même ville, très modeste et très simple, dans une maison de la rue d'Eyne. Je l'ai vu démolir il y a quelques semaines et je vous le montre d'après un des croquis qui ont paru dans un ouvrage sur la Flandre ancienne.

C'est dans cette même rue d'Eyne, à quelques pas de la brasserie Liedts, où se trouvait la crédence que je viens de vous signaler en dernier lieu, que nous verrons un intérieur du XVIe siècle.

Un pignon postérieur de maison, tout coloré et patiné, rongé par les pluies, domine un petit canal intérieur; vu du côté de la ville il se mire dans les eaux rapides de ce déversoir de moulin, et séduit par son aspect superbe je m'étais souvent arrêté pour le contempler sur un petit pont voisin.

Un jour, je me suis enhardi à entrer dans cet immeuble; il est sans intérêt du côté de la rue d'Eyne, mais à l'intérieur, au fond d'un corridor, et presqu'au niveau de l'eau, existe une salle basse, voûtée, qui contient une belle cheminée.

A l'étage, dans une grande chambre habitée en ce moment par un ménage modeste, un large lambris à alcôve, une cheminée monu-

A VISÉ, CROQUIS D'UN INTÉRIEUR DU XVIe SIÈCLE.

mentale, des poutres élégantes constituent les vestiges dont j'ai à vous parler.

Dans le croquis que je vous en soumets, vous remarquerez de quel grand intérêt doit être, pour nous, cet aménagement, ce décor archaïque, resté en place et presqu'intact, depuis trois siècles et demi.

La cheminée, datée de 1563, comme vous le voyez, sur un des montants, est vraiment belle; d'une sculpture élégante et fine, elle est complétée par une ornementation en carreaux de terre cuite historiés.

Le principal de ceux-ci représente Suzanne entre les deux vieillards, et j'ai appris que beaucoup d'habitants d'Audenarde connaissent cette maison et sa cheminée grâce à la scène un peu équivoque qui intéresse leur curiosité.

Au fond de la salle, est resté un grand lambrissage avec porte dissimulant une alcôve et une armoire. Les vantaux ont disparu de ce côté, mais il est visible que la cloison était continue. L'ensemble pourrait être facilement reconstitué.

Cette maison d'Audenarde pourrait avoir été celle d'un maître-tapissier; elle dénote, par sa décoration relativement riche, un certain état de fortune chez celui qui l'édifia; il est permis de supposer que celui-ci doit avoir été un bourgeois notable.

De la même époque, de la fin du XVIe ou du début du siècle suivant, il y a, en pays Wallon, des intérieurs dont je pourrais vous parler.

Je me contenterai de citer celui de Visé.

Pour le connaître, en quelque sorte le découvrir, j'ai dû, m'excusant de mon mieux, entrer indiscrètement, dans une maison à apparence vieillotte. Située à côté de l'Hôtel de Ville, elle n'a guère grande apparence du côté de la rue, mais un beau morceau d'architecture, ainsi qu'une tourelle renfermant l'escalier, la relèvent du côté de la Meuse.

Elle domine fièrement des jardins en pente. Voici un croquis de la salle du rez-de-chaussée, donnant sur cette sorte de terrasse. Ici, il y a deux alcôves, d'un style renaissance très caractérisé, du genre de celui qui se voit à Anvers à l'Hôtel de Ville et aux maisons environnantes; c'est, vous le voyez, le même fuseau suspendu

qui forme un des motifs ornementaux des montants ou pilastres de ces alcôves. L'une d'elles est à claire voie, avec légères colonnettes.

D'autres maisons de Visé offrent de l'intérêt; dans des chambres il y a des cheminées d'un aspect particulier; on y remarque un revêtement plat en petits carreaux bleus encadrés de bandes de cuivre. Cela date du XVIIe siècle.

A Theux, à Limbourg, à Dalhem, j'ai esquissé des façades du XVIe siècle d'un puissant intérêt. Je suis convaincu que derrière beaucoup de ces murailles frustes il y a des trouvailles à faire.

A Theux, dont j'ai déjà parlé, il y a notamment deux maisons voisines, situées au bord du ruisseau; leur distribution intérieure: lambris, portes, armoires, etc., est restée entièrement intacte.

Je ferai probablement un jour une communication relative à ces intérieurs wallons très curieux; je pourrais les mettre en parallèle avec d'autres de la région flamande. Il y a de ces « homes » vétustes, à Mespelaere, à Caprijcke et aux environs de Gand; d'anciennes fermes possédant des restes très importants, existent encore au nord et à l'ouest de cette ville, vers Lovendegem, Sleidinge, etc.

Mais je me permettrai de présenter ces observations, ces documents nouveaux, dans une prochaine communication si, toutefois, ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre ont paru vous présenter quelqu'intérêt et ne vous ont pas laissés indifférents.

A. Heins.

Deux bas-reliefs en métal (XVIe siècle) du musée de Tournai

Le musée de Tournai possède deux panneaux en fer repoussé ciselé et en partie doré, mesurant chacun 40 centimètres de longueur sur 9 centimètres de hauteur, qui proviennent de la collection Fauquez, léguée à cette ville en 1843.

Les sujets qui ornent ces panneaux sont tirés des métamorphoses d'Ovide et s'inspirent des éditions illustrées de cette œuvre, mais ne sont pas des copies de gravures figurant dans l'une ou l'autre de ces éditions.

Le premier panneau représente la scène connue d'*Apollon et Daphné*. Le Dieu, sous la figure d'un homme âgé, vêtu d'une robe ample, la tête ceinte d'une couronne à pointes et la main armée d'un large cimeterre, poursuit Daphné, nue, qui se réfugie dans un bois, où elle est changée en arbre.

Cette scène occupe les deux tiers du panneau; l'autre tiers montre, à travers les arbres qui garnissent le premier plan, des habitations et la silhouette d'une ville entourée de remparts.

Le second panneau, très supérieur au premier, au point de vue de la composition, représente *l'Age d'or*. Au centre du tableau, l'homme et la femme accompagnés de deux enfants, tous quatre assis, semblent discourir. Ils sont entourés d'un paysage boisé animé par des animaux de tout genre, vivant en liberté et en

bonne harmonie entr'eux et avec l'homme. On remarque un cheval, un cerf, une biche, un lapin, une licorne, deux béliers luttant, un ours, un singe, des canards, quelques silhouettes d'autres animaux peu précisés et, enfin, un magnifique lion, couché, au premier plan du tableau.

Les deux scènes, surtout la seconde, sont composées avec beaucoup d'art, et l'exécution témoigne d'une grande virtuosité chez l'artiste qui les a martelées; nous disons martelées, car elles sont représentées sur des plaques en tôle de fer, repoussées au marteau, ciselées, et rehaussées, en grande partie, de dorure; les fonds, les arbres et les animaux sont ornés de hachures d'or, à la manière des lames d'épées damasquinées et, en certains endroits, cette dorure est posée avec une telle fermeté et une telle netteté, qu'à première vue, et sans le secours de la loupe, on croirait avoir affaire à un travail d'incrustation.

Seuls, les corps humains ne sont pas rehaussés de dorure et ils se détachent aujourd'hui en noir, autrefois en clair, sur le fonds en grande partie doré. Les bords amincis des panneaux, certaines traces de clous, l'état de conservation de la dorure sur les bords, montrent qu'ils ont été dans le principe, encastrés dans un châssis ou encadrement et qu'ils ont sans doute été exécutés pour former et orner les côtés longs d'un coffret.

Les caractères généraux des deux compositions permettent de les attribuer aux premières années de la renaissance et il semble qu'elles appartiennent à l'art français. A ce point de vue, et pour déterminer leur origine, il est intéressant de les comparer avec un bas-relief de la *collection Cardon*, de Bruxelles, reproduite dans le journal *Les Arts*, numéro d'octobre 1909, où figure une description de cette superbe collection, accompagnée de magnifiques reproductions de ses principaux chefs-d'œuvre.

Ce bas-relief, en pierre grise de France, qui mesure 84 × 19 centimètres, soit le double exactement, ou il s'en faut de très peu, de nos panneaux, représente la création du monde. Faut-il y voir l'interprétation païenne de ce sujet, ou bien son interprétation chrétienne, librement comprise et rendue? Dieu le père, entre Adam et Eve, dont il joint les mains, tous trois debout, occupent le centre du panneau; ils sont encadrés par de grands arbres, qui

remplissent aussi le fond du tableau, et entre lesquels circulent de nombreux animaux, parmi lesquels on remarque au premier plan un lion couché, semblable en tous points à celui qui figure sur la plaque du musée de Tournai. Les autres animaux sont généralement représentés par couples: Eléphants, dromadaires, sangliers, cerfs, taureaux, lions (un second couple), etc. La composition générale du sujet, le groupement des personnages principaux et la disposition des groupes secondaires, tous les détails des corps humains, des animaux, des arbres, indiquent une étroite parenté entre le bas-relief de la collection Cardon et la plaque du musée de Tournai, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que si tous deux ne sont pas sortis de la même main, l'un des deux a certainement inspiré l'autre; il en est d'autant plus ainsi que le bas-relief de la collection Cardon est d'une exécution très achevée, plus fine que d'ordinaire le travail de la pierre, un vrai travail d'orfèvre, comme le constate lui-même son heureux propriétaire.

Faut-il y voir, comme l'indique la catalogue, une œuvre de l'école italienne de la fin du XVe siècle, ou bien une œuvre française du commencement du XVIe siècle; nous penchons vers la seconde opinion.

Quelle que soit d'ailleurs l'hypothèse à laquelle on s'arrête, au sujet des deux belles plaques en métal du musée de Tournai, il est en tous cas un point acquis, c'est qu'elles constituent un très beau sprécimen de la sculpture du début de la renaissance, tant au point de vue de la composition qu'à celui de l'exécution.

E. J. Soil de Moriamé.

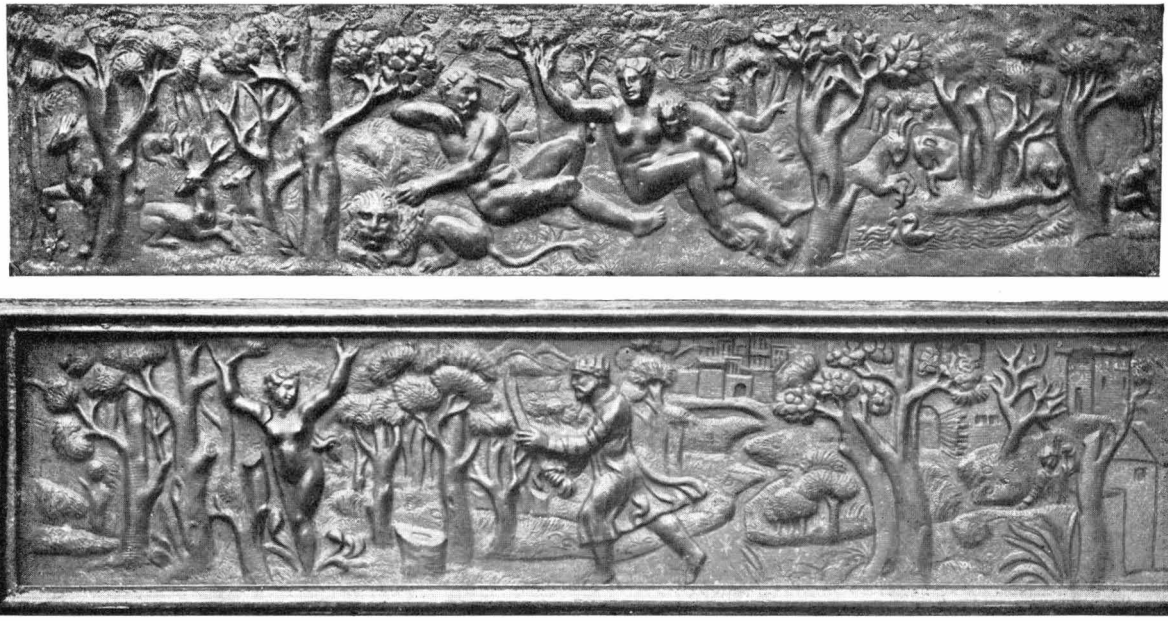

DEUX BAS-RELIEFS EN MÉTAL DU MUSÉE DE TOURNAI.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Séance ordinaire du dimanche 3 avril 1910. . . . 89

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1910. 91

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1910, par M. FERNAND DONNET . . . 96

L'inventaire d'un fabricant de draps de soie anversois en 1629, par M. G. WILLEMSEN 103

Les fiches dans la douane au XVIIIe *siècle*, par M. FERNAND DONNET 117

Séance du dimanche 5 juin 1910 139

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1910 141

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1910, par M. FERNAND DONNET . . 147

Restes d'une maison romane à Huy (avec planches), par M. ARMAND HEINS 153

Intérieurs anciens en Belgique (avec planches), par M. ARMAND HEINS 159

Deux bas-reliefs en métal (XVIe *siècle*) *de musée de Tournai* (avec planches), par M. E. J. SOIL DE MORIAMÉ . 166

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1910

IV

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1910

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5	centimes
" velin	8	"
Couverture non imprimée	1	"
" imprimée	5	"

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5	centimes
" velin	8	"

Brochage: de 3 feuilles au moins	3	"
" de 3 à 6 feuilles	6	"
" de plus de 6 feuilles	8	"

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

Séance publique

du 2 octobre 1910

La séance s'ouvre à 11 heures, dans la salle Leys, à l'hôtel de Ville d'Anvers.

Au bureau siégent: MM. Alph. de Witte, *président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier.*

Prennent également place au bureau: MM. le lieutenant-général van Sprang, commandant de la 2e circonscription militaire; De Vos, bourgmestre de la ville d'Anvers; Strauss, échevin, et baron de Borgbrave, membre honoraire regnicole de l'Académie et président de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, R. P. van den Gheyn S. J., L. Blomme, Kintsschots, Willemsen, membres titulaires.

MM. Bilmeyer, chanoine Maere, Coninckx, Heins, Dilis, membres correspondants regnicoles.

Un public nombreux remplit la vaste salle de réunion.

Le président, M. de Witte, après avoir souhaité la bienvenue aux assistants, fait une intéressante conférence au sujet de la *Médaille en Belgique; sa rénovation et son développement.*

M. le chanoine Maere donne lecture de son travail relatif à l'*Eglise du petit séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale Norbertine.*

M. Heins émet quelques considérations *A propos d'inscriptions et d'enseignes sur de vieilles façades de nos contrées.*

L'heure étant trop avancée, M. Fernand Donnet, ne peut donner connaissance de l'étude qu'il avait consacrée à *La vie intime anversoise sous le régime républicain.*

Ces quatre communications seront imprimées dans les Bulletins de l'Académie.

En terminant, M. de Witte remercie vivement les autorités et le public qui ont bien voulu répondre à l'invitation de l'Académie et assister à la séance.

M. le lieutenant-général van Sprang se félicite de la réussite de la réunion et souhaite à tous les membres de l'Académie un entier succès dans leurs travaux scientifiques.

M. le baron de Borghrave, à son tour, joint ses félicitations à celles qui viennent d'être émises.

La séance est levée à 1 heure.

A la suite de la séance publique, un lunch réunit, à l'hôtel de Londres, les membres de l'Académie.

Au cours de cette réunion, la dépêche suivante fut envoyée à Bruxelles, à Sa Majesté le roi Albert :

« *A Sa Majesté le Roi Albert, Bruxelles.*

» L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, réunie en banquet » après séance publique annuelle, acclame toast porté par président » de Witte à Leurs Majestés le Roi et la Reine ».

» Fernand Donnet,
» *Secrétaire.* »

A cette dépêche, le Roi voulut bien faire répondre par le télégramme suivant :

« *Monsieur Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, Anvers.*

» Le télégramme que vous avez adressé au Roi au nom de l'Académie » royale d'Archéologie de Belgique, réunie en un banquet, lui » a été transmis à Vienne. Sa Majesté a été très touchée du toast » que lui a porté M. de Witte. Elle m'a chargé de vous prier » de l'en remercier en son nom et au nom de la Reine et de transmettre l'expression de sa gratitude à tous les membres de votre » savante association qui se sont associés à cette manifestation de » loyalisme.

» *Le Ministre de la Maison du Roi.* »

La vie intime anversoise sous le régime républicain

L'histoire a minutieusement consigné tous les événements de quelque importance qui ont signalé, à la fin du XVIIIe siècle, l'occupation de la ville d'Anvers par les républicains français. Toutes les phases de cette période troublée sont parfaitement connues. Rappeler la persécution religieuse, l'expulsion des ordres monastiques, l'exil du clergé séculier, le pillage des églises, les emprunts forcés, la spoliation des biens des particuliers, voire même les fêtes républicaines, les occupations armées ou les péripéties diverses de la vie municipale, serait faire une tâche oiseuse. On trouvera tous ces faits, et maints autres encore, exposés dans leurs moindres détails, dans tous les ouvrages traitant d'histoire locale. Mais la connaissance de ces événements permettra-t-elle de se rendre suffisamment compte de l'état d'esprit réel de la population anversoise pendant cette période néfaste? Nous ne le croyons pas. On s'imagine généralement que la terreur et la crainte régnaient sans partage à Anvers, que les habitants qui n'avaient pas émigré ou qui ne s'étaient pas, pour l'un ou l'autre motif, ralliés au régime nouveau, terrassés par la peur, se cachaient sans oser, en quoique ce soit, réagir contre les persécutions des Sans-Culottes, ni mani-

fester en aucune manière leurs sentiments véritables. C'est une erreur, et certains témoignages indubitables ont heureusement perdurés; ils permettent de se rendre un peu plus fidèlement compte, sous ce rapport, de la situation exacte. Un témoin impartial nous est resté, qui nous aidera à établir la physionomie réelle de la cité anversoise pendant ces quelques années d'occupation étrangère, physionomie constituée, non pas seulement par les grands faits historiques qui sont amplement connus, mais par les mille petits détails de la vie journalière, par les potins les plus minimes, qui nous initient à l'état d'âme réel de la population et à ses véritables sentiments.

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le citoyen Pierre-Antoine-Joseph Goetsbloets. Un passeport que délivra, le 12 Germinal an IV, le commissaire du 6e bureau de police, nous apprend qu'il avait alors 33 ans et nous le décrit: taille 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, nez moyen, bouche idem, menton rond, front rond, visage plein. Il avait épousé, le 1r février 1785, dans l'église Notre-Dame, Henriette-Jeanne-Marie de Wael, fille de Norbert-Louis de Wael, échevin d'Anvers, mort en 1768, et de sa seconde femme Béatrix de Coninck.

Pierre Goetsbloets appartenait à une famille originaire de Hasselt, qui s'était établie à Anvers au commencement du XVIIIe siècle. Il habitait dans notre ville, section K, n° 42, c'est-à-dire au marché Saint-Jacques. Il ne suivit pas l'exemple des membres de nombre des principales familles anversoises qui émigrèrent, mais il resta à Anvers. Il fut frappé d'une taxe forcée de 4000 livres tournois comme quote-part dans la contribution de 4 millions du 22 août 1794. Plus tard, il fut arrêté comme ôtage, mais relâché le 2 Fructidor an II, lorsqu'il eut payé 1366 florins, 13 sous et 4 esterlins en espèces, et livré de plus de l'argenterie pour une valeur de 500 florins.

S'il était resté à Anvers, ce n'est pas qu'il partageait, en quoique ce soit, les idées des maîtres de la ville. Bien au contraire, il semble leur avoir voué des sentiments d'une antipathie très peu déguisée et avoir surtout méprisé ceux de ses concitoyens qui s'étaient ralliés à l'ordre de choses nouveau.

Les tristes circonstances dans lesquelles on vivait alors lui occasionnaient des loisirs forcés. Goetsbloets les mit à contribution pour recueillir tous les faits dont il était témoin.

Il composa une chronique méticuleuse dans laquelle il consigna la narration de tous les événements politiques, de toutes les cérémonies, de tous les accidents ou méfaits qui eurent pour théâtre la ville d'Anvers pendant les années 1792 à 1796. Bien plus, il fit résumer par une main complaisante le récit des principaux faits qui se déroulèrent en Europe, tant dans le domaine militaire que dans la vie privée. Il fit copier de nombreux extraits de journaux étrangers et reproduire le compte-rendu textuel des séances les plus importantes des assemblées législatives françaises. Cet amalgame, passablement indigeste, de documents dissemblables, est rassemblé dans dix gros volumes, revêtus d'une superbe reliure en cuir rouge ou vert, relevée de délicats fleurons ou d'élégantes bordures dorées au petit fer et accompagnée sur les plats du blason de la famille Goetsbloets qui porte: d'argent, chaussé ployé d'or, à 3 écussons mal ordonnés de gueules, et pour cimier: un écusson de gueules. Ce précieux recueil fait aujourd'hui partie des collections de manuscrits de la Bibliothèque royale.

Dans ces volumes, Goetbloets a inséré de nombreux documents imprimés: actes officiels, cartes géographiques, gravures noires ou polychromées, dont il en est de fort rares, nombreux portraits de tous les personnages quelque peu marquants de cette époque, etc., etc.

Pour Anvers, ce qui constitue le principal intérêt de cette compilation, ce sont les nombreux dessins en grisailles ou coloriés, images un peu naïves peut-être, mais d'une valeur documentaire rare. Tous les événements grands ou petits, toutes les fêtes si nombreuses alors, toutes les manifestations républicaines, y sont rappelés au moyen de compositions originales, parfois multiples, d'une sincérité absolue. Les moindres détails de costumes ou d'accessoires, les paysages urbains, les scènes d'intérieur, y sont représentés avec une fidélité dont on peut encore aujourd'hui constater la complète exactitude. Ils ont pour ainsi dire la valeur de documents photographiques, et acquièrent ainsi pour l'histoire locale un prix fort grand.

Quant au texte qu'illustrent ces aquarelles, texte en grande partie

français, mais parfois rédigé en flamand, surtout pour les passages intéressant Anvers, il est précieux à bien des points de vue. Il nous initie aux côtés intimes de la vie anversoise d'alors, à une physionomie locale très particulière, et dont nous chercherions vainement trace ailleurs. Goetsbloets est un véritable Anversois; son langage a une saveur de terroir qui trahit son origine; il ne dédaigne pas l'historiette un peu épicée et ne ménage pas les plaisanteries au gros sel. Ses informations sont d'une sincérité absolue, et son indiscrétion ne connaît pas de bornes. Il nous dévoile bon nombre de particularités piquantes en nommant les personnages et ne cachant pas ses appréciations à leur égard. Ses proches parents ne sont pas même à l'abri de ces confidences, toujours appuyées de documents probants.

On comprend quel intérêt se dégage de ces souvenirs locaux. Ils nous permettent de reconstituer d'une manière un peu plus exacte l'état d'esprit qui, pendant cette période, régnait à Anvers. Certes, les autorités françaises régnaient par la terreur, multipliaient les persécutions et les exactions. La plupart des habitants aisés avaient fui à l'étranger. Mais le véritable peuple anversois, et parmi celui-ci les membres de familles patriciennes, tel Goetsbloets, qui préférèrent ne pas émigrer, opposèrent aux mesures répressives, la force d'inertie la plus complète; ils gardèrent leurs idées et leurs habitudes, qu'ils se bornèrent à cacher quelque peu; ils ne manquèrent pas une occasion d'accabler de sarcasmes ou de moqueries les magistrats républicains. Les Anversois qui s'étaient ralliés au régime nouveau, étaient surtout en butte à leurs incessantes attaques. Et pendant toute cette période, cependant si troublée, il ne se passa pas un jour, il ne se produisit pas un événement, sans que les murs de la ville ne se couvrissent de placards, dans lesquels la verve populaire se donnait libre carrière au dépens des autorités étrangères ou de leurs alliés anversois, sans que de la foule ne s'élévassent des moqueries ou des protestations qu'on préféra ignorer pour ne pas devoir recourir à une répression impossible ou inutile.

C'est de cette situation si caractéristique que nous trouvons à chaque page des traces curieuses dans la chronique de Goetsbloets. Nous ne pouvons malheureusement pas citer tous les faits, et devons

même en négliger de très curieux, leur caractère personnel ne permettant pas de les divulguer quand les petits-fils de ceux qui y furent mêlés, ne peuvent aujourd'hui être rendus responsables des fautes de leurs ascendants. Nous nous bornerons à résumer brièvement quelques-unes de ces pages, le temps dont nous disposons ne nous permettant pas de donner à cette communication une étendue trop grande.

Les *Tydsgebeurtenissen*, tel est le titre donné par Goetsbloets à sa compilation, s'ouvrent au moment où, en 1792, les Français, pour la première fois, occupent nos provinces. Ces événements sont trop connus pour que nous les exposions longuement ici. Dès les premiers jours de novembre, la ville est traversée par de nombreux émigrés qui fuyent devant l'envahisseur; ils s'efforcent de gagner la frontière septentrionale, mais sur la route de Hollande, se sont mis en embuscade des tas de vauriens, comme toutes les grandes villes en recèlent. Ils assaillirent les malheureux pour les dépouiller: *veel van hunne pakkagie zyn gestolen geweest, zelfs met geweld afgenomen.*

Cependant, les troupes françaises s'avancent rapidement, et le dimanche 18 novembre, à 2 1/2 heures, elles entrent en ville par la porte Kipdorp. Goetsbloets, qui voit défiler ceux qu'il appelle les *Carmagnols*, en fait un portrait fort peu flatteur: *eenige met stukken broeken aen het gat, andere zonder koussens, zonder schoenen, zonder kleed, zonder hemde en andere zonder hoede met holleblokke, sommige half naekt zoedanig dat sommige ontuchtig waren.*

Mais l'année suivante, la fortune des armes change. Dès la fin de février, les Français, en garnison dans notre ville, gagnent précipitamment la frontière hollandaise; un mois plus tard, le 23 mars, ils reparaissent en désordre sous les murs de la ville, abandonnant aux Autrichiens vainqueurs leur artillerie et leurs munitions; et pour pouvoir passer plus rapidement en Flandre, beaucoup d'entre eux, avant de traverser l'Escaut, vendent aux habitants leurs bagages. Ils cèdent même des chevaux pour une demi-couronne pièce.

Les Anversois célébrèrent avec enthousiasme le départ des Français, et l'on vit alors affichée en Bourse une grande image repré-

sentant Mercure qui s'empresse de consoler une femme éplorée, figurant la Belgique, et lui annonce sa délivrance. Le texte qui soulignait cette composition allégorique était des plus suggestifs:

Merc.:... GALLICA GENS ABIIT QUID BELGICA PLORAS?
Belg.:... A QUOD IN O NON SIT LITTERA VERSA GEMO.

La bataille de Neerwinden avait encore une fois livré nos provinces aux troupes républicaines; celles-ci, le 24 juillet 1794, reprenaient possession de notre ville.

Tous les événements de cette époque ont occupé les historiens; ce serait faire tâche inutile en les relatant encore une fois ici. Notre concitoyen les suivit de près et les décrivit longuement. Ces descriptions ont pour nous un mérite, c'est que nous y relevons certains menus détails d'intérêt tout local et qu'on chercherait vainement ailleurs. Les personnages qui jouèrent un rôle dans ces événements y sont surtout identifiés d'une manière très caractéristique. C'est ainsi que nous lisons, pour ne citer que quelques exemples, que lors de la première entrée des Français, ceux-ci furent reçus aux portes de la ville par les gildes, commandées par Joseph Cuylen, pensionnaire adjoint de la ville, par les sections ayant à leur tête l'échevin Grigis, *hooftman der poorterye*, par une compagnie de la garde bourgeoise sous les ordres de Nicolas Beeckmans, *gewezenen patriotique capiteyn, coopman in schilderyen*, et par la musique de la ville que dirigeait le *gewezenen patriotique tambour major* Guilliams, *coopman in kanten en zeyden*. Plus tard, nous apprenons que, lorsque mourut le colonel Verrières, *de bult Verrières*, que son corps fut transporté à Paris par *coopman Silvester, woonende op de Suyker ruy*. On sait que la grande statue d'Elie, qui surmontait la façade de l'église des Carmes, fut abattue et jetée bas. Goetsbloets affirme que cette belle besogne fut exécutée par *eenen pauveren schaliedekker, te weeten den krommen Van der Helst, zoone van Lonneken langtong*.

Mais c'est à Dargonne surtout que notre chroniqueur en voulait. Il n'était, du reste, pas seul à partager cette aversion, et les habitants d'Anvers ne craignaient pas d'en donner des preuves

publiques; sur les murs s'étalaient des billets anonymes d'une violence inouïe. Par l'un d'eux, dont nous n'oserions pas reproduire les termes d'un naturalisme réellement trop cru, les bons bourgeois étaient conviés à assister, au couvent des Chartreux, à une représentation dans laquelle « le fameux citoien d'Argonne... vu que longtems il n'a pu exercer des sauts périlleux, donnera les fameuses danses, jamais présentées dans cette ville, et principalement le saut du premier danseur de Louis 17, roi de France et de Navarre. »

Goetsbloets nous apprend encore que Dargonne qui, antérieurement, portait le nom de Gautier, et était fils d'une comédienne, logeait alors en quartier rue des Juifs, chez un certain citoyen Verstappen. Or ce citoyen avait une femme, et de nature quelque peu jalouse, il prétendait, à tort ou à raison, que celle-ci s'entendait trop bien avec l'ancien maître de danse. Quoiqu'il en soit, un soir du mois de septembre 1795, une querelle éclata à ce propos entre les deux hommes; ils en vinrent aux mains, et Dargonne fut jeté dans la rue, après avoir été à moitié assommé à coups de chaises sur la tête. Il dut chercher un autre gîte et alla se loger dans une chambre prise en réquisition au refuge de l'abbaye Saint-Bernard, au rivage, ce qui ne l'empêcha pas, s'il faut en croire du moins une autre affiche dirigée contre lui et distribuée à profusion à Anvers, de trouver bientôt d'autres consolations tout aussi sentimentales.

Du reste, la population accablait de ses brocards tous les fonctionnaires républicains, et il fut alors imprimée et vendue une chanson satirique dans laquelle tous les membres de la municipalité étaient pris à partie sans la moindre réserve. Les personnalités trop vives qui émaillent cette pièce nous empêchent d'en donner des extraits malgré sa saveur locale toute particulière.

Toutes les cérémonies et cortèges qui furent alors organisés par les républicains, sont en détail rappelés dans notre chronique, et des dessins nombreux, quelques fois formant des séries successives, reproduisent les moindres péripéties de ces festivités. Nous y apprenons, point sur lequel on n'a pas toujours été d'accord, que la jeune fille qui, lors de la cérémonie de la destruction à la place

de Meir des insignes de la tyrannie, représentait la déesse Raison, était *een dogter van perukier Willebrors van de Joode straet.* Le bûcher sur lequel étaient placés les instruments de supplice, les couronnes d'Albert et Isabelle, et d'autres objets symboliques, était orné de divers portraits peints par Rubens; ainsi que d'une effigie de l'empereur François II, pendue retournée. Les nombreux chars qui avaient servi au transport du cortège, étaient attelés de chevaux requisitionnés chez Grigis, chez Cogels, chez Mme de Meulenaer, chez *de kwesels* Moretus, ailleurs encore.

Pendant que ces scènes se déroulaient, beaucoup de citoyens anversois, et non des moindres, avaient émigré. Les républicains en profitèrent pour mettre l'embargo sur leurs biens et se loger dans leurs maisons. Un de ces fugitifs, le baron Stier d'Artselaer avait cru pouvoir empêcher la confiscation de sa demeure, et avait dans ce but imaginé une combinaison quelque peu naïve. En partant, bien en évidence, sur la cheminée de son salon, il avait placé une lettre adressée à l'autorité républicaine. Dans cette épitre il disait:

« Je ne quitte point ce pays pour fuir les Français. Je les aime en ami. Mon but en m'expatriant est de fuir le pillage et des désordres que commettent ordinairement des hommes sans loix, mais je vais habiter en attendant un pays libre comme la France, je me retire chez le peuple américain votre alié et ami, ainsi j'espère fermement que la loyauté française et les principes de la liberté que professe cette nation généreuse envers les peuples d'une nation quelconque me fait espérer, que la république française voudra bien respecter les propriétés d'un ami de la liberté, et avoir égard pour des si justes raisons; elle trouvera toujours dans ma personne un défenseur zélé pour tout ce qui peut contribuer à la conservation de cette précieuse liberté. »

« Le baron J. de Stier,
» citoyen américain. »

Le citoyen américain devait apprendre bientôt à ses dépens que ses belles protestations n'avaient pas eu le succès qu'il en avait espéré.

L'ouverture de l'Escaut devait particulièrement intéresser un véritable *sinjoor*, tel que l'était Goetsbloets. Aussi consacre-t-il plusieurs

compositions en couleurs aux fêtes qui eurent lieu à cette occasion, et notamment le mardi 18 août 1795. On y voit sur les quais, fidèlement représentées, les autorités et la foule du peuple, tandis que des petits voiliers pavoisés sillonnent le fleuve. Sur l'un de ceux-ci se trouvait le représentant Lefebvre de Nantes. Il débarqua sur le *Werf* au bruit du canon, et s'adressant à la foule, il cria à plusieurs reprises: Vive la nation! vive la république! Aucun écho ne répondit, paraît-il, à ces acclamations. Le soir un feu d'artifice fut tiré à la place de Meir devant le grand Christ qui s'élevait alors encore en face de la rue des Tanneurs.

S'il faut en croire notre manuscrit, la liberté de la navigation avait, en fait, été proclamée trois ans plus tôt, mais depuis lors, trois bateaux seulement avaient remonté le cours du fleuve: le premier avait été vendu publiquement; le second avait, en partie, été brûlé et en partie vendu; et le troisième avait péri dans le port.

Pendant que ces événements se déroulaient, les soldats français qui s'étaient installés sans scrupule dans beaucoup de maisons anversoises, mirent plus d'une fois à rude épreuve la patience des habitants. Ils se considéraient comme maîtres du pavé et ne se faisaient pas faute de le démontrer, et ce, bien souvent, d'une manière par trop brutale. C'est ainsi, pour ne citer qu'un fait, qu'une jeune fille, appartenant à une des premières familles de la ville, Mlle Bertina, habitant rue de l'Hôpital, avait passé la soirée chez une de ses amies, Mlle de Wael, rue Houblonnière. A 8 1/2 heures, son domestique, muni d'une lanterne, vint la chercher. Pour plus de sécurité, le frère de Mlle de Wael, Jean de Wael, voulut la reconduire, et lui offrit son bras. Mais, arrivés au marché aux Grains, devant la nouvelle maison du comte de Respaigne, les jeunes gens furent attaqués par les soldats français, qui logeaient dans cette demeure. Ceux-ci voulurent entraîner Mlle Bertina, et le jeune de Wael, en la défendant, fut blessé de coups de sabre au bras et à la tête. Toutefois, les agresseurs durent s'enfuir, et grâce au chapeau que l'un d'eux perdit, ils furent reconnus et purent être punis.

Mais nos hôtes républicains ne mettaient pas toujours dans leurs

procédés la même brutalité. Je ne veux que vous en citer un seul exemple. L'aventure eut pour acteurs les membres d'une des premières familles patriciennes de la ville, alliée aux Goetsbloets. Vous me permettrez de taire leurs noms, qui sont très connus, mais notre chroniqueur y mit moins de discrétion, et grâce sans doute à sa parenté, il put se procurer les détails les plus intimes de cette équipée; il les étale avec complaisance dans son manuscrit, en poussant même le souci de la documentation jusqu'à reproduire toute la correspondance intime qui fut échangée à cette occasion.

Or donc, un beau jour, le chef de la famille revenant de Bruxelles, fit dans la diligence la connaissance d'un Français, grand causeur et fort aimable compagnon, qui prétendit s'appeler le comte de Prudhomme de Saint-Valbon, et être envoyé à Anvers pour occuper le poste de garde du magasin des effets militaires. L'Anversois, séduit par la faconde de son nouvel ami, l'invite à venir le voir. L'étranger est fort aimablement accueilli par le fils et les trois filles de notre concitoyen. Il devient bientôt indispensable dans le ménage; au père il procure des marchandises contre assignats; il fait de longues promenades à cheval avec le fils; il accable les filles de prévenances et d'amabilités. L'une d'elles, qui portait le poétique prénom de Mimi, ne resta pas insensible aux grâces du bel étranger. Leur intimité s'accrut chaque jour, et celle-ci même devint si grande, que bientôt il fut évident qu'elle aurait des suites plutôt gênantes. On se figure aisément le beau tapage que fit l'aventure, et la colère qui s'empara de tous ces braves gens quand, à la suite d'une enquête, on apprit que le séduisant fonctionnaire français, n'était nullement comte, que son nom était purement d'emprunt, qu'il était le fils d'un très pauvre tailleur de Laon et que, pour comble de malheur, il était marié depuis plusieurs années.

Toutefois, hâtons-nous de l'ajouter, cette romanesque aventure ne constitue en réalité qu'une exception, car les relations entre les habitants et les Français étaient en général plutôt fraîches, et dans les moindres occasions, une animosité qu'on ne cachait même pas, se faisait ouvertement jour.

Tel fut le cas entr'autres, lorsque fut décrété le port obligatoire de la cocarde tricolore. Les Anversois mirent une mauvaise volonté évidente à se parer de cet insigne républicain; il fallut, pour les y contraindre, que des mesures de rigueur fussent prises. C'est ainsi, qu'un dessin nous montre la scène qui se passa, le 19 janvier 1796, à la porte Kipdorp, quand la garde arrêta ceux qui entraient en ville sans cocarde. Parmi les récalcitrants se trouvaient le chanoine Gomez, M. de Richterich et ses deux filles, M. du Bois de Vroylande, d'autres encore. Les dames prétendaient qu'il leur était impossible de se parer de la cocarde, les instructions omettant de spécifier s'il fallait la porter à droite ou à gauche. Néanmoins ces grands coupables furent alors condamnés à une amende de 36 sous, ou en cas de non payement, à un emprisonnement de trois jours au Steen.

Peu après, il fut défendu aux habitants de sortir le soir sans lanterne. Que firent nos concitoyens? Ils se munirent de la lanterne obligatoire, mais ils n'y placèrent pas de chandelle. Vite parurent de nouvelles instructions, spécifiant que les lanternes devaient contenir une chandelle. On se soumit encore une fois, mais on eut bien soin de ne pas allumer la dite chandelle.

Dans les lieux publics cette animosité éclatait parfois aussi sans contrainte. C'est ainsi qu'au théâtre, le 29 nivôse, de cette même année, on jouait *la Caravane du Caire*. Les officiers présents dans la salle, interrompirent l'ouverture en réclamant *La Marseillaise* et le *Ça ira*. Les bourgeois protestèrent bruyamment et quittèrent la salle. A la représentation du lendemain, les militaires seuls étaient présents; pas un Anversois ne s'était rendu au spectacle.

Et pendant ce temps, on multipliait ce qu'on appelait alors des « pasquinades », et les bourgeois qui faisaient preuve de quelque sympathie pour le régime nouveau, avaient, en sortant de chez eux, le matin, la désagréable surprise de constater que, pendant la nuit, on avait collé sur leurs façades des libelles dans lesquels ils étaient loin d'être ménagés.

Les autorités françaises n'étaient guère épargnées, et quand le citoyen Cochon devint ministre de la République, on put admirer sur les murs de notre ville une belle caricature représentant un

gros porc, la tête couverte d'un chapeau avec plumet et cocarde, le corps ceint d'une écharpe et la queue ornée d'un joli nœud tricolore, tandis que sous cette image suggestive on pouvait lire :

Kan daer nog iets vuylder zyn
als een onbeschonstig zwyn
dat men van policie zaken
gaet een fransch minister macken.

Ce qui scandalisait le plus le bon peuple d'Anvers, c'est que certains élégants ou élégantes appartenant à la colonie française, s'efforçaient d'importer ici les modes qui, alors, s'épanouissaient au Palais Royal. Aussi ne se fit-on pas faute de distribuer une chanson, qui sans doute, elle aussi, était née sur les rives de la Seine, et dans laquelle on persiflait impitoyablement ces innovations qui scandalisaient nos bons bourgeois. Et ceux-ci ne se faisaient pas faute alors de fredonner que :

Grâce à la mode
On n'a rien d'caché
On n'a rien d'caché
Ah que c'est commode
On n'a rien d'caché
J'en suis faché.

Mais revenons à des sujets plus sérieux, car notre chroniqueur, avec une facilité déconcertante, passe sans cesse du grave au léger et entremêle les petits faits divers, du récit des événements les plus importants.

L'Escaut avait été proclamé ouvert, mais, en fait, la navigation était nulle. Ce résultat eut le don de stimuler la verve moqueuse de notre concitoyen. Dans une composition fort pittoresque, il nous montre le fleuve et à l'avant-plan la Tête de Grue ; deux spectateurs mélancoliques encombrent le quai et, plus loin, deux gamins jouent pacifiquement aux billes. Sur l'Escaut croisent trois barques minuscules, dont les occupants, paisiblement, se livrent à la pêche des

moules et des crevettes. Et afin que nul n'en ignore, sous le dessin, notre artiste à inscrit:

Proficiat sinjoors, de Schelde is wederom open.

Toutefois, le 25 février 1796, le ministre de la marine avait édicté une ordonnance spéciale, dans le but d'empêcher les vexations des Hollandais, et le citoyen Noël avait été envoyé à La Haye avec mission de remettre aux Etats-Généraux une note conçue dans un même sens.

Deux mois plus tard, on apprit qu'enfin un navire était arrivé à Flessingue à destination d'Anvers. C'était un brick à deux mâts battant pavillon suédois, venant de Hambourg avec un chargement de sel, destiné à la firme Dirven & C°. Dès que la nouvelle parvint à Anvers, les administrateurs de la navigation, Levêque et Billotay, et le chef de bureau Max Solvyns, prirent place dans la barque du citoyen Corthals et se rendirent à Flessingue. Là on apprit que les autorités hollandaises s'opposaient au passage du bateau. Bien vite le citoyen Solvyns fut dépêché à Dunkerque pour prévenir l'amiral van Stabel qui y stationnait avec quelques petits navires de guerre français, tandis qu'ici la municipalité organisait fiévreusement une réception officielle.

Bientôt sept navires de guerre parurent devant Flessingue. Le contre-amiral somma les Hollandais de livrer passage, leur accordant 12 minutes pour se soumettre à ses injonctions. Ils répondirent en demandant un répit de douze heures pour pouvoir consulter le gouvernement. Cette proposition fut rejetée, et sur la flotte on battit le branle-bas général. La *Toscane* fut placée au milieu des navires français, l'amiral van Stabel descendit dans un canot qui se tint entre la côte et la flotte, et dans cet appareil le passage s'effectua sans que les Hollandais osèrent s'y opposer. Devant Batz, nouvelle alerte, on fit les préparatifs de combat, mais tout se passa sans encombre, et les navires arrivèrent bientôt sains et saufs devant Anvers.

Les membres de la municipalité, dans des barques, s'étaient portés au devant de la flotte; ils montèrent à bord du navire

amiral, tandis que le fort Laurent et les navires se saluaient à coups de canon, que les matelots, du haut des vergues, poussaient des hurrahs et que, sur le quai, la musique de la ville jouait ses airs les plus bruyants.

On mit ensuite pied à terre et, en cortège, on se rendit au local des séances du Département, où deux citoyens, députés par les négociants anversois, remercièrent les autorités. Le soir, un banquet eut lieu au *Petit Paris*. Quatre toasts y furent portés: à la république, à la liberté du commerce, aux hommes libres et au contre-amiral van Stabel.

A cette occasion, Goetsbloets donne libre cours à toute sa verve satirique et, dans un dessin humoristique, il nous représente le banquet, auquel de nombreuses dames prirent part, et qui, s'il faut l'en croire, fut aussi libre que les principes qu'on y avait acclamés.

Le lendemain, qui était le 30 germinal, au temple de la loi, le citoyen Solvyns prononça un pompeux discours pour célébrer le grand événement de la veille: « Le plus beau jour de ma vie, s'écriait-il, dans un mouvement débordant de lyrisme, est celui où je puis, par mon organe, vous annoncer le plus grand, le plus signalé bienfait qui puisse résulter pour vous de votre réunion à la plus glorieuse, à la plus magnanime des nations! Le superbe fleuve qui baigne vos murs et qui, jadis, fit de cette ville la première place de l'univers, l'entrepôt général des transactions mercantiles de toutes les nations du globe, enchaîné par la politique souple et raffinée d'un peuple voisin, commerçant et jaloux, depuis l'époque fatale de la signature du traité de Munster en 1648, privé par le 14me article de cet ancien monument de la féodalité, au temps où tout courbait encore sous le joug des despotes, de tous les avantages attachés par la nature à sa situation unique, vient d'être rendu libre par le gouvernement français, qui ne respire que le vrai bonheur de ses nouveaux frères. »

Et il terminait sa harangue par ce chant de victoire: « Tel est, citoyens, frères et amis, telle est, après les sacrifices que les circonstances de la guerre ont nécessitées parmi vous, telle est, après des années d'incertitude et de fluctuation, la récompense que

la nation française vous offre. La navigation et le commerce étayés sur la liberté et l'égalité, seraient les sources intarrissables de la félicité publique et de cette aisance qui se fait goûter dans toutes les classes des citoyens. Le riche, que ses trésors mettent à même de former des entreprises formidables, ajoutera au lustre de la patrie, la classe mitoyenne, piquée d'émulation, déploiera toute son énergie pour s'enrichir, et la classe basse et indigente, trouvant de quoi occuper sans cesse ses bras utiles, ne ressentira plus les atteintes de la pauvreté, tous seront heureux, tous seront intimement convaincus que le bienfait que leur procure aujourd'hui la France, est le garant de leur bien-être, et tous s'écrieront avec nous, dans un saint enthousiasme: Vive la république! »

Le saint enthousiasme du citoyen Solvyns dut quelque peu se calmer quand, le lendemain matin, à son réveil, il put lire sur la porte de sa maison un quatrain, mi-latin, mi-flamand, dans lequel il était pris personnellement à partie d'une façon des moins charitables.

Dans l'entretemps, et sans doute pour accentuer cette félicité publique à laquelle le citoyen Solvyns avait fait allusion, le gouvernement républicain poursuivait avec une sévérité inexorable la rentrée de l'arriéré des contributions, dont il avait si copieusement accablé les citoyens anversois. Il restait ainsi au baron van de Werve et de Schilde à acquitter une somme de 4.500 livres, solde de la première taxe dont il avait été frappé. Vainement il avait protesté, démontrant qu'il avait déjà payé plus qu'il n'aurait dû le faire, attendu qu'il avait son domicile réel à Schilde, et que, d'après la loi, c'était là seulement qu'il pouvait être astreint à payer. Rien n'y fit, et il reçut l'injonction d'avoir à s'exécuter en déans les 24 heures. Cette menace n'ayant pas eu d'effet, Dargonne, flanqué d'un officier municipal et de deux gendarmes, se rendit chez le baron van de Werve, le sommant de s'exécuter. Celui-ci se borna à objecter qu'il attendait la réponse à la dernière réclamation qu'il avait adressée à l'administration. Dargonne, en présence de ce refus, apposa les scellés sur trois chambres. Le lendemain, au son de la trompette, il fit annoncer la vente des meubles saisis. Comme bien on pense, le peuple, à cette nouvelle, accourut en foule à l'hôtel de Schilde.

Un dessin de Goetsbloets nous présente la scène. On y voit la façade de l'hôtel ; devant la porte, largement ouverte, a été placée une table, derrière laquelle se tient Dargonne, accompagné du greffier Willebords, de deux gendarmes et d'une garde de quatre hommes.

Cependant, à 4 heures, le greffier donna lecture de l'arrêté de la municipalité; puis, sur la table, fut présenté aux enchères un tableau représentant un grand chien. Willebords mit à prix à 100 florins, mais personne ne répondit à cette invitation. Pendant ce temps, des rangs du peuple partaient des apostrophes de tous genres; les moqueries et les sarcasmes se croisaient. Enfin, une femme se décide et offre 3 liards; une seconde surenchérit jusqu'à un sol. On comprend de quelle manière les spectateurs soulignaient ces enchères ridicules. Le tumulte devint bientôt si grand que le greffier dut menacer de faire arrêter et incarcérer les perturbateurs. A ce moment s'avança le procureur Dielis, qui, au nom du baron de Schilde, offrit pour le tableau 4,500 florins. La vente fut aussitôt arrêtée; l'administration avait obtenu gain de cause, mais le baron de Schilde avait gardé ses droits intacts et n'avait cédé qu'à la force.

Les actes de ce genre devaient bientôt se multiplier dans notre ville. Vers cette époque, on put lire au coin des rues une petite affiche officielle:

« VENTE.

» On vendra publiquement lundi 2 messidor an IV de la république, à 10 heures du matin, chez les citoyens Legrelle frère et sœurs, rue des Peignes, en cette commune, une quantité de meubles et effets, laquelle vente fera à la diligence des huissiers du tribunal civil du département des Deux Nèthes.

» L'un les dits à l'autre. »

Les membres de la famille Legrelle avaient protesté contre la taxe trop élevée qu'on leur réclamait; ils prétendaient, que suivant l'état de leur fortune, ils ne devaient être rangés que dans

la quinzième classe. Les autres enfants, tout en joignant leurs réclamations à celles de leurs frères et sœurs, affirmaient que le magasin de soie de la rue des Peignes était un bien de communauté non partagé et qu'ils n'avaient pas à être taxés de ce chef. Ils payèrent cependant sous réserve, tandis que les premiers, afin de donner plus de poids à leur protestation, la firent signifier à l'hôtel de ville par le notaire van de Wouwer. Celui-ci, à son arrivée, fut arrêté et incarcéré jusqu'au soir, pendant qu'on faisait procéder à la vente sous la protection de la force armée. Cette scène nous est encore une fois représentée dans notre manuscrit d'une manière très vivante. On y voit le peuple ameuté, insultant copieusement les représentants de l'autorité, et à quelques pas, sur le trottoir, devant le magasin, le commissaire priseur debout sur une commode, offrant en vente un chaudron de cuisine en cuivre, tandis qu'à ses côtés d'autres récipients et un samovar attendent le moment de passer aux enchères. Tous les objets ainsi mis en vente furent rachetés par les domestiques des propriétaires, sans qu'une seule offre étrangère ne vint les contrecarrer en quoi que ce soit.

Presqu'en même temps, une opération identique avait lieu au Kipdorp, chez le citoyen van Dun. Celui-ci, par suite d'un retard dans la remise de la contrainte, n'avait pu payer en temps sa quote-part de l'emprunt et on avait refusé sa proposition de payement en numéraire. La vente eut lieu le 24 juin à 11 heures, publiquement, devant la demeure de van Dun. Ce fut le sculpteur Clement qui lut l'arrêté de la municipalité et présida aux enchères. Le premier objet qui fut présenté aux amateurs fut un certain vase intime. Puis vinrent des draps malpropres, arrachés à un lit; ils furent adjugés à certains Français au milieu des huées et des lazzis de la foule.

Chez les citoyens de Neuf frère et sœurs, place de Meir, une saisie fut également opérée, mais ceux-ci ayant payé la somme réclamée la veille au soir, la vente annoncée n'eut pas lieu.

Moins heureux, le citoyen Stier-Guyot, qui habitait près de l'église Saint-Georges vit son mobilier saisi et mis publiquement en vente devant la porte de sa maison. Cependant, grâce à l'abstention complète du public, il put par des prête-noms, faire racheter tous les objets.

Notre ami Goetsbloets n'eut pas à souffrir les mêmes avanies, il avait eu soin de se mettre en temps utile en règle avec l'autorité. Mais il lui advint à cette même époque certaine aventure qui manquait pourtant de charme. Il s'était présenté chez lui, muni d'un billet de logement, un ex-conducteur des transports militaires, un certain Lorin, natif de Grandpré, dans les Ardennes. Il l'avait reçu avec bienveillance et hébergé largement. Cependant, sur la foi de renseignements erronés, l'administration s'imaginant que Lorin était déserteur, avait dépêché deux gendarmes pour l'arrêter. Quand ils se présentèrent chez Goetsbloets, le Français était sorti; ils se retirèrent, non sans avoir fait honneur à un copieux déjeuner qui leur avait été aimablement offert. Le soir, ils revinrent réclamer le prétendu déserteur; on leur refusa l'entrée et d'après le procès-verbal, Goetsbloets leur aurait fermé sa porte au nez en leur disant « qu'il se foutait de la loi ». Quoiqu'il en soit, ils dépêchèrent une estafette quérir le lieutenant de gendarmerie qui logeait chez la mère de Goetsbloets, et qui répondait au doux nom de Judasse. De la scène qui s'en suivit, Goetsbloets nous a laissé une esquisse très typique. Chacun des personnages qui y est représenté est accompagné d'une légende, précisant le rôle qu'il joua dans cette aventure. Nous y voyons Goetsbloets en pittoresque robe de chambre. Il a l'air fort courroucé, et s'adressant à un gendarme, il lui crie: « lâche, comment tirer ton sabre contre un homme non armé », et arrêtant le bras du militaire, il ajoute aimablement: « foutu bête ». Le second gendarme, les bras croisés, très philosophiquement, opine: « C'est un aristocrat ». A gauche apparaît le lieutenant de gendarmerie; paternellement il s'adresse à ses subordonnés; il calme leur ardeur belliqueuse: « Mes amis, vous avez tort, on n'agit pas de la sorte chez les honnêtes gens ». Le domestique de la maison, Ceulemans, éclaire la scène au moyen d'une bougie; il éprouve aussi le besoin d'émettre une opinion: *dat zijn baanstroopers*, dit-il. A droite, Mme Goetsbloets, très digne, prend ses précautions et annonce sententieusement aux gendarmes que: « des témoins ont vu cette scène ». Enfin, apparaît dans la porte le soldat Lorin qui s'écrie: « La bien me voycy », tandis qu'un parent du maître de la maison, le fils de Richterich, ajoute: « Je vais avec vous, Lorin ».

Conclusion: Lorin fut conduit à la prison et Goetsbloets fut gratifié d'un bon procès-verbal. Il comparut quelques jours plus tard devant le juge de paix, Jean-Baptiste Spanoghe, et à la stupeur générale, on s'aperçut que l'autorité s'était trompée. Lorin avait été régulièrement hébergé chez Goetsbloets par le bureau de logement et n'était pas déserteur; il fut relâché et envoyé à l'armée à Breda, tandis que son hôte était acquitté.

Il en fut réellement quitte à bon marché, car en ce moment l'autorité ne faisait guère preuve de mansuétude. C'était alors, en effet, qu'elle perquisitionna, soutenue par les troupes de la garnison, chez tous les curés de la ville, pour s'emparer des registres paroissiaux. Chez le curé de Saint-Jacques et chez celui de Saint-Georges, elle procéda notamment avec une brutalité rare, enfonçant les portes et démolissant les meubles, ce qui fit dire à Goetsbloets: « C'est dans ces modèles de respect aux propriétés qu'on saura apprécier le prix de la liberté carthoucienne tant vantée par la république française surpassant en crimes les cartouches et les mandrins et le d'Alba, etc. »

Mais nous aurions tort peut-être d'attribuer à Goetsbloets la paternité de toutes les appréciations si énergiques qui parsèment ses manuscrits. Il dut être aidé dans sa tâche par une plume amie. C'est, du moins, ce que ferait croire une réflexion que nous trouvons dans un des volumes. L'autorité édicta à cette époque, à charge des citoyens, le payement d'une taxe en faveur des veilleurs de nuit. Autrefois, on leur allouait trimestriellement de 3 sols à 6 liards. La police alors, se rendit de porte en porte pour forcer les habitants à payer davantage, les menaçant, en cas de refus, d'être gratifiés de logements forcés. Et c'est ici que notre auteur proteste: « J'y dois ajouter que j'ai volontiers payé plus, car la police était exacte et c'est contre l'intention de l'auteur que ceci est écrit avec trop de passion ». A moins qu'il ne faille voir dans cette restriction une note d'un des héritiers de l'auteur, devenu propriétaire de ses manuscrits.

Pendant que ces événements se déroulaient à l'intérieur des murs, la flottille qui avait assuré la bonne arrivée du navire *La Toscane*, était toujours à l'ancre devant la ville. Elle ne parvenait

pas à compléter ses équipages et elle devait appareiller avec mission de croiser à l'embouchure de l'Escaut, pour poursuivre les navires marchands anglais. Le contre-amiral van Stabel était retourné à Dunkerque, et la flottille était commandée par un officier appelé Muskeyn. C'était un Anversois, qui, avant de passer au service de la République, avait été lieutenant de vaisseau sur les navires du roi de Suède. Il fit afficher une proclamation pour engager les marins à s'enrôler, faisant valoir, que les bateaux pris à l'ennemi, seraient vendus au profit des équipages, et que la République prendrait à sa charge l'entretien des femmes et des enfants des matelots. Pour avoir plus grande chance de succès encore, journellement Muskeyn parcourait la ville, précédé d'un groupe de musiciens et de porteurs de drapeaux, et suivi d'une troupe de jeunes gens, déjà enrôlés, les chapeaux et les vestes ornés de rubans tricolores. On sortait même des remparts, on faisait halte dans quelqu'auberge champêtre, surtout hors de la porte de Borgerhout et on versait gratuitement la Louvain à pleins flots. Quand les recrutements n'étaient pas assez nombreux, à certains moments, on entraînait les buveurs, et on les embarquait de force. Puis, un beau matin, la flottille leva l'ancre au bruit du canon, pour aller continuer ailleurs ses fructueuses expéditions.

Les républicains organisèrent dès le début de leur séjour à Anvers, une série de fêtes qui avaient pour but, dans leur intention, de leur attirer les faveurs populaires: fêtes de la jeunesse, de la vieillesse, de l'agriculture, de la proclamation de la république, de l'inauguration du temple de la loi, etc. Tous les prétextes étaient bons pour justifier ces festivités. Le récit de ces cérémonies a maintes fois été fait; nous ne le répéterons pas ici. Qu'il nous soit seulement permis de nous arrêter pendant quelques instants à la narration que Goetsbloets fait de l'une de ces manifestations, à cause des détails intéressants et inédits qu'il nous fournit. Il s'agit de la célébration de la fête de la liberté, qui eut lieu le 9 thermidor, an IV. Dès le matin, les autorités s'étaient réunies au temple de la loi, pendant qu'au loin le canon tonnait et que les cloches sonnaient à toute volée. On se rendit ensuite en cortège sur la Grand'place où, devant l'hôtel de ville, s'élevait une estrade

sur laquelle avaient été placé un trône, entouré des divers insignes de la royauté. A quelques pas plus loin, se dressait un autel qu'occupait la déesse de la Raison.

Hissés sur l'estrade, Dargonne, puis Raynaud, prononcèrent des discours de circonstance, puis, s'attaquant à coups de hache au trône voisin, ils le brisèrent, tandis que la soldatesque, les imitant, sabrait en menus morceaux tous les insignes du despotisme et les reliques de l'ancien régime. Le fils de la veuve Franceschini planta alors un drapeau tricolore sur le tas de débris. Dès ce moment, la joie ne connut plus de bornes et, enivrés par la musique et par le bruit des salves, tous les assistants se livrèrent à une sarabande effrénée, dansant à perdre haleine autour de l'estrade. *Den president zelfs*, ajoute Goetsbloets, *door zijne dikheid eenen valschen pas gemaekt hebbende, viel bynaer teraerde en nam congé zeggende dat men hem niet langer zoude kullen.*

Le lendemain, la fête reprit de plus belle. Le trône avait été restauré et replacé sur l'estrade; on l'avait entouré d'armes, d'insignes symbolisant les trois ordres, de masques ornés d'oreilles d'âne, etc. A la place Verte, deux canons tiraient des salves, mais c'étaient des bourgeois qui les manœuvraient. On ne voulait plus laisser tirer les soldats, car la veille ils avaient fait semblant de viser les assistants, ce qui avait produit une folle panique dans le cortège, à tel point même que *den drager van de groote trommel op handen en voeten als eene schildpadde weg kroop*. Cependant, à la Grand'Place, après un nouveau discours, le président Raynaud, armé d'une torche, avait mis le feu au trône. C'est en ce moment qu'un incident se produisit, qui provoqua un certain désordre. Quelques assistants, s'emparant de leurs cocardes tricolores et du bonnet phrygien qui surmontait la pique que tenait à la main la déesse Raison, les jettèrent dans le brasier. Le soir il y eut quelque mouvement en ville et, en plusieurs endroits, les Français furent attaqués et maltraités. Lepoitevin, employé aux subsistances militaires, envoya au *Courrier de l'Escaut* le récit de l'incident. Il constate aussi l'effervescence qu'il suscita, et assure que le calme se rétablit quand on put reproduire une cocarde tricolore, afin de prouver qu'on n'avait jeté au feu que le seul bonnet

phrygien. On se contenta de ce semblant de satisfaction et on ne poursuivit pas davantage les auteurs de cette incartade.

Ce n'étaient pas seulement des fêtes officielles, des cortèges pompeux qu'organisaient alors dans nos murs les républicains français. Ils encouragèrent aussi toute une série de jeux populaires et de festivités diverses. Sous ce rapport, les aquarelles de Goetsbloets sont fort typiques; elles fixent la physionomie exacte de ces coutumes joyeuses, auxquelles le peuple tenait tant et qui, aujourd'hui, sont presqu'entièrement tombées en désuétude. Au bord de l'Escaut, c'était le jeu de la perche, installé à la Tête de Grue. A l'extrémité du mât savonné, qui surplombait le fleuve, était fixé le drapeau français, dont la conquête donnait droit à une récompense spéciale. Après que trente-cinq concurrents malheureux eussent fait, après de vains efforts, un plongeon dans les eaux du fleuve, un marin plus adroit, nommé Renys, réussit à enlever le drapeau, et reçut en prix une tabatière en argent, de la valeur de 40 florins.

Mais c'est à l'Esplanade que le plus grand nombre de concours eurent lieu. Ils furent naturellement accompagnés de discours appropriés, que servaient, tour à tour, au public des fonctionnaires français ou des instituteurs dévoués à leur cause.

Une douzaine de concurrents participèrent à une course pédestre et le prix, consistant en une paire de boucles en argent, fut remporté par un jeune employé bruxellois, nommé Giron. Des soldats et des officiers généraux prirent part à la course à cheval, mais à leur grande confusion, le premier qui atteignit le but, fut un simple domestique anversois, le jeune De Volder. Il reçut en prix un fouet orné d'argent. Pour les concours d'escrime ou de tir à l'arc, les concurrents furent beaucoup plus nombreux. Les prix consistaient en montres, en boucles ou en armes. Puis, s'ouvrirent des épreuves uniquement réservées aux militaires: tir au canon, lutte armée, etc. Enfin, les fêtes furent clôturées par une grande parade, à laquelle participèrent toutes les troupes de la garnison, commandées par le général Dessaux. Veut-on savoir quelle impression fit sur Goetsbloets ce spectacle militaire, il suffira de dire que, d'après lui: *Noyt heeft men slechter zien commanderen.* Et

il ajoute: *Wat wilt men ook eyndelyk van eene versch gebakken krysman vraegen, den zoon van eenen perukir van Douayen, nu commandant en generael.*

Pendant ce temps, certains Anversois, pour protester contre l'abolition des fêtes de quartier, remplacées par les concours officiels de l'Esplanade, organisèrent au cours de la kermesse, dans leur voisinage, des jeux populaires: attrapper une anguille, casser des œufs, atteindre un but fixé sous un baquet plein d'eau, etc. C'est ainsi que le baron de Gilman présida, près de chez lui, à des épreuves de ce genre, distribuant en prix aux vainqueurs... des livres de prières.

On s'étonne de l'impunité dont jouirent en pareille circonstance certains habitants d'Anvers; on s'en étonne d'autant plus, qu'en d'autres occasions, les Français ne leur épargnaient aucun genre d'avanies. En veut-on un exemple? Goetsbloets nous le fournira encore et d'autant plus précis qu'il y fut. désagréablement mêlé.

Les finances françaises étaient en ce moment en bien mauvais état et pour faire des économies on avait brusquement congédié un certain nombre d'employés. Ceux-ci, immigrés, sans ressources, furent, comme bien on pense, peu satisfaits de cette décision, et manifestèrent leur mécontentement en parcourant les rues et en faisant force tapage. Or, il se faisait qu'en ce moment, le soir du 26 septembre 1796, la femme de notre ami Goetsbloets avait organisé chez elle *een kaert partytje of kotterieke, een kleyn assembleken*, ce que l'on nomme *in de wandelinge die cullerie.* Là se trouvaient réunis l'ancien échevin van Heurck, son fils et sa fille, la baronne de Kessel et son fils, la femme du pensionnaire Cuylen, la douairière Martini, François Mols, Henri Verpoorten de Vienne, le prêtre Genoels, M. et Mme Goetsbloets-van Delft, M. et et Mme Lunden-Goetsbloets, Mlle Lunden, le fils de Richterich, Mme Goetsbloets mère. Vers 8 1/2 heures, le pensionnaire Cuylen se rendait en voiture pour aller chercher sa femme, quand, arrivé au marché Saint-Jacques, il fut assailli par les employés français en goguette, qui entourèrent la voiture et cassèrent les vitres des lanternes. Le cocher, furieux de cette agression, s'arma de la clef de la maison et administra à un des braillards une maîtresse raclée.

Cependant, les Français, un moment repoussés, revinrent bientôt à la charge et assiégèrent la maison de Goetsbloets, où le pensionnaire Cuylen avait réussi à se réfugier. La garde du magasin militaire, situé en face, dut intervenir, pendant que Goetsbloets, parlementant avec les tapageurs, réussissait à les calmer. Toutefois, cet incident eut une suite ; dès le lendemain une enquête était instituée par le commissaire Somers et le pensionnaire Cuylen dût comparaître devant le juge de paix.

Nous donnerons, si vous le voulez bien, encore un exemple des ennuis qui accablaient nos concitoyens en ces jours troublés, malgré la sécurité relative dans laquelle ils parvenaient à se maintenir chez eux.

Pendant la soirée du 19 octobre de cette même année, un souper avait lieu chez le citoyen Solvyns, rue Haute, pour célébrer les fiançailles de son fils avec Mlle Peeters. Vers deux heures du matin, les convives prirent congé. La fiancée avec son père et divers membres de sa famille montèrent en voiture. Les véhicules, à cette époque, avaient encore des proportions que nous ne connaissons plus et des familles entières pouvaient à l'aise y prendre place. Les invités du citoyen Solvyns étaient sans doute tant soit peu animés, ils faisaient peut-être un peu trop bruyamment éclater leur joie et leur bonheur, car à peine arrivé à la Grand'Place, le carosse fut rencontré par les veilleurs de nuit qui, le pistolet au poing, voulurent arrêter tous les occupants. Ceux-ci, comme bien on pense, protestèrent vivement; ils se firent connaître, exhibèrent leurs cartes de civisme. Rien n'y fit; les représentants de l'autorité prétendirent qu'à pareille heure les honnêtes gens ne courraient pas les rues et surtout n'y faisaient pas de tapage. Et toute la compagnie, messieurs et dames, sans oublier le cocher et le véhicule, furent conduits à l'hôtel de ville et enfermés au bloc. Cependant, les voisins étaient en hâte allés prévenir Jean Solvyns. Celui-ci s'était déjà en partie déshabillé, mais, sans songer à sa toilette, il se ceignit par dessus sa robe de chambre de son écharpe municipale, et, en cet appareil peu protocolaire, il accourut à l'hôtel de ville. Il n'eut pas de peine à faire remettre en liberté la future famille de son fils. Ce furent les veilleurs qui, par un juste retour

de fortune, passèrent la nuit à l'amigo; le lendemain, ils furent destitués.

Le bon peuple d'Anvers, en ces mêmes jours, se paya le luxe d'une petite émeute. La municipalité avait décidé de déplacer le marché qui se tenait place de Meir. Malgré ce décret, le dimanche 30 octobre, les marchands y élevèrent les échoppes habituelles s'apprêtant à y débiter, qui des fruits, qui de la quincaillerie ou d'autres marchandises. Le commissaire de police Van Strydonck leur donna ordre de déguerpir. Ce fut le signal d'un beau tapage; la populace accourut de tous les environs, les cris et les huées se multiplièrent, et bientôt, le commissaire et ses adjoints Auwers et Somers, furent obligés de s'enfuir au corps de garde voisin, poursuivis par une pluie de pierres et de projectiles de tous genres. Ils n'osèrent sortir de leur retraite que l'après-midi, quand le peuple eut abandonné la place et fermé les boutiques.

Dargonne, en ce moment, avait trop de besogne pour s'occuper de ces modestes délinquants. Soutenu par toutes les autorités républicaines, il procédait à l'expulsion successive de tous les ordres religieux. Nous n'exposerons pas ici les détails si intéressants que Goetsbloets fournit, avec croquis à l'appui, de ces scènes odieuses; ils sont trop connus. Qu'il nous soit permis de souligner un seul incident. Lors du pillage de l'abbaye Saint-Michel, le tombeau d'Isabelle de Bourbon, femme de Charles-le-Téméraire, dont l'admirable statue en bronze gît actuellement derrière le maître-autel en notre église cathédrale, fut violé par les sans-culottes. Dans le but d'épargner aux restes de la princesse les insultes des iconoclastes, un jeune Anversois, appartenant à une des meilleures familles de la ville, Charles Bertina, voulut nuitamment emporter le corps momifié de la princesse, et le cacher dans la maison de campagne de ses parents, près de la citadelle. Malheureusement, il fut rencontré par des veilleurs qui l'arrêtèrent et lui enlevèrent son précieux fardeau. Le lendemain, l'huissier Willebords, accompagné de quatre gendarmes, se présenta à la demeure de ses parents où il habitait, et procéda à son arrestation. Il fut enfermé au *t'hughthuys* et resta pendant deux mois en prison. On ignore quel sort fut réservé à la dépouille mortelle de la duchesse de Bourgogne.

Et malgré la situation si troublée de la ville, la vie ordinaire n'avait pas suspendu son cours. La misère était générale. Les couvents ayant été fermés, l'aide généreuse qui jamais n'avait manqué au peuple anversois, lui faisait défaut. Les religieux, les membres du clergé étaient emprisonnés ou exilés, bon nombre d'habitants, appartenant aux familles aisées, attendaient à l'étranger le retour des jours meilleurs. Et pendant ce temps, chose à peine croyable, le peuple se souciait fort peu du nouvel état de choses, et impunement méconnaissait le régime républicain; les familles patriciennes ou aisées, qui n'avaient pas abandonné la ville, tâchaient de s'accomoder le moins mal possible d'un régime dont ils attendaient la fin inévitable avec impatience et même avec assez d'insouciance.

Au mois de décembre 1796, une neige abondante avait couvert les rues et les campagnes, et tandis que des bandes de pauvres parcouraient la ville et se réfugiaient dans les églises dépouillées, des parties de traineaux furent organisées. Goetsbloets nous a conservé les noms de la plupart de ceux qui prirent part à ces réjouissances quelque peu déconcertantes. C'étaient: la veuve Lunden-de Caters, le jeune Nieles, les négociants de Heyder, Seuninckx, Carolus, Jean van den Berghe-Seuninckx, van Praet de la rue des Tanneurs, les deux Lievens, Verachter-Veydt, Smet, Dirven, du Bois-Wellens, le charron Venus et quelques employés français.

La misère aidant, les malandrins s'étaient multipliés en notre bonne ville, et ils y exerçaient presqu'impunément leurs déprédations. Ils avaient pour spécialité de s'introduire, par les soupiraux de caves, dans les habitations, qu'ils mettaient copieusement au pillage. Coup sur coup, des vols de ce genre eurent lieu chez M. de Richerich et chez M. Cogels. Notre chroniqueur n'y échappa pas. Certain soir de novembre, il avait chez lui « une petite coterie ou assemblée de voisins »; l'une des invitées, Mlle Martini, entend du bruit; Goetsbloets court à la porte de la rue, il aperçoit un individu arrêté devant sa façade, il croit qu'il s'agit d'un vulgaire polisson et lui administre, au bas des reins, un magistral coup de pied. L'autre se sauve sans demander son reste; quelques instants plus tard, la servante se rend à la cave et voit fuir,

par le soupirail, cinq vauriens qui, eux aussi, avaient organisé une petite coterie dans les souterrains de Goetsbloets. Trois jours plus tard, la même aventure advint au président du tribunal, Hermans; il fallut que Goetsbloets vint à son secours et qu'armé d'une épée et d'un pistolet, il l'aida à faire le tour de ses caves, qui venaient d'être mises au pillage.

Et si encore un remède eut pu être apporté à cette situation, par l'activité maritime ou le réveil de la prospérité commerciale. Mais il était trop tôt et, dans ces domaines, aucun indice favorable ne pouvait encore se percevoir. La navigation, il est vrai, était devenue libre, mais le port restait désert. Pendant la nuit du 23 novembre, se déchaîna sur le fleuve une violente tempête, et un petit bateau qui, d'aventure, était ancré devant la ville, fut coulé, ce qui, philosophiquement, fit dire à Goetsbloets; « Voici ce que nous concluons. Comme plusieurs batteaux sont depuis quelque tems coulés au fonds, on aura beau à déclarer l'Escaut libre et ouvert, il n'y aura plus question de cela, car elle se fermera de soi-même ».

Cette triste situation devait heureusement bientôt se modifier. Nous sommes arrivés au commencement de l'année 1797. L'autorité supérieure se préoccupait d'y porter remède et le ministre Benezech fut envoyé dans nos provinces pour faire une enquête. Le 3 février, il arriva à Anvers; il débarqua du bateau qui l'avait amené de Bruxelles et, escorté par toutes les autorités, entouré de troupes de cavalerie, et précédé de musiciens, il fit son entrée en ville. Il avait pris place dans une voiture attelée de quatre chevaux; à ses côtés étaient assises sa femme et ses deux filles. Mme Benezech était pompeusement vêtue de satin blanc; un collier entourait son cou, de nombreux bijoux parsemaient sa chevelure et des bracelets en strass ceignaient ses poignets. Quand elle paraissait en public, elle faisait porter sa traîne, et le peuple malicieusement prétendait que c'était *eenen vogel met andermans pluymen opgecierd*. Le ministre et sa suite descendirent à la place de Meir, à l'hôtel qui portait pour enseigne *Den Beer*. Le soir il y eut illumination; les monuments publics furent éclairés par force *vetpottekens*, et un feu d'artifice fut tiré devant l'hôtel, pendant qu'au

théâtre avait lieu une représentation d'apparat. Le lendemain, le ministre passa la garnison en revue, puis, après une nouvelle soirée organisée au théâtre, il reprit la route de Paris.

Les dessins que Goetsbloets consacre à cette visite officielle sont les derniers qui figurent dans sa chronique; ils clôturent en quelque sorte le dixième volume. Comme lui, nous arrêterons ici notre tâche. En puisant de ci de là dans cette vaste compilation quelques scènes éparses, en analysant quelques pages intéressantes, nous avons cru pouvoir soulever pendant quelques instants le voile qui dissimulait des événements déjà lointains.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir découvert des épisodes historiques inconnus, mais nous croyons avoir pu restituer à quelques-uns d'entre eux leur véritable physionomie. Nous avons tenté surtout de pénétrer avec notre chroniqueur dans la véritable vie anversoise, de découvrir l'esprit qui y régnait et les sentiments qui la dominaient. Pour cette tâche nous ne pouvions trouver un meilleur guide. Anversois de cœur et d'âme, véritable *sinjoor*, il nous a permis de constater que le peuple au milieu duquel il avait gardé sa place, subissait des événements qu'il déplorait, mais ne se laissait pas abattre. Il nous a prouvé que l'autorité républicaine, malgré sa force, malgré les mesures de répression et de persécution, fut contrainte, en quelque sorte, de fermer les yeux et dut subir sans paraître s'en apercevoir, l'opposition latente, la force d'inertie, les mille coups d'épingles, la guerre inlassable de sarcasmes et de moqueries dont le bon peuple d'Anvers l'accabla, avec une saveur locale qui jamais ne se départit.

Fernand Donnet.

L'Eglise du Petit-séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale norbertine [1]

A deux lieues de Namur, sur une des hauteurs qui bordent la vallée de la Sambre, s'élèvent les vastes constructions de l'abbaye norbertine de Floreffe, occupées depuis près d'un siècle par une florissante maison d'éducation. La colline s'avance comme un promontoire dans la riche et riante vallée, que la Sambre, aujourd'hui canalisée, traversait en décrivant des courbes sinueuses.

Jusqu'à présent, l'industrie n'a pas rompu tout le charme du paysage. Des maisons, l'église du village et des dépendances de l'abbaye s'étagent sur un versant de la colline. L'abbaye même, dont l'ordonnance rappelle le faste du XVIIIe siècle, en occupe le sommet. Sa vaste église, exposée vers la vallée, domine une partie de la région que les disciples de saint Norbert évangélisèrent autrefois.

Jusqu'à présent, cette église n'a presque pas attiré l'attention des archéologues. SCHAYES lui accorde seulement une courte mention,

(1) Cette étude n'eut pas été possible sans le concours dévoué d'un professeur du Petit-Séminaire de Floreffe, M. l'abbé L. Motus. Je lui dois un reconnaissant hommage pour les précieux renseignements qu'il m'a fourni, pour ses relevés et ses photographies. R. M.

très fantaisiste d'ailleurs, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique* (1), et M. Enlart ne fait que la citer, dans l'*Histoire de l'Art* d'André Michel (2), à propos des origines du style gothique dans les Pays-Bas.

Et de fait, au premier abord, l'ancienne abbatiale, très maltraitée par des remaniements successifs, paraît avoir perdu l'intérêt qu'elle présentait autrefois. Cependant une observation attentive permet de lire son passé dans ses maçonneries, et révèle l'intérêt qu'elle présente encore de nos jours pour l'histoire de l'architecture en Belgique.

Notions historiques

La fondation de l'abbaye de Floreffe date des premiers débuts de l'ordre de Prémontré. En 1121, saint Norbert revenait de Cologne, rapportant avec lui d'insignes reliques de saint Géréon, de sainte Ursule et de ses compagnes. A son passage par Namur, il fut reçu par le comte Godefroid et la comtesse Ermesinde. Il se rendit avec ces augustes personnages au château de Floreffe et se décida à fonder en cet endroit une communauté de frères de son ordre naissant. Par acte du 27 novembre 1121 (3), les souverains namurois accordèrent des donations et des faveurs au futur monastère.

Deux mois plus tard, le jour de la Conversion de saint Paul (25 janvier 1122), fête importante pour les disciples de saint Norbert, Richard, premier abbé de Floreffe, et ses disciples, étaient déjà, au dire des chroniqueurs, en possession de leur nouvelle demeure (4).

(1) T. III, pp. 28 et suiv.
(2) T. II[1], p. 41, Paris, 1896.
(3) Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, 1734, t. I, p. xlix.
(4) Pertz, SS. t. XVI, p. 624; Hugo, t. I, p. lx. Sur la valeur des sources citées et la chronologie des abbés, voir U. Berlière, *Monasticon belgicum*, Maredsous, 1890-1897, t. I, pp. 111 et suiv. pp. 182 et suiv.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que d'autres souverains des anciens Pays-Bas favorisèrent l'établissement de l'ordre de Prémontré dans nos provinces. Le duc de Brabant notamment, les attira vers la même époque dans son domaine du Parc près Louvain, et le comte de Looz encouragea la création du monastère d'Averbode (1128).

Malgré l'appui princier dont jouissait la nouvelle fondation namuroise, on n'éleva d'abord à Floreffe que des constructions peu importantes: un dortoir, des offices et une chapelle. Celle-ci fut consacrée en 1123, par l'évêque de Liége Albéron I, puis, on ignore à la suite de quelles circonstances, elle fut l'objet d'une nouvelle consécration en 1161 (1). La chapelle existait encore à la fin du XVIIe siècle. Elle était désignée alors sous le nom de *Salve* (2).

Cependant ces modestes édifices, hâtivement construits, furent bientôt insuffisants. Une chronique du monastère, écrite en 1728, attribue à l'abbé Gerland la construction d'un réfectoire et d'un dortoir nouveaux (3). Sous le même prélat, le 6 avril 1165, fut posée la première pierre de l'église abbatiale (4). Le cartulaire de Floreffe a conservé deux actes, de 1168 ou environ, se rapportant à ces travaux de construction. Par ces actes, l'abbaye de Prüm, qui exploitait dès le XIIe siècle les carrières de Fumay, et l'abbaye de Sept-Fontaines en Thièrache, accordent aux moines de Floreffe certains droits pour l'extraction d'ardoises (5). Nous ne sommes pas renseignés autrement sur la marche des travaux. Ceux-ci furent terminés sous l'abbé Herman (1173-1191). En effet, en 1190, l'évêque prémontré de Ratzebourg, le bienheureux Isfride, consacrait sept autels dans l'abbatiale (6).

(1) PERTZ, SS., t. XVI, p. 624.

(2) FISEN, *Historiarum ecclessiæ Leodicusis partes duo*. Liége, 1896, t. I, p. 223.

(3) *Analectes*, t. VIII, 1871, p. 421.

(4) PERTZ, SS., t. XVI, p. 625.

(5) BARBIER, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, Namur, 1892, t. II, p. 28.

(6) D'après plusieurs auteurs, Isfride aurait aussi consacré, en 1190, l'église du prieuré de Postel, dépendance de Floreffe. Mais, comme nous le verrons plus loin, il est difficile de faire remonter à cette date l'église actuelle. D'ailleurs le fait même de cette consécration n'est pas prouvé. Voir TH. J. WELVAARTS, *Geschiedenis der abdij van Postel*, Turnhout, 1879, t. I, p. 94.

Cependant cette consécration est considérée par les chroniqueurs comme une réconciliation de l'église, déjà antérieurement livrée au culte. En effet, lors des hostilités entre Henri l'Aveugle et Beaudouin de Hainaut (1188-1189), l'abbaye avait beaucoup souffert. Les bâtiments claustraux furent alors livrés aux flammes, les moines dispersés et durant dix-huit mois la célébration du culte cessa dans l'abbatiale (1). Toutefois, la réconciliation aussitôt après le désastre, indique assez que l'église fut moins éprouvée que les constructions avoisinantes. C'est donc à tort que Schayes, souvent mieux informé, a écrit que l'incendie de 1188 l'avait détruite toute entière (2).

La sépulture des fondateurs de l'abbaye, le comte Godefroid et comtesse Ermesinde fut transférée dans le chœur de l'abbatiale. Celle du comte Henri l'Aveugle († 1196) et de sa femme Agnès y prirent place également (3). Le monastère continua d'ailleurs à jouir dans la suite de la faveur des comtes de Namur. Vers 1204, Philippe le Noble offrit au monastère une relique de la vraie croix qui devint bientôt célèbre par des miracles et pour laquelle l'abbé Pierre de la Chapelle fit exécuter, en 1254, un reliquaire polyptyque remarquable, conservé aujourd'hui au Musée de Louvre. Sans doute vers la même époque une autre relique de la vraie croix avait été donnée à l'abbaye de Florennes. Le reliquaire tryptique dans lequel elle était enchassée est entré dans les collections du Musée du Cinquantenaire (4).

Durant la première moitié du XIIIe siècle, l'abbaye fut de nouveau éprouvée par les guerres qui désolèrent le pays, mais les documents ne mentionnent, ni les dommages causés à ses constructions, ni les travaux qui furent alors exécutés. Robert de Torote,

(1) PERTZ, t. XVI, p. 625; *Chronique rimée*, éd. de Reiffenberg, dans *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc. (CRH. In-4°), t. VIII, 1848, p. 95.

(2) *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. III, p. 28, Bruxelles. M. Enlart a repris cette assertion *(loco citato)*.

(3) P. DE CROONENDAEL, *Cronicque du pays et comté de Namur*, éd. de Limminghe, t. I, 1878, pp. 194-195 et 286.

(4) Voir J. DESTRÉE, *Reliquaire de la vraie croix, provenant de l'église de Florennes*, dans *Bulletin des Musées royaux*, 1905, pp. 26 et suiv. Le chanoine BARBIER *(ouvrage cité*, t. I, pp. 87, 93 et 131) attribue à tort les deux reliquaires à l'abbaye de Floreffe.

évêque de Liége, vint consacrer deux autels en 1246 et 1249. L'un, au vocable de la Sainte-Croix, était sans doute l'*altare sub cruce*, placé à l'entrée du chœur des moines, plutôt qu'un autel situé ailleurs et consacré spécialement à l'insigne relique que l'abbaye possédait. L'autre fut dédié à saint Domitien, patron de l'abbé Domitien de Huy (1242-1250) (1).

Peu après, le 13 novembre 1250, l'église fut consacrée à son tour, par le cardinal évêque d'Albano, légat apostolique (2). Elle fut dédiée à la Sainte Trinité, à la Vierge, à saint Jean l'Evangéliste et à tous les Saints. Cette consécration était-elle nécessitée par une reconstruction? Les documents ne le disent pas, mais l'étude du monument même prouve que la nef de l'église avait alors été refaite, ou plutôt avait reçu son premier achèvement.

Les chroniqueurs donnent quelques renseignements sur les travaux exécutés aux constructions monastiques à la fin du XIIIe siècle. L'abbé Wauthier d'Obaix (1270-1288) engloba dans l'enceinte murée la colline du Robersart et construisit une infirmerie à deux étages, au-dessus d'une salle qui a conservé jusqu'aujourd'hui la dénomination de salle des comtes de Namur (3).

Au siècle suivant, l'abbé Gillain Gauthier (1336-1342) enrichit l'église de quatre colonnettes de cuivre surmontées d'anges, destinées à la suspension de courtines autour de l'autel. Ce même abbé améliora le logement des moines, en établissant des chambrettes au dortoir, jusqu'alors commun (4). Probablement l'étage de l'aile orientale des bâtiments claustraux fut alors élargi, de manière à s'étendre au-dessus de la galerie correspondante du cloître.

Quelques années plus tard, sous Jean de Harchies (1399-1412), on exécutait de nouveaux travaux à l'église et au monastère, mais nous ne possédons sur ceux-ci aucun renseignement déterminé (5).

(1) PERTZ, t. XVI, p. 627; BARBIER, t. I, p 128.

(2) PERTZ, *ibidem.*

(3) *Chronique rimée*, p. 95; les peintures murales, aujourd'hui presque ruinées qui décoraient cette salle humide ont été décrites par A. SIRET *(Anciennes peintures murales de l'abbaye de Floreffe* dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, 1853, pp. 361 et suiv.).

(4) *Ibidem*, p. 116; *Annales Proemonstratenses*, t. I, col. 87.

(5) *Ibidem*, p. 127.

Les querelles entre Liégeois et Bourguignons amenèrent bientôt une nouvelle période d'épreuves et, vers 1431, l'abbaye dut être abandonnée pour un temps. Les dégâts éprouvés par les bâtiments claustraux amenèrent la reconstruction de ceux-ci sous l'abbé Luc d'Eyck (1444-1465) (1). Cependant cette reconstruction était peut-être une simple mise en état, car, moins d'un siècle plus tard, l'abbé Godefroid Martini (1517-1548) commençait une reconstruction totale du monastère sur un plan plus vaste. Une chronique rimée, composée au XVIe siècle, attribue à ce prélat la construction du quartier des étrangers (2). Un des abbés suivants, Guillaume Dupaix (1555-1578) poursuivit les travaux avec vigueur. Il reconstruisit le quartier abbatial, le cloître, une grande partie des bâtiments claustraux et exécuta d'importants travaux à l'église.

Il éleva, sur le croisillon nord du transept, une tour sur laquelle on lit le millésime 1563 et remplaça les plafonds de l'église par une voûte en briques (3).

Durant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'abbaye subit de nouveaux et profonds remaniements. L'abbé Roberti (1607-1639) dut réparer les dégâts causés par les guerres de religion. Il édifia un nouveau chœur (4) avec chapelles latérales et dota l'église de belles stalles, conservées jusqu'à nos jours. La date 1638 est inscrite au-dessus d'une porte des souterrains aménagés sous le chœur et les armes de l'abbé figurent à l'intérieur sur les murs des chapelles latérales.

L'œuvre de Roberti fut poursuivie par l'abbé de Severi (1640-1662). Celui-ci abaissa le pavement de la nef, activa la construction d'un jubé, qui devait disparaître un siècle plus tard, et replaça la sépulture des fondateurs dans le chœur nouveau. Le 3 et 4 novembre 1648, eut lieu la consécration de nouveaux autels (5).

(1) *Chronique rimée*, p. 138; BARBIER, *ouvrage cité*, t. I, pp 228 et 239. Luc d'Eyck donna aussi à son église un aigle-lutrin et deux chandeliers en argent.

(2) BARBIER, *ibidem*, p. 261. L'abbatiale devait aussi à Martini deux autels et des orgues.

(3) *Ibidem*, p. 291. *Templum latericio fornice complevit*, dit la chronique de 1728.

(4) La reconstruction du chœur est attribuée à Roberti par la chronique de 1728. *(Analectes*, t. VIII, p 434) et par l'inscription que Severi plaça sur le mausolée des fondateurs.

(5) *Analectes*, t. VIII, p. 436; BARBIER, *ouvrage cité*, t. I, p. 365.

La première moitié du XVIIIe siècle apporta d'importants changements aux bâtiments claustraux : cuisine et constructions voisines, quartier des étrangers et quartier abbatial. Vers la même époque, l'abbé Dartevelle (1737-1756) accola à l'église une nouvelle façade très peu remarquable. Les *Délices du Pays de Liége* (1) donnent une description de l'abbaye telle qu'elle existait alors.

Peu de temps après, l'architecte Dewez travailla à Floreffe comme à tant d'autres abbayes. Il s'appliqua à convertir l'intérieur de l'église en une salle pompeuse de style Louis XVI. Il fit disparaître les tombeaux, les marbres et les inscriptions. L'église remaniée fut consacrée en 1775. De la même époque date le nouveau quartier abbatial (2).

Ce furent les derniers remaniements exécutés à Floreffe. Dans le courant du XIXe siècle on se contenta presqu'uniquement de travaux d'entretien et l'œuvre de Dewez fut respectée jusqu'à nos jours. La disposition ancienne de l'église est dissimulée à l'intérieur sous d'épaisses couches de plâtras et de badigeon et une enveloppe uniforme recouvre l'œuvre d'époques très diverses. Pour comprendre celle-ci, il est nécessaire de recueillir des indices épars et de reconstituer l'un après l'autre les divers aspects de l'édifice dans le cours des âges.

---

(1) T. II, pp. 310 suiv. La description est reproduite par BARBIER, t. I, p. 419 et suiv.

(2) BARBIER, t. I, pp. 444 et suiv.

DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

I. — L'église primitive

1. — Parties romanes

Lorsque les religieux de Floreffe entreprirent la construction de leur église, ils entamèrent sans aucun doute les travaux par le chœur et les parties voisines (1). On n'a guère fait autrement au moyen âge pour les églises construites par tranches, sinon lorsqu'on désirait conserver provisoirement une église antérieure, construite sur l'emplacement que le chœur nouveau devait occuper. Or à Floreffe il n'en fut pas ainsi. La petite église primitive, la chapelle du *Salve*, s'élevait à un tout autre endroit, puisque, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, elle continua à exister simultanément avec l'église.

Le chœur primitif n'existe plus, mais le transept sur lequel il

(1) L'église est orientée vers l'est-nord-est. Voici quelques-unes de ses dimensions dans œuvre : longueur 90m00
largeur des nefs 20m80
» des bas côtés 4m50
» de la haute nef 10m00
» du transept 35m20
hauteur primitive du transept . . . 16m00

se greffait est demeuré à travers toutes les vicissitudes. Ses lourdes maçonneries, ses fenêtres en plein cintre, parcimonieusement distribués, les chapiteaux et les bases de ses colonnettes engagées, les voûtes d'arêtes de ses bas-côtés, en font une construction franchement romane. Il n'est pas douteux que cette partie de l'édifice appartienne à l'église dont on posa la première pierre au printemps de 1165 et dans laquelle divers autels furent consacrés en 1190.

A l'origine, cette église était couverte d'un plafond. Elle fut voûtée une première fois au XVIe siècle, une seconde fois à la fin du XVIIIe. Dewez, qui jeta la seconde voûte sous la première, sans démolir celle-ci, simula une terminaison en abside dans les deux croisillons. Derrière celle-ci il laissa intacts et à découvert les murs de chevet et négligea les bas-côtés du transept (fig. 1). Ce sont principalement ces parties qui permettent d'étudier la première église de Floreffe.

Intérieur.

A l'intérieur, de puissantes arches, dont on peut constater l'ancienneté, délimitent la croisée du transept sur quatre côtés. D'autres arches, très épaisses également, doublent en quelque sorte les premières, au droit des murs extérieurs des bas-côtés de la nef et du transept. Toutefois une arche semblable n'existe plus et n'a peut-être jamais existé sur le chœur.

Chaque bras du transept ressaute d'une travée entière sur l'alignement des basses-nefs; cette travée s'ouvre à l'ouest sur un bas-côté qu'une tribune surmontait autrefois; il communiquait du côté opposé par des arcades peu larges avec deux chapelles, qu'on s'attend à trouver en cet endroit dans une église monastique.

Murs de chevet.

Chacune de ces parties mérite de retenir un instant l'attention. A l'intérieur les murs de chevet des croisillons sont élégis par une arcade géminée à deux rangs de voussoirs (fig. 2). Le bandeau supérieur retombe sur les piles engagées, l'inférieur sur de robustes colonnettes. Celles-ci ont des fûts cylindriques, montés avec des pièces en délit, des bases attiques de tracé roman, avec griffes feuillagées sur l'angle mort du socle carré, des chapiteaux dont l'évasement rappelle vaguement celui de la corbeille corinthienne (fig. 3-6). Ces chapiteaux sont couverts d'une ornementation variée : acanthe classique grossière, sorte de lis héraldiques, acanthes byzantines enlacées, dessin en losange. Les chapiteaux des retombées centrales ont une

abaque rectangulaire, qui fait corps avec la corbeille et reçoit le même décor que celle-ci ; ceux des retombées extrêmes, près des bas-côtés du transept, ont une abaque moulurée, qui se prolonge en tailloir sur le pourtour des pilastres.

Eclairage. Dans le croisillon nord (fig. 2), une fenêtre en plein cintre, dont l'encadrement avec ressaut à angle droit se dessine encore à l'extérieur de l'édifice, est percée au milieu de chaque arcade. L'état de la construction ne permet pas de retrouver les baies correspondantes de l'étage, ni celles de la façade sud contre laquelle les bâtiments claustraux étaient adossés.

De même le croisillon nord a seul conservé une des deux fenêtres en plein cintre pratiquées autrefois dans les murs goutterots voisins du chœur.

Le bas-côté ouest du transept a un rez-de-chaussée, voûté d'arête, qui s'ouvre sur la nef et la partie centrale du transept par une large arcade à ressauts. Une fenêtre en plein cintre, avec tablette en talus, est percée dans la paroi nord ; à l'ouest s'ouvrait une lancette, plus large et plus élevée que les lancettes qui éclairaient la nef autrefois, et à l'imitation desquelles elle aura peut-être été percée après coup.

Tribunes. Les tribunes ont été rasées presque complètement pour recevoir une toiture en appentis, à la hauteur de l'appentis des basses nefs. Aujourd'hui leur existence se révèle sous toiture seulement. Elles occupaient l'étage du bas-côté ouest du transept et de la travée correspondante de la basse-nef. Un large doubleau les divisait en deux travées qui s'ouvraient sur le transept et la haute nef par de larges arcades, une par travée. Des murs épais, élégis par des arcades, semblables aux arcades ouvertes, fermaient les tribunes au nord et à l'ouest. Les arcs retombaient sur des pilastres dont les tailloirs moulurés existent encore en partie. Dans la façade nord du transept, on peut distinguer les pieds-droits d'une large baie en plein cintre qui éclairait les tribunes de ce côté. A l'ouest, les maçonneries ont été presque complètement détruites. Le cordon de l'appentis primitif, plus élevé que la toiture actuelle, existe dans le mur sud de la nef.

Telles qu'elles existent, ces tribunes paraissent n'avoir jamais servi. Aucun escalier ne les dessert et jamais enduit ni peinture n'a recouvert leurs parois. Faut-il croire que le plan primitif, aussitôt

abandonné, comportait des tribunes au-dessus des bas-côtés de la nef, comme dans les églises romanes Notre-Dame à Tournai et Saint-Vincent à Soignies? Aucun élément ne permet de l'affirmer; au contraire, on peut constater que les tribunes du transept étaient fermées du côté ouest, de manière à empêcher les communications avec un étage des basses nefs. D'autre part cependant, la nef n'appartient pas à la même campagne de construction que le transept. Une soudure très nette marque un arrêt des travaux entre la construction de ces deux parties de l'église. Il n'est donc pas impossible que, lorsque l'église fut achevée, durant la première moitié du XIIIe siècle, par la construction de la nef, l'achèvement des tribunes fut jugé inutile.

L'abbatiale norbertine du Parc fournit un élément de comparaison très intéressant à signaler. Son transept, partie de la construction consacrée en 1228, ne possède pas de bas-côtés à l'ouest, mais il semble qu'ici également l'on projetait une nef avec tribunes. En effet, l'architecte a ménagé une large arcade, actuellement cachée en grande partie par des remaniements, dans le mur ouest du transept, au-dessus des basses nefs. Cette ouverture servit dans la suite de fenêtre, mais l'absence d'arcatures aveugles sous la corniche, à cette partie seulement du transept, semble indiquer que, d'après le plan primitif, l'arcade devait s'ouvrir sous la toiture d'une basse nef avec étage. La nef de l'abbatiale de Parc fut construite durant la seconde moitié du XIIIe siècle (1). Son architecte adopta le style roman, mais il renonça aux tribunes (2).

Porte dans la basse-nef.

A Floreffe, l'arrêt des travaux dont nous avons parlé, coïncide très nettement dans les murs goutterots avec la jonction de la nef et du transept, mais, dans les murs du bas-côté, le raccord des maçonneries est moins nettement marqué. La dernière travée de

(1) Voir étude de RAYMAEKERS, dans *Revue catholique*, 1858, p. 484.

(2) L'église Saint-Nicolas à Gand et celle de Saint-Brice à Tournai sont deux autres exemples des plus intéressants de l'abandon des tribunes en Belgique, dans le courant du XIIIe siècle. L'architecte qui remania Saint-Nicolas, sans doute vers le milieu du XIIIe siècle, réduisit en un seul les deux étages des bas-côtés.

la basse nef du nord paraît comprendre des maçonneries romanes. En effet, deux amorces d'un grand arc en plein cintre, restes d'une porte romane, se dessinent à l'extérieur dans le parement. Cet arc a été coupé par la lancette qui éclairait autrefois cette travée. La porte était donc antérieure à la porte du XIIIe siècle qui a existé dans la travée voisine et dont on aperçoit, noyé dans des maçonneries de remplage, un chapiteau à crochet. Cette porte gothique fut remplacée à son tour, sans doute au XVIe siècle, vers l'époque de la construction de la tour, par un porte beaucoup plus petite, qui s'ouvre à l'extérieur en arc surbaissé et, à l'intérieur, sous un linteau droit. Elle fut percée, comme l'était la porte romane, dans la travée voisine du transept, en face de la porte des moines qui s'ouvre dans la travée correspondante du côté sud. Des arrachements dans l'angle formé par la jonction de nef et du croisillon nord, indiquent l'emplacement des marches d'accès.

Au premier abord on est surpris de trouver à cet endroit une entrée de l'église : ce n'est l'emplacement ni de la porte des moines ni de celle des convers, puisque les bâtiments claustraux étaient adossés au côté sud de l'église. Ce ne pouvait donc être qu'une porte pour le peuple. La porte romane et celle du XIIIe siècle étaient en effet trop importantes pour être de simples portes de service. Or, précisément, l'église paroissiale de Floreffe a été construite de ce côté à quelques mètres plus bas sur le flanc de la colline. Là existait, sans doute dès l'origine, une entrée importante dans l'enceinte du monastère.

Pour mettre cette entrée en communication facile avec la partie déjà achevée de l'église, l'architecte roman a construit une travée de la basse nef et s'en est servi provisoirement comme d'une sorte de porche.

Chapelles du transept. Cependant cette partie peu importante de l'église romane, nous a écarté un instant du transept, dont il nous reste à décrire les chapelles occupant l'emplacement du bas-côté est. Deux de ces chapelles sont demeurées intactes dans le croisillon nord. Elles se composent d'une abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four et empâtée dans la maçonnerie, et d'une travée rectangulaire couverte d'une voûte d'arête. Elles communiquent avec la partie centrale du transept, par deux arcades séparées par un puissant pilier à

ressauts. Une baie en plein cintre, évasée vers l'intérieur et vers l'extérieur, perce le centre des absidioles. Les chapelles étaient séparées autrefois par une cloison que rappelle un arrachement, visible dans le bandeau mouluré qui contourne les pilastres en guise de tailloir. Les cloisons de ce genre s'élevaient d'ordinaire jusqu'à la voûte; dans les églises de Villers et de Roche (Angleterre), elles s'arrêtaient à mi-hauteur. A Floreffe, la cloison a disparu depuis longtemps, car il n'en demeure aucune trace dans le carrelage du XVe siècle dont les chapelles sont pavées. Ce carrelage couvre le sol tout entier de la chapelle voisine du chœur, mais il n'en demeure pas de trace dans la partie absidale de l'autre chapelle, peut-être parce qu'un autel s'y trouvait encore établi lorsque le travail fut exécuté. Les carreaux en terre cuite mesurent dix centimètres de côté. Ils sont ornés de figures diverses, assez grossièrement dessinées au moyen d'un engobe jaunâtre: roses, lis, cerfs, chiens, etc.

Actuellement, une petite porte très simple, de la fin du moyen âge, met les chapelles en communication avec le collatéral du chœur, Il est difficile de dire quelle était à l'époque romane la disposition de ce collatéral. Au-delà du transept il a été légèrement élargi lors de la reconstruction du chœur, car un de ses contreforts bouche en partie la fenêtre percée dans l'absidiole de la chapelle voisine. A l'emplacement du collatéral, il existait sans doute, de chaque côté du chœur roman, une troisième chapelle, ouverte sur le transept et quelque peu différente des deux autres. Elle était peut-être plus profonde que celles-ci et pouvait se terminer comme elles par une absidiole, empâtée dans les maçonneries d'un chevet droit.

Dans les combles des chapelles, les murs goutterots, qui ont conservé au-dessus des toitures leur parement ancien lisse, sont renforcés par un contrefort en partie démoli et présentent des arrachements qui ne correspondent pas à la pile séparant l'une de l'autre les chapelles encore existantes. Deux petites fenêtres percées dans le mur de pignon éclairent ces combles en appentis: vers l'intérieur elles s'évasent en plein cintre et leur seuil descend en petits gradins (1), tandis qu'à l'intérieur elles affectent la forme de baies rectangulaires.

(1) Les constructeurs romans ont adopté cette disposition assez fruste

Chœur. Sous toiture on peut aussi constater que les murs du chœur primitif ont été conservés sur une longueur de six à sept mètres. Il n'y a pas à douter que les dimensions restreintes du chœur roman ont nécessité sa reconstruction au XVIIe siècle. Il est donc possible que celui-ci se composait d'une travée rectangulaire sur laquelle une abside venait se greffer. Dans ce cas, cette abside et l'extrémité des murs de la travée droite auront seuls dû être démolis. Si, au contraire, le chœur roman s'est terminé par un chevet plat, ses solides murailles auraient pu être conservées sur une longueur plus considérable qu'ils ne le sont, dans le chœur nouveau.

Crypte. Nous n'avons pas parlé jusqu'à présent de la crypte ou salle basse, qui s'étend sous les chapelles du croisillon nord. Elle consiste en une place rectangulaire, que des ressauts de maçonnerie divisent en deux parties, et terminée à l'est par deux absidioles, correspondantes aux absidioles des chapelles supérieures. Le centre de ces absidioles est percé par une petite baie en plein cintre, s'ébrasant par deux ressauts à angles droits. A l'extérieur, les remaniements ne permettent plus de déterminer la forme de ces baies. Le sol de la crypte est au niveau du sol extérieur; une porte remaniée, en plein cintre, percée du côté nord, est la seule entrée encore praticable. Non loin de celle-ci, une porte romane étroite débouche dans les terres et les remblais, sous la partie centrale du croisillon. Un crépis déjà ancien ne permet pas de constater si cette crypte avait autrefois d'autres communications avec l'église.

Ce réduit, peu étendu et soigneusement construit, ne laisse pas d'intriguer. Est-ce le reste d'une crypte considérable qui s'étendait autrefois sous le chœur et le transept de l'église (1)? A première vue, on est tenté de le croire: le transept, et plus encore le chœur actuel, sont élevés de plusieurs marches au-dessus du niveau de la nef; de larges galeries ont été aménagées sous le chœur au XVIIe

dans certaines baies, de parties peu visibles de leurs édifices. Il en existe de nombreux exemples. On les retrouve notamment dans les tourelles de l'avant-corps de Sainte-Gertrude, à Nivelles.

(1) La crypte de l'église Sainte-Hermès, à Renaix, est la seule encore existante en Belgique qui s'étend à la fois sous le chœur et le transept.

siècle. Cependant la surélévation du chœur était plus grande encore avant la reconstruction: après celle-ci l'abbé Severi dut abaisser le pavement de la nef pour le mettre en harmonie avec le chœur nouveau. D'autre part, le niveau du transept a été abaissé lui aussi. On peut constater qu'à l'intérieur les murs de façade du transept ont été déchaussés sur une certaine hauteur (fig. 2) et les voûtes du XVIe siècle sont à un niveau plus élevé dans le transept que dans la nef. Cependant, nul indice ne révèle si la crypte existait ailleurs que sous les chapelles du croisillon nord; à l'extérieur, il n'y a pas d'autres traces de fenêtres basses que celles déjà mentionnées et les terres dans lesquelles débouche la porte intérieure de la crypte ne sont même pas couvertes d'un pavement dans cette partie du transept. L'existence d'une crypte importante serait d'ailleurs d'autant moins improbable que, dès l'origine, saint Norbert avait doté l'abbaye d'insignes reliques.

Extérieur.

L'extérieur du transept (fig. 7) a subi de nombreux remaniements. Sur le croisillon sud, d'ailleurs moins important à notre point de vue, parce que les bâtiments claustraux le masquaient en partie, une tour massive fut élevée au XVIe siècle. Sa construction exigea d'importantes transformations. Entre la tour et le chœur, le mur gouttereot a été élégi par une arcade en arc surbaissé, de construction récente. Heureusement le croisillon sud a gardé, au moins en partie, son aspect primitif. Les parties conservées de son parement sont en calcaire bleu de la contrée de petit appareil régulier. On remarque un appareil moins bien taillé, dont les matériaux présentent des taches jaunâtres d'oxydation, dans certaines parties du mur cachées autrefois sous les toitures des tribunes. Ce même appareil se retrouve aussi ailleurs sous les toitures. Le parement du transept a été renouvelé en grande partie dans les parties hautes au nord et à l'ouest. En outre, en même temps sans doute que les tribunes, le pignon de la façade nord a été abattu.

Sept contreforts, larges et massifs, renforcent les maçonneries à l'extrémité du croisillon. Cinq sont établis contre la façade: un en son milieu et quatre au droit des murs qui viennent buter contre celle-ci; les deux autres renforcent les retours d'angle à l'est et à l'ouest. Au premier abord, on est tenté de les croire postérieurs au transept roman, qui ne devait pas recevoir de voûte. A la vérité, les parties

élevées de ces contreforts sont en grande partie nouvelles. Le contrefort central a même été rasé sur une grande hauteur, lorsque Dewez perça au centre de la façade, la fenêtre en plein cintre, large et peu élégante, qui seule éclaire maintenant le transept du côté nord. Mais le bas des contreforts, construit en pierre de grand appareil, est bien liaisonné avec les maçonneries des murs. Leur retrait inférieur est au niveau de la plinthe qui contourne le croisillon tout entier, et se profile comme la moulure qui termine celle-ci. L'appareil de l'assise dans lequel cette moulure est taillée, et la taille de l'appareil des contreforts mêmes, manifestent clairement que ceux-ci sont contemporains du transept. Leur raison d'être n'était pas de contrebuter des voûtes, mais ils avaient pour le constructeur roman une autre utilité. Le terrain voisin du transept a été remblayé. Autrefois, la déclivité de la colline commençait sans doute bien près du croisillon nord du transept. L'architecte a voulu obvier par de puissants organes au danger de déversement auquel cette déclivité exposait son œuvre.

L'extérieur des chapelles du croisillon nord et du mur gouttetot contre lequel s'adosse leur toiture en appentis, est la seule partie extérieure de l'église romane qui soit demeurée en état d'assez complète conservation. Nous avons déjà dit que les absidioles de ces chapelles ne font aucune saillie sur l'extérieur et nous avons signalé aussi les baies de fenêtre anciennes, percées dans le transept. Il nous reste seulement à décrire l'élégante corniche de l'abbatiale romane. Elle se compose d'une tablette reposant sur des modillons sous lesquels règne une série d'arcatures. A l'étage des fenêtres hautes, la tablette de la corniche est simplement creusée en cavet, tandis que sous l'avant-toit du bas-côté elle se profile en doucine. Les modillons présentent également des différences d'une corniche à l'autre: ceux du mur élevé sont taillés en chanfrein sur leur face inférieure, tandis que ceux du bas-côté, visibles de plus près, sont profilés en talon; chaque arcature se compose de trois voussoirs et retombe sur de petits culs-de-lampe sans ornementation sculptée.

Sous le versant en appentis de la toiture des chapelles, les arcatures ne suivent pas l'inclinaison des chevrons, mais elles rejoignent suivant une ligne horizontale le contrefort voisin du transept.

Cette disposition permet de croire qu'une rangée d'arcatures horizontales régnait aussi, à la naissance des toitures, sur les autres parties de cette façade.

La même décoration par arcatures existait aussi sous la corniche du chœur ancien, tout comme elle existe dans le chœur actuel. On peut le constater à l'endroit où le chœur se greffe sur le croisillon nord du transept. Là une large fenêtre, percée dans le transept au XVIIIe siècle, a rompu la série des arcatures du mur goutterot, mais une amorce de celles-ci a été conservée tout près du chœur. On y remarque, sur une console unique, le dernier claveau des arcatures du transept et le premier de ceux du chœur ancien. Comme nous le verrons, l'épaisseur des murs du chœur a été réduite lors de la reconstruction. Mais, à l'endroit qui nous occupe, le ravalement n'a pu se faire complètement, à cause d'un escalier à vis, couvert par une voûte rampante en blocage, qui est logé dans l'épaisseur des maçonneries. L'architecte du XVIIe siècle a masqué l'irrégularité en englobant dans un contrefort la bande du mur plus épaisse. C'est précisément sur ce contrefort que l'amorce des arcatures du chœur ancien a été conservée.

Escaliers de service.

Nous venons de mentionner l'un des deux escaliers logés dans l'épaisseur des murs à la rencontre du chœur et du transept. Sous la toiture des bas-côtés, de puissants arrachements paraissent indiquer que là les escaliers étaient logés dans des maçonneries en hors-d'œuvre et qu'au-dessus des combles seulement ils étaient dissimulés dans l'épaisseur des murs. L'état actuel du monument ne permet pas de constater de quelle manière ces escaliers aboutissaient au rez-de-chaussée. L'escalier à vis du croisillon nord est demeuré praticable depuis les combles des bas-côtés du chœur jusqu'au sommet de l'édifice. L'escalier du croisillon sud avait peut-être des parties à rampe droite. Son existence se trahit notamment par une arcade bouchée, visible dans le pied-droit de l'arc de décharge pratiqué dans le mur goutterot, entre la tour et le chœur.

Charpente.

Il est assez surprenant que le transept de l'église ait conservé en partie la charpente de sa toiture primitive (fig. 2). Ce fait prouve à l'évidence que, dans le cours de son histoire, le monument a tout au plus été éprouvé par des incendies partiels. Les restes des charpentes anciennes se retrouvent au-dessus du croisillon nord et

surtout entre les deux grands arcs, bandés en travers du vaisseau de l'église et reliant les deux tribunes. Ces charpentes ont des fermes espacées de 60 centimètres environ. Elles se composent de chevrons reliés par un entrait, d'un entrait retroussé et de quatre jambettes retombant perpendiculairement sur l'entrait. Deux pièces horizontales rendaient les fermes solidaires, en reliant entr'elles les jambettes dans le sens du grand axe des toitures. L'architecte de la nef et celui du chœur nouveau ont conservé l'inclinaison romane des toitures primitives. Dans la nef, la disposition des charpentes reproduit à peu près celle des charpentes du transept, avec cette différence que les chevrons ne font ferme que de deux en deux. C'est le premier acheminement vers la charpente gothique (1). Ces charpentes montrent une fois de plus que la partie romane de l'église ne dépasse guère actuellement le bas-côté du transept.

On peut d'ailleurs affirmer qu'il n'en a jamais été autrement et que la nef actuelle est la nef primitive de l'église. C'est presqu'une règle dans les églises monastiques ou conventuelles du moyen âge, que la nef, ou du moins ses dernières travées, appartiennent à une campagne de construction, postérieure au chœur et aux parties avoisinantes. Citons, entre beaucoup d'autres monuments, les églises abbatiales de Villers et du Parc, les églises des béguinages de Louvain et de Tirlemont, Notre-Dame-aux-Dominicains à Louvain. Dans ces diverses églises, les parties plus récentes ont été construites avec moins d'ampleur ou de soin que les plus anciennes. Tel a également été le cas à Floreffe, où le transept, au plan développé, à la décoration empreinte d'une sobriété élégante, avait sans aucun doute un caractère plus monumental que la nef.

---

(1) Des charpentes romanes, semblables à celles que nous venons de décrire, se rencontrent encore aujourd'hui en d'assez nombreuses églises de Belgique. Celles de Saint-Vincent, à Soignies, sont les plus importantes. L'église de Postel a des charpentes de transition, semblables à celles de la nef de l'abbatiale de Floreffe.

2. — La nef gothique.

Cette nef, qui compte six travées, non comprise celle qui correspond au bas-côté ouest du transept, est devenue méconnaissable à la suite des remaniements. A l'intérieur, la première travée laisse seule apparaître quelques éléments de la construction primitive: le jubé y a été établi au XVIIIe siècle (1) et, grâce à ce fait, elle a échappé alors à la transformation exécutée par l'architecte Dewez, plus radical que ses prédécesseurs.

La nef communiquait avec ses bas-côtés par des arcades en tiers-point, d'une épaisseur de 1^m30 environ et composées de deux rangs de voussoirs, en retraite l'un sur l'autre et se rejoignant à angle droit. Ces arcades retombent du côté de la façade sur une pile engagée, flanquée de trois robustes colonnettes. La colonnette centrale reçoit le rang de claveaux intérieur de l'arcade, les deux autres devaient recevoir les arcs ogives des voûtes à nervures de la nef et des bas-côtés. Sous les couches de badigeon on peut distinguer la silhouette des chapiteaux et des bases. Les chapiteaux des colonnettes destinées à porter les arcs ogives des maîtresses voûtes, sont seuls conservés. Leur abaque rectangulaire est creusée en cavet, leur corbeille, de galbe corinthien, est svelte et élancée. La base a le tore supérieur réduit aux proportions d'une simple baguette; une scotie profonde le sépare du tore inférieur, quelque peu aplati. Ces divers détails nous reportent aux débuts du style gothique. **Supports.**

La nef primitive paraît donc avoir eu comme supports des piles, dont le noyau central, à ressauts à angles droits, était flanqué de colonnettes. Cependant les retombées extrêmes ne permettent pas de déterminer nettement la forme des supports isolés (2). Dans l'intention de leur constructeur, la nef devait être voûtée, mais les voûtes des basses nefs, si elles ont jamais existé, ont été remplacées au XVIIIe siècle, par des voûtes domicales, construites par Dewez; d'autre part, la haute nef fut d'abord couverte d'un plafond

(1) Depuis le siècle précédent il occupait l'entrée du chœur.

(2) On peut le constater, par exemple, à l'église de l'abbaye de Villers. Voir E. DE MOREAU et R. MAERE, *L'abbaye de Villers-en-Brabant*, Bruxelles, 1909, p. 303.

et ne reçut sa voûte à nervures qu'au XVIe siècle, en même temps que le transept.

Polychromie. Sous toiture, en particulier au croisillon sud, certains éléments de la charpente témoignent encore de l'existence d'un plafond sur le transept. Là également on trouve des restes importants de la polychromie primitive (fig. 8 et 9), dont la nef aussi a conservé des éléments. Cette polychromie fut exécutée après l'achèvement de la nef, ou du moins elle fut poursuivie alors dans cette partie de l'église, sur le modèle de la décoration qui existait déjà dans le transept. Sous le plafond, tout autour de l'édifice, régnait une large frise à rinceaux élégants; une rangée d'arcatures convergentes faisait bordure autour des grands arcs des arcades de la croisée. Ce décor était exécuté en blanc sur fond ocre brun. La surface des murs avait reçu une décoration d'appareil, dessiné par une double ligne blanche sur fond jaunâtre: il en demeure aussi des traces dans le croisillon sud du transept. Cette polychromie très simple rappelle la plus ancienne décoration peinte de l'abbatiale de Villers et lui était d'ailleurs à peu près contemporaine.

Les chapelles du transept ont conservé les traces d'un décor un peu plus riche: des draperies simulées ornaient la surface inférieure du mur; une bande coupée de galons transversaux, portant trois aiglettes, séparait le soubassement de la surface supérieure. Celle-ci avait reçu un décor d'appareil de moyenne grandeur, tracé au trait rouge, avec volutes dans les angles.

Extérieur. A l'extérieur aussi la première travée de la nef révèle le mieux l'état primitif (fig. 10). Elle a conservé les fenêtres à lancettes qui éclairaient les travées des bas-côtés et de l'étage. Le parement de la nef est en calcaire bleu de grand appareil; la plinthe est couronnée par un bandeau, mouluré en tore et en biseau. Un cordon en biseau régnait à hauteur d'appui des fenêtres. Le bas-côté sud était épaulé par des contreforts. Le contrefort voisin de la façade, qui monte par trois retraits successifs jusqu'à la corniche, est seul conservé en entier; des trois contreforts suivants il ne reste qu'une amorce sous la corniche, les autres ont été complètement rasés. Ces contreforts avaient été plantés d'une manière assez irrégulière (1) et

(1) Cette plantation irrégulière ne provient-elle pas de ce qu'une partie

rompaient la symétrie entre les travées de la haute nef et ceux des bas-côtés. Pour cette raison, Dewez les supprima lorsqu'il perça de larges fenêtres dans les bas-côtés.

A l'étage, les lourdes arcatures en arc surbaissé, une par travée, qui élégissent les murs, attirent tout d'abord l'attention. Leur unique fonction est d'augmenter le surplomb de l'avant-toit. Ils retombent sur de puissantes bandes murales qui descendent sous toiture et s'y terminent brusquement par un large surplomb. Ces bandes murales ne paraissent donc pas destinées à contrebuter des voûtes et par là même elles ne concordent pas avec la forme des piles engagées dans la façade, qui trahit l'intention de construire des voûtes. Les arcs de décharge analogues de l'abbatiale de Villers sont beaucoup mieux conçus (1). La corniche de la nef et des bas-côtés se compose d'une tablette et de consoles très simples, profilés en chanfrein à leur surface inférieure.

On ne peut plus reconnaître aucun détail de la façade primitive de la nef: son pignon a été renouvelé et une façade peu remarquable, avec fronton, entablement et colonnes, volutes et larges fenêtres, a été colé devant l'église au XVIIIe siècle.

Outre la porte de la façade et celle du bas-côté nord, déjà mentionnée, deux autres entrées donnaient accès à la nef. Elles étaient percées dans la première et la dernière travée du bas-côté sud, au droit des galeries du cloître. D'autres portes, percées à une certaine hauteur, établissaient sans doute les communications entre l'église et les dortoirs. La porte qui relie encore actuellement le jubé à l'étage des constructions adossées est sans doute une de ces portes.

Age.

Les éléments visibles de l'ancienne nef appartiennent sans conteste aux débuts du XIIIe siècle. Quelques années après que les travaux eussent été arrêtés à l'entrée de la nef, la construction fut donc reprise d'après un style, comme aussi d'après un plan nouveau : en effet, l'architecte gothique n'a tenu aucun compte des tribunes qui existaient dans le transept. Aux travaux de la construction de

du bas-côté de la nef est plus ancien que celle-ci? La même imperfection peut d'ailleurs s'observer à l'église Saint-Vincent à Soignies.

(1) *Ouvrage cité*, p. 139.

la nef il faut rattacher la consécration d'autels en 1246 (1) et 1249 et la consécration nouvelle de l'église elle-même en 1250, après son premier et complet achèvement.

3. — Considérations générales.

Des deux parties de l'église primitive le transept roman est de loin la plus remarquable. Il rattache d'abord nettement l'abbatiale de Floreffe à la catégorie des églises monastiques. D'autres abbatiales de Belgique, comme celles de Villers, Aulne et Parc, avaient des chapelles greffées sur le transept, précisément au nombre de trois de chaque côté; cependant, aucune de ces églises ne possédait, ni des chapelles de plan inégal, ni des absidioles empâtées dans le massif des maçonneries, ni des tribunes sur le bas-côté ouest du transept, ni une crypte ou salle basse sous les chapelles des croisillons. Ces abbatiales sont d'ailleurs un peu moins anciennes que la partie romane de l'église de Floreffe. D'autre part, aucune autre de nos églises romanes, à l'exception de la cathédrale de Tournai, ne possède un transept avec bas-côté ouest. Si l'abbatiale de Floreffe avait autrefois une crypte s'étendant à la fois sous le chœur et le transept, elle a cette particularité de commun avec une seule de nos anciennes églises: Sainte-Hermès, à Renaix. L'architecte de Floreffe projetait peut-être de construire des tribunes sur la nef de l'église; le même projet, nous l'avons dit, a probablement été conçu par l'architecte d'une autre abbatiale nobertine du pays: celle du Parc.

Pour le reste, il faut sortir des limites de la Belgique pour retrouver des édifices dont le plan se rapproche davantage de celui de l'abbaye namuroise. M. C. Enlart cite certains transepts dont les collatéraux ont un étage formant tribune, il signale le collatéral ouest comme une exception. Certaines églises monastiques de Nor-

(1) Si l'autel de la Sainte-Croix, consacré en 1246, est vraiment l'*altare sub cruce*, placé à l'entrée du chœur des moines, sa consécration suppose l'achèvement d'une grande partie de la nef.

mandie, comme Cérizy-la-Forêt, Saint-Martin de Boscherville, Jumièges, ont même des tribunes établies aux extrémités nord et sud du transept (1).

L'usage de ménager les absidioles dans l'épaisseur des murs peut trouver sa raison d'être dans une considération pratique: le souci de simplifier les toitures, elle peut avoir aussi une raison défensive. Or, le monastère de Floreffe est établi près d'un ancien château des comtes de Namur. Son emplacement, sur la route qui relie Liége et Namur au Hainaut, est encore de nos jours un point stratégique important de la vallée de la Sambre. De là peut-être aussi cette épaisseur de maçonneries qui permit de jeter sur le transept deux voûtes l'une au-dessus de l'autre.

Deux églises de Prémontrés ont des absidioles empâtées dans le mur du pourtour de l'abside du chœur: Heisterbach (2) près de Bonn et Dommartin (3) dans le Pas-de-Calais. Les absidioles ménagées dans l'épaisseur des maçonneries sont fréquentes dans les écoles romanes de la Lombardie et du Rhin. L'église cistercienne de Lokkum (Hanovre) a quatre chapelles du transept, avec absidioles empâtées, de plan identique aux chapelles du transept roman de Floreffe (4).

Si celui-ci se rattache par son plan aux églises monastiques et quelque peu aussi à l'école germanique, il rappelle aussi cette école par la série d'arcatures aveugles régnant sous la corniche. Toutefois à Floreffe les arcatures ne sont pas coupées de distance en distance, comme dans beaucoup d'églises de la région mosane, par des bandes murales.

L'architecte de Floreffe a employé à la fois des arcatures et des corbeaux. Le même procédé se retrouve notamment à l'église Saint-

(1) Voir C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I[1], p 235, Paris, 1902. M. M. Aubert signale d'autres églises avec tribunes sur le transept, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. LX, 1910. p. 94.

(2) G. Dehio et G. von Bezold, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, Stuttgart, 1892-1901, pl. 195

(3) Enlart, *Ouvrage cité*, t. I[1], p. 229.

(4) Dehio et von Bezold, *ouvrage cité*, pl. 194. — L'abbatiale de Floreffe n'a rien de commun, ni par le plan, ni par la décoration, avec Saint-Martin de Laon. L'ancienne abbatiale de Prémontré n'existe plus.

Parthélemy à Liége (1) et, au milieu du XIIIe siècle, à Notre-Dame à Diest dont le style s'inspire de celui de l'église abbatiale de Villers (2) et qui dépendait des Prémontrés de Tongerloo.

La nef gothique présente moins d'éléments à signaler. Il suffira d'appeler l'attention sur les arcs de décharge en surplomb des murs goutterots. Il se retrouvent dans un certain nombre d'églises de style gothique primaire. Elles sont usuelles dans le midi de la France et en Champagne (3). En Belgique on les rencontre dans l'église cistercienne de Villers, dont la construction est en partie antérieure à celle de la nef de Floreffe (4). Là d'ailleurs l'emploi de ces arcs est à la fois plus systématique et mieux raisonné. Peut-être l'architecte de Floreffe s'en est-il quelque peu inspiré ; il ne faut chercher ici aucune influence champenoise directe, malgré les rapports de Floreffe avec les abbayes norbertines de Laon et de Prémontré.

L'abbatiale, complètement achevée en 1250, demeura sans doute durant le reste du moyen âge dans son état primitif. Si les chroniqueurs signalent quelques travaux exécutés alors, ils ne donnent pas de détails sur des remaniements qui auraient été faits à la construction et, à part la démolition de la cloison qui séparait entr'elles les chapelles du transept, l'examen du monument n'en révèle aucun.

---

(1) Voir J. HELBIG, *L'abside occidentale de l'église Saint-Barthélemy à Liége*, dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. III, Bruges, 1876, pp. 186 et suiv.

(2) R. MAERE. « *Raffinements* », *de l'architecture du moyen âge*, dans *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie*, 1908, pp. 311 et suiv.

(3) ENLART, *ouvrage cité*, t. I^1^, pp. 575 et suiv.

(4) Voir *étude citée*, p. 319. Parmi les églises étrangères qui adoptent le même système on peut aussi signaler Saint-Ulrich à Ratisbonne, où les arcs de décharge sont employés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la construction.

II. — Les remaniements

1. — Voûtes et Tour.

La série des grandes modifications commença durant la seconde moitié du XVIe siècle, lorsque l'abbé Guillaume Dupaix (1555-1578) entreprit la construction d'une tour (1) et remplaça par des voûtes le plafond de l'église. Ces voûtes existent encore dans la nef et les bras du transept. Elles sont à simples croisées d'ogives. Dans la nef, un épais plâtras et des couches de badigeon les recouvrent. Les voûtes des croisillons sont demeurées intactes au-dessus de celles que Dewez fit construire au XVIIIe siècle. Aucun plâtras ne recouvre leurs voûtains en briques, ce qui paraît indiquer que ceux-ci devaient rester apparents, contrairement à la pratique encore en vigueur à la fin du moyen âge d'enduire les voûtes d'un crépis et de les polychromer (2). Le tore arêtier des nervures se relie en contre-courbe à un large méplat (fig. 11). les clefs des arcs ogives sont taillées en têtes de clou sphériques. La tour, établie sur la travée en hors-d'œuvre du croisillon sud, est incorporée dans le transept à sa partie inférieure et s'ouvre au nord par une large fenêtre en tiers-point, percée au-dessus des anciens bâtiments claustraux. Elle a une voûte

(1) Jusqu'alors on s'était sans doute contenté d'une tourelle en bois, établie sur la croisée du transept.

(2) Il existe jusqu'aujourd'hui en Belgique plusieurs voûtes du XVe et du XVIe siècle, ornées de peintures décoratives; voir *Revue de l'art chrétien*, 1907, t. LVII, pp. 188 et suiv.

à nervures ramifiées, d'un profil spécial (fig. 12 et 13). Cette voûte est percée au centre d'une ouverture circulaire, pour le passage des cloches. La nervure qui la contourne sert de départ aux arcs ogives et aux liernes; celles-ci aboutissent à des tiercerons.

La tour s'ouvrait largement sur l'intérieur de l'église par une arcade, à l'instar des tours élevées au XVe et au XVIe siècle, à l'entrée des nefs des églises brabançonnes. Elle devait produire entre les deux ailes du transept une rupture de symétrie, qui ne présentait sans doute rien de choquant, mais qui détermina l'architecte Dewez à couvrir d'une seconde voûte cette partie de l'église. De cette manière, Dewez pouvait aussi ramener les voûtes du transept à la hauteur de celles de la nef et du chœur.

A l'extérieur, la tour, construite sur plan barlong, n'est guère remarquable. Elle est élevée, comme le reste de l'église, en calcaire bleu du pays, son parement de grand appareil présente une taille fine et soignée, mais sa masse lourde et cubique manque d'élégance et de sveltesse. Au-dessus de la grande fenêtre, percée dans l'ancien mur de façade du croisillon sud et sous les ouies, baies en tiers-point, existe un étage intermédiaire, percé du côté sud de deux petites baies en plein cintre. Un boudin, mouluré avec soin, garnit leur embrasure et retombe sur une base en talon qu'une contre-courbe relie à la moulure en talon du socle. Sous la corniche règne une série de fines arcatures gothiques, en plein cintre et redentées. Au-dessus de la grande lumière percée dans la façade du transept, on distingue trois écussons sculptés avec soin, trop finement même vu la hauteur à laquelle ils sont placés. L'un de ceux-ci, couvert de lis en nombre, est l'écusson de l'abbé Dupaix. A côté de l'écusson central on lit la date de la construction de la tour: 1563.

La flèche, au galbe compliqué et fantaisiste, ressemble aux flèches de diverses tourelles qui se rencontrent dans l'abbaye. Une d'entr'elles est datée par une inscription de 1660. Un tableau, conservé dans le séminaire et postérieur, semble-t-il, à cette tourelle, donne une vue cavalière de l'abbaye; on y voit la tour de l'église avec une flèche octogonale, flanquée de quatre clochetons. Il est possible que ce soit là la disposition primitive.

Presqu'aussitôt après la construction de la tour, les troubles religieux allaient arrêter pour un temps, dans le pays, l'essor de l'archi-

tecture. Plus tard, lorsque le calme fut rétabli, au commencement du XVIIe siècle, les traditions gothiques avaient perdu leur vigueur, et le style baroque allait prévaloir dans l'architecture religieuse sous l'impulsion puissante de Rubens et de son école.

---

2. — Reconstruction du chœur.

Cependant durant le premier tiers du siècle, les deux courants artistiques subsistent côte à côte et les architectes religieux hésitent un moment à quitter les voies traditionnelles que les peintres abandonnaient avec éclat. Parmi les églises de la Compagnie de Jésus, construites en Belgique, de 1600 à 1630, douze appartiennent à un style gothique bâtard, et quatre seulement au style baroque. Dans la suite, l'architecture nouvelle est adoptée exclusivement par les architectes de la Compagnie (1).

Vers cette même époque le chœur de l'abbatiale de Floreffe fut réédifié, sous le gouvernement de l'abbé Roberti (1607-1639). Une pierre commémorative de sa construction, déjà signalée plus haut, porte le millésime 1638.

Le chœur se compose de cinq travées droites et d'une abside à cinq pans (fig. 1 et 14). Il est flanqué de bas-côtés de cinq travées; les quatre premières ne sont que des annexes, communiquant seulement avec le transept; la dernière, en légère saillie sur les autres, est une chapelle carrée ouverte sur le chœur.

Unité de construction.

A première vue, ce chœur ne manque pas d'intriguer le visiteur. On est surpris d'y rencontrer à la fois des arcatures romanes sous la corniche, dans l'abside des fenêtres en tiers-point et ailleurs des fenêtres en arc surbaissé, semblables à ceux de beaucoup d'édifices du XVIIe et du XVIIIe siècle. L'idée de remaniements se présente aussitôt, d'autant plus que le percement des fenêtres en arc surbaissé a empiété çà et là sur la série d'arcatures.

(1) Voir J. Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen*, Fribourg e/B. 1907. De 1649-1653 date la chapelle de la Vierge à Sainte-Gudule, à Bruxelles. Elle a reçu des contreforts et des fenêtres gothiques.

Cependant, en y regardant de près, on n'hésite plus à reconnaître que le chœur tout entier ne soit d'une venue. Les anomalies de style qu'il présente sont indépendantes de tout travail de remaniement. Elles ont une double cause: les tendances de cette époque à mêler les deux styles d'architecture, et le souci qui inspirait l'architecte du chœur de Floreffe: mettre son œuvre en harmonie avec le transept roman.

Comme nous l'avons vu, une partie du gros œuvre du chœur du XIIe siècle a été conservé au XVIIe. Sous les combles des bas-côtés, sur une longueur de six à sept mètres à partir du transept, les maçonneries ont une épaisseur supérieure à l'épaisseur normale. Cette anomalie se présente uniquement dans les parties du mur que les combles soustraient à la vue. Plus bas, à l'intérieur des annexes du chœur, l'épaisseur du mur est sensiblement la même sur toute sa longueur, plus haut également, au-dessus des toitures, l'épaisseur est régulière partout. Un retrait dans la maçonnerie de 35 centimètres sert d'appui aux pannes de la toiture dans la première travée et rétablit l'épaisseur normale à l'étage des fenêtres hautes. Nous avons rappelé plus haut que l'amorce des arcatures du chœur roman existe encore à la jonction du chœur avec le croisillon nord. Cette amorce est le seul indice qui révèle à l'extérieur l'épaisseur des maçonneries du chœur primitif.

Sur les surfaces visibles, les murs du chœur ancien ont donc été ravalés ou renouvelés et ils ont reçu comme les murs nouveaux un parement de grand appareil en calcaire bleu de la contrée. La taille en est nettement distincte de celle de l'appareil mis en œuvre dans le clocher: le large encadrement qui fait bordure autour de chaque pierre est mieux marqué et la taille à la fine pointe se trahit par des lignes transversales beaucoup plus nettes. Appareil et taille révèlent dans tout le parement extérieur du chœur une parfaite unité de construction. Arcatures, bandeaux, encadrements de fenêtres, à l'exception de ceux des fenêtres percées au XVIIIe siècle dans l'avant-dernière travée, se liaisonnent parfaitement avec le gros des maçonneries.

Extérieur. L'architecte du XVIIe siècle, a voulu donner à son œuvre un aspect d'unité, en l'harmonisant avec les parties de l'église construites par ses prédécesseurs. De là le choix de la corniche, qui

reproduit visiblement la corniche du transept: sa tablette, ses corbeaux et sa rangée d'arcatures. Cependant, ces divers éléments sont un peu moins simples que dans la corniche de l'étage des croisillons: la tablette est creusée en cavet, les corbeaux en doucine, et les arcatures comprennent cinq claveaux, au lieu de trois que comptent les arcatures anciennes. Ces changements de détail ne sont d'ailleurs pas à l'avantage de l'œuvre du XVIIe siècle. Cependant, l'architecte du chœur ne voulut pas s'astreindre à reproduire aussi les petites fenêtres en plein cintre de la construction romane. Il leur a substitué dans les trois premières travées et dans les bas-côtés, de larges fenêtres en arc surbaissé. La quatrième travée du chœur correspond à la travée des bas-côtés occupée par les chapelles latérales que couronne une lanterne. Elle ne reçut d'abord aucun éclairage direct. La dernière travée et les pans de l'abside furent percés de hautes fenêtres en tiers-point.

Les contreforts des premières travées se terminent en encorbellement sous la toiture des chapelles. Nous avons signalé le même système défectueux dans les bandes murales des murs goutterots de la nef. Cependant le porte-à-faux des contreforts du chœur est légèrement atténué: il est racheté par une forte console, moulurée en talon.

Au-dessus des toitures des annexes et sous l'appui des fenêtres hautes, un lourd bandeau se profile en tore aplati. Un autre bandeau, d'une mouluration plus compliquée, contourne la partie supérieure des fenêtres hautes et le chœur tout entier. Un bandeau analogue sert de larmier au-dessus des fenêtres basses, mais s'arrête brusquement sur le parement à quelque distance des contreforts. Enfin, un cordon beaucoup plus simple contourne le chœur à hauteur d'appui de ces fenêtres et marque un retrait des contreforts.

Intérieur.

A l'intérieur, les travées droites du chœur étaient couvertes de voûtes à croisées d'ogives qui devaient s'harmoniser avec les voûtes dont l'église avait été couverte au XVIe siècle. Elles sont cachées, comme celles de la nef, sous d'épaisses couches de badigeon. L'abside avait une voûte à branches rayonnantes. Il n'en existe que quelques amorces de nervures, dont nous donnons le profil (fig. 15). Les profils relevés par le P. Braun, dans les églises des Jésuites à Mons et à

Gand, sont moins abâtardies (1). Dewez a défoncé cette voûte pour construire un peu plus bas un cul-de-four, renforcé par de larges nervures. Les chapelles latérales sont couvertes d'une voûte domicale avec lanterne. Les annexes formant bas-côtés, sont couvertes d'un berceau longitudinal qui remplace peut-être, depuis le XVIIIe siècle, des voûtes à nervures. Les stalles, exécutées sous l'abbé Roberti, occupent encore maintenant les travées droites du chœur (2). Cet emplacement fait supposer, qu'autrefois, pas plus que de ne nos jours, les annexes ne communiquaient directement avec le chœur.

Importance historique. Le chœur monumental, élevé par l'abbé Roberti, ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de l'architecture en Belgique. Le curieux mélange de fenêtres en arc surbaissé et en tiers-point ne doit pas trop surprendre à cette époque de transition entre deux styles (3). Mais la tendance à l'archaïsme qui se manifeste par l'emploi d'arcatures romanes est plus extraordinaire. Elle ne l'est cependant pas à ce point que l'on ne puisse citer certains faits analogues.

En France, Saint-Etienne de Caen fut restaurée après 1602, avec un sens archéologique si éclairé, que l'on ne distingue pas toujours à première vue les parties restaurées (4). A la même époque, en 1605, on commença à Francs, dans la Gironde, la construction d'une église romane « très bien soignée » (5). En Allemagne la tour de Saint-Mathias, à Trèves, fut construite en style roman à la fin du XVIe siècle. En Belgique même, l'église d'Herent près Louvain est un exemple frappant des tendances archéologiques que les architectes

(1) *Ouvrage cité*, pp. 32 et 36.

(2) M. F. Courtoy, sous-archiviste de l'Etat à Namur, a découvert l'auteur des stalles de Floreffe: Peter Enderlin, et recueille des notes sur l'ancien mobilier de l'église.

(3) Vers la même époque, l'abbé Drusius reconstruisit le chœur de l'abbatiale norbertine du Parc (1629). Il adopta de larges et hautes fenêtres en plein cintre et décora le chaperon des contreforts de frontons classiques. — L'architecte de Floreffe aurait pu ajourer l'abside par une double rangée de baies en arc surbaissé. Cette disposition existe à Saint-Michel à Louvain, mais les baies inférieurs y sont aveugles.

(4) Voir *Congrès archéologiques de France*, 75e session à Caen, Caen, 1909, t. I, p. 21.

(5) J. A. Brutails, *L'archéologie du moyen âge et ses méthodes*, Paris, 1900, p. 214.

d'autrefois ont parfois manifestées dans leurs œuvres. Sa nef, brûlée par les gueux au XVIe siècle, fut réédifiée vers 1626 (1), en un style romano-gothique qui s'harmonise jusqu'à un certain point avec l'architecture du chœur et de la tour.

Ce n'est sans doute pas un simple effet du hasard que les exemples les plus frappants de ces retours archaïques à l'architecture du moyen âge datent du commencement du XVIIe siècle, époque à laquelle, en Belgique en particulier, aucune tendance artistique n'avait une prépondérance bien nette dans l'architecture religieuse.

3. — L'œuvre de Dewez.

Nous ne nous attarderons pas à décrire la médiocre façade que l'abbé Dartevelle (1737-1756) adossa à la façade ancienne. Elle est dépourvue de mérites artistiques et fut un nouveau dommage porté à la construction primitive. Abstraction faite du chœur, celle-ci demeurait cependant jusqu'alors dans un état de conservation assez satisfaisant. A la fin du XVIIIe siècle, elle allait subir sa transformation la plus radicale, lorsque l'architecte Dewez, qui avait travaillé dans beaucoup d'autres abbayes (2), voulut convertir l'abbatiale de Floreffe (1770-1775) en un somptueux édifice de style Louis XVI. Ce travail, qui allait dénaturer à tout jamais un monument qui présentait tant d'intérêt, est loin d'être dénué de mérites. L'église, telle qu'elle sortit des mains de son dernier architecte, avec son décor pompeux mais assez froid, ne manque ni de proportions ni de majesté. La transformation témoigne chez son auteur d'une habileté peu commune. Mais on remarque bientôt qu'il n'y a là qu'une grandeur de parade, obtenu par les lattis et le plâtras: rarement le mensonge architectural a été exploité avec plus d'assurance et de succès (fig. 16).

(1) A. LEMAIRE, *Les origines du style gothique en Brabant*, Bruxelles, 1906, t. I, pp. 131 et suiv.

(2) Voir *Biographie Nationale*, t. V, 1876 (article par CH. PIOT); A. SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV, pp. 216 et suiv.

Cependant, avant de revêtir l'église d'un décor nouveau, Dewez chercha à la rendre régulière et symétrique. A cet effet, il jeta de nouvelles voûtes sur le transept, ouvrit un grande fenêtre dans la façade du croisillon nord; il refit ou simula un large doubleau au-delà de la première travée du chœur. Les voûtes hautes de la nef et des travées droites du chœur, furent recouvertes d'une épaisse couche de plâtras noyant les profils des nervures; les grandes arcades de la croisée reçurent une ornementation de caissons. Une voûte domicale avec lanterne remplaça la voûte de la croisée, l'abside du chœur fut voûtée par un cul-de-four avec larges nervures rayonnantes et riche ornementation en stuc. Les croisillons du transept reçurent des berceaux transversaux et une voûte en cul-de-four avec pénétrations, sous leurs voûtes du XVIIe siècle qui furent conservées. Les extrémités du transept furent aménagées en une sorte d'abside. Elles reçurent un autel en marbre avec une prétentieuse superstructure en plâtras, simulant un important sarcophage et un obélisque. Au-dessus, elles s'ouvrent largement sur la grande baie des façades. Les chapelles du transept et son bas-côté occidental, demeurèrent désormais isolés et sans emploi. Les basses nefs furent couvertes de voûtes nouvelles domicales, simulant des coupoles à calotte surbaissée. La forme primitive des supports fut complètement soustraite à la vue et modifiée par un enduit de plâtre. Un entablement assez sobre fut simulé tout autour de la haute nef, du transept et du chœur. Il est porté au droit des piles par des colonnes et pilastres engagés de style corinthien, au-dessus des arcades par une console en volute, que des festons relient aux supports voisins. Aux arcades on accola un arc intérieur en lattis qui retombe sur des colonnes engagées de style dorique, avec chapiteaux ornés de festons.

Dewez modifia aussi la forme des fenêtres: il boucha les lumières de l'abside et perça des baies en ovale dans la travée du chœur, des croisillons et de la nef, voisine de la croisée. Les autres travées du chœur et de la nef, à l'exception de celle du jubé reçurent des fenêtres en trapèze, légèrement arquées. Toutefois les larges fenêtres du chœur furent modifiées du côté intérieur seulement. La travée correspondante aux chapelles latérales, aveugle jusqu'alors, fut ajourée comme les autres.

Les annexes du chœur conservèrent leurs fenêtres du XVIIe siècle et les basses nefs, la première travée exceptée, furent percées comme elles de larges et hautes fenêtres en arc surbaissé. Tels sont les principaux changements opérés avec un vandalisme regrettable, dont on admire malgré tout l'habileté.

Conclusion

Parmi les monuments composés des parties appartenant à diverses époques, la Belgique en possède très peu qui soient comparables à l'église abbatiale de Floreffe par leur intérêt archéologique. Aucun autre, peut-on dire, ne résume d'une manière aussi complète l'histoire de notre architecture.

Le transept roman, du dernier tiers du XIIe siècle rappelle la fin du style roman en Belgique. Tels détails de son ornementation sont usuelles dans l'architecture mosane et rhénane, telles particularités de son plan rappellent des dispositions usitées dans les églises monastiques.

Nous avons signalé l'intérêt de ses tribunes, qui se retrouvent en Belgique au XIIe siècle conformément à des traditions en honneur dans les écoles du nord de la France et du pays rhénan. La crypte des chapelles du transept appartenait peut-être à une église souterraine de dimensions peu communes; la solidité des maçonneries peut provenir de la position stratégique occupée par le monument.

La nef gothique, dont les voûtes hautes ne furent d'ailleurs pas exécutées, date, semble-t-il, du second quart du XIIIe siècle. Avant cette époque les cisterciens, plus précoces que les norbertins, avaient achevé en partie leur abbatiale de Villers et le style gothique avait fait son apparition à l'ouest du pays, tandis que le centre et l'est demeuraient en retard.

Les travaux exécutés à Floreffe durant l'époque moderne marquent d'autres étapes dans l'histoire de notre architecture. Si la nef rappelle la pénétration tardive du style gothique en Belgique,

la tour et le chœur en marquent la lente disparition. La tour démontre, qu'en 1563, le style du moyen âge est encore vivace dans le bassin de la Meuse. Le chœur est un exemple de ce mélange de styles qui s'observe encore dans l'architecture religieuse, à une époque où Rubens est déjà sur le point d'achever sa carrière. En même temps il est un remarquable exemple de tendances archéologiques se manifestant dans l'architecture, en un temps où des traditions anciennes disparaissent et où de nouvelles n'ont pas assez pris racine.

Il n'est pas jusqu'à l'œuvre exécutée dans l'église de Floreffe par Dewez qui n'ait sa signification historique. Elle rappelle le moment où notre architecture moderne, après une période de dépression (faut-il citer ici la façade de l'abbatiale?), jeta son dernier éclat, à l'époque du classicisme.

L'étude de l'abbatiale de Floreffe appelle aussi des comparaisons avec d'autres églises norbertines du pays et fait ressortir une fois de plus combien les Prémontrés sont éclectiques dans leur architecture.

La partie romane de l'église de Floreffe dépend, comme nous l'avons vu, de l'école germanique à laquelle appartient le bassin de la Meuse, et paraît être très indépendante des abbayes champenoises, berceaux de l'ordre. La nef gothique présente peu d'éléments caractéristiques, à part ses arcs de décharge, pour lesquels on peut trouver à Villers des analogies. C'est d'ailleurs de Villers que s'inspirèrent les Prémontrés de Tongerloo, lorsqu'ils construisirent l'église Notre-Dame à Diest.

Mais, tandis qu'à Floreffe et à Diest, les norbertins adoptent le style gothique durant le second quart et vers le milieu du XIIIe siècle, ils construisent en style roman, jusqu'à la fin du siècle, à leur abbatiale du Parc près Louvain. Celle-ci, tout en trahissant également des influences germaniques, est indépendante de l'abbatiale de Floreffe. Lors de sa consécration, en 1228, le chœur et le transept seuls existaient. La nef romane ne fut guère achevée avant l'extrême fin du XIIIe siècle (1).

(1) Les chroniqueurs datent l'achèvement de l'église de 1280, mais M. Raymaekers fait observer avec raison (*Revue catholique*, 1858, p. 484), que

Faut-il citer aussi l'église du prieuré de Postel? Celle-ci, dépendance de Floreffe, n'a rien de commun avec l'église-mère. C'est sans doute le plus intéressant spécimen existant dans le pays, du style romano-gothique du Rhin, auquel il appartient franchement, par ses voûtes sexpartites domicales (1) et par ses supports alternativement forts et faibles.

Or cette église semble appartenir à la première moitié du XIIIe siècle (2), c'est-à-dire à l'époque où les moines de l'abbaye-mère travaillaient à leur propre église ou songeaient du moins aux travaux qui y demeuraient en suspens.

On ne peut donc découvrir aucun air de famille entre les diverses églises que les Prémontrés ont élevé en Belgique au moyen âge.

R. MAERE.

---

le plus ancien livre de compte conservé à l'abbaye et qui débute avec l'année 1293, parle plusieurs fois de dépenses pour les maçonneries de l'église. Il ne semble pas qu'il pourrait y s'agir de remaniements.

(1) Celle du chœur a seule été exécutée. Le plan de l'église reproduit dans nos *Annales* (t. XXVIII, 1872, p. 134), n'indique pas que les croisillons du transept sont des ajoutes de l'époque moderne. Les basses nefs se terminaient primitivement par un chevet droit, à l'entrée du chœur.

(2) Il est d'usage de dater l'église actuelle de Postel de l'année 1190. A cette date, l'évêque de Ratzenbourg, Isfride, se serait rendu de Floreffe à Postel pour y consacrer l'église à saint Nicolas-de-Myre. Le seul indice sur lequel repose cette assertion c'est qu'en 1645 on découvrit un sceau du bienheureux Isfride dans le sépulcre aux reliques du maître-autel (BARBIER, *ouvrage cité*, t. I, p. 83; M. WELVAERTS, *ouvrage cité*, t. I, p. 95, cite également des annales, mais celles-ci paraissent être inexistantes). En l'absence de documents plus explicites, mieux vaudra dater le monument d'après son style. Or celui-ci est postérieur de plusieurs dizaines d'années à 1190. Si la riche ornementation de l'église est romane, la voûte du chœur, malheureusement cachée sous le plâtras, appartient au style gothique; la nef devait recevoir également des voûtes sexpartites à nervures. La charpente de l'église est semblable à celle de la nef gothique de Floreffe. — Il n'est pas admissible que le gothique allemand ait exercé une influence en Campine dès la fin du XIIe siècle. Cfr. DEHIO, *ouvrage cité*, t. II, p. 257.

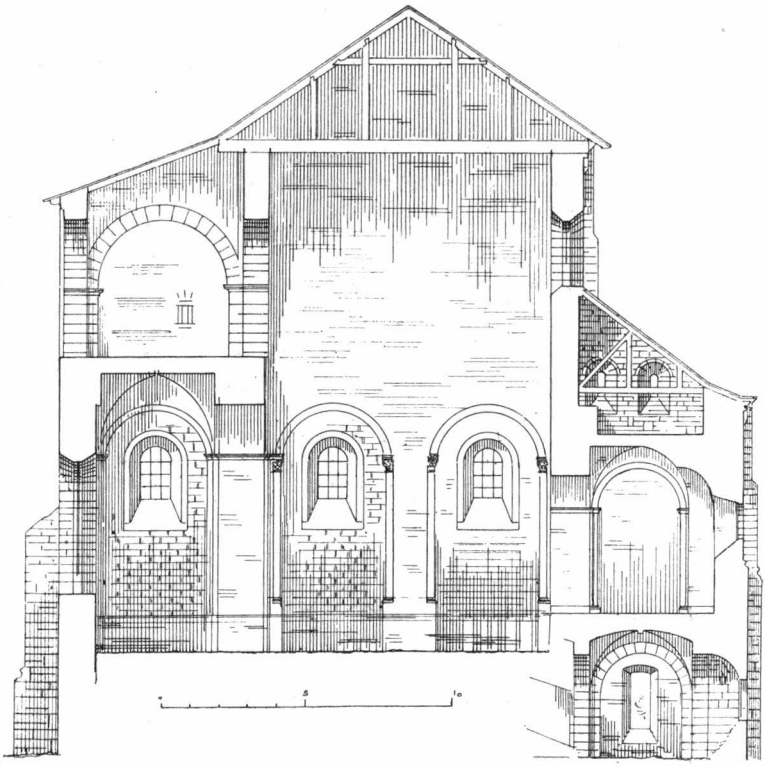

FIG. 2. Coupe sur le croisillon nord (1165-1190).

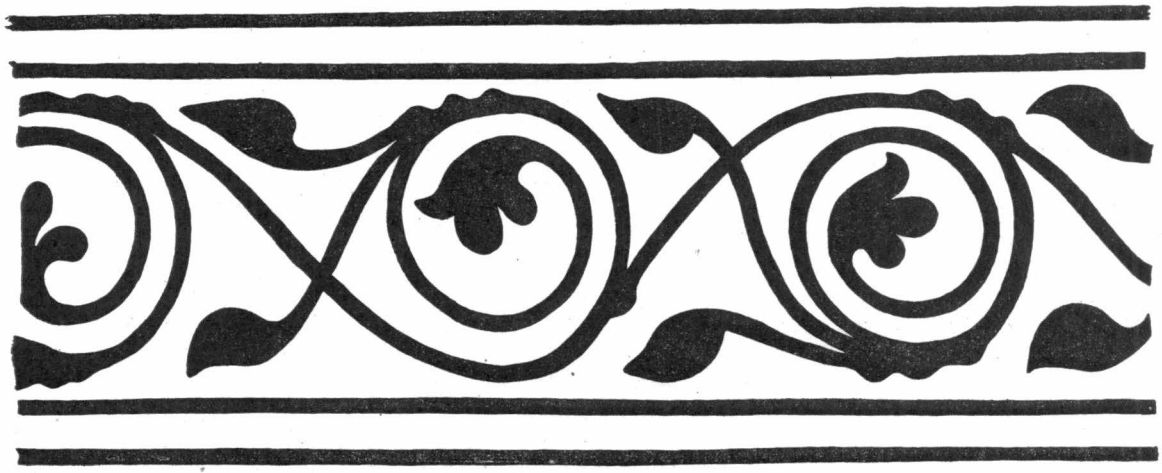

FIG. 8. Frise peinte (blanc sur fond ocre brun) Antérieure à 1250.
Largeur 0,48 m.

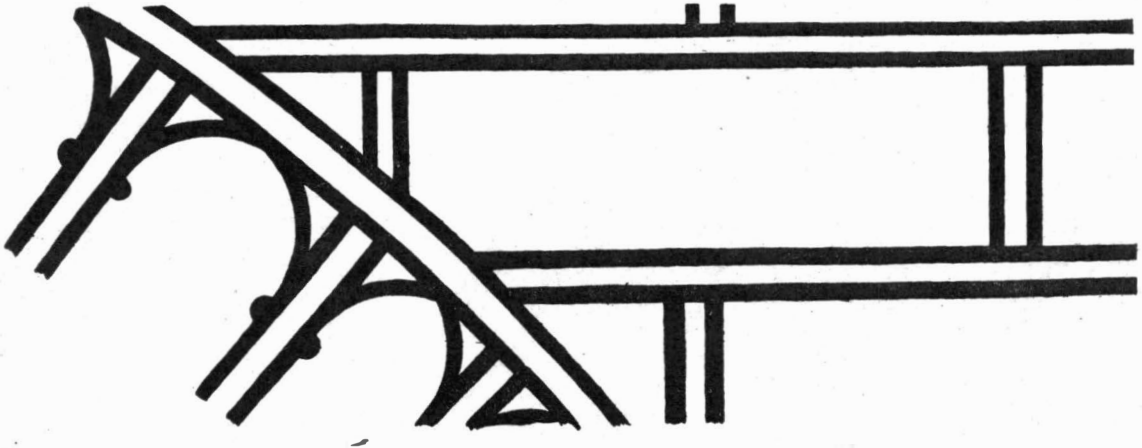

FIG. 9. Bordure peinte des arcades. Antérieure à 1250.
Largeur 0,42 m.

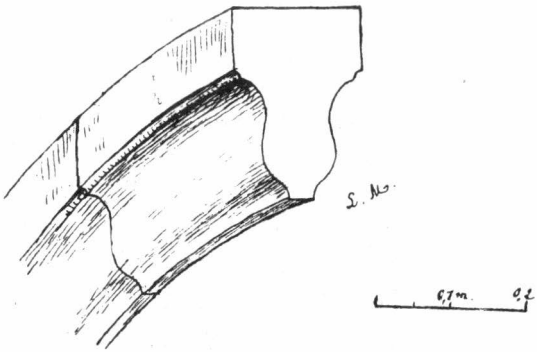

FIG. 11. Profil des arcs ogives du transept (vers 1563).

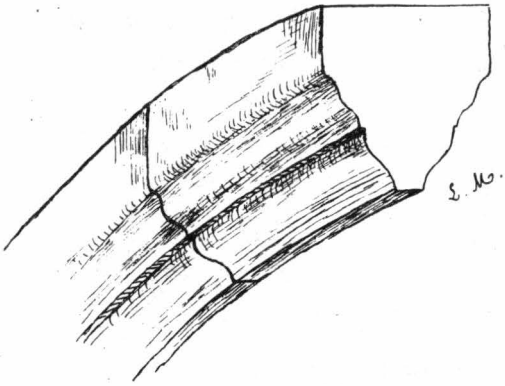

FIG. 13. Voûte de la tour. Profil des nervures (vers 1563).

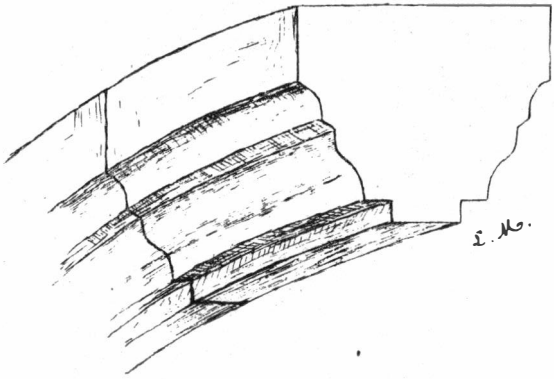

FIG. 15. Abside. Profil des nervures (vers 1638).

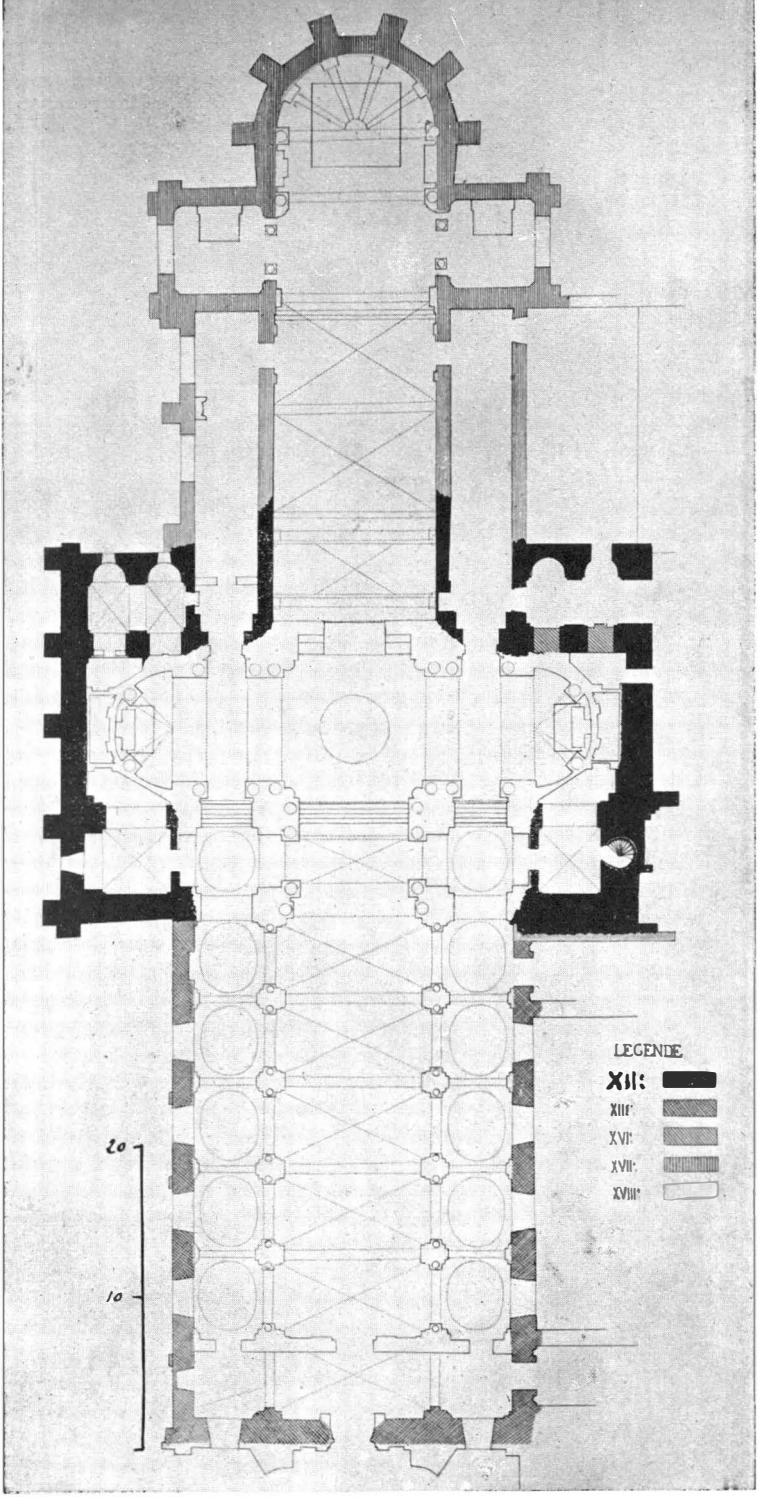

Fig. 1. Abbatiale de Floreffe. Plan terrier.
(Fig. 1-16 d'après les photographies et les dessins de M. L. Motus.

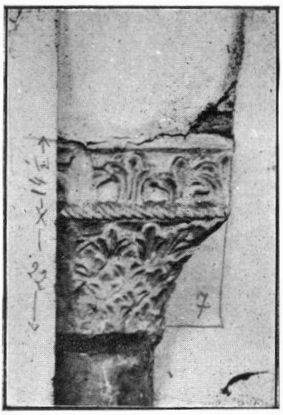

FIG. 3-6. Chapiteaux du transept (1165-1190).

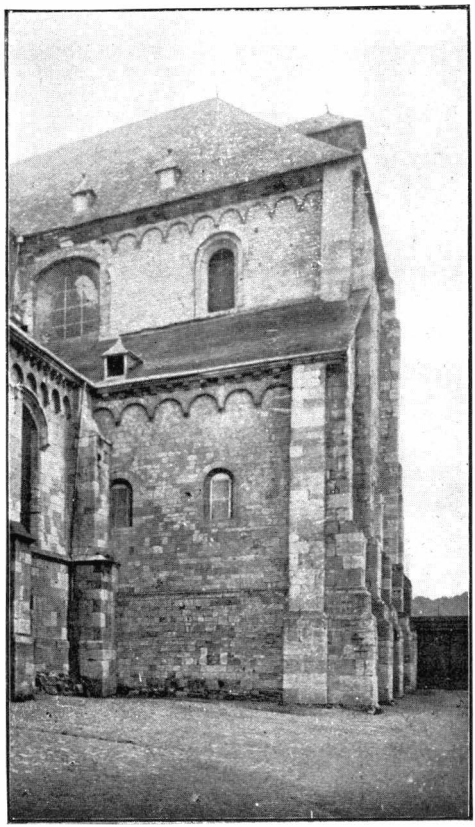

FIG. 7. Croisillon nord, côté est (1165-1190).

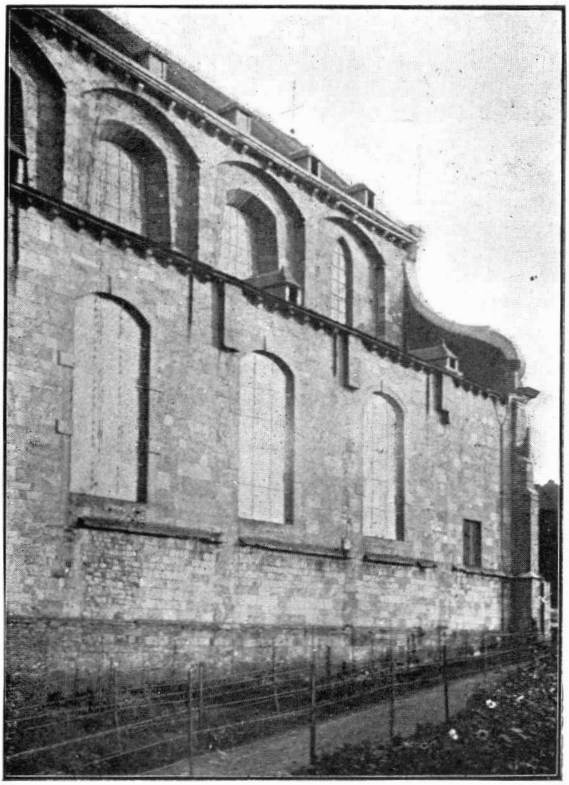

Fig. 10. Nef, côté nord. Première moitié du XIIIe siècle.

FIG. 12. Voûte sous la tour (vers 1563).

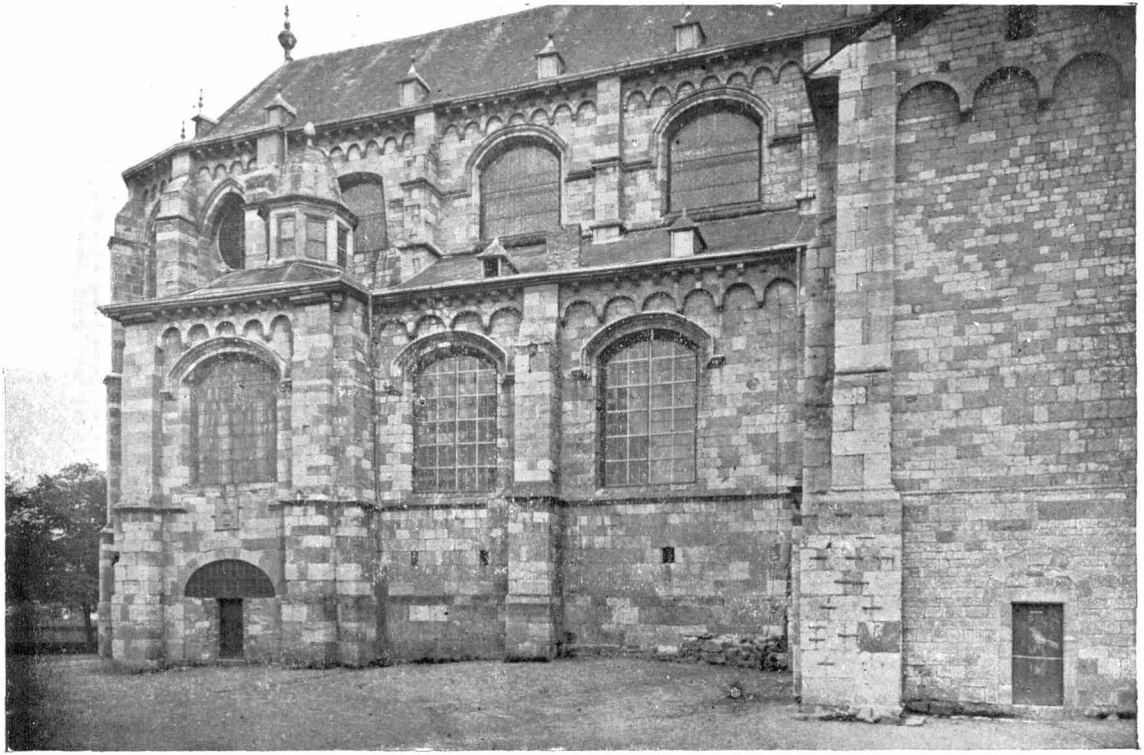

FIG. 14. Chœur, daté de 1638.

FIG. 16. Intérieur de l'église. Modifié de 1770 à 1775.

Cent ans d'histoire de la médaille en Belgique. — 1815-1910

Mesdames,
Messieurs,

A défaut d'autres mérites, le sujet que je vais avoir l'honneur d'esquisser devant vous a, au moins, celui de l'actualité; car la médaille est à la mode aujourd'hui plus peut-être qu'elle ne le fut jamais.

La mode, en effet, règne en despote un peu partout. Elle régit l'art comme elle décide, Mesdames, de la forme de vos chapeaux, de la coupe de vos vêtements; comme elle s'impose, Messieurs, aux sciences; à l'architecture, à la médecine même. Qui, de nos jours, n'est pas neurasthénique, et qui n'a pas sa médaille. Chacun veut avoir la sienne. Il n'est pas de président de sociétés de fanfares ou de tir à l'arc qui ne brûle du désir de voir ses traits figés dans le métal aux frais de *ses* sociétaires. On frappe des médailles à toutes les occasions, pour toutes les circonstances, jubilés, naissances, mariages ou divorces! La médaille, jadis réservée au faits historiques, aux grands hommes, s'est faite démocratique et familiale, de là peut-être son étonnant succès actuel.

Elle fut d'ailleurs appréciée de tous temps, car, comme le faisaient

remarquer, au début du XVIIIe siècle, les éditeurs de la célèbre histoire métallique de van Loon: « De toutes les voies que l'amour » de la gloire et le désir de l'immortalité ont fait inventer aux » hommes pour sauver leurs noms et leurs belles actions de l'oubli, » on peut dire avec vérité qu'il n'y en a point de plus propre » à les flatter de cette espérance, ni à la fois de plus noble et de » plus ingénieuse qui les médailles. »

Louis XIV, Louis XV, Napoleon I, l'avaient compris lorsqu'ils recourrurent à elles pour conserver aux générations futures le souvenir de leurs hauts faits et, à leur exemple, le roi des Belges Léopold I par décret du 31 décembre 1841, décida: *qu'il serait exécuté aux frais de l'Etat une série de médailles destinées à perpétuer le souvenir des évenements les plus mémorables de l'Histoire de Belgique.* Ce en quoi Léopold I avait raison puisque la médaille constitue la véritable illustration de l'histoire des peuples et des rois.

Son importance est donc capitale et les vicissitudes de l'art de la médaille à travers les temps, méritent d'être soigneusement étudiées.

Nous allons, si vous le voulez bien, nous contenter d'examiner son évolution en Belgique aux cours de ces quatre-vingt quinze dernières années, c'est-à-dire depuis 1815 jusqu'à nos jours.

* * *

Mais, avant tout, Mesdames et Messieurs, il importe de bien savoir ce qu'est une médaille et par quels moyens elle s'obtient.

La médaille est, d'après le dictionnaire de l'Académie, « une » pièce de métal fabriquée en l'honneur d'une personne illustre ou » pour conserver le souvenir d'une action mémorable, d'un évé- » nement, d'une entreprise. »

De là l'usage d'orner la face principale, *le droit*, d'un portrait ou d'une allégorie destiné à fixer l'événement à l'occasion duquel la pièce est frappée, tandis que sur l'autre face, *le revers*, apparaît tantôt une inscription biographique ou laudative, tantôt une composition symbolique qui synthétise l'idée de l'artiste et fait mieux comprendre l'objet visé. En un mot, le revers est le complément du droit, et les deux faces doivent former un ensemble parfait et adéquat.

Jadis la médaille était ronde ; lorsqu'elle affectait une autre forme, elle prenait le nom de plaquette. De nos jours, ces deux termes tendent à se confondre et tout devient médaille. Selon qu'elle sert à commémorer le souvenir d'un personnage illustre ou d'un événement important ou bien qu'on l'emploie pour y figurer une scène quelconque de la vie, pour y développer un paysage, elle prend le nom de médaille historique ou de médaille de genre.

Il faut se garder d'encourager outre mesure cette dernière qui empiète sur la peinture et, il faut s'en garder d'autant plus, que déjà l'art de la médaille tend chaque jour davantage à rivaliser avec l'art du bas-relief, de sorte, qu'ainsi que le remarquait dernièrement un critique averti, « un temps viendra où il n'y aura plus de médailleurs dans la vraie acception du terme ; puisque ceux qui croient encore pratiquer ce genre seront redevenus des sculpteurs à force d'avoir étendu le champ de leur vision ».

Or, comme le chef incontesté de l'Ecole française de la médaille le disait, il n'y a pas bien longtemps : « nous autres médailleurs, » nous résumons une pensée ; c'est dans la concision de cette » pensée que la beauté de notre médaille réside, tandis que les » statuaires improvisés médailleurs accumulent des détails qui re- » tirent à la fois et le charme et la raison de la médaille. »

Savoir rester grand, tout en faisant petit, par le sacrifice voulu des parties d'importance secondaire, constitue l'une des lois primordiales de la médaillistique et c'est ce que Le Normant exprimait en disant : « Et c'est le propre de l'art parvenu à sa perfection » de donner autant de grandeur aux plus petits qu'aux plus immenses » objets, et de rassembler sur un plan de quelques centimètres de » diamètre autant de beauté et de puissance que dans une statue » colossale. »

* * *

La médaille d'art, vous le savez, vit le jour en Italie à l'époque de la Renaissance, c'est-à-dire dans les premières années du XVe siècle. Ces petits monuments métalliques, modelés en cire à leur dimension définitive, étaient obtenus uniquement par le procédé

de la fonte, ce qui leur donnait une douceur d'arêtes et une onctuosité d'aspect fort agréables à l'œil.

Le choix de la terre destinée à mouler le modèle, nous l'avons déjà dit ailleurs, était d'une importance capitale. Il fallait, en effet, pour conserver à l'œuvre son caractère sculptural original, une fonte venue parfaite du premier coup, sinon, il était nécessaire de la retoucher au ciselet, ce qui lui enlevait toujours de son moelleux.

L'invention du balancier à frapper les médailles et les monnaies vint tout changer, tout transformer. Le modelage n'a plus rien à voir dans l'exécution d'une médaille. Désormais, le médailleur, qui doit posséder à fond le métier de graveur en creux, s'attaque directement à l'acier, corps qui possède cette rare propriété de se durcir par la trempe et de s'amollir par le recuit.

Artisan habile et expert, plutôt qu'artiste dans la large acception du mot, le graveur en médailles creuse, désormais, incise, dans un carré d'acier, le dessin qui le plus souvent lui est imposé, puis, son travail achevé, il trempe le bloc métallique. Il se trouve ainsi en possession de la matrice originale à l'aide de laquelle, par l'action du balancier, il obtient le poinçon qui offre, en relief, ce que la matrice présentait en creux. Après en avoir agi ainsi pour les deux faces, les poinçons, retouchés et trempés, lui servent à obtenir, toujours à l'aide du balancier, les coins qui, soumis à la trempe, sont employés à la frappe des flancs ou disques de métal, transformés par cette opération en médailles.

Le travail au balancier, quelque pratique qu'il soit, n'en a pas moins eu une fatale influence sur l'art de la médaille en déclin partout au XVIIe et au XVIIIe siècle, en éloignant de lui les sculpteurs de talent qui répugnaient à un long apprentissage technique et que révoltait le rôle de simple traducteur de la pensée d'autrui.

Par bonheur, une autre invention, celle du tour à réduire vint changer la face des choses.

A sa suite, les sculpteurs rentrent en scène, d'autant plus nombreux que le nouvel instrument se perfectionne davantage et, comme conséquence, exige de moins en moins, chez le médailleur, la pra-

tique du ciselet, si cher aux orfèvres et aux graveurs en pierres fines.

« Le tour à réduire, nous dit M. Charles van der Beken, ancien » contrôleur à la monnaie de Bruxelles, est une machine dont la » marche repose sur le principe du pantographe. Il donne non seule- » ment une simple reproduction du modèle, mais une réduction. » Cette machine, dont les organes sont d'une délicatesse extrême, » grave sur cire, aussi bien que sur bronze et acier. »

Le premier outil pratique de l'espèce, à l'usage des graveurs, est le tour dit à portraits de Hulot. Il date des premières années du dernier tiers du XVIIIe siècle. De nombreuses modifications y ont été successivement apportés en France par Contamine, par Barrère, par Ledru, par Tasset, par Janvier et par d'autres qui l'ont complètement transformé et qui, d'un simple outil, en ont fait une machine d'atelier, assez coûteuse, nécessitant des installations spéciales.

Vous avez tous vu, Mesdames et Messieurs, au stand de la Monnaie, à l'exposition de Bruxelles, fonctionnait un tour à réduire du type Janvier obligeamment prêté par la maison de frappe de médailles Fonson. Cela me permet de ne pas m'attarder sur la description de cette machine, d'autant que mes explications, malgré toute ma bonne volonté, resteraient toujours par trop techniques pour les non-initiés. C'est le cas de dire, qu'ici, il faut voir pour comprendre.

La médaille, il est bon de le rappeler, est faite pour circuler, pour être vue à courte distance. L'art de la médaille a ceci de particulier que, s'il a son caractère propre, il n'en est pas moins complexe. C'est ce que M. Tourneur a exprimé, non sans bonheur, en disant qu'il procède à la fois des exigences de la peinture, de la miniature et de la sculpture.

« De nos jours, a écrit Roty, le sculpteur qui veut faire une médaille, une fois le sujet arrêté, s'il ne s'agit pas d'un simple portrait, jette d'abord sur le papier quelques croquis. Sa composition une fois sur pied, il fait appel aux modèles vivants pour affirmer et fixer les mouvements entrevus dans son imagination. Les études terminées, l'arrangement définitif établi, il façonne à l'aide de la cire ou de l'argile un bas-relief sur un cadre d'ardoise ou de bois. Le

bas-relief, qui généralement est de dimension sept ou huit fois trop grande est moulé en plâtre.

« Ce plâtre, minutieusement nettoyé et retouché, est livré au fondeur qui le coule en fonte de fer. Ce travail, des plus délicats, exige des soins tous spéciaux, car c'est cette fonte qui va servir à l'industriel chargé de la confection des coins, à obtenir, par le moyen du tour à réduire, le poinçon qui donne, grâce au balancier, la matrice destinée à frapper la médaille.

« L'artiste doit tenir compte, en façonnant son œuvre des différentes phases de fabrication par lesquelles elle doit passer. C'est ainsi qu'il ne doit pas perdre de vue que son modèle sera réduit mécaniquement, c'est-à-dire également dans toutes ses parties, sinon il risque de voir sa composition en arriver à manquer d'assiette, de solidité et de force. »

C'est contre ce danger que Charles Blanc met en garde lorsque dans sa *Grammaire des arts du dessin* il rapporte que le statuaire Pradier disait un jour à ses élèves, en leur montrant quelques monnaies grecques : « Remarquez comme les extrémités de la figure sont relativement fortes ; comme l'œil voit tout de suite la tête et son caractère ; la main et son expression ; comme le personnage pose bien sur ses pieds et conserve ainsi, dans sa petitesse, une assiette monumentale et un grand air ! Si vous rétablissiez la proportion exacte des membres, la figure ressemblerait à un danseur de corde ».

Lorsque la médaille sort des coins, il lui reste une dernière opération à subir : le patinage, qui en constitue en quelque sorte la toilette. La patine a pour objet principal d'accentuer ou d'adoucir certains reliefs à l'aide d'ombres savamment appliquées. Sa teinte n'est pas indifférente non plus, car elle doit s'harmoniser avec le sujet traité. Il serait absolument ridicule, par exemple, d'appliquer la même patine au rude facies de Bismarck qu'au gracieux profil de notre Reine. Son choix doit être, du reste, laissé à l'artiste ; car de la patine dépend souvent l'impression produite par l'ensemble de l'œuvre sur le public.

La création d'une médaille demande, vous le voyez, des soins attentifs et du temps. Si nous nous sommes quelque peu attardé sur sa fabrication, c'est qu'il est nécessaire de détruire l'opinion, trop répandue, qu'il suffit de quelques jours pour la faire. On ne

peut obtenir aussi hâtivement que des œuvres purement industrielles, dénuées de tout caractère artistique, et qu'il vaudrait mieux ne pas voir naître.

* * *

De tout temps l'art de la médaille fut en faveur dans les provinces belges.

Importé dans les États des fastueux ducs de Bourgogne, dès la seconde moitié du XVe siècle, par des artistes italiens, en tête desquels il faut placer le napolitain Jean de Candida, l'art de la gravure en médaille fut d'abord exercé par des amateurs, tels le célèbre peintre Quentin Metsys, d'Anvers; l'élégant poète malinois Jean Second, le juriste Antoine Morillon, de Louvain, et le Zélandais Jacques Zagar. Ces artistes-amateurs, préoccupés uniquement de conserver, par le métal, les effigies de leurs parents ou de leurs amis, voire même de leurs maîtresses, s'adonnèrent exclusivement aux portraits. Ce n'est que plus tard, après le séjour de Leone Leoni à Bruxelles, qu'entrent en lice les médailleurs de métier — Jacques Jonghelinckx et le mystérieux Etienne de Hollande — et qu'apparaissent, avec eux, les revers ornés de compositions allégoriques ou chargés de lourds écus aux meubles multiples.

Le XVIe siècle est vraiment l'âge d'or de la médaille en Belgique, alors que le XVIIe en est l'âge d'argent et, si l'on peut dire, le XVIIIe l'âge de cuivre. En effet, si pour le XVIIe siècle nous pouvons encore citer des graveurs de la valeur de Conrad Bloc, de Jean de Montfort, d'Adrien et même de Denis Waterloos, nous devons nous contenter d'enregistrer pour le siècle suivant les œuvres de plus en plus médiocres des Roettiers et des Harrewyn. Il est vrai, qu'à leur suite, Théodore-Victor van Berckel, ce maître ciseleur incomparable, vient jeter un dernier éclat sur notre école de gravure en médailles, que l'occupation française devait rayer de l'histoire de l'art pendant près de vingt-cinq années.

Durant la république et l'empire, non seulement les deux derniers ateliers monétaires, Bruxelles et Liége, encore en activité sous les Autrichiens, furent fermés; mais des lois furent publiées qui interdirent aux particuliers, quels qu'ils soient, de frapper des

médailles en Belgique. Il fallait s'adresser à Paris, ce qui augmentait considérablement les frais. On eut recours alors, pour se fournir, aux orfèvres du pays qui gravèrent à la pointe sur des disques d'argent, soudés dans des anneaux, divers emblèmes appropriés au sujet et à la circonstance. Ces médailles destinées le plus souvent à récompenser le mérite scientifique ou l'adresse dans les joûtes populaires, prirent le nom de médailles d'orfèvres. Il s'en fabrique encore parfois de nos jours et, si leur existence s'est prolongée jusqu'à nous, il faut attribuer cette longévité aux talents des premiers artistes qui s'adonnèrent, à Gand, à leur fabrication et qui ont noms Pierre-Joseph-Jacques Tiberghien, Liévin-Armand-Marie De Bast, Ghislain-Joseph Massaux et Charles Onghena.

Dès la seconde entrée des Républicains en Belgique, était venu s'installer à Bruxelles un graveur parisien, d'assez mince talent, du nom de Charles-François Trébuchet. Ce fut lui que modela, coula et ciscla des médailles destinées à servir de prix à l'Académie des Beaux-Arts du-chef lieu du département de la Dyle. Son revers est un décalque de la belle médaille de van Berckel, aux petits génies joufflus, pour la même Académie, dont il est loin d'avoir l'élégance.

Malgré l'infériorité notoire de Trébuchet, telle était dans les Pays-Bas la pénurie de graveurs en médailles, qu'il obtint du roi Guillaume I, le 25 juin 1815, au lendemain même de Waterloo, le titre de graveur de la Cour. Il mourut peu après, le 17 juillet 1817.

* * *

Ce ne fut pas, cependant, à Trébuchet que Guillaume I s'adressa, en 1816, lorsqu'il s'agit de graver les coins des monnaies qu'il voulait faire frapper à Utrecht; mais à un autre artiste français, Auguste Michaut, que la belle effigie monétaire de Louis XVIII avait fait avantageusement connaître.

C'est Michaut qui introduisit en Belgique le premier tour à réduire, qu'il céda plus tard à Jouvenel, son compatriote, propriétaire, à Bruxelles, d'un atelier de frappe de médailles. Cet instrument passa

enfin entre les mains de Victor Lemaire, graveur à Gand, qui le possédait encore à sa mort, survenue il y a quelques années.

A peine la Belgique était-elle réunie à la Hollande, qu'un Bruxellois, Jean-Henri-Simon, qui avait exercé, avec succès, sous l'empire, à Paris, le métier de graveur en pierres fines, revint se fixer dans sa ville natale. Dès son arrivée, il lança dans le public des prospectus annonçant la publication d'une série métallique de portraits des personnages illustres nés dans les anciennes XVII provinces des Pays-Bas. Cette série, dont les coins reposent aujourd'hui au Musée de la Monnaie de Bruxelles, ne compte pas moins de cent médailles. C'était un joli nombre qui fait présumer que Simon ne se montra pas trop difficile dans son choix; les souscripteurs flattés, sans doute, d'appartenir à une nation qui avait donné le jour à tant d'hommes éminents, répondirent nombreux à l'appel de l'artiste malgré la banalité de l'œuvre à laquelle collaborèrent Jean-Marie Simon, son fils, et ses élèves, le Gantois François de Grave et le Bruxellois Fonson.

Les premières médailles parues sont aux effigies des membres de la famille royale, ce qui valut à Simon, à la mort de Trébuchet, d'être nommé graveur du Roi. Quelque pauvre que fut le mérite de Jean-Henri Simon, il n'en est pas moins vrai que c'est lui qui fit renaître, en Belgique, l'art de la médaille; car, à la suite du succès obtenu par sa galerie métallique, quelques médailleurs belges se mirent au travail, tels le jeune François De Hondt, à Bruges, le vieux Léonard Jehotte, à Liége, Pierre van de Goor, à Anvers, et des artistes français, les Jouvenel, père et fils, de Lille, et Adrien Veyrat, de Paris, vinrent s'installer à Bruxelles.

Notons aussi que la Monnaie de Bruxelles avait été rouverte dès la fin de l'année 1821, et que le roi des Pays-Bas, qui ne cessa de donner des preuves de l'intérêt qu'il portait à la médaille, y avait fait placer une presse, laquelle par arrêté royal du 15 septembre 1828, était gratuitement mise à la disposition des médailleurs pour y faire frapper leurs œuvres.

Guillaume ne s'en tint pas là et un jeune artiste gantois, Joseph-Pierre Braemt, ayant témoigné dans ses premiers essais de grandes aptitudes pour la gravure en médailles, fut envoyé, en 1819, à Paris aux frais de sa cassette, pour parfaire ses études sous la direction du graveur Galle et du sculpteur Bosio. Il y resta jusqu'à l'année

1822 et, à son retour, fut chargé par le roi de commémorer par des médailles tous les événements importants du règne.

* * *

Nous voici, Mesdames et Messieurs, arrivés à la Révolution de 1830, qui donna naissance à de multiples œuvres métalliques, hâtivement conçues et plus hâtivement exécutées encore, d'une faiblesse artistique déconcertante. Si quelques-unes de ces pièces portent la signature d'artistes belges, pour la plupart graveurs d'occasion, le plus grand nombre sont dues à des Français. Il semble vraiment que nos médailleurs gardent à la personne de Guillaume I un souvenir reconnaissant de tout ce qu'il a fait pour eux.

C'est à Paris, en effet, que Mathias Vivier frappe la médaille en l'honneur de de Meulenaere et de Vilain XIIII, éliminés des États-Généraux en 1829 et que Valentin-Maurice Borrée grave la médaille commémorative de la fameuse représentation de la *Muette de Portici*, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles. C'est le Parisien Veyrat, le plus abondant de tous les médailleurs de la Révolution, qui le premier « SALUE LE SOLEIL DE LA LIBERTÉ », pour lequel, déclare-t-il, le peuple belge « VEUT VAINCRE OU MOURIR »; c'est Adolphe Christian Jouvenel, de Lille, enfin, qui affirme qu'il est « DULCE ET DECORUM PRO PATRIA MORI »!

Toutes ces pièces furent éditées par un orfèvre nommé A. Noefnet-Wyckmans, établi au n° 38 de la Montagne de la Cour, qui s'entendait fort bien à les lancer dans le public. Nous avons retrouvé une de ses circulaires, dont le caractère original nous incite à la rappeler une fois encore ici :

MÉDAILLE DES BRAVES
BRUXELLES
ET
LIÉGE.

« Aux habitants des villes et communes qui se sont ralliées sous » le vieil Etendard Brabançon, pour concourir à la défense de nos » droits,

» Elle consacrera le souvenir des immortelles journées, où tant » de citoyens versèrent leur sang pour la Patrie.

» La première médaille frappée décore la *poitrine inanimée*, du » glorieux martyr de la victoire, le baron Fellner, aide-de-camp » mort en pénétrant le premier dans le Parc, à la tête de nos Braves, » dans la journée du 26 septembre 1830.

» Chacun des membres du Gouvernement provisoire a bien voulu, » comme offrande patriotique, accepter une de ces médailles.

SE VEND ICI :

Prix { En bronze doré au feu, 1 florin. / En métal imitant l'argent, 50 cents.

Faire de la poitrine inanimée du glorieux martyr de la victoire, le brave baron Fellner, une vitrine à médailles et un élément de réclame n'est vraiment pas banal. Les Américains de nos jours ne trouveraient pas mieux et Noefnet-Wyckmans était un habile homme!

* * *

Le vrai créateur de la glyptique moderne en Belgique est Joseph Braemt, qui remplit les fonctions de graveur des monnaies et poinçons du nouveau gouvernement à la Monnaie de Bruxelles, de 1832 à 1864. C'est à lui que l'on doit les coins de nos premières monnaies nationales et ce type si original des espèces de cuivre au Lion belge soutenant fièrement les tables de notre constitution, type qui perdure encore aujourd'hui après quatre-vingts années d'existence, exemple unique dans les fastes monétaires et qui prouve le succès qu'il obtint.

L'œuvre de Braemt, comme graveur en médailles, est considérable. Pendant plus de trente ans, il ne se passa pas en Belgique un événement de quelque importance sans que le gouvernement ne le chargea d'en commémorer le souvenir. Et de fait, il méritait cet honneur, car si ses compositions manquent d'imagination et de variété, elles sont de compréhension facile, bien mises en page et adéquates au sujet.

La plus belle de ses œuvres est sans conteste la grande médaille qu'il modela pour être offerte, en 1855, par les Bruxellois à leur dévoué bourgmestre Charles de Brouckère. Le revers a vraiment

grande allure. On y voit l'archange saint Michel, cranement campé, terrassant l'hydre du choléra qui, dans un dernier effort, cherche à mordre son vainqueur. Cette composition par son mouvement endiablé rappelle le peintre napolitain Salvator Rosa, elle passe pour avoir été inspirée à Braemt par son ami le dessinateur italien L. Calamatta qui habitait alors Bruxelles. Quoiqu'il en soit de cette légende, la médaille de de Brouckère est et restera l'une des plus belles de l'écrin belge au XIXe siècle.

Pierre-Joseph Braemt mourut le 2 décembre 1864. Il eut pour élèves Charles Barbier, de Namur, qui délaissa vite la médaille pour s'adonner au professorat, Alexandre Geefs, d'Anvers, au burin élégant, Laurent-Joseph Hart, aussi d'Anvers, au faire lourd mais énergique, qui nous a laissé un bon portrait de Rubens et la plus grande médaille qui ait jamais été frappée — elle a 15 centimètres de diamètre —, à l'effigie de Léopold I^r^, enfin, Jean-Baptiste Stordeur dont le plus grand mérite est de nous avoir conservé, en métal, le masque intelligent et sévère de son maître.

A côté de ces artistes travaillaient Adolphe-Christian Jouvenel, l'auteur d'une *Histoire populaire et métallique des grands hommes de la Belgique*, Julien Leclercq, de Gand, bon portraitiste, élève de l'illustre David, d'Angers, et le Parisien Veyrat, dont nous avons déjà parlé. A propos de ce dernier, il nous revient à la mémoire une anecdote que nous vous demanderons, Mesdames et Messieurs, la permission de vous narrer en quelques mots.

Veyrat, nous sommes en 1874, âgé alors de plus de soixante-treize ans, se trouvait dans une situation assez gênée. Quelques amis voulurent lui venir en aide et, afin d'attirer l'attention sur lui, ils résolurent de lui offrir, en grande cérémonie, une médaille à son effigie. Ils eurent la bizarre idée de la commander à Veyrat lui-même. *Se ipse sculptavit*, lit-on, en effet, sous la tête à la Garibaldi du GRAVEUR DES PREMIÈRES MÉDAILLES DE LA BELGIQUE INDÉPENDANTE. La médaille faite, le comité organisateur de la manifestation se réunit et devant un public nombreux, après les discours d'usage, remit au vieux graveur sa médaille en argent et en bronze, emprisonnée dans un riche écrin. On raconte que Veyrat fut tellement ému des discours de ses amis, tellement *surpris* de voir son profil lui être offert qu'il pleura et ne sut répondre qu'un seul mot: merci.

Ce brave homme mourut à Ixelles, le 9 mars 1883. Sa meilleure œuvre est la médaille-diplôme de la Société royale de numismatique de Belgique.

Telle était la situation de l'art de la médaille en Belgique lorsque, par arrêté royal du 10 mars 1847, un concours fut ouvert pour le projet d'une nouvelle pièce de 5 francs. Le prix attribué au vainqueur était de 10,000 francs. C'était là une somme conséquente pour l'époque, aussi tout ce que notre pays comptait alors de médailleurs participèrent-ils à cette joute artistique. Onze projets furent présentés au jury dont faisait partie le graveur Braemt. Ils sont signés: Nicolas Dargent, François De Hondt, Hubert Distesche, Laurent-Joseph Hart, Constant Jehotte, Adolphe-Christian Jouvenel, François-Joseph Lambert, Julien Leclercq, Alexandre-Joseph van Ackere, Adrien-Hyppolyte Veyrat et Léopold Wiener.

Rien n'est plus curieux, plus baroque, que cette étrange galerie de portraits du roi Léopold I. Aussi le jury décida-t-il de ne pas décerner de prix et d'accorder simplement une prime de 1000 francs à MM. Hart, Jehotte, Jouvenel, Lambert et Wiener.

L'œuvre de Léopold Wiener, qui venait de rentrer de Paris, écrase par sa supériorité toute celles de ses concurrents. Ceux-ci, furieux, accusèrent leur collègue d'être entré en loge avec, dans la poche, un poinçon fait en France. Cette calomnie ne resista pas à la meilleure preuve que pouvait donner Wiener de son savoir faire. Le jeune artiste, en effet, rentra en loge et fit un nouveau projet si réussi cette fois qu'il fut chargé par le gouvernement d'exécuter la gravure des nouvelles pièces à frapper, tant celles d'or que celles d'argent, et que, plus tard, à la mort de Braemt, en 1864, il le remplaça en qualité de graveur des monnaies et des poinçons de la Monnaie de Bruxelles.

Tel fut le résultat final de l'odieuse campagne menée contre lui par quelques-uns de ses concurrents malheureux de 1847.

* * *

Avec les Wiener le champ d'action de la médaille belge s'élargit et déborde au-delà des frontières, grâce surtout au succès qu'obtint la série créée par Jacques Wiener, l'aîné des trois frères, des monu-

ments civils et religieux du monde entier. Nul, il faut le dire, ne sut mieux que lui faire revivre sur le bronze les beautés des vieux édifices, fixer leurs contours dans leurs plus munitieux détails, donner le sentiment de la profondeur et par d'ingénieux effets de lumière, par une parfaite application de la perspective, conserver à chacun ses dimensions et son caractère particulier.

Ce fut spécialement en Allemagne que ce genre de médailles fut particulièrement prisé et, aujourd'hui encore, elles y sont passionément recherchées par les collectionneurs. Plusieurs de ces pièces ont été taillées en collaboration avec ses frères Léopold et Charles qu'il fut le premier à initier à l'art de la gravure sur métaux.

Nous nous rappelons avoir vu, il y a fort longtemps déjà, entre les mains d'une personne chargée du placement des œuvres de l'artiste, trois gros albums remplis des signatures des souverains et des personnages les plus en vue de l'époque qui avaient souscrits à la série complète de ses monuments.

Jacques Wiener, né à Hoerstgen, dans la Prusse rhénane, après avoir, encore enfant, travaillé dans l'atelier de son oncle Baruch, à Aix-la-Chapelle, se rendit à Paris, où il séjourna quatre ans avant de se fixer définitivement à Bruxelles, ville dans laquelle il mourut le 3 novembre 1899.

Léopold Wiener naquit à Venloo, le 2 juillet 1823. Il eut pour maîtres son frère Jacques, le sculpteur David d'Angers et le graveur Barre; car Léopold ne fut pas seulement un médailleur de grand talent, mais encore un statuaire de mérite.

Son triomphe le plus éclatant fut celui qu'il obtint au concours ouvert, en 1850, pour l'exécution de la médaille de l'exposition de Londres, où il obtint un des trois grands prix que se disputèrent trois cent cinquante concurrents.

L'un de ses plus beaux portraits fut celui de la première reine des Belges et sa plus imposante médaille est peut-être celle du vingt-cinquième anniversaire de notre Indépendance. Voici comment van Bemmel appréciait cette belle création en 1856:

» Mais une œuvre parfaite sous tous les rapports est la médaille » commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'Indépendance » belge. Comme conception poétique et comme ensemble harmonieux » comme détails et comme style, comme procédé et comme faire,

» comme application des grandes lois de la statuaire et comme entente » ingénieuse du bas-relief, cette médaille est une œuvre capitale, » c'est de l'art véritable et complet, de l'art dans sa plus haute » manifestation. »

Léopold Wiener, à l'encontre du proverbe, fut, on le voit, prophète en son pays et il méritait de l'être, car il faut reconnaître que si, en général, ses vastes compositions sont froides et n'émeuvent guère, elles ont grand air et respirent la noblesse et la dignité. Ses portraits sont nombreux aussi; mais ils sont loin de valoir ceux de son frère Charles, le plus vraiment artiste des trois Wiener. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les médailles de Léopold avec celle à la fine effigie de Richard Wagner, dont le revers nous offre la poétique allégorie des principaux personnages des Niebelungen ou encore avec celle dite de la forêt d'Epping, au buste de la puissante souveraine des Royaumes-Unis, la reine Victoria. Léopold Wiener mourut le 24 janvier 1891, Charles, en plein talent, fut enlevé à l'art belge le 15 août 1887.

A côté des Wiener, mais loin derrière eux, nous pouvons citer encore comme médailleurs nouveaux Constant Jehotte, Hubert Dietsche, Danse, Emile Tasset, tous Liégeois, et Victor Lemaire de Gand.

A Bruxelles, Edouard Geerts, élève du statuaire van der Stappen, se faisait connaître par une production intensive, de mérite variable. Ses dernières œuvres, telle la médaille du directeur général de la Vieille Montagne M. Saint-Paul de Sinçay, influencées par la méthode nouvelle mise en pratique en France, faisait bien augurer de son avenir lorsque la mort vint le frapper, à peine âgé de quarante-trois ans (1889).

On put craindre alors un instant que l'art de la médaille, qui avait brillé d'un si vif éclat avec Braemt et les Wiener, allait devenir l'apanage des seules maisons d'édition et se transformer en un art purement industriel, lorsque le succès obtenu par les artistes français, grâce à l'application d'idées nouvelles dans la technique de la médaille, vint tout changer en faisant sortir nos sculpteurs de leur dédaigneuse indifférence à son égard.

* * *

La Renaissance de la médaille en France remonte, à vrai dire, à l'année 1867, alors qu'Hubert Ponscarme exposa sa médaille, devenue légendaire de M. Joseph Naudet; mais ce ne fut que quelques années plus tard que la technique nouvelle, inspirée du bas-relief, s'imposa à tous avec Roty, Chaplain et tant d'autres;

Il n'en est pas moins vrai que c'est Ponscarme, qui fut le vrai novateur auquel l'art de la médaille française doit son merveilleux développement actuel.

Faisant fi de l'ancienne méthode, ce maître pourvu d'heureuses audaces, s'attacha à atténuer le relief; il abattit le listel qui rétrécissait le champ, déjà si petit de la médaille, il supprima le grènetis et « substitua à la patine foncée et uniformément polie une patine » adoucie et mate, plus claire sur l'effigie que sur le fond où celle-ci » se détache. »

Des diverses tonalités de la patine, ce complément indispensable de la médaille contemporaine, résulte des effets dont l'artiste peut tirer parti pour accentuer les jeux de lumière que la manière nouvelle de ne plus rendre uniformément lisse le champ permet si heureusement d'obtenir.

Mais Ponscarme ne s'en tint pas là, et comme le remarque M. Roger Marx, il paracheva ses réformes en renonçant « à l'emploi des carac» tères typographiques, vulgaires, sans convenance et contraignit la » légende, par le style des lettres et la variabilité de leur dis» position, à prendre le rôle ornemental de l'écriture arabe ou japo» naise, à participer ainsi au pittoresque de l'ensemble... A la faveur » de cette émancipation et de la rupture avec les formules routinières » l'école se transforme, s'éprend de sincérité, de poésie, de grâce, » elle ressaisit, puis rouvre la veine française et demande à la » spontanéité de l'inspiration, à la vision directe et vivante de la » nature, le rajeunissement d'une radieuse renaissance. »

* * *

En Belgique, M. Fernand Dubois fut le premier qui, dès ses débuts, appliqua les principes mis en pratique par Ponscarme. Sous la poussée des artistes français, après quelques hésitations, nos plus grands sculpteurs finissent par s'essayer, eux aussi, à la médaille.

Tels, par exemple, Meunier, Thomas Vinçotte, Charles van der Stappen, Julien Dillens, Lagae, Pierre Braecke, le comte de Lalaing, pour ne citer que les premiers parmi les premiers. Puis, naquit une pléïade de médailleurs: Charles Samuel, le maître élégant et distingué, Paul Du Bois, dont les œuvres dénotent une si grande légèreté de touche, Hippolyte Le Roy, artiste-peintre en même temps que médailleur, Franz Vermeylen, Isidore de Rudder, Alphonse Michaux, Mlle Jenny Lorrain et bien d'autres, dont il serait trop long d'énumérer les noms ici.

A leur tête marche le maître actuel de la médaille en Belgique, M. Godefroid Devresse, dont les portraits métalliques rivalisent par leur intensité d'expression et de vie avec ceux des meilleurs artistes français.

C'est à lui qu'est due la belle médaille de l'exposition de Bruxelles qui vient d'être frappée et dont nous sommes heureux de pouvoir faire circuler un exemplaire parmi vous.

Enfin, au nombre de nos jeunes médailleurs d'avenir, il nous est agréable de pouvoir citer en première ligne MM. Paul Wissaert, Jean Le Croart, Jules Jourdain, Armand Bonnetain et Louis-Antoine De Smeth.

Devant un pareil effort, le gouvernement a enfin senti qu'il n'était pas possible de traiter plus longtemps en parias les médailleurs en semant un peu partout, dans les expositions des Beaux-Arts, parmi les œuvres de sculpture, les tableaux et même parmi les objets relevant de l'art industriel, les envois de médailles où elles passaient fatalement, à cause de leur petite dimension, inaperçues des visiteurs.

Il n'en sera plus ainsi à l'avenir. Grâce au bon vouloir de M. le baron Descamps, alors ministre des Sciences et des Arts, pour la première fois, à l'exposition internationale des Beaux-Arts de Bruxelles de 1910, la section de la gravure en médailles a été disjointe de la section de la sculpture. Elle fit l'objet d'une exhibition particulière dans des locaux aménagés à cet effet et un jury spécial a été constitué pour elle.

C'est le triomphe de l'idée pour laquelle nous bataillons depuis dix ans et que M. Buls nous a aidé puissamment à faire admettre par le gouvernement.

C'est aussi, comme l'écrit M. V. Tourneur en tête du catalogue

du Salon international de la médaille — qui comptait, disons le en passant, avec 4000 médailles, plus de 250 exposants appartenant à 17 pays divers, — la reconnaissance officielle de l'art de la médaille contemporaine comme branche particulière de la plastique.

Et c'était toute justice, Mesdames et Messieurs, car, répétons-le, la médaille réflète l'âme des peuples. Elle exprime leur sentimentalité, leurs passions, leurs aspirations, leur idéal ; elle magnifie leurs grands hommes ; elle conserve le souvenir des événements publics et familiaux. La médaille par son essence, sa nature est destinée à l'instruction des générations futures ! Son rôle, dans la vie des nations est assez grand, assez élevé pour qu'elle y occupe la place à laquelle elle a droit et qui, jusqu'ici, lui avait été par trop parcimonieusement comptée.

Il n'en sera plus ainsi à l'avenir, espérons-le du moins, grâce à l'initiative prise par le gouvernement belge, qu'en terminant, nous sommes heureux de pouvoir publiquement féliciter.

A. DE WITTE.

Anciennes inscriptions sur des façades de maisons

Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques mois, je m'occupais de l'étude d'une curieuse inscription du XIIIe siècle, en vieux français, qui a existé à Gand et je donnais, à la Société d'archéologie de cette ville, le résultat de mes recherches à son sujet.

Alors déjà, je formai le projet de réunir les documents relatifs à d'autres mentions lapidaires inscrites sur des façades anciennes.

Mes recherches étant terminées, et notre distingué secrétaire M. Donnet m'ayant fait l'honneur de me demander de prendre aujourd'hui la parole, en votre présence, je viens apporter à mes auditeurs et aimables auditrices un petit ensemble de notes qui pourra, je l'espère, les intéresser.

Si nous remontons aux périodes très anciennes, nous remarquerons que de tout temps, chez les Romains, déjà, et notamment à Pompeï, ces inscriptions remplirent pour la plupart le rôle d'enseignes.

D'autres encore avaient un caractère particulier; par exemple, le *Cave Canem*, se rapportant au chien, gardien de la maison, qui vous est certainement connue.

Dans notre pays nous en connaissons remontant au moyen âge et notamment celle qui, dès le début du XVe siècle, a été relevée à Gand, par un scribe attaché à l'administration des Echevins.

Sur un vieux registre de comptes, au dos d'un feuillet de parchemin qui porte la date de 1411, nous voyons des essais de signature ou plutôt des combinaisons calligraphiques sur le nom de ce scribe qui s'appelait de Praetere.

A côté de cette série d'amusements quelque peu enfantins, on remarque un croquis, fait à main levée, à la plume, représentant un petit cabaret.

C'est une minuscule construction en bois; on y remarque une porte, un volet latéral et, contre celui-ci, un petit pot dans lequel se trouve placée la touffe d'herbes traditionnelle.

Le bâtiment se termine, au sommet de la façade, par un comble aigu, que perce une petite fenêtre.

Ne pouvons-nous pas voir dans cette naïve ébauche, une représentation graphique, au moyen de laquelle le secrétaire échevinal, s'efforçait de tracer, de mémoire, l'aspect du cabaret que, probablement, il fréquentait de préférence?

Or, le principal intérêt de ce document est de nous donner l'inscription de l'enseigne: *In 't ankerkin, vrint comt in.* Si nous admettons que c'est une copie exacte de ce qui devait être marqué sur la façade du petit cabaret, remontant vraisemblablement au siècle précédent, donc au XIVe siècle, nous savons d'autre part que ce lieu de délices a effectivement existé.

Des pièces d'archives établissent, en effet, qu'un débit de boissons du nom de *in 't ankerkin,* se trouvait situé à Gand, près du fossé au bois, dans la rue Wellinckx actuelle.

C'est là, je pense, une des premières mentions que nous puissions signaler chez nous d'une inscription quelconque sur une façade.

Et nous pouvons donc la considérer comme étant le prototype de cette infinité de noms de maisons, d'auberges, etc., empruntés aux objets usuels, à la faune, à la flore, aux astres, etc.

Ces emprunts faits aux objets de toute nature donnaient aux immeubles, bien avant le numérotage, maintenant officiel, une identité certaine.

De là, pour citer quelques exemples, ces innombrables: *in den Hond, in de Kat, in de Roos, in de Zon, in de Maan*, etc., sans compter les *groote* et les *kleine* qualifiant chacun de ces mots.

Inutile de vous dire que l'usage s'est perpétué jusqu'à nous, dans nos contrées, de donner aux maisons et surtout aux tavernes, aux magasins, aux boutiques, de ces désignations caractéristiques.

C'est ainsi qu'on retrouve une copieuse série de ces dénominations d'habitations de nos anciens bourgeois, et des maisons occupées par les petits marchands et par leurs fournisseurs de toutes catégories.

Dans les archives de toutes nos vieilles villes on retrouve de ces appellations pittoresques, et celles-ci facilitent même singulièrement les recherches que l'on entreprend pour rétablir la physionomie d'un quartier ou d'une ancienne rue.

Car, vous devrez admettre que si l'on connait par hasard, mais toutefois avec certitude, quel était l'emplacement exact, au XVe ou au XVIe siècle, d'un immeuble donné, mettons *de Roos*, les comptes mentionneront comme lui étant contigus, à gauche; *de Zon*, à droite: *de Kat*. Cela se traduit dans ces textes d'archives par: *de Roos, de Zon aan d'een zijde, de Kat aan d'andere*.

Comme il peut aussi arriver que l'on trouve que cette maison *de Roos*, déjà si clairement désignée cependant, se trouve *noens over de « Ster »* vous pourrez vous convaincre que les recherches au sujet de l'emplacement d'un ancien fonds sont certaines et qu'on arrive à un résultat sûr, rendant toute hésitation impossible.

C'est ainsi qu'on parvient parfois, et assez facilement, à reconstituer, comme je l'ai dit, par la pensée, la physionomie des deux côtés d'une vieille voie.

Et ce résultat serait mieux obtenu qu'on ne le pourrait actuellement, pour des périodes plus récentes, à cause du numérotage des maisons.

Celui-ci change périodiquement et ces transformations troublent les hypothèses les plus prudentes, les plus patientes du chercheur, avide d'exactitude et de précision.

Si vous le voulez bien, nous passerons à présent de cette catégorie de noms de maisons du temps jadis, aux inscriptions pouvant avoir un intérêt spécial et sortant de la banalité.

Nous examinerons aussi celles qui sont formées d'une phrase, longue ou courte, comme il est si agréable d'en découvrir quelquefois.

Il en est de plus ou moins énigmatiques, comme celle que nous avons vue sur un mur de grange à Loo, près de Furnes et qui, composée de lettres et de signes presqu'indéchiffrables, doit donner la date de 1696.

Si nous abandonnons les époques trop éloignées de nous, pour en arriver à des périodes plus récentes, je serais appelé à vous dire deux mots de cette inscription gantoise du XIIIe siècle que je citais en commençant.

C'est sur le montant en pierre de la porte d'une maison de la rue Opperschelde (la rue du Gouvernement actuelle) qu'un chercheur d'inscriptions, du XVIe siècle, Van Huerne, note l'existence d'une pierre portant les mots: *Tsou ke gai bien doniet, tsou a gou encore*, ce qui paraît signifier que l'habitant de cette maison, au XIIIe siècle, (car le texte rédigé en vieux français, hutois ou namurois, aussi bien que la forme des lettres relevées par le copiste, dénote cette époque) que cet occupant, dis-je, avait fait don de grand nombre de ses biens à des œuvres pies et que pour cette bonne œuvre il escomptait une juste récompense au ciel.

Ce serait en quelque sorte la paraphrase du précepte: qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Passons maintenant à une période plus récente. L'inscription du XIIIe siècle, celle du XVe de de Praetere, nous amènent à celles du XVIe siècle.

Nous nous promènerons de par les rues de nos villes de Flandre, du Brabant, de la Hollande et surtout dans les régions voisines de la frontière, dans le Brabant septentrional et dans l'île de Walcheren, où j'ai vu tant de ces curieuses inscriptions.

En commençant par nos provinces, nous rencontrons, pour le XVIe siècle, à Anvers, rue Haute n° 3, une maison datée de l'année 1578, qui porte au-dessus d'une rangée de fenêtres, l'inscription :

sevenentagtig

Psal. 87 Salich is den Ricifer die den orfin ket. Prov. 11. Maei vaisch 15, die onane en Hofiren naes en bederet.

Cette inscription est copiée aussi exactement que possible et je me garderai ici de l'interpréter. Il sera du reste facile aux linguistes, de rétablir, en interprétant le vrai sens de ces mots, cette inscription biblique que j'ai simplement voulu signaler ici et que beaucoup d'entre vous auront sans doute déjà aperçue.

Au hasard des annotations, et sans recourir à une classification excessive, voici encore de ces inscriptions relevées, d'abord, en Hollande : à Harlem : *Zylstraat : Ick blijf getrou int soet Nederlant ;* l'autre : *Ick wijk nyet af.*

Qu'il me soit permis aussi de faire remarquer que c'est dans cette ville, et aussi à Amsterdam, que j'ai noté la plus jolie collection d'enseignes de ce genre franco-flamand, qui attirent toujours notre attention, chez nos amis du nord ; ce sont ces *magazijn van luxe modes*, ces *haut chic*, ces *en gros winkel*, ces *pantalons naar mode*, etc.

A Dordrecht, dans la Wijnstraat, une maison porte la date de 1546 et porte pour enseigne : *Dit es in Beverenburch.*

A Flessingue, sur une façade peut se lire : *Dit huys is goet en bequàm — 1606. Eeckeloo is synen naem ;* cet immeuble est situé au *Groote Markt.*

A Flessingue aussi, dans la lange Nieuwstraat, voici une maison datant de 1634, avec un cartouche armorié qui s'agrémente de ces mots :

D'Opinien van menschen regiren die Werelt ; en dessous on lit : *Bourgoine.*

Une maison voisine porte la date 1650 et un lion avec cette devise : *Eendracht maect macht.*

A Bommel (Salt Bommel) jolie ville ancienne, j'ai noté les mentions suivantes :

Die ter werelt goet geschiet.
Onbenijt en blieft hij niet. 1617.

Puis une autre avec: *Niet zonder Godt;* et une dans la Maasstraat: *'t Zeven gester.*

A Goes, 1623, au coin de la Stalstraat: *Dit huis is God bekwaem in den basteaè is s'in naem.*

A Harlem, au Damstraat, nº 13, de 1610, une curieuse inscription où le latin est assez passablement déformé: *Sy Deus pronobus, quys kontra nos, dit is in den Hertog van Brandenborch, is God met ons wie mach tegen ons.*

A l'Ecluse, nous avons relevé, sur la façade latérale du Korenbeurs, une pierre portant la date 1630 et les mots: *In de vergulde olypyp* — un tonneau est sculpté au centre de l'inscription.

A Nivelles, sur un pignon, nous avons vu en relief, en grandes lettres, formant, croyons-nous, un chronogramme qui donnerait 1513, ces mots, dans un encadrement: *Fiat pax Dn̄e (domine* en abréviation).

A Veere, de belles façades du XVIe siècle, que l'on doit classer parmi les plus rares échantillons de l'architecture des Keldermans et des Waeghemakere, sont marquées: l'une, *In den struys,* et plus loin une autre, 1561. *In de Coerenblom. Wie cant passen dan die het coren doet wassen.*

Dans la même petite ville morte, si touchante dans son abandon, une maison porte une bande de bois, un long linteau chargé de lettres sculptées qui donnent approximativement cette phrase: *God die Salomon sinen tempel misen dede verezen, me dit huus aveline (abelinc) voernoemt en vrede.*

A Hulst, au perron de l'hôtel de ville, des armoiries taillées en pierre avec la mention: *Honi soit qui mal y pense.*

A Dinant, rue en Rhée, une grande porte gothique, datée 1644, avec les mots: *Virescit et adit;* à Liége aussi, il existe beaucoup de documents de ce genre et notamment un très important dans une vieille cour de couvent; je me borne à le signaler.

A Anvers, sur une des maisons restaurées qui avoisinent le musée Plantin, rue du Saint-Esprit: *Dit es int Voske.*

Mais il faut abréger, car je me reproche déjà d'abuser de votre patience.

Du reste, nous retomberions bien vite, comme vous venez de l'entendre, à la nécessité de citer de banales enseignes anciennes ou de genre ancien.

Je ne veux cependant pas abandonner ce sujet sans vous signaler quelques curieuses notes qui ne se rapportent pas, à proprement parler, à des inscriptions de façades: il y a, à vous les signaler, une certaine utilité je crois, car, si elles sont d'un genre un peu différent de celles que nous avons étudiées, elles dérivent néanmoins du même désir de rendre certaines choses plus explicites au client ou au passant.

Tantôt ce sera, comme nous le verrons, pour son édification. Deux de ces inscriptions existent à Ypres; l'une est au musée de la Boucherie; taillée sur une longue poutre de 2m30 environ, en caractères gothiques. La copie que j'en ai faite risque, malgré moi, d'être inexacte, car la pièce de bois en question, une sorte de *trabes* ou poutre transversale, aménagée autrefois sans doute à l'entrée du chœur d'une église, est placée de façon à ce que la lecture en est difficile.

Elle est conçue en vieux flamand et dit:

Bemint Goods worden ende vreest,
zyt getrauwe in uwer gheest,
ghieft elck goet recht wellen
gy weezen Got zal T. U zueghet

daar voorzey vermeyen wie goet
recht doet naer myn bevroet wert
U zynne geloove den hemel... vromme.

Datant de la même époque, dans la même ville d'Ypres, dans l'église Saint-Martin, on doit remarquer une série de lettres sculptées en relief, formant corniche à la nef droite; il y a des mots qui paraissent dériver d'un très vieux dialecte local:

Lof God y gheeft daer elc bileift
Jhesus a mana niliam esor ama.

Je crois avoir pu ouvrir ici cette parenthèse; elle vous signalera l'intérêt que peut présenter le relevé de ce genre d'inscriptions existant dans des monuments, sur des cheminées, sur des parois de maisons, et il serait désirable que les gens compétents puissent, en recopiant mieux que moi, les deux inscriptions que je viens de vous indiquer rapidement, leur donner leur vrai sens, et préciser leur date exacte, qui pourrait être le XIIIe ou XIVe siècle.

Je voudrais, avant de finir, signaler à votre bienveillante attention, une curiosité qui existait à Malines et qui vient de disparaître, — ce n'était pas, à vrai dire, une simple enseigne, — c'est toute une histoire qui se résumait là en quelques mots, et qui n'est interprétée que partiellement. Il s'agit de cette maison appelée *Trektang*, au sujet de laquelle M. le Dr Tack fit paraître un article, à Malines, dans le *Nieuw Leven*: *Onderzoek naar den oorsprong en de beteekenis van den regel gevonden op het huis n^r^ 37 in de Koestraat binnen Mechelen.* On pouvait lire, taillés dans la muraille d'une maison, rue aux Vaches, n° 37, à Malines, ces mots:

Int jaer zestien honderd zeven en negentig (MDCIIIC) om al het gemoy en gekal ben ik geheeten den Moyal. Het scijnd wonder en 'tis niet raer vier pooten van eenen oeyaer.

Ook scijnd het wonder 't aenhoren en 'tis klaer 't aenmerken twe horens te zien staen op t' hoft van een verken onrecht word ik genamd de tregtang en ben zoo geheeten van over lang.

Moi même, j'ai relevé et dessiné, il y a deux ou trois ans, le membre de phrase qui commence par: *te zien staen*, et il complétait l'inscription précédemment vue sur ce mur de maison. Actuellement, ce texte est malheureusement caché sous une couche de plaques de faïence.

A ceux qui désirent mieux connaître l'histoire de cette transformation, j'ai donné des détails complémentaires très précis. Ils apprendront maintes choses imprévues au sujet de cette amusante et interminable phrase qui clôt, de façon bien flamande, avec l'humour qui caractérisait nos anciens « rederijckers », cette série de « Curiosa » relevés dans nos contrées et nos vieilles demeures.

Si j'ai pu escompter, Mesdames et Messieurs, votre indulgente patience pour entendre la lecture de cette étude, que j'aurais voulu moins aride, il me reste à vous remercier de me l'avoir accordée.

Si vous le permettez, je terminerai ici cette communication. Je voudrais qu'elle puisse vous inspirer à tous un respect plus grand pour des restes qui deviennent de jour en jour plus rares, dans notre pays flamand. Nous devons tous, si cela est en notre pouvoir, nous efforcer de les sauver.

Faut-il que je vous dise encore que c'est bien accidentellement, sans la moindre intention, de faire un jour le travail sommaire que je viens de vous exposer, que j'ai relevé ces inscriptions?

Elles me retinrent, m'amusèrent un instant au passage.

Le but principal de mes courses vagabondes dans tant de nos villes et de nos villages, était d'y faire des croquis de façades anciennes, d'y noter des particularités locales. Mes cahiers de dessins, documentés ainsi sur place, sont bondés de renseignements de ce genre, relatifs à Anvers, Malines, etc., et se rapportant surtout au Brabant septentrional où se répandit autrefois notre style flamand ou brabançon.

La belle ville d'Anvers possède, un peu ignorés de ses habitants, quantité de restes précieux et superbes de cette architecture de la Renaissance; ils constituent des documents nombreux et typiques.

Elle a commencé à les mettre en valeur et la Grand'Place, autour de l'hôtel de ville, n'est pas le seul joyau qu'elle possède. Dans d'autres villes, à Gand, à Bruges, des commissions spéciales et officielles veillent à la conservation, à la restauration des souvenirs anciens, et surtout de ces intéressantes maisons particulières qui semblent être négligées au profit des grandes bâtisses monumentales.

Vous en possédez encore beaucoup de ces figures pittoresques, de ces épaves de votre grand passé du XVIe siècle, de ces murailles, patinées par quatre siècles, qui firent la joie de vos grands peintres Leys et De Braekeleer. C'est la gloire de vos jeunes artistes aussi, de les aimer et de les reproduire dans leurs œuvres.

Puissent ces demeures modestes résister encore un peu aux assauts des « utilitaires »? Puissante et riche comme elle l'est, Anvers se devrait de ne pas livrer ses vieux quartiers à cette modernisation outrancière qui sévit partout.

Vos administrateurs, ceux qui siègent dans ce palais communal, comptent parmi eux beaucoup de vaillants amis des belles choses, et l'un d'eux, notamment, s'est particulièrement distingué en ressuscitant le vieil Anvers de la dernière exposition. Aucune de nos foires mondiales n'a pu rivaliser depuis lors avec cette merveilleuse création de vos artistes.

Ils y donnèrent la mesure de leur amour des vieilles choses et de leur respect des traditions de ce pays. Aidez-les tous, je le souhaite ici en terminant, à maintenir le plus longtemps possible ces reliques de pierre que parfois un naïf ornement, une inscription curieuse, viennent égayer et qui, en leur accent du terroir, rappellent des souvenirs si chers aux cœurs bien nés.

ARMAND HEINS.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Séance publique du 2 octobre 1910 169

La vie intime anversoise sous le régime républicain, par M. FERNAND DONNET 171

L'Eglise du petit séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale norbertine (avec planches), par M. le chanoine R. MAERE 199

Cent ans d'histoire de la médaille en Belgique, 1815-1910, par M. ALPHONSE DE WITTE . . 235

Anciennes inscriptions sur des façades de maisons, par M. ARMAND HEINS 253

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.
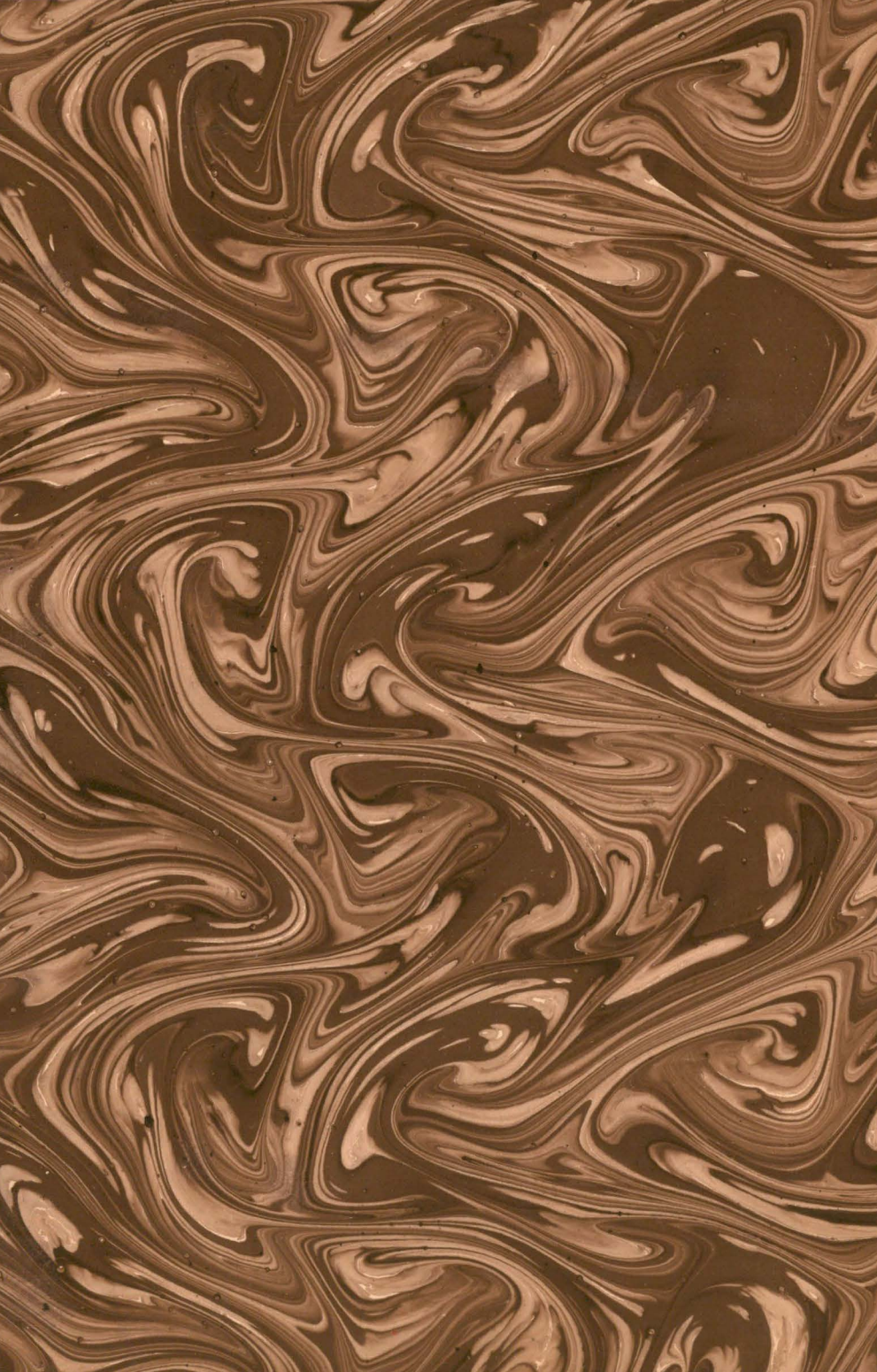
Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.